This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

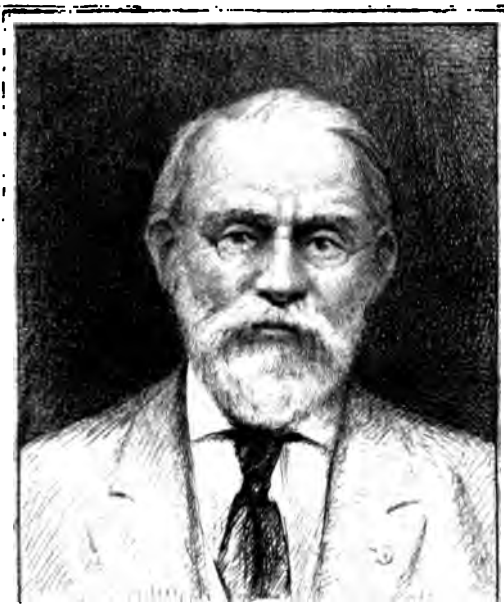

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883

CXXXIVe ANNÉE

5e SÉRIE — TOME I

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

71, RUE JEAN-LAMOUR, 71

1884

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883

CXXXIe ANNÉE

5e SÉRIE. — TOME I

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET Cie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1884

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883

CXXXIV^e^ ANNÉE

5^e^ SÉRIE. — TOME I

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie^

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1884

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 MAI 1884

SOUVENIRS DU LIBAN

PAR M. CHASSIGNET

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

Quand vous m'avez admis dans votre Compagnie, avec une bienveillance dont je tiens, avant tout, à vous exprimer ma profonde gratitude, vous entendiez certainement marquer le patriotique intérêt porté par l'Académie de Stanislas aux travaux concernant nos institutions militaires et cette intention se manifestait d'autant mieux que vous honoriez de vos suffrages un candidat contraint, durant de longues années, de n'accorder aux lettres qu'une part bien restreinte, au milieu des multiples devoirs d'une carrière des plus absorbantes.

Aussi, pour me faire pardonner de répondre trop imparfaitement à ce qu'on est en droit d'attendre de vos élus, dans cette solennité annuelle, eussé-je désiré vous entretenir de ces graves problèmes d'organisation militaire qui ne laissent indifférent aucun esprit préoccupé des destinées de notre pays. Mais de telles questions n'é-

stationnaient en rade ; la commission diplomatique, chargée de discuter, avec les délégués de la Porte, les mesures de pacification et de réparation réclamées par l'Europe, siégeait dans la ville, où Fuad-Pacha, représentant politique et militaire du Sultan, avait établi son quartier général. Solliciteurs, plaignants ou accusés, reporters, marchands ou fournisseurs accroissaient encore l'encombrement à l'intérieur, tandis que, sous les murs, bivouaquaient, d'un côté, plusieurs détachements de l'armée d'Arabistan [1] et, de l'autre, la foule des familles fugitives de Damas ou du Liban [2]. Le contact immédiat de cette affluence cosmopolite pouvant n'être pas sans inconvénients, le général décida que les troupes camperaient, à trois kilomètres de la place, sous une forêt de pins-parasols, plantée, au XVII[e] siècle, par le grand

---

pas de délégués spéciaux, mais seulement les consuls en résidence à Beyrout, où la plupart des États Européens entretiennent des agents consulaires.

1. On appelle « armée d'Arabistan » l'ensemble des troupes ottomanes régulières stationnées dans les Pachàlicks de Syrie, Palestine et Arabie.

2. D'abondants secours furent, peu après, expédiés d'Europe, et surtout de France, pour les infortunées victimes des événements. La généreuse mais laborieuse mission de répartir, sur place, suivant les besoins ou les pertes, les aumônes françaises, fut confiée à M. l'abbé, aujourd'hui l'Eminentissime Cardinal Lavigerie, dont l'Académie de Stanislas s'honore de voir figurer, parmi ses correspondants, le nom illustré par le zèle apostolique, et les services rendus à la civilisation, à la France et à l'Église catholique. Mais, jusqu'à l'arrivée de ces secours, les malheureux réfugiés, campés, sans abris, sous les arbres des jardins de Beyrout, n'avaient, pour subsister, que les aliments, distribués, chaque jour, avec une inépuisable charité par les couvents latins de la ville (Jésuites, Lazaristes, Franciscains et sœurs de Saint-Vincent-de-Paul), qui ne soutenaient cette charge écrasante qu'au prix des plus dures privations personnelles et de l'anéantissement de quelques maigres réserves péniblement constituées.

salutaires effluves de la mer pendant que, sous les yeux charmés, se déploient, de toutes parts, des paysages d'une ravissante variété. Aux premiers plans, d'un côté, la délicieuse vallée du *Nahr-Beyrout* [1], ornée de toutes les richesses de la flore orientale ; plus loin, cette baie légendaire de Saint-Georges où les ondulations d'une ligne d'écume argentine tracent, sur une magnifique plage, unie et dorée, la mobile limite de cette terre d'Asie, consacrée par les plus grands souvenirs de l'humanité ; puis, pour fond du tableau, des montagnes aux flancs diaprés des plus prestigieuses couleurs et aux crêtes gracieusement arrondies que domine la masse imposante du *Sannin*, dressant, au-dessus des autres, sa cime neigeuse, tout éblouissante de reflets lumineux. De l'autre côté de la forêt, s'étendent, au contraire, de longues dunes arides, aux sables rougis par le soleil, aboutissant à des falaises contre lesquelles le flot se brise avec un bruissement sonore qui, tantôt doux et monotone comme la paisible cantilène murmurée près du berceau d'un enfant, tantôt retentissant et lugubre comme les formidables et sinistres harmonies de la tempête, semble être la musique, aux vagues et grandioses mélodies, de cette fête ininterrompue qu'ici la nature offre aux regards, en ses jours ensoleillés comme en ses nuits étincelantes [2].

---

1. Le *Nahr-Beyrout* ou fleuve de Beyrout (ancien *Magoras*) a son embouchure au fond de la baie de Saint-Georges, non loin de l'endroit où un petit édifice indique l'emplacement traditionnel du combat de l'Archange avec le Dragon.

2. Toute médaille a son revers. Ce bois de pins, charmant pour la promenade, avait, comme séjour permanent, un déplorable inconvénient ; le moindre vent y soulevait une poussière abominable dont il était im-

Malgré différentes circonstances peu favorables, quelques jours suffirent à l'installation complète du corps expéditionnaire ainsi qu'aux préparatifs d'une marche dans l'intérieur du pays [1]. Mais, afin d'ôter à l'intervention tout caractère hostile envers la Turquie, le mouvement fut différé jusqu'à la conclusion des pourparlers diplomatiques engagés sur la direction combinée des opérations, et ce ne fut que quand ils eurent limité spécialement notre action militaire au *Territoire mixte* [2], indivis entre les Maronites et les Druses, que le général partit, à la tête d'une colonne mobile de quatre mille hommes [3].

---

possible de rien préserver, même les aliments et, à la longue, ce désagrément devenait singulièrement agaçant.

1. La présence de nombreuses troupes turques raréfiait sensiblement, pour les subsistances et les moyens de transport, les ressources locales, déjà amoindries par les événements antérieurs. De plus, la brusquerie du changement de climat jointe à la nécessité d'exécuter promptement, malgré d'excessives chaleurs, les travaux de débarquement du matériel, avait assez sérieusement troublé l'état sanitaire pour rendre les entrées à l'ambulance hors de toute proportion avec le chiffre normal. Enfin l'incertitude du rôle que la commission diplomatique assignerait aux troupes françaises compliquait encore les difficultés administratives. Le concours sympathique de certains chefs maronites, entre autres du *Kaimacan* provisoire *Joseph Karam*, et, pour le service hospitalier, le plus difficile de tous, l'assistance, aussi dévouée qu'éclairée, des sœurs de charité françaises, qui mirent à la disposition de l'intendance, avec leur précieuse collaboration, un petit hôpital, parfaitement agencé, qu'elles possédaient à Beyrout, permirent de surmonter tous les obstacles avant qu'aucune résolution définitive, quant à la marche des opérations, eût été prise.

2. Ce *Territoire mixte* où Maronites et Druses sont mêlés, sans aucune frontière séparative, s'étend de *Sour* (ancienne *Tyr*), au sud, jusqu'au *Nahr-El-Kelb* (fleuve du *Chien*, ancien *Lycus*), au nord.

3. Il avait été question d'abord d'aller en outre à *Damas* (*El-Scham*) où d'affreux massacres avaient aussi été commis; mais, craignant de surexciter encore le fanatisme musulman par l'occupation d'une des villes saintes de l'Islam et de nuire ainsi à l'action pacificatrice d'Abd-El-Kader

Le *Djebel-Loubnan* (Liban) qu'on abordait suit, de la Tripolitaine à la Palestine, une direction parallèle aux côtes, entre la mer, qui baigne la base des derniers contreforts occidentaux, et la vallée de la *Bekâa* (ancienne *Cœlésyrie*), longue plaine de 100 kilomètres — Nord-Sud — limitée, à l'Est, par le *Djebel-Schurki* (Anti-Liban) qui se prolonge des environs de *Damas* jusque dans le *Haouran* (ancienne *Idumée* des Hébreux ou *Auranitis* des Romains). Ce n'est point un de ces massifs montagneux, tourmentés et dénudés, dont les mornes grandeurs inspirent autant de tristesse que d'admiration ; la majesté du Liban n'a rien d'austère ; au-dessous des crêtes rocheuses dont les lignes de faîte se profilent sur le ciel avec une netteté admirable, on n'aperçoit, depuis les croupes intermédiaires jusqu'aux vallées profondes, que beaux villages, vertes forêts, plantureux pâturages,

« Et champs, bariolés comme un riche tapis. »

Des terrasses horizontales, taillées de distance en distance, sur les pentes abruptes, pour soutenir les terres végétales, autour des différents hameaux, égayent encore le paysage par leurs riants jardins et transforment chaque mamelon en un colossal amphithéâtre dont tous les degrés sont décorés de fleurs et de feuillage comme le péristyle de quelque gigantesque palais, en un jour de pompeuse réjouissance [1].

---

qui, dès avant le débarquement des forces françaises, avait réussi à arrêter l'effusion du sang, la commission diplomatique consentit à laisser à Fuad-Pacha le soin du rétablissement de l'ordre dans cette ville, sous la réserve, en cas d'insuccès, de faire intervenir les troupes françaises.

1. Les habitations de ces villages, solidement construites en pierres,

Nulle part peut-être les rapports entre les caractères spécifiques d'une contrée et ses habitants n'apparaissent mieux qu'ici ; ces terres fertiles mais d'une exploitation laborieuse, ce sol accidenté, plus commode pour la défense que pour les relations, ce climat, à la fois vif et chaud, qui n'a ni les ardeurs stérilisantes du désert, ni les âpres rudesses des pays septentrionaux, ni les tiédeurs énervantes des régions tropicales, conviennent bien à ces populations généreuses mais violentes, hospitalières, quoique peu communicatives avec les étrangers, aux impressions si mobiles et aux coutumes si persistantes, vaillantes au travail, vaillantes au combat et fidèles aux traditions d'ancêtres, à l'âme virile et au corps endurci, qui préférèrent les rudes et libres labeurs de la montagne aux indolentes et honteuses servitudes de leurs voisins du littoral [1].

In servitute dolor, in libertate labor.

---

proprement blanchies à la chaux, ornées de vignes ou plantes grimpantes et couvertes de toits plats qui deviennent, en été, le principal séjour de la famille, sont, pour des Européens, plus séduisantes d'aspect extérieur que confortables à l'intérieur, où, avec nos habitudes, elles laisseraient singulièrement à désirer. Quant aux terrasses échelonnées autour des villages, ce qui contribue à les rendre encore plus agréables à l'œil, c'est l'usage d'enclore les jardins particuliers, tous admirablement cultivés, non par des murailles, mais par des haies vives où dominent les grands cactus à fleurs pourprées qui, vus à distance, produisent le plus charmant effet.

1. « La richesse du Liban et sa nombreuse population, dit Mgr le comte de Paris (Extrait du *Journal d'un voyage en Syrie*, au printemps de 1860), contrastent avec les plaines désolées de l'Oronte..... à la tristesse qu'inspire toujours le spectacle de l'incurie de l'homme, succède un sentiment d'admiration pour les populations industrieuses dont la persévérance a su triompher de tant d'obstacles. A peine avions-nous mis le pied sur le territoire des Maronites que tout semble changé. Ce

Vous êtes peut-être surpris, Messieurs, de m'entendre confondre, en une même appréciation, deux peuples qu'on est accoutumé, depuis 1860, à considérer comme d'irréconciliables ennemis, opposés en tout l'un à l'autre, comme s'il était possible de fonder aucun jugement équitable sur un de ces déplorables moments d'exaltation furieuse qui se rencontrent en tant d'autres annales. Toute l'histoire du Liban — si la crainte d'abuser de votre patience ne m'interdisait d'en donner un aperçu — protesterait contre cette erreur et montrerait, au travers d'inévitables rivalités de voisinage, les Maronites et les Druses bien plus souvent alliés qu'adversaires, jusqu'à se réunir, durant d'assez longues périodes, sous des princes communs, Druses comme Fakardin ou Maronites comme Beschir, et ne renversant jamais d'eux-mêmes, sans intrigues étrangères, ces principats qui tous furent, pour toute la montagne, de remarquables époques de prospérité. Mais, sans même recourir au passé, la paix, rétablie depuis plus de vingt ans, sous le gouvernement général actuel, malgré de néfastes et récents souvenirs, n'est-elle pas une preuve évidente que si la disparité de religion rend les deux peuples réfractaires à une fusion complète, elle est loin d'anéantir les effets des motifs d'alliance qui existent entre eux : communauté d'origine sémitique, identité de langage, conformité permanente des intérêts nationaux et, sauf les différences introduites

---

qui attire notre intérêt ce n'est pas seulement leur prospérité et leur indépendance si précieusement conservées, ce ne sont pas seulement les liens particuliers qui les attachent à la France, leur caractère même est bien différent de celui de tous leurs voisins et plaît dès l'abord. »

par la diversité des croyances, similitude des principales coutumes [1].

---

1. Jusqu'en 676, il n'exista aucune distinction politique entre le Liban et le reste de la Syrie, mais l'empereur Constantin Pogonat ayant alors voulu contraindre tous ses sujets à adopter l'hérésie des Monothélites, les habitants du *Kesrouan*, après avoir repoussé les Syriens royalistes ou *Melchites*, partisans du décret impérial, se formèrent en un groupe autonome, sous le nom de *Mardaïtes* (révoltés) et prirent pour chef un moine du couvent de *Hama*, *Jean Maroun*, sacré évêque de *Djébail* par le Nonce du Pape. Peu après, les Mardaïtes ayant repoussé de leurs montagnes l'invasion du Kalife *Mouawiah* et rendu ainsi un service signalé à l'empire, furent récompensés par une reconnaissance officielle de l'autonomie administrative, garantie de leur liberté de conscience, au milieu des débats qui préludaient au grand schisme d'Orient. Quittant dès lors la dénomination devenue inexacte de Mardaïtes, les Libaniens prirent celle de *Maronites*, tirée à la fois du nom de leur patron, saint ermite, fondateur, au IIIe siècle, du monastère de Hama et célèbre par son orthodoxie, ainsi que du nom de leur premier chef, l'évêque de Djébail, qui, transféré sur l'illustre siège d'Antioche, y commença la série des patriarches du rite maronite, en communion complète avec la chaire de saint Pierre, mais ayant, sous l'approbation du Pape, une discipline particulière.

Au XIe siècle, les Maronites qui s'étaient étendus au delà du *Nahr-El-Kelb* (*fleuve du Chien*, ancien *Lycus*), limite sud du Kesrouan, jusque vers *Sour* (Tyr), s'y mêlèrent, sans aucune frontière séparative, avec les Druses, peuple de race sémitique comme eux, ayant son principal établissement dans le *Haouran* (ancienne *Auranitis* des Romains ou *Idumée* des Hébreux) et dont l'origine a été fort controversée. Les uns ont voulu rattacher les Druses à l'Occident, en les faisant descendre soit de compagnons d'un comte de Dreux, soit de Templiers, demeurés en Orient après la chute des États latins d'Orient, sans autres preuves, pour la première hypothèse, qu'une prétendue homonymie et, pour la seconde, qu'une identité imaginaire entre le *Baphomet*, petite idole souvent mentionnée dans le procès de Jacques Molay et ses chevaliers, et le Veau dont les Druses reproduisent l'image sur leurs édifices, leurs bannières, etc. Quoique appuyées de l'approbation peu désintéressée du grand Emir Fakardin, ces deux hypothèses sont insoutenables puisqu'on rencontre le nom des *Druses* ou *Drusiens* signalé dans l'historien arabe, Benjamin de Tudèle, avant l'époque des Croisades ; tout au plus pourrait-on admettre que quelques chevaliers chrétiens, restés en Orient après le triomphe des Sarrazins, aient trouvé asile chez les Druses, mais ce fait n'a toutefois laissé aucune trace dans l'idiome national qui

Tout village, maronite ou druse, est une petite république autonome, sans autres relations avec ses confé-

---

est un pur arabe. Une opinion opposée, admise par Mgr le comte de Paris, dans son remarquable *Journal d'un voyage en Syrie*, fait venir les Druses de l'Inde. J'ignore sur quoi se fonde cette version, mais si, en raison de certains caractères spéciaux, on pense que ce peuple a dû former un rameau distinct dans la famille sémitique, ne serait-il pas plus naturel de rattacher simplement les Druses aux *Iturïens*, descendants d'Abraham, mais par Ismaël et Jétur, qui combattirent les tribus israélites établies à l'Est du Jourdain (*Gad, Ruben* et demi-tribu de *Manassé*) et conservaient encore, à l'époque d'Alexandre, puis sous la domination romaine, une existence particulière.

La religion des Druses, repoussant tout prosélytisme et organisée comme une véritable société secrète, ne recrutant ses adeptes que parmi les nationaux, mais considérant ceux-ci comme revêtus d'un caractère inamissible, n'a pas été l'objet de controverses moins nombreuses que l'origine de ce singulier petit peuple. Les uns, tenant pour le système qui rattachait les Druses aux Occidentaux et observant chez certains d'entre eux des pratiques tirées du christianisme, ont fait des Druses les continuateurs des hérésies occultes de l'ordre du Temple; d'autres ont vu, en eux, les derniers adorateurs du Veau d'or ou du Bœuf Apis, en appuyant leur théorie sur la coutume actuelle des Druses de prendre comme emblème une figure de veau, et sur un souvenir plus ou moins vague de l'origine à la fois cananéenne et égyptienne des Druses. D'autres enfin ont considéré simplement les Druses comme des musulmans schismatiques. Quoique plus plausible que les autres, ce dernier système est encore erroné. Si, en effet, devant la définition profondément spiritualiste de Dieu donnée par les *Akkals*, il est impossible de considérer les Druses comme des idolâtres, on ne saurait pas davantage les regarder comme des musulmans, même hérétiques, car il est de l'essence de l'Islamisme de repousser toute incarnation divine et les Druses admettent, au contraire, plusieurs incarnations de la divinité. La religion druse est donc un culte particulier, quoique formé de dogmes empruntés la plupart au Mahométisme, au Christianisme, et même aux doctrines indiennes sur la métempsycose. Son fondateur est *Hakem*, troisième Kalife des Fatimites d'Égypte. Il périt en l'an 1000 et, après sa mort, ses disciples se réfugièrent dans le Haouran où ils recrutèrent des adhérents, surtout, semble-t-il, parmi les sectateurs de l'hérésiarque musulman *Mohammed-El-Durazzi* qui, expulsé du *Khorazan*, vers 774, avait trouvé des partisans parmi les Iturïens.

La manière dont les Maronites, venant du Nord, et les Druses, du Sud-Est, s'installèrent dans la partie du Liban qui devint le Territoire

dérés que le devoir — toujours volontiers rempli — de concourir à la défense commune contre les attaques extérieures et l'obligation de supporter une quote-part du tribut ottoman, ce qui est une source intarissable de discussions, sinon même de conflits [1]. En chacun de ces États minuscules, toutes les attributions du pouvoir exé-

---

mixte, paraît indiquer que, dès l'abord, les deux peuples vécurent en bonne intelligence. Lors des Croisades, les Maronites seuls conclurent, avec saint Louis, une alliance qui fut le point de départ de leurs relations amicales avec la France, mais on ne voit nulle part que les Druses, par antagonisme, se soient alliés aux Sarrazins. Les deux peuples faisaient même cause commune contre les Turcs, quand, en 1588, battus par Amurat III, ils furent contraints de devenir tributaires des Ottomans, tout en conservant leur autonomie administrative. Au XVII^e^ siècle, les deux nations, sans se confondre, se réunirent sous le commandement d'Émirs druses, dont le plus célèbre, Fakr-El-Din ou Fakardin, tenta de leur faire recouvrer une pleine indépendance et, plus tard, se prévalant, tous les deux, de l'alliance conclue avec saint Louis, ils réclamèrent la protection de Louis XIV. En 1799, les deux groupes Libaniens promirent leur concours éventuel au général Bonaparte, pour le mouvement vers la Syrie qu'empêcha l'échec de Saint-Jean-d'Acre, et en 1840, réunis depuis longtemps sous l'Émir *Beschir*, de la famille maronite *Cheab*, ils prirent ensemble parti pour Méhémet-Ali, allié de la France. La déposition de Beschir ayant suivi l'évacuation de la Syrie par Ibrahim-Pacha, les Turcs profitèrent de cette occasion pour rompre une union très défavorable à leur domination et choisirent deux Émirs, l'un maronite, l'autre druse, chargés de représenter, avec le titre de *Kaïmakan* (déjà attribué au XVIII^e^ siècle à de semblables fonctions), la puissance suzeraine auprès de leurs nationaux. Depuis lors, les pachas s'appliquèrent à entretenir la rivalité des Druses et des Maronites et ce sont les germes de division semés par ce régime qui, soigneusement cultivés, ont amené l'épouvantable catastrophe de 1860, beaucoup plus grave que ne le désiraient ceux qui l'ont préparée. A la suite de ces événements, grâce à l'intervention diplomatique de l'Europe, aidée par l'expédition française, un gouvernement général du Liban a été créé et la paix n'a plus été sérieusement troublée.

1. La quotité du tribut était, vers 1860, de 3,500 bourses (1,750,000 fr.), somme qui eût été relativement modérée s'il en eût été fait emploi, au moins en partie, dans le pays, d'une manière profitable.

cutif — administration, justice et commandement militaire — sont exercées par un chef unique, intitulé *Émir*, s'il a, sous ses ordres, les contingents de plusieurs localités, ou *Cheik*, s'il ne commande qu'aux guerriers de son propre village [1]. Suivant les usages traditionnels, Émirs ou Cheiks sont élus pour un temps indéterminé et presque toujours pris dans certaines familles du canton qui constituent une noblesse sans autres privilèges que cette prérogative habituelle d'éligibilité, mais dont tous les membres, même ceux que la pauvreté ou d'autres motifs éloigneraient de toute candidature, possèdent néanmoins une influence particulière dans les assemblées populaires [2]. Malgré l'exorbitante étendue de leurs attri-

1. Des coutumes traditionnelles règlent les droits au commandement en cas de guerre étrangère. Quant à l'administration de la justice, les Cheiks ou Émirs se font le plus souvent assister par d'autres chefs de famille et, dans les villages à population mixte, s'il y a quelque procès entre habitants de religions différentes, les assesseurs sont, par moitié, Maronites et Druses. On avait fait quelques tentatives, sous le régime des *Kaimakans*, qui a précédé l'établissement du gouvernement général actuel, pour constituer, auprès de chacun d'eux, des divans mixtes, afin de juger les litiges entre parties de villages différents, entre localités voisines ou même servir de tribunaux d'appel, mais cette organisation n'a pas eu, en pratique, des résultats bien importants.

2. La coutume accorde, il est vrai, à tout collecteur de tributs, le droit de conserver le huitième du montant de la recette, mais cette remise constitue une indemnité à peine suffisante pour la responsabilité encourue vis-à-vis des pachas, ainsi que pour les dépenses d'hospitalité ou autres qui incombent au chef de tout village. Aussi ne peut-on guère choisir, pour exercer les fonctions d'Émir ou Cheik, ceux des membres de la noblesse, comme il s'en trouve dans les familles les plus illustres, que, par allusion à la médiocrité de leurs ressources, on appelle *princes d'olive et de fromage*. A ce sujet, il n'est peut-être pas hors de propos d'observer qu'il y a peu d'inégalités de fortunes dans le Liban; tout au plus quelques rares grands propriétaires, affermant à des métayers, héréditaires en fait sinon en droit, la portion de leurs biens qu'ils n'exploitent pas eux-mêmes. La fertilité du sol, jointe à la fruga-

butions, le pouvoir des chefs libaniens n'a rien d'oppressif parce que, ne disposant ni d'un budget public, ni d'une armée soldée, ni de fonctionnaires rétribués et astreints par des coutumes, plus puissantes que toute législation écrite, à consulter, en toute affaire importante, les pères de famille de la localité, aucun d'eux ne saurait se maintenir longtemps, sans être soutenu par l'opinion publique, contre des compétiteurs qui ne manquent jamais dans les familles rivales ou sa propre parenté. Le plus sérieux inconvénient de ce régime c'est que, même motivées par des causes moins irritantes qu'une déposition, les élections ne s'effectuent jamais sans brigues ardentes qui, avec la violence du tempérament national, sont toujours prêtes à dégénérer en troubles, plus bruyants, à la vérité, que graves et ordinairement assez vite apaisés par l'intervention des autorités religieuses, jouissant, chez les deux peuples, d'un égal crédit, quoique avec des tendances fort opposées et des moyens d'action très différents de l'un à l'autre.

Chez les Maronites, appartenant tous à l'Église catho-

---

lité des habitants ainsi qu'aux excellentes coutumes d'assistance et de patronage, empêche la pauvreté de dégénérer en misère chez ces peuples de cultivateurs, tandis que, d'autre part, la simplicité des mœurs et des usages n'établit qu'une différence peu sensible entre le genre de vie d'un puissant Émir et celui d'un simple paysan. Une habitation plus vaste, quelques chevaux, des armes et des harnais de luxe, voilà ce qui distingue surtout le premier du second. Les femmes des familles riches portent quelques bijoux, mais sans qu'on suive dans le Liban, où la propriété foncière est solide, les usages de Damas et de la plus grande partie de l'Orient où les pierres précieuses et les bijoux étant considérés comme le meilleur moyen de mettre son capital sous une forme qui permette de le cacher ou de le réaliser, au besoin, tous ceux qui possèdent quelque fortune s'empressent de donner à leurs femmes des pierreries aussi chères qu'ils peuvent les acheter.

lique, l'exercice du sacerdoce est incompatible avec les fonctions militantes d'Émir ou Cheik ; aucun ministre du culte ne participe donc directement au gouvernement, et malgré les marques unanimes de respect accordées à leur caractère sacré, les prêtres séculiers n'exercent aucune influence spéciale dans les débats politiques. Ils partagent entièrement le genre de vie et les occupations des autres habitants des villages, étant dispensés du célibat par la discipline propre au rite maronite et s'adonnant à la culture des terres, car leur modique casuel ne suffirait pas à l'entretien d'une famille. Mais le clergé régulier, qui, sur une population totale de trois cent mille âmes au plus, ne compte pas moins de quinze à vingt mille membres, constitue, au contraire, dans la nation, un État distinct, ayant son territoire propre, dans les vastes domaines des quatre-vingt-deux monastères du Kesrouan, soustraits à toute juridiction laïque, et son gouvernement particulier, dans les évêques, tirés exclusivement de l'ordre monastique et continuant, après leur sacre, à résider chacun dans l'un des convents de son diocèse [1]. En possession ainsi d'une indépendance com-

1. Les moines maronites appartiennent tous à l'ordre de Saint-Basile, le plus ancien de la chrétienté, dont la règle commande de joindre les travaux agricoles aux exercices de piété, et l'excellente culture des domaines monastiques prouve qu'on se conforme à cette prescription dans tous les couvents. Quelques voyageurs ont même reproché à ces moines de s'adonner trop exclusivement aux occupations matérielles, certains d'entre eux cependant ne restent pas étrangers aux études théologiques et c'est parmi ces théologiens qu'on recrute l'épiscopat. En cas de vacance d'un siège, les couvents du diocèse établissent, par voie de suffrage, une liste de trois noms sur lesquels le patriarche d'Antioche choisit le candidat qu'il présente à l'approbation du Saint-Siège. Quant au patriarche maronite, il est lui-même désigné au Pape par les suffrages de tous les évêques suffragants. Le rôle politique rempli par l'épiscopat maronite

plète envers le pouvoir temporel, entouré de la vénération de tous, désintéressé, pour lui-même, de toute question administrative et disposant d'auxiliaires dévoués, apparentés à toutes les familles du pays, l'épiscopat peut contre-balancer partout la prépondérance des plus puissants Émirs et se trouve l'arbitre naturel des contestations entre villages voisins, le protecteur désigné de ceux qui, dans chaque localité, n'appartiennent pas à la clientèle du chef en exercice, le médiateur entre les familles ou les rivaux qui se disputent la prééminence dans un même canton, et enfin, souvent le guide de la nation dans ses rapports avec l'étranger. Mais, quoique presque toujours libérale, pacificatrice et bienfaisante, cette intervention épiscopale, dans la direction des affaires publiques, peut parfois devenir une cause fâcheuse de tiraillements ou d'hésitations, en des circonstances, telles que celles de 1860, alors qu'il importerait que tous accomplissent, sous une même impulsion, un même devoir : défendre la patrie.

Ce dualisme d'impulsion dans la politique nationale et cette espèce de pondération des pouvoirs ne sauraient se rencontrer chez les Druses, où il n'existe pas de clergé proprement dit, la religion n'imposant aucune observance rituelle aux simples fidèles (*Djakels*) et interdisant aux initiés (*Akkals*) toute propagande ou même toute divulgation des révélations dont ils ont le privilège

n'est pas sans analogie avec la mission accomplie, dans les derniers temps de l'Empire romain d'Occident, par les évêques gaulois, quand, en qualité de *defensores civitatis*, ils protégeaient les populations contre les exactions du fisc impérial et contre les pillages des Barbares, offrant le sublime spectacle d'une autorité morale résistant, souvent avec succès, aux abus de la force matérielle.

exclusif. Pendant des siècles, malgré le nombre des confidents, cette prescription du secret a été observée avec une ponctualité qui prouve l'esprit de discipline de la nation et il a fallu la découverte fortuite d'un exemplaire des livres sacrés pour apprendre aux profanes que les Druses n'étaient pas, ainsi qu'on l'avait auparavant supposé, des Musulmans schismatiques, ni des idolâtres, adorateurs persistants du Veau d'or ou du Bœuf Apis, ni les continuateurs des hérésies occultes de l'ordre du Temple; mais que leur système religieux était un syncrétisme singulier des doctrines pythagoriciennes et des dogmes hébraïques, chrétiens et islamiques, admettant l'unité de Dieu, avec plusieurs incarnations divines dont le Kalife Hakem serait la dernière [1] — la spiritualité et l'immortalité de l'âme avec des transmigrations de récompense ou d'expiation en divers corps [2] — et, ce qui explique les analogies des coutumes druses avec celles des Maronites, édictant des règles morales pareilles à celles du Décalogue.

1. Dieu, disent les Akkals, en un langage qui n'est pas sans grandeur, est l'Éternel, l'Ancien, le Seigneur plein de libéralité, le Maître miséricordieux Il est unique, sans ressembler à aucun de ceux dont on dit qu'ils sont seuls; les nombres ne peuvent mesurer sa grandeur, ni les mots expliquer son essence; l'œil de l'homme le voit sans le saisir et son esprit ne saurait le comprendre. Il est en dehors du temps comme de l'espace; il n'a ni mouvement, ni repos..... Quant aux incarnations divines, admises par eux, les Druses les expliquent en disant que le Seigneur a voulu se manifester aux hommes, mais sous une forme assez voilée pour que la foi fût un acte d'adhésion libre de l'esprit et par conséquent un mérite.

2. Chaque homme naissant ainsi dans la condition assignée par ses mérites antérieurs, tout essai de conversion tendrait à modifier un ordre providentiel et serait une impiété. Aussi les Akkals répondent-ils à toute demande d'affiliation : « La plume est brisée, l'encre est desséchée, le livre est fermé. »

Toutefois, pour ne constituer qu'une simple corporation hiératique plutôt qu'un véritable corps sacerdotal, les Akkals n'en possèdent pas moins, comme dépositaires des révélations du Maître, un immense crédit sur la foule des Djakels, et afin de participer à ce prestige, les chefs des familles notables se soumettent, presque tous, aux épreuves de l'initiation, acceptant, par là même, la subordination imposée, en dehors de toute considération de rang social, par la hiérarchie spéciale de la confrérie. Au lieu donc de l'équilibre entre les influences épiscopales et aristocratiques qui assure aux Maronites une large liberté intérieure, on trouve, chez les Druses, le pouvoir exécutif et l'autorité religieuse concentrés dans les mêmes mains et la haute direction nationale exercée, sans opposition possible, dans les réunions secrètes du conseil suprême des Akkals, avec une fermeté de vues, une énergie de résolution et une barbarie d'action dont les événements de 1860 ont été la triste preuve [1].

A côté de ces différences, dans la vie publique, entre les deux nations, il y aurait à en signaler d'autres dans les mœurs privées, plus rudes chez les Druses que chez

1. On a accusé, à tort, les Maronites de manquer de bravoure pour s'être laissé écraser par les Druses, numériquement fort inférieurs, sans réfléchir que dans le Territoire mixte, théâtre des massacres, les forces des deux nations s'équilibrent, que les Druses, excités par les Pachas, avaient d'avance, en secret, préparé l'attaque, et qu'en outre il était difficile aux Maronites du Kesrouan, dépourvus d'une direction unique et menacés d'une invasion turque, de prendre assez vite une décision, entre le devoir de secourir leurs compatriotes et la crainte, s'ils se portaient à leur aide, de laisser leur propre pays sans défense contre l'agression des Turcs; tandis que les Druses, assurés de n'avoir rien à redouter des Musulmans et soumis à la direction dictatoriale des chefs Akkals, avaient toutes les chances favorables.

les Maronites qui doivent aux divines leçons de l'Évangile une civilisation morale supérieure à celle de tous les autres Orientaux [1]. Atténuées, en partie, par l'inévitable effet d'un contact intime et séculaire, les dissemblances ne s'étendent pas jusque sur l'état économique des deux peuples. L'un comme l'autre essentiellement agricoles, avec une propriété foncière assez morcelée pour que toute famille possède au moins son habitation et un certain lot de terre, ils savent, en outre, satisfaire, par le moyen de petits ateliers domestiques, aux besoins industriels du marché intérieur. Le commerce international est ainsi borné à l'échange de la soie, provenant des nombreuses magnaneries de la montagne, contre quelques articles de luxe: armes, bijoux, harnais de parade, d'assez minime valeur totale pour que l'excédent des exportations sur les importations permette d'acquitter le tribut de la puissance suzeraine, sans avoir à renchérir le prix de la vie, dans le pays, par l'expédition au dehors d'aucun des produits alimentaires du sol. L'accroissement progressif de la population étant d'ailleurs compensé par un courant d'émigration [2] des Druses vers les immenses

1. La condition des femmes notamment est bien meilleure chez les Maronites, où le mariage est indissoluble, que chez les Druses où la répudiation est admise, quoiqu'ils traitent beaucoup mieux que les Musulmans leurs femmes qui ne sont ni recluses, ni même voilées.

2. Les Druses émigrants préfèrent se porter vers le Haouran, parce qu'ils y trouvent d'immenses espaces incultes où ils peuvent continuer la vie rurale, sans être aussi étroitement limités que dans le Liban. Les Maronites sont attirés vers les villes du littoral, parce qu'ils trouvent à y utiliser immédiatement la connaissance du français ou parfois de l'italien, fort répandue parmi eux par les élèves du collège d'Antoura, établissement des jésuites français, où beaucoup de jeunes Maronites sont élevés. Après avoir été drogmans ou commis, certains de ces émigrants établissent, pour leur propre compte, des maisons de com-

espaces incultes du Haouran et des Maronites vers les villes du littoral, ces conditions très anciennes de bien-être général persistent toujours, en sorte qu'actuellement encore il n'y a rien à changer à la remarque faite, en 1784, par Volney, qu'on ne rencontre « ni mendiants, ni vagabonds » dans le Liban. On pourrait même, tant les attentats contre la propriété y sont peu fréquents, ajouter ni voleurs, et on y découvrirait plus malaisément encore la moindre trace de ces haines sociales qui sont la profonde maladie des grandes nations européennes, inconnue dans ces heureuses montagnes, où les fondements de la société n'ont point été ébranlés par le mépris des divins préceptes dont le respect est la condition nécessaire de tout ordre solide et de toute paix intérieure sincère ; où, entre une aristocratie sans morgue et une démocratie sans envie, n'apparaît jamais l'irritant contraste du faste excessif et de l'extrême dénûment ; où nul, même le plus pauvre, n'est déshérité des joies moralisantes d'un foyer patrimonial ; où, enfin, sous le plus beau ciel, tous trouvent, dans les travaux sains et fortifiants de la terre, une aisance modeste mais assurée et, par surcroît, cette quiétude d'esprit, cette robuste santé, cette vigueur physique et cette mâle beauté des populations fidèles aux salutaires pratiques de la vie rurale [1].

---

merce et quelques-uns acquièrent ainsi des fortunes bien supérieures à celles des plus grands chefs de la montagne.

1. Comme dans tout l'Orient, on manque entièrement de documents statistiques pour indiquer la durée de la vie moyenne, l'état sanitaire, le mouvement de la population, etc. On est même si peu fixé sur le chiffre de la population, que les uns le portent à 400,000 âmes, tandis que d'autres ne l'évaluent pas à plus de 200,000 âmes. Mais ce que

Quels que soient donc les défauts du caractère national et les imperfections du régime administratif, on doit, écartant le souvenir d'une crise affreuse mais passagère, ranger les Libaniens parmi les rares peuples sages et prospères, si la paix sociale, la moralité de la vie, la frugalité des habitudes et la modération des désirs sont, avec la possession d'un sol fertile sous un climat salubre, les réels éléments de la prospérité des nations et si la sagesse consiste, avant tout, pour elles, à apprécier ces biens, à se garder des utopies décevantes et à conserver, avec une pieuse fidélité, pour base inébranlable des institutions, cette grande loi primordiale des sociétés humaines, qui est de tous les temps comme de tous les lieux et en dehors de laquelle il n'y a que désordre et décadence, le divin Décalogue.

Peuples sages et prospères, en effet, chez qui les hommes sont laborieux et sobres, les femmes belles et chastes, les enfants robustes et respectueux, les familles unies et stables; à qui les merveilles de l'industrie et les splendeurs des arts demeurent, il est vrai, ignorées, mais qui n'ont à redouter ni chômages, ni grèves, ni luttes fratricides de classes et devant qui la nature généreuse a étalé toutes ses magnificences.

Le premier objectif de l'expédition devait être nécessairement la capitale du Territoire mixte, *Deir-El-Kamar*[1], où, après *Damas,* les massacres avaient été

tous les voyageurs ont remarqué, ce sont les apparences de force et de santé des Libaniens, la régularité des traits de leur visage et le peu d'infirmes qu'on rencontre dans la montagne.

1. Ville de 7,000 à 8,000 âmes, mi-partie Maronites et Druses, pittoresquement située, mais sans édifices remarquables.

plus horribles que partout ailleurs. Pour s'y rendre, la colonne suivit d'abord la route indirecte, mais plus commode de *Saïda* (Sidon) ; puis, les premiers obstacles tournés, s'engagea dans la montagne, où la marche devint excessivement lente et pénible, suivant tantôt des lits desséchés de torrents, remplis de pierres roulantes, tantôt d'étroits sentiers, suspendus entre de profonds précipices et des rochers à pic. Enfin, vers six heures seulement, après avoir traversé plusieurs villages, abandonnés par les Druses [1], on rencontra un plateau présentant les trois conditions d'un bivouac passable : eau, bois et terrain sans trop de déclivité. Mais les dernières bêtes de somme du convoi, retardées par de nombreux accidents, n'arrivèrent que beaucoup plus tard et la nuit était, depuis longtemps, tombée quand je pus gagner la tente qui devait être, jusqu'au printemps suivant, mon errant abri — fragile et instable comme la destinée même de l'homme. — Tour à tour étouffantes de chaleur, enlevées par le vent, pénétrées par la pluie ou écrasées sous la neige, ces pauvres toiles n'offrent qu'un gîte entièrement dépourvu de confortable, près duquel le grenier lui-même du chansonnier paraîtrait un luxueux séjour..... et pourtant, bénis, dans la vie, sont les instants passés sous ces toits mobiles ; le corps s'y est fortifié

1. Leur nationalité était indiquée par les nombreuses figures de veau, sculptées sur les maisons, les fontaines, etc.

L'abandon de positions aussi fortes ne laissait aucun doute sur la résolution des Druses de n'opposer aucune résistance et d'attendre, réfugiés dans le Haouran, chez leurs compatriotes, moins compromis dans les événements, les décisions de la commission diplomatique de Beyrout, où l'appui de l'Angleterre leur assurait une certaine indulgence, plus politique d'ailleurs qu'une répression trop sévère qui n'eût remédié à rien et même eût perpétué les inimitiés.

par la fatigue, le grand air et l'abandon des molles habitudes; le caractère s'y est affermi par la pratique de l'obéissance et l'exercice du commandement; le cœur enfin s'y est élevé par le sacrifice absolu de soi-même au devoir et à la patrie.

Le lendemain, une marche moins longue, mais contrariée par un temps pluvieux, nous conduisit à Deir-El-Kamar où, à peine arrivés, nous fûmes rejoints par les réfugiés de Beyrout, accourus directement afin de rentrer sans aucun retard dans leurs foyers. Jamais notre illustre Callot, le grand peintre des misères de la guerre, n'a représenté groupes plus fantastiques que cette cohue lamentable : vieillards gardant, sous d'indescriptibles guenilles, une dignité patriarcale ; vieilles femmes, émaciées par les souffrances morales et physiques, dont toute la vie semblait concentrée dans des yeux agrandis par la douleur et les privations ; jeunes hommes, échappés en petit nombre au désastre et encore tout consternés d'une défaite aussi terrible qu'imprévue; jeunes femmes, quelques-unes au profil d'une exquise régularité, la plupart aux traits trop fortement accentués, mais toutes ayant, sous leurs haillons, la grâce d'attitudes et de démarche, la correction générale des lignes et l'éclat du regard qui sont les heureux privilèges des belles races asiatiques.

En pénétrant dans la ville déserte où des maisons en ruines, le sol jonché de débris et des traces sanglantes le long des murailles ne rappelaient que trop vivement l'affreux drame du mois de juillet, toute cette foule, passant subitement d'une lassitude silencieuse à la plus extrême exaltation, fit éclater ses regrets et son déses-

poir avec l'exubérance de gestes et de clameurs habituelle aux méridionaux.

Cette scène touchante (*res sacra miser*), sous des formes et avec des détails burlesques, acquit une violence inouïe quand, parvenus à l'hôtel de ville (*Séraï*), dernier réduit de la défense, les Maronites découvrirent les cadavres mutilés de trois ou quatre cents de leurs compatriotes, gisant dans l'état où la mort les avait mis depuis plus de deux mois. Il fallut se hâter de fermer ce lugubre charnier et prescrire d'évacuer la ville entière ; mais le bruit des lamentations, mêlées aux psalmodies funèbres, se prolongea longtemps autour du campement assigné aux réfugiés et, singulièrement émouvants, à cette heure crépusculaire, en cette langue gutturale, dans ces lieux chauds encore de cruels souvenirs, ces accents plaintifs rappelaient à la pensée les versets bibliques, sublime expression de la plus déchirante des douleurs que puisse ressentir le cœur de l'homme :

« Une voix a été entendue sur les hauteurs, voix de lamentation, de deuil et de larmes; c'est la voix de Rachel, pleurant ses enfants et ne voulant pas être consolée parce qu'ils ne sont plus. »

Afin d'éviter le renouvellement de ces pénibles incidents, on dut, malgré la fatigue des soldats, procéder de nuit aux inhumations. Cette lugubre besogne terminée, on s'occupa, dès le matin, des mesures d'assainissement indispensables pour une réoccupation immédiate de la ville, et le reste de la journée fut employé aux distributions de vivres ou à la remise en ordre du convoi.

Le lendemain, passant d'abord à *Beit-Eddin*, ancienne

résidence, trop vantée, de l'émir Beschir[1], la colonne se rendit au village *Neba-El-Barouk* pour procéder à une seconde réinstallation de réfugiés. Puis, après avoir ainsi parcouru tout le Territoire mixte, on vint camper le 3 octobre, dans la vallée de la Bekaa, vers le point d'intersection des routes de Damas, Baalbeck et Zaahlé à Beyrout, près d'une petite bourgade qui doit son nom de *Kab-Elias* (tombeau d'Élie) à trois hypogées d'origine incertaine, percées dans un rocher voisin[2]. Non loin de ces grottes, au sommet de la colline, où s'adossent les maisons du village, se dresse un autre problème archéo-

1. Avec ses vastes cours, ses fontaines de marbre, ses galeries élégantes à balustrades délicatement sculptées, ses hautes et longues salles à voûtes ogivales, décorées de capricieuses arabesques, ce palais, situé en face de Deir-El-Kamar, au sommet d'un mamelon où l'on accède par un gigantesque escalier, praticable pour les chevaux, ne manque assurément pas d'une certaine grandeur, mais le défaut de régularité dans le plan général et le manque de façades monumentales annulent tout grand effet architectural. Inhabité ou servant de prison depuis près de vingt ans, l'édifice et ses abords étaient d'ailleurs, en 1860, dans un lamentable état de dégradation.

2. Ces excavations, d'accès aujourd'hui fort difficile, sont ornées de moulures analogues aux encadrements des bas-reliefs sculptés sur les rochers proches du Nahr-El-Kelb, entre Beyrout et Antoura, considérés par les archéologues comme contemporains de Ramsès II (Sésostris, XIV^e^ siècle avant notre ère). La destination de ces grottes, peu visitées parce qu'elles sont en dehors de l'itinéraire habituel des touristes, a donné lieu à diverses hypothèses; les uns y voient des demeures d'anachorètes, comme celles de *Mar-Saba* ou de *Jéricho*, les autres des hypogées telles que les *tombeaux des Rois* ou *des Juges*, près de *Jérusalem*. Cette dernière conjecture a l'avantage d'être conforme à la tradition populaire; pourtant le texte biblique ne permet pas d'admettre que ce soit le sépulcre du grand prophète Élie, mais on peut attribuer ce tombeau à un autre Élie, patriarche de Jérusalem, qui, expulsé de ce siége, au VI^e^ siècle, serait venu chercher, en cet endroit écarté du Liban, peut-être avec quelques disciples ou compagnons fidèles, un lieu de refuge d'abord, devenu ensuite un lieu de sépulture.

logique sous la forme d'un château-fort en ruines, semblable à nos vieux *burgs* des Vosges ou d'Alsace, et assez surprenant à rencontrer en un pays où les croisés n'ont jamais pénétré.

Cet endroit formant un nœud stratégique important, le général résolut d'y installer le tiers environ du corps expéditionnaire, comme centre de soutien et de ravitaillement des postes disséminés dans la montagne. La mauvaise saison étant parfois très rigoureuse à cette altitude, l'intendance, aussitôt la décision connue, s'occupa des préparatifs d'un hivernage complet. De larges approvisionnements furent réunis, par envois de Beyrout ou achats locaux [1]; on construisit une manutention de campagne et les salles du vieux château réparées, fournirent à l'ambulance un asile moins exposé que la tente aux intempéries. On attendit ensuite les événements, mais aucun retour offensif des Druses ne vint troubler la tranquillité du pays [2] et la température elle-même n'eut d'abord rien de désagréable. Vers la mi-décembre seule-

1. Les transports par la montagne étant pénibles et onéreux, on préférait, autant que possible, s'approvisionner dans les environs, le difficile était de découvrir les ressources dans un pays en partie ravagé et où, de plus, chacun était accoutumé à cacher ce qu'il possédait à l'approche des troupes, de crainte des réquisitions gratuites des Turcs. On finit cependant par inspirer confiance et les marchés passés furent toujours loyalement exécutés.

2. Non seulement le camp principal de Kab-Elias ne fut l'objet d'aucune tentative d'agression, mais les postes secondaires, disséminés dans la montagne ou vers les abords de l'Anti-Liban, ne furent jamais menacés. Bientôt même les Druses demandèrent l'*aman* et j'ai pu assister, au printemps de 1861, à une conférence entre des Cheiks maronites et druses discutant très pacifiquement sur les travaux à exécuter par les Druses afin de relever, dans divers villages, les habitations détruites des Maronites.

ment, les hauteurs environnantes commencèrent à se couvrir de neiges qui bientôt descendirent jusqu'à notre campement, assez abondantes, durant la dernière nuit de l'année 1860, entre autres, pour écraser, par leur poids, la plupart des tentes et tous nos petits abris. Le soleil reparaissant ne tarda pas à débarrasser, dans la vallée, le sol du blanc vêtement que les Européens ne s'attendent guère à voir en Syrie. Mais les communications par la montagne restèrent interrompues et quoique les réserves de vivres, accumulées dans les souterrains du château-fort, fussent suffisantes pour ôter tout sujet sérieux d'inquiétudes, cet isolement absolu ne laissait pas d'être pénible, moralement par l'absence de toutes nouvelles de France et matériellement par l'impossibilité de se garantir du froid[1]. Grâce à Dieu, notre claustration dura moins longtemps que les ressources de nos

1. Sur trois hommes du pays, partis ensemble de Beyrout afin de porter la correspondance, un mourut en route et les deux autres durent rétrograder. Jamais on ne vit mieux qu'en cette occasion combien, en fait d'approvisionnements de campagne, il faut se baser sur les prévisions les plus pessimistes. Presqu'à la veille de l'interruption des communications, le camp de Kab-Élias était largement approvisionné pour trois mois et, après moins de six semaines de séquestration, on commençait à n'être pas sans appréhensions pour le cas d'une prolongation exceptionnelle de la mauvaise saison. On avait, à la vérité, dans les souterrains du vieux château, quelques réserves, parfaitement abritées, de biscuit et de lard; mais, pour la viande fraîche, la mortalité s'étant mise dans le parc, on voyait les ressources diminuer avec une effrayante rapidité. L'entrepreneur ne pouvant plus continuer à nourrir convenablement ses bestiaux, il avait fallu, dans l'intérêt du service, lui permettre de puiser, à charge de remboursement, dans nos magasins de fourrages, constitués seulement pour les chevaux et mulets de l'armée, d'où une augmentation imprévue de consommation; l'effondrement d'une toiture avait avarié quelques farines ou autres denrées, et de ces causes réunies résultait un épuisement beaucoup plus prompt qu'il n'était à prévoir de tous les approvisionnements.

parcs ou magasins et, vers la fin de janvier, la température radoucie permit au génie de rétablir les passages interceptés. Ces travaux qui, en maints endroits, exigèrent des tranchées d'une profondeur de plus de deux mètres dans la neige, à peine finis, je fus rappelé à Beyrout afin d'aller, de là, visiter d'autres postes, éprouvés aussi par les froids exceptionnels de cette année.

Parti dès l'aube, dans l'intention d'effectuer le trajet en une journée, après avoir expédié, la veille, mes bagages avec un relai de chevaux à *Hamana*, gros bourg à mi-chemin, occupé par une garnison française, j'eus la malechance d'être pris, dès les premières heures de marche, par une violente bourrasque de grésil, et bien que ce ne fût nullement un de ces terribles ouragans qui semblent ébranler la montagne, je n'en fus pas moins fort aise de me réfugier au *Khan-Mourad*, petit caravansérail qui, en de précédentes excursions, m'avait paru une agréable et pittoresque halte [1]. Mais l'état intérieur de ce taudis sordide m'ôta tout envie d'y séjourner, à moins d'y être absolument forcé, et ce ne fut pas sans un vif plaisir que je vis le ciel se rasséréner assez vite pour me permettre de parvenir encore au but avant la nuit. Malheureusement, l'humidité avait rendu si glissantes les pentes ravinées que la descente vers cette

1. La plupart de ces caravansérails ou *khans* se ressemblent et se composent ordinairement d'un hangar pour les chevaux et bêtes de somme, d'une grande salle pour les voyageurs, garnie parfois de bancs en pierre, adossés aux murailles, et enfin d'un réduit habité par le *Kawédji* (limonadier) qu'on trouve dans chacun de ces refuges, où il vend aux passants quelques rafraîchissements. Pour les Européens, à moins d'extrême mauvais temps, il est bien préférable de camper hors du caravansérail, toujours établi près d'une source et le plus souvent dans un beau site, que de coucher dans ce bouge sordide, trop souvent rempli de vermine.

célèbre vallée de Hamana — qu'on ne décrit plus après Lamartine — fut beaucoup plus malaisée qu'en temps ordinaire et, afin de compenser ce nouveau retard, je dus renoncer à m'arrêter au village, sauf le temps strictement nécessaire pour relayer. La montée suivante de *Khan-El-Médéreidj* (Caravansérail de l'escalier), dont le nom indique l'escarpement, ayant été moins difficultueuse, j'atteignis enfin, avant la chute du jour, la crête des derniers contreforts occidentaux. N'ayant plus alors qu'une courte et facile descente, je laissai les ordonnances me précéder à Beyrout et, encore sous l'impression de la tourmente du matin, au milieu des sites hyperboréens de Khan-Mourad, je m'arrêtai pour jouir, un instant, du splendide panorama qui se déroulait devant moi, dans une atmosphère incomparable de calme, de douceur et de limpidité, à cette heure indécise et charmante,

Entre la nuit qui tombe et le jour qui s'enfuit,

où s'éveille, dans la pensée, tantôt joyeux, tantôt mélancolique, l'essaim mystérieux des vagues songeries et des douces souvenances...

Du faîte des hautes cimes dont l'azur rembruni du ciel faisait ressortir plus vivement les neiges éclatantes, le regard émerveillé, glissant le long des parois rocheuses, teintes des plus suaves nuances de rose ou de violet, descendait sur les sommets secondaires, inondés de ces discrètes clartés du soir qui reposent la vue des éblouissements du jour. Puis, par delà ces paysages accidentés où, d'étage en étage, on embrasse d'un coup d'œil l'aspect de toutes les saisons de l'année, s'étendait, dans sa majestueuse immensité, la grande mer, unie et mi-

roitante, qui se confondait, au loin, avec les nuages de l'horizon, déjà tout empourprés des magiques reflets du soleil couchant[1].

Sur le flanc d'un promontoire voisin, on apercevait la ville de Beyrout, avec ses minarets élancés, les tours massives de ses vieilles fortifications et ses plages inaccessibles aux rigueurs de l'hiver, garanties contre l'excès des chaleurs par les brises rafraîchissantes de la mer et toujours aussi resplendissantes de verdure, de fleurs et de lumière que quand, à l'aurore des temps historiques, elles furent choisies par les Phéniciens, comme le temple du plaisir, le théâtre de leurs folles et poétiques fictions,

> Où Vénus Astarté, fille de l'onde amère,
> Secouait, vierge encor, les larmes de sa mère.

Trente siècles se sont écoulés depuis lors; les empires ont succédé aux empires et les civilisations aux civilisations; le temps et l'homme se sont acharnés, à l'envi, contre les vestiges du passé — *tempus edax, edacior homo* — et l'archéologue anxieux peut à peine discerner aujourd'hui les villages qui portèrent les grands noms de Sidon, Byblos et Tyr.

..... *Etiam periere ruinæ.*

Ainsi disparaissent, anéanties, l'une après l'autre, par

---

1. On trouve assurément des montagnes plus imposantes par leur masse que celles du Liban, et l'Océan, avec ses larges vagues et ses puissantes marées, présente un spectacle plus grandiose que les flots moins mouvementés de la Méditerranée qui, elle-même, baigne d'autres rives, renommées, à juste titre, pour les agréments de leur site et la salubrité de leur climat; mais où trouver ailleurs que sur cette délicieuse côte syrienne le ravissant contraste si vivement dépeint par le dicton local : « *Le Liban a l'hiver sur sa tête, le printemps et l'automne sur ses épaules et l'été à ses pieds.* »

l'implacable destinée, toutes les œuvres de l'homme, lui criant tour à tour, de leurs voix expirantes : *Memento quia pulvis es.* Seule l'œuvre divine, la nature, en sa jeunesse toujours renaissante, n'a rien perdu de sa grâce ni de sa beauté souveraines[1] et semble encore dire, comme aux premiers âges, au voyageur débarquant sur ces bords féeriques : Ami, borne ici ta course ; est-il, ailleurs, un plus radieux soleil pour féconder tes champs ou égayer tes jours, un air plus imprégné de salutaires aromes pour ranimer, en toi, les sources de la vie et des nuits plus brillamment étoilées pour illuminer tes rêveries ?

Ah ! si tant de liens chéris n'attachaient à ce sol natal où s'épanouissent les pâles et douces fleurs du souvenir, suprême jouissance des yeux vieillis, et si le cœur n'aimait à se recueillir, aux heures assombries du déclin, entre la place déjà marquée pour la tombe et celle où jadis la tendresse maternelle souriait au berceau[2], combien ne souhaiterait-on pas de s'arrêter jusqu'au terme fixé par la divine Providence, loin des vaines agitations, en quelque ombreuse et sereine retraite de ces merveilleuses contrées[3] où, selon l'adage oriental : « *Les jours passent et ne se comptent pas.* »

Puissiez-vous, du moins, Messieurs, n'avoir pas trop compté les moments perdus à m'écouter !

---

1. *Immortalia ne speres, monet annus et almum*
   Quæ rapit hora diem.

.....

   Damna tamen celeres reparant cœlestia lunæ.

2. ..... *Natale solum dulcedine cunctos*
   Ducit et immemores non sinit esse sui.

3 ..... *Tacitum silvas inter reptare salubres*
   Curantem quidquid dignum sapiente bonoque est.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ed. BOULANGÉ

AU RÉCIPIENDAIRE

MESSIEURS,

Au moment où je me lève au nom de l'Académie de Stanislas, ma première parole doit être l'expression de sa vive gratitude pour les fonctionnaires de tout ordre dont la présence rehausse l'éclat de cette solennité, atteste la courtoisie des rapports qu'ils ont toujours maintenus avec notre Compagnie et encourage puissamment ses travaux ; je salue aussi cette assemblée d'élite qu'elle retrouve, chaque année, fidèle dans la manifestation de ses précieuses sympathies.

MONSIEUR,

Au remerciement public que vous venez d'adresser à l'Académie, votre extrême modestie a mêlé l'expression d'une sorte d'inquiétude sur la réalité des titres qui ont déterminé son accueil. On a dit, non sans quelque malice, que la modestie est le rôle naturel du candidat, c'est sans contredit une qualité charmante, même quand elle est le moins nécessaire. Mais, l'Académie n'a pas la même situa-

tion; son seul et simple devoir, c'est d'être juste et de faire publiquement connaître les titres qui ont fixé son choix. Elle est heureuse de compter dans ses rangs des représentants empruntés aux corps scientifiques ou littéraires, honneur de la cité, qui, par la diversité de leurs connaissances ou de leurs talents, peuvent éclairer et embellir ses réunions. A remonter assez haut dans ses annales, elle avait longtemps possédé dans son sein des membres distingués de notre armée, la mort les lui avait ravis et elle en regrettait l'absence. Elle a, Monsieur, examiné vos titres personnels, et il lui a semblé qu'elle retrouvait ce qu'elle avait perdu.

Sorti de cette école illustre et unique, formée après les épreuves de concours publics parmi l'élite de la jeunesse française, dans laquelle la science prépare et développe des aptitudes variées pour les carrières civiles ou pour les services militaires, entré dans l'arme de l'artillerie et, quelques années plus tard, attaché à ce corps de l'intendance militaire qui se recrutait à la suite d'un concours ouvert presque exclusivement parmi les officiers des armes spéciales ou de l'état-major, vous avez, dans la pratique de tous ces services, acquis les développements qu'assure à l'intelligence et aux connaissances l'opiniâtreté du travail. L'activité de votre esprit toujours en éveil ne s'est pas bornée à ces études sérieuses et complexes; il a franchi le cercle dans lequel semblait vous enfermer la spécialité de vos occupations, éprouvé le désir et trouvé le temps de subir les épreuves de l'école de droit et d'y conquérir le titre de licencié, de sorte que, s'il est permis de mêler à la solennité de cette séance un détail tout personnel, j'ai l'honneur

et le plaisir de vous saluer deux fois du nom de confrère.

Dans les œuvres de l'intelligence comme dans les mystérieuses opérations de la nature, les bonnes et fortes préparations peuvent seules donner des fruits excellents. Votre heure était venue, Monsieur, quand, en 1869, sous le titre modeste d'*Essai historique sur les institutions militaires ou la formation, l'organisation et l'administration des armées en France depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, vous avez publié un ouvrage considérable qui a immédiatement attaché à votre nom une légitime notoriété, ouvrage nouveau, écrit de ce style ferme et clair qui convient à la gravité du sujet, plein d'une solide érudition, embrassant dans son vaste cadre une étude sur l'armée française au moyen âge et dans les temps modernes, allant (ce qui n'est pas commun) au delà des promesses mêmes de son titre, puisqu'il y ajoute une autre étude (et non la moins curieuse) sur l'état des principaux peuples militaires de l'antiquité.

Après la guerre funeste de 1870, des préoccupations bien naturelles retenaient l'attention sur des questions qui s'imposaient à tous les esprits, et l'opinion publique demandait une seconde édition de votre ouvrage; vous la lui donniez en 1871 avec des développements nouveaux, suivie d'un plan de constitution militaire pour la France dont mon absolue incompétence et les convenances de cette assemblée ne me permettent ni l'appréciation ni même une simple analyse. Votre *Essai sur les institutions militaires* était lu et médité, goûté surtout par les hommes spéciaux qui en distinguaient toutes les qualités, et, en 1877, vous méritait l'honneur d'être invoqué

comme une autorité par l'un de nos généraux, dans la discussion à la Chambre des députés d'une loi relative à l'organisation de notre armée.

En 1881, le retour persistant des mêmes préoccupations amène vos *Études sur la réforme militaire et observations sur l'ouvrage intitulé l'*Armée française en 1879; vous y affirmez la corrélation nécessaire entre le développement de la puissance d'un État et l'étendue des sacrifices virilement supportés par les citoyens. Votre érudition, à l'appui de cette thèse, remonte à une époque déjà vieille de cinquante années et rencontre les fortes paroles d'un homme « qui n'est pas familier par sa profession et par ses études avec les inéluctables exigences de la guerre », paroles, dites-vous, qu'on croirait d'hier et qui émanent d'un philosophe dissertant, en 1828, sur des questions historiques, M. Cousin, dans son Cours d'histoire sur la philosophie : « Tout sacrifice comporte « sa récompense, toute concession à la faiblesse sa « punition. Telle est la loi ; elle est de fer et d'airain ; « elle est nécessaire et universelle ; elle s'applique aux « peuples comme aux individus. »

C'étaient là, Monsieur, vos ouvrages militaires qu'un souffle patriotique a toujours inspirés.

Par une bonne fortune particulière, les devoirs de vos fonctions vous avaient appelé successivement sous les climats privilégiés d'Algérie, de Syrie et de Rome; chacun de ces séjours devait profiter à vos études. Vous aviez, en 1861, fait avec un petit nombre d'amis, officiers comme vous, une courte excursion en Palestine, et de légitimes influences vous demandaient d'en publier le récit. Vous avez, en effet, donné sous le simple titre de journal un

opuscule dont les trop rares exemplaires devaient rester seulement dans quelques mains. Les mérites personnels du style y éclatent; l'élévation de la pensée grandit aux souvenirs que chaque pas éveille sur cette terre sacrée; l'émotion communicative qui s'en dégage affirme à la fois la sincérité profonde des croyances de l'homme et les qualités littéraires de l'écrivain.

L'Académie rencontrait donc en vous, Monsieur, les titres solides ou brillants qui s'imposent à ses suffrages.

A peine admis comme membre correspondant au sein de notre Compagnie, vos communications tenaient les promesses que votre passé littéraire lui avait fait concevoir, et votre désir de lui appartenir à titre définitif, avant qu'elle en fût touchée, était déjà le sien. Avec une bonne grâce pleine de courtoisie vous vous êtes, Monsieur, spontanément offert à devancer le tour que la date de votre nomination aurait assigné à votre discours public, et, choisissant dans vos richesses, vous en avez détaché une page de ces souvenirs militaires dont votre parole vient de tracer le récit.

Quelle réponse éloquente apportée par vous-même, Monsieur, à vos doutes sur la valeur de vos titres, et avec quel éclat, s'il en eût été besoin, vous les auriez dissipés!

Vous annoncez un souvenir, et l'Académie reçoit, dans un discours remarquable, des études pleines d'intérêt sur l'histoire, la religion, le gouvernement, l'état économique des deux peuples entre lesquels vient d'éclater un violent orage, d'ingénieuses observations sur les merveilleuses ressources de la nature, la constitution du sol et l'influence dont elle laisse l'empreinte sur le caractère des habitants.

L'inspiration patriotique de vos travaux militaires de toutes les époques se retrouve dès la première phrase du récit : le citoyen et le soldat saluent avec une fierté légitime la mission honorable confiée par le concert unanime des puissances européennes au droit traditionnel et à la générosité de la France, pour l'apaisement des passions et des haines soulevées par cette secousse accidentelle entre deux peuples si bien faits pour être unis et pour être heureux. N'ont-ils pas tous deux, en effet, la magnificence d'une nature dont les ressources suffisent à tous les désirs, et la douceur d'un climat que votre plume peint d'un trait tout militaire dans la description de ce campement pittoresque « assis sous un immense « dôme d'épaisse verdure, soutenu par une majestueuse « colonnade de pins parasol, embaumé des balsamiques « senteurs des tiges résineuses, vivifié par les salutaires « effluves de la mer? »

Et la fertilité arrachée au sol par la vaillance du travail, et la commune origine sémitique, et l'identité du langage et la défense d'une mutuelle indépendance envers la puissance à laquelle ils doivent le même tribut, et l'état économique essentiellement agricole dont vous signalez les si manifestes avantages, tous ces biens ne leur sont-ils pas communs? causes multiples de paix et de concorde qui rendraient inexplicables les cruautés de la lutte s'il n'existait des germes de division qui, se développant à un jour donné, peuvent produire des fruits si amers. Vous les indiquez, Monsieur, en termes excellents, vous les voyez moins encore dans la diversité des religions dont l'influence a été ici tout à fait indirecte et secondaire, que dans l'organisation spéciale chez les

Druses des Akkals (initiés) dont le conseil suprême concentre toute l'autorité, sans aucun contrôle dans ses résolutions les plus sècrètes, maître de tenter par la guerre ou le massacre la conquête du pouvoir contre le peuple rival dans un acte d'oppression.

Ce coup avait été frappé; vous en avez vu les horreurs et leurs traces encore sanglantes. Vous avez vu les irritations bien naturelles d'un peuple écrasé par surprise, à son retour dans sa capitale dévastée, vous avez entendu le désespoir des parents et les accents plaintifs de leur douleur dans le pays où Rachel avait pleuré ses enfants et ne voulait pas être consolée. Votre plume traverse toutes ces tristesses avec une discrétion délicate. Elle ramène vite la pensée à l'espérance d'une sécurité prochaine et, Dieu le veuille! définitive, due à l'apaisement des passions et à l'intervention salutaire de la France, puis, revenant encore au sentiment qu'a fait naître en vous le spectacle de cette magnifique nature, vous encadrez votre récit dans les enchantements de tous ces souvenirs. Ils seront en vous, Monsieur, ineffaçables — nous n'avons garde de nous en plaindre — et vous les rapporterez à votre foyer. Ils sont dans votre cœur dominés par un souvenir plus ancien, par un sentiment d'une invincible puissance, l'amour du pays natal. Vous vous écriez avec le poète:

> ..... *natale solum dulcedine cunctos*
> *Ducit et immemores non sinit esse sui.*

Vous êtes à Nancy, vous êtes à l'Académie de Stanislas à laquelle vous avez demandé l'hospitalité des communs travaux, elle écoute les derniers accents de votre parole et les salue de son unanime approbation.

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

MESSIEURS,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, je n'y apportais que ma bonne volonté et le désir sincère d'être pour vous, sinon un collaborateur utile, du moins un confrère respectueux et dévoué. Votre bienveillance vous a fait oublier l'insuffisance de mes titres. Vous m'en donnez aujourd'hui une preuve nouvelle, qui augmente encore ma dette de gratitude envers vous. Vous avez bien voulu me confier le soin de rendre compte de vos désignations pour les prix de vertu qu'un généreux compatriote vous demande de décerner tous les ans au dévouement des mères et à la piété des enfants. Je suis profondément touché d'un tel honneur, et reconnaissant de la part que vous me réservez ainsi dans l'exercice d'une de vos prérogatives les plus belles et les plus enviables.

Vous êtes appelés, Messieurs, à récompenser la vertu, c'est-à-dire la fidélité au devoir, la constance dans l'adversité, la lutte courageuse contre les épreuves de la vie ; et je ne conçois pas de mission plus honorable et plus touchante à la fois que de vous parler un instant de ceux qui souffrent et se dévouent en silence et de leur apporter en votre nom un encouragement moral, où ils puiseront une énergie nouvelle pour se dévouer encore. Les faits que nous avons à vous signaler ne sont pas, en effet, de ceux qui, dès le premier abord, commandent l'admiration par leur hardiesse même ou par la grandeur de leur résultat ; ce ne sont pas de ces actions brillantes que l'on accomplit dans un moment d'enthousiasme, et qui trouvent une première récompense dans l'éclat même qui les environne. Ce sont, au contraire, des dévouements de tous les instants, qui poursuivent sans bruit, à travers mille obstacles, une œuvre laborieuse et sans cesse renaissante ; dévouements d'autant plus méritoires que, le plus souvent, ils s'ignorent eux-mêmes et n'ont à attendre d'autre satisfaction que celle du devoir accompli. C'est une mère de famille, que la mort ou la maladie, ou quelquefois un abandon coupable, a privée de l'appui naturel de son mari, et qui doit faire des prodiges d'activité et d'énergie pour assurer l'existence matérielle et l'éducation morale de ses enfants. Ce sont des enfants qui consacrent à soulager la vieillesse et les infirmités de leurs parents tout ce qu'ils ont de force et de tendresse. Aux enfants comme aux mères, une part est réservée dans les libéralités dont la distribution vous est confiée.

I. — Prix des mères de famille.

Le généreux fondateur a bien voulu augmenter encore cette année l'importance de ses dons, pour permettre à l'Académie de mieux suffire à des candidatures nombreuses, et qui se recommandent presque également à des titres divers. Il a porté à sept cents francs la somme destinée aux prix de dévouement maternel. L'Académie a pu ainsi admettre à ses récompenses toutes les mères de famille présentées cette année. Elle accorde un prix de deux cents francs à M^me^ *Meuriot,* abandonnée par son mari; deux prix de cent cinquante francs chacun à M^me^ *veuve Michel,* née Schaller, et à M^me^ *veuve Marteau*; deux prix de cent francs à M^me^ *Donninger,* abandonnée par son mari, et à M^lle^ *Louise Imbs,* devenue la mère adoptive de sa famille.

L'abnégation de M^me^ *Meuriot* a dépassé ce que nous avions vu jusqu'ici, même chez les mères les meilleures; elle était recommandée aussi à vos suffrages par la constante dignité avec laquelle elle supportait une misère d'autant plus intéressante que sa situation antérieure la faisait moins redouter pour elle. M. Meuriot, qu'elle avait épousé à Metz, leur ville natale à tous deux, fonda à Nancy, peu après la guerre, un établissement de graveur, auquel il joignit le commerce de la papeterie de luxe. Les débuts furent très satisfaisants : M. Meuriot est habile dans son art, il a choisi pour s'y établir un quartier des plus fréquentés, il sera soutenu aussi par l'intérêt qu'appelle sur lui sa qualité d'exilé; avec de l'activité, de l'ordre, de l'économie, la prospérité de sa maison paraît

assurée. A défaut de cela, la clientèle s'éloigne, le crédit diminue, la gêne vient. Heureux encore, si elle n'amenait à sa suite des suggestions contraires à la délicatesse ou à l'honnêteté ! La vie commune est devenue impossible. Mme Meuriot se réfugie auprès de sa mère, qui vit modestement, dans un faubourg de Nancy, d'une petite pension gagnée par de longs et honorables services à la Compagnie des chemins de fer de l'Est. Elle amène avec elle ses cinq enfants; un sixième vient, bientôt après, accroître sa famille. Les deux aînés, une jeune fille âgée alors de treize ans, un jeune garçon de douze ans, sont issus d'un premier mariage de son mari; en épousant leur père, elle les a adoptés; elle ne distingue pas entre ces enfants d'adoption et ceux qu'elle a portés dans son sein; et, en retour, elle reçoit d'eux la même affection. Sans aucune fortune, et ne pouvant compter sur aucune aide de la part de son mari, elle demande au travail de ses mains les ressources nécessaires pour entretenir sa nombreuse famille. Elle se place d'abord dans une maison de commerce; elle travaille ensuite pour une fabrique de chaussures; elle obtient enfin de la Compagnie de l'Est, qui se souvient des excellents services de sa mère, un emploi laborieux sans doute, mais dans lequel elle trouvera une existence assurée et honorable. L'horizon devient ainsi moins sombre; mais la maladie survient, maladie sans espoir, et dont les symptômes se déroulent avec une régularité effrayante. Elle résiste d'abord aux étreintes du mal qui la mine; ni les conseils de ses chefs, ni les avertissements du médecin ne l'arrêtent ; c'est qu'elle sent bien, cette femme intrépide, combien elle est nécessaire à ses enfants. Il faut que le mal l'abatte

pour qu'elle cède. Elle accueille alors l'offre des parents de la première femme de M. Meuriot, qui lui demandent la jeune fille ; quelques familles amies lui accordent discrètement une assistance, qu'elle accepte, sans faux amour-propre, avec une simplicité et une reconnaissance touchantes ; c'est pour ses enfants, il faut qu'ils vivent, qu'ils s'instruisent, qu'ils apprennent à travailler et à se soutenir les uns les autres. Sa mère, âgée aujourd'hui de soixante-dix ans, ne la quitte ni de jour ni de nuit ; en même temps qu'elle s'est faite la garde-malade de sa fille, elle remplit une seconde fois auprès des enfants la tâche d'une mère. Elle reste seule aujourd'hui : la maladie a accompli son œuvre impitoyable[1]. Mme Meuriot ne recevra plus elle-même le prix qui lui est décerné. Que ses enfants trouvent du moins un encouragement dans l'hommage posthume que nous rendons à leur mère, et qu'ils gardent pieusement la mémoire de son dévouement maternel !

Mme *Michel*, née Schaller, est veuve depuis 1872 ; son mari lui laissait un petit garçon de trois ans, une petite fille de deux ans ; un troisième enfant était près de naître, il n'a vécu que seize mois. Au lieu de se laisser aller au découragement, ou de compter sur la charité publique, elle a accepté vaillamment la lourde tâche qui lui incombait. Pour nourrir ses enfants, aucun travail, si pénible, si assujettissant soit-il, ne la rebute ni ne l'effraie ; leur instruction, leur éducation morale et religieuse, sont aussi pour elle l'objet de la plus constante sollicitude. A l'école, à l'atelier, leur zèle, leur application au travail,

1. Mme Meuriot est morte à Nancy, le 14 mai 1884.

leur conduite irréprochable, les font citer l'un et l'autre en exemple à leurs jeunes camarades. Le fils a aujourd'hui quatorze ans, et apprend l'état de relieur; le moment approche où il pourra par son travail procurer quelque aide à sa mère. La jeune fille fréquente une école professionnelle; sous une direction habile et dévouée, elle y complète son instruction et y commence son apprentissage. Mais les forces humaines ont leurs limites; le travail acharné, incessant, auquel cette courageuse mère se livre depuis douze ans, a ébranlé sa santé; de douloureuses infirmités l'arrêtent quelquefois; mais, sans se laisser abattre, sans plainte, sans murmure, elle poursuit avec la même énergie sa tâche laborieuse.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le dévouement maternel de M^me^ *veuve Marteau* nous est connu; il y a trois ans déjà, elle était recommandée à vos suffrages, et, si l'Académie a jugé utile de prolonger son temps d'épreuve, elle lui a donné ainsi l'occasion de mieux montrer de quels efforts persévérants elle était capable, et de mériter par suite une récompense plus importante. La mort de son mari a laissé à sa charge trois fils âgés de dix ans, de huit ans et de quatre ans. Seule, sans appui, sans autres ressources qu'un gain variable et toujours modique, c'est déjà un sérieux problème d'assurer à ses fils le pain du corps, la nourriture, le vêtement. Il faut pourvoir aussi à leur éducation morale, leur inspirer le goût du travail, le respect d'eux-mêmes et des autres, en un mot faire d'eux, à l'exemple de leur père, d'honnêtes gens et de bons ouvriers. Tel a été le principal souci de M^me^ Marteau; préoccupée avant tout de l'avenir de ses fils, elle a su discerner avec clairvoyance

les dangers de leur route et les combattre avec énergie ; et, si des influences fâcheuses ont pu menacer quelquefois de s'emparer d'eux et de leur faire prendre des habitudes de dissipation ou d'indiscipline, elle a réussi à les ramener dans la bonne voie et à les y maintenir ; ils récompensent aujourd'hui leur mère par une affection tendre et reconnaissante ; et, dans tout le quartier, les voisins, à qui d'ordinaire rien n'échappe, honorent la veuve Marteau, et ne prononcent son nom qu'avec respect.

La vie semblait devoir être heureuse pour M^me^ *Donninger*, née Garcez (Joséphine). Intelligente et laborieuse, elle épousa en 1876 un ouvrier jusque-là honnête et rangé. Le mari obtint, bientôt après, un emploi qui lui assurait un traitement convenable, tout en lui permettant de consacrer encore une partie de son temps à l'exercice de sa profession de cordonnier. Ce pouvait être pour le ménage une source d'aisance et de prospérité ; ce fut, au contraire, une occasion de dissipation et de ruine. Le cabaret commença par disputer au travail les heures de loisir ; la paix du ménage ne tarda pas à en être troublée, au point que M^me^ Donninger dut demander à la justice de consacrer une séparation que les excès de son mari et son abandon avaient rendue inévitable. Pendant les six années qu'a duré la vie conjugale, elle a dû le plus souvent pourvoir seule à toutes les dépenses du ménage et de l'éducation de trois jeunes enfants ; elle n'y a suffi que par un travail excessif, qui a profondément altéré sa santé ; elle continue, au prix des plus grands efforts, à élever ses enfants, qui seront un jour sa joie et sa consolation.

M^lle *Louise Imbs* a perdu, jeune encore, son père et sa mère ; elle a quitté alors l'Alsace, son pays natal, pour venir à Nancy, où ses deux sœurs l'avaient précédée. Sa faible santé lui permet à peine de trouver, dans un travail peu rétribué et fréquemment interrompu, de quoi suffire à ses besoins journaliers. La maladie et plus tard la mort d'une de ses sœurs laissent sans soutien une malheureuse enfant âgée de deux ans. M^lle Imbs la recueille, l'élève avec le dévouement de la mère la plus tendre, lui donne sur ses modestes ressources le pain de chaque jour, et, mieux que cela, l'éducation qui doit assurer son avenir. La jeune fille a aujourd'hui quatorze ans ; elle apprend l'état de tailleuse ; elle y trouvera le moyen de gagner honorablement sa vie ; mais l'apprentissage est long, et coûtera à sa tante trois ans encore de sacrifices. Il est vrai que sa famille ne la laisse pas tout à fait sans appui ; mais, si la charge pécuniaire est ainsi quelque peu allégée, elle n'en garde pas moins à elle seule les préoccupations et le dévouement de tous les instants.

Deux autres enfants d'un de ses frères mort en Alsace, une jeune fille de dix-neuf ans, un jeune homme de quinze ans, viennent encore accroître la famille de M^lle Imbs. Elle réussit à les placer à Nancy et les suit avec une constante sollicitude.

Ainsi, quand sa triste condition semblait la condamner à l'isolement, elle est devenue, au contraire, le centre, l'âme d'une famille unie, qui aime à se grouper autour d'elle, et à l'environner de son respect, de sa reconnaissance, de son affection.

En décernant à cette mère d'adoption un de ses prix de vertu, l'Académie a la confiance de répondre à la

les dangers de leur route et les combattre avec énergie ; et, si des influences fâcheuses ont pu menacer quelquefois de s'emparer d'eux et de leur faire prendre des habitudes de dissipation ou d'indiscipline, elle a réussi à les ramener dans la bonne voie et à les y maintenir ; ils récompensent aujourd'hui leur mère par une affection tendre et reconnaissante ; et, dans tout le quartier, les voisins, à qui d'ordinaire rien n'échappe, honorent la veuve Marteau, et ne prononcent son nom qu'avec respect.

La vie semblait devoir être heureuse pour M^me^ *Donninger*, née Garcez (Joséphine). Intelligente et laborieuse, elle épousa en 1876 un ouvrier jusque-là honnête et rangé. Le mari obtint, bientôt après, un emploi qui lui assurait un traitement convenable, tout en lui permettant de consacrer encore une partie de son temps à l'exercice de sa profession de cordonnier. Ce pouvait être pour le ménage une source d'aisance et de prospérité ; ce fut, au contraire, une occasion de dissipation et de ruine. Le cabaret commença par disputer au travail les heures de loisir ; la paix du ménage ne tarda pas à en être troublée, au point que M^me^ Donninger dut demander à la justice de consacrer une séparation que les excès de son mari et son abandon avaient rendue inévitable. Pendant les six années qu'a duré la vie conjugale, elle a dû le plus souvent pourvoir seule à toutes les dépenses du ménage et de l'éducation de trois jeunes enfants ; elle n'y a suffi que par un travail excessif, qui a profondément altéré sa santé ; elle continue, au prix des plus grands efforts, à élever ses enfants, qui seront un jour sa joie et sa consolation.

M^lle^ *Louise Imbs* a perdu, jeune encore, son père et sa mère ; elle a quitté alors l'Alsace, son pays natal, pour venir à Nancy, où ses deux sœurs l'avaient précédée. Sa faible santé lui permet à peine de trouver, dans un travail peu rétribué et fréquemment interrompu, de quoi suffire à ses besoins journaliers. La maladie et plus tard la mort d'une de ses sœurs laissent sans soutien une malheureuse enfant âgée de deux ans. M^lle^ Imbs la recueille, l'élève avec le dévouement de la mère la plus tendre, lui donne sur ses modestes ressources le pain de chaque jour, et, mieux que cela, l'éducation qui doit assurer son avenir. La jeune fille a aujourd'hui quatorze ans ; elle apprend l'état de tailleuse ; elle y trouvera le moyen de gagner honorablement sa vie ; mais l'apprentissage est long, et coûtera à sa tante trois ans encore de sacrifices. Il est vrai que sa famille ne la laisse pas tout à fait sans appui ; mais, si la charge pécuniaire est ainsi quelque peu allégée, elle n'en garde pas moins à elle seule les préoccupations et le dévouement de tous les instants.

Deux autres enfants d'un de ses frères mort en Alsace, une jeune fille de dix-neuf ans, un jeune homme de quinze ans, viennent encore accroître la famille de M^lle^ Imbs. Elle réussit à les placer à Nancy et les suit avec une constante sollicitude.

Ainsi, quand sa triste condition semblait la condamner à l'isolement, elle est devenue, au contraire, le centre, l'âme d'une famille unie, qui aime à se grouper autour d'elle, et à l'environner de son respect, de sa reconnaissance, de son affection.

En décernant à cette mère d'adoption un de ses prix de vertu, l'Académie a la confiance de répondre à la

généreuse pensée qui a présidé à leur fondation, et au sentiment de tous ceux qui ont été et sont encore les témoins journaliers du dévouement de M^lle^ Louise Imbs.

II. — Prix de piété filiale.

Un fils et trois filles se partagent cette année les quatre prix de piété filiale mis à notre disposition, et dont la valeur totale est de cinq cents francs. L'Académie attribue deux prix de cent cinquante francs chacun à M. *Eugène Eschenbrenner* et à M^me^ *veuve Bardy*, née Clémentz; un prix de cent francs à M^lle^ *Weiss* (*Marie-Joséphine*); un autre de pareille importance à M^lle^ *Octavie Michelet*.

· *Eugène Eschenbrenner* est le quatrième de six enfants. Son père a perdu la vue, à la suite d'une maladie qu'il avait contractée pendant le rigoureux hiver de 1870-1871, dans un travail imposé par l'ennemi. Sa mère, qui passe rarement une année sans faire une grave maladie, est pour les siens le sujet de constantes inquiétudes. De la plupart de leurs enfants ils ne peuvent attendre que peu ou point d'aide. L'aîné des fils est lui-même écrasé par la charge d'une nombreuse famille; un autre n'est revenu que depuis peu du service militaire; le plus jeune est encore en apprentissage. La fille aînée est entrée en religion; la seconde, âgée aujourd'hui de seize ans, mais dont la santé est gravement compromise, peut à peine donner quelques soins au ménage de ses parents. Sur Eugène seul repose, depuis plusieurs années, tout le fardeau des charges de la famille; il s'y consacre tout entier, avec une énergie peu commune, et

chelet est appelée à recevoir la récompense. Orpheline de mère à l'âge de huit ans, elle fut d'abord recueillie dans une maison religieuse, où elle apprit le repassage et la couture, puis placée en condition dans une honorable famille de Metz. En 1869, son père, qui s'était remarié et qui venait de perdre sa seconde femme, la rappela auprès de lui pour tenir le ménage; elle n'hésita pas un instant, et se chargea courageusement de l'éducation de deux petites sœurs du second lit, auxquelles elle prodigua, jusqu'à leur mariage, les soins et l'affection d'une mère. Cependant, le père avançait en âge, ses forces physiques et ses ressources diminuaient du même coup; il a aujourd'hui soixante-douze ans, et ne peut plus guère se livrer à un travail suivi. M^lle^ Octavie Michelet n'a aussi que peu de santé, et son gain journalier est modeste et incertain. Mais, à force de travail, d'ordre, d'économie, elle suffit à tout, sans réclamer aucune assistance étrangère. Si, dans la pensée de la soulager, on lui rappelle qu'il existe pour les vieillards des maisons hospitalières, elle répond simplement: « En effet, mon père y serait mieux logé, mieux nourri, mieux chauffé l'hiver; mais ce bien-être ne lui plairait point, puisqu'il penserait que j'ai voulu me débarrasser de lui; non, non! nous ne nous séparerons pas; je remplirai mon devoir de fille jusqu'au bout, tant que Dieu me le laissera; à moins qu'il ne m'appelle à lui la première! » — Le vieux père aussi ne demande pas à quitter sa petite chambre; il semble que les privations dont il a pris l'habitude lui soient adoucies par les soins et l'affection dont sa fille l'environne.

Je n'ai pas essayé, Messieurs, de vous attendrir au récit des souffrances que j'ai dû vous retracer. Elles méritent mieux, en effet. Admirons plutôt la vaillance avec laquelle elles sont supportées, le courage persévérant qu'on leur oppose, les dévouements qu'elles inspirent. Il est juste, il est bon de ne pas laisser dans l'oubli, de proposer au contraire en exemple les mérites de ces mères, de ces enfants qui remplissent avec tant de constance et de simplicité des devoirs rendus plus difficiles pour eux par l'humilité même de leur condition. Dieu donnera aux uns et aux autres leur vraie récompense; puissent-ils aussi se sentir fortifiés et soutenus par l'estime et le respect de leurs semblables, et par le témoignage public dont vous honorez leur vertu!

Le Rapporteur,

E. LEDERLIN.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1883-1884

PAR

M. JULES LEJEUNE

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Chaque année, à la même époque, vous rappelez vos souvenirs, vous interrogez le passé de votre Compagnie pour retrouver tous les actes des confrères que vous avez eu la douleur de perdre ; et puis, comme si vous aviez besoin d'être rassurés sur l'avenir de l'Académie, vous vous rendez compte des espérances que vous donnent les membres nouveaux que vous avez admis à partager vos études. C'est seulement après que vous arrêtez votre pensée sur ce que j'appellerais le présent de l'Académie, sur vos travaux de l'année écoulée.

I.

Pour trouver la date de l'entrée de M. Edmond Simonin dans votre Compagnie, il faut parcourir plus de quarante

années de vos annales. Déjà médecin consciencieux et chirurgien habile, il annonçait le professeur savant et l'écrivain distingué qu'il devait être plus tard. C'est dans la pratique de la vaccine et dans l'examen de ses effets qu'il manifeste d'abord d'une façon particulière ces qualités. Il ne tarde pas à s'occuper de l'emploi de l'éther ; plus tard, il connaîtra toutes les ressources qu'on en peut tirer, et, l'étudiant parallèlement au chloroforme, il arrivera à une connaissance complète de leur emploi et de leur action. Quand il aura acquis une notion exacte des soins à prendre, des précautions à employer, il fera de ces deux agents anesthésiques en quelque sorte les auxiliaires des opérations qu'il pratique. Même quand il s'est rendu maître des procédés, il continue ses observations avec l'attention la plus minutieuse. Lorsque le temps sera venu de ne plus opérer lui-même, que l'âge lui aura rendu trop difficile le professorat, il recueillera encore ses souvenirs, ou plutôt, il consultera ses notes précises et il continuera ainsi par la plume cet enseignement où il s'était montré toujours un maître affectueux et où il lui a été donné de ne rencontrer que des élèves reconnaissants.

M. Simonin porta ses investigations sur bien d'autres sujets spéciaux. De presque tous il vous a entretenus, sachant approprier ses communications à un auditoire dont tous les membres n'étaient pas préparés à une lecture d'un caractère trop exclusivement scientifique. Il n'avait pas besoin pour atteindre ce but de forcer sa nature. Son esprit élevé le sollicitait d'élargir l'horizon de ses études, et, en dehors de ce qu'il savait, il portait un intérêt éclairé à toute chose bonne, utile ou seulement agréable.

Comment M. Simonin pouvait satisfaire à toutes les obligations qu'il avait acceptées, sans en laisser paraître ni lassitude, ni ennui, c'est le secret de Dieu qui assiste l'homme de devoir et semble alléger le fardeau de celui qui marche dans la voie de l'honneur et du travail.

On n'avait pas attendu à 1843 pour connaître et apprécier le médecin, mais on pouvait apprendre par son discours de réception la variété des dons et des aptitudes que sa vie devait manifester. Pour parler, comme il le fit alors, de l'influence sociale de la médecine, il avait dû avoir près de lui de nobles exemples et il avait dû être fixé dans sa profession par une vocation réfléchie. Il exerça plus tard cette influence dans toutes les sphères où il avait indiqué le rôle bienfaisant du médecin; aussi, rien de plus juste que le grand renom acquis par M. Simonin. L'Académie de médecine de France et nombre de sociétés savantes lui marquèrent en quelle estime elles tenaient ses travaux. Mais, de même qu'il associait l'Académie de Stanislas à ses recherches, M. Simonin voulait qu'il revînt à votre Compagnie un honneur et un profit de ses relations scientifiques personnelles. C'étaient d'abord des confrères distingués qu'il vous amenait et, ensuite, des richesses qu'il gagnait à votre bibliothèque. En 1850, dans la solennité de la séance séculaire de l'Académie, il présentait son histoire, traçant un tableau large et exact de sa vie et des vicissitudes qu'elle a subies. L'attachement si grand que, dès les premiers jours, il avait manifesté pour votre Compagnie, semblait s'accroître encore avec le temps; aussi avez-vous tenu à lui en témoigner un égal en lui confiant, dans votre bureau, des fonctions qui ne devaient

prendre fin qu'avec sa vie, celles de secrétaire perpétuel. Pouviez-vous remettre en mains plus dignes la garde de vos traditions, le soin de vos relations extérieures? Une suite non interrompue de plus de trente années vous a montré combien votre choix avait été heureux.

Votre secrétaire perpétuel a toujours su être, comme votre regretté président d'honneur et à côté de M. de Dumast, un guide sûr pour la Compagnie dans les circonstances difficiles.

Cette confiance que vous aviez placée en lui, cette autorité même que vous lui reconnaissiez, vous vous seriez refusés à lui en enlever la moindre part, alors même que vous avez pu voir, dans ces derniers temps, sinon sa pensée s'affaiblir, du moins l'expression de celle-ci devenir plus difficile. Votre vénéré doyen a été enlevé, tout entier à la fois, à votre respect et à votre affection.

Quelques jours avant sa mort, il assistait à une de vos séances; il avait sur les lèvres ce sourire doux et bon, qui était le signe de ses sentiments pour vous tous, mais dans lequel il était permis de voir le reflet d'une âme qui peut quitter la vie sans remords et qui a des espérances plus hautes que cette terre.

Vous avez possédé moins longtemps parmi vous les deux autres membres titulaires que la mort vous a enlevés.

M. Renauld occupait les loisirs que lui laissaient ses fonctions judiciaires à des travaux archéologiques et historiques. Il donna un grand nombre de ces derniers à la Société d'archéologie lorraine, dont il était vice-

président, comme il donna beaucoup de son temps au Musée lorrain et aux collections qui en dépendent ; aussi pouvait-il, en connaissance de cause, vous parler, dans son discours de réception, des études historiques en province et de la Société d'archéologie lorraine. Il vous exposait alors l'origine et les progrès de cette société, dont il énumérait les importantes publications et il retraçait l'histoire de la création du Musée lorrain et celle de la restauration du palais ducal.

Précédemment, M. Renauld avait publié des monographies d'une grande valeur pour l'histoire de la Lorraine, s'attachant un jour aux coutumes, aux usages, aux mœurs, dans ses *hosteliers et taverniers de Nancy* et dans ses *officiers du corps des perruquiers de Nancy,* étudiant, dans un autre écrit, une localité, dont il poursuivait les destinées jusqu'à nos jours. Maniant le pinceau et le crayon avec talent, il ajoutait encore au mérite du texte par des illustrations dont le motif était choisi avec goût. Son habileté de main lui servit à éclairer la description qu'il donnait, dans vos *Mémoires,* des vases péruviens exposés à Nancy en 1874. La vie des Villiez, qu'il vous retraçait, est une esquisse très intéressante du régime industriel et commercial de la Lorraine au XVIII^e^ siècle.

Le récit des commencements de la période révolutionnaire à Nancy qui a paru dans vos *Mémoires* n'était qu'un épisode de l'histoire de la Révolution à Nancy, dont votre confrère avait réuni les éléments principaux. Savant et agréable écrivain comme il l'était, il aurait pu faire de ce travail son œuvre capitale. Il n'en eut pas le temps, mais, comme s'il eût vu venir sa fin, il se prépara

à la mort; en même temps, sa modestie lui faisait refuser, dans un acte de dernière volonté, l'hommage suprême que vous tenez à rendre par la voix de votre président à vos confrères décédés.

Si vous avez eu le regret de ne pouvoir accompagner jusqu'à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Ballon[1], du moins avez-vous eu la satisfaction de donner à sa mémoire ce témoignage confraternel. M. Ballon était arrivé à Nancy avec la réputation d'un homme laborieux et bienveillant, et la manière dont il s'acquitta des fonctions de bibliothécaire de la ville prouva que ce bon renom n'était pas usurpé. Son intelligence, ses connaissances variées lui auraient permis de produire des travaux originaux: il avait préféré le rôle modeste de collaborateur à des publications utiles. C'est ainsi qu'il classa pendant plusieurs années, pour le *Recueil des arrêts du Conseil d'État*, les décisions rendues sur certaines matières et qu'il prit part à la rédaction du *Recueil général des lois et des arrêts*. Le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, les *Codes annotés* de Gilbert, eurent sa collaboration, qu'il accorda aussi à des journaux et à des recueils du département des Vosges.

M. Ballon avait étudié à fond l'histoire de Lorraine, et il en connaissait parfaitement les sources. Il était donc, par ses études et par son esprit méthodique, préparé à devenir un excellent bibliothécaire. Il se consacra tout entier aux devoirs de cette charge. Travailler pour la bibliothèque de la ville, c'était aussi travailler pour votre

1. L'inhumation eut lieu à Dompaire-Laviéville (Vosges).

Compagnie. Un de vos confrères les plus justement respectés et regrettés, M. Godron, a rappelé les liens qui unissent l'Académie de Stanislas et la bibliothèque publique de Nancy; et vous savez de quelles richesses vous la dotez chaque année. Dans les soins qu'il prenait de ces collections, dans le labeur intelligent que leur conservation lui imposait, votre confrère n'aurait pu vous oublier. Son assiduité à vos séances était un sûr témoignage de ses sentiments pour vous. Il vous en donnait encore une preuve positive en dressant la suite de la table de vos *Mémoires* pendant une période de dix ans.

Vous avez perdu cinq associés correspondants.

M. l'abbé Guillaume était curé de Blénod-lès-Toul, lorsqu'il publia une monographie de cette commune comprenant son histoire, la description de son territoire, celle de ses monuments et de ses institutions. Blénod avait été l'emplacement d'un camp romain; son église était classée comme monument historique ; il avait joui de foires et de marchés, et Hugues des Hazards, 72^{e} évêque de Toul, dont M. Guillaume a écrit l'éloge, l'avait doté d'un hôpital. Devenu aumônier de la chapelle ducale, M. l'abbé Guillaume eut des facilités nouvelles pour satisfaire ses goûts d'étude. Votre savant confrère fit profiter surtout la Société d'archéologie lorraine de ses travaux sur l'histoire ecclésiastique, dans lesquels il demeura toujours fidèle à l'arrondissement de Toul.

M. l'abbé Deblaye était aussi un archéologue et un historien; à l'aide de très faibles ressources, il avait réuni, avec une ardeur intelligente, une bibliothèque

importante. Des pièces d'orfèvrerie de la cathédrale de Toul, les sépultures de ses évêques, les reliques conservées dans différentes églises fixèrent son attention. Particulièrement la douce et grande figure du bienheureux Pierre Fourier suscita ses études, qui portèrent sur l'histoire, sur la généalogie, sur les nombreuses représentations figurées du curé de Mattaincourt. Récemment, M. Deblaye vous adressait un mémoire sur saint Vincent de Paul en Lorraine. Vous avez écouté avec intérêt la lecture de ces pages où étaient rappelés les maux dont eut à souffrir votre province et le zèle et le dévouement déployés par saint Vincent de Paul pour y porter remède.

Vous avez accueilli avec empressement l'annonce d'une notice que M. Maggiolo se propose de consacrer à M. Deblaye.

M. François Lenormant acquit très jeune une grande notoriété scientifique. A voir ses débuts, on pouvait craindre qu'il n'embrassât trop de sujets d'étude à la fois; mais on vit bientôt qu'il était consciencieux chercheur autant qu'habile critique. Il semblait se multiplier pour suffire à tous ses travaux, et sa hâte s'explique par une sorte de pressentiment d'une fin prématurée. Il ne résista pas, en effet, à tant de fatigues; et il succomba à un mal dont il avait contracté le germe dans un voyage d'exploration des villes antiques de l'Italie méridionale. Professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, directeur de la *Gazette archéologique*, il était, depuis 1881, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ayant étudié les langues et les monuments anciens dans son

enseignement et dans de nombreuses publications, il put faire revivre dans plusieurs de ses livres les sociétés disparues. Son ouvrage le plus important est son Traité des monnaies.

M. le baron de Gérando avait rempli à Metz de hautes fonctions judiciaires ; mais c'est l'écrivain que vous aviez distingué en lui, et vous avez eu raison. La plume à la main, il avait des qualités de fermeté, d'élévation jointes à une droiture d'intention qui ne l'abandonnait jamais. Le double mobile qui l'a porté à écrire, c'est d'abord la piété filiale, qui lui fit publier des ouvrages de son père et les lettres de sa mère, c'est ensuite la bonté qui était le fond de son caractère et qui se manifestait, envers les uns, par la bienveillance et par le désir d'être utile, envers les autres par une grande charité. Sa philosophie et son économie sociale se présentaient sous une forme pratique lorsqu'il s'attachait à montrer l'*utilité de l'étude du cœur humain pour les jeunes avocats* et qu'il s'occupait des récréations populaires.

Un membre de votre Compagnie, M. Salmon, de l'Institut, dans une notice sur M. de Gérando, nous apprend que l'occupation unique de ses dernières années a été la direction et le soutien de l'asile-ouvroir que son père avait fondé et qui porte son nom.

La veille de votre séance publique, M. le comte d'Haussonville, de l'Académie française, mourait en pleine possession de ses facultés intellectuelles, dont il avait fait jusqu'à la dernière heure un si noble et si généreux emploi. Il est permis de dire qu'il fut un grand

Lorrain, un vrai libéral, un Français illustre. Ses œuvres principales : l'Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, l'Histoire des rapports de l'Église et de l'État durant le premier empire, la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, en sont un éclatant témoignage. A cette dernière œuvre, créée par lui à la suite des annexions de 1871, M. d'Haussonville s'était voué corps et âme ; et s'il étudiait récemment d'une façon si complète les conditions nécessaires à l'essor et au développement de la colonisation en Algérie, c'est surtout parce qu'il voyait dans ce pays une terre française à offrir à nos compatriotes émigrant d'Alsace et de Lorraine.

Il y a quelques jours à peine, on parlait d'une lecture de ses mémoires que M. d'Haussonville avait faite à quelques amis, ses contemporains, pour avoir leur sentiment, ou mieux pour être assuré qu'il ne blessait ni la vérité ni les personnes. On doit souhaiter leur publication. C'est là surtout, en effet, que ne peuvent manquer de paraître l'élévation et la largeur de l'esprit, la sincérité et le désintéressement personnel, l'amour du bien public, qualités rares possédées au plus haut degré par M. d'Haussonville.

A ces pertes, il faut ajouter celle que nous a fait éprouver le départ de M. Adam qui, en quittant Nancy, a passé dans la classe des associés anciens titulaires. Il laisse à vos séances un vide qui, vous l'espérez, ne se fera pas sentir dans vos *Mémoires*.

Vous vous êtes associés trois membres titulaires et neuf membres correspondants.

Voilà plus de vingt ans que M. le comte G. de Ludre fait partie de votre Compagnie avec le titre de correspondant lorrain. Le tableau de la cour d'Angleterre sous les premiers princes de la maison de Hanovre qu'il venait de tracer sous ce titre : *Dix années de la Cour de Georges II,* révélait une connaissance de l'histoire du XVIII^e^ siècle au delà du détroit qui n'avait pu s'acquérir que dans la familiarité des écrivains anglais. C'est l'œuvre d'un penseur original et réfléchi et d'un écrivain distingué. Depuis lors, les publications se sont multipliées sous la plume vive, alerte, de M. de Ludre. Il a poursuivi ses études sur le Royaume-Uni, étudiant la vie et les œuvres de Carlyle, agnostique anglais, que l'on pourrait appeler positiviste sur le continent, inventoriant et exposant la fortune publique et privée de nos voisins, pour chercher ensuite à se rendre compte du revenu de la France, recherchant les origines du dissentiment profond qui existe entre les fermiers irlandais et les propriétaires du sol, exposant les difficultés qu'il crée à l'Angleterre.

Quel que soit le sujet traité par M. de Ludre, sa pensée est hardie en restant modérée dans l'expression, son style est animé, naturel, et donne à ses écrits un attrait particulier.

C'est votre concours pour le prix Herpin qui vous a fait connaître M. Charles Guyot. Auteur déjà de deux ouvrages considérables, il donna la mesure de sa haute valeur dans l'œuvre que vous avez couronnée, travail absolument nouveau, tableau d'ensemble là où il n'existait que des monographies. Tout en revoyant et en complétant

dans ces derniers temps ce remarquable exposé de la condition des classes agricoles et industrielles en Lorraine, M. Guyot n'a pas négligé les sujets d'étude qu'il rencontrait sur son chemin. Ceux-ci deviennent d'intéressantes notices sur *les villes neuves en Lorraine*, villages plutôt que villes au sens moderne de ce mot, sur des contrats d'apprentissage au XVI^e^ siècle, présentés de façon à faire connaître un côté du régime du travail dans notre province à cette époque. M. Guyot est des historiens qui vont aux sources; il est vraiment digne de ce nom par le discernement qu'il apporte au choix de ses documents et par l'habileté comme par le talent qu'il déploie dans leur mise en œuvre.

Avec M. Favier nous restons dans l'histoire de Lorraine. Sans doute les liens qui unissent la Bibliothèque à l'Académie sont trop anciens pour qu'il ne vous plaise pas d'affirmer leur existence en toute circonstance; mais, si vous avez nommé archiviste de l'Académie le conservateur de la bibliothèque de la ville, vous avez cherché en lui le travailleur pour l'asseoir sur un de vos fauteuils de membre titulaire.

M. Favier a le goût des recherches et il les poursuit avec intelligence, en en donnant le résultat dans des mémoires importants. Il a mis au jour ce que contenaient nos archives sur la vie, les mœurs, les usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson. Peu après, il complétait ce travail par des détails fort curieux sur le programme des études, la collation des grades. On lui doit l'histoire de l'École militaire de Pont-à-Mousson et une biographie de Durival. Le témoignage d'un juge

éminent, M. Léopold Delisle, a fait ressortir la valeur de deux autres publications de M. Favier: le catalogue des incunables de la bibliothèque de Nancy et un coup d'œil sur les bibliothèques des couvents du district de Nancy pendant la Révolution.

Je puis bien oublier d'autres travaux de M. Favier; mais je ne saurais passer sous silence l'assistance intelligente et empressée qu'on trouve chez lui pour toutes les recherches historiques.

Lieutenant d'artillerie démissionnaire, M. le vicomte Lucien de Warren a été d'abord écrivain militaire. Dans un livre sur la *Tactique des armées prussiennes,* il a décrit les phases diverses par lesquelles passent, en Allemagne, les éléments militaires jusqu'à leur mise en action dans la guerre, complétant ses observations personnelles par celles d'officiers anglais et indiquant le parti qu'on peut tirer des unes et des autres pour l'armée française. Son mémoire sur les comtes de Warren présente, en dehors de la satisfaction donnée à l'esprit de famille que l'auteur avait surtout en vue, l'intérêt des monographies qui nous transportent dans d'autres pays et dans d'autres temps. C'est comme une transition pour arriver à l'agréable notice sur Marguerite de Lorraine. Dans ces études diverses, M. Lucien de Warren a montré les ressources de son esprit et la variété de son talent.

M. le comte de Margon était capitaine de cavalerie quand vous l'avez reçu dans vos rangs. Avec beaucoup d'empressement, il avait pris une part active à vos séances. La satisfaction que vous aviez éprouvée à l'admettre est déjà troublée par une promotion récente qui

vous privera de son concours. Il semble permis de dire de M. de Margon que, s'il n'était pas militaire, il serait historien. Parce qu'il est militaire, il a publié une traduction d'un ouvrage allemand sur la fortification et la défense de notre frontière nouvelle. Parce qu'il est militaire encore, il a pris une part active à la répression des insurrections survenues dans la province de Constantine de 1870 à 1880. Son goût pour les lettres s'est manifesté dans le récit qu'il a donné de ces expéditions, le complétant par des descriptions du pays et des mœurs. Les études où l'historien apparaît vont seulement être publiées; il vous a entretenus de la vie du cardinal Fleury, et vous avez pu juger vous-mêmes de la fermeté et de la distinction du style de la Vie d'Henri II de Montmorency. Ce n'est pas arbitrairement, on doit l'ajouter, que M. de Margon a choisi ces sujets; il y a été amené à la fois par la possession de documents inédits, par son attachement à sa province et par de précieux souvenirs de famille. Ces éléments de travail entre ses mains sont devenus des éléments de succès.

C'est aussi l'histoire de sa province que M. X. Mossmann s'attache à faire connaître. Il l'étudie dans les archives de la ville de Colmar dont il est le conservateur; il va même dans des dépôts étrangers consulter des documents qui l'aident à compléter ses travaux. Le plus considérable de ceux-ci sera le Cartulaire de Mulhouse, auquel il travaille depuis de longues années. Les nombreux écrits qu'il a déjà publiés concernent particulièrement la haute Alsace : Colmar, la constitution de la commune, des épisodes de son histoire, les origines de son théâtre au XVI^e^

siècle; sous ce titre : *Murbach et Guebwiller* et dans le cadre qu'il indique, un tableau des institutions ecclésiastiques et municipales de l'Alsace, tels sont quelques-uns des sujets traités par M. Mossmann. L'inspiration lui en est venue de quelque pièce importante trouvée dans les archives dont il a la garde.

Ces fonctions avaient été l'ambition de sa vie. Quand le déchirement de 1871 est survenu, M. Mossmann est resté près du dépôt confié à sa direction intelligente et dévouée ; il s'est enfoncé, avec plus d'ardeur encore, si c'est possible, dans l'étude du passé de sa province. Vous pouvez vous figurer combien ce savant s'est trouvé doucement rappelé aux réalités présentes, qu'il cherchait à oublier, par sa nomination de correspondant de l'Académie de Stanislas.

M. Le Mercier de Morière a seulement un petit nombre d'années de travail derrière lui, et cependant il peut être fier de son passé. Il a acquis de solides connaissances et il a conquis d'une façon brillante le diplôme de docteur en droit et celui d'archiviste paléographe. Le président du conseil de perfectionnement de l'École des Chartes appréciait hautement dans un rapport adressé au ministre le mérite des thèses présentées par M. Le Mercier de Morière, en disant de « ses recherches » qu'elles « satisferont les juges les plus exigeants ; qu'elles jettent beaucoup de lumière sur des points obscurs de l'histoire de la Lorraine et des provinces voisines, pendant la première moitié du XIII^e^ siècle ». A ces titres, il faut ajouter ceux que constituent plusieurs notices qui ont paru dans les Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.

M. Antoine, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger, est uni à votre province par sa naissance et par l'attachement qui l'y ramène chaque année. Auteur d'ouvrages d'une grande érudition, il était naturel qu'il entrât dans votre Compagnie, et l'on peut dire que vous avez fait un acte de justice en l'y admettant.

M. Antoine avait cru, sur la foi des critiques d'outre-Rhin, à l'intérêt d'un vieux roman allemand. Désabusé par l'examen qu'il en fit, il n'en continua pas moins son étude qu'il poursuivit jusqu'au bout avec la curiosité la plus subtile et la plus intelligente. Dans un second ouvrage, il a recherché en quoi Virgile conserve ou modifie à sa façon la syntaxe des cas. Quand il aura examiné les autres parties de la grammaire du grand poète latin, on pourra dire que M. Antoine aura élevé une véritable monument de philologie latine.

M. X. Thiriat était destiné à la vie rude de l'habitant des montagnes : la privation de l'usage de ses deux jambes à la suite d'un acte de dévouement la lui a fermée. Ne pouvant plus mener cette existence dont il avait l'amour, il a voulu étudier et décrire ce milieu simple et sain, dans lequel il avait été élevé. Restant sur le versant de la vallée vosgienne, où il est né, tout en travaillant comme il pouvait pour gagner son pain, M. X. Thiriat s'est donné lui-même la culture intellectuelle qui lui paraissait nécessaire. Il a pu ensuite coordonner ses pensées, observer avec méthode. Le *Journal d'un solitaire* est le récit de sa vie, l'expression de ses sentiments au contact du monde qui l'environne. Ses investigations ne s'écartent guère de sa chaumière, mais comme elles

sont profondes et combien est sage l'exposé qu'il en présente !

Dans sa description de la *Vallée de Cleurie*, ce n'est plus la même poésie naturelle et charmante ; mais c'est l'exactitude précise et rigoureuse qui convient à une monographie, où l'on ne saurait, du reste, signaler aucune omission. *Gérardmer et ses environs* est un livre qui tient des deux précédents. L'auteur a voulu surtout donner d'utiles renseignements : il a fait mieux en répandant dans ces pages son amour de la montagne et ce sentiment si vif de la nature qui lui donnent sa saine originalité et sa saveur poétique.

En vous demandant vos suffrages, M. Mellier s'est présenté comme « un ami des arts ». En les lui accordant avec empressement, vous lui avez prouvé en quelle estime vous tenez son goût, ses connaissances et sa critique artistiques. Il les a manifestés dans plusieurs écrits. Une fois, en 1868, professeur de rhétorique dans un grand lycée, il profitait d'une occasion solennelle pour montrer dans l'étude des beaux-arts le complément et le couronnement des études classiques. Plus tard, il retraçait la vie des grands artistes italiens. Il a fait mieux encore, en contribuant à l'organisation des expositions de la Société des amis des arts à Nevers. Ailleurs, il exerce sa critique, qu'il cherche à rendre aussi juste que bienveillante : il s'attache, à deux reprises, non pas seulement à rendre compte des toiles exposées, mais encore à résumer le caractère et les progrès de l'école nivernaise.

Héritier de plusieurs générations de luthiers habiles, M. Albert Jacquot n'a pas voulu quitter cette profession.

Lorsqu'il eut acquis des connaissances techniques complètes, il poursuivit l'étude de l'art dont le goût lui était venu en exerçant le métier. Soutenu par une vocation sérieuse, il a cherché dans les archives les pièces pouvant éclairer l'histoire de la musique en Lorraine, il a interrogé les monuments de notre province, dessinant les parties qui pouvaient servir à son but. Ayant ainsi réuni des documents qu'on n'avait guère pensé à mettre en œuvre avant lui, il en a fait sortir un livre considérable. Des instruments de musique qu'il décrit à chaque époque, de leur emploi, M. Jacquot est amené à parler des exécutants, dont il fait connaître les plus marquants. Il n'oublie ni les sociétés de musique, ni les fêtes, ni les cérémonies, auxquelles, de tout temps, les musiciens ont contribué à donner de l'éclat. Et ses dessins, habilement exécutés, servent à la fois de preuve et d'explication à ses conclusions. Il était juste que l'histoire de la musique en Lorraine ouvrît à son auteur les portes de l'Académie.

Le nom de M. Husson figure honorablement depuis de longues années sur la liste des membres de votre Compagnie et souvent M. Husson père se rappelle à votre souvenir par l'envoi de savantes études. C'était déjà près de vous une recommandation en faveur de son fils, si celui-ci n'eût eu dans ses propres ouvrages tous les titres à vos suffrages. C'est par des travaux de chimie générale et de chimie appliquée à la médecine légale et à l'hygiène que M. Husson fils, pharmacien à Toul, s'est particulièrement fait remarquer. A la première période de sa carrière scientifique se rapportent les recherches de chimie

pure; plus tard, il traite des questions d'histoire naturelle, d'agriculture, de statistique; puis, appliquant la chimie à l'examen des aliments, des épices et des médicaments, il étudie, dans une série d'ouvrages spéciaux, leurs propriétés, les falsifications dont ils sont l'objet et rend ainsi à la science en même temps qu'à la santé publique un service éminent.

II.

Vous le voyez, Messieurs, les sentiments douloureux que vous font ressentir les pertes éprouvées par votre Compagnie ne sauraient faire naître en vous d'appréhensions sur la vitalité de l'Académie de Stanislas : vous avez rempli dignement les vides faits dans vos rangs par la mort.

Tout au plus pourriez-vous redouter chez vos nouveaux confrères une certaine discrétion inspirée par la réduction croissante de vos ressources? Peut-être même déjà cette année l'examen de votre mince budget a-t-il déterminé chez quelques-uns d'entre vous une réserve trop grande à vous faire des communications et à vous présenter des travaux destinés à vos *Mémoires?*

Il est vrai que, malgré tout le zèle de votre questeur, vous n'avez pas échappé aux difficultés financières et que le rapporteur de votre comptabilité a dû faire bien des recherches pour trouver les moyens de suppléer aux allocations des pouvoirs publics, ici réduites, là supprimées. Lorsque votre commission des finances vous eut indiqué ces moyens, vous vous êtes empressés de les

adopter, vous imposant d'abord à vous-mêmes une contribution afférente à l'exercice écoulé, élevant de 10 à 15 le nombre des jetons de présence à représenter au bout de l'année et établissant un droit de diplôme dont le montant est exigible de tous les membres nouveaux, la quotité seule variant entre les titulaires et les associés correspondants. Le volume de vos *Mémoires* sera comme précédemment mis à la disposition de tous les membres des différentes classes qui le feront retirer au siège de l'Académie. Il vous paraît être comme un lien entre vous et des confrères dont quelques-uns sont bien éloignés. Il est l'une des nombreuses manifestations de la vie littéraire et scientifique de votre province et le témoignage que, pas plus que vos devanciers, vous n'avez failli à la mission intellectuelle que vous a confiée votre auguste fondateur.

Le soin de la mémoire de M. Guerrier de Dumast qui vous est si justement chère, vous a souvent occupés, et la volonté de l'honorer autant qu'il est en votre pouvoir a été l'origine de plusieurs rapports ou mémoires de M. Leupol et de M. Benoît. Vous pouviez ainsi suivre dans son travail le jeune artiste qui, aidé des indications d'un de vos confrères, devait fixer sur le bronze avec tant de talent les traits vénérés que vous tenez à conserver fidèlement; et puis, l'œuvre achevée, vous cherchiez à obtenir pour ce buste de M. de Dumast une place digne des services rendus par lui aux hautes études dans la cité et à la cité elle-même. M. Cuny, qui avait tenu à honneur de concourir à cet hommage public, avait préparé le dessin d'un piédestal qui eût été irréprochable. Quand la place que vous espériez, vous a été refusée, vous avez

cru à une méprise ; vous l'avez demandée de nouveau. Maintenant vous attendez, parce qu'il vous paraît impossible que l'image d'un homme qui a eu tant de souci de la grandeur de votre ville, soit posée de façon à porter une grave atteinte à l'ordonnance architecturale d'un des monuments de Nancy.

Comme si, dans ces circonstances, il avait jugé nécessaire de rappeler tous les mérites éminents de votre regretté président d'honneur, M. Adam consacrait, il y a quelques mois, à M. de Dumast une nouvelle notice, qui paraissait en même temps que le recueil des témoignages de regret et d'estime arrivés à sa famille de toutes les parties du monde savant.

L'Académie était cette année, comme d'habitude, représentée à la réunion annuelle de la Sorbonne. M. Maggiolo y portait le résultat de ses recherches sur la pédagogie avant la Révolution et, ensuite, il vous rendait compte de ces séances solennelles, auxquelles avaient aussi pris part M. Barbier, M. Liégeois, M. Creutzer, M. Bleicher, ce dernier par une étude sur des fossiles de notre pays.

A ce propos, il est permis d'exprimer le regret que les communications scientifiques soient devenues rares à l'Académie dans ces derniers temps.

Nous n'oublions pas cependant le mémoire de M. Morey sur des emplois faits de la vapeur en Lorraine au siècle dernier ; c'est particulièrement au point de vue historique que votre confrère s'était placé. Vous retrouverez ce travail dans vos *Mémoires*, avec celui que M. Cuvier a consacré à l'histoire de la Réforme dans les Trois-Évêchés.

Pour ce dernier, votre confrère, invoquant une décision que vous avez prise il y a peu d'années, a exprimé le désir qu'il lui tînt lieu de discours de réception. Vous avez réservé aussi une place à l'étude sur les invalides militaires, dont M. Chassignet propose de maintenir l'institution, sauf à la modifier.

M. Maggiolo a achevé l'exposé qu'il commençait l'an dernier de la vie du conventionnel Grégoire, d'après ses discours, ses écrits et les documents du temps. Votre volume de 1883 n'en contiendra que la première partie.

Dans une lecture sur les œuvres de Frédéric Le Play, M. Gouy, tout en rendant hommage à leur valeur et à leur importance, avait critiqué certaines conclusions relatives au mouvement de la population et au changement de la loi successorale. La discussion étant devenue générale, M. Chassignet et M. Ed. Cournault notamment ont mis en lumière l'ensemble et les points principaux de la doctrine de l'auteur de la *Réforme sociale*.

L'intérêt que vous avez trouvé à cette discussion doit vous faire regretter que le temps vous manque souvent d'en ouvrir de semblables après les lectures que vous avez entendues. N'est-ce pas aussi le même motif qui empêche d'être plus fréquentes des communications comme celle de M. Viansson, lorsqu'il vous rendait compte du livre de M. Legrelle : *Louis XIV et Strasbourg*. C'est pour vous un moyen de tirer un profit immédiat de tous les livres que vous recevez.

Plusieurs de vos collègues vous ont communiqué des chapitres d'ouvrages qu'ils publient. M. des Robert vous a présenté la suite des *Campagnes de Charles IV*; M. le comte de Margon vous a fait assister à la mort de

Henri II, duc de Montmorency. J'ai déjà eu occasion de vous rappeler que vous veniez à peine d'entendre les dernières pages du tableau de la bienfaisance de saint Vincent de Paul en Lorraine, lorsque l'auteur, M. Deblaye, était frappé par la mort. M. Druon a repris devant vous, pour Louis XIV, le même travail qu'il avait fait pour Louis XIII, étudiant les influences qui s'étaient exercées sur lui pendant ses jeunes années et recherchant les dispositions qui pouvaient expliquer les actes les plus importants de sa vie.

III.

Presque toutes ces œuvres appartiennent au domaine de l'histoire ; mais si l'on sort du cercle de vos séances, pour suivre vos confrères dans leurs travaux, on reconnaît tout de suite que ces derniers se rapportent à tous les ordres de connaissances, de sorte que s'il vous avait convenu, comme on vous le proposait il y a une dizaine d'années, de vous partager en classes, chacune de celles-ci aurait des travaux importants à revendiquer.

De l'ordre religieux, moral, et de l'ordre économique ressortent les études historiques et critiques de M. Gilliot sur les religions et les institutions classées suivant les temps où elles ont paru, et ces allocutions, ces notices de M. Vagner qui sont un témoignage des œuvres auxquelles il se consacre.

C'est à une préoccupation de morale autant que d'utilité, que répondent le discours de M. Vaugeois *sur le rôle et la formation du droit international privé*, l'étude

de M. Albert Desjardins sur les pouvoirs respectifs conférés par le nouveau code d'instruction criminelle au juge d'instruction et au ministère public, et enfin le 6e volume, se rapportant au temps présent, de l'*Histoire du droit et des institutions de l'Angleterre*, par M. Glasson, de l'Institut.

L'histoire touche de bien près à ces questions, lorsqu'on y rencontre M. Albert Babeau, reconstituant des sociétés artistiques, des corporations de métiers, de simples ateliers du XVIe, du XVIIe, du XVIIIe siècle, pour leur demander les exemples et les conseils dont nous pourrions profiter. N'eût-on rien à leur emprunter, il reste l'intérêt qui s'attache à la peinture de mœurs et de coutumes disparues, comme celle faite par M. Fournier, à la description de monuments, d'objets précieux, de cérémonies, autour desquels il importe d'avoir des guides compétents comme M. Révoil et M. Léon Germain.

Une étude dont la publication devait vous intéresser à un haut degré, est celle de M. Bonvalot sur la charte-mère des libertés communales dans nos régions. Des premiers vous avez eu à apprécier le travail de votre confrère sur la *loi de Beaumont*. M. Bonvalot a consacré à le compléter le temps écoulé depuis le jour où vous l'avez couronné jusqu'à celui où il vient d'être publié.

Il n'y a guère de groupe des sciences où l'on ne trouve des travaux de vos confrères.

M. Tourdes s'est livré sur les taches de sang à de nouvelles recherches, qui doivent servir à la médecine légale ; M. Husson a étudié les champignons comestibles et les champignons vénéneux dans l'arrondissement de Toul ; M. Bardy a décrit les faits d'empoisonnements ob-

servés dans les Vosges; M. Didion a conduit jusqu'à 1871 l'histoire des épidémies dans le département de la Moselle qu'il avait commencée d'abord avec M. Maréchal, maire de Metz, depuis les temps les plus reculés.

M. Morey a consacré une notice à l'aménagement du nouvel hôpital de Nancy.

A la Société des sciences, M. Bleicher a présenté un essai de tableau des âges de pierre et de bronze en Lorraine, s'aidant de spécimens de provenances diverses. A la Société géologique de France, il a communiqué le résultat de ses recherches, en Lorraine, sur le minerai de fer considéré au point de vue stratigraphique et paléontologique; en Alsace, sur la paléontologie du terrain carbonifère. Parmi d'autres travaux de votre confrère, on doit rappeler les premières études de minéralogie micrographique qui aient été publiées à Nancy. — Vous avez reçu de nouveaux travaux géologiques de M. Fliche, de M. Le Brun, de M. O. Terquem, qui a publié un mémoire formant le complément de ses recherches sur l'oolithe inférieure de Fontoy. M. Lescuyer a écrit, en vue de l'enseignement primaire, des notions d'ornithologie appliquée à l'agriculture.

L'étude de M. Deny sur la fonderie clora cette liste encore fort incomplète.

La Section vosgienne du Club alpin français et la Société de géographie de l'Est ont donné naissance à d'importantes publications géographiques, et si l'on ajoute à leurs bulletins des livres, des brochures, des conférences, on trouvera, traités dans les uns et dans les autres, des sujets de géographie générale et de cartographie, par M. J. V. Barbier; de géographie physique et

économique concernant en particulier les pays d'outre-mer, par M. le vicomte H. de Bizemont, par M. Debidour et par M. le baron de Hoben ; de géographie locale par M. Lorin, par M. A. Fournier, par M. Olry ; de géographie historique par M. Gaffarel ; de statistique par M. René de Semallé, si l'on peut appliquer ce mot, qui implique une idée de précision, à des recherches sur le mouvement de la population des Indiens aux États-Unis.

La mention de deux études que l'on pourrait appeler biographiques, l'une de M. Malinowski sur Giraud-Soulavie, géologue, écrivain, ministre plénipotentiaire de Robespierre à Genève ; l'autre de M. de Ribbe sur F. Le Play, que votre confrère fait connaître par sa correspondance, nous amène aux travaux littéraires.

Les études de M. Félix Nève sur la poésie sanscrite font connaître non seulement la littérature, mais encore le vaste empire de l'Inde. Elles sont pour l'auteur une occasion de rendre hommage aux efforts de MM. de Dumast, Leupol, Émile Burnouf pour l'introduction des études sanscrites en France.

M. d'Arbois de Jubainville a tiré de ses leçons au Collège de France deux volumes sur la littérature celtique. Peu après paraissait son rapport sur une mission littéraire dans les Iles Britanniques. C'est aussi une mission littéraire que remplissait M. Mézières, de l'Académie française, lorsque dernièrement il représentait cette illustre Compagnie à une grande solennité universitaire en Angleterre. Il y avait été précédé par un volume où, une fois de plus, votre confrère prouvait la connaissance qu'il a de la Grande-Bretagne et de la littérature et des arts en Italie et en Espagne.

La vie de Claude le Lorrain a été racontée, l'originalité de son talent a été appréciée par M. Émile Michel, qui a cherché à deviner les souvenirs du pays natal que Claude avait pu emporter. Votre confrère en a trouvé dans plusieurs tableaux, particulièrement dans la *Fête villageoise* qui est au musée du Louvre et dans la *Fuite en Égypte*, de la galerie de Dresde.

J'ai fini, Messieurs; cependant je dois encore vous rappeler les distinctions dont quelques-uns de vos confrères ont été l'objet.

M. Adam assistait au Congrès des Américanistes, qui s'est tenu en Danemark en 1883, avec une mission du Ministre de l'instruction publique.

Le premier volume des *Campagnes de Charles IV*, par M. des Robert, a été couronné par la Société d'émulation des Vosges.

M. Gatien-Arnoult, correspondant de l'Institut, a reçu une médaille d'or de l'Académie des jeux floraux.

La Société royale de géographie de Londres a décerné une médaille d'or au R. P. Petitot, oblat, pour ses travaux de géographie et de linguistique sur les immenses territoires compris entre la baie d'Hudson et l'Océan Glacial. Aucun Français n'a obtenu cette récompense depuis que Francis Garnier l'a reçue. Le P. Petitot est personnellement connu à Nancy par la part qu'il a prise au Congrès des Américanistes.

Le prix Bordin a été décerné par l'Académie des Sciences à M. Grand'Eury pour ses travaux de paléontologie végétale.

Enfin, M. Charles Grad a été nommé correspondant de

l'Institut, dans la section des sciences morales et politiques ; et M. d'Arbois de Jubainville, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Ce sont des témoignages de la haute valeur des travaux de vos confrères. Il n'est guère d'année où vous n'ayez à en relever de semblables à l'honneur de membres de l'Académie de Stanislas.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. BALLON

Par M. Ed. LALLEMENT

VICE-PRÉSIDENT

LE 29 OCTOBRE 1883

MESSIEURS,

A quelques heures d'intervalle, notre Compagnie a perdu deux de ses membres, MM. Renauld et Ballon, qui semblaient lui être réservés pour longtemps encore, précisément à ce moment de l'existence où les connaissances acquises, la maturité du jugement, le calme qui succède à la période la plus active de la vie donnent, avec l'âge, le tempérament vraiment académique.

M. Ballon (Félix-Arthur) passa la plus grande partie de sa vie à Épinal, où il est né en 1816. Reçu avocat à Paris, il ne prit qu'une faible part aux luttes du barreau; il s'adonna tout d'abord aux recherches bibliographiques, en collaborant à la rédaction d'ouvrages considérables tels que le *Recueil des arrêts du Conseil d'État*, le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France*, les

Codes annotés de Gilbert. Ses articles de jurisprudence et de droit administratif dénotent une science sérieuse et précise, qui aurait pu ouvrir à leur auteur un avenir brillant et durable dans l'administration, où il n'occupa cependant que quelques jours un poste politique important.

De retour dans sa ville natale, M. Ballon se consacra exclusivement aux travaux d'érudition littéraire et archéologique qu'il affectionnait tout spécialement. Longtemps bibliothécaire adjoint de la ville d'Épinal, pendant plus de trente ans membre de la Société d'émulation des Vosges, il put étudier les sources de l'histoire de Lorraine dans la riche collection des manuscrits inédits concernant notre ancienne province, que la bibliothèque du chef-lieu des Vosges a probablement recueillis dans les antiques abbayes du pays.

Extrêmement laborieux, M. Ballon trouva dans ses études favorites le charme paisible qu'il aimait ; mais sa modestie poussée jusqu'à la défiance exagérée de ses propres forces, ne lui permit pas de donner la mesure des connaissances très variées et très étendues qu'il avait acquises. A part un certain nombre d'articles publiés dans les journaux locaux sur différents points de l'histoire et de la bibliographie vosgiennes, on peut dire que M. Ballon a travaillé surtout pour les autres ; avec la plus obligeante abnégation, il ouvrait et prodiguait les trésors de son érudition. C'est ainsi qu'il communiquait généreusement à l'auteur de l'*Histoire des villes de France* une histoire inédite de la ville d'Épinal qu'il avait écrite, ou encore qu'il enrichissait la collection des Noëls en patois vosgien de quelques-uns de ces vieux

chants oubliés qu'il avait découverts dans ses fouilles bibliographiques.

Ce serait peindre incomplètement la bonté de son caractère, si je n'ajoutais qu'il savait descendre des hauts sommets de la science pour se mettre au niveau des petits et des humbles: l'industrie, si populaire parmi nos enfants, qui a fait la fortune de la typographie d'Épinal, lui doit quelques-uns de ses naïfs récits; j'espère qu'on me pardonnera cette indiscrétion posthume.

En 1875, M. Ballon fut appelé à succéder à notre regretté confrère M. Louis Benoit, à la tête de notre importante bibliothèque municipale. Par une constante tradition, la charge de bibliothécaire-archiviste de l'Académie de Stanislas est dévolue au bibliothécaire de la ville; notre Compagnie se souvient, en effet, que cette riche collection était autrefois sa propriété, et qu'elle était régie par les plus savants de ses membres. M. Ballon devait donc hériter de la place et des fonctions de son prédécesseur au sein de l'Académie, qui l'accueillit avec empressement et lui confia ses archives et ses collections.

M. Ballon trouvait le double service dont il prenait la direction parfaitement organisé par les soins de M. Louis Benoit et par le dévouement de ses adjoints. Le catalogue était terminé, d'importantes améliorations avaient été opérées; la disposition matérielle laissait cependant beaucoup à désirer dans un local trop restreint qui attend avec impatience une extension absolument nécessaire. Notre confrère mit tout son zèle à combler cette lacune et il s'attacha avec son esprit méthodique et en homme de goût à donner à la nouvelle disposition de la salle de lecture, au cabinet du conservateur et au dépôt

des manuscrits toutes les commodités et même l'élégance que pouvaient réclamer dans ces étroites limites les travailleurs de plus en plus nombreux qui se pressent dans notre bibliothèque municipale, et, d'après le témoignage des hommes les plus compétents, il y a pleinement réussi. Réservé et consciencieux presque à l'excès, il sentait vivement la responsabilité attachée à ses fonctions qui l'absorbaient entièrement; il ne négligeait aucun détail et surveillait tout avec le soin le plus minutieux. Dans le cours de sa maladie, dont les atteintes remontant déjà loin l'avaient éloigné de nos séances dès la fin de l'année dernière, le souci de sa chère bibliothèque était le sujet de ses constantes préoccupations.

L'Académie a le regret de n'avoir pu recueillir directement de sa plume le fruit de ses patientes et laborieuses recherches; mais elle conservera le souvenir de ce confrère affable et bienveillant, aidant les travailleurs des conseils de son expérience et des lumières de sa savante érudition, toujours prêt à mettre en leurs mains les richesses bibliographiques dont il avait la garde.

Au moment du départ de cette dépouille mortelle pour le tombeau de sa famille, loin de Nancy, j'adresse, au nom de l'Académie de Stanislas, le dernier adieu à celui qui fut le modèle de l'homme simple et bon, du savant modeste, du fonctionnaire libéral et scrupuleux et je prie les siens de vouloir bien agréer ici même le témoignage de la profonde affliction que la perte prématurée d'un membre aussi dévoué et aussi estimé inspire à notre Compagnie, qui restera toujours reconnaissante des services qu'il lui a rendus.

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX FUNÉRAILLES DE M. SIMONIN

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

Par M. BOULANGÉ

PRÉSIDENT

LE 3 AVRIL 1881

MESSIEURS,

Lorsque vient à s'éteindre une de ces existences distinguées par les dons de l'esprit, animées par un profond amour du bien, remplies pleinement, moins par le nombre des années que par la multiplicité des services, n'est-il pas juste que les institutions diverses auxquelles a été, sous toutes les formes, consacrée l'ardeur intelligente de cette vie dévouée, réunissent et associent leurs interprètes pour apporter autour d'une tombe le commun tribut de leur douleur? La Faculté de médecine, au sein de laquelle se sont longtemps produites les qualités scientifiques et professionnelles de M. le Dr Simonin, devait avoir la première parole dans cet hommage suprême et dire avec toute l'autorité d'une compétence particulière les mérites du professeur. Personne ne s'étonnera que l'Académie de Stanislas vienne à son tour remplir le même pieux devoir et

honorer la mémoire de celui dont la perte ouvre dans ses rangs un si grand vide. L'Académie de Stanislas a été atteinte, dans une assez courte période de temps, par des coups douloureux et répétés; elle peut affirmer que, depuis la mort de son vénéré président d'honneur, le baron Guerrier de Dumast, aucune perte ne fut pour elle plus considérable et plus vivement sentie. M. Edmond Simonin, né à Nancy, le 18 juin 1812, était l'ancien de ses membres titulaires; il lui appartenait à ce titre depuis le 15 janvier 1843, et déjà comme associé correspondant depuis le 4 janvier 1841, c'est-à-dire, depuis plus de 43 ans. N'aurait-elle pu même, par une illusion naturelle, remonter plus loin encore, se reporter au siècle dernier, et retrouver plus d'une fois dans ses annales ce nom si cher à son affection? En 1764, 1779, 1781, 1786, le grand-oncle de M. Simonin soumettait à l'examen de l'Académie divers travaux que couronnaient ses suffrages. En 1776, un autre membre de sa famille en quelque sorte prédestinée, Jean-Baptiste Simonin, voué comme son fils à la carrière de la médecine, était jugé digne du même honneur et ensuite admis comme membre titulaire au fauteuil académique qu'il a longtemps occupé. Mais si l'Académie aime à retrouver dans les fils les mérites des pères, c'est aux qualités personnelles qu'elle réserve ses suffrages, et quand, en 1843, son libre choix appelait dans ses rangs M. Edmond Simonin, elle entendait bien distinguer les aptitudes propres du candidat avec des espérances depuis longtemps entrevues, aptitudes éprouvées déjà et reconnues, espérances auxquelles le temps devait donner une éclatante confirmation.

Presque immédiatement, en effet, après sa nomination,

M. Simonin faisait ses preuves : le 11 avril 1844, il prenait séance par un discours de réception sur l'influence sociale de la médecine, qui unit à la forme élégante du langage l'élévation morale de la pensée.

A partir de cette époque, l'infatigable activité de notre confrère se mêle à tous les travaux de la Compagnie. En 1846, et dans les années qui suivent, des rapports successifs en présentent une fidèle et complète analyse, en caractérisent la marche, et en constatent les résultats. C'est, en quelque sorte, l'inventaire, mais intelligent et animé, qui définit l'état du temps actuel, en même temps que, reliant le présent au passé, des études personnelles fixent dans son esprit l'histoire complète de l'Académie.

L'année 1850 amenait pour elle une date solennelle, l'anniversaire séculaire de sa fondation. M. Simonin, alors vice-président, dans la séance mémorable du 6 septembre 1850, appelée justement séance séculaire, lut en présence du Congrès scientifique de France son discours intitulé : *Coup d'œil sur l'histoire de la Société des lettres, sciences et arts pendant un siècle* (1750-1850); discours dont le tour rapide rappelle pendant les deux périodes qui ont précédé et suivi la mort de Stanislas, le caractère des principaux membres de l'Académie qui en ont illustré le cours, le résultat de leurs travaux et le mouvement général de leurs idées.

M. Simonin venait de montrer avec éclat, par la double épreuve de ses rapports et de son discours, combien lui étaient familières et dans le présent et dans le passé toutes les traditions de l'Académie. Il avait d'avance conquis ses suffrages pour le titre de secrétaire perpétuel.

Aussi quand, à la fin de 1852, la fonction devint va-

cante par la mort de M. de Haldat, le choix de l'Académie, le 16 décembre, fut immédiatement fixé sur son nom. A la façon dont ce titre a été porté pendant plus de trente années, on peut affirmer que nul n'en était plus digne. Le secrétaire perpétuel est, pour l'Académie, le directeur permanent de ses travaux, le gardien vigilant de ses traditions et, par la correspondance, son représentant officiel dans ses relations extérieures, occupations multiples et délicates qui demandent, avec le travail toujours prêt, l'attention soutenue, la mémoire sûre d'elle-même, les dons naturels, heureux et charmants, de la courtoisie et de la bienveillance; l'Académie eut la bonne fortune de jouir pendant plus de trente ans de ces dons précieux que M. Simonin possédait à un degré rare. Il avait, ce qui survit jusqu'à sa dernière heure, la bonté du cœur exprimée par la bienveillance d'un sourire qui n'appartenait qu'à lui, son affection parlait dans son sourire et dans ses yeux. Il aimait ses confrères et ses confrères l'aimaient avec une respectueuse vénération. Il suivait avec un intérêt passionné tout ce qui concernait la Compagnie, surmontant les fatigues de l'âge et les progrès du mal dans une participation incessante et fidèle à ses travaux. L'abandon des carrières actives auquel il s'était condamné pendant ses dernières années, ne le laissait pas inoccupé. Il recueillait les souvenirs qui avaient vivement ému son esprit et les impressions qui avaient pénétré en quelque sorte jusqu'aux profondeurs de sa vie. Il vous en adressait l'hommage et vous y avez pu lire l'expression des sentiments intimes de sa noble nature, son patriotisme ardent pendant la guerre néfaste de 1870, auquel il se plaisait à associer

le patriotisme du fils qui consacrait à sa vieillesse des soins si dévoués et sur lequel se portait sa tendresse, le désintéressement et le dévouement professionnel dans le service des ambulances, sa dignité médicale un instant froissée par l'ennemi et relevée avec une fierté légitime, puis le charme dont l'affection d'une compagne tendrement aimée avait entouré sa vie. C'était là la consolation intime de sa retraite. A côté des consolations de la vie, il a trouvé les consolations de la mort. Tous les écrits de M. Simonin, le coup d'œil sur l'histoire séculaire de l'Académie en 1850, affirmaient la doctrine la plus nettement spiritualiste; il partageait du chrétien les convictions et les immortelles espérances. Sa mort n'a pas démenti les affirmations de sa vie : toutes deux se tiennent dans une forte et salutaire unité.

— — —

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LES IDIOMES
NÉGRO-ARYEN ET MALÉO-ARYEN
ESSAI D'HYBRIDOLOGIE LINGUISTIQUE

INTRODUCTION

Pendant un séjour de trois années que j'ai dû faire à Cayenne, en qualité de magistrat, j'avais appris à parler suffisamment le créole, mais ne m'occupant point alors de linguistique, je m'en étais tenu à la pratique de l'idiome local, dans lequel je ne voyais qu'un jargon sans importance.

J'étais demeuré sous l'empire de ce préjugé, quand le hasard d'une lecture me fit découvrir, dans l'analyse sommaire de quelques langues de la Guinée par M. Fried. Müller, l'explication très nette des formes verbales guyanaises. Après m'être assuré que les nègres de nos colonies américaines intertropicales sont originaires de cette partie du continent africain, je m'occupai de réunir les documents dont j'avais besoin pour mesurer la profon-

deur de l'analogie grammaticale qui venait de me sauter aux yeux. Je trouvai, à la bibliothèque publique de Nancy, un volume des publications de l'Institut Smithsonien renfermant, à la suite d'une monographie sur les algues de l'Amérique du Nord, la grammaire yoruba du Rév. T. J. Bowen (1). Mon ami, M. Leclerc, me communiqua la grammaire de l'un des dialectes de la langue odschi par M. Riis (2).

Enfin, je me procurai deux ouvrages consacrés aux soi-disant patois créoles de la Guyane (3) et de l'île anglaise de la Trinidad (4).

J'aurais voulu pouvoir joindre à ces documents tous ceux qu'indique M. Fried. Müller (5), mais en province, il faut savoir se passer des moyens d'information qui surabondent dans les riches bibliothèques de la capitale.

Quoi qu'il en soit, les documents sur lesquels j'ai travaillé m'ont fourni assez de faits probants pour que j'ose avancer, sans crainte d'être jamais convaincu d'erreur totale, que les soi-disant patois créoles de la Guyane et de la Trinidad constituent

(1) *Grammar and Dictionary of the Yoruba language,* by the Rev. T. J. Bowen. Washington, 1858.

(2) *Elemente des Akwapim-Dialekts der Odschi-Sprache,* von H. N. Riis. Basel, 1853.

(3) *Introduction à l'histoire de Cayenne,* par Alfred de Saint-Quentin ; — *Étude sur la grammaire créole,* par Auguste de Saint-Quentin. Paris, Maisonneuve, 1872.

(4) *The theory and practice of Creole grammar,* by J.-J. Thomas. Port-of-Spain, 1869.

(5) *Grundriss der Sprachwissenschaft.* T. I, p. 83.

des dialectes négro-aryens. J'entends par là que les nègres guinéens, transportés dans ces colonies, ont pris au français ses mots, mais qu'ayant conservé, dans la mesure du possible, leur phonétique et leur grammaire maternelles, ils ont fait du tout des idiomes *sui generis* ne présentant aucun des caractères propres à nos patois de France. Une telle formation est à coup sûr hybride, mais ces idiomes n'en constituent pas moins des dialectes nouveaux à classer, nonobstant la nature aryenne de leurs vocabulaires, à la suite des langues de la Guinée.

En Europe, le parler créole est universellement considéré comme un jargon enfantin. Mais un Guyanais, M. Aug. de Saint-Quentin, a eu de la vérité une intuition confuse. « L'étude que nous publions, dit-il, présente, dans leur ensemble et dans leurs détails, les éléments de ce langage étrange à plus d'un point de vue. Éclos, il y a moins de deux siècles, au milieu d'un groupe d'hommes touchant encore à la barbarie, formé de mots qui leur étaient inconnus, sans calcul, sans raisonnement, d'instinct pour ainsi dire, il a cependant revêtu immédiatement des formes absolues et d'une logique rigoureuse. Le créole d'aujourd'hui est identique à celui qu'on parlait déjà au milieu du siècle dernier. Ainsi, c'est un produit spontané, aussi hâtif qu'inconscient, de l'esprit humain dépourvu de toute culture intellectuelle. A ce titre seul, il paraîtrait déjà très remarquable à celui qui y découvrirait

autre chose qu'un amas confus d'expressions françaises déformées, mais, lorsque l'on étudie attentivement les règles de sa syntaxe, on est tellement surpris, tellement charmé de leur rigueur et de leur simplicité, que l'on se demande si le génie des plus savants linguistes aurait pu rien créer qui satisfît aussi complètement à son objet, qui imposât moins de fatigue à la mémoire et moins d'effort aux intelligences bornées (1). »

La grammaire dans laquelle M. de Saint-Quentin voit un produit spontané et hâtif, n'est autre que la grammaire générale des langues de la Guinée, c'est-à-dire de langues auxquelles on peut donner la qualification de *naturelles*, par opposition aux langues *cultivées*. Or, de même qu'aux yeux du botaniste, les plantes naturelles ont sur les plantes cultivées la supériorité de constituer des produits francs, exempts de toute adultération intentionnelle, de même, aux yeux du linguiste, les idiomes des peuples réputés sauvages ont cette primauté sur les langues des peuples civilisés, que leur grammaire se rapproche davantage de la grammaire instinctive dont le parler des enfants nous révèle les procédés simples, logiques et rapides. A cet égard, M. de Saint-Quentin a vu juste. La grammaire du parler négro-aryen est plus *naturelle* que celle du sanscrit, du latin, du français. Mais elle

(1) Aug. de Saint-Quentin, p. LVIII et suiv.

n'est point éclose spontanément à la Guyane, elle y a été importée d'Afrique. Avec elle, les nègres y ont introduit leur phonétique; c'est pourquoi ils ont déformé le plus grand nombre des mots français que les impérieuses nécessités de l'esclavage les avaient contraints d'adopter.

Informé, au cours de mes recherches, que la maison Berger-Levrault avait édité, en 1880, une *Étude sur le patois créole mauricien* par M. Baissac, j'ai pu constater que la phonétique et la grammaire de ce troisième idiome colonial sont de provenance malgache (1), et que le parler de l'île Maurice constitue, non pas une langue malgache-aryenne, mais bien une langue maléo-aryenne dont la phonétique est malgache.

On sait que la langue de Madagascar fait partie de celui des trois groupes de la grande famille maléo-polynésienne qui possède les formes les plus développées, et que ce développement consiste en un système de particules affixées aux radicaux thématiques, de manière à former avec ceux-ci autant de mots dans lesquels certains éléments de

(1) J'ai eu à ma disposition, pour l'étude du malgache, les trois ouvrages suivants:

Grundriss der Sprachwissenschaft, t. II, seconde partie.

Essai de grammaire madekass, par M. Chapelier. (*Voyage de découvertes de l'*Astrolabe, t. XII.)

Grammaire malgache, fondée sur les principes de la *Grammaire javanaise*, par Marre-De Marin (*sic*), professeur de langues orientales. Paris, Maisonneuve, 1876.

relation se trouvent étroitement unis à l'élément de signification. Or, par suite des nécessités de leur condition servile, les nègres de Madagascar transportés à Maurice ont dû adopter le vocabulaire français. Ils ont donc, fatalement, aliéné leurs formes grammaticales caractéristiques par cela seul qu'ils substituaient des mots français aux mots malgaches. Il est d'ailleurs évident que les affixes ne pouvaient être adaptés à ces mots nouveaux. Conjugué à la malgache, le verbe *touyé* « tuer » eût été inintelligible pour les maîtres : *man-touyé* ou *mi-touyé mo* je tue ; *nan-touyé* ou *ni-touyé mo* j'ai tué ; *han-touyé* ou *hi-touyé mo* je tuerai, etc.

Cependant, les habitudes grammaticales des nègres s'opposaient à ce qu'ils adoptassent la grammaire de la langue française. M. Baissac dit à ce sujet : « Moins encore que les barbares germains à l'heure où la conquête les établissait sur la terre romaine, nos esclaves n'étaient aptes à se servir de l'outil délicat qu'une civilisation vieille de douze siècles avait lentement perfectionné pour son usage. Ces rapports exacts de mots entre eux, ce luxe de modifications dans leur forme ou leur désinence, suivant leur place ou leur fonction, ces articulations aussi souples que variées entre les différentes parties de la proposition ou les différents membres de la phrase, tous ces ressorts, tous ces rouages, autant d'entraves qu'ils devaient nécessairement briser et qu'ils brisèrent. Ainsi désagrégée par des

mains malhabiles, la proposition française laissa tomber un à un tous ses mots, et, dans son impuissance à les rattacher entre eux par quelque lien nouveau, le créole, se fiant sur leur récente cohésion, se borna à les remettre sommairement debout, côte à côte et vaille que vaille, dans l'ordre même où les avait placés le français. »

Cette explication des formes grammaticales du créole mauricien n'est point acceptable. En effet, si les nègres avaient adopté la grammaire des colons, en même temps qu'ils leur empruntaient leur vocabulaire, le créole serait devenu un jargon, mais le genre n'eût point été aboli, surtout dans les pronoms de la troisième personne; le verbe aurait conservé inconsciemment l'une ou l'autre des flexions du pluriel; l'auxiliaire « avoir » et le verbe substantif n'eussent point été éliminés, etc. En réalité, les esclaves malgaches ont importé à Maurice leur grammaire maternelle, moins les formes dont j'ai parlé précédemment. C'est qu'à côté de ces formes, produit d'une évolution qui ne s'est point faite dans les langues des groupes polynésien et mélanésien, le malgache a conservé sa grammaire initiale, commune aux langues des trois groupes, et que sur le sol de Maurice, celle-ci a repris tout son empire. C'est pourquoi le parler mauricien constitue, ainsi que je l'ai dit, un dialecte maléo-aryen dont la phonétique seule est malgache.

Comme les nègres de la Guyane et de la Trinidad,

les nègres de l'île Maurice ont plié le vocabulaire français aux lois de leur phonétique, et, dans cette accommodation, non moins que dans la substitution de leur grammaire à celle du français, ils ont déployé une force de résistance comparable, au moins dans une certaine mesure, à celle des populations anglo-saxonnes qui, après la conquête normande, ont fait prévaloir leur grammaire et leur phonétique sur la grammaire et sur la phonétique des conquérants.

Ainsi, par trois fois au moins, si les vainqueurs, si les maîtres ont imposé tout ou partie de leur vocabulaire, les vaincus, les esclaves ont maintenu contre eux ce qui constituait réellement leur langue : la phonétique et la grammaire.

Ces faits pleinement historiques sont d'une importance considérable, car ils font toucher du doigt que les rapprochements de mots chers à l'ancienne école, sont dénués de toute valeur scientifique aussi longtemps qu'ils n'ont pas été confirmés par des concordances phonétiques et par des similitudes grammaticales, vérité fondamentale sur laquelle on ne saurait trop insister, par la raison que, dans les temps préhistoriques, bien des langues ont pu se former, comme les idiomes négro-aryen et maléo-aryen, l'anglais moderne, le caraïbe (1), à la suite

(1) *Du Parler des hommes et du Parler des femmes dans la langue caraïbe,* par Lucien Adam. Paris, Maisonneuve, 1879.

de conquêtes, d'asservissements, d'unions exogamiques, de migrations forcées ou volontaires.

J'irai plus loin. Il est, dans la Science, un problème qui n'a point encore été résolu, je veux parler du passage de toutes les langues aryennes anciennes de l'état synthétique à l'état analytique, évolution qui contraste singulièrement avec la fixité des langues sémitiques. Or, les tribus originaires du plateau de Pamir ont successivement émigré dans toutes les directions, s'implantant au milieu de populations anaryennes qui parlaient d'autres langues, les soumettant par la force de leurs armes et, à la longue, se les assimilant. N'est-on pas fondé à se demander si le passage de la synthèse à l'analyse n'a point eu pour cause, partiellement au moins, l'effort instinctif des vaincus qui, ayant adopté la langue des vainqueurs, ont maintenu leur grammaire propre dans des patois qui ne nous sont point parvenus, dans des parler ruraux analogues à ce latin rustique d'où les langues romanes sont issues ? M. Michel Bréal a mis en lumière que l'altération de la prononciation signalée par M. Corssen et l'énergie toujours croissante de l'accent tonique sont « des causes secondes, qui, à leur tour, ont besoin d'être expliquées par une cause d'un autre ordre » (1). Cette cause d'un autre ordre, l'éminent linguiste la trouve dans l'ébranlement

(1) *La Forme et la Fonction des mots*, par Michel Bréal. Paris, 1878.

causé aux désinences casuelles par les prépositions employées depuis un temps immémorial. « Conservées par la société polie et dans la langue écrite, les désinences devinrent incertaines et s'effacèrent peu à peu dans l'usage populaire. » Sans doute, mais au moment où se produisit cet effacement, le *peuple* se composait en majorité de provinciaux, d'Italiens auxquels la phonétique romaine était insupportable et qui l'altéraient. Est-il certain que ces descendants des vaincus, plus ou moins assimilés par les vainqueurs, n'avaient point conservé, dans les provincialismes de leur méchant latin quelques traces grammaticales des idiomes anaryens parlés par leurs ancêtres? Je n'ose aller au delà de ces points d'interrogation, mais j'ai le pressentiment qu'un jour l'étude de l'hybridologie linguistique rendra à la science plus d'un service.

Nancy, 22 janvier 1883.

LUCIEN ADAM.

P.-S. — Au moment de livrer ces pages à l'impression, je trouve, dans un article écrit par M. Julien Vinson (1), l'intuition de la nature véritable des patois créoles :

« Le créole diffère de nos patois précisément par son caractère artificiel (lisez : hybride); le patois

(1) *Étude sur le patois créole mauricien*, par M. C. Baissac. (*Revue de Linguistique*, t. XIV, p. 415.)

est un langage naturel antérieur, latéral, secondaire au langage littéraire; le créole est *l'adaptation du français, de l'anglais, de l'espagnol, au génie pour ainsi dire* PHONÉTIQUE ET GRAMMATICAL d'une race linguistiquement inférieure. Les mots sont profondément altérés; la grammaire est extrêmement simplifiée. Nulle part cette adaptation n'a pris un caractère plus original que dans les colonies, où elle s'est faite par et pour les esclaves nègres d'Afrique, c'est-à-dire principalement aux Antilles, à la Réunion et à l'île de France. »

LE

PARLER NÉGRO-ARYEN

PHONÉTIQUE.

Les premiers nègres qui furent transportés de la côte de Guinée à la Guyane et dans l'île de la Trinidad, échangèrent leur vocabulaire africain contre celui de leurs nouveaux maîtres. Mais, sous l'empire des habitudes phonétiques et grammaticales contractées dans la mère patrie, ils firent subir à la plupart des mots qu'ils adoptaient, d'ailleurs *de auditu,* des changements dont l'ensemble permet de reconstituer la phonétique générale des dialectes guinéens parlés par eux antérieurement à leur transportation.

Le lexique du créole guyanais serait exclusivement français si des partis d'Indiens qui se réfugièrent anciennement dans notre Guyane, pour échapper à la brutale domination des conquérants lusitaniens, n'y avaient pas introduit quelques mots portugais, et si les colons eux-mêmes n'avaient pas emprunté aux Galibis un certain nombre de noms d'animaux, de plantes, d'ustensiles. De mots africains, M. Aug. de Saint-Quentin n'en connaît qu'un seul qui soit, dit-il, authentique « Lorsqu'il arrive à un nègre de heurter quelqu'un involontairement, la politesse veut qu'il s'excuse en disant : *Ago!*. D'où le proverbe : « *Ago pas guéri maleng,* l'excuse ne guérit

pas le mal. » Or, le chevalier des Marchais raconte, dans son *Voyage en Guinée et à Cayenne* (1) : « que le roi de Juida est fort jaloux ; lorsqu'un de ses sujets frôle en passant une de ses femmes, si c'est involontairement, on le vend comme esclave, si c'est volontairement, il est enterré vif. Aussi, ajoute-t-il, les hommes qui veulent entrer dans les cours du palais, où l'on rencontre les femmes du roi plus souvent qu'ailleurs, ne manquent pas de crier plusieurs fois : *Ago*, c'est-à-dire : Gare ! Prenez garde ! Le sens de ce mot s'est un peu altéré en créole, mais l'étymologie est incontestable (2). »

A ce témoignage historique, je joindrai un témoignage plus probant et très précieux au point de vue ethnographique, c'est que dans la langue yoruba, *ágo* signifie littéralement : *get out of the way* (3) !

Dans l'île de la Trinidad, la conquête espagnole et la conquête anglaise ont successivement agrémenté d'un certain nombre de mots castillans et britanniques, le vocabulaire demeuré jusqu'à ce jour foncièrement français.

VOYELLES.

Les voyelles neutres *e* (*eu, œu*) et *u* étaient étrangères à la phonétique des idiomes parlés par les nègres, car l'une et l'autre ont été régulièrement remplacées dans les mots français.

VOYELLE *e* (*eu, œu*).

L'*e* non muet et les prétendues diphtongues *eu, œu* ont été remplacés : à la Guyane, par *i, é, è, o, ò, ou* ; — à la Trinidad, par *i, é, è, o, ou*.

Parler de la Guyane : *pitit* petit, *chimin* chemin, *dimain* demain, *di* de, *chivé* cheveu, *simaine* semaine, *misou* me-

(1) Tome II, p. 78.
(2) *Introduction à l'Histoire de Cayenne, etc.*, p. 191.
(3) *Dictionary of the Yoruba language*, p. 11.

sure, *lafinète* fenêtre, *diviné* deviner, *jité* jeter; *vié* vieux, *prémiè* premier, *agyé* adieu, *dife* feu, *héré* heureux, *ronté* honteux, *yé* eux, *mouché* monsieur; *pè* peur, *lakyo* queue, *péchò* pécheur, *mentò* menteur, *vòlò* voleur, *lòdò* odeur, *qyò* cœur, *sò* sœur, *pimigno* meilleur (plus meilleur); *chouval* cheval, *doumandé* demander, *parsou* paresseux.

Parler de la Trinidad : *pitit* petit, *dimane* demande, *di* de, *ritou* retour, *simaine* semaine, *rifè* refaire, *jinisse* génisse, *silon* selon, *nivé* neveu, *dife* feu, *héré* heureux, *vié* vieux, *lévé* lever, *laqué* queue, *chalè* chaleur, *flè* fleur, *pè* peur, *dansè* danseur, *mènen* mener, *gyole* gueule, *chouval* cheval, *douvant* devant, *soucou* secours, *jounou* genou.

M. Fried. Müller ne fait pas figurer la voyelle *e* dans le tableau vocalique des langues du groupe Èwe, Ga, Odschi, Yoruba. Cependant, le yoruba posséderait, suivant M. Bowen, une voyelle neutre dont le son serait identique à celui de l'*u* et de l'*o* dans les mots anglais « but, mother ». D'autre part, M. Riis prête à l'akwapim, dialecte odschi, une voyelle ayant la valeur de ö allemand.

VOYELLE *u*.

Cette voyelle est remplacée : à la Guyane, par *ou, i* ; — à la Trinidad, par *ou, i, o*.

Parler de la Guyane : *oune* un, *dou* dur, *misou* mesure, *lasous* sur (là-dessus), *jouque* jusque, *larie* rue, *quilotte* culotte, *lamorie* morue, *limé* allumer, *mi* mur, *tribinal* tribunal, *misé* muser, *pis* plus, *di* du.

Parler de la Trinidad : *jouque* jusque, *mouéte* muet, *quouler* reculer, *pliché* éplucher, *tribilent* turbulent, *miéte* muet, *bossi* bossu, *plis* plus, *di* du, *yone* un.

Le son *u* se rencontre dans l'akwapim, mais non dans les autres langues ou dialectes du groupe.

VOYELLE *o*.

La voyelle *o* est sujette à être remplacée par *ou* sous l'influence des nasales *m*, *n*.

Parler de la Guyane : *coumencé* commencer, *coument* comment, *cou* comme, *moune* quelqu'un (monde).

Parler de la Trinidad : *coument*, *moune*, *mounonque* pour *mononque* oncle.

Un phénomène analogue se produit dans plusieurs dialectes du groupe. « In the Egba and some other dialects, *o* long when followed by *ng* and occasionally when preceded by *m* or *n* takes the sound of *ou* long, as *tong* again, *mo* to drink, *ino* within, pronounced and sometimes written : *tung*, *mu* *inu*. »

DIPHTONGUE *ui*.

Dans les deux dialectes créoles, cette diphtongue se remplace par *oui*, *i*.

Parler de la Guyane : *nouite* nuit, *zouite* huître, *laplie* pluie, *dibrit* bruit, *li* lui.

Parler de la Trinidad : *nouite* nuit, *ensouite* ensuite, *li* lui, *laplie* pluie, *dépis* depuis, *pit* puits.

CONSONNES.

LES ARTICULATIONS *gy*, *qy*, G, CH.

Le créole de Cayenne possède deux consonnes que MM. de Saint-Quentin représentent par *gy*, *qy* et qu'ils définissent en disant de la première : « Le son qui en approche le plus est celui d'un *g* dur suivi d'un *y* consonne, le tout fondu en une seule émission de voix. Ex. : g*yole* gueule » ; — de la seconde :

« Elle est la forte de *gy*. Ex. : qy*émbé* tenir bien, qyò cœur, qy*oulé* reculer. »

A ces deux consonnes guyanaises correspondent, dans le créole de la Trinidad, les deux consonnes que M. Thomas a figurées par *g, ch,* imprimées en petites capitales G, CH. La première a la valeur de *g* dans les mots anglais « gypsy, ginger »; — la seconde celle de *ch* dans les mots « chin, cheat ». Ex. : *fiGie* figure, G*uèpe* guêpe, G*ole* gueule, *baGette* baguette, CH*ilotte* culotte, CH*oulé* reculer, CH*inze* quinze, *maCHé* marquer, *baCHé* embarquer, *ranCHinèze* rancunier, etc.

Ces deux paires de consonnes procèdent parallèlement d'articulations africaines figurées en akwapim par les groupes *dy, ty, gy, ky,* dans lesquels la spirante *y* correspond au *j* allemand. En effet, à Cayenne *di* et *ti* mouillés se changent en *gy, qy* dans les mots : *agyé* adieu, *bongyé* bondieu, *ingyen* indien, *chougyè* chaudière, *chanqyé* chantier, *qyémbé* tenir bien, *créqyen* chrétien. D'autre part, dans le parler de la Trinidad, où *di* s'est maintenu (*sesadié* adieu, *chaudiè* chaudière, *bondié* bondieu), les mots « tenir bien, tuer, tune » (anglais) sont devenus CH*émbé,* CH*oué,* CH*oune.*

LA VIBRANTE *r.*

Dans la langue yoruba, la vibrante ouvre fréquemment soit la première, soit la dernière syllabe d'un mot. Ex.: *radi* récompenser, *rana* sécher au feu, *rè* aller, *ru* se lever, *suru* patience, *sure* bénir, *gafara* excuser, *gbèro* considérer, *idagiri* alarme, *gungrong* reposer, etc. Mais jamais *r* ne ferme une syllabe comme dans les mots français « jour, gourmand ». Jamais non plus, elle ne vient à la suite d'une autre consonne, comme dans les mots « bras, grand, frère ».

Dans le dialecte akwapim, *r* ouvre fréquemment la dernière ou l'avant-dernière syllabe d'un mot, mais jamais la première.

Ex. : *beré* se fatiguer, *akarale* cactus, *ayeforo* la jeune épouse, *eberre* le temps, etc. Elle ne clôt jamais une syllabe comme dans les mots « jour, gourmand », mais elle s'articule avec la plupart des consonnes. Ex. : *bro* frapper, *pra* balayer, *dru* descendre, *kru* le lieu, *vro* ôter, *sra* enduire, etc.

On va voir que les nègres transportés dans les deux colonies parlaient des dialectes intermédiaires entre les idiomes yoruba et akwapim.

Parler de la Guyane : — R finale a été éliminée aussi bien quand elle est suivie de consonnes étymologiques ou d'un *e* muet qu'alors qu'elle sonne isolée. C'est l'application d'une règle commune aux deux idiomes guinéens. Ex. : *cò* corps, *fò* fort, *mè* mère, *compè* compère, *misou* mesure, *lamè* mer, *jou* jour, *dou* dur, *chè* cher, *péchò* pécheur.

Dans les mots terminés en *-tre, -dre, -vre,* etc., la vibrante a été éliminée, tandis qu'elle demeure lorsque la voyelle finale est sonore. Ex. : *maite* maître, *zouite* huître, *promète* promettre, *conète* connaître, *cende* cendre, *pauve* pauvre, *nègue* nègre, *libe* libre, *canque* cancre, *potron* poltron, *découvri* découvrir, *montré* montrer, *lesprit* esprit, etc.

Comme dans le dialecte akwapim, *r* s'articule avec les autres consonnes. Ex. : *travayé* travailler, *crè* croire, *prémiè* premier, *couvri* couvrir, etc.

Dans les mots français où elle clôt une syllabe suivie d'une consonne, la vibrante a été ou éliminée ou déplacée de manière à ce qu'elle puisse s'articuler avec la consonne initiale de la syllabe. Ex. : *moceau* morceau, *babe* barbe, *modé* mordre, *pédi* perdu, *gadé* regarder, *palé* parler, *méci* merci, *groumand* gourmand, *froumi* fourmi, *troumenté* tourmenter, *croubé* courber, *dromi* dormir. On trouve néanmoins des mots comme *torné* tourner, *tordé* tordre, *carté* écarter, *parsou* paresseux, *carquiyé* écarquiller. Ces exceptions ont été vraisemblablement introduites à la longue par

les nègres affranchis qui se piquaient de parler comme les blancs.

Parler de la Trinidad : — R finale a été éliminée comme à la Guyane. Ex. : *cò* corps, *fò* fort, *fwè* frère, *fwi* frire, *dési* désir, etc.

Pour les mots terminés en *-tre, -pre, -vre*, etc., la règle est la même qu'à la Guyane. Lorsque la finale *-dre* est précédée d'une voyelle nasale, *dr* s'est éliminé et la nasale sonne. Ex. : *attane* attendre, *fane* fendre, *vane* vendre, *craine* craindre, *fone* fondre, *joène* joindre, *répone* répondre.

Comme à la Guyane, *r* s'articule avec la plupart des consonnes. Ex. : *crédi* faire crédit, *grand* grand, *travayé* travailler. Mais cette règle comporte deux curieuses exceptions : 1° devant les voyelles *o, ou, r* fait place à *w* ou se syncope. Ex. : *fwomage* ou *fomage* fromage, *fwoté* ou *foté* frotter, *cwochi* ou *cochi* crochu, *gwos* gros, *coè* croire, *twop* trop, *touvé* trouver; 2° devant toute voyelle autre que *o, r* fait place à *w* quand la consonne précédente est l'une des labiales *b, p, v, f*. Ex. : *bwave* brave, *bwèche* brèche, *bwide* bride, *pwix* prix, *fwacassé* fracasser, *fwé* frère, *vwé* vrai, *apwès* après, *souffwi* souffrir, *bouwique* bourrique. Il y a dans la grammaire akwapim, une observation qui met sur la trace de la première de ces deux particularités. Après avoir constaté que la spirante *w* s'articule avec les consonnes *g, c, k, ng, h* (ex. : *gwa* dépecer, *cwam* odoriférant, *kwâ* sans fondement, *ngwam* oiseau, *hwang* lancer), M. Riis s'exprime ainsi : « Wahrscheinlich ist derselbe *w*, in solchen Lautformen, ursprünglich aus *o* oder *u* entstanden, wie das Adverb *kwâ* aus dem Adjektiv *koa* müssig. » Il y avait dans la phonétique de l'idiome propre aux nègres de la Trinidad, une grande affinité entre les voyelles du rayon labial et la semi-consonne du même rayon.

Dans les mots où elle clôt une syllabe suivie d'une consonne, la vibrante a été éliminée. Ex. : *pédi* perdu, *mode*

mordre, *zodie* ordure, *palé* parler, *gaçon* garçon, *sépent* serpent, *goumand* gourmand, *fomi* fourmi, *domi* dormir, *pami* parmi, *méci* merci, *fouchette* fourchette, *code* corde, etc.

LA LIQUIDE *l*.

Dans les deux dialectes, la finale *-ble* perd la liquide. Ex. : *capabe* capable, *diabe* diable, *ensembe* ensemble, *aimabe* aimable, *nobe* noble, *sabe* sable, *sensibe* sensible. Dans les deux dialectes également, le groupe *bl-* s'est maintenu au commencement des mots. Ex. : *blé* bleu, *bligé* obligé, *blié* oublier.

La liquide *l* est étrangère à la phonétique de l'akwapim. Dans le yoruba, où cette consonne ouvre un certain nombre de syllabes (*labamole* voleur, *lagba* fouet, *lera* être fort), elle ne s'articule point avec *b*.

L'ASPIRÉE *h*.

A la Guyane, l'aspirée *h* a été souvent remplacée par la vibrante *r*, notamment au commencement des mots. Ex. : *ronté* honteux, *rache* hache, *roue* houe, *raute* haut, *dorò* dehors, *larò* la haut, *rahi* haïr, *ralé* hâler, *rèler* héler.

Je n'ai trouvé dans le créole de la Trinidad qu'un seul exemple de cette substitution : *rades* et *hades* hardes.

Un assez grand nombre de mots ont l'aspirée *h* pour consonne initiale, dans les deux idiomes africains.

LA SIFFLANTE ET LA SIBILANTE SUIVIES DE *i*.

A la Guyane, la sifflante et la sibilante suivies de la voyelle *i* (*ti*=*si*, *si*, *xi*=*si*, *si*=*zi*) se sont chuintées en *ch*, *j*. Ex. : *finichon* finition, *nachon* nation, *bitachon* habitation, *mouché* monsieur, *déjème* deuxième, *troujème* troisième.

LES FINALES *se* (*ze*), *ge* (*je*).

A la Trinidad, ces finales ont été remplacées par *ye*. Ex. : *caye* case, *choye* chose, *langaye* langage, *ravaye* ravage.

La finale *ce* (*se*) s'y est chuintée en *che* dans le mot *coriache* coriace.

LA FINALE *ange*.

A la Trinidad, la finale *-ange* s'est parfois changée en *-agne*. Ex. : *zoragne* orange, *archagne* archange.

Il est manifeste que les dialectes guinéens parlés par les nègres transportés à la Guyane et à la Trinidad n'avaient exactement ni la phonétique de l'akwapim ni celle du yoruba, ce qui n'a rien que de très naturel, puisque ces deux idiomes, bien qu'étroitement apparentés, présentent des différences phonétiques assez sensibles.

LEXICOLOGIE.

Les habitudes grammaticales des nègres transportés dans les deux colonies les ont conduits à faire subir, à un grand nombre de mots, tantôt par aphérèse, tantôt par prosthèse, des changements dont l'étude est fort intéressante.

APHÉRÈSE.

A la Trinidad comme à la Guyane, beaucoup de verbes français dont la première syllabe consiste en une voyelle, soit pure, soit nasale, ont perdu cette syllabe.

Parler de la Guyane : *valé* avaler, *trapé* attrapé, *costé* ac-

coster, *rété* arrêter, *rivé* arriver, *vancé* avancer, *limé* allumer, *longé* allonger, *proché* approcher, *plé* appeler, *couté* écouter, *té* été, *carté* écarter, *tranglé* étrangler, *soué* essuyer, *chapé* échapper, *bligé* obliger, *blié* oublier, *baqué* embarquer, *tendé* entendre, *voyé* envoyer, *vlopé* envelopper, etc.

Parler de la Trinidad : *valé* avaler, *véti* avertir, *rivé* arriver, *coché* accrocher, *pécivoè* apercevoir, *bimen* abîmer, *maré* amarrer, *rangé* arranger, *pliché* éplucher, *chapé* échapper, *crasé* écraser, *té* été, *talé* étaler, *clairé* éclairer, *bacHé* embarquer, *vlopé* envelopper, *voyé* envoyer, *tende* entendre, etc.

Cette aphérèse s'explique aisément par ce fait de grammaire : que dans les langues de la Guinée, la plupart des noms sont formés des verbes par la préfixation d'une sorte d'augment consistant en une voyelle parfois nasalisée. M. Riis dit au sujet de ce procédé : « Die erste und allgemeinste Bedeutung der Verstärkung im Anlaut in der Wortbildung scheint die zu sein, dass durch sie die substantivische Wortform von den Formen der Verbs unterschieden wird. »

C'est évidemment parce qu'ils étaient accoutumés à voir dans la syllabe initiale vocalique un simple augment servant de marque au substantif, que les nègres ont aphérésé, dans les mots français dont il leur fallait user comme de verbes, la syllabe qui, à raison de sa nature vocalique, leur paraissait avoir été préfixée à des noms dérivés. Étant donné, par exemple, le mot français « avaler », ils ont supprimé l'*a* initial, comme en Guinée ils auraient supprimé l'*a* initial de *a-gorro* « jeu » pour faire le verbe *gorro* « jouer ». Une preuve que telle a bien été la cause des aphérèses pratiquées sur les verbes, c'est que le nombre des aphérèses de même nature pratiquées sur les noms, postérieurement et par une fausse analogie a été très peu considérable : — à la Guyane *galité* égalité, *gniame* igname, *batis* abatis, *bitachon* habitation ; — à la Trinidad, *cajou* acajou, *bitation,* habitation.

Pour faire voir que M. Riis a exactement saisi l'objet du

procédé qualifié par lui de renforcement initial, j'emprunte un certain nombre d'exemples à différents vocabulaires guinéens.

Odschi : *a-berre* mur, *berre* mûrir.
a-boadyo paix, *boadyo* être paisible.
a-borro préjudice, *borro* frapper.
a-dyonne pensée, *dyonne* penser.
a-ferre honte, *ferre* avoir honte.
a-saw danse, *saw* danser.
en-da sommeil, *da* dormir.
en-cira bénédiction, *cira* bénir.
en-kai souvenir, *kai* se souvenir.

Yoruba : *a-kpedza* pêcheur, *kpedza* pêcher.
a-be couteau, *be* couper.
a-dadzo juge, *dadzo* juger.
a-deke menteur, *deke* mentir.
a-fe amour, *fe* aimer.
e-sing cheval, *sing* être rapide.
e-dà créature, *dà* créer.
o-fe siffleur, *fe* siffler.
o-fo perte, *fo* être perdu.
e-we feuille, *we* plier.
on-de prisonnier, *de* lier.

Ève : *a-du* dent, *du* mordre.
a-fi voleur, souris, *fi* voler.
a-de chasse, gibier, *de* prendre.
e-so cheval, *so* courir.
e-da arc, *da* tirer.
e-wu tambour, *wo* battre.

Efik : *i-darra* joie, *dara* se réjouir.
ou-bak part, *bak* partager.
m-bre jeu, *bre* jouer.

Ibo : *a-dzu* demande, *dzu* demander.
i-hú visage, *hú* voir.
o-ku mot, *ku* parler.
ou-ri chant, *ri* chanter.
ou-ta arc, *ta* tirer.
n-ta chasse, *ta* tirer.

A la Trinidad comme à la Guyane, l'aphérèse a porté, dans quelques verbes, sur la syllabe initiale *re, ren*. Ex. : *kyoulé* reculer, *gadé* regarder, *posé* reposer, *contré* rencontrer. Ici, le retranchement a eu vraisemblablement pour cause la mobilité du préfixe français, dans les mots « faire et refaire, parer et réparer, poser et reposer, couvrir et recouvrir, etc. ».

PROSTHÈSE.

Dans les deux colonies, les nègres ont préfixé et soudé à un assez grand nombre de mots français : 1° l'un des articles simples, *la, l'* ; 2° l'un des articles composés *di* (du), *dl* (de l'), *dé* (des); 3° la sibilante *z* provenant de la liaison euphonique de l'*s* finale de « les, mes, des » avec la voyelle initiale du mot suivant; 4° l'*n* finale de l'article indéfini; 5° une préposition; 6° un adjectif possessif; 7° un ou plusieurs pronoms personnels.

1° Comme, dans les langues de la Guinée, les démonstratifs faisant fonction d'article défini se postposent aux noms ainsi qu'on le verra plus loin, les nègres ne sachant que faire de l'article français, l'ont ou fondu avec le nom, ou supprimé.

Parler de la Guyane : *oune lamôde* une mode, *mo larivié* ma rivière, *zaute lapeau* votre peau, *so lafinète* sa fenêtre, *so lapôte* sa porte, *so lakyo* sa queue, *oune lagrimace* une grimace; *lô* or, richesse; *moceau lamorie* un peu de morue, *to lamain* ta main, *to larestant* ton reste, etc.

Parler de la Trinidad : *yone lapote* une porte, *lageole* prison, *ladoèze* ardoise, *lwoé* roi, *lapwiè* prière, etc.

2° Les articles composés « du, de l', des », qui servent fréquemment de partitifs, ont été traités comme les articles simples, parce qu'il n'y a point de partitifs dans les langues de la Guinée.

Parler de la Guyane : *dilo* eau, ruisseau, *so difé* son feu, *nous dibé* notre beurre, *ous disang* votre sang, *dilo-la* cette eau, *disél* sel, *détemps* quelquefois (des temps), etc.

Parler de la Trinidad : *difé* feu, *dithé* thé, *divin* vin, *dleau* eau, *dleau ça-la* cette eau, etc.

3° Les langues de la Guinée n'ayant ni articles définis préposés, ni adjectifs possessifs, ni pronoms démonstratifs préposés, et n'ayant point non plus de nombre pluriel, les nègres ont été induits à préfixer au nom l'*s* finale des articles, adjectifs possessifs et pronoms démonstratifs éliminés. De là, les formes qui suivent :

Parler de la Guyane : *zongue* ongle, *zaute* vous autres, *zaute zaffè* vos affaires, *mo zo* mon os, *so dé zaile* ses deux ailes, *zouite* huître, *zòrè* oreille, *zami* ami, *zozo* oiseau, *zenfant* enfant, etc.

Parler de la Trinidad : *zaffé* affaire, *zétoèle* étoile, *yone zoragne* une orange, *zaile* aile, *zampoule* ampoule, *zécoce* écorce, *zananas* ananas, *zèbe* herbe, *zéffo* effort, *zentrayes* entrailles, *zotéye* orteil, *zépingue* épingle, etc.

4° A la Trinidad, quelques noms commençant par une voyelle ont été préfixés de l'*n* finale de l'article indéfini français. Ex. : *nomme* homme, *nâme* âme, *nannée* année, *ninime* énigme.

5° Les prépositions françaises « dans, à, en » ont été préfixées à un petit nombre de noms.

Parler de la Guyane : *to danbois* ta forêt ; *anous* allons ! courage ! à nous ! *arien* rien ; *afoce* à force, tant ; *enbas* sous, en bas, le dessous ; *enbas pié* la plante des pieds, etc.

6° Quelques adjectifs possessifs français ont été préfixés à un très petit nombre de noms.

Parler de la Trinidad : *so mounonque* son oncle, *yone matante* ou *tatante* une tante, *sézadié* adieu, etc.

7° Quelques verbes ont été préfixés de deux pronoms personnels.

Parler de la Guyane : *mo pas sensoucié* je ne m'en soucie pas; *tenprie* je t'en prie ; *menfous* je m'en f..., tant pis.

En créole, comme dans les idiomes guinéens, les pronoms régis se placent toujours après le verbe.

COMPOSITION.

La composition étant un procédé lexicologique d'un emploi très fréquent dans les langues de la Guinée, les nègres des deux colonies ont créé un assez grand nombre de composés parmi lesquels je citerai : *soumaqué* sous marqués, argent; *kyémbékyò* tient bien le cœur, déjeuner, goûter; *laclé-alé* la clef de la porte extérieure; *bibois* une bille de bois, un morceau de bois; *biviande* une bille de viande, un morceau de viande; *grainewèye* graine de l'œil, pupille; *oune ventmèné* quelqu'un qui est venu par mer, qui a été amené par le vent, c'est-à-dire par un navire, un Européen par opposition à ceux qui sont nés dans le pays; *tornéviré* tourner-virer, aller de côté et d'autre; *vienti-vati* vient-il va-t-il? coureur, rôdeur; *poudravè* poudre à ver, contre-ver; *maldent* mal de dent; *kichose* quelque chose; *poukoufè, poukfè* pour quoi faire? pourquoi? *lasous* là-dessus, sur; *nienpoint* il n'y en a point, plus de; *titalò* tout à l'heure, bientôt, etc.

GRAMMAIRE.

LE GENRE.

Les nègres ont aboli la distinction générique qui est étrangère aux langues de la Guinée.

Il y a bien, dans le créole de la Trinidad, une certaine tendance à distinguer le genre par la flexion des adjectifs. Mais ainsi que le fait remarquer M. Thomas, les personnes qui parlent habituellement créole n'emploient jamais que l'article défini féminin, lorsqu'elles affectent de parler à la française. La tentative d'introduire dans le parler créole la distinction du genre a été, suivant l'expression de M. Thomas, « ill-sustained », et l'on peut dire qu'elle a échoué, même en ce qui concerne les adjectifs, dont la plupart sont demeurés invariables sous la forme masculine ou sous la forme féminine. Ex. : *épais* épais, épaisse; *faux* faux, fausse; *fò* fort, forte; *gwos* gros, grosse; *gras* gras, grasse; *adoète* adroit, adroite; *bél* beau, belle; *lasse* las, lasse; *mol* mou, molle; *soude* sourd, sourde.

LE NOMBRE DES NOMS.

Dans la langue odschi, les noms forment leur pluriel par la préfixation de *em-*, *en-*, *eng-*, *a-*, *ai-*, etc. Ex. : *popa* branche de palmier, *em-popa*; *toa* boîte, *en-toa*; *kuku* pot, *eng-kuku*; *ti* tête, *a-ti*; *vurow* clou, *ai-vurow*.

« En ève, dit M. Fried. Müller, ein und dieselbe Form gilt für Singular und Plural, z. B. : *adu* Zahn und Zähne; *to* Ohr und Ohren; *asi* Hand und Hände. Dasselbe ist auch der Fall, wenn das Substantivum mit einem Zahlwort in Verbindung

tritt, z. B. : *to eve* zwei Ohren, *ame blave* zwanzig Mann, u. s. w. » Cependant, ajoute-t-il, la pluralité peut être indiquée au moyen du suffixe *o*. Ex. : *dola-o* messagers, *dola* messager; *ame-o* hommes, *ame* homme. Mais cette formation paraît être récente, car dans le cas où le substantif est affecté par un adjectif ou par un possessif, l'indice de pluralité se place à la suite. Ex. : *cho koko* une chambre haute, *cho koko-o*; *vi-nye* mon enfant, *vi-nye-o*. Il importe de noter que le suffixe *o* n'est pas autre chose que le pronom pluriel de la troisième personne.

Dans la langue yoruba, on indique la pluralité : 1° en préposant le pronom pluriel de la troisième personne, *awong* eux, elles; 2° par la répétition du nom. Ex. : *esing* cheval, *awong esing* eux cheval, chevaux; *eiye* oiseau, *eiye eiye* oiseaux.

Le créole guyanais procède comme la langue ève, en postposant au nom, lorsqu'il y a nécessité de préciser le nombre, le pronom pluriel de la troisième personne *yé*, auquel on peut suffixer le démonstratif *là*. Ex. : *Jibi dit : Frè mo ca marié* : Jibi dit : Frère, je me marie; *Jibi rélé : Frè-yé courage*; Jibi cria : Frères, courage! *Ous plime-yé manié nwè* vos plumes sont un peu noires; *ça femme-là* cette femme, *ça femme yé-là* ces femmes.

A la Trinidad, on indique la pluralité en préposant au nom le démonstratif *cé* (ces) et en lui postposant le démonstratif *là*. Ex. : *Ous pé pouend cé chapoties-là main léssez cé mangos-là pace moèn bisoèn yeaux* you may take the sapodillas, but leave the mangoes there, for I want them.

L'ARTICLE.

MM. Aug. de Saint-Quentin et Thomas se seraient rendu exactement compte de la nature véritable de l'article créole, s'ils l'avaient étudié dans le milieu africain d'où il est issu,

L'article créole est invariablement *la* et toujours il se place après le nom déterminé, par la raison fort simple que dans les langues guinéennes, les adjectifs démonstratifs dont quelques-uns remplissent la fonction d'article défini se postposent aux noms.

En yoruba, les démonstratifs *yi* this, *ná* that; *ni* this one, that one; *won-yi* these, *wo-ni* those, se placent après les noms. Ex. : *ilé yi* cette maison. *Ná* a d'ordinaire la valeur du démonstratif anglais « that », mais dans certains cas, il faut le rendre par l'article « the ». Ex. : *okongri ná ti o de lanà* l'homme qui est venu hier. *Ni* équivaut le plus souvent à l'article défini. Ex. : *niá ni* la rivière, *oba ni* le roi, etc.

En odschi, les démonstratifs *yi*, *no* se postposent. Ex. : *odang yi* cette maison, *kannea no* la chandelle. *No* fait souvent fonction d'article défini, et souvent aussi il équivaut à l'adverbe allemand « da ». Ex. : *odang no yö fe* das Haus da ist schön.

En èwe, le suffixe *la*, qui sert à dériver des noms d'agent, s'emploie aussi en qualité d'article, et alors il se raccourcit le plus souvent en *a*. Ex. : *ame* homme, *ame-la*, *ame-a* l'homme; *awe* maison, *awe-la*, *awe-a*, *aw-a* la maison.

Sous l'empire de ces habitudes, les nègres ont cru reconnaître un démonstratif-article analogue à ceux ou à celui de leurs langues maternelles, dans l'adverbe démonstratif *là* qu'ils entendaient émettre à la suite des noms et des pronoms démonstratifs (l'homme-là, cette femme-là, celui-là, cela). Il est à remarquer qu'ils ont négligé le démonstratif *ci*, dans les deux colonies, sans doute parce que dans leurs langues maternelles un seul démonstratif jouait le rôle d'article défini.

Parler de la Guyane. — *La* s'emploie en qualité d'article dans les exemples qui suivent : *mé pagaye la* voici la pagaie, *prend gouvernaye la* prends le gouvernail, *nègue la là* le nègre est là, *négresse qui passé là la* la négresse qui a passé là.

Dans ce dernier exemple, l'article figure après le complé-

ment du nom, ainsi que cela se pratique en yoruba. Ex. : *ilé ngdzo ni* la maison est en feu.

Parler de la Trinidad. — Ex. : *missié la* le monsieur, *chouval la* le cheval, *mam'zelle la* la demoiselle, *lasalle la* la salle, *lapoussiè la* la poussière.

Dans ces deux derniers exemples, l'article français ayant perdu toute valeur grammaticale, a été soudé au nom, lequel est suivi de l'article africain.

LES ADJECTIFS ET LES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Parler de la Guyane. — L'adjectif démonstratif se rend : 1° par l'article *la* ; 2° par *ça*..... *la* ; 3° par *ça*. Ex. : *dilo la* cette eau, ce ruisseau ; *jou la* ce jour ; *ça coup la* ce coup, *ça ouomme la* cet homme, *ça ouomme la yéla* ces hommes ; *ça larestant fromage* ce restant de fromage, *ça conte* ces contes.

Les pronoms démonstratifs sont : *ça* ce, ceci, cela ; *ça-la, ça-la la* celui-là, celle-là ; *ça-la, ça ici la* celui-ci, celle-ci.

Parler de la Trinidad. — L'adjectif démonstratif se rend : 1° par l'article *la* ; 2° par *ça-la* ou *ça-la* postposés au nom ; 3° par *cé*..... *la*, *cé*..... *ça-la*. Ex. : *nomme la* cet homme, *jadin moèn la* ce jardin qui est à moi, *dleau vivant la* cette eau vive, *zombi ça-la* cette apparition, *jipe ça-la* cette jupe, *cé bagaye ça-la* ces affaires là.

Les pronoms démonstratifs sont : *ça* ce ; *ça-la* celui-ci, celle-ci ; *laute la* celui-là, celle-là.

L'emploi de l'article comme adjectif démonstratif est absolument dans le génie guinéen, auquel le dialecte de la Trinidad s'est montré particulièrement fidèle en postposant aux noms les adjectifs démonstratifs *ça-la, ça-la*.

LES PRONOMS PERSONNELS.

Parler de la Guyane. — La plupart des pronoms personnels ont été formés des pronoms régis « moi, toi, lui, eux », etc.

Sing.	1	*mo* je, moi, me.	Pl. 1	*nous* nous.
	2	*ous* vous (respectueux).		
		to tu, toi, te (familier).	2	*zaute* vous.
		touè tu, toi, te (ironique).		
	3	*li* il, elle, lui, le, etc.	3	*yé* ils, elles, eux.

Parler de la Trinidad. — Les pronoms personnels ont été formés comme à la Guyane.

Sing.	1	*moèn* je, moi, me.	Pl. 1	*nous* nous.
	2	*ous* vous (respectueux).		
		to tu, toi, te (familier).	2	*zaute* vous.
		toé tu, toi te (ironique).		
	3	*li, i* il, elle, lui, etc.	3	*yeaux* ils, elles, eux.

La création, à la seconde personne du singulier, de formes respectueuse, familière et ironique procède du français, car il n'y a rien de semblable dans les langues de la Guinée.

La non-distinction des deux genres à la troisième personne du singulier est directement africaine.

Dans les deux dialectes, les pronoms personnels demeurent invariables à tous les cas, bien qu'il y ait, dans les idiomes guinéens à moi connus, quelques différences légères entre les pronoms-sujet et les pronoms-objet.

LES ADJECTIFS POSSESSIFS.

En odschi, les adjectifs possessifs sont suppléés par les pronoms personnels légèrement modifiés dans leur forme, à la première et à la troisième personne du singulier. Ex. : *me ura* le maître de moi ; *wo ura* le maître de toi ; *ne ura* le

maître de lui, d'elle; *yeng ura* le maître de nous; *mu ura* le maître de vous; *vong ura* le maître d'eux, d'elles.

Il en est de même dans la langue yoruba; seulement, les pronoms personnels s'y postposent au nom, et l'on peut les faire précéder de la préposition *ti, t'*. Ex. : *iwe mi* le livre de moi; *iwe t'e-mi* le livre à moi.

Dans les deux dialectes, les adjectifs possessifs du français ont été remplacés par les pronoms personnels.

Parler de la Guyane. — A la 3e personne du singulier, l'adjectif possessif *so* (son) a pris la place du pronom *li*. Ex. : *mo maman* la mère de moi; *to lamain* la main de toi; *so lafinète* la fenêtre de lui, d'elle; *nous zaffè* l'affaire de nous, les affaires de nous; *zaute cò* le corps de vous; *yé papa* le père d'eux, d'elles.

Parler de la Trinidad. — Les pronoms personnels se postposent aux noms. Ex. : *bouche moèn* la bouche à moi; *bouche ous* la bouche à vous; *bouche li* la bouche à lui, à elle; *bouche nous, bouche zaute, bouche yeaux*.

Les nègres originaires de la Guadeloupe disent : *bouche a-moèn, bouche a-ous, bouche a-li*, etc.

LES PRONOMS RÉFLÉCHIS.

En yoruba, les pronoms réfléchis sont suppléés par les expressions concrètes : mon corps, ton corps, son corps, etc. Ex., *ò fe ara rè* il aime le corps de lui, il s'aime.

Il en est de même en odschi. Ex. : *me hù* le corps de moi, *wo hù* le corps de toi, et *keka ne hù* mouvoir son corps, se mouvoir; *dang ne hù* se tourner.

Dans les deux dialectes, les pronoms réfléchis ont été remplacés par les mêmes expressions concrètes.

Guyane. — *Mo ca souén mo cò* je soigne mon corps, je me soigne.

Trinidad. — *Capitaine la blessé cò li* le capitaine a blessé le corps à lui, le capitaine s'est blessé.

LES PRONOMS PERSONNELS RÉGIS.

Dans les langues de la Guinée, les pronoms personnels régis se placent toujours après le verbe.

Odschi. — *Obo mi* ou *obo-m* il me frappe; *oma mi* ou *oma-m* il me donne; *bua wo* ou *bua-w* il te frappe, etc.

Yoruba. — *Mo rà á* je l'ai acheté; *mo ri î, mo ri ong* je l'ai vu; *mo fe awong ti o fe emi* j'aime ceux qui m'aiment. Il en est de même dans les deux dialectes.

Parler de la Guyane. — *Mo kè tranglé to* je vais t'étrangler; *li ralé li* il le hala, le tira, l'entraîna; *li té wa laissè mo* il me laisserait; *n'a méné to* nous te conduirons; *Jean dit li* Jean lui dit; *mo songé to* j'ai pensé à toi; *esse faut nous vendé li nous bois* est-ce qu'il faut que nous lui vendions notre bois?

Parler de la Trinidad. — *I wè li* il le vit; *ous pas marré nous* vous ne nous avez pas amarrés; *Samaritaine la dit li* la Samaritaine lui dit; *m'a rende ous li doub* je vous rendrai le double; *li dit moèn con ça* elle m'a dit comme cela.

LES PRONOMS RELATIFS.

Il n'y a point en odschi de pronoms relatifs. « Im Deutschen wird die Beziehung des attributiven Nebensatzes durch die Relativ-Pronomen ausgedrückt. Die Odschi-Sprache ermangelt dieser, und schliesst den Adjectiv-Satz ohne solche Verbindung unmittelbar an sein Beziehungswort im Hauptsatze an. Die Beziehung des Nebensatzes wird jedoch häufig durch ein dem Prädikat desselben nachfolgendes demons-

tratives Adjektiv-Pronomen *no* oder *yi* ausgedrückt, z. B. : *ade m-a-ye yi m-eni-awu* der Sache (die) ich gethan, diese schäme ich mich. »

En yoruba, le pronom relatif s'exprime, dans tous les cas, au moyen de la particule invariable *ti*, dont l'origine est douteuse, dit M. Bowen. Ex. : *iwo ti ngsòro* toi qui parles, *ilé ti oba ko* la maison que le roi a construite, *okongri ti ilé rè dzo* l'homme dont la maison a brûlé.

A la Guyane, les nègres ont conservé le pronom « qui », mais ils ont rejeté les pronoms relatifs régis « que, à qui, de qui, dont ». Ex. : *Papa Piè qui té-ça patron* le papa Pierre qui était patron ; *pitite mo wè* l'enfant que j'ai vu ; *nègue mo ca wè so case* le nègre dont je vois la case ; *moune mo ca palè* la personne à qui je parle ; *mo wa fè ça bongyé dit mo* je ferai ce que le bon Dieu m'a dit.

Parler de la Trinidad. — Il résulte des indications assez confuses données par M. Thomas : 1° que seul le pronom « qui » a été conservé ; 2° que d'ordinaire les pronoms relatifs régis sont remplacés par *la* adjectif démonstratif et article défini ; 3° que les enfants et parfois aussi quelques grandes personnes emploient cumulativement avec *la* le pronom démonstratif *ça*. Ex. : *Simaye la yeaux fè épis zéffets moèn* la dispersion (semaille) qu'ils ont faite de mes effets ; *missié la yeaux pougallé la* ou *missié la ça yeaux pougallè la* le monsieur qu'ils ont chassé.

RELATION DITE DU GÉNITIF.

Dans les deux dialectes, le nom possédé se place avant le nom possesseur, sans que la relation soit indiquée autrement.

Parler de la Guyane. — *Nègue rouè* les nègres du roi ; *case so coumè* la case de sa commère ; *toute couin chambe* tous les coins de la chambre ; *sac gniame pays nègue di mo maîte* le sac d'ignames du pays des nègres de mon maître.

La préposition française n'a été conservée que dans les cas assez rares où, par suite d'une accumulation de noms régis, comme dans le dernier exemple, la phrase serait difficilement intelligible.

Parler de la Trinidad. — *Caye Jean* la case de Jean; *chapeau papa tite fiye la* le chapeau du papa de la petite fille; *bouwique missié la tè nans jadin Châles* la bourrique du monsieur était dans le jardin de Charles.

A la côte de Guinée, la relation du génitif s'exprime, sans l'aide d'une préposition ou d'une particule, en préposant ou en postposant le nom possédé au nom possesseur.

Efik. — Le nom possédé se place avant le nom possesseur. Ex. : *efŏk inuen* le nid de l'oiseau, *ete ubŭm* le patron de la barque.

Ibo. — Le nom possédé se place avant le nom possesseur. Ex. : *opara wôque* le fils de l'homme, *issi una-m* la tête de mon père.

Yoruba. — Le nom possédé se place avant le nom possesseur. Ex. : *iwe omo* le livre de l'enfant, *ilè baba* la maison du père, *ebado okung* le bord de la mer. Le nom possédé est quelquefois suivi de la particule *ti*. Ex. : *ilè ti baba* la maison du père.

Odschi. — Le nom possesseur se place avant le nom possédé. Ex. : *okoto eni* l'œil du crabe, *funnu ti* la tête du cadavre, *w'agya akoa* l'esclave de ton père.

Ewe. — Le nom possesseur se place avant le nom possédé. Ex. : *fofo afo* le pied du père, *nooi-nye avo* le vêtement de mon frère.

LES RELATIONS DITES DE L'ACCUSATIF ET DU DATIF.

Dans les langues de la Guinée, comme dans nos deux dialectes, les relations de l'accusatif et du datif s'expriment en postposant au verbe le nom régi.

Parler de la Guyane. — *Li prié so camarade* il pria son camarade, *li prêtè so frè* il avait prêté à son frère, *oune jou li dit so voèsin* un jour il dit à son voisin.

Parler de la Trinidad. — *Si ous pwété Jean ça-volant la* si vous prêtez à Jean ce cerf-volant, *madame la rimète iche li bagaye la* la dame a remis à son enfant cet objet (bagage).

Odschi. — *V-âto akoa* il a acheté un esclave, *oma ne ba entama* il donna à son fils un vêtement.

Yoruba. — La relation du datif s'exprime, dans certains cas, à l'aide de la particule *fu*. Ex. : *eyi aburro wi fu baba ré* ce jeune frère dit à son père. Mais *fu* n'est autre chose qu'un thème verbal signifiant « donner ». Ex. : *fu mi* donne-moi, *fu wa* donne-nous. Or, le créole de la Trinidad possède une sorte de cas datif dont l'indice *baye* ou *ba* est, ainsi que le constate M. Thomas, « a shortening of the old french verb « bailler » to give. Ex. : *li poté toument baye famie li* he brought trouble to his relations. »

LES AUTRES RELATIONS.

Dans nos deux dialectes, comme dans la langue yoruba, les autres relations s'expriment au moyen de prépositions.

Parler de la Guyane. — *Landans cende* dans la cendre, *ké mo* avec moi, *lasous latè* sur terre, *la dos chien* sur le dos du chien, *enbas lit* sous le lit, *pou mo soupé* pour mon souper, *bo di case* vers la case, *cou li* comme lui, *semblé dife* comme le feu, etc.

Parler de la Trinidad. — *Nans chimin li* dans son chemin, *èvèc lamain moèn* avec mes mains, *endidans sac ous* dans votre sac, *lasous dos* sur le dos, *enlai* (en l'air) *tête moèn* sur ma tête, etc.

Yoruba. — *Dzoko ti mi* il s'assit près de moi, *fi ida* avec

un sabre, *bá mi* avec moi, *lù mi* sur moi, *si orung* contre le ciel, *nino ilè* dans la maison, *li enu* sur la bouche, etc.

Il y a en odschi des prépositions et des postpositions.

LE VERBE.

Dans nos deux dialectes, comme dans les langues de la côte de Guinée, les thèmes verbaux, invariables à tous les modes, à tous les temps et à toutes les personnes, se conjuguent : 1° à l'aoriste, à l'aide des pronoms personnels préposés ; 2° aux autres temps, à l'aide de particules invariables et des pronoms personnels préposés.

Il me suffira, pour démontrer l'identité de la conjugaison créole et de la conjugaison guinéenne, de conjuguer successivement en odschi, en yoruba, en créole guyanais et en créole de la Trinidad, les quatre verbes *ko* aller, *ri* voir, *wè* voir, *mangé* manger.

I. Conjugaison en odschi.

Infinitif.

Ko aller.

Impératif.

Sing. *Ko* ou *wo ko* va !
Plur. *Ko* ou *mu ko* allez !

Aoriste (présent-passé).

Sing.	*mi ko*	Pl.	*ye ko*
	wo ko		*mu ko*
	o ko		*vo ko*

Présent absolu.

Sing.	*mi re-ko*	Pl.	*ye re-ko*
	wo re-ko		*mu re-ko*
	o re-ko		*vo-reko*

Futur.

Sing.	*mi bä-ko*	Pl.	*ye bä-ko*
	wo bä-ko		*mu bä-ko*
	o bä-ko		*vo bä-ko*

Passé.

Sing.	*m' a-ko*	Pl.	*y' a-ko*
	w' a-ko		*m' a-ko*
	v' a-ko		*v' a-ko*

II. Conjugaison en yoruba.

Infinitif.

Ri voir.

Impératif.

Ri ou *iwo ri* vois !

Aoriste (présent-passé).

Sing.	*emi ri*	Pl.	*awa ri*
	iwo ri		*engyin ri*
	ong ri		*nwong ri.*

Présent-imparfait.

Sing.	*emi ng-ri*	Pl.	*awa ng-ri*
	iwo ng-ri		*engyin ng-ri*
	ong ng-ri		*nwong-ng-ri*

Futur.

Sing.	*emi ô-ri*	Pl.	*awa ô-ri*
	iwo ô-ri		*engyin ô-ri*
	ong ô-ri		*nwong ô-ri*

Passé.

Sing.	*emi ti-ri*	Pl.	*awa ti-ri*
	iwo ti-ri		*engyin ti-ri*
	ong ti-ri		*nwong ti-ri*

III. CONJUGAISON EN CRÉOLE GUYANAIS.

Infinitif.

Wè voir.

Impératif.

Sing.	*wè* vois !	Pl.	*anous wè* voyons !
			zaute woè qu'ils voient !

Aoriste (présent-passé).

Sing.	*mo wè*	Pl.	*nous wè*
	to wè		*zaute wè*
	li wè		*yè wè*

Présent absolu.

Sing.	*mo ca-wè*	Pl.	*nous ca-wè*
	to ca-wè		*zaute ca-wè*
	li ca-wè		*yè ca-wè*

Futur.

Sing.	*mo wa-wè*	Pl.	*nous wa-wè*
	to wa-wè		*zaute wa-wè*
	li wa-wè		*yè wa-wè*

Passé et imparfait.

Sing.	*mo té-wè*	Pl.	*nous té-wè*
	to té-wè		*zaute té-wè*
	li té-wè		*yè té-wè*

IV. Conjugaison en créole de la Trinidad.

Infinitif.

Mangé manger.

Impératif.

Sing. *Mangé* mange ! *Laissé li mangé* qu'il mange !

Aoriste.

Sing.	*moèn mangé*	Pl.	*nous mangé*
	ous mangé		*zaute mangé*
	li mangé		*yeaux mangé*

Présent absolu.

Sing.	*moèn ca-mangé*	Pl.	*nous ca-mangé*
	cus ca-mangé		*zaute ca-mangé*
	li ca-mangé		*yeaux ca-mangé*

Futur.

Sing.	*moèn calé mangé*	Pl.	*nous va-mangé*
	ous va-mangé		*zaute calé mangé*
	li a-mangé		*yeaux va-mangé*

Plus-que-parfait.

Sing.	*moèn té-mangé*	Pl.	*nous té-mangé*
	ous té-mangé		*zaute té-mangé*
	li té-mangé		*yeaux té-mangé*

L'AORISTE.

M. Riis définit ainsi l'aoriste ou temps indéterminé : « La langue odschi distingue, en dehors des trois relations fondamentales du présent, du passé et du futur, une relation verbale indifférente, une relation indéterminée. Es findet hierin freilich auch eine Zeitbeziehung statt, denn ohne eine solche kann der zeitgebundene Geist die Vorstellung einer ausgesagten Thätigkeit gar nicht realisiren; aber das Verhältniss dieser Beziehung ist ein freies, unbeschränktes; sie ist eine bewegliche, und kann gleichermassen in die Vergangenheit, Gegenwart oder Zukunft gestellt werden. »

Cette définition s'applique exactement à l'aoriste du verbe guyanais dont MM. de Saint-Quentin n'ont pas saisi le véritable caractère. Le présent absolu *mo ca-crè* « je crois » diffère de l'aoriste *mo crè,* en ce qu'il spécifie une croyance actuelle récemment admise, tandis que celui-ci dénote une sorte d'état, une habitude, c'est-à-dire une action mentale que l'on ne peut rapporter exclusivement à l'une ou à l'autre des trois divisions du temps : passé, présent, futur. De même *mo ca-wè* diffère de *mo wé,* en ce qu'il spécifie qu'en ce moment je vois telle ou telle chose, au lieu que pris en lui-même *mo wé* signifie aussi bien « j'ai vu » que « je vois » ou que « je verrai ».

A la Trinidad, l'aoriste s'est atrophié. Dans le plus grand nombre des verbes, il correspond au passé déterminé et au passé indéterminé. Mais il correspond au présent et au passé dans la conjugaison des vingt et quelques verbes qui ne prennent qu'accidentellement la particule *ca.* Il suit de là qu'au moment où ce dialecte s'est formé, l'aoriste y était identique à celui du créole guyanais et de la langue odschi.

LE PRÉSENT ABSOLU.

Le présent absolu est caractérisé, dans les deux dialectes, par la préfixation au thème verbal invariable de la particule *ca* indiquant, disent MM. de Saint-Quentin, « une action actuelle qui se continue, se complète, se développe ». Selon M. Thomas, cette particule dénote « the continuance most usually with a progressive import, as : *yeaux ca-déjinèn* they are breakfasting, ils déjeunent en ce moment ».

Au fond, l'emploi de la particule *ca* sert à spécifier, à préciser que l'action s'accomplit actuellement, qu'elle vient de commencer et qu'elle se poursuit, en un mot, que l'action n'a rapport ni au passé ni à l'avenir, mais exclusivement au temps présent. En effet, dans la conjugaison des vingt et quelques verbes dont je viens de parler, la préfixation de *ca* « is inceptive and denotes the beginning of a mental fealing or condition, as : *moèn ca-aimèn place la* I am getting found of the place, je commence à aimer la place; *yeaux ca-honte gens yeaux apouésent* they are growing ashamed of their people now, ils commencent à avoir honte de leurs gens d'à présent ».

Préfixée aux mêmes thèmes verbaux, la particule *ca* sert encore à indiquer que l'action se produit lorsqu'elle est provoquée par quelque autre action. Ex. : *moèn ca-haï moune lhè yeaux ca-fè bétise épis cò li* je me prends à haïr les gens quand ils se moquent d'eux-mêmes.

LE FUTUR.

Le futur est caractérisé, dans le créole guyanais, par la particule *wa* laquelle provient de l'indicatif présent du verbe

irrégulier « aller ». *Wa* est sujet à s'aphéréser en *a*. Ex. : *n'a-palé* nous parlerons, *n'a-pouvé* nous pourrons, *m'a toujou libe* je serai toujours libre. En odschi, les pronoms personnels s'apocopent également devant la voyelle *a*, particule caractéristique du passé.

Indépendamment de ce futur absolu, le créole guyanais possède un futur teinté de présent dont l'indice *calé* (*ca-alé* je vais) se syncope parfois en *ké*. Ex. : *mo calé proméné* je vais me promener, *nous ké réglé* nous allons régler, *mo ké-foute to* je vais te rosser, etc.

A la Trinidad, les deux formes s'emploient concurremment et alternativement. *Calé* se syncope parfois en *caé*. Ex. : *moèn caé-mangé* je vais manger, je mangerai.

LE PASSÉ.

Ce temps est caractérisé dans les deux dialectes par la particule *té*, laquelle provient du participe passé du verbe « être ».

Cette même particule, composée avec *ca* et avec *wa*, forme un imparfait et un conditionnel : *mo té-ca-wè* je voyais; *mo té-wa-wè* je verrais, j'aurais vu.

Ces développements, inconnus à la conjugaison guinéenne, sont dus à l'influence de la conjugaison française.

LE VERBE NÉGATIF.

Le verbe se conjugue négativement au moyen de l'adverbe *pas* placé, à tous les temps, avant le thème verbal. Ex. : *mo pas ca-wè* ou *mo p-ca-wè* je ne vois pas; *mo pas wè* je n'ai pas vu, je ne vis pas; *mo té pas ca-wè* ou *p-ca-wè* je ne voyais pas; *mo tè pas wè* je n'avais pas vu; *mo pas té-wa-wè* ou *mo té p-ca-wè* je ne verrais pas.

Yoruba. — Le verbe négatif est formé par la préposition,

au thème verbal, de la particule *kò, ò*. Ex. : *emi kò ri, emi ò ri* je ne vois pas.

Odschi. — L'indice de la conjugaison négative est préfixé au thème verbal. Ex. : *mi m-ma* je ne donne pas, *mi n-ye* je ne fais pas, *mi ng-ko* je ne vais pas.

C'est évidemment sous l'empire de leurs habitudes guinéennes que les nègres ont modifié la conjugaison négative française caractérisée par la préposition de « ne » et la postposition de « pas ».

LE VERBE PASSIF.

Dans les langues de la Guinée, le verbe n'a point de passif, et l'on y supplée en se servant de la troisième personne du pluriel du verbe actif.

Odschi. — « In der dritten Person Plural wird das Verb sehr häufig gebraucht, wie im Deutschen, mit dem unbestimmten Pronom man, wenn man eine Thätigkeit ohne bestimmtes Subject, aber als eine dem persönlichen Subject überhaupt zukommende aussagen will..... Diese Form vertritt daher auch die Stelle des der Sprache fehlenden Passivs. Ex. : *okro vo-harre no afa enu* ein Boot wird an beiden Seiten gerudert. »

Yoruba. — Ex. : *à* (pour *awong* eux, ils) *ri mi* ils voient moi, je suis vu.

Le passif, qui fait défaut dans nos deux dialectes, est de même suppléé par la troisième personne du pluriel du verbe actif.

Guyane. — Ex. : *yé ca-troumenté mo* ils me tourmentent, je suis tourmenté

Trinidad. — Ex. : *yeaux aimèn li* ils l'aiment, il est aimé.

LES VERBES IMPERSONNELS.

Au lieu de dire, comme en français : il tonne, il pleut, il vente, etc., les nègres des deux colonies disent, comme à la côte de Guinée : *tonè ca-grondé* le tonnerre gronde, *laplie ca-tombé* la pluie tombe, *vent ca-soufflé* le vent souffle.

Odschi. — Ex. : *osu to* la pluie tombe, *opanna bom* das Gewitter donnert, *opranna pai* das Gewitter blitzt.

L'AUXILIAIRE « AVOIR ».

L'auxiliaire « avoir » a été rejeté par les nègres des deux colonies, bien qu'il soit en français d'un emploi si utile et si fréquent. Cela tient exclusivement à ce que les verbes qui signifient « posséder » n'ont point fourni un auxiliaire analogue aux langues de la côte de Guinée.

LE VERBE « ÊTRE ».

Odschi. — Cette langue possède trois verbes qui s'emploient en qualité de verbes substantifs : *yä* faire, *si* placer, *di* manger.

Le premier correspond à notre verbe « être ». Ex. : *o yä tenteng* il est long, *o yä bibini* il est nègre, *dade yä deng* le fer est dur, *odang no yä fe* la maison est belle, etc. Ce verbe s'emploie aussi au passé. Ex. : *v' a-yä akokora* il est un vieillard, *odang no a-yä yo* la maison est délabrée.

Quand aucune méprise n'est possible, on peut sous-entendre ce verbe substantif. Ex. : *ade ni fäfäfä* la chose (est) très belle.

Très souvent ce même verbe est remplacé par les pronoms démonstratifs *ni, änni*. Ex. : *akokoberre ni* c'est une poule, *me traberre ni Akropong* ma résidence est Akropong.

Enfin, on n'emploie jamais les verbes substantifs dans le sens de « demeurer, se trouver ».

Yoruba. — Le nombre des verbes *substantifs* s'élève jusqu'à onze en y comprenant *li* ou *ni* qui, suivant la remarque de M. Bowen, n'est pas autre chose qu'un pronom démonstratif employé comme copule. Ex. : *oba li iwo* tu es roi, *tani ni babá rè* qui est ton père ?

Parler de la Guyane. — Le verbe substantif « être » a été remplacé par le pronom démonstratif *ça*, auquel on peut préfixer la particule du passé, mais non celles du présent et du futur. Ex. : *mo ça catibe* je suis esclave, *ous ça sodat* vous êtes soldat, *ça li* c'est lui, *to papa ké to manman té-ça nègue* ton père et ta mère étaient des nègres, *ça ous qui ça captaine* c'est vous qui êtes capitaine.

Quand il s'agit d'exprimer l'imparfait, le futur, le conditionnel, on prépose les particules de conjugaison au prédicat, comme si celui-ci était un thème verbal. Ex. : *chimin té pas bon* le chemin n'était pas bon, *ça wa so faute* ce sera sa faute, *m'a toujou libe* je serai toujours libre, *mo té-wa pis mal* je serais plus mal.

Le verbe substantif *ça* se sous-entend quand aucune méprise n'est possible, notamment quand le prédicat n'est point un substantif. Ainsi, on dira *mo malade* je suis malade, *mo content* je suis content, *mo là* je suis là, mais non *mo catibe* « je suis esclave », car *mo catibe* signifie « l'esclave de moi, mon esclave ». Il faudra dire pour éviter l'équivoque : *mo ça catibe* ou *mo oune catibe*.

Non plus qu'en odschi, le verbe substantif ne s'emploie jamais dans le sens de « se trouver ».

Parler de la Trinidad. — Le verbe substantif qui se sous-entend fréquemment, se rend, au présent par *c'é* (c'est), au passé par *té* ou *c'été*, au conditionnel par *sé* (serait). Ex. : *ous grand passé li* vous êtes plus grand que lui, *ganganne yeaux aussi vié qui mouronque nous* leur grand'mère est

aussi vieille que notre oncle; *toute moune c'é grand quèchoye silon yeaux-même* chacun est quelque chose d'important selon lui-même; *moèn ca-wè ous c'é you pwophète* je vois que vous êtes un prophète; *yeaux c'été bon moune* ils étaient de bonnes gens; *bagaye la pas sé bon* la chose ne serait pas bonne.

LE

PARLER MALÉO-ARYEN

PHONÉTIQUE.

VOYELLES.

Les voyelles neutres *e* (*eu*), *u* et la voyelle *è*, étrangères au malgache, ont été régulièrement remplacées dans les mots français.

VOYELLE *e* (*eu, œu*).

La voyelle *e* (*eu, œu*) a été remplacée par *i, é, ou, o.*

Ex. : *pitit* petit, *cimin* chemin, *dimain* demain, *di* de, *cimise* chemise, *vini* venir, *bisoin* besoin, *tini* tenir, *dimandé* demander, *sél* seul, *héré* heureux, *vié* vieux, *dé* deux, *béf* bœuf, *guèle* gueule, *laquée* queue, *miè* mieux, *bondié* bon Dieu, *blé* bleu, *honté* honteux, *sécond* second, *sére* sœur, *çalère* chaleur, *doulère* douleur; *çouval* cheval, *zounou* genou, *gournouye* grenouille ; *ploré* pleurer, *volor* voleur, etc.

VOYELLE *u*.

La voyelle *u* a été remplacée par *i, ou, é.*

Ex. : *milet* mulet, *prine* prune, *di* du, *plis* plus, *quilotte*

culotte, *pinèze* punaise, *quimé* écumer, *disique* sucre, *larihme* rhume, *plime* plume; *zouré* jurer, *dou* dur, *bourlé* brûlé; *éne* une, un.

LA VOYELLE *è* (*ai, ei*).

La voyelle *è* (*ai, ei*) a été remplacée par *é*, ou plutôt, dit M. Baissac, « par un son intermédiaire entre *è* et *é*, mais plus voisin de ce dernier ».

Ex. : *téte* tête, *mète* maître, *fére* faire; *pégne* peigne, *lapléne* plaine, *lapéne* peine, *laséne* seine, *més* mais, *péye* payer.

Dans quelques mots, la voyelle *é* a été remplacée par *i, a*.

Ex. : *siprit* esprit, *siquisé* excuser, *discende* descendre, *zalphant* éléphant, *acoute* écoute! *aspère* espère!

LA VOYELLE *o* (*au*).

Dans un certain nombre de mots, la voyelle *o* (*au*) a été remplacée par la voyelle *ou*. Ex. : *dourmi* dormir, *boucoup* beaucoup, *pourtrét* portrait, *prouméné* promener, *oussi* aussi, *galoupé* galoper, *sourti* sorti, *touctouc* toctoc, *tourtie* tortue, *gouyave* goyave.

Il y a en malgache une telle affinité entre les sons *o* et *ou*, que dans l'alphabet de cette langue, tous deux sont figurés par le même signe. « La voyelle *o* se prononce *ou*. Quand elle est surmontée de l'accent circonflexe, elle prend le son de notre *o*. »

LA DIPHTONGUE *ui*.

Cette diphtongue a été remplacée par *oui, i*. Ex. : *disouif* suif, *houite* huit, *lanouite* nuit, *dilhouile* huile, *condire* conduire, *sivré* suivre, *li* lui, *laplie* pluie, *dipis* depuis, etc.

LA DIPHTONGUE *oi*.

Dans un certain nombre de mots, *oi* a été remplacé par *o*. Ex. : *sogne* soigner, *soxante* soixante, *posson* poisson, *lamoquié* moitié.

CONSONNES.

LES LINGUO-PALATALES *ch, j*.

Ces deux articulations, étrangères au malgache, ont été remplacées par les linguo-dentales *s* (*c* doux), *z*. Ex. : *mance* manche, *pioce* pioche, *cimise* chemise, *cése* chaise, *licien* chien; *zamés* jamais, *zounou* genou, *maziné* imaginer, *manzé* manger, *zouré* jurer, *zéne* jeune, *Zorzes* Georges, etc.

LA VIBRANTE *r*.

M. Baissac constate que « dans les sons difficiles : *br, bl, cr, cl, dr, dl*, etc., souvent la prononciation interpose, plus ou moins rapidement, suivant l'agilité des organes, la brève de la voyelle longue qui va suivre. Ainsi, au lieu de « crabe », on entend plus ou moins nettement *carabe;* au lieu de « plume », *pilime;* au lieu d' « étrangler », *tranguélé*. Des mots français « trou, clou, gratte, crier, trépied, troupeau », la plupart des anciens font : *tourou, coulou, garatte, quirié, térépied, touroupeau* ».

Cette particularité de la phonétique mauricienne trouve son explication dans la phonétique malgache. « Deux consonnes différentes, dit M. Marre-de Marin, ne peuvent se suivre sans voyelle interposée, à moins qu'elles ne soient précédées d'une nasale... Le malgache rejette la combinaison des liquides *l, r* avec une autre consonne, combinaison fréquem-

ment admise dans le malay et dans le javanais. C'est pourquoi les mots d'origine française qui ont cours dans le malgache sont adoucis par l'intercalation de voyelles, toutes les fois que deux consonnes se suivent immédiatement. Ex. : *kilôsy* cloche, *bôrôsy* brosse, *biriqua* brique, *côrônôsy* corniche, *laforiseta* fourchette. »

En malgache, « tous les mots finissent par une voyelle, le plus souvent *a*, *o*, *y* (*i*) ». Mais, par l'effet de règles euphoniques très délicates, le son de la voyelle finale est souvent « presque imperceptible »; souvent aussi, cette voyelle est « complètement muette » (1). On comprend dès lors comment l'*r* finale a été maintenue dans les mots français alors même qu'elle n'est pas suivie d'un *e* muet. Ex. : *noir* noir, *pour* pour, *lécorps* corps, *souffert* souffrir, *mort* mourir, etc.

Dans les mots français terminés en *-tre*, *-dre*, *-bre*, etc., l'*r* a été éliminée. Ex. : *vente* ventre, *lacende* cendre, *lombe* ombre, *disique* sucre, *lenque* encre, *tigue* tigre, *fiève* fièvre, *coffe* coffre, etc.

LA LIQUIDE *l*.

Les observations qui précèdent sont applicables à la liquide *l*. Ex. : *pilime* plume, *coulou* clou, *lasabe* sabre, *ensembe* ensemble, *simpe* simple, etc.

LA SYLLABE *tié*.

Le son français *tié* a été remplacé par le normand *quié*. Ex. : *cimiquière* cimetière, *lamiquié* amitié, *tabaquière* tabatière, *lamoquié* moitié. Les vieux noirs ne prononcent pas autrement.

(1) Dans les vocabulaires publiés par Dumont d'Urville, nombre de mots n'ont point de voyelle finale.

LEXIOLOGIE.

APHÉRÈSE.

Un assez grand nombre de verbes et quelques noms dont la première syllabe consiste en une voyelle soit pure, soit nasale, ont perdu cette syllabe.

Ex. : a) *taqué* attaquer, *tacé* attacher, *fronté* affronter, *fité* affûter, *quimé* écumer, *çapé* échapper, *sayé* essayer, *souyé* essuyer, *tourdi* étourdir, *toné* étonner, *crasé* écraser, *tégné* éteindre, *reinté* éreinter, *vité* éviter, *carquiyé* écarquiller, *plicé* éplucher, *talé* étaler, *corcé* écorcher, *claté* éclater, *couté* écouter, *claboussé* éclabousser, *borgné* éborgner, *tranglé* étrangler, *maziné* imaginer, *blizé* obliger, *blié* oublier, *foncé* enfoncer, *tende* entendre.

b) *tranzé* étranger, *gouye* et *zégouye* aiguille, *bitation* et *zhabitation* habitation.

M. Baissac explique cette aphérèse par le dissyllabisme qui serait la norme du créole, comme il est celle du malgache (1).

« Le dissyllabe, dit-il, semble être le type du mot, substantif ou verbe. Le monosyllabe y arrive par dilatation ou addition : *tourou* trou, *nénez* nez, *lilit* lit, *coulou* clou, *louloup* loup, *bondié* Dieu, *asoir* soir, *dileau* eau, *lérat* rat, *lasabe* sable, *lipied* pied, *douriz* riz, etc. ; le polysyllabe, par soustraction ou contraction : *taqué* attaquer, *blié* oublier, *zérgnée* araignée, *tacé* attacher, *vini* devenir, *médar* maître d'armes, *fité* affûter, etc. Ainsi certains verbes en *-é* soumis à l'apocope ou à la syncope reprennent la syllabe supprimée quand l'*e*

(1) Diejenigen Lautcomplexe, welche den Wurzeln unserer Sprachen entsprechen, die aber in der That es nicht sind, da sie sowohl Wurzel als auch Stamm, ja sogar ein fertiges Wort sein können, sind in den malayischen Sprachen in der Regel zweisilbig ». (Fried. Müller, p. 99.)

muet final, en se substituant devant le complément à l'*é* fermé, en ferait des monosyllabes. Ex. : *quand mo causé to doite couté* quand je parle, tu dois écouter; *acoute moi* écoute-moi ! *Si to coné galpé galoupe lacase madame* si tu sais courir, cours chez Madame, etc. »

Que les formes redoublées *nénez, lilit, louloup* soient explicables par « l'éloignement du malgache pour les monosyllabes et par sa tendance à les transformer en mots de deux syllabes » (1), je n'y contredirai point. Mais, sans sortir du créole, on peut objecter à M. Baissac que la préfixation de l'article français a produit bon nombre de polysyllabes tels que *lafarine, lavianne, lapartaze, larestant,* que « matin » est devenu *bomatin,* « année » *bananée,* que *assisé* a remplacé « asseoir », enfin que l'aphérèse en question porte presque exclusivement sur les verbes.

C'est, à mon sens, dans l'économie du verbe malgache qu'il faut chercher l'explication de ce phénomène.

« Le verbe dans sa forme première, à l'état de racine, sans nul affixe, indique un passif. Ce sont les divers préfixes qu'on lui impose qui en font un verbe actif, ou neutre, ou causatif, ou réciproque, etc. On ne saurait trop insister sur ce fait si curieux et qui est l'une des assises fondamentales des grammaires malgache, malaysc et javanaise. *Mi-tia* et *man-ka-tia* signifient « aimer » à cause de leurs préfixes respectifs, mais ces verbes réduits à leur forme native donnent *tia,* et *tia* est un verbe passif. Si on le fait suivre du pronom personnel contracté *ko,* le pronom personnel est alors régime indirect, et *tia-ko* signifie « aimé par moi », c'est-à-dire « j'aime » et non pas « je suis aimé ». De même pour toute autre racine : *vono,* par exemple, dépouillé de tout affixe, a le sens passif « tué, assassiné », et, pour lui donner le sens actif, il faudrait le préfixe *man,* d'où le verbe *ma-mono*

(1) Marre-de Marin, § 39.

(pour *man-vono*) « tuer, assassiner »; *vono-ko* « tué par moi » signifiera donc « je tue » et non : « je suis tué ».

Le passif est tellement dans le génie de la langue que l'impératif revêt le plus souvent la forme de cette voix. Or, l'impératif passif des verbes actifs se forme par la suffixation de *-o*, *-z*, *-o*, après aphérèse de l'*m* initiale du préfixe, ce qui fait apparaître en tête du verbe une voyelle soit pure, soit nasale. Ex. : *ma-nify* amincir, *a-nifi-s-o* qu'il soit aminci; *man-kafy* donner du goût à, *an-kafi-z-o* qu'il soit donné du goût à, *ma-petrah* placer, *a-petrah-o* qu'il soit placé.

On verra plus loin que les nègres transportés à Maurice ont dû renoncer au système des préfixes malgaches et s'en tenir à la conjugaison dite passive. Il est dès lors vraisemblable que la syllabe vocalique initiale de la plupart des verbes, leur paraissant être un indice de l'impératif, a partagé le sort des préfixes.

PROSTHÈSE.

Les nègres ont préfixé et soudé à un assez grand nombre de mots français : 1° l'un des articles simples *li* (le), *lé* (le), *la*, *l'*; 2° l'un des articles composés *di* (de), *dou* (de), *dil* (de l'); 3° la sibilante *z* provenant de la liaison euphonique de l'*s* finale de « les, mes, des » avec la voyelle initiale du mot suivant; 4° l'*n* finale de l'article indéfini; 5° une préposition.

1° « Quand la langue malgache adopte un mot français, elle lui laisse ordinairement l'article « le, la, du ». Ex. : charette *lasarety*, musique *lamozika*, bière *labiery*, fourchette *laforiseta*, cuisine *lakosy*, vin *divena*, etc. (1). »

Les nègres transportés à Maurice ont fait de même. Ex. : *ène latabe* une table, *ène licien* un chien, *mo lécorps* mon

(1) Baissac, p. 2.

corps, *so lizié* ses yeux, *éne léroi* un roi, *to lédos* ton dos, *mo lérein* mes reins, *so labouce* sa bouche, *so labec* son bec, *éne la-z-oie* une oie, etc.

2° Ex. : *éne dipain* un pain, *éne mauvés dilhouile* une mauvaise huile, *éne bon douriz* un bon riz, *éne dibois* un morceau de bois, *disouif* suif, *divin* vin, *difé* feu, *di-z-éfe* œuf, etc.

3° Ex. : *éne zanimau* un animal, *zhabit* habit, *zoréye* oreille, *zaffére* affaire, *zimaze* image, *zenfant* enfant, etc.

4° Ex. : *nhabit* habit, *nâme* âme, fantôme.

5° Ex. : *asoir* soir, *acote* où (à côté), *azourdi* aujourd'hui, *aulière* au lieu de, *enbas* sous, etc.

REDOUBLEMENT.

Très fréquent en malgache, le redoublement y est tantôt intensif, tantôt minoratif, tantôt purement lexiologique.

Il en est de même en mauricien.

a) Redoublement intensif. Ex. : *vireviré* se tourner en tous sens, *battebatté* frapper à coups redoublés, *roderodé* aller çà et là, *longuelongue* très long, *à force béssebésse* à force de me baisser, *mo guétéguété* je regarde soigneusement, *bèlebèle* superbe, *causecausé* bavarder, *fraillefraillé* ferrailler, *éne catacata* une coquette.

b) Redoublement minoratif. Ex. : *éne guineguine* un tout petit peu, *blanblanc* blanchâtre, *rouzerouze* rougeâtre, *foucafouca* un peu fou.

c) Redoublement purement lexiologique. Ex. : *nénez* nez, *lilit* lit, *louloup* loup, etc.

Le malgache redouble les noms de nombre pour exprimer la succession, le partage, etc. Ex. : *irairay* un à un, *folofolo* dix par dix. Le créole dit de même : *énéne* un à un, *sissesisse* par six, *dissedisse* par dix, etc.

GRAMMAIRE.

LE GENRE.

Le créole mauricien ne connaît pas la distinction générique, qui est étrangère au malgache.

S'il a préfixé aux noms tantôt l'article masculin *li, lé* (le), tantôt l'article féminin *la*, c'est que les nègres ont été induits à prendre pour des préfixes nominaux l'une et l'autre de ces particules, mais il est à remarquer que certains noms masculins en français ont reçu le préfixe *la*, ce qui exclut toute distinction du genre. Ex. : *lasabe* sable, *labec* bec, *lapartaze* partage, *lamarc café* marc de café, *lamance pioce* manche de pioche, etc.

Les adjectifs ont revêtu indifféremment, les uns la forme masculine, les autres la forme féminine. Ex. : *éne bon madame* une bonne dame, *éne vié bonnefemme* une vieille bonne femme, *éne lédos plate* un dos plat, *ça bonhomme-là sourde* ce vieillard est sourd.

LE NOMBRE DES NOMS.

En créole, comme en malgache, le nombre du nom est indiqué analytiquement par la préposition ou la postposition d'un nom de nombre, d'un adjectif, d'un adverbe, ce qui revient à dire que le nom n'a point de nombre.

C'est par erreur que M. Fried. Müller attribue au démonstratif *ny* ou *ni*, la fonction d'indiquer la pluralité. Celui-ci se prépose aussi bien à des noms représentant plusieurs individus ou plusieurs objets qu'à des noms auxquels correspondrait en français un substantif au nombre singulier. Ex. : ***ny***

zanaky Joary les enfants de Joary, *ny trosa nay* nos offenses, *nay* notre père, *ny tompo* le maître, etc.

L'ARTICLE.

Bien que le malgache possède un pronom démonstratif faisant fonction d'article défini et se préposant au nom comme nos articles, les nègres transportés à Maurice n'en ont pas moins méconnu la fonction remplie par *le, la, l'*, puisqu'ils ont, ainsi que nous l'avons vu, préfixé et soudé ces particules à la plupart des noms français créolisés. C'est, vraisemblablement, qu'ils ont cru voir dans ces articles des préfixes nominaux analogues à ceux qui, en malgache, servent à dériver un très grand nombre de noms, soit des verbes, soit des adjectifs.

Comme l'article défini malgache est invariable, les mutations vocaliques de nos articles « le, la les » auront occasionné la méprise.

LES PRONOMS PERSONNELS.

Le malgache possède deux séries composées : l'une, de pronoms-sujet ; l'autre, de pronoms-objet.

	Pronoms-sujet.		Pronoms-objet.
Sing.	1. *izaho, zaho, aho.*	Sing.	1. *Ko, ahy.*
	2. *hianao, anao.*		2. *nao, ao.*
	3. *izy.*		3. *ny, ry.*
Pl.	1. Inclusif *izikia.*	Pl.	1. *anay, nay.*
	1. Exclusif *izahay.*		?
	2. — *hianareo, anareo.*		2. *nareo.*
	3. — *ireo.*		3. *reo.*

Le créole mauricien distingue, aux deux premières per-

sonnes du singulier seulement, les pronoms régis par le verbe (*moi, toi*) des pronoms régis par le nom, ces derniers faisant fonction de pronoms-sujet (*mo, to*).

Sing.	1.	*moi* — *mo.*	Pl.	1.	*nous, nous zaute.*
	2.	*toi* — *to.*		2.	*vous, zaute.*
	3.	— *li.*		3.	*zaute, eux zaute.*

Les nègres ont trouvé dans la construction française de l'adjectif « autre » avec le pronom *nous,* l'équivalent du pluriel inclusif. « De même, dit M. Baissac, que notre français familier construit « autres » après les pronoms « nous, vous », le créole dit : *nous zaute, vous zaute*; mais, tandis que le pronom *nous* persiste toujours, le pronom *vous* se sous-entend volontiers. Ex. : j'irai avec vous, *mo va alle av zaute.*

LES ADJECTIFS POSSESSIFS.

Les adjectifs possessifs du français ont été remplacés, sauf à la troisième personne du singulier, où *so* (*son, sa*) s'est maintenu, par les pronoms personnels : *mo, to, nous, vous, zaute.* Ex. : *mo lacase* la maison de moi, *to lacase* la maison de toi, *so lacase* la maison de lui, d'elle ; *nous lacase* la maison de nous, *vous lacase* la maison de vous; *zaute lacase* la maison d'eux, d'elles.

En malgache, les pronoms de la seconde série se postposent au nom possédé. Ex. : *trano ko* la maison de moi, *trano nao* la maison de toi; *trano ny* la maison de lui, d'elle, etc.

Le changement de place du pronom que l'influence de la syntaxe française a imposé au créole, est un fait sans importance aucune, car nous verrons plus loin que les pronoms-sujet se préposent ou se postposent au verbe.

LES PRONOMS RÉFLÉCHIS.

Dans le parler mauricien, comme dans le malgache, les pronoms réfléchis sont remplacés par les expressions concrètes : mon corps, ton corps, son corps, etc.

Créole — Ex. : *mo va touye mo lécorps* je me tuerai.

Malgache — *tia tena nao* tu aimes ton corps, tu t'aimes toi-même.

LES PRONOMS PERSONNELS RÉGIS PAR LE VERBE.

Les pronoms personnels régis sont toujours postposés.

Parler de Maurice. — Ex. : *vous haye nous* vous nous haïssez, *so méte done li* son maître lui donne, *li dire zaute* il leur dit, *mo done toi* je te donne, etc.

Malgache. — Ex. : *zaho mavelong nao* je te remercie, *zanahary nahoume nay amiroe* Dieu nous a donné une âme, *mi-tia ko anao* je t'aime, *tia ko izy* je l'aime, etc.

LES PRONOMS RELATIFS.

Parler de Maurice. — « Le créole ne connaît que le pronom *qui*, et cet unique pronom suffit à traduire toutes les formes françaises « qui, que, dont, auquel » tant au pluriel qu'au singulier, au féminin qu'au masculin. » Ex. : *éne doumounde qui manzé* quelqu'un qui mange, *prête li larzent qui vous bisouin* empruntez-lui l'argent dont vous avez besoin ; *qui vous après rôdé* que cherchez-vous ?

Malgache. — « Beaucoup de pronoms relatifs (qui, que, dont, à qui, par qui) se sous-entendent, quand le sens de la phrase n'a pas à en souffrir et que le contexte permet que cela se fasse sans qu'il en résulte d'équivoque. Quand on

veut donner un sens plus clair, exempt de toute ambiguïté, on emploie le pronom relatif *izay* (1). »

LA RELATION DITE DU GÉNITIF.

Cette relation s'exprime dans les deux idiomes : 1° en préposant le nom possédé au nom possesseur ; 2° en affectant le nom possédé du pronom de la troisième personne.

Parler mauricien. — Ex. : *lacase léroi* la maison du roi, *so mâle cardinal rouze* le mâle du cardinal est rouge, *so pitit ppâ Azor* l'enfant de papa Azor.

Malgache. — Ex. : *ny teny sakaiza ko* les paroles de mon ami, *volom olona* la vie de l'homme, *trano ny ny sakaiza ko* la maison de mon ami, *anara ny ny zanaka* le nom de l'enfant, *raf ny olona* la race des hommes.

LE VERBE.

Il y a, en malgache, deux conjugaisons : 1° celle du verbe nu ou passif ; 2° celle du verbe muni de préfixes.

I. Conjugaison du verbe nu ou passif.

On a vu plus haut que, dans sa forme première, le verbe est une sorte de participe passé se conjuguant à l'aide des pronoms personnels de la seconde série. Ex. : *tia ko* aimé de moi, par moi, j'aime ; *tia nâo* aimé de toi, par toi, tu aimes ; *tia ko izy* aimé de moi lui, je l'aime ; *vono ko izy* tué de moi lui, je le tue ; *hindri-o izy* soit poursuivi lui, poursuivez-le !

Le passé et le futur sont formés analytiquement et grossièrement par la préposition de deux particules : *no tia ko izy* anciennement aimé de moi lui, je l'ai aimé ; *ho vono ko izy* pour tué de moi lui, je le tuerai.

En réalité, le verbe nu ou passif ne se distingue point du

(1) Marre-de-Mariu, §§ 253, 254.

nom; c'est pourquoi, il se conjugue à l'aide des pronoms qui tiennent lieu d'adjectifs possessifs : *trano ko* maison de moi, *tia ko* amour de moi; *tia ko* aimé de moi, j'aime.

Tel a été primitivement le verbe dans toutes les langues de la famille maléo-polynésienne. « Mais, ainsi que le dit M. Fried. Müller, il s'est produit dans la branche malaise à laquelle appartient le malgache, un effort énergique vers la distinction phonétique du verbe et du nom. Tandis que, dans les langues polynésiennes et dans la plupart des langues mélanésiennes, le nom, abstraction faite des particules qui servent à déterminer la place occupée dans la phrase par chacune des parties du discours, ne se distingue point phonétiquement du verbe, puisque le plus souvent un seul et même thème s'emploie, tantôt comme nom et tantôt comme verbe sans éprouver aucune variation phonétique, nous trouvons dans les langues malaises un effort manifeste pour distinguer phonétiquement le nom d'avec le verbe avant que l'un et l'autre soient engagés dans des relations syntaxiques (1). » C'est au moyen d'affixes et notamment de préfixes, que s'opère la distinction. Ainsi, par exemple, de *tia* « amour, aimé, aimer », le malgache forme les noms *ha-tia, fi-tia* « amour » et les verbes *mi-tia, man-ka-tia* « aimer »; de *deha* « marche, pas, passé, passer », les noms *fan-deha* marche, *mpan-deha* marcheur, et le verbe *man-deha* marcher.

II. Conjugaison du verbe muni de préfixes.

Le thème verbal, invariable à toutes les personnes, se conjugue : 1° au présent, à l'aide du préfixe de l'infinitif et des pronoms de la première série : *mi-tia* aimer, *zaho mi-tia* ou *mi-tia aho* j'aime; 2° au passé, à l'aide de la particule *no* fondue avec le préfixe de l'infinitif : *n-i-tia* pour *no-mi-tia*; 3° au futur, à l'aide de la particule *ho* fondue avec le préfixe de l'infinitif : *h-i-tia* pour *ho-mi-tia*.

(1) Fried. Müller, t. II, p. 105.

a) Conjugaison du verbe *mi-tia*, d'après Chapelier.

Présent.

Sing.	1.	*zaho mi-tia.*	Pl.	1.	*zahay mi-tia.*
	2.	*anao mi-tia.*		2.	*anareo mi-tia.*
	3.	*ri mi-tia.*		3.	*reo mi-tia.*

Passé.

Sing.	1.	*zaho ni-tia.*	Pl.	1.	*zahay ni-tia.*
	2.	*anao ni-tia.*		2.	*anareo ni-tia.*
	3.	*ri ni-tia.*		3.	*reo ni-tia.*

Futur.

Sing.	1.	*zaho ho-tia.*	Pl.	1.	*zahay ho-tia.*
	2.	*anao ho-tia.*		2.	*anareo ho-tia.*
	3.	*ri ho-tia.*		3.	*reo ho-tia.*

Chapelier forme le futur irrégulièrement, car *ho-tia* appartient à la conjugaison du verbe nu ainsi qu'à celle du verbe passif proprement dit : *ho tia ko* j'aimerai ; *ho sahiranina aho* je serai tourmenté. Je relève, dans sa grammaire, les formes qui suivent : *man-deffou* sagayer, *zaho ho-deffou* je sagaierai ; *maha* pouvoir, *zaho ho maha* je pourrai ; *mampipoulo* renvoyer, *zaho ho mampipoulo* je renverrai.

b) Conjugaison du verbe *man-disa* piler, d'après M. Marre-de Marin.

Présent.

Sing.	1.	*man-disa aho.*	Pl.	1.	*man-disa* { *izika.* / *izahay.*
	2.	*man-disa hianao.*		2.	*man-disa hianareo.*
	3.	*man-disa izy.*		3.	*man-disa ireo.*

Passé.

Sing.	1.	*nan-disa aho.*	Pl.	1.	*nan-disa* { *izika.* / *izahay.*

2.	*nan-disa hianao.*	2.	*nan-disa hianareo.*
3.	*nan-diza izy.*	3.	*nan-disa ireo.*

Futur.

Sing. 1.	*han-disa aho.*	Pl. 1.	*han-disa*	*izika.* / *izahay.*
2.	*han-disa hianao.*	2.	*han-disa hianareo.*	
3.	*han-disa izy.*	3.	*han-disa ireo.*	

c) Conjugaison du verbe *haro* mêler, d'après M. Fried. Müller.

Présent : *mang-haro aho* ou *izaho mang-haro.*

Passé : *nang-haro aho* ou *izaho nang-haro.*

Futur : *hang-haro aho* ou *izaho hang-haro.*

La conjugaison du verbe mauricien procède de la conjugaison du verbe nu ou passif; mais, le créole, influencé par la syntaxe française, a retenu de la conjugaison du verbe muni de préfixes, la faculté de préposer les pronoms personnels. Soit le verbe *manzé* manger.

Présent.

Sing. 1.	*mo manzé.*	Pl. 1.	*nous manzé.*
2.	*to manzé.*	2.	*vous manzé.*
3.	*li manzé.*	3.	*zaute manzé.*

Malgache : *tia ko, tia nao, tia ny* ou *ry, tia nai, tia nareo, tia reo.*

C'est précisément parce que *mo manzé* équivaut à « mangé de moi » que le pronom régi revêt la forme subjective *moi, toi* au lieu de la forme objective *mo, to. Mo manzé toi* mangé par moi toi. L'analogie avec le malgache *tia ko anao* « aimé par moi toi » est frappante.

Passé.

Sing. 1.	*mo té manzé.*	Pl. 1.	*nous té manzé.*
2.	*to té manzé.*	2.	*vous té manzé.*
3.	*li té manzé.*	3.	*zaute té manzé.*

Malgache : *no tia ko, no tia nao,* etc.

La particule *té* (été) n'est qu'un simple indice temporal remplissant la même fonction que *no* malgache.

Futur.

Sing.	1.	*mo va manzé.*	*mo pour manzé.*
	2.	*to va manzé.*	*to pour manzé.*
	3.	*li va manzé,* etc.	*li pour manzé.*

Malgache : *ho tia ko, ho tia nao,* etc.

La forme *mo pour manzé,* issue du provincialisme « je suis pour », a été créée avec d'autant plus de facilité qu'en malgache « la particule *ho* marque le but, le souhait, et que souvent elle joue le rôle de la préposition française : pour » (1).

LES AUTRES TEMPS.

Le créole possède un passé absolu formé par la préposition au thème verbal de *fine* « fini », et un plus-que-parfait formé par la préposition des deux particules *té* et *fine*. Ex. : *mo fine manzé* j'ai mangé, j'ai fini de manger; *mo té fine manzé* j'avais mangé, j'eus mangé; *mo fine fini* j'ai fini.

Le créole possède, en outre : 1° un passé récent : *mo féque manzé* je ne fais que de manger, je viens de manger; 2° un futur antérieur formé par la préposition de *va* et de *fine*. Ex. : *mo va fine manzé* j'aurai mangé.

Malgache. — « *Efa* est un participe-racine qui signifie « fini ». Ce mot est très usité... Il sert à former le plus-que-parfait : *efa ni-ambina alina* j'avais fini de veiller... *Efa* suivi de *ho* ou de *h* désigne un futur très prochain : *efa ho roso izy* il est sur le point de partir.

L'emploi de *fine* comme indice temporal a été suggéré aux nègres par le souvenir du malgache *efa*.

(1) Marre-de Marin, §§ 169, 170.

LE VERBE NÉGATIF.

Dans les deux idiomes, le verbe négatif est formé par la préposition d'un adverbe de négation au thème verbal : *napas* (il n'y a pas) en créole, *tsy* en malgache.

Créole. — Ex. : *mo napas coné* je ne connais pas ; *li napas va causé* il ne parlera pas, *zaute napas pour sourti* ils ne sortiront pas.

Malgache. — Ex. : *tsy hita ko* je ne vois pas, *zaho tsy mety* je ne veux pas.

LE VERBE PASSIF.

M. Fried. Müller a mis en relief l'une des particularités du malgache en disant : « Die passive Construction ist in den malayischen Sprachen sehr beliebt, und wird selbst in Fällen verwendet wo sie nach unserer Auffassung beinahe unmöglich erscheint (1). »

Non seulement l'emploi du verbe nu, qui est en réalité un verbe passif, s'est conservé à côté de celui des verbes munis de préfixes, mais encore il existe, dans cette langue, une conjugaison passive proprement dite, laquelle a pour thème le participe passé. Ex. : *sahiranina aho* je suis tourmenté ; *no sahiranina aho* j'ai été tourmenté ; *ho sahiranina aho* je serai tourmenté.

Créole mauricien. — « Le verbe « être » n'existant pas... il semblerait que le passif dût être inconnu au créole. Il n'en est rien cependant. L'emploi du passif est fort rare, il est vrai, et, dans la très grande majorité des cas, le créole rétablit la tournure active. Ex. : je suis aimé de mon fils *mo garçon content moi*. Mais il est des cas où la construction passive

(1) *Grundriss der Sprachwissenschaft*, t. II, p. 186.

est manifeste. Ex. : vous n'êtes pas assez couvert, étendez sur vous cette couverture, *vous napas assez couvert, tale tapis la lahaut vous*. De même qu'on disait : *mo malade* pour « je suis malade », on dit ici : *vous couvert* pour « vous êtes couvert ». Or *mo couvert* veut dire : à l'actif « je couvre »; au passif, « je suis couvert »... Il est un cas où la phonétique vient fournir un élément à la clarté. La plupart des verbes terminés en *é* font de cet *é* un *e* muet quand la prononciation les lie au complément qui suit : ainsi, *to manzé* tu manges, mais *to manze posson* tu manges du poisson; de même, *mo tombé* je tombe, mais *mo tombe dans dileau* je tombe dans l'eau; *li mété* il met, *li méte souliers* il met des souliers. Ce changement de l'*é* fermé en *e* muet n'a pas lieu quand ces verbes sont employés au sens passif. Ainsi, *mo té manze av lamain* j'ai mangé avec la main, mais *tout lanouite mo disang té manzé av pinèze* toute la nuit mon sang a été mangé par les punaises; l'*é* fermé conservé en dépit du complément qui suit montre que le verbe est un passif (1). »

LE VERBE SUBSTANTIF.

Le malgache possède un verbe substantif impersonnel affirmatif : *misy* « il y a » et un verbe substantif impersonnel négatif *tsi ary* (*tsy ary*) « il n'y pas ». Ex. : *misy vidsi* il y en a peu, *misy androu tsara* il fait grand jour, *misi-a fahazavana dia nisy ny fahazavana* que la lumière soit et la lumière fut; *alahady tsy ary indroy amy ny herinandro* il n'y a pas deux dimanches dans la semaine.

De même, le créole mauricien possède deux verbes impersonnels : 1° *éna* ou *jéna* et aussi *gagné* « il y a »; 2° *napéna* (*napas éna*) « il n'y a pas ». Ex. : *jéna éne bondié* il y a un Dieu, *té éna éne fois* il y avait une fois; *pour éna laplie asoir* ou *pour gagne laplie asoir* il y aura de la pluie ce soir.

(1) Baissac, p. 39 et suiv.

Ni le créole ni le malgache ne possède de verbe substantif proprement dit, aussi la copule est-elle toujours sous-entendue dans les deux idiomes.

Parler de Maurice. — Ex. : *mo malade* je suis malade, *acause to plis vié* parce que tu es plus vieux, *li çagrin* il est triste.

Malgache. — Ex. : *kely aho* je suis petit, *marary aho* je suis malade, *iou zaka* cela est juste.

L'AUXILIAIRE AVOIR.

Le malgache possède un verbe *mahazo* « avoir, posséder, obtenir, jouir, pouvoir » dont le primitif *azo* « eu, obtenu, gagné, pu », employé comme auxiliaire, c'est-à-dire placé devant un autre verbe, signifie « pouvoir ». Ex. : *tsy ho azo avoaka izy* ou *tsy azo havoaka izy* on ne pourra pas le faire sortir ; *tsy azo andriana* on ne peut pas dormir.

Parler de Maurice. — Le verbe « avoir », qui lui a fourni l'impersonnel *éna* ou *jéna* (il y en a), n'est jamais employé comme auxiliaire.

P.-S. — Le premier fascicule du tome XVI de la *Revue de Linguistique,* paru le 15 février, renferme une version du *Conte du Chat botté* en patois créole de l'île de la Réunion. J'y relève, à la hâte, quelques particularités phonétiques plus complètement malgaches que celles de même nature qui caractérisent le parler mauricien.

M. J. V. fait remarquer « que le langage créole de l'île de la Réunion, formé dans la bouche des anciens esclaves malgaches (service domestique des cases) et cafres (service cultural extérieur), est caractérisé par l'accentuation générale des pénultièmes et par l'harmonisation des voyelles suivantes

avec a voyelle accentuée. *Botte, chatte, maître,* font *boto, çatta, mètè,* avec *o, a, è* finales sourdes ». Dans sa *Grammaire malgache,* M. Marre-de Marin décrit le même phénomène, en ces termes : « § 24. Chaque mot a son accent tonique. Cet accent porte presque toujours sur la voyelle faisant partie de la pénultième syllabe, et donne à cette voyelle une prononciation un peu plus forte qu'aux autres. — § 21. Si les syllabes muettes suivent une syllabe accentuée, leur voyelle perd sa valeur propre et se prononce comme un écho de celle qui porte l'accent dans la syllabe précédente. Ex. : *rôka* « fade » se prononce presque *rôko.* — § 22. Dans toute syllabe finale suivant immédiatement une syllabe accentuée, la voyelle a un son presque imperceptible qui peut être changé en celui d'une autre voyelle, et très souvent elle n'est qu'un écho de celle de la syllabe précédente. »

Le créole de la Réunion empêche régulièrement la rencontre des consonnes par l'intercalation d'une voyelle très brève. Ex. : *boulanc* blanc, *pilis* plus, *bilé* blé, *pilaine* plaine, *soulidat* soldat, *compiliment* compliment, *liguilise* église, *pilein* plein, *tourouas* trois, *paritaza* partage, *fèrémé* fermer, *çaguirin* chagrin, *garand* grand, *gouros* gros, *firère* frère, *quérévé* crever, *tourouvé* trouver, *garidien* gardien, *mérici* merci, *lissicalié* escalier, *zissitoira* histoire, etc.

Dans un grand nombre de mots, la voyelle *o* (*au*) a été remplacée par la voyelle *ou.* Ex. : *bounhoumou* bonhomme, *coumou* comme, *doune* donne, *moun* mon, *dourimi* dormir, *boucoup* beaucoup, *souriti* sortir, *countent* content, *doumistiqui* domestique, *pouroumèné* promener, *zouli* joli, *souricié* sorcier, etc.

POST-SCRIPTUM

Pendant l'impression de cet essai, j'ai découvert que la question des patois créoles a été abordée successivement par MM. Bertrand-Bocandé, P. Meyer, Dr Bos, E. Tesa, Ad. Coelho, Hugo Schuchardt.

I

Dans une *Note sur la Guinée portugaise ou Sénégambie méridionale* (1), M. Bertrand-Bocandé considère le créole portugais comme étant une « altération de la langue portugaise », et voici comment il explique la formation de ce dialecte : « On conçoit que des hommes accoutumés à se servir d'un idiome aussi simple (2) ne purent facilement élever leur intelligence au génie d'une langue européenne. Quand ils furent en contact avec les Portugais et forcés de s'entendre avec eux, en parlant une même langue, il a fallu que l'expression variée des idées acquises pendant tant de siècles de civilisation se dépouillât de sa perfection pour *s'adapter* aux idées naissantes et *aux formes barbares du langage des nations à demi sauvages*. Le mot adopté dut conserver toujours le même son, et perdre ces désinences variées qui servent à distinguer les nombres, les genres, les pronoms, les temps ou les modes;

(1) *Bulletin de la Société de géographie de Paris*, 1849.

(2) Quel est cet idiome si simple ? N'ayant pu me procurer le tome XII du *Bulletin de la Société de géographie*, j'ai dû me contenter d'un extrait de la note de M. B.-B. inséré par M. Coelho dans un mémoire publié, en 1880, dans le *Bulletin de la Société de géographie de Lisbonne*.

il fut soumis seulement aux transformations absolument indispensables au discours, pour qu'il ne devînt pas uniquement des sons insignifiants. Il se fit même un *retranchement graduel* de toutes ces modifications qui servent à exprimer les diverses nuances de la pensée, et quand il ne fut plus possible de rien retrancher pour conserver le discours encore intelligible, l'idiome fut fixé dans *sa grammaire particulière* devenue aussi *simple* que peuvent le permettre les règles de la grammaire générale de toute langue. Il exista alors ce que l'on appelle la langue créole portugaise. »

Si M. Bertrand-Bocandé avait comparé méthodiquement la grammaire particulière du créole portugais à celle de quelqu'une des langues parlées par les nègres de la Guinée, il se fût convaincu que l'adaptation du portugais aux formes barbares du langage des nations à demi sauvages s'est faite par la substitution de la grammaire guinéenne à la grammaire portugaise, et non par un retranchement graduel des désinences variées servant à distinguer les nombres, les genres, etc.

II

Après avoir comparé le créole de la Trinidad à celui de Maurice, M. P. Meyer (1) estime que la formation de ces deux dialectes présente des analogies avec la formation des langues romanes Mais, ajoute-t-il, « os negros, quando aprenderam o francez, estavam habituados a uma *lingua absolutamente différente* e nunca souberam mais que as palavras e as formas mais usuaes de seu novo idioma, emquanto o latim vulgar de que sairam por desenvolvimentos individuaes e locaes as linguas romanicas, foi sempre um idioma sufficientemente completo, cujas transformações foram assàs lentas para que as lacunas tenham tido tempo de se encher facilmente ao passo

(1) *Revue critique*, 1872. Je ne connais de l'article publié par M. P. Meyer que l'extrait donné en portugais par M. Coelho.

que se formaram ». C'est la contexture des divers temps composés du dialecte mauricien qui a suggéré à M. P. Meyer la pensée de rapprocher la formation du créole de celle des langues romanes. Cependant, ainsi que le constate M. Coelho, l'éminent philologue n'admet pas que la formation des dialectes de la Trinidad et de Maurice ait obéi à des lois parfaitement identiques : « Parece que o patois da ilha de França offerece, na deformação de francez, analogias con o da Trinidad que não são explicadas sufficientemente pela communidade do ponto de partida. »

Les analogies auxquelles M. P. Meyer fait allusion s'expliquent aisément par la parité du degré de développement auquel sont parvenues les langues de la Guinée et les langues malaises. M. Gustav Oppert (1) donne pour les unes et les autres la même formule C B'V (concrete, heterologous, agglutinative). Mais, il y a aussi, entre les deux dialectes, des divergences notables, lesquelles sont dues à la différence des langues antérieurement parlées par les esclaves nègres importés dans les deux colonies. Malheureusement, M. P. Meyer a omis de rapprocher des patois créoles ces langues *absolument différentes du français*.

III

Suivant M. le Dr Bos (2), « Os diversos creolos francezes que se fallam nas Antilhas, na America, nas ilhas Mascarenhas, no Oceano Indico, têem todos um ar de familia, uma similhança ainda mais accentuada que a que existe entre as linguas neo-latinas, e devida provavelmente à sua maior mocidade e à sua maior proximidade da lingua mãe .»

La vérité est que tous les patois créoles français ont un

(1) *On the classification of languages*. Madras, 1872.

(2) *Romania*, IX. Je ne connais de l'article de M. le Dr Bos que les extraits donnés en portugais par M. Coelho.

vocabulaire commun, mais qu'au point du vue grammatical et phonétique, les dialectes de l'Océan Indien (Réunion, Maurice) diffèrent sensiblement de ceux de l'Amérique (Guyane, Trinidad, Guadeloupe, Martinique). M. le Dr Bos a négligé, lui aussi, de comparer les patois créoles aux langues de la côte de Guinée et de Madagascar.

IV

M. Teza, auteur d'une étude sur le créole de Curaçao (1), incline à expliquer la formation des dialectes créoles par « uma accomodaçâo das formas romanicas *à* GRAMMATICA *das linguas dos povos entre os quaes esses dialectos se formam* ». Mais, au lieu de s'adresser à la grammaire des langues africaines parlées antérieurement par les nègres transportés à Curaçao, le professeur italien vise la langue des aborigènes, sans faire d'ailleurs aucun rapprochement grammatical entre le créole négro-espagnol et le galibi ou l'arrouague. Il dit en effet : «... Poi sarebbe utile a conoscere quale dialecto vi parlassero gli aborigeni... Certo da questo breve studio sul Curassese saremo condotti a ristringere la opinione di Augusto Fuchs che lo spagnuolo, dominatore in tanta parte di America, non si mescolò a nessuna delle lingue indigene da formare uno nuovo dialetto. (Cfr. *Die romanischen Sprachen.* Halle, 1849, p. 7.) Non s'è mescolato ; ma il pensiero nazionale trascinò dietro a sè le forme spagnuole e gli avanzi ; cosi che ne derivò una favella che non assomiglia certo a nessuno dei dialetti metapireneici. A me pare che uscirebbe un bel libro, ma da non farsi in Europa, chi si ponesse a ricercare come le lingue latine rimutassero ; il francese nel Canada, in Haiti ; il portoghese nel Brasile (2) e lungo le coste

(1) *Politecnico*, vol. XXI. Les citations sont extraites du mémoire de M. Coelho.

(2) « Alguns eruditos brazileiros, conhecedores dos dialectos indigenas, admittem influencia grammatical d'estes dialectos sobre o portuguez de seu paiz. » (Coelho, p. 190.)

d'India ; a Cuba, a Portorico e via via lo spagnuolo. *Sarebbe a discoprirsi la grammatica indigena; e dedurne le leggi dissolutive di quella parola,* là inerte o quasi che fu stromento a forti pensiere e alle grazie dell'arte in bocca a Dante, a Cervantes, a Voltaire. »

V

M. Ad. Coelho, auteur d'un important travail publié dans le *Boletim da Sociedade de Geografia de Lisboa* (1), a formulé la thèse diamétralement opposée à celle que je maintiens, en ces deux propositions :

« 1° Os dialectos romanicos e creolos, indo-portuguez e todas as formaçôes similhantes representam o primeiro ou primeiros estadios na acquisição de uma lingua estrangeira por um povo que falla ou fallou outra.

« 2° Os dialectos romanico-creolos, indo-portuguez e todas as formaçôes similhantes devem a origem à açcão de leis psychologicas ou physiologicas por toda a parte as mesmas, e nâo à influencia das linguas anteriores dos povos em que se acham esses dialectos. »

Il va de soi que M. Coelho n'a pas même songé à vérifier le mérite de ses affirmations par l'examen grammatical des langues antérieurement parlées par les nègres qui, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles, furent transportés dans les diverses colonies.

VI

M. Hugo Schuchardt (2) a procédé autrement, et il lui a suffi de comparer le négro-portugais de San-Thomé à la langue mbundu d'Angola, pour découvrir entre les deux

(1) *Os dialectos romanicos o neo-latinos na Africa, Asia e America.*

(2) *Kreolische Studien. I. Ueber das Neger-Portugiesische von S. Thomé (Westafrika).* Wien, 1882.

idiomes des concordances telles, qu'après avoir rappelé la seconde proposition de M. Coelho, il affirme la coopération de causes particulières aux causes générales toujours identiques à elles-mêmes. « Ich glaube, neben den allgemeinen Ursachen, haben hier doch noch besondere mitgewirkt. »

Il est vrai que M. Schuchardt se laisse aller à concéder que ces concordances pourront ne point paraître essentielles (nicht wesentlich). Mais s'il avait étendu le champ de la comparaison jusqu'aux diverses langues de la Guinée supérieure, je suis convaincu que ses conclusions eussent été aussi affirmatives que les miennes, car, au point de vue grammatical, le créole de San-Thomé constitue un dialecte africain à classer dans la famille des *nordwestlichen Negersprachen* plutôt que dans celle des langues bantu. On sait, d'ailleurs, que les nègres de la Guinée inférieure ou Congo se rattachent ethnologiquement, non à la race cafre, mais à celle de la Guinée supérieure, encore bien que leurs idiomes fassent partie du groupe linguistique bantu (1).

Quoi qu'il en soit, je demanderai à M. Coelho comment on peut expliquer, en dehors de l'action exercée par les langues nègres, les faits grammaticaux qui suivent :

a) L'abolition de la catégorie du genre jusque dans les pronoms de la 3e personne du singulier.

b) La formation du pluriel des noms par la préposition ou la postposition du pronom de la 3e personne du pluriel.

c) La postposition aux noms de l'article défini et des démonstratifs.

d) L'expression de la relation dite du datif au moyen du verbe « donner » devenu simple particule : *da* à San-Thomé ; *ba* ou *baye* (bailler) à la Trinidad ; *gi* (give) à Surinam.

e) La formation du présent absolu à l'aide de la particule

(1) Voir *Allgemeine Ethnographie* von Fried. Müller, p. 140.

ca, non seulement dans les colonies françaises, mais encore à San-Thomé.

f) L'élimination de l'auxiliaire « avoir ».

g) La préfixation d'une particule vocalique (*a* ou *i*) aux pronoms personnels régis, dans les dialectes de San-Thomé et du Cap-Vert, ainsi que dans le dialecte de la Guadeloupe, etc.?

L'antériorité à laquelle je croyais être en droit de prétendre appartient légitimement à M. le professeur Schuchardt, mais je me console de cette légère déconvenue, en voyant que les faits constatés par lui dans le négro-portugais, viennent à l'appui de la thèse que j'ai soutenue isolément, en opérant sur les dialectes négro-français.

Quand les progrès de la linguistique africaine auront permis d'étendre le champ des investigations, la vérité de cette thèse s'imposera aux linguistes qui n'ont pas songé à aller chercher la clé de la grammaire créole à la côte d'Afrique.

Nancy, le 16 mars 1883.

Lucien ADAM.

LA VIE

ET LES ŒUVRES

DE

L'ABBÉ GRÉGOIRE[1]

1789-1831

Si judicas cognosce.

Les récits des contemporains, les pièces d'archives, les documents inédits, le *Moniteur*, « ce répertoire redoutable », m'ont fourni les éléments de cette longue et patiente étude. Dans une première partie (1750-1789)[2], je vous ai raconté son enfance chrétienne et pauvre, son adolescence laborieuse et chaste, les actes de son ministère à Marimont et à Emberménil et j'ai analysé ses travaux littéraires couronnés, l'*Éloge de la poésie*, par l'Académie de Stanislas, en 1781, l'*Essai sur la régénération physique, morale et politique des Juifs*, par la Société royale des sciences et des lettres de Metz, en 1778.

Dans cette seconde partie (1789-1831), j'aurais voulu, en quelques pages d'une critique sévère, apprécier la

1. Mémoire présenté à l'Académie de Stanislas.
2. 1 vol. in-4°. Nancy, 1873.

nature, le caractère, la vie du célèbre abbé, à l'époque surtout de son délire révolutionnaire, « de ses jours caniculaires », comme il les appelle. Mais la sagesse de nos règlements m'impose un plan plus modeste, je me bornerai simplement à mettre sous vos yeux, année par année, ou plutôt jour par jour, ses écrits, ses motions, ses votes, ses discours, ses actes, afin que chacun, dans la liberté et l'indépendance de sa conscience, puisse, en connaissance de cause, juger cet homme étrange, dont la mémoire, il l'avait prédit, a été et est encore « en proie à la rage des partis ».

Durant un demi-siècle (1781-1831), l'abbé Grégoire a été membre de notre compagnie; j'aurai rempli un devoir de justice en retraçant, avec une religieuse impartialité, *sine ira et studio,* les phases diverses de sa vie si calme au début, si troublée en son cours, si tourmentée jusqu'à son dernier soupir.

I. *1789.* — Né monarchique, comme la France de l'ancien régime, le curé d'Emberménil a dû son élection aux États-Généraux, à l'estime de ses confrères, à son discours à l'assemblée des trois ordres, à Nancy[1], surtout à ses deux circulaires aux curés (20 et 22 janvier), dans lesquelles il affirme de la manière la plus explicite, la plus spontanée, « sa vénération pour ses supérieurs ecclésiastiques, *son admiration, son respect* pour la personne d'un monarque, que l'on peut louer sans flatterie ».

Arrivé à Versailles, il prend une part active aux dis-

1. Discours du 20 janvier.

cussions de la Chambre du clergé, il y soutient « avec impétuosité » le vote par tête et la réunion des trois ordres. Dans une *Nouvelle Lettre d'un curé à ses confrères* [1], il expose tout à la fois « les relations intimes et permanentes qui unissent les pasteurs aux paroissiens, dont ils sont les « pères spirituels », et aussi « les misères du peuple qui se débat dans les filets de la fiscalité..., l'injustice des lois exclusives et tortionnaires, qui provoquent sa fureur.... » Il ne ménage ni à la noblesse ni à l'épiscopat quelques attaques mal déguisées, mais il renouvelle ses protestations d'inviolable fidélité à la monarchie. « Je pose en fait qu'aucun cahier ne demande une constitution républicaine, qu'aucun député ne désire se soustraire à l'autorité royale. » Il repousse, comme une calomnie et un outrage, « tout ce qui pourrait porter atteinte à l'unité du culte catholique, à la succession au trône, dans la famille d'un roi qu'on aime ». Après le 10 août, entraîné vers la République, il cherchera vainement, par la violence de ses attaques, à détruire l'expression de cette foi monarchique si loyalement affirmée.

10 juin. — Le Tiers assemblé invite la noblesse et le clergé à venir dans la salle commune pour y porter remède aux malheurs publics. L'inquiétude est partout, la province s'agite, Paris est affamé; l'abbé Sieyès propose de donner défaut contre les non-comparants de la noblesse et du clergé. Trois curés du Poitou se présentent; Grégoire juge plus utile de rester encore dans la salle du clergé, mais il écrit au président Bailly, pour motiver sa résolution. Le dimanche 14 juin, à la séance

1. Paris, juillet 1789.

du soir, il fait son entrée avec cinq autres ecclésiastiques ; le curé Dillon, dans son discours, exprime « le respect et l'amour du clergé pour le monarque.... » Il est fort applaudi.

17 juin. — A une heure après midi, l'ordre du Tiers, sur la motion de Sieyès, se constitue sous le titre d'*Assemblée nationale,* à la majorité de 481 voix contre 119[1],

20 juin. — La salle est fermée par ordre ; l'Assemblée s'installe au Jeu de paume, « triste lieu, démeublé, pauvre ». Grégoire, le premier, prête le serment de ne point se séparer avant l'achèvement de la Constitution ; l'austère Rabaud, ministre cévénol, et D. Gerle. « un bonhomme de chartreux, d'excellent cœur, de courte vue », imitent son exemple. Le 22 au matin, le curé d'Emberménil se trouve à l'église Saint-Louis avec 149 ecclésiastiques ; il quitte le chœur pour se mêler aux membres de l'Assemblée, qui entrent dans la nef. « Le temple de la religion, dit-il, devient le temple de la patrie. »

Le soir de ce même jour, il est au club breton ; il raconte en ces termes, ce qu'il y a fait : « La veille de la séance royale, nous étions douze à quinze députés, instruits de ce qui se passait à la cour... ; tous opinèrent sur la nécessité de rester dans la salle, malgré la défense du roi... On convint de circuler dans les groupes de nos collègues, avant la séance, et de se préparer à la résistance... Mais, dit quelqu'un, le vœu de douze à quinze pourra-t-il déterminer la conduite de douze cents ? Il lui

1. De Lescure donne 491 voix contre 90.— *Correspondance secrète.* Lettre 25e.

fut répondu que la particule *on* a une force magique ; nous dirons : voilà ce que fera la cour et parmi les patriotes *on* est convenu de cette mesure... *On* signifie quatre cents comme dix... L'expédient réussit. » Des parlementaires, des avocats, des ecclésiastiques, des Bretons surtout, se réunissaient à Versailles, dans ce club, que le conseiller Dupont, député de la noblesse, avait d'abord ouvert chez lui, rue du Chaume, à Paris. Depuis le 4 mai, Grégoire en était l'un des membres les plus assidus, il y rencontrait Pétion, Mounier, Barnave, Barrère, Boissy d'Anglas, Robespierre. Mirabeau n'alla qu'une fois dans « ce laboratoire d'agitations » ; Lanjuinais, Siéyès s'en retirèrent bientôt ; ce dernier juge les clubs avec sévérité : « Une troupe de polissons, méchants, toujours en action, criant, intrigant, s'agitant au hasard et sans mesure. » Il leur attribue, avec raison, la plus grande part dans *l'égarement* de la Révolution. C'est dans les clubs que le curé d'Emberménil contracta l'habitude des discussions violentes, qu'il perdit son respect pour le roi, auquel il reprochait tantôt de le dénigrer dans ses lettres, tantôt de le vouloir corrompre en l'élevant au siège de La Rochelle. Il avait compris que la force ne se mesure pas au nombre, « les patriotes ne se comptent pas, ils se pèsent [1] » ; il résumait en quelques mots la puissance des clubs : « Notre tactique était simple, on convenait qu'un de nous saisirait l'occasion opportune de lancer sa proposition dans une séance de l'Assemblée nationale, il était sûr d'être applaudi par *un très petit nombre et hué par la majorité,* n'importe il deman-

1. Discours de Legros, aux Jacobins. 1798.

dait le renvoi à un comité, où les opposants espéraient inhumer la question. Les Jacobins s'en emparaient; sur leur invitation-circulaire ou d'après leur journal, elle était discutée dans trois ou quatre cents sociétés affiliées et trois semaines après pleuvaient à l'Assemblée des adresses pour demander un décret, dont elle avait d'abord rejeté le projet.

23 juin. — Le roi termine la lecture de sa déclaration par ces mots: « Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite et de vous rendre, demain matin, dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. » Le roi parti, le Tiers reste immobile, Mirabeau proteste, Grégoire appuie la protestation: « Il importe de maintenir la résolution prise par l'Assemblée. » On constitue le bureau, il est nommé secrétaire à la presque unanimité.

8 juillet. — Mirabeau réclame l'éloignement des troupes, Grégoire veut de plus que « l'on dévoile les auteurs de ces détestables manœuvres, qui menacent la sécurité de l'Assemblée, qu'on les dénonce comme coupables de lèse-nation, afin que l'exécration contemporaine devance l'exécration de la postérité ».

10 juillet. — Paris est en insurrection, l'archevêque de Vienne préside l'Assemblée, Grégoire propose la création d'un comité pour « dénoncer tous les ministres coupables, les machinations de la cour, tous les conseillers perfides du roi.., le roi est bon, mais on le trompe ». Ce discours, dit le *Moniteur*, fut prononcé avec une force et une énergie peu communes ; le président exprima son étonnement de ce qu'un ecclésiastique s'exprimât avec autant de véhémence sur une semblable matière :

« Surpris de l'apostrophe, je demandai la parole pour m'expliquer; je le fis avec les égards que mon cœur m'inspirait, mais avec la fermeté que j'y devais mettre comme homme public.... Les applaudissements de l'Assemblée *et des tribunes* se prolongèrent à tel point que j'en fus humilié pour ce digne prélat, que j'aimais et qui m'aimait. »

12 juillet. Dimanche. — Il n'y a pas de séance; on parle de mouvements de troupes, de dispersion, d'enlèvement des députés; Grégoire, en qualité de secrétaire, s'empare des procès-verbaux, des papiers, des correspondances, il les enveloppe sous un double sceau, celui de l'Assemblée et le sien; il les confie « à M^me^ Émery, épouse du député de ce nom, qui durant trois jours eut sous sa direction ce dépôt, dont elle appréciait l'importance ». Le même soir, cinq ou six cents députés, qui ne sont pas allés à Paris, se réunissent dans la salle des séances; le président est absent, on invite Grégoire à occuper le fauteuil, il accepte avec empressement: « Il faut relever le courage de ceux qui tremblent »; il improvise un discours sur les tentatives de la tyrannie: « Apprenons à ce peuple qui nous entoure, que la terreur n'est pas faite pour nous.... Oui, nous sauverons la liberté naissante..., fallût-il pour cela nous ensevelir sous les débris fumants de cette salle... » et il termine par ces mots du poète: « *Si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ.* » Des applaudissements unanimes accueillent ces paroles, on décide que la séance sera permanente; c'est la première de ce genre, elle dura soixante-douze heures. « Cette citation répétée et commentée par les journaux fit beaucoup d'honneur au curé d'Emberménil. »

23 juillet. — L'agitation des esprits est chaque jour plus grande, les pillages, les meurtres désolent les provinces, l'Assemblée délibère sur les remèdes à employer ; Grégoire demande que l'on invite les pasteurs à tranquilliser les peuples : « Qui de vous, dit-il à ses confrères, ne voudrait être au milieu de ses paroissiens, pour faire entendre des paroles de paix et de confiance dans les travaux de l'Assemblée. » Il a reçu des lettres anonymes, on le menace de le dénoncer au Palais-Royal s'il n'en donne pas lecture ; le président consulte l'Assemblée. Un *non* général fait retentir la salle, on lui crie de tous côtés de les jeter au feu.

1er août. — Conformément aux vœux de son bailliage, Grégoire fait le tableau des cruautés inouïes exercées contre les juifs d'Alsace ; il réclame l'intervention de l'Assemblée. Le 14 du même mois, les députés de la nation juive-portugaise de Nancy lui adressent l'expression de leur reconnaissance, « il a d'abord plaidé leur cause au tribunal de l'opinion, il a ensuite invoqué le secours de l'Assemblée [1] ».

4 août. — Dans la mémorable discussion des droits de l'homme et du citoyen, Grégoire établit la corrélation nécessaire des droits et des devoirs : « Les droits, on est toujours prêt à les étendre, les devoirs on les néglige, on les méconnaît, on les oublie. » L'amendement est repoussé par 570 voix contre 433.

8 et 9 août. — La dîme sera supprimée à partir de 1790 ; Grégoire, avec Siéyès et Lanjuinais, veut que l'on

1. V. 1re partie, l'*Analyse du memoire*, 62 à 66, et 1789, in-8°, brochure de 47 pages.

stipule une indemnité dont le capital, solidement placé, formerait la dotation du clergé. « Attachés à leurs propriétés, instruits de l'agriculture, les curés trouveront des moyens plus aisés d'économie, plus de facilités pour aider leurs paroissiens. » Plus tard, lorsque le comité des dîmes propose de payer en argent le traitement des ecclésiastiques, il demande une exception pour les curés : « L'intérêt des pauvres, des ministres, de la patrie, exige leur dotation en fonds territoriaux.... Si vous pensionnez les curés, le peuple regardera la religion comme onéreuse...., les pauvres ne demandent pas d'argent, mais du pain.... On prétend qu'il ne faut pas distraire les curés, moi, je dis qu'il leur faut des distractions et que celles de l'agriculture sont celles qui leur conviennent le mieux.... C'est chez les curés que s'essaient les découvertes rurales repoussées par l'habitude et la routine... La société d'agriculture, à laquelle j'ai communiqué un mémoire sur cette question, a reconnu qu'il était au moins nécessaire de donner aux curés la moitié de leur traitement en fonds de terre [1]. » A la même époque, il publie à Nancy, deux mémoires, l'un : *Sur la Dotation des curés en fonds territoriaux* (in-8°, 32 p.), l'autre : *Sur les Droits de tiers denier des biens communaux et de troupeau à part usités en Lorraine* (in-8°, 56 p.).

10 août. — Le cardinal de Rohan adresse au curé d'Emberménil une lettre dans laquelle il lui exprime ses sentiments d'attachement et de haute estime pour ses ouvrages et ses qualités personnelles.

---

1. L'évêque de Nancy soutint la même thèse.

10 août. — Grégoire propose la suppression des annates, « monument de simonie contre lequel le concile de Bâle avait déjà statué ». Il avait fait inscrire cette réforme dans les cahiers de son bailliage.

14 août. — Il reçoit de la nation juive-portugaise de Bordeaux une lettre d'éloges et de reconnaissance.

18 août. — Dans la discussion relative à la déclaration des droits, il demande vainement que le nom de Dieu « qui retentit dans toute la nature et dans tous les cœurs », soit placé à la tête de cette charte d'affranchissement; « l'homme n'a pas été jeté au hasard sur ce coin de terre, s'il a des droits, il faut parler de Celui dont il les tient, s'il a des devoirs, il faut lui rappeler Celui qui les lui prescrit. »

11 septembre. — Il demande que les curés à portion congrue ne soient pas mis sur le rôle; on approuve la proposition, mais les curés congruistes refusent; ils sont citoyens, « qu'on ne leur impose pas la honte de ne pas contribuer à la chose publique... On accepte et on applaudit. »

26 septembre. — Il s'oppose à ce que l'Assemblée agrée la dédicace d'une édition de Voltaire publiée par Palissot : « Que l'on s'assure auparavant si l'on a repoussé de cette édition des ouvrages qu'un homme honnête rougirait de voir entre les mains de sa femme et de ses enfants... » Un ordre du jour écarte la dédicace.

5 *octobre.* — Paris marche sur Versailles : le roi écrit à l'Assemblée : « Il accède aux lois constitutives, mais il réserve les droits du pouvoir exécutif... » Robespierre et Duport veulent que le roi accepte purement et simple-

ment la déclaration des droits ; Grégoire prend la parole : « Le roi est bon, mais il est homme, il a été trompé, il le sera encore.... Il y a des troubles..., une disette affreuse..., le ministre doit être instruit, qu'il s'excuse, ou bien il est coupable... » Il dénonce au comité des recherches les fêtes militaires, le repas de l'Orangerie, ce qu'il appelle l'orgie du 3 octobre. Mirabeau lui fait remarquer qu'il a plus de zèle que de prévoyance ; il est dangereux, en des jours tumultueux, de révéler des faits coupables ; il lui reproche d'avoir parlé déjà, en termes vagues, d'un meunier qui aurait reçu 200 livres pour ne pas moudre.... « Un vainqueur de la Bastille, Stanislas Maillard, a fait de ce bruit un texte d'accusation contre l'aristocratie et contre la cour. »

8 octobre. — Le roi est à Paris, l'Assemblée hésite, elle n'a pas confiance dans la multitude, cependant elle quitte Versailles. Grégoire a motivé sa protestation : « Livrés à la merci d'un peuple armé, pense-t-on que les députés du clergé puissent se rendre à Paris et braver en sûreté les outrages dont ils sont menacés ? De respectables ecclésiastiques connus par leur dévouement patriotique et leur zèle, sont venus les premiers s'unir au Tiers... Ils ont abandonné les dîmes, renoncé au casuel, porté dans les caisses publiques des dons plus proportionnés à leur zèle qu'à leurs facultés... Quel prix en reçoivent-ils ? le peuple de Paris les outrage, il leur fait les menaces les plus effrayantes... Il n'y a pas de jour que des ecclésiastiques ne soient insultés.... » Ces paroles improvisées, prononcées de sa place d'une voix sonore, avec un ton de dignité et d'autorité, frappèrent l'Assemblée, dit le député Montlosier : « j'allai tout ému

à M. Grégoire lui faire mon compliment; pendant quelque temps il resta dans nos rangs, je pensais que nous avions fait une acquisition. »

15 octobre. — Grégoire entre dans la maison de M. et de M^me^ Dubois, où, durant 42 ans, il trouva la plus cordiale hospitalité et la plus constante affection.

21 octobre. — L'Assemblée discute la question de cens et d'éligibilité : « Nul ne sera électeur s'il ne paie une imposition directe, comme propriétaire ou locataire. » Grégoire attaque cet article, il redoute l'aristocratie des riches. « Pour être électeur ou éligible, il suffit d'être bon citoyen, d'avoir un jugement sain et un cœur français... Exiger un cens, c'est exclure presque tous les ecclésiastiques de la représentation nationale... » Il attaque, avec violence, la division des citoyens en actifs et non actifs ; rappelé à l'ordre, il ajoute, aux applaudissements des tribunes : « Je connais, à Paris, un grand nombre de citoyens non actifs, logés au sixième, que vous privez de leurs droits. »

23 octobre. — Un paysan du Jura, Jean Jacob, âgé de 120 ans, vient remercier l'Assemblée de ses décrets ; Grégoire demande que tous les députés se lèvent, « en raison du respect qu'a toujours inspiré la vieillesse ». On invite le vieillard à s'asseoir et à se couvrir, on fait une collecte en sa faveur ; le roi lui avait donné une pension de 200 livres.

9 novembre. — Le clergé est dissous comme ordre et corporation, l'émission des vœux est suspendue, le nombre des monastères est réduit à un du même ordre, en chaque municipalité, les biens du clergé sont à la disposition de la nation ; Grégoire demande que pour obtenir

un bénéfice à charge d'âmes, on soit Français ou naturalisé ou régnicole, depuis dix ans au moins.

3 décembre. — Membre actif de la Société des Amis des noirs, il propose l'admission des hommes de sang mêlé dans la représentation. Il publie un mémoire en leur faveur (Paris, in-8°, 52 p.).

30 novembre. — L'ancienne division territoriale a disparu : 44,828 municipalités ont été décrétées : les officiers municipaux exercent deux espèces de fonctions, les unes relatives au pouvoir communal, les autres à l'administration générale ; Grégoire réclame pour eux la préséance et le pas sur tous les autres magistrats : « Nous devons réclamer avec courage toutes les prérogatives de la souveraineté du peuple ; c'est la loi qu'il faut voir dans celui qui en est l'organe..., il faut honorer le peuple dans ses représentants... »

1790. 5 janvier. — On confisque, au profit du Trésor, les revenus des bénéficiers absents ; Grégoire s'élève contre l'émigration des ecclésiastiques : « Les uns ont abandonné leur poste par anti-patriotisme, les autres par crainte de partager les dangers de la patrie... » Plus tard, il avouait que l'archevêque de Paris s'était retiré à Chambéry « pour échapper aux outrages, aux menaces les plus effrayantes ».

19 janvier. — Il fait insérer au *Moniteur* (littérature, droit public) un mémoire en faveur des gens de couleur ou sang mêlé de Saint-Domingue. On avait mal accueilli, le 22 décembre, une députation des colonies, Grégoire se constitue leur avocat, leur patron ; président de la Société des Amis des noirs, il plaide sans cesse, par ses discours et par ses écrits, la cause de l'abolition de l'es-

clavage. J'ai consulté, à la bibliothèque de l'Arsenal, sa vaste correspondance avec Haïti (n° 6,309) et un grand nombre de manuscrits importants (n°s 6,573, 2,165, 2,167, 5,290, 5,291).

5 février. — Membre du comité des rapports, il expose à l'Assemblée l'état des travaux : « On a reçu plus de 5,000 requêtes, 2,500 sont déjà déblayées, la plupart de celles sur lesquelles il reste à statuer seront renvoyées aux ministres, aux départements et aux tribunaux. »

9 février. — Président du comité des rapports, il rend compte des troubles du Quercy, de la Rouergue, du Périgord, du Bas-Limousin et de la Basse-Bretagne. Les mendiants courent le pays, on pille les châteaux, la terreur est partout..., il ne peut le nier, mais il en attribue la cause à *l'ignorance de la langue, à l'inexécution des décrets du 4 août, à l'influence sur les gens de la campagne* « de ceux qui préfèrent l'esclavage et l'anarchie à l'ordre et à la liberté... On montre perfidement aux paysans de faux décrets, de fausses lettres patentes... On lui écrit de Lorraine : Nous sommes à la veille d'une guerre sanglante, intestine et féodale, il faut que les bons citoyens s'unissent... » Mirabeau proteste, il caractérise la situation d'une manière plus nette et plus vraie : « C'est la guerre de ceux qui n'ont rien contre ceux qui ont quelque chose. » L'Assemblée décide qu'elle priera le roi de faire exécuter les décrets, qu'elle écrira aux municipalités des pays où il y a des troubles, qu'elle *est affectée* de ces désordres ; le mot est faible, dit un membre, mettez *qu'elle blâme, qu'elle condamne.* Grégoire invite de nouveau les curés membres de l'Assemblée à écrire à leurs confrères de donner à leurs paroissiens

une interprétation exacte des décrets et d'user de « tous les moyens que leur offre la confiance due au caractère sacré dont ils sont revêtus ». L'abbé Maury prend la parole; il veut qu'on dise anathème aux brigands; si l'Assemblée n'a pas cette force, « l'État est dissous. L'influence des curés est une illusion, Turgot a usé de ce moyen en 1775, il a échoué... Ce remède, insuffisant alors, le serait aujourd'hui bien davantage sur un peuple que les ennemis de la nation ont égaré... Il faut une répression armée, au moins dans les campagnes... » Grégoire persiste à repousser l'emploi de la force, il faut éclairer le peuple... « On l'entretient dans l'ignorance de vos décrets..., la vertu a sa place naturelle à côté des lumières et de la liberté ! »

11, 13, 18 février. — On discute la question des ordres religieux; il n'y a pas assez de prêtres séculiers, dit Grégoire, « il est nécessaire de se ménager des troupes auxiliaires, il serait impolitique de supprimer en entier les ordres religieux. » Lorsqu'il s'agit de statuer sur le sort des membres des congrégations, il soutient que tous ont à peu près les mêmes droits; il demande que le minimum des pensions soit fixé à 800 fr. jusqu'à 50 ans, à 1,000 fr. jusqu'à 70 ans, à 1,200 fr. au delà et que cette disposition soit commune aux Jésuites. « Parmi les cent mille vexations de l'ancien gouvernement..., on doit compter celles qu'il a exercées sur un ordre célèbre, les Jésuites; il faut les faire participer à votre justice. » Robespierre appuie la motion: « nous devons aux religieux un traitement juste et honnête. »

15 mars. — Président du comité des rapports et du comité des recherches, il fait élever, de 15 à 30, le nom-

bre des membres; ils seront renouvelés par moitié, de mois en mois. Il déploie une merveilleuse activité pour dépouiller les dossiers et pour suivre les discussions de l'Assemblée.

23 mars. — Il réclame un relevé détaillé des appointements qui existent sous le nom d'état-major des places; il signale « un gouverneur de la *Mallebranche,* c'est-à-dire une maison de campagne, qui reçoit 12,000 fr. ».

28 mars. — On délibère sur l'éligibilité des gens de couleur, la majorité est hostile; Grégoire renoncera à la parole sur l'article 4, « à condition que les députés des colonies renoncent à l'aristocratie de la couleur ». L'Assemblée refuse de discuter la question.

1er avril. — Il fait adopter un décret qui enlève aux salines de Dieuze, Moyenvic et Château-Salins, l'exploitation des bois appartenant aux communes, aux propriétaires ou aux détenteurs de bénéfices. La ferme fit publier, à 3,000 exemplaires, le mémoire rédigé à cet effet par le curé d'Emberménil, qui désirait la conservation de ces importantes usines menacées par les paysans.

12 avril. — On discute un projet de décret présenté par le comité des dîmes; Rœderer accuse l'évêque de Nancy de ne s'occuper des pauvres qu'à la tribune; Grégoire défend son évêque en termes énergiques.

15 avril. — Au nom du comité des rapports, il réclame contre le décret du 6 mars, qui concerne les procédures prévôtales: « Les galériens se révoltent, il importe de rétablir l'autorité des prévôts. »

1er mai. — Il propose la création d'une caisse de 1,200,000 fr. pour avances aux entrepreneurs de dessèchement de marais et aux agriculteurs... On ne pourra

prêter que pour cinq ans et jusqu'à concurrence de 40,000 fr. « C'est de l'argent que vous placerez à gros intérêt, car la terre compense avec usure les travaux et les peines de ceux qui la cultivent. »

20 mai. — Il provoque un décret qui interdit de recevoir sur nos galères aucune personne condamnée par des juges étrangers.

2 juin. — Le clergé a perdu ses dîmes, son casuel, ses bénéfices, Mirabeau a triomphé de l'éloquence de Maury; dans sa réaction contre le passé, l'Assemblée abolit le concordat de Léon X et de François Ier, elle veut remonter à la pragmatique de Charles VII, plus d'une fois réclamée par les parlements. Le comité ecclésiastique propose une réforme qui, sous le nom de constitution civile du clergé, fait entrer le schisme dans l'Église de France. « La discussion, dit Michelet, ne fut ni forte ni profonde..., nul changement ne pouvait se faire sans la convocation d'un concile... » Michelet a raison en ce qui concerne le droit du concile, il se trompe sur le caractère et la nature des débats; la discussion fut longue, sérieuse, approfondie, elle dura tout le mois de juin. Les évêques en grand nombre nient la compétence de l'Assemblée; un concile national peut seul régler les difficultés de discipline et de droit public ecclésiastique. Les philosophes veulent détruire la religion, Grégoire, qui fait campagne avec eux, ne veut que la réformer; il montre d'abord une certaine mesure, il craint le schisme : « Il ne faut pas porter atteinte à l'autorité papale. » — Le 7, il demande que l'évêque ne soit pas curé de la cathédrale, sa motion est repoussée. — Le 8, il vote l'élection par tous les prêtres, de quatre curés,

qui formeront le conseil épiscopal ; le plus âgé, avec le concours des trois autres, gouvernera le diocèse, en cas d'absence ou d'empêchement de l'évêque. Son ami, Lanjuinais, avait proposé de faire choisir par le synode, au scrutin de liste simple, les membres de ce conseil. — Le 9, on discute le mode de l'élection de l'évêque ; il soutient un amendement qui enlève aux non-catholiques le droit de choisir les ministres du culte ; il est battu par la majorité. — Le 14, il se joint à Moreau, à Dumouchel, à Prieur, pour faire décider que les ecclésiastiques voués à l'enseignement, principaux, régents, professeurs de théologie, auront le droit d'être choisis pour évêques. — Le 15, il remontre « que l'intervalle entre la mort d'un curé et la nomination de son successeur est *funeste aux mœurs et à la piété*, aussi le procureur-syndic devra-t-il convoquer les électeurs sous quinzaine. » — Le 17, il se joint à l'abbé Gouttes pour fixer à 1,500 fr. le traitement des curés de campagne : « Ils auront la vie et le vêtement, non la fortune. » — Le 21, il demande que la pension de retraite d'un curé, après 25 ans d'exercice, soit égale au traitement de la place qu'il occupe ; la motion est écartée par la question préalable. — Le 28, il appuie une proposition de Robespierre « qui invoque la justice de l'Assemblée en faveur des ecclésiastiques vieillis dans le ministère ». Il faut améliorer proportionnellement à leur âge le sort de ceux dont le traitement sera inférieur à 3,000 fr.

2 juillet. — « Après avoir conquis la liberté, dit Grégoire, nous ne devons pas souffrir qu'un seul gémisse dans la servitude : j'apprends qu'il y a des Français emprisonnés dans les forteresses étrangères, que le comité

des lettres de cachet prenne des renseignements et qu'il rende compte à l'Assemblée, avant le 14 juillet. »

6 août. — Il fait insérer au *Moniteur* une adresse aux bons citoyens du département de la Meurthe : « On débite, à Paris, qu'un grand nombre de Lorrains vont servir dans l'armée impériale, il proteste contre cette calomnie : à peine échappés au fléau du despotisme, ils en deviendraient ailleurs les détestables sujets ? Il est loin de tout approuver dans cette révolution à laquelle il croit n'avoir pas été inutile... Il lui sacrifie de bon cœur *sa fortune* et sa santé... Quiconque regrette l'état de dégradation où nous avait plongés la tyrannie, n'est fait que pour traîner les chaînes honteuses de la servitude... Quelles attaques peut redouter un peuple qui a du canon, du courage, de la liberté...Ceux qui, par ignorance, préjugés ou mauvaise foi ne veulent pas admettre ces vérités, *je rirai de leurs injures, j'attendrai leur réfutation...* Je supprime le refrain servile qui termine ordinairement les lettres, pour me dire cordialement, Messieurs, votre bon et loyal compatriote. »

13 août. — Il adresse aux municipalités, aux curés, aux clubs, une série de questions relatives aux patois et aux mœurs des gens de la campagne. « Ces questions ayant un but d'utilité publique, vous ne me refuserez pas vos lumières. » La circulaire comprend 43 questions posées avec une méthode parfaite, 5 ont rapport aux écoles ; les réponses, dont plusieurs sont rédigées avec talent, ont un véritable intérêt pour l'histoire du passé ; je les ai analysées avec soin, surtout en ce qui concerne l'instruction primaire ; je voudrais citer celle du pasteur Oberlin qui, en 1788, avait reçu la visite du curé d'Em-

berménil. Il lui envoie sur les patois « un essai qu'il a fait antérieurement imprimer », et il le supplie de plaider la cause des ministres qui, « perdant les dîmes, seront réduits à mendier leur pain, si les districts et les départements ne sont obligés de les pourvoir d'un équivalent ».

29 août. — Le comité des finances propose un crédit de 27,217 fr. pour les académies ; Mirabeau le repousse : « Ce sont des écoles de servilité et de mensonge, elles sont incompatibles avec le nouveau régime. » Grégoire les défend, il en démontre l'utilité, il sait d'ailleurs « qu'elles s'occupent à se donner des statuts dignes de la liberté ». L'Assemblée vote provisoirement le crédit.

19 septembre. — Il fait un rapport sur l'admission des députés de Pondichéry : « A quatre mille lieues de nous, des citoyens français ont adopté, avec transport, notre nouvelle constitution et prêté le serment civique. »

12 octobre. — L'Assemblée lui refuse la parole sur les affaires de Saint-Domingue ; il fait aussitôt imprimer et déposer chez trois libraires, « une lettre aux philanthropes sur les malheurs, les droits, les réclamations des gens de couleur de Saint-Domingue et autres îles françaises » (1 vol. in-8°).

2 décembre. — Les comités réunis des finances et d'aliénation présentent un rapport sur la vente des biens nationaux ; Grégoire prend la parole pour « une observation préliminaire ; vous avez à cœur de bien vendre et de vendre promptement, afin de multiplier le nombre des propriétaires ; pour remplir des vues aussi sages, il vous faut abolir les dispositions qui, en diverses provinces, établissent l'inégalité des partages... N'est-il pas

affreux qu'un père juste, qui aime également ses enfants, soit forcé de trahir sa tendresse et sa justice?» Il obtient que l'on fixe le jour où sa proposition sera discutée. — Membre actif d'un comité pour l'abolition du droit d'aînesse, il accueille, avec intérêt, une députation des jeunes demoiselles de Rouen et du Havre, qui lui présentent des doléances contre ce droit inique.—Il renouvelle sans succès sa proposition d'accorder aux curés une dotation territoriale.

12 décembre. — Les duels de Lameth avec le duc de Castries, de Barnave avec de Cazalès, les provocations, les défis des gentilshommes effraient les clubs; leurs agents excitent la multitude, on pille l'hôtel de Castries... Grégoire publie des « réflexions générales sur les duels ». La question religieuse l'occupe peu, il traite surtout la question politique; « on fit grand éloge de cette brochure au club des jacobins. »

7 décembre. — A la suite de l'affaire de Nancy, l'Assemblée avait approuvé la conduite de M. de Bouillé et voté des remerciements à la municipalité, au directoire, à la garde nationale; organe du parti avancé et des patriotes, Grégoire accuse le général : « On a amplement déduit le tort des soldats, a-t-on suffisamment développé les causes qui les ont aigris et égarés? Bouillé avait tardé à prêter serment et cependant il commandait... Malgaigne parlait à des soldats avec une brutalité presque barbare..., la municipalité armait..., il y a eu de perfides et sourdes machinations..., les soldats ont cru servir la patrie... *Le patriotisme pur d'une société respectée* avait été dénoncé... Mais je n'ai garde d'appeler la vengeance sur les coupables... Notre malheureuse patrie ne demande

pas à être vengée, mais consolée... N'attisons pas une haine qui, depuis longtemps, divise deux villes faites pour s'aimer et s'estimer... » Il conclut au désaveu de l'approbation donnée le 3 décembre à la municipalité et au directoire de Nancy. — Il est applaudi, Barnave appuie la motion qui est adoptée.

24 décembre. — Le 29 novembre, l'Assemblée a décrété que, sous huitaine, les évêques, curés et autres ecclésiastiques prêteraient le serment ; le 23 décembre, Camus, un jurisconsulte janséniste, demande que la force intervienne... Le lendemain, au milieu des applaudissements des tribunes et d'une partie de l'Assemblée, Grégoire, le premier, prête le serment. Avant cet acte solennel, il fait la déclaration suivante : « Disposé, ainsi qu'un grand nombre de confrères, à prêter le serment civique, permettez qu'en leur nom je développe quelques idées qui ne sont pas inutiles dans les circonstances présentes. (Il se fait un profond silence.) On ne peut se dissimuler que beaucoup de pasteurs très estimables, dont le patriotisme n'est pas équivoque, éprouvent des anxiétés, parce qu'ils craignent que la Constitution ne soit incompatible avec les principes du catholicisme. Nous sommes aussi invinciblement attachés aux lois de la religion qu'à celles de la patrie : revêtus du sacerdoce, nous continuerons à l'honorer par nos mœurs, soumis à cette religion divine, nous en serons constamment les missionnaires, nous en serions, s'il le fallait, *les martyrs.* Mais après le plus mûr et le plus sérieux examen, nous déclarons ne rien apercevoir dans la Constitution qui puisse blesser les vérités saintes, que nous devons croire et enseigner. Ce serait injurier, calomnier l'Assemblée

que de lui supposer l'intention de mettre la main à l'encensoir. A la face de la France et de l'univers, elle a manifesté solennellement son profond respect pour la religion catholique, apostolique et romaine. Jamais elle n'a voulu priver les fidèles d'un seul moyen de salut, jamais elle n'a voulu porter atteinte au dogme, à la hiérarchie, à l'autorité spirituelle du chef de l'Église; elle reconnaît que ces objets sont hors de son domaine... Le titre seul de Constitution civile énonce suffisamment son intention; nulle considération ne peut donc suspendre l'émission de notre serment. Nous formons les vœux les plus ardents pour que, dans toute l'étendue de l'empire, nos confrères s'empressent de remplir un devoir de patriotisme si propre à porter la paix dans le royaume et à cimenter l'union entre les pasteurs et les ouailles. » Durand de Maillane demande que ce discours, si touchant pour les gens de bien, soit imprimé et inscrit au procès-verbal. 52 curés, 8 abbés ou religieux prêtent serment, au milieu des applaudissements de la gauche. Il publie des observations sur le décret qui ordonne une nouvelle circonscription des paroisses (in-8°, 28 p.).

1791. 4 janvier. — Au moment où commence l'appel nominal, la foule s'agite autour de la salle, on entend des menaces, des cris, le maire sort pour assurer le calme; la droite proteste, Maury réclame en vain la parole, la majorité des évêques refuse le serment. « Les évêques, dit Michelet, trouvèrent dans la situation des paroles heureuses et dignes, qui, pour leurs adversaires, furent des coups d'épées... » L'exigence dure et maladroite que l'on mit à obtenir le serment fut une faute

« elle donna aux réfractaires une magnifique occasion, éclatante, solennelle, de témoigner devant le peuple, pour la foi *qu'ils n'avaient pas...* » Surpris de cette énergie, Grégoire recourt à des artifices de langage qui sont peu dans ses habitudes; «c'est au nom de la religion, de la patrie, de la paix qu'il va ajouter quelques mots... Les uns ont prêté le serment, les autres s'y sont refusés, de part et d'autre, nous devons supposer des motifs respectables... L'Assemblée ne juge pas les consciences, elle n'exige pas même un assentiment intérieur (murmures). Je ne justifie pas les restrictions mentales, je veux dire seulement que, par le serment, nous nous sommes engagés à obéir et à procurer obéissance à la loi. Attaché par une union fraternelle, par un respect inviolable à nos respectables confrères les curés, à nos vénérables supérieurs les évêques, je désire qu'ils acceptent cette explication, et si je connaissais une manière plus fraternelle, plus respectueuse de les y inviter, je m'en servirais. » Ses *vénérables supérieurs* résistent, 134 archevêques, évêques ou coadjuteurs refusent le serment, 4 le prêtent, dont 3 incrédules connus par leurs mœurs dissolues. En cette grave question, Mirabeau, Robespierre, Desmoulins ne partagent pas l'opinion de Grégoire, qui publie «sur la légitimité du serment » une brochure in-8° de 27 pages, que le conseil général de la commune de Nancy fait réimprimer chez la veuve Bachot. Il n'a plus de ménagements à garder, il insulte ceux qui n'acceptent pas *ses respectueuses et fraternelles explications* : « Ce sont des êtres égarés par un faux zèle, stimulés par la haine... Ils empoisonnent nos motifs, ils nous prodiguent des qualifications atroces,

absurdes... Son serment est un hommage à la patrie, sa déclaration un hommage à la religion... Sa dissertation sera une réponse circulaire à une foule de lettres consultatives et une réfutation des protestations des chapitres, des lettres pastorales, de celle de l'évêque de Metz en particulier. » Il résume et il discute les objections : la répartition des évêchés n'a rien de contraire à la tradition ; l'élection est un retour aux pratiques de la primitive Église... Il a réclamé l'exclusion des électeurs protestants et juifs... L'élection est un objet de discipline, l'ordination est de droit divin, le peuple choisit, l'Église ordonne... Il y a moins à censurer dans les élections nouvelles qu'à rougir des anciennes... Le patrimoine de l'Église était devenu la proie d'une caste privilégiée et vorace... des Laïs qui souillaient une cour dépravée... La suppression des vœux ne leur enlève que les effets civils; « les engagements pris avec Dieu sont hors de la compétence de l'Assemblée, qui ne s'y oppose pas, qui n'a pas le droit d'y mettre obstacle... Nous aurons peut-être des congrégations libres de l'un et de l'autre sexe, des maisons où la liberté s'associant à la piété, en relèvera l'éclat, tel est le vœu de bien des gens, tel est le mien... » Il expose avec amertume les misères d'une foule de curés, de vicaires, de prêtres sans ressources, écrasés d'impôts, assiégés par le besoin... « Le sort de ces hommes qui se sont jetés avec tant de confiance dans la révolution est loin d'être amélioré... S'il est des pasteurs, dont les discours séditieux appellent la vindicte des lois, est-ce un motif pour envelopper cette classe d'hommes dans une proscription commune? Gravures, comédies, chansons, pamphlets, rien n'a été

oublié; on prononce avec emphase les mots superstition, fanatisme, on ne conseille pas tout à fait de massacrer les prêtres et les ci-devant nobles, mais tous les jours, vous trouvez des cannibales qui parlent d'égorger, comme on parle de manger, de dormir. Les pasteurs, les pères du peuple sont voués presque partout à la dérision, aux insultes, à la férocité, ils sont poursuivis jusque dans nos temples, devenus, depuis qu'on y fait les élections, le théâtre des cabales, des blasphèmes et même de fureurs sanguinaires... Dans mille endroits, les prêtres ne trouvent dans les maires que des bourreaux en écharpe... » Quel tableau ! Maury et les insermentés n'ont pas flétri avec plus d'énergie cette situation déplorable; la Terreur ne date pas de 1793, depuis la prise de la Bastille : « tout est philanthropie dans les mots, dans les lois; tout est violence dans les actes, désordre dans les choses. » Et cependant, par une de ces contradictions étranges, que nous constaterons souvent dans ses discours, ses écrits et sa vie, il ajoute : « Si la religion éprouvait la moindre atteinte, notre silence serait une lâcheté sacrilège, jamais on n'étoufferait la voix de ceux qui craignent plus un remords qu'un poignard... Les mêmes qui prétendent que nous avons détruit la royauté, crient que les décrets sont subversifs du catholicisme... Je crois avoir détruit les inculpations faites à la religion de l'Assemblée... que la haine et la noirceur s'épuisent de nouveau en calomnies, en injures, cette fange retombe sur le visage de ceux qui la jettent... Les principes de la Constitution sont fondés sur l'Évangile... La Religion et la Constitution unies par des liens indissolubles élèvent majestueusement la tête au milieu

de l'empire, pour faire le bonheur des Français et mériter les hommages de l'univers. »

18 janvier. — Le troisième scrutin pour la nomination du président de l'Assemblée donne la majorité à l'abbé Grégoire.

20 janvier. — Le président annonce la dédicace de plusieurs ouvrages et manifestes apologétiques de la nouvelle organisation du clergé; il présente lui-même son mémoire sur la légitimité du serment. Cet hommage est accueilli par de nombreux applaudissements.

14 février. — Au nom du comité des domaines, le député Pison fait un rapport sur l'aliénation du domaine de Fénétrange ; Grégoire prend la parole : « Vous avez entendu que la crédulité du roi a été surprise par un don de 80,000 livres, vous avez entendu qu'un ex-ministre prévaricateur, M. Calonne, a été le principal ouvrier de cette œuvre d'iniquité, je demande qu'il soit poursuivi comme solidaire du paiement. » On applaudit.

15 février. — Le président donne lecture d'une adresse des électeurs de Loir-et-Cher, qui ont nommé à l'évêché de leur département, M. l'abbé Grégoire, curé d'Emberménil et député. (La gauche de l'Assemblée et les tribunes applaudissent à plusieurs reprises.)

Le même jour, Grégoire recevait aussi la nouvelle de sa nomination à l'évêché du Mans : « Je voulais, écrit-il dans ses Mémoires, refuser l'épiscopat, mais des hommes, qui avaient de l'ascendant sur ma conscience[1], en usèrent pour me persuader... Je craignis de résister à ce qui pouvait être la voix de Dieu et je choisis Blois, dont la

1. Le bénédictin D. Dièbe, son confesseur.

nomination m'était arrivée la première. » Plus tard, il avouait qu'il craignit qu'un refus ne fît supposer qu'il ambitionnait le siège de Paris ou celui de Nancy, où les élections n'avaient pas encore eu lieu. Le 16 février, on lisait dans le journal d'Hébert : « Grande joie du *Père Duchesne* au sujet de la nomination de l'abbé Grégoire et sa grande motion de le faire évêque de Paris, à la grande satisfaction du peuple français. » En marge d'un catalogue, à propos de cet article, Grégoire écrit : « Folie déplacée de la part d'un écervelé, mort à Bicêtre en état de démence. » Voici quelques détails officiels sur l'élection faite à la cathédrale de Blois, le 14 février : à l'issue de la messe paroissiale, le procureur-syndic Brisson ouvre la séance ; deux candidats sont proposés, Dupont, curé de Saint-Aignan, et le curé d'Emberménil qui est élu. Les Jacobins de Paris l'avaient désigné à la Société populaire ; à Blois, comme partout, la majorité des prêtres et des fidèles ne vote pas, la minorité seule prend part au scrutin. A l'issue de la séance, le maire, président de l'assemblée, écrit à Grégoire, il le prie de lui faire connaître ses intentions, par le courrier porteur de sa lettre : « Les électeurs ne se sépareront qu'après qu'il aura reçu sa réponse. » Le 16, l'évêque informe l'assemblée électorale qu'il accepte : « Dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, l'épiscopat ne peut être accepté que par un dévouement chrétien et civique, c'est une vérité que j'énonce et non un mérite que je veux me faire à vos yeux... » La lettre est courte, il espère justifier les espérances de ceux dont il n'a pas brigué les suffrages, la Providence sera son guide et son appui. « Agréez, Messieurs, et partagez avec tous les

pasteurs et tout le peuple du département les sentiments de fraternité et d'attachement de votre très humble et obéissant serviteur, Grégoire. » Il notifie aussi son acceptation au maire, aux administrateurs du directoire, au procureur général ; le 18, le président le remercie de la préférence qu'il a bien voulu accorder à Blois. Les sympathies des députés du département, de « l'intéressant Beauharnais » surtout, qu'il avait connu chez le duc de Nivernais, à son arrivée à Versailles, lui faisaient espérer un accueil favorable; ses illusions furent de courte durée. Le 19, les administrateurs réclament sa présence : « L'ancien évêque, M. de Thémines, va procéder à une ordination... le peuple voit avec peine les chaires fermées dans ce temps de carême... les consciences sont inquiètes... la majorité de nos prêtres de la ville est hostile... 4 des 6 paroisses vont être fermées, on les donnera aux deux curés qui, seuls, ont prêté le serment... Nous espérons que l'indisposition qui vous tourmente n'aura pas de suite, nous le désirons et si nos vœux s'exaucent, nous aurons bientôt le plaisir de vous posséder parmi nous. » Le 26, le directoire lui écrit : « Nous ne pouvons vous cacher les intrigues des ennemis de la patrie... votre piété, votre charité exemplaire forceront bientôt votre troupeau à se réunir autour de vous. » Les curés Vallon et Métivier le pressent de hâter son arrivée : « Les choses sont dans un état de désorganisation, auquel il est urgent de remédier. » L'évêque leur répond : « Je vois que nous aurons à combattre, eh bien ! nous combattrons, je ne m'effraie pas aisément. » Il demande un exemplaire des statuts du diocèse, des rituels, des catéchismes.

14 mars. — L'évêque Saurine, dans l'église de l'Oratoire, procède au sacre de l'évêque de Blois.

23 mars. — Grégoire a obtenu de l'Assemblée un congé d'un mois, il part le 24 pour son diocèse, emportant les exemplaires de sa première lettre pastorale, qui comprend 24 pages in-8°. En voici quelques extraits : « Henri Grégoire, par la miséricorde divine, *dans la communion du Saint-Siège apostolique*, évêque du département de Loir-et-Cher, à ses vénérables coopérateurs dans le saint ministère et à tous les fidèles du diocèse, salut et bénédiction. » Il a prévu les tribulations qui l'attendent, comme saint Paul il ne craint rien des maux que des esprits pervers lui préparent... la calomnie l'a devancé, cet avantage lui est commun avec les pasteurs que l'élection *libre* du peuple a appelés à l'épiscopat... l'imposture s'efforce de les confondre avec les échos d'une philosophie téméraire et sacrilège, qui voudrait reconstruire l'empire français sur les débris du sanctuaire et les ruines de l'antique et sainte religion de nos pères... Il opposera la prière et les bienfaits à la calomnie... il espérait rentrer bientôt dans le sein paisible d'une paroisse dont il possédait la confiance et l'amour... La Providence a secondé la révolution... Les vrais fidèles soupiraient après la réforme de l'Église comme après celle de l'État... Quel législateur serait assez stupide pour s'imaginer que le code de nos lois peut subsister en l'absence des principes religieux? Il serait plus aisé de bâtir une ville en l'air, disait un ancien, que d'organiser un État sans culte... L'Assemblée a voulu asseoir les fondements du bonheur public sur les vérités éternelles que Jésus-

Christ est venu apporter aux hommes. » Il rappelle, avec émotion, les fêtes de la fédération, il expose sa théorie du serment... « La religion est indépendante des puissances d'ici-bas, elle ordonne aux législateurs de courber leur tête devant son front majestueux... Sa morale, ses dogmes sont aussi immuables que Dieu, dont ils émanent... mais elle consent que sa police, dans ses rapports extérieurs avec l'État, n'en puisse heurter les intérêts... La nation doit s'assurer que ces ministres du culte ne troublent pas l'État... Voyez avec quelle mauvaise foi on affecte de comparer notre révolution à celle de la Grande-Bretagne, tandis qu'elle proclame le pape chef de l'Église et centre de l'unité catholique... Le silence de Pie VI est approbatif, sans quoi il serait condamnable... car le père commun des fidèles, le successeur de Pierre, chargé de surveiller l'Église, de confirmer ses frères dans la foi, volerait au secours de la nôtre si elle était menacée... » Le nouvel évêque n'est ni un intrus, ni un transfuge de la foi : « Les sacrements sont-ils autrement administrés, le sang de l'Agneau a-t-il cessé de couler sur nos autels? Calmez vos inquiétudes, on n'a pas touché à l'arche du Seigneur, l'arbre antique et majestueux de la religion subsiste dans sa force, on a seulement élagué les rameaux parasites... votre Dieu est le Dieu de Clovis, votre foi celle de Charlemagne et de saint Louis... vous la transmettrez dans son intégrité à vos enfants, ce sera leur plus précieux héritage. » Il aborde la question politique : « Il est important, mes frères, de vous dévoiler les trames odieuses des ennemis de notre révolution... les mauvais citoyens tâchent de provoquer un choc funeste entre le sacerdoce

et l'empire... le despotisme avait rivé nos fers, étouffé le germe des vertus, avili nos mœurs, comblé la mesure de tous les maux... le temps de la tyrannie expire, celui des lois est commencé... L'antique et respectable piété de nos aïeux reviendra sous une forme plus brillante épurer et sanctifier les mœurs... Ce langage est celui d'un évêque persuadé qu'il existe une sainte alliance entre l'évangile de Jésus-Christ et la constitution française... Respectables coopérateurs dans le saint ministère, vous êtes le sel de la terre et l'ornement de la patrie, c'est sur vous que je fonde l'espoir de mes succès évangéliques... conservez précieusement la paix qui a préservé jusqu'ici nos contrées des troubles qui ont affligé diverses parties du royaume. » Il s'adresse ensuite aux fidèles : « Respectez vos pasteurs et les représentants de l'autorité... La liberté ne peut subsister que par le respect et la soumission aux lois... surtout, accomplissez fidèlement les devoirs que la religion vous impose, *un peuple irréligieux sera toujours un peuple vil et le meilleur chrétien sera toujours le meilleur citoyen*... Redoublez de ferveur en ce temps destiné à la pénitence, que vos cœurs s'ouvrent à la douce impression de nos cérémonies, qu'à l'approche du temps pascal vous disposiez vos âmes à recevoir saintement votre Dieu, à profiter des grâces qu'il doit répandre sur vous. Voyez dans chaque paroisse si ceux qui négligent de fréquenter les sacrements ne sont pas communément des hommes dépravés, que les impies même regardent comme les moins dignes de leur confiance et de leur estime... Vous êtes catholiques, vous êtes Français... Par votre piété montrez-vous les disciples fidèles de Jésus-Christ, par votre dévouement

à la patrie, montrez que vous êtes citoyens, et mourez, s'il le faut, pour défendre la religion et la liberté. »

La Société populaire fait imprimer à ses frais 500 exemplaires de cette lettre pastorale. En prenant possession du palais de l'évêché, il y installe ses vicaires épiscopaux et une bibliothèque communale, il transforme une partie des jardins en jardin botanique et il ouvre au public l'admirable terrasse qui domine la Loire.

A son entrée à Blois, il prête serment et reçoit les félicitations du maire, des autorités, de la Société populaire ; je n'ai pu trouver, ni aux archives, ni dans les journaux du temps, le procès-verbal de cette réception, qui ne fut pas sympathique si j'en crois une lettre de Mgr Thémines, qui ne fut expulsé que le 7 avril. Je suis mieux renseigné sur son entrée à Vendôme, le mercredi 13 avril : « Reçu à l'hôtel de ville, il se rend au directoire du district, on lui offre un banquet ; il visite l'hôpital, le collège, le club des patriotes. Invité à y prendre la parole, il l'a fait avec les marques de la plus vive sensibilité. » Le 14, il se rend chez les Ursulines, où il est accueilli avec respect ; chez les Dames du Calvaire, où l'on ne sonne pas les cloches, « les religieuses lui tiennent de mauvais propos... on assure qu'il leur a parlé avec fermeté. » A l'église de la Trinité, il a célébré la messe suivie d'un « *Te Deum* chanté par la voix du patriotisme, qui en vaut bien une autre ». Au dîner offert par le peuple, il a été touché jusqu'aux larmes ; on a porté des toasts à l'Assemblée, au roi, à l'évêque, aux bons citoyens... « il a fait les plus tendres adieux aux bons Vendômois, nos compatriotes[1] ». Revenons aux actes de

1. *Journal du Haut et Bas-Vendômois.* 25 avril 1791.

son épiscopat : il avait adressé au pape une lettre qu'un publiciste appelle, avec raison, une révolte à genoux : « Très saint Père, le respect dont je suis pénétré pour votre Sainteté me fait un devoir de vous annoncer que les suffrages libres des électeurs du département de Loir-et-Cher m'ont appelé au gouvernement du diocèse dont le siège est à Blois. Je déclare que je suis et serai toujours, Dieu aidant, uni de foi et de communion avec vous, qui, en qualité de successeur de saint Pierre, avez la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Église de Jésus-Christ. » Le texte latin est plus expressif : « *Tuæ sanctitatis benedictionem enixe deprecatur sanctissime pater, obsequentissimus ac humillimus servus et filius, Grégoire episcopus diœcesis, cui nomen département de Loir-et-Cher. Parisiis, die vigesima quartâ martis, anno 1791.* » Il organise le conseil supérieur et permanent, qui doit administrer en son absence : seize vicaires épiscopaux, un vicaire supérieur et trois vicaires directeurs affectés spécialement à la direction du séminaire. Il n'est pas heureux dans ses choix, Rochejean, Tolin, Nusse, Chabot surtout, lui firent beaucoup de mal : Il avait été séduit par une lettre de ce Chabot du 4 septembre 1790, où il se vantait d'avoir dressé ses élèves capucins à l'instruction de la jeunesse.

2 mai. — Inauguration du buste de Désilles dans la salle de la Société des Amis de la Constitution, à Blois. « Le buste du héros est conduit par les grenadiers de la garde nationale, au son de la musique... Le cortège est imposant... Un concours de citoyens parmi lesquels beaucoup de dames jalouses de prendre part à cette fête civique... » Invité à occuper le fauteuil de la présidence,

il prononce un discours: « J'avais l'honneur de présider l'Assemblée nationale, quand elle inaugura le buste de Désilles... Ce héros a droit d'émouvoir mon âme, il est mort dans les lieux qui recèlent la cendre de mes pères... A mon retour à Nancy, je jure de porter mes premiers pas sur son tombeau... Là, je déposerai vos vœux et les miens, je parlerai à mes bons compatriotes de votre zèle civique... En m'enviant l'avantage de vous connaître, ils partageront avec moi celui de vous aimer... Quand les ennemis de la Constitution menaceront la liberté... quand pour nous replonger dans les horreurs d'un régime exécré, ils voudront nous forger de nouveaux fers, amis de la Constitution, soldats de la patrie, contemplez le buste de Désilles, courez aux armes, sauvez la liberté ou périssez avec elle ! »

7 *mai.* — Rentré à Paris, l'évêque s'élève, avec violence, contre le décret sur les colonies; « il anéantit la déclaration des droits de l'homme, il réduit à l'esclavage une classe de citoyens. » Il demande en vain un ajournement.

11 mai. — Il reprend la question des colonies dans ses origines, il résume les événements qui ont augmenté les malheurs des gens de couleur ; il établit des principes « que ne peuvent méconnaître des législateurs », le projet présenté est injuste, impolitique, attentatoire aux droits naturels de l'homme... Il demande la question préalable. Le 13, le 14, la discussion est vive, prolongée, il s'oppose à la réunion d'un congrès. Le député Fermon commence la lecture des instructions rédigées pour les colonies, elles comprennent 300 articles ; l'Assemblée est agitée, Grégoire se fait remarquer par la véhémence de ses

interruptions ; le député Lavie l'interpelle : « Vous perdez les colonies, Monsieur, par vos discours, par vos écrits... » La gauche, à grands cris, rappelle Lavie à l'ordre... « Je n'ai jamais prêché aux colons que la soumission à la métropole », dit Grégoire. Il lit une lettre qu'il leur adresse et il demande que le ministre, sous sa responsabilité, fasse exécuter les décrets. (On applaudit.) Malouet exprime la crainte « qu'il ne soit fâcheux pour les colonies d'avoir éprouvé le zèle apostolique du préopinant[1] ».

21 mai. — Le président annonce à l'Assemblée que le roi et une partie de sa famille ont été, cette nuit, enlevés par les ennemis de la chose publique ; on envoie des députés vers le peuple, Grégoire est du nombre. Aux Tuileries, il harangue huit ou dix mille personnes : « Qu'importe la fuite d'un parjure, dont on peut très bien se passer... Souvenez-vous de ce que vous fûtes le 14 juillet, allez dans vos sections dire à vos concitoyens de rester armés, fiers et tranquilles. » Au retour, il rend compte de sa mission : « Partout nous avons trouvé le peuple dans les meilleures dispositions... Soutenons son courage... Nous mourrons, s'il le faut, pour la chose publique... *Et nos si totus illabatur orbis impavidos ferient ruinæ*[2]. » Il raconte dans ses Mémoires qu'il fut aussi au nombre des députés envoyés par l'Assemblée à l'arrivée du transfuge : « Louis XVI nous dit qu'il avait voulu aller à Montmédy. »

1er juillet. — Il adresse à ses diocésains une lettre

1. *Monit.* 1791. 129, 130, 133, 134, 166.
2. *Monit.* n° 173.

pastorale pour prévenir ou calmer les inquiétudes causées par la fuite du roi (Paris, in-8°). « Sans doute la volonté du Ciel, qui tant de fois s'est montré si visiblement en faveur de la révolution, permet cette nouvelle tempête pour conduire plus rapidement au port le vaisseau de l'État... Aux armes, citoyens, déployez le caractère mâle, l'attitude fière d'un peuple libre... N'oublions pas que nous avons juré de vivre libres ou de mourir, plutôt nous ensevelir sous les débris fumants de la patrie que de jamais rentrer dans l'esclavage... » Il fait appel aux fonctionnaires, à la garde nationale, à ceux que « le civisme a confédérés sous le nom d'Amis de la Constitution, à ses dignes coopérateurs... aux bannières de la religion unissez les drapeaux de la patrie; que nos temples retentissent de vos exhortations saintes et patriotiques... Après avoir prié avec ferveur sur la montagne, descendez, s'il le faut, pour combattre avec courage dans la plaine... » Il attaque les pervers « qui, sous un voile sacré.... voudraient armer de poignards la religion de la charité. Ne vous permettez aucune violence contre eux, mais par une contenance intrépide, électrisez les faibles, faites rougir les lâches et trembler les traîtres... Soyons unis, calmes et fiers, nous serons inébranlables. »

7 juillet. — Le séminaire de Blois est fermé, il adresse aux curés une lettre-circulaire pour la convocation des élèves : « Les mœurs des prêtres doivent avoir une austérité républicaine, une pureté évangélique... » Son appel ne fut pas entendu, le recrutement était difficile dans l'Église constitutionnelle.

14 juillet. — On discute sur l'inviolabilité du roi:

« Le roi acceptera, il jurera, dit Grégoire, mais quel compte ferez-vous sur ses serments ? » Le *Moniteur* avait adouci l'expression : « Je m'écriai au milieu de l'Assemblée, quelle confiance pourront vous inspirer les serments d'un parjure ? » Il est de cette minorité qui veut mettre le roi en jugement, il redoute le caractère versatile de la nation et surtout des Parisiens, qui n'ont déjà plus le même enthousiasme.

15 juillet. — La discussion continue. Au milieu de murmures mêlés d'applaudissements, Grégoire prononce un discours qui fut fort commenté dans la presse et dans les clubs : « J'entends dire autour de moi qu'il ne convient pas à un prêtre de traiter une pareille question, cela ne doit pas m'arrêter ; au lieu de comparer mon opinion avec mon état, je demande que l'on réfute mes raisons... Au reste, quand l'Assemblée aura prononcé, je me soumettrai. (Quelques voix s'élèvent : cela est bien heureux !) Le projet du comité me semble réfuté par l'intérêt national, il est impossible de séparer la fuite du roi des circonstances qui y sont attachées, des faux passeports... du mémoire qu'il nous a laissé... des projets évidemment hostiles de M. de Bouillé... On a dit que le roi ne pouvait être mis en jugement... avez-vous donc oublié que le salut public est la suprême loi ? Et le salut public réclame que les attentats contre la liberté soient vengés... » Ici l'orateur entre dans des considérations générales. (Quelques voix s'élèvent : Vous n'y êtes pas, Monsieur !) Il continue avec plus de violence... « On répète que la majesté du trône est avilie, si le roi n'est pas inviolable, c'est comme si l'on disait qu'un homme est avili parce que la loi le punit s'il est coupable... Le roi peut-il

invoquer le bénéfice d'une loi qu'il a voulu anéantir, d'une Constitution dont il s'est formellement déclaré l'ennemi ?... Prenons-y garde... les contre-révolutionnaires ne se découragent pas, au contraire, ils redoublent d'énergie... Je conclus : *qu'il soit nommé une Convention nationale qui jugera Louis XVI.* Si le projet du comité est adopté, vous devez punir la garde nationale de Varennes et tous ceux qui ont concouru à l'arrestation du roi. » Les tribunes applaudissent[1].

16 juillet. — Je trouve, dans les papiers non classés, une invitation à dîner chez M. Lepage. « Monsieur l'Évêque, la partie de dîner à ma campagne, qui avait été faite pour dimanche, a été remise à demain. MM. Pétion, Brissot, Robespierre ont promis de s'y rendre, ils seront reçus avec tout le plaisir qu'un bon citoyen peut avoir à réunir des hommes aussi éclairés que bons patriotes. J'espère que M. l'Évêque voudra bien compléter la fête par sa présence. »

4 août. — L'évêque répond à la lettre que ses paroissiens d'Emberménil lui ont adressée le 7 mars[2].

12 août. — On discute la révision; Grégoire demande la question préalable; le centre et la droite murmurent, la gauche se lève en criant : Silence ! Le président réclame le plus profond silence et l'impartialité qui convient à une discussion de cette importance. « Si vous revenez sur un décret, il en résulte que vous avez fait non des décrets, mais des projets de décrets..., achevons la Constitution, ou faisons-en une nouvelle... La plupart

1. *Monit.*, n° 197.

2. V. ces deux lettres, 1re partie, 60-62.

des citoyens n'iront plus dans les assemblées primaires, ils n'iraient que pour se donner des maîtres... (Murmures.) Des dispositions de cette nature ne sont propres qu'à étouffer le caractère national, la vertu et la moralité..., et on nous parle d'aristocratie, n'est-ce pas là la véritable aristocratie ?... Les électeurs riches ne feront pas leur choix parmi les humbles habitants des campagnes, alors vous verrez une nouvelle noblesse renaître, vous aurez des patriciens et vingt millions de plébéiens sous leur dépendance... On dit que la condition proposée est le seul moyen d'avoir un bon Corps législatif, mais les communes de France n'ont-elles pas seules assuré notre liberté ? et par qui avez-vous été envoyés ici ? par ces hommes qui ne payaient pas quarante journées de travail et qui ne s'attendaient pas que vous immoleriez leurs droits[1] ? »

24 septembre. — On reprend la discussion sur les colonies, Grégoire rappelle d'abord que c'est sur sa proposition que les gens de couleur furent nominativement dénommés dans le décret du 28 mars ; il adjure ensuite l'Assemblée de ne pas rétracter, sans le plus mûr examen, le décret rendu, le 15 mai, après un débat solennel.

26 septembre. — Les pères du régime nouveau sont débordés. Après les événements du 31 mars, trois cents membres de l'Assemblée ont quitté ce club des Jacobins où les fanatiques s'en vont docilement aux sermons de Robespierre ; l'évêque de Blois y lit une adresse aux députés de la seconde législature ; l'imprimerie du *Pa-*

1. *Monit.*, 225.

triote français, par ordre de la Société, publie ce pamphlet de 31 pages in-8°, il est distribué aux nouveaux députés, envoyé aux 2,000 sociétés affiliées et inséré par extrait au *Moniteur* du 4 octobre 1791. Cet odieux réquisitoire donne une fâcheuse idée de la *charité* de l'évêque de Blois. « Salut à nos successeurs! » Il leur souhaite la fierté des Spartiates, le courage des Romains... « Arrivé à la fin de sa carrière, il désire qu'on interroge sa conduite..., il est résolu à démasquer tous les traîtres..., à tracer quelques tableaux hideux..., est-ce sa faute s'ils sont d'après nature? On demande s'il est utile de montrer ainsi les âmes à nu, je réponds *oui*..., la corruption étant une maladie du gouvernement représentatif... La Constituante renfermait plus d'esprit que de science, plus de science que de philosophie, plus de philosophie que de mœurs et de probité..., j'y vois une foule d'hommes pusillanimes, des fourbes, des charlatans..., dans cette majorité qui est en arrière de la révolution, il y a beaucoup de ministres des autels..., trop souvent la complaisance du prêtre a servi l'ambition des tyrans..., cette horde féodale qui disait également mes vassaux et mes chiens..., bas courtisans, vils satrapes du despotisme, dont les forfaits sont consignés dans le livre rouge, monument infâme des déprédations de la cour... Au sujet de l'inviolabilité absolue ou relative, on nous fit un crime de notre opinion..., la scélératesse broya ses couleurs..., on dit que *nous étions républicains, quoiqu'il ne fût aucunement question de république*..., obéir est un devoir, discuter est un droit, j'en userai toujours! Quand le décret sur l'inviolabilité fut rendu, les corps administratifs censurèrent avec véhémence *ces horribles*

républicains, admirateurs des exécrables Brutus, Caton, Guillaume Tell..., une horde de mouchards infesta la capitale..., on persécuta à outrance ceux qui ont proclamé le droit de la nation..., les perfides ! Un ouvrage où l'on calculerait les nuances de la méchanceté de nos ennemis serait peut-être le rituel et l'encyclopédie des fripons... » Il dénonce l'insouciance et l'incivisme des corps administratifs... « Ils détestent les clubs, comme les filous les réverbères... Ils déclarent une guerre indirecte à toutes ces sociétés... conservatrices du feu sacré de la liberté..., il faut surveiller constamment les dépositaires de la loi..., la défiance est la vertu des peuples libres... Pour lui, il ne cessera pas d'éclaircir les complots des traîtres, de les traduire au tribunal de l'opinion, de les dévouer à l'exécration de l'univers... Depuis que l'Assemblée est tombée en décrépitude, chaque jour on nous arrachait le cœur... » Il ne veut ni janissaires, ni troupes de ligne, la garde nationale suffit : « *l'histoire secrète de la révolution est un cloaque.* » De retour dans nos foyers, nous surveillerons ceux qui attenteront à la liberté, nous développerons les lumières et le civisme... Il n'est pas sans inquiétude sur l'avenir, il a peine à croire à la liberté : « Voyez ces hordes d'esclaves toujours prêts à s'atteler au char du despotisme, journellement prosternés devant les murs du palais... Les élections n'ont pas été libres, la perfidie a épuisé toutes ses manœuvres pour écarter les patriotes, qu'on a désignés sous le nom *de républicains, de têtes exaltées, de factieux*... On a choisi ce qu'on nomme *des modérés*, terme synonyme *d'aristocrates, d'ennemis de la patrie*... Avec de l'or on accaparera les subsistances, le peuple,

comme Tantale, manquera de pain, au sein de l'abondance... L'impunité amènera des Calonne pour le voler, des Lambesc pour l'égorger, des Bouillé pour le trahir... Élevez-vous à la hauteur où le peuple vous investit, révélez toutes les vérités, frondez tous les abus, poursuivez tous les traîtres..., faites pâlir tous les tyrans..., l'Assemblée nationale a commencé, existé et fini comme Salomon..., les temps sont accomplis, c'est la guerre des rois contre les nations, des oppresseurs contre les opprimés..., dites à l'univers que vous ferez cause commune avec tous les peuples résolus à secouer le joug..., le volcan de la liberté va faire explosion, réveiller tous les peuples et opérer la résurrection politique du globe. »

21 octobre. — L'évêque rentre dans son diocèse; voici, dans l'ordre chronologique, une indication très sommaire de ses actes et de ses discours; il publie : 1° un supplément au bréviaire blaisois; j'ai vu les manuscrits à la bibliothèque de l'Arsenal, n^os^ 2164-2167.

2° Une instruction sur la confirmation (in-8°, 10 p.). Il s'excuse de n'avoir pu encore visiter les paroisses : « Aux travaux pénibles qui dans l'Assemblée dévoraient mes moments, ont succédé des occupations non moins épineuses du ministère évangélique, et les détails d'administration civile ont encore grossi mon fardeau... Quatre-vingt mille personnes attendent les dons du Saint-Esprit, je serais coupable si je les en privais, elles seraient coupables si elles ne s'empressaient de le recevoir..., jamais ce sacrement ne fut plus nécessaire..., avant mon arrivée, mon prédécesseur le prodiguait à tous ceux qui promettaient de détester ces lois salutaires

qui ont foudroyé tant d'abus..., surtout ne tardez pas à vous présenter au tribunal de la pénitence... » Il enjoint aux confesseurs de se montrer sévères; il écrit dans ses Mémoires que quarante mille personnes environ, soigneusement préparées par un clergé qui partageait ses opinions, reçurent de lui l'imposition des mains et que, dans un voyage de dix-huit jours, il prêcha cinquante-deux fois[1].

3° Une instruction sur le jeûne et l'abstinence, avec le dispositif du carême en douze articles. Il conserve la plupart des anciens usages; il désire que l'on confesse, quatre fois l'an, les enfants qui n'ont pas fait leur première communion; « il a appris avec douleur que l'instruction chrétienne a été négligée par quelques parents », il insiste sur la nécessité de l'instruction et de la prière.

1792. 4 février. — 4° Une lettre pastorale sur le paiement des contributions publiques (in-8°, 15 p.). « Honoré du double caractère d'évêque et d'administrateur, je suis plus étroitement obligé de stimuler la négligence, de tonner contre la mauvaise foi... Ne pas payer, c'est être indignes du nom français, parjures à la face du ciel et de la terre, comparables à ces traîtres qui sont allés sur la rive droite du Rhin cacher leur honte, vomir leurs fureurs, concerter les moyens de revenir assassiner leurs compatriotes, égorger la liberté... A qui payez-vous l'impôt? à César, c'est-à-dire à vous-mêmes, puisque vous payez au souverain, qui est le peuple. » Il compare les contributions nouvelles avec

1. *Mém.*, t. II, 25.

les anciennes : « Sous l'ancien régime, un particulier qui avait 600 livres de revenu payait 141 livres, aujourd'hui 102 livres. » Il discute les bases de l'impôt, il s'élève contre le trésor royal ; c'est une philippique injuste contre les aristocrates et les fanatiques « qui veulent noyer leur patrie dans le sang ».

5° Un éloge funèbre de Simonneau, assassiné pour avoir défendu la loi (Blois, in-4°). « Le maire d'Étampes, disait Robespierre, a été coupable avant d'être victime », cependant on décrète une fête en son honneur ; le discours de l'évêque de Blois, dans sa cathédrale, est une paraphrase des *Vindiciæ contra tyrannos*, publiées, en 1579, par Languet, sous le pseudonyme de Junius Brutus[1]. C'est une apologie du régicide ; avec quelle joie il porterait sa tête sur le billot, si à côté de lui devait tomber la tête du dernier tyran.

6° Un discours sur la Fédération du 14 juillet, imprimé aux frais de la Société populaire (in-4°, 11 p.). C'est un commentaire du droit à l'insurrection prêché dans les clubs ; il y a une attaque violente contre la reine : il parle de « ce Trianon, où les tributs de nos provinces, c'est-à-dire les larmes et les sueurs des malheureux, servent aux plaisirs de Cléopâtre..., de ces bosquets vantés de Versailles, où le génie s'est prostitué à la luxure d'une manière également dispendieuse et scandaleuse... »

7° Un discours à l'occasion du 10 août 1792 (in-8°, 17 p.). « *Nolite confidere in principibus*, ne vous fiez pas aux princes. Ces paroles consignées dans nos livres

1. Ire partie, 44-45.

sacrés ont la sanction du ciel même et si, après ce témoignage de Dieu, il était permis de citer celui des hommes, j'invoquerais celui du roi Pyrrhus... L'histoire est-elle autre chose que le martyrologe des nations ? Partout la couronne rappelle cette boîte de l'antiquité fabuleuse, d'où sortirent tous les maux... Depuis quinze siècles, l'Europe est en proie au brigandage de quatre-vingt-dix ou cent familles, qui jouissent de la misère des hommes, qui s'abreuvent de leurs larmes, et quand une nation ne suffit pas à ces tigres, quand ils veulent assouvir un orgueil insatiable, un penchant brutal, le débordement de leurs passions franchit les limites de leur empire... Pour une femme perdue de mœurs, pour une ridicule préséance..., ils portent la dévastation et la mort... Je passe rapidement sur ces êtres abhorrés pour arriver *au restaurateur de la liberté française...* » Rien de plus odieux que ses insultes au prisonnier du Temple !

8° Lettre de l'évêque à ses vicaires épiscopaux. — Durant un de ses fréquents voyages à Paris, où l'appellent les exigences de la politique, le directoire du département invite le conseil épiscopal à supprimer la fête de saint Louis, patron du diocèse; on en réfère à l'évêque : « J'avais, dit-il, le cœur dans un étau, froissé entre la crainte d'atténuer le culte que l'Église rend aux saints et la crainte d'attirer sur mon clergé l'*orage d'une persécution atroce.* » Sa réponse est triste et déplorable : « Si saint Louis était vénéré comme roi, il faudrait proscrire des hommages qui seraient un crime contre la patrie et la raison, mais il est honoré comme saint... Cependant la suppression de cette fête ne heurte aucu-

nement les principes irréfragables du dogme, sur lequel on ne peut jamais composer... Je présume que sans l'avis des fidèles, une autorité despotique choisit saint Louis, moins par vénération pour lui que par adulation pour Louis XIV, qui régnait alors...; d'après ces considérations, on peut, ce me semble, se dispenser de célébrer la fête d'un saint jadis roi, avec cette pompe qui pourrait être encore un sujet de triomphe pour les royalistes et un talisman capable d'éblouir les faibles... On pourrait adopter pour patron saint Solême, qui sans doute eût encore grossi le trésor de ses mérites, si au lieu d'avoir des relations avec Clovis, il eût tâché d'ébranler le trône du despotisme. » On lit sur l'original de cette lettre ce post-scriptum : « Je crois pouvoir défier qui que ce soit d'avoir plus d'horreur des rois que moi, je leur préférerais les dix plaies d'Égypte. »

Il n'épargne pas à la chaire chrétienne le scandale de ses haines politiques, il y mêle sans cesse la politique à la religion, il semble préparer sa candidature à la Convention. Un jour, dans sa cathédrale, il prend la défense de son prédécesseur, il reproche aux Blaisois leur ingratitude envers un prélat dont ils n'ont pas secondé le projet de consacrer dix mille francs à établir, chez eux, des ateliers de filature. Quelques jours après, il annonce au prône qu'à l'issue de la messe paroissiale, on distribuera aux curieux un libelle in-8° de 22 pages, publié à Paris, sous le titre de : *M. Grégoire dénoncé à la nation.* L'indignation causée par la lecture fut telle que, le soir, sur la place publique, on en fit un autodafé. « L'anecdote fut répandue à Paris, les journaux la répé-

tèrent, le libelliste anonyme n'a jamais osé soulever le voile[1]. »

Président de l'administration centrale, à la nouvelle de la révolution du 10 août, il convoque sur-le-champ les administrations du département, du district, de la municipalité ; avant même qu'elles soient réunies, il rédige une réponse au président de l'Assemblée et aussi une proclamation pour annoncer à ses administrés la suspension des fonctions royales. « Je passai la nuit à faire composer et à corriger les épreuves, le lendemain j'en fis *inonder* le département, et quoique le Blaisois soit peut-être la contrée où l'on trouve le moins de caractère, tout fut électrisé et la République établie par le fait, y fut proclamée par anticipation. » Son discours pour les citoyens morts à Paris, le 10 août, fut, je l'ai dit déjà, un manifeste contre la royauté qui n'était pas encore légalement abolie et un outrage pour ce roi dont « l'attitude au palais des Tuileries avait été celle d'un chrétien dans le cirque ».

III. *20 septembre.* — Élu membre de la Convention par le vœu unanime du corps électoral, qu'il présidait, à Vendôme, il part pour Paris. Le 21, il se présente avec onze commissaires au sein de la Législative présidée par son compatriote, François de Neufchâteau : « Citoyens, dit-il, la Convention nationale est constituée, nous venons de sa part vous annoncer qu'elle va se rendre ici pour commencer ses séances. Le président répond : « L'enthousiasme qu'inspire votre présence vous est un sûr

1. *Mém.*, t. Ier, 25.

garant de l'impatience avec laquelle nous vous attendons.» La Convention prend possession de la salle, Pétion occupe le fauteuil de la présidence, Grégoire déclare à plusieurs membres qu'il va demander l'abolition de la royauté et la création de la République ; on l'engage à attendre, le moment n'est pas opportun... « Nous ne sommes pas juges de la royauté, dit Quinette, c'est le peuple... Collot d'Herbois me prévint et se borna à énoncer cette proposition, je m'empressai d'en développer les motifs. » Le *Moniteur* cite ses paroles : « Certes, personne ne proposera de conserver en France la race maudite des rois..., nous savons trop bien que toutes les dynasties n'ont jamais été que des races dévorantes, qui ne vivaient que de chair humaine..., je demande donc que par une loi solennelle vous consacriez l'abolition de la royauté. » L'Assemblée se lève et décrète par acclamation la proposition de M. Grégoire; sur la motion de Danton, elle proclame la République française une et indivisible.

10 octobre. — Grégoire soumet à l'Assemblée le tableau des documents déposés aux archives : 811 liasses de procès-verbaux des assemblées électorales pour l'élection des députés de la Constituante; 47 volumes in-folio contenant la collection des procès-verbaux de cette Assemblée, qui a rendu 5,077 décrets; la déclaration des droits de l'homme renfermée dans une boîte en fer, enfin une copie des décrets de la Législative, au nombre de 1,262.

31 octobre. — Au nom du comité diplomatique, il fait un rapport sur l'affaire des trois officiers suisses détenus à Soleure, « pour leur attachement aux principes

de la Révolution française... On trame à Soleure et à Fribourg contre la France... On a fait défense au régiment de Vigier de fréquenter les Sociétés populaires... La République ne veut pas s'immiscer dans le gouvernement intérieur de Soleure, mais le mépris pour ses principes et la persécution contre ceux qui les professent sont une véritable atteinte au droit des gens et la haine de notre Révolution est une véritable infraction au traité d'alliance... »

10 novembre. — On lit une adresse des Amis du peuple de la Grande-Bretagne, de la ville de Neuwingten, à la Convention, Grégoire demande que le président écrive à cette Société pour lui exprimer sa reconnaissance...

15 novembre. — L'Assemblée a commencé le 13 les tristes débats sur le procès de Louis XVI, Grégoire a la parole : « La postérité s'étonnera peut-être que l'on ait pu mettre en question si une nation entière peut juger son premier commis, mais il y a seize mois, à cette tribune, j'ai prouvé que Louis XVI pouvait être mis en jugement. J'avais l'honneur de figurer dans la classe peu nombreuse des patriotes qui luttaient avec désavantage contre la masse des brigands de la Constituante, des huées furent le prix de mon courage. Citoyens, je viens plaider la même cause, je parle à des hommes justes, ils m'écouteront avec l'indulgence et le calme de la raison... » Il rappelle les exemples cités par le rapporteur du comité, il insulte ses collègues de la Constituante... « Tous ces êtres vils qui, prostituant le caractère auguste du législateur, lui avaient substitué celui de valets de cour..., ils voulaient, sous un autre nom, devenir maires du palais,

à l'ombre tutélaire de l'inviolabilité... Leurs hérésies politiques étaient des dogmes pour un peuple toujours enclin à l'idolâtrie de la royauté... Un parjure, une trahison, un meurtre sont à la vérité des actions royales quant au fait, mais quant au droit, ces crimes rentrent dans la classe des délits privés... L'inviolabilité absolue serait une monstruosité... » Après avoir discuté les principes, il passe à leur application : « La royauté fut *toujours* pour moi un objet d'horreur, mais Louis XVI n'en est plus revêtu, je me dépouille de tout animadversion contre lui pour le juger d'une manière impartiale ; d'ailleurs, il a tant fait pour obtenir le mépris, qu'il n'y a plus place à la haine... Jamais il ne fut un roi constitutionnel, non pas, comme l'a dit un des préopinants, qu'il n'y eût pas de Constitution..., nous en avions une détestable... Quand désertant son poste, le roi s'enfuit, il nous laissa une protestation... qui est une véritable abdication..., il a réduit l'art de la contre-révolution en système..., il fut toujours le chef des conspirateurs... Quel homme s'est joué avec plus d'effronterie de la foi des serments ? C'est dans cette enceinte que je disais aux législateurs : il jurera tout, il ne tiendra rien... Ce digne représentant de Louis XI venait, sans y être invité, dire à l'Assemblée que les plus dangereux ennemis de l'État étaient ceux qui répandaient des doutes sur sa loyauté et, rentrant *dans son tripot monarchique, dans ce château, la tanière de tous les crimes, il allait, avec Jésabel,* avec la cour, combiner et mûrir tous les genres de perfidie... Il ourdissait les complots de la guerre étrangère, il invoquait contre la Révolution toute la meute des rois... Comme parjure, comme contre-révolutionnaire, il aurait encouru

la déchéance..., ne pas le juger ce serait aller contre le texte et l'esprit de la Constitution... J'évoque ici tous les martyrs de la liberté..., est-il un parent, un ami de nos frères immolés sur la frontière ou dans la journée du 10 août, qui n'ait eu le droit de traîner son cadavre aux pieds de Louis, en lui disant : Voilà ton ouvrage ! Et moi aussi je réprouve la peine de mort..., un reste de barbarie destiné à disparaître des codes européens... Il suffit à la société que le coupable ne puisse plus nuire. Assimilé en tout aux autres criminels, Louis Capet partagera le bienfait de la loi, si vous abolissez la peine de mort ; vous le condamnerez alors à l'existence, afin que l'horreur de ses forfaits l'assiège sans cesse et le poursuive dans la solitude ; mais le repentir est-il fait pour les rois ? L'histoire, qui burinera ses crimes, pourra le peindre d'un seul mot : aux Tuileries, des milliers d'hommes étaient égorgés, le bruit du canon annonçait un carnage effroyable et ici, dans cette salle, il mangeait ! Ses trahisons ont amené notre délivrance..., l'impulsion est donnée à l'Europe entière, la lassitude des peuples est à son comble, tous s'élancent vers la liberté, le volcan va faire explosion... Qu'arriverait-il si, au moment où les peuples vont briser leurs fers, vous assuriez l'impunité de Louis XVI, ce serait un outrage à la justice, un attentat contre la liberté universelle ! Par tous ses actes, il est soumis à la loi ; il ne peut se parer du bouclier de l'inviolabilité... Ouvrez la loi, voyez ce qu'elle prononce contre ses innombrables crimes... Il ne fut jamais que le bourreau du peuple... Il est un prisonnier de guerre, il doit être traité comme un ennemi !... Je conclus donc à ce qu'il soit mis en jugement. »

16 novembre. — Grégoire est élu président de la Convention par 246 suffrages sur 352 votants.

20 novembre. — Le jour même où Grégoire lisait une lettre du ministre de la guerre, qui est, disait-il, un supplément à la confession générale des fripons, le citoyen Doppet, colonel de la légion allobroge, apporte une adresse de l'Assemblée nationale de Chambéry, qui demande à être unie à la République française et à en faire partie intégrante. Grégoire lui répond : « Ce fut un grand jour pour l'univers et une ère nouvelle, que celui où la Convention nationale prononça ces mots : la royauté est abolie ! Depuis l'origine des sociétés, les rois sont en révolte contre les peuples... La raison... déroule la grande Charte des droits de l'homme, l'épouvantail des despotes... Semblable à la poudre, plus la liberté a été comprimée, plus son explosion sera terrible... L'orgueil stupide des tyrans sera humilié, les négriers et les rois feront l'horreur de l'Europe purifiée. Leur perfidie héréditaire n'existera plus que dans les archives du crime... Ne craignez pas les menaces des despotes... Les statues de Capet ont roulé dans la poussière, elles se changent en canons... Si quelqu'un tentait de nous imposer de nouveaux fers, nous les briserions sur sa tête... La liberté ne périra chez nous que quand il n'y aura plus de Français ! Généreux Savoisiens, vous désirez vous incorporer à la République, la Convention pèsera, discutera solennellement une demande de cette importance, quelle que soit sa décision, dans les Français vous trouverez toujours des amis... Développons, vivifions cette justice universelle, qui trace aux nations l'étendue de leurs droits, le cercle de leurs devoirs... Que nos bras

s'étendent vers les tyrans pour les combattre, vers les hommes pour les embrasser, vers le ciel pour le bénir... Formons un concert d'allégresse qui augmentera le désespoir farouche des tyrans et l'espoir des peuples opprimés... Un siècle nouveau va s'ouvrir, la liberté planera sur toute l'Europe, il n'y aura plus ni forteresses, ni frontières, ni peuples étrangers! » L'Assemblée entière se lève au cri de : « Vivent les nations. » Le président donne aux députés le baiser fraternel, Barère, « l'Anacréon de la guillotine », demande que la réponse de Grégoire soit traduite dans toutes les langues, car « c'est le manifeste de tous les peuples contre tous les rois ». On applaudit.

28 novembre. — Au nom des comités de Constitution et de diplomatique, Grégoire présente un long rapport sur l'incorporation de la Savoie à la France. (7 colonnes du *Moniteur*.) Après quelques phrases obligatoires sur le fanatisme, la tyrannie, la République universelle, le droit des peuples, le système fédératif, « qui serait l'arrêt de mort de la République », il traite la question « dans l'ordre du réel et de l'utile » ; il décrit la situation topographique des sept provinces de la Savoie, il constate l'unanimité des voix, les pouvoirs des députés, le courage de ces populations « qui ont démoli un trône, aboli la royauté, la noblesse, la gabelle et la torture ». L'intérêt politique de la France lui permet-il de s'agrandir? C'est un problème dont il tente la solution...? Il appelle le passé au conseil du temps présent... Les grands États de l'Asie, Rome exténuée par sa grandeur, les empires de Charlemagne, de Tamerlan ont disparu... « Tous ont trouvé dans leur trop grande étendue une des causes

principales de leur dissolution... On peut prédire qu'avant la fin du siècle prochain, la Russie sera démembrée... La domination universelle était le projet de Louis XIV, dès lors il ne peut être le nôtre ; quoi de commun entre les rêves ambitieux d'un roi et la loyauté d'un peuple libre? (On applaudit.) La France est un tout qui se suffit à lui-même... Nos armées victorieuses se contentent d'avoir brisé les fers des peuples opprimés, elles leur laissent la faculté de délibérer *sur le choix de leur gouvernement*... à moins qu'ils ne veulent *remplacer le tyran par des tyrans, car si mon voisin nourrit des serpents, j'ai le droit de les étouffer*... (On applaudit.) Il conclut : Nous devons accepter l'offre... Conformité de mœurs, d'idiomes, rapports habituels, considérations stratégiques... « La contrée où sont situés les Thermopyles de la République est aussi la patrie des Spartiates. » Il fait valoir les avantages financiers : il évalue à vingt millions les biens du clergé et des émigrés; les mines d'antimoine, de cuivre, de fer, le chanvre, le miel, le suif, le cuir sont des sources de revenus... La Savoie, elle aussi, trouvera de sérieux avantages dans l'annexion... Ilotes du Piémont, les Savoisiens sont menacés de l'invasion des despotes concertés... « La générosité commande de leur ouvrir notre sein..., le sort en est jeté... Tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos amis, nous serons détruits ou ils seront libres... Ils le seront et la hache de la liberté, après avoir brisé les trônes, s'abaissera sur la tête de quiconque voudrait en rassembler les débris ! » (Nouveaux applaudissements.) L'Assemblée adopte le projet de décret d'incorporation ; Grégoire termine un discours aux députés par ces mots :

« Dans la chute prochaine et nécessaire de tous les rois, le seul trône sera celui de la liberté; assise sur le mont Blanc..., elle étendra ses mains triomphales sur tout l'univers. »

23 novembre. — Une députation de citoyens anglais et irlandais se présente à la barre, le président répond à ses félicitations : « Oui, vous êtes ici au milieu de vos frères, la nature et les principes vous rapprochent de nous, la royauté est en Europe ou détruite ou agonisante... La déclaration des droits va dévorer les trônes..., le moment est proche où les Français iront féliciter la Convention nationale de la Grande-Bretagne... S'il y a eu des luttes séculaires, c'est que l'ambition des rois voulait faire oublier que la nature ne fait que des frères. »

29 novembre. — Les députés Simon, Grégoire, Hérault de Séchelles et Fagot sont nommés à la suite d'un scrutin, commissaires pour l'installation du département du Mont-Blanc et pour l'organisation du département des Alpes-Maritimes. Grégoire publie, en italien, deux adresses aux citoyens des Alpes-Maritimes et du Valais : « *Indirizzo ai cittadini del dipartimento delle Alpi Marittime, del cittadino Gregorio, deputato e commissario della Convenzione in questo dipartimento. In Nizza, presso Conguet padre e figlio, stampatori dei commissari della Convenzione* (in-8°, 32 p.). Il commence ainsi : *No, non è vero, che le leggi francese abbian cangionato il minimo cambiamento alla religione cattolica, apostolica, romana...* L'adresse est divisée en chapitres : *Soppressione dei canonici, monaci, frati. — Nuovo distretto delle diocesi. — Elezione di Vescovi. — Unione col papa...* Il explique, il réfute, il cherche à calmer les

consciences alarmées. — *Indirizzo agli abitanti del Valese* (1793, in-8°).

1793. 20 janvier. — Au moment du jugement du roi, Grégoire est à Chambéry, ses trois collègues rédigent une lettre qui contient leur vote pour la condamnation *à mort*... « Absent, libre de se taire », il refuse de la signer et il fait adopter la rédaction suivante, « qui respire des sentiments peu conformes à l'humanité et à la religion[1] ». « Nous apprenons par les papiers publics que la Convention doit prononcer demain sur Louis Capet. Privés de prendre part à vos délibérations, mais instruits, par une lecture réfléchie des pièces imprimées et par la connaissance que chacun de nous avait acquise depuis longtemps, des trahisons non interrompues de ce roi parjure..., nous déclarons que notre vœu est pour la condamnation de Louis Capet... sans appel au peuple. — Nous proférons ce vœu dans la plus intime conviction, à cette distance des agitations où la vérité se montre sans mélange et dans le voisinage du tyran piémontais. » L'original de cette lettre, signée par les quatre commissaires, est conservé aux Archives nationales. — On a beaucoup discuté la question de savoir si Grégoire fut régicide : en fait, l'omission du mot décisif *mort* et l'absence de son nom sur la liste de ceux qui votèrent la peine capitale, lui permirent de protester contre ce qu'il appelait une calomnie, mais les termes de sa lettre, les nombreux discours et les écrits, dont j'ai reproduit les expressions de haine, lui donnèrent, durant la Terreur, le bénéfice et la sécurité du régicide; on a remarqué

1. Thiers.

aussi que jamais il n'a exprimé le plus léger blâme sur la conduite de ceux de ses collègues qui jugèrent utile, dit M. Carnot, « de donner, à l'Europe attentive, un grand exemple de sévérité nationale. »

1er juin. — Le tocsin sonne dans plusieurs quartiers, la Convention n'est pas convoquée ; la droite est absente... « Les patriotes y sont, dit Legendre, nous y resterons, nous délibérerons ». La Montagne triomphe, la Gironde va expier sa participation aux crimes de la populace... Une députation du département et de la commune vient imposer à l'Assemblée les dernières mesures arrêtées par le Comité de salut public. Elle exige un décret d'accusation contre trente-sept membres de la Convention... Lanjuinais proteste, il repousse avec indignation les insolentes injonctions d'une commune illégale... On l'arrache de la tribune... Grégoire occupe le fauteuil de la présidence ; il se couvre : « La scène qui vient de se passer est des plus affligeantes, la liberté périra si vous continuez... S'il y a des traîtres parmi nous, il faut qu'ils soient jugés et qu'ils tombent sous les coups de la loi... Avant de les punir, il faut prouver leur crime... La Convention examinera votre demande... Elle vous invite aux honneurs de la séance. » Il se montre hostile aux Girondins, il les défend mal, ou plutôt il les accuse : « Ils ont répandu des soupçons injurieux..., estimables citoyens, l'absurdité des calomnies inventées contre Paris couvre de honte leurs inventeurs ! Non, elle ne disparaîtra pas, cette noble cité qui, dans les décombres de la Bastille, a retrouvé la charte de nos droits ! Vainement, les aristocrates, les royalistes, les fédéralistes essaient de nous diviser... Les orages de la Révolution

ne feront que resserrer les liens qui unissent les Parisiens et leurs frères des départements. » Après une discussion orageuse, on décrète d'arrestation les membres de la commission des douze et les vingt-cinq députés dénoncés. Aux termes du décret, ils ne sont pas immédiatement incarcérés, mais consignés chez eux, sous la garde d'un gendarme, qu'ils doivent nourrir. Le 26 juillet, on emprisonne les huit qui n'ont pas fui, on déclare traîtres à la patrie les vingt-neuf qui ont quitté Paris. — Aux Jacobins, un affidé de Robespierre vante l'impartialité de Grégoire dans la séance du 1er juin ; Mme Rolland, plus juste, se montre indignée de la lâcheté du président.

4 juin. — Une femme noire, âgée de 114 ans, accompagne une députation d'hommes de couleur, qui vient féliciter et remercier l'Assemblée; Grégoire fait inscrire au procès-verbal l'honneur rendu à la centenaire : « L'humanité et la philosophie de l'Assemblée feront disparaître l'aristocratie de la peau, que les décrets de la Constituante ont pour ainsi dire consacrée. »

18 juin. — Grégoire prend une large part aux discussions relatives à la nouvelle Constitution; il écoute, sans protester, un rapport du ministre de la justice sur l'état exact des députés mis en arrestation. Son fidèle ami Lanjuinais est en tête de la liste : il a réclamé pour Capet les garanties dues à tout accusé ; il a repoussé avec indignation l'abominable décret du 10 juin 1793, qui était l'effroi même des patriotes. — Couthon et Robespierre avaient préparé ce décret afin de rendre plus expéditive la procédure révolutionnaire.

1er juillet. — Au nom du comité des finances, Mallarmé propose la suppression d'une partie des vicaires généraux,

l'évêque de Blois appuie la proposition : « *Leur suppression est commandée par le besoin où l'on est de pasteurs dans beaucoup de cures ;* ils sont aussi inutiles que l'étaient les chanoines. » Il avait été malheureux dans ses choix, Chabot avait apostasié. Nusse, qui se rétracta en 1795, reprochait à Grégoire « sa vie burlesquement pontificale, ses fréquentes glorifications du régicide. Lorsque la morale des assassinats était en vogue, vous placiez la statue de Brutus à côté des saintes images et je vous ai vu célébrer la messe au pied de la statue de Mirabeau. »

27 juillet. — Le ministre de l'intérieur propose de supprimer les primes accordées pour la traite des nègres : « Jusques à quand, citoyens, s'écrie Grégoire, permettrez-vous ce commerce infâme ? Je demande que vous décrétiez à l'instant qu'il ne sera plus accordé de primes aux vaisseaux négriers. » La proposition est décrétée ; cette prime annuelle était de 2,500,000 fr.

29 juillet. — Au nom des commissaires chargés d'organiser les départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, Grégoire présente un rapport en neuf chapitres ; c'est une page d'histoire qu'il faut méditer, en voici quelques extraits : « Durant une absence de six mois, ils ont consacré tous leurs moments à un travail immense ; le fanatisme a excité quelques troubles au sujet de l'état civil du clergé, nous avons tâché de prévenir ses explosions par la voie douce de l'instruction et de la bienveillance, un journaliste appelle cela de la persécution... » Le journaliste avait raison, la persécution fut violente ; j'en cite un exemple entre cent : un jour, l'évêque constitutionnel célébrait la messe à la cathédrale, le marquis de Murinet se permit des insultes contre

celui qu'il appelait un intrus; conduit aux prisons de l'archevêché, il fut enfermé avec des malfaiteurs, maltraité par les geôliers. Délivré, à la mort de Robespierre, le marquis avait perdu la santé et la raison. Le fait m'a été affirmé par le marquis Costa de Beauregard, qui m'a donné de tristes détails sur la mission de Grégoire en 1793 [1]. Le rapport constate que l'on ne fréquente pas les assemblées prescrites par la loi, que de petits ambitieux réunissent « des milliers de citoyens pour signer une adresse souillée d'égoïsme et d'impostures... Nous avons dévoré toutes les amertumes, dont nous abreuvaient la perversité et l'ingratitude... Nice s'est purifiée par la sortie d'environ mille émigrés... Si les sociétés populaires de Nice, Menton et Monaco continuent à déployer le zèle uni à la sagesse, en provoquant la haine des rois et l'amour de la République, elles s'assureront des droits à la reconnaissance... L'ignorance, la disparité, la rusticité des idiomes prolongent *l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés...* » Il a publié, en italien, une brochure sur la constitution civile du clergé, il a préconisé deux mesures : « faire l'office en langue vulgaire et créer des écoles nationales... » Il conseille la confection d'un journal national indépendamment du bulletin; il accuse la Convention... « Elle a glacé et attiédi le patriotisme dans ces contrées, elle a en quelque manière *royalisé l'Europe* par la longueur de ses discussions sur le compte *d'un tyran qu'il fallait se hâter d'envoyer à l'échafaud* [2]...

1. V. *Un homme d'autrefois*, par le marquis de Beauregard.

2. A la page 25, je lis cette note : « Un forçat avait été condamné à cinq ans de galères pour injures au roi sarde, on vient de lui rendre la liberté. il faudrait lui donner une couronne civique s'il apportait la tête d'un tyran »

Elle a encouragé les ennemis de la République, fait gémir la raison, indigné la France et surtout les armées par le scandale de ses débats. » L'Assemblée n'est pas seule coupable, « ce qui a aliéné le cœur des Niçois, qui nous ont reçus en frères, ce sont les horreurs commises en octobre dernier ». Il en trace un tableau aussi lamentable que vrai, « les campagnes en proie au pillage, au brigandage, à la brutalité..., la pudeur a été violée, la majesté des mœurs a été outragée jusque dans la chaumière du pauvre... Il n'est pas, en Italie, un paysan à qui on n'ait fait croire que le vol, le viol, le meurtre, étaient des crimes communs parmi les Français... Un cri général s'élève contre Anselme, qu'on regarde comme le Verrès des Alpes-Maritimes, contre Férus, dont le nom inspire de l'horreur. » On a volé la République; il évalue à quinze millions les dilapidations commises, il cite les exemples de concussions et il conclut : « Tâchez donc que le jour terrible de la vérité pénètre dans la tanière du crime et que la hache de la loi atteigne les coupables... Nous conjurons la Convention de décréter des indemnités pour les brigandages commis... Nous nous constituons les défenseurs des malheureux pillés, outragés, comprimés par la misère... Nous avons présenté à vos yeux un spectacle hideux, il vous sera doux de les reporter sur l'armée d'Italie..., elle est pliée à la subordination et bouillante de courage. Nous sommes allés sous la tente visiter les défenseurs de la patrie, nous les avons harangués en face du camp piémontais... Nous appelons avec confiance sur nous et sur nos opérations le jugement le plus sévère... Nous revenons pour extirper le modérantisme et l'anarchie, qui, par des

moyens opposés, voudraient creuser le tombeau de la patrie. » Grégoire avait le droit de flétrir les Verrès, il revenait pauvre de sa mission: « Devinez, disait-il à Mme Dubois, combien mon souper de chaque soir coûtait à la nation? Juste deux sous, car je soupais avec deux oranges; aussi je n'ai pas dépensé tout mon argent, voyez ce que je rapporte au Trésor public... », et il montrait, nouée dans un mouchoir, la somme économisée sur ses frais de voyage [1].

30 juillet. — Depuis le 13, l'Assemblée discute le plan d'éducation de Lepelletier, dont elle a décrété l'impression dans la séance du 3 juillet; Robespierre et Léonard Bourdon le soutiennent, Grégoire le combat: « Il ne suffit pas qu'un projet se présente escorté de noms illustres, qu'il ait pour patrons Minos, Platon, Lycurgue ou Lepelletier, il faut qu'il soit pratique... » Il le critique au triple point de vue des finances, de la possibilité d'exécution et des effets moraux. « D'après les données reçues des auteurs qui ont écrit sur l'arithmétique politique, la dépense s'élèvera, pour environ trois millions d'enfants de 5 à 12 ans, à trois cents millions, sans parler d'une première mise dehors, qui serait immense, pour fonder, approprier et meubler les maisons et leurs dépendances. Vous avez sagement décrété l'impôt pro-

1. *Mém.*, t. I, 424. « Je publiai le rapport de ma mission... il y a dans l'imprimé une phrase que je désavoue... » On garde à la bibliothèque de Nice un exemplaire de ce rapport réimprimé (petit in-4°) par ordre de l'administration du département; il proposait de détourner le Paillon à trois quarts de lieue de son embouchure pour le rejeter dans la mer, par une issue à travers la montagne, où l'on a percé le tunnel actuel du chemin de fer. Récemment on a donné le nom de Grégoire à l'une des rues de la ville.

gressif, le riche paiera pour le pauvre, malgré cela il faudra doubler presque les contributions annuelles. Si l'on consultait le vœu des paysans pour une éducation commune, il serait unanime pour la négative. De 5 à 12 ans, l'enfant est très utile aux parents, il est préposé à la garde de ses puînés, il surveille les bestiaux, la préparation des aliments... Si vous ôtez les enfants de la campagne, il faudra leur substituer de forts domestiques, vous ruinez l'agriculture. » Le projet est contraire au bonheur et à la moralité, il rompt le contrat habituel des individus d'une même famille, il décompose la famille, il expose les enfants à cette contagion morale « qui, dans les maisons d'éducation les mieux soignées, fait souvent de si cruels ravages ». Il réfute les sophismes de Rousseau, il redoute une tentative « qui perdrait la République ». Après des considérations si sensées, il n'ose pas repousser le projet, il subit la pression jacobine, sa conclusion est illogique, étrange. Il termine par un éloge de Lepelletier, « ce martyr de la liberté, dont la mémoire sera chère à jamais aux Français. Avec lui, avec vous, j'adopte une éducation commune, j'en excepte le projet de rassembler à demeure les enfants dans les maisons nationales. Mon opinion d'ailleurs céderait rapidement à l'avis de quiconque me prouverait que la mienne est erronée. » Les amis les plus dévoués de la Révolution sont forcés d'avouer que ce Lepelletier, ancien président à mortier du Parlement, le plus riche de la Convention après Philippe d'Orléans, avait fait la proposition la plus absurde, la plus ridicule, la plus égalitaire, la plus impraticable.

1er août. — L'Assemblée vote l'impression d'un rap-

port de Barère ; Grégoire demande qu'on supprime une exception qui paraît s'y trouver en faveur de Louis XII, surnommé le Père du peuple : « Les flagorneurs et l'imposture ont bien pu donner ce titre fastueux à un roi qui avait quelques qualités, mais je pourrais vous faire voir que ce Père du peuple en a été le fléau. Je réclame la radiation de cette phrase, il ne faut pas laisser supposer au peuple qu'un roi peut n'être pas un misérable. » Barère consent à supprimer sa phrase, mais il fait remarquer « que l'Assemblée aurait à s'occuper de bien d'autres choses ». Il avait raison, ce valet de Robespierre, « ce petit Séjan, qui voulait, dit Rœderer, son collègue, être à lui-même son Tacite ».

8 août. — Au nom du comité d'instruction publique, il fait un rapport sur les Académies, il conclut à leur suppression : « Leur état est déplorable, elles sont désorganisées : à l'Académie française, huit membres sont morts, ils n'ont pas été remplacés ; dix ont émigré ou se cachent ; les autres sont divisés, les patriotes y sont en minorité. » Il demande des pensions pour ceux qui n'ont pas d'autre moyen de subsistance, il propose le premier la création d'un Institut qui relierait entre elles les sociétés savantes, il plaide la cause de l'Académie des sciences... « Détruire est chose facile, c'est en créant que le législateur manifeste sa sagesse, la vôtre éclatera dans les mesures que vous prendrez pour que le sanctuaire des arts, s'élevant sous les auspices de la liberté, présente la réunion organisée de tous les savants et de tous les moyens de science. » On adopte le premier article du décret : « Toutes les Académies et sociétés littéraires patentées par la nation, sont supprimées. » On ajourne

les autres ; quelques jours après, un décret assure à la ci-devant Académie des sciences la jouissance de son ancien local et rend à ses membres les honoraires accoutumés.

14 septembre. — Grégoire dénonce les fédéralistes du Midi; il fait l'éloge du patriotisme de l'administration des Alpes-Maritimes, dont on a calomnié les intentions; elle a reconnu que « quatre fois Paris a sauvé la République ».

28 septembre. — Le comité d'instruction le charge de soumettre à la Convention un rapport sur les *Annales du civisme,* « afin que sa sagesse en approuve ou en rectifie le plan ». L'exécution offre de grands avantages, elle fournira des matériaux à l'histoire d'un peuple qui n'a guère eu que celle des crimes des rois... « Les tyrans, leurs flatteurs, les émigrés, calomnient les fondateurs de la République; des écrivains prostitués au mensonge et à la cupidité deviennent leurs échos, le recueil que nous proposons sera l'irréfragable réponse aux impostures par lesquelles ils tâchent d'empoisonner l'opinion.... Sans doute, quelques crimes inséparables d'une révolution ont fait gémir les âmes honnêtes..., ces crimes sont l'ouvrage d'un gouvernement sans morale et de la dépravation d'une cour qui érigea des trophées scandaleux sur les débris des mœurs... Les émigrés, les faux amis de la liberté en sont les provocateurs ou les agents, c'est leur propriété, nous la leur laissons, les vertus resteront aux patriotes..., semons la vertu, et nous récolterons des vertus... C'est Brutus qui a délivré la terre d'un despote! Nous nous sommes demandé quels actes de vertu nous devions recueillir, la Constitution nous a répondu : elle a

déclaré qu'elle honore la loyauté, le courage, la vieillesse, la piété filiale et le malheur. » Il indique quel sera le style et aussi la forme des recueils périodiques, il demande à être autorisé à correspondre pour cet objet avec les autorités, avec les bataillons, avec les sociétés populaires, au sein desquelles chaque action héroïque subira une discussion épuratoire ; il soumet un modèle de tableaux et un projet de décret, dont l'article 1er est adopté : « Le comité rassemblera les faits éclatants de vertu qui ont eu lieu depuis le commencement de la Révolution. »

Lundi, 9 octobre. — Le *Moniteur* porte deux dates, celle de l'ancien calendrier et celle du nouveau inventé par Romme, dit Grégoire, pour anéantir le dimanche. « C'était son but, il me l'a avoué... Le dimanche existait avant toi, lui disais-je, il existera après toi... Une autre fois, il vint avec un air soucieux me demander si je croyais à la durée de son calendrier. Je lui déclarai que je persistais dans mon opinion sur la caducité de ses projets. »

23 octobre (*7 brumaire an II*). — Le citoyen Maugard, admis à la barre, fait hommage d'un mémoire manuscrit sur le moyen de faire une bonne histoire nationale ; Grégoire demande qu'en agréant l'hommage, on rappelle sans cesse au peuple tout ce qui atteste « la bassesse de nos anciens écrivains, la turpitude des courtisans, les forfaits des rois ».

11 brumaire. — Il lit « une instruction aux habitants des campagnes relative aux semailles d'automne ». La Convention l'adopte et en ordonne l'impression et l'envoi.

16 brumaire. — Le jour même où des députations de

Seine-et-Oise viennent imposer à la Convention les motions les plus sacrilèges, lorsque la femme de l'évêque de Périgueux, « pauvre de fortune mais riche de vertu », est admise aux honneurs de la séance, que le cynique Chabot annonce son mariage, Grégoire, au milieu de l'agitation et du tumulte, essaie de lire un nouveau mémoire sur les moyens d'améliorer l'agriculture ; il propose l'établissement d'une maison d'économie rurale, il développe son système : « Ayons un bon plan d'éducation, un bon plan d'agriculture, et nous aurons tout[1]... » Un Montagnard l'interrompt : « Nous ne voulons d'autre système que la proscription des rois, des seigneurs et des prêtres. » C'était le mot de la situation, la religion mêlée à toutes les gloires du passé, c'était l'ennemie !

17 brumaire. — Dans la nuit du 16 au 17 brumaire, Hébert, Lhuillier, Chaumette, Momoro, vont chez l'évêque de Paris, Gobel ; ils lui ordonnent de se *déprêtriser ;* le vieillard résiste, il prie qu'on lui épargne cette flétrissure ; on le menace de mort, il cède, et il apporte à l'Assemblée son abjuration, signée par deux de ses vicaires. Grégoire est au comité d'instruction, on l'avertit de ces scènes sacrilèges, il court à la Convention. Le *Moniteur,* « toujours officiel », n'a pas exactement raconté l'incident[2]. Voici le récit de l'évêque de Blois[3] : « Rentré à l'Assemblée, je vois des prêtres catholiques, des ministres protestants, s'élancer à la tribune pour blasphémer et abjurer leur état... Une troupe de Montagnards,

1. Imprimé par ordre, ce discours fait partie des Mélanges sur la Révolution.

2. *Monit.,* 1793, n° 49.

3. *Hist. des sectes rel.,* t. Ier, 69-86.

comme des furies, s'élance vers moi: « Il faut que tu montes à la tribune. — Et pourquoi ? — Pour renoncer à ton épiscopat, à ton charlatanisme religieux. — Misérables blasphémateurs, je ne fus jamais un charlatan; attaché à ma religion, j'en ai prêché la vérité, j'y serai fidèle... Le président annonce que j'ai la parole, quoique je ne l'eusse pas demandée. Je m'élançai à la tribune; à un épouvantable tapage, succède un silence général : « On « me parle de sacrifices à la patrie, j'y suis habitué ; s'agit- « il du revenu attaché à ma qualité d'évêque ? Je vous « l'abandonne sans regret; s'agit-il de religion ? Vous « n'avez pas le droit de l'attaquer. J'entends parler de fa- « natisme, de superstition... Je les ai toujours combat- « tus... Catholique par conviction et par sentiment, prêtre « par choix, j'ai été désigné par le peuple pour être évê- « que, mais ce n'est ni de lui ni de vous que je tiens ma « mission... On m'a tourmenté pour accepter ces fonc- « tions, on me tourmente aujourd'hui pour faire une abdi- « cation, qu'on ne m'arrachera pas. J'ai tâché de faire du « bien dans mon diocèse, je reste évêque pour en faire « encore, j'invoque la liberté des cultes. » Ce discours fut interrompu vingt fois, des rugissements éclatèrent pour étouffer ma voix, dont j'élevais à mesure le diapason... Je doute que le pinceau de Milton, accoutumé à peindre le spectacle des démons, pût rendre cette scène. Descendu de la tribune, je retourne à ma place; on s'éloigne de moi comme d'un pestiféré... Je vois des regards furibonds dirigés sur moi... La séance finie, je me traîne chez moi, je remerciai Dieu de m'avoir donné la force de confesser Jésus-Christ ; je déclare qu'en prononçant ce discours improvisé, je crus lire mon arrêt de mort. »

M. Carnot a écrit, sous la dictée de Mme Dubois, une anecdote qui confirme le récit de Dulaure au sujet de Gobel et la pression exercée par les persécuteurs pour détruire le catholicisme. « Le lendemain de cette scène, trois visiteurs se présentent chez l'évêque; admis dans son cabinet, ils emploient tour à tour les promesses et les menaces pour obtenir son abjuration... Assis dans son fauteuil, les mains derrière le dos, il accompagne chacun de ses *non* d'un coup sec de son pied sur le parquet. — Eh bien, s'écrie l'un des étrangers, avec l'accent de la fureur, tu viens de monter deux degrés de l'échafaud, tu monteras le dernier. — Je suis prêt, réplique Grégoire, je ne démentirai jamais mes croyances. A l'heure accoutumée, l'évêque descendit pour déjeuner, avec un air aussi serein que de coutume; au moment de se lever de table : Mes bons amis, nous dit-il, dans un temps comme celui où nous sommes, quand on vit au milieu de la tourmente, on ne sait ce qui peut arriver; il faut que vous me fassiez une promesse. — Et laquelle? — Si je venais à être arrêté, promettez-moi, dans le cas où ma vie serait en danger, de ne tenter aucune démarche en ma faveur. — Que demandez-vous là? s'écria Mme Dubois fondant en larmes, au souvenir de la conversation qu'elle avait entendue le matin : Si votre vie était menacée, j'irais trouver vos amis, vos collègues, vos juges, et je saurais bien me faire écouter. — L'évêque insiste, on promet de respecter sa volonté, il aime mieux mourir que devoir la vie aux hommes qui le menacent, il ne demande qu'une chose, c'est que, dans le cas où il lui arriverait malheur, Mme Dubois parte aussitôt pour Emberménil afin de consoler sa vieille mère. »

19 brumaire. — « Au comité d'instruction publique, Fourcroy exprime ses regrets de ce que j'avais comprimé l'élan de l'opinion contre le fanatisme. Ma réponse fut concordante avec le discours qu'il me reprochait... Son apostrophe n'était sans doute qu'un tribut payé par la peur à la frénésie du moment... Quelques années plus tard, parlant de la liberté de conscience, il prétendait avoir toujours pensé comme moi sur cet article. »

20 brumaire. — Un décret de l'Assemblée convertit la ci-devant église Notre-Dame en un temple consacré à la Raison et à la Vérité. Dans l'*Histoire des sectes religieuses,* Grégoire flétrit, en termes énergiques, « cette odieuse profanation, cette orgie qui fut répétée dans toutes les églises de la capitale ».

21 brumaire. — Le *Sans-culotte observateur,* rendant compte de la scène des abjurations, publie contre l'évêque Grégoire une diatribe qui fut affichée dans tous les coins de rues ; c'était un arrêt de proscription. Il en fit, dans la nuit, arracher un exemplaire qu'il garda précieusement.

23 brum. — Le jour même où un décret prescrit au comité d'instruction de faire un rapport sur les moyens de substituer au culte catholique le culte de la raison, Grégoire écrit au club des Jacobins pour qu'il rassemble tous les traits éclatants de l'amour de la patrie que cette société a produits ; « Éd. Bourdon s'irrite de ce que cette excellente demande soit faite par un homme qui voulut christianiser la Révolution, qui prétendit que Jésus-Christ avait prophétisé qu'il y aurait des Jacobins. (On rit.) Grégoire fut jacobin, il ne l'est plus, c'est à l'Assemblée et non pas à lui que vous devez la collec-

tion des traits glorieux de la société. » La lettre est renvoyée au comité de correspondance. En effet, l'évêque, en 1792, était revenu un instant au club des Jacobins, qui veulent, disait André Chénier, régner par tous les moyens: « Il n'était plus permis d'y opiner autrement que la faction parisienne... Je sortis et ne remis plus les pieds dans cette assemblée autrefois *décente* et raisonnable, mais devenue un tripot de factieux, un refuge pour les hommes flétris par la justice. »

17 frim. — Au nom de la commission chargée de former un plan définitif sur les *Annales du civisme,* Grégoire présente un rapport qui est imprimé par ordre (in-8°, 12 p.). « Sa voix tonnante dénoncera tous les émigrés à l'exécration de tous les siècles... Les peuples détrompés se hâteront d'atteindre leur virilité politique et les volcans allumés sous les trônes feront explosion... Tous les actes de vertu qui dépassent la ligne ordinaire des efforts de l'homme et qui ont pour objet la destruction du despotisme sont le domaine de notre travail... Dans cette galerie de portraits, la patrie en deuil contemplera les législateurs assassinés pour avoir voté la mort du tyran, et ce récit gravera dans les cœurs les dogmes politiques qui établissent la haine de la royauté et du fédéralisme... La voix de la France sollicite ou plutôt exige impérieusement la réforme de l'éducation... Un des moyens de l'épurer et la fixer c'est la connaissance des faits historiques de la Révolution... » Quoiqu'il ne soit plus jacobin, il fait encore l'éloge des sociétés populaires « dont la haine des pervers atteste l'utilité constante et sans la vigilance desquelles le fanatisme et l'aristocratie auraient dévoré la République...

Tous les mois, votre comité vous présenterait un travail signé sur cet objet, l'impression donnerait ensuite à ce recueil la plus grande publicité, le but moral serait atteint... Rappelons-nous sans cesse que l'ignorance et le vice sont les appuis de la tyrannie..., le patriotisme sans probité est une chimère, la liberté n'est qu'un frêle édifice si elle n'est fondée sur les lumières et la vertu... » Romme critique le rapport, il veut un plan plus *précis*, plus *simple*.

24 frim. — Sur le rapport de Chénier, un décret expulse Mirabeau du Panthéon pour y faire place à Marat qui avait, dit-on, enseigné le français à Oxford, et dû ses succès à sa haine pour notre Révolution. Marat, qui avait formé le vœu qu'on pendît deux cents députés et qu'on coupât deux cent mille têtes. Marat, dont la figure extrêmement ignoble était l'image de son âme... et cependant, disait Grégoire : devant Marat et Robespierre, on vit la France agenouillée... Enfin, à son tour, Marat subit le sort de Mirabeau, et son squelette, tiré du Panthéon, fut jeté dans l'égout de Montmartre [1].

30 frim. (*29 déc. 1793*). — L'Église constitutionnelle a perdu son prestige légal, le gendarme ne protège plus le prêtre jureur; les assermentés, comme les orthodoxes, sont victimes de la persécution, c'est le christianisme que la Révolution veut détruire. Grégoire publie un ouvrage intitulé : *Questions relatives à l'histoire de l'Église gallicane*, in-8°. Paris.

1. *Hist. des sect. rel.*, t. I^er^.

QUELQUES MOTS

SUR L'INSTITUTION DES

INVALIDES DE L'ARMÉE

PAR M. CHASSIGNET

Lors de la dernière discussion du budget de la guerre, l'institution des invalides a été l'objet de critiques fort vives, et quoiqu'elles n'aient pas immédiatement atteint leur but, comme elles se renouvelleront certainement bientôt, il n'est peut-être pas hors de propos de jeter un coup d'œil sur cette question, qui tire une certaine importance de l'influence que la solution donnée peut exercer sur le développement général de l'esprit militaire, dont la diminution serait si regrettable dans la situation où la France est placée depuis nos derniers désastres.

Louis XIV, — dont le nom vient avec justice, mais trop exclusivement, à la pensée à propos des invalides, — a indiqué, par le préambule de l'édit relatif à la création de l'hôtel, en 1670, le double motif qui impose à l'État l'obligation de pourvoir aux besoins des soldats mutilés ou vieillis dans le service. « Il était bien raisonnable, dit-il, que ceux qui ont exposé librement leur vie et prodigué

leur sang pour la défense et le soutien de cette monarchie et qui ont si utilement contribué au gain des batailles que nous avons remportées sur nos ennemis, aux prises de leurs places et à la défense des nôtres, et qui, par leur vigoureuse résistance et leurs généreux efforts, les ont réduits souvent à nous demander la paix, jouissent du repos qu'ils ont assuré à nos autres sujets et passent le reste de leurs jours en tranquillité.... Comme aussi rien n'est plus capable de détourner ceux qui auraient la volonté de porter les armes d'embrasser cette profession que de voir la méchante condition où se trouveraient ceux qui, s'y étant engagés et n'ayant point de biens, y auraient vieilli ou été estropiés, si on n'avait soin de leur subsistance ; nous avons pris la résolution d'y pourvoir. »

On ne saurait mieux penser et dire; mais, au point de vue de l'équité, il est regrettable de ne pas rencontrer un seul mot rappelant ce qui avait été fait jusque-là en faveur des invalides. Il faut croire que si les louangeurs du passé (*laudatores temporis acti*) ont de nombreux ancêtres, l'habitude de l'injustice envers les régimes antérieurs n'est pas nouvelle non plus ; sans cela, le rédacteur de l'édit n'eût pas manqué de reconnaître qu'il s'agissait, en 1670, d'améliorer et non de créer le système d'assistance pour les soldats estropiés ou trop âgés. Un historien distingué de nos contemporains a revendiqué pour Henri IV l'honneur de s'être, le premier, préoccupé du sort des gens de guerre devenus impropres au service. « Jusqu'à Henri IV, dit M. Poirson, le militaire trop mutilé ou trop vieux ou trop faible pour servir plus longtemps, n'avait été traité que comme un

membre inutile ; rejeté de l'armée, abandonné par le pays, il allait tendre les mains à la charité publique jusqu'à ce qu'il terminât, dans la honte, une vie abrégée par la misère. » C'est encore là une exagération. Henri IV fut certainement l'un des rois qui surent le mieux témoigner aux troupes leur reconnaissance, non par de vaines paroles, mais par des mesures efficaces. Il a été — et cela suffirait pour rendre sa mémoire chère à l'armée, — le créateur des ambulances, hôpitaux mobiles, suivant partout les troupes, de manière à recueillir les blessés jusque sur les champs de bataille et dont l'invention a été, à tort, attribuée à des temps plus récents. Mais il faudrait remonter bien au delà du glorieux chef de la maison de Bourbon pour découvrir l'origine des institutions d'assistance établies en faveur des gens de guerre invalides.

On peut même dire que si elles ont été trop souvent insuffisantes, elles n'ont jamais manqué absolument pour les milices nationales, et si, à certaines époques, on a pu voir beaucoup d'anciens soldats délaissés, c'est qu'alors il entrait, dans la composition des armées, une proportion considérable de bandes mercenaires, sans nationalité, louant leurs services à qui les voulait payer et n'ayant droit à aucune rémunération en dehors de l'acquittement du prix convenu. Ainsi, à l'époque mérovingienne et carlovingienne, les « bénéfices » qui furent la récompense habituelle des services militaires, étant viagers, assuraient l'existence du guerrier réduit à l'invalidité, et même antérieurement, dans les bandes germaniques, la mort seule brisant le lien du chef et des compagnons, le frère d'armes, incapable désormais de

participer aux expéditions, n'en continuait pas moins à recevoir, comme auparavant, l'hospitalité de la tente. Plus tard, sous le régime féodal pur, les petites armées seigneuriales n'étaient guère formées que d'hommes d'armes appartenant à des branches cadettes de la famille du seigneur et qui jouissaient d'un droit indéfini de commensalité dans le château patrimonial. Quant aux serfs, appelés d'ailleurs à l'host ou à la chevauchée plutôt comme auxiliaires et varlets qu'en qualité de combattants, l'assujettissement à la glèbe leur garantissait, en compensation de ses rigueurs, la jouissance perpétuelle d'un gîte avec un terrain suffisant pour subvenir à leur existence, et l'intérêt le plus évident du seigneur était de veiller à ce que ceux dont les capacités de travail étaient diminuées par suite de faits de guerre ne fussent pas abandonnés à la misère et plus mal traités que les vieillards de leur condition.

L'apparition des milices communales, introduisant, au XII^e^ siècle, un nouvel élément dans les armées royales, n'imposa pourtant à la monarchie aucune charge pour l'entretien des blessés ou estropiés, puisque le service militaire intermittent des bourgeois ne leur enlevait aucun des droits à l'assistance conférés par les statuts des corporations, dont ils étaient membres et qui constituaient de véritables sociétés de secours mutuels, des plus solidement organisées.

Louis VI, le Gros, qui eut, le premier, des hommes d'armes soldés, les « clients », recrutés dans la noblesse non fieffée, assurait à chacun d'eux, par traité particulier, contre l'engagement de répondre à tout appel royal, un « *fief de soudée* » ou pension viagère perçue même

après que les blessures ou les infirmités avaient rendu le client inapte au service. Ce ne fut donc que quand Philippe-Auguste eut ajouté aux « sergents à cheval », successeurs des clients, un corps d'infanterie, les « sergents à pied », payé seulement durant les périodes d'activité et recruté, comme les bandes mercenaires, parmi les gens sans famille ni ressources personnelles, qu'il y eut réellement lieu de se préoccuper du sort des invalides de l'armée royale. Ne pouvant les entretenir aux dépens de son trésor, comme il en avait d'abord, paraît-il, témoigné l'intention, Philippe-Auguste imagina de les placer dans les abbayes de fondation royale et dont l'abbé était nommé par le roi. On ne connaît pas l'ordonnance constitutive de ces « oblats » ou « moines lais », vieux soldats dont l'entretien était imposé aux couvents, mais un règlement de Philippe le Long, en 1317, montre que l'institution était en pleine vigueur au XIV^e^ siècle.

La création, en 1445, des compagnies d'ordonnance, premier noyau de l'armée permanente, fit naître une nouvelle catégorie d'invalides, celle des hommes devenus impropres au service par l'âge et non par les mutilations. Louis XI, au lieu d'accroître avec ces vétérans le nombre des oblats, les forma en corps spéciaux, sous le nom de « mortes-payes » ou « petites-payes », pour leur confier la garde des places fortes, service plus doux dont la vieillesse ne les empêchait pas de s'acquitter. « Quand, dit le décret constitutif, aucun qui longuement aura servi sera cassé par impotence, les maréchaux et commissaires le feront mettre en l'ordonnance des petites-payes. » Cette situation était en général beaucoup plus re-

cherchée que celle d'oblat, par les vieux soldats, et on en a conclu que, dès le début, la position de moine lai avait toujours déplu aux gens de guerre. C'est une hypothèse que rien n'appuie, si ce n'est une manière de raisonner qui est l'une des sources les plus fréquentes d'erreurs historiques et qui consiste à supposer aux hommes d'une époque les idées d'un autre temps. Fils d'un siècle de foi religieuse ardente et où la vocation monastique était très répandue, le vieux routier du moyen âge, tout entraîné qu'il eût été à une vie de désordres, n'avait pas perdu la foi; aussi, souvent le repentir arrivait, pour lui, avec les blessures ou les infirmités, et alors il devait être tout disposé à accepter une existence plus conforme à ses croyances et à finir ses jours dans cette tranquille paix du cloître qu'il avait peut-être rêvée dans sa jeunesse, tandis que le soldat du XVI^e^ siècle, plus ou moins imprégné de l'esprit du temps, peu favorable aux ordres monastiques, se résignait difficilement, en quittant le service militaire, à la discipline conventuelle et trop souvent devenait, dans la maison, une cause de gêne, sinon même de désordres et de rébellion. En sorte que beaucoup d'abbés, pour se débarrasser de ces hôtes incommodes, prirent à cette époque le parti de leur offrir de l'argent. Henri II eut même la faiblesse d'autoriser officiellement ces transactions d'un déplorable effet, car ces secours, promptement dissipés, n'empêchaient pas les soldats de tomber dans une cruelle misère. Une déclaration du 4 mars 1578, concernant « les places de religieux lais pour tous capitaines, gentilshommes et soldats blessés et estropiés », rétablit, sous Henri III, l'ancien ordre de choses. « Quoy faisant, dit Estienne

Pasquier, c'étoit accomoder l'Église et le public ensemblement ; l'Église, en l'excitant à une chose qu'elle-même, sans aucune semonce du Roy, devoit faire et le public, en le déchargeant de l'obligation qu'il avoit envers le pauvre soldat estropié et donnant, par même moyen, courage aux siens de bien faire. »

Le titre de cet édit indique qu'il y avait alors des places de moines lais attribuées à des officiers, bien que cette position d'oblat fût évidemment peu en rapport avec leur rang social. Mais, depuis les guerres civiles, on rencontrait, dans l'armée, bien des gentilshommes ruinés et aussi bien des roturiers sans fortune, parvenus à des grades élevés par leur bravoure et les circonstances ; leur épée brisée, ils se trouvaient, les uns comme les autres, sans ressources et il valait encore mieux, dès lors, quand les vacances dans l'état-major des places étaient insuffisantes, leur ouvrir les asiles destinés aux hommes de troupe que de les laisser sans refuge. Le désir de faire cesser une situation anormale, tout en améliorant le sort de tous, inspira, en 1606, à Henri IV, la généreuse idée de créer, rue de l'Ourcine, à Paris, sous le nom de « Maison de la charité chrétienne », un établissement exclusivement militaire, où les convenances hiérarchiques devaient être respectées, en même temps que les conditions matérielles de l'existence seraient plus largement réglées, surtout pour les anciens officiers, qu'elles ne pouvaient l'être dans les monastères. Malheureusement, la régente Marie de Médicis laissa tomber l'institution et Louis XIII qui avait acheté, en 1634, le château de Bicêtre afin de l'y reconstituer, ne put mener à bien son louable projet. Il fut repris, en 1670, sur de plus

vastes proportions, par Louis XIV, et en attendant l'achèvement du splendide édifice commandé par le roi à l'architecte Libéral Bruant, Louvois, toujours zélé pour tout ce qui contribuait à rendre plus solide l'organisation militaire de la France, s'empressa de réunir au carrefour de la Croix-Rouge, à Paris, dans une installation provisoire, les futurs pensionnaires de l'établissement. Puis, avant même l'inauguration de l'hôtel définitif, qui, malgré l'activité apportée aux constructions, ne put se faire qu'en 1674, le prévoyant ministre eut soin d'assurer à l'institution des ressources permanentes par une contribution annuelle de 150 livres imposée à tout abbé ayant un bénéfice d'au moins 1,000 livres de revenu et par une retenue de 2 deniers par livre (portée à 4 en 1682) sur tous les paiements faits par le département de la guerre ; une exemption générale de tous droits de ferme, péages et octrois fut, en outre, accordée à l'hôtel pour toutes les denrées entrant dans ses approvisionnements.

Depuis lors, quoiqu'attaquée, dès le XVIII^e^ siècle, par l'influente secte des encyclopédistes, puis, un instant ébranlée, en 1792, par la suppression de la dotation spéciale, l'institution des invalides n'a plus cessé d'exister et, sauf quelques changements d'importance secondaire, elle subsiste encore actuellement, telle, à peu près, qu'elle fut à l'origine, conservant, dans son régime et dans sa physionomie, un certain air d'archaïsme en harmonie avec sa destination et qui rappelle qu'elle tient, par sa naissance, à un état de choses disparu, dont elle est peut-être l'unique débris. Tout militaire, préalablement retraité, peut donc, s'il a été blessé ou quand il est

devenu sexagénaire, maintenant comme jadis, opter entre la pension et l'admission à l'hôtel. Mais, depuis que les tarifs des retraites ont été mis en rapport avec le renchérissement de la vie matérielle, on comprend qu'il puisse y avoir des motifs de se demander si, tant dans l'intérêt de l'État que dans celui des anciens militaires eux-mêmes, il convient de maintenir encore ce droit d'option. Pour la négative, on fait remarquer que, rentrant au lieu natal, dans leurs familles, les anciens militaires auraient une existence plus normale que casernés, oisifs, dans une grande capitale dont, à aucun point de vue, le séjour ne saurait être favorable à des gens âgés, infirmes, et, de plus, presque tous d'origine rurale ; tandis que cependant l'hôtel, avec son organisation actuelle, impose au Trésor une charge bien supérieure à la somme des pensions de tous les invalides réunis. Sans nier ce qu'il y a de fondé dans ces observations, on peut répondre d'abord que les vieux soldats ne retourneraient pas dans leurs villages où ils n'ont guère conservé ni famille proche, ni relations ; qu'établis dans les villes, ils n'y peuvent vivre qu'en ajoutant le produit de quelques petites industries à leur pension et que les invalides, empêchés de travailler par des blessures ou autres motifs, mèneraient une existence besogneuse dont la vue ne pourrait que contribuer à réduire encore le nombre déjà trop faible des vocations militaires ; enfin, on ne doit pas oublier qu'il y a des hommes si gravement mutilés qu'il faudrait bien les placer dans les hospices de leurs résidences respectives, confondus ainsi avec les indigents ordinaires. A considérer les choses en elles-mêmes, il n'y a rien là que de fort naturel et de très

logique, mais c'est avec de semblables mesures, sages, équitables, raisonnables, qu'on anéantit l'esprit militaire qui se nourrit de la conviction ou, si l'on veut, du préjugé que les services rendus à la patrie sur le champ de bataille sont dignes de témoignages particuliers de considération et de reconnaissance. Pour le satisfaire et l'entretenir, il ne suffit pas d'assister convenablement les invalides de la guerre, il faut encore entourer cette assistance d'un certain éclat et lui donner un caractère honorifique propre à la distinguer des secours accordés par la charité publique.

Qu'on se garde donc d'enlever sa destination primitive au palais élevé par la politique munificence du grand roi et que le somptueux édifice, au dôme brillant de dorures, continue à attester à tous les regards en quelle haute et spéciale estime la Patrie tient les citoyens qui ont versé leur sang pour sa défense. Mais il n'est pas impossible de tenir, en même temps, compte des légitimes critiques adressées à l'organisation actuelle. Il suffirait, pour cela, de partager les invalides en deux sections, classant dans la première, réservée pour Paris, les moins âgés et les moins mutilés, encore en état de rendre quelques services, qu'on leur demanderait afin de les arracher au désœuvrement, plus funeste dans une grande ville qu'ailleurs, et rangeant dans la seconde section les invalides plus vieux et plus infirmes, pour qui on créerait une succursale en province. Les vastes locaux de l'hôtel actuel, devenus ainsi disponibles, pourraient être affectés, comme déjà il a été fait pour l'École supérieure de la guerre, à divers établissements militaires, tels que les dépôts de l'artillerie, des fortifications, de l'état-

major, etc., et même la grande chancellerie de la Légion d'honneur, en réunissant, par une mesure économique autant que rationnelle, les fonctions de gouverneur des Invalides à celles de grand chancelier.

Avec les produits de l'aliénation des bâtiments occupés maintenant par les services transférés à l'Hôtel des Invalides, on subviendrait aux frais de fondation de la succursale — qu'il ne faudrait placer ni à Avignon ni à Arras, où jadis il en exista—ni dans aucune autre localité désignée seulement par des facilités d'installation, mais dans un endroit choisi uniquement d'après des considérations hygiéniques; sur les côtes de Provence, par exemple, en l'un de ces sites privilégiés, caressés toute l'année par un bienfaisant soleil, abrités par de pittoresques montagnes contre les terribles attaques du mistral et rafraîchis par les souffles salutaires des brises maritimes qui se mêlent, dans une vivifiante atmosphère, aux balsamiques senteurs des pins et des eucalyptus. Là, loin du tumulte énervant des villes et de leurs émanations malsaines, sous un climat d'une incomparable douceur, jouissant en paix de la pureté de l'air et des splendeurs du paysage, distraits, s'il leur plaisait, par quelques travaux de jardinage ou autres occupations salubres et faciles, entourés de tous les moyens dont dispose la science pour soulager les souffrances physiques et des secours que fournit la religion pour faire supporter avec résignation les infirmités de l'âge ou les suites des blessures, les invalides passeraient leurs derniers jours dans le calme d'une vieillesse honorée par la générosité même des soins qui leur seraient prodigués, et le spectacle de cette reconnaissante sollicitude de l'État, pour ses anciens

défenseurs, ne serait certainement pas sans influence sur le réveil de ces goûts et de ces aptitudes militaires, autrefois caractéristiques de la race gauloise (*nulla acies sine milite gallo*), aujourd'hui si déplorablement amoindris, mais qu'on retrouve encore au fond des campagnes, dans ces populations rurales, forces vives de la nation, sources fécondes qui, laissant la France puiser souvent ailleurs ses savants et ses artistes, ses industriels et ses commerçants, ses lettrés et ses orateurs, ses magistrats et ses administrateurs, lui ont toujours fourni les plus actifs et les plus solides instruments de sa grandeur, le laboureur qui la nourrit, le soldat qui la défend, et le prêtre qui lui transmet les préceptes divins, élève son âme au-dessus des intérêts matériels et lui apprend à prier « Celui qui règne dans les cieux et de qui relèvent les empires ».

LA

VAPEUR D'EAU

UTILISÉE

COMME FORCE MOTRICE

EN LORRAINE

DANS LE COURS DU XVIII[e] SIÈCLE

PAR M. MOREY

La vapeur, utilisée comme force motrice, a atteint de nos jours une telle importance qu'il n'est pas sans intérêt d'en connaître les débuts. Sous ce rapport, la Lorraine paraît avoir, sinon le droit d'en revendiquer l'honneur, au moins celui d'y avoir largement contribué par l'application qu'en firent, dès l'origine, ses célèbres physiciens Vayringe, Gauthier et Cugnot, aux locomotives terrestres et fluviales, ainsi qu'à l'épuisement des eaux des mines.

Mais avant d'exposer les œuvres de ces savants, rendons justice à Papin qui, le premier, utilisa la vapeur et fit connaître sa découverte dans un ouvrage écrit en anglais, sous le titre de *New Digester*. Cette invention, désignée en France sous le nom de Digesteur, ou plus

généralement de marmite à Papin, avait pour but de cuire les viandes en peu de temps et à peu de frais; chose, il faut en convenir, d'une bien faible importance, dit Louis Figuier, si 27 ans plus tard, pour voir ce qui se passait dans l'intérieur du récipient et veiller à l'exacte cuisson des viandes, il n'eût ajouté un appareil désigné de nos jours, sous le nom de soupape de sûreté, qui constitue l'un des organes les plus importants de la machine à vapeur moderne.

La construction du *Digesteur de Papin* n'a donc exercé, ajoute Louis Figuier, aucune influence sur la découverte de la machine à feu; si elle y contribua en quelque chose, ce ne fut guère qu'en familiarisant l'inventeur avec l'usage pratique de la vapeur d'eau; ce n'est du reste que beaucoup plus tard qu'il faut revenir pour en trouver l'application [1].

Nos recherches sur un tel sujet n'ont pas été nulles. On en jugera d'après l'exposé suivant, simple résumé de divers écrits qui ont traité la question et rendu hommage à la mémoire des savants dont les travaux ont illustré la science et leur pays.

Philippe Vayringe, fils d'un laboureur au bailliage d'Étain, naquit à Nouillompont le 20 septembre 1684, au diocèse de Verdun. Il travailla d'abord en qualité de serrurier, s'établit ensuite comme horloger, fabriqua divers instruments de mathématiques, d'astronomie, de gnomonique, et s'appliqua à la construction de machines hydrauliques.

Il exécuta, sur la demande de M. de Boiffrand, une

1. Louis Figuier, *les Merveilles de la science*.

machine au moyen de laquelle, avec la vapeur d'eau bouillante et le poids de l'atmosphère, il fit monter l'eau des mines du Pérou à plus de six cents pieds; il fit un instrument semblable pour les mines de Bretagne, afin de remédier aux inondations qui rendaient ces mines impraticables[1].

Entre autres mécanismes surprenants pour l'époque, il traça le dessin d'une machine qui devait élever 200 pouces cubes d'eau sur la butte Sainte-Geneviève de Paris.

Il exécuta, dans les bosquets du château de Lunéville, une machine hydraulique qui faisait jaillir cinq jets d'eau à 60 pieds de hauteur[2]. Il montra les défauts de la machine de Marly et prétendit que trois mouvements pareils à ceux de Lunéville produiraient plus d'effets que cet immense et bruyant assemblage.

Dans le courant de l'année 1720, Léopold envoya Vayringe en Angleterre. Il n'avait eu de maître que son génie et s'était rendu célèbre dans la mécanique. Léopold allait souvent le voir travailler. Désaguilliers lui enseigna la géométrie et l'algèbre[3]. Il revint treize mois après en Lorraine.

Le roi de Pologne Stanislas lui demanda une machine de sa façon, propre à faire remonter un bateau contre le courant de la rivière. Vayringe fit ce que le prince désirait, et quand il eut terminé son travail, Stanislas en fit lui-même l'épreuve depuis l'hermitage Sainte-Anne sur la Vezouse jusqu'à la digue du grand canal de Lunéville,

1. P. Michel, *Biographie des hommes marquants de la Lorraine, etc.* L'abbé Lionnois, t. III, p. 20.
2. L'abbé Lionnois, t. III, p. 17 et suivantes.
3. Durival, t. I[er], p. 122.

d'où il remonta cette rivière sans chevaux, sans perche et sans aviron[1].

Vayringe inventa son instrument universel et l'exécuta en 1726, sur neuf pouces de diamètre. Cette machine doit être dans le cabinet du grand-duc[2] ?

Il fut nommé professeur de physique expérimentale par Léopold, et s'occupa de son cours jusqu'en 1737, date de la cession de la Lorraine[3].

Vayringe, attaché à ces princes par des liens plus forts que ceux de l'intérêt, refusa les offres les plus séduisantes plutôt que de quitter ses anciens maîtres; il les suivit à Florence, où il mourut le 21 septembre 1746.

L'*abbé Gauthier*, physicien, chanoine régulier de la congrégation de Notre-Dame établie à Pont-à-Mousson, professeur des Pages du roi de Pologne à Lunéville, membre de l'Académie de Nancy, présenta à cette compagnie dans le courant de l'année 1755, un mémoire sur le moyen de suppléer, par des rames à feu, à la force du vent sur les navires, ce qui procurerait, dit-il, les avantages suivants :

1° Elles agiront jour et nuit, sans employer la force humaine; tandis que, de quelque manière qu'on applique des rames, il faudra au moins une chiourme de 400 hommes, dont la moitié fera voguer le vaisseau pendant que l'autre se reposera, encore ira-t-on lentement. Ajoutez que bien peu d'hommes sont en état de soutenir longtemps un travail continuel, surtout par les grandes

1. L'abbé Lionnois.

2. Durival, *Description de la Lorraine*, t. II.

3. Ces leçons, écrites de la main de l'auteur, font aujourd'hui partie de la précieuse bibliothèque de M. Thiéry Solet.

chaleurs. Pendant les voyages de long cours, il arrive fréquemment que l'équipage est attaqué du scorbut ou d'autres maladies. En se servant de rames à feu, on ne sera point obligé d'avoir tant de rameurs, dont la nourriture et les appointements monteraient fort haut.

2° La machine qui fera jouer les rames, pourra servir à faire aller les pompes des vaisseaux, à lever l'ancre, etc., et son feu moteur à cuire les aliments et à renouveler l'air.

3° On donnera aux vaisseaux la vitesse proportionnelle à la grandeur de la machine qu'on emploie.

Il propose ensuite des machines à feu, telles à peu près que celles dont on se sert pour puiser l'eau des mines. Ces machines se donnent elles-mêmes tous les mouvements et deux hommes tour à tour suffisent pour les gouverner.

Aux objections qu'on pourrait faire sur la place considérable que tiendront la machine, le bois et le charbon de terre, il répond que l'espace occupé par les hommes à la manœuvre des rames est plus considérable, sans compter celle qu'exige la cuisine de la chiourme. Il expose les précautions à prendre dans la crainte du feu, enfin il explique le moyen d'appliquer la machine à feu à des rames perpendiculaires, et la manière simple de l'utiliser pour la marche des vaisseaux dont on accélérerait la vitesse.

En résumé, ce qu'il propose c'est d'appliquer à la propulsion des navires la machine de Newcomen, qu'il rendait propre à donner un mouvement de rotation des roues à palettes placées sur les côtés des navires [1].

1. Tiré des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, annnée 1753.

Malgré tous ces avantages, le mémoire de l'abbé Gauthier ayant été présenté en 1753 à l'Académie des sciences de Paris, qui avait mis au concours la question des moyens de suppléer à l'action des vents pour la marche des vaisseaux, Bernouilli obtint la récompense offerte par l'Académie, sur l'observation que la force de la poudre à canon et celle de l'eau bouillante ne pouvaient l'emporter en rien sur les effets des rames mues par la main des hommes. En définitive, il proposa pour la propulsion des navires un système mécanique immergé en partie dans l'eau, à la manière des rames, mais fonctionnant d'après le principe de l'hélice actuelle et devant être mis en activité par des hommes ou par toute autre puissance[1].

Le système proposé par l'abbé Gauthier fut mis plus tard en pratique avec succès par Claude de Jouffroy, natif de Besançon, à qui revient, dit-on, l'honneur d'avoir été le premier qui appliqua la vapeur à la navigation, et auquel sa ville natale se propose d'élever une statue.

Durival, en parlant de Jean Gauthier qu'il qualifie d'architecte[2], dit : « Parmi ses vastes projets, on remarquait celui de conduire à Rosières-aux-Salines, les eaux salées de Lazey, village situé à une lieue de Marsal, par une double file de corps et au moyen d'une pompe à feu. »

Bezon donne à Gauthier l'épithète d'admirable. Calculs, problèmes, journaux et traités savants, mémoires de l'Académie de Paris et de Londres, tout lui était présent, il était pour tous ces objets une bibliothèque vivante.

1. Louis Figuier, *les Merveilles de la science*.
2. T. I[er], p. 201.

Sa science en titre était, dit Michel, les mathématiques ; celle de prédilection, l'histoire naturelle.

Joseph Cugnot, ingénieur-mécanicien, naquit à Void, en Lorraine, le 25 septembre 1725 (le 26 avril 1725 selon M. H. Lepage). Nous empruntons au savant écrivain, M. Louis Figuier, les faits principaux qui suivent sur la vie et les œuvres de Joseph Cugnot ; ils sont exposés dans son remarquable traité des Merveilles de la science.

Le premier mécanicien, dit M. Louis Figuier, qui eut l'idée d'employer la vapeur à haute pression pour la locomotive terrestre et qui, par cela même, mérite le titre d'inventeur des locomotives, est un Français nommé Cugnot, qui avait vécu pendant toute sa jeunesse en Allemagne, où il était employé comme ingénieur. Il passa ensuite dans les Pays-Bas, pour entrer au service du prince Charles. Un ouvrage sur les fortifications de campagne et un nouveau modèle de fusil qui fut accueilli par le maréchal de Saxe et adopté pour l'armement des hulans, lui valurent une certaine notoriété dans son art.

Encouragé par ces premiers succès, il s'occupa à Bruxelles de construire des chariots à vapeur ou train d'artillerie à vapeur, se proposant d'appliquer le même mécanisme à la traction des voitures et des véhicules de tout genre.

Cugnot se rendit à Paris, en 1763, pour y continuer ses recherches, et réussit à construire un modèle de voitures à vapeur, qui fut soumis en 1769 à l'examen de Gribeauval. Un ancien rapport, retrouvé par M. le général Morin, directeur du Conservatoire des arts et métiers,

aux archives de l'artillerie, rapport dont il donna connaissance à l'Académie, le 14 avril 1856, établit d'une manière authentique l'origine de la voiture Cugnot.

Plusieurs expériences ayant démontré l'efficacité de sa voiture à vapeur, Cugnot obtint du gouvernement français, sur la proposition du général de Gribeauval, une pension de six cents livres. Il en jouit jusqu'au moment de la Révolution qui vint le priver de cette faible ressource. Le malheureux officier serait alors mort de misère si une dame charitable de Bruxelles ne lui eût fourni quelques secours.

Le général Bonaparte, à son retour d'Italie, ayan connu l'existence de cette machine, rendit à Cugnot sa pension qui fut portée à mille livres.

Sa voiture, qu'on proposa de démolir pour en faire fabriquer des armes, fut réclamée pour le Conservatoire des arts et métiers en 1799, par Molard, directeur de cet établissement, et les curieux l'examinent encore aujourd'hui avec le plus vif intérêt[1].

Cugnot mourut en 1804, à l'âge de 79 ans, lorsque les premières locomotives commençaient à marcher sur les voies ferrées de Newcastle.

En résumé, disons donc comme M. H. Lepage : « Un fait qui est peu connu, c'est que ce sont des Lorrains qui, à eux seuls, ont réalisé les trois grandes applications de la vapeur :

« 1° Vayringe, les machines à vapeur servant à extraire l'eau des mines ;

« 2° L'abbé Gauthier, les machines destinées à suppléer

1. L. Figuier, p. 263, 264 et 266.

par la vapeur à l'action du vent sur les vaisseaux et aux rames des galères;

« Enfin, 3° Cugnot, à qui l'on doit l'invention de la première machine locomotive destinée à marcher sur les routes ordinaires. »

Ajoutons qu'en reconnaissance de l'invention et du mérite de ces trois savants, M. le baron de Dumast, notre regretté collègue, avait proposé de leur élever un monument collectif honorifique au milieu de la place de la Gare de Nancy.

Au sujet de la marche des locomotives, il n'est pas indifférent de rechercher à quelle époque les rails en fer ont été mis en usage.

On ignore, dit L. Figuier, l'époque précise du premier établissement de ces voies artificielles, qui furent employées pour la première fois à Newcastle. On sait seulement qu'elles existaient sur la fin du XVII^e siècle.

Un ouvrage publié en 1696 (*Vie de lord Kerpernoth*) nous fait connaître l'existence à cette époque de chemins à rails de bois, dans les houillères de Newcastle : « Les transports, dit l'auteur de cet ouvrage, s'effectuent sur des rails de bois parfaitement droits et parallèles, établis le long des routes, depuis la mine jusqu'à la rivière ; on emploie sur ce chemin de grands chariots portés par quatre roues qui reposent sur des rails. »

Le frottement de roues, usant les rails avec assez de rapidité, leur peu de résistance et de durée fit naître l'idée de les revêtir de bandes de fer. Cette amélioration fut essayée pour la première fois en 1738, et adoptée trente ans après d'une manière définitive[1].

1. L. Figuier, p. 69 et 270.

D'après certains documents, le transport du minerai, au moyen de wagons sur des rails en fer, est de beaucoup antérieur à cette époque, en Lorraine.

La calligraphie, très en faveur dans le cours du moyen age, nous a laissé des indices précieux sur la plupart des connaissances humaines.

Le manuscrit d'Herrade de Landsperg, dont on déplore la perte[1], pouvait être considéré comme une histoire générale de cette époque ; heureusement l'antiphonaire conservé dans la bibliothèque de Saint-Dié des Vosges, quoique moins complet et moins ancien, présente, par ses riches enluminures de sujets variés, le plus grand intérêt sous le rapport des coutumes, de l'art et de l'archéologie.

C'est encore dans ces ornements qu'on retrouve le mode de travail pour différents corps de métiers, particulièrement pour l'exploitation, au XV^e siècle, des mines d'argent et de cuivre de Sainte-Marie, dont Sébastien Munster nous a donné une description dans sa *Cosmographie universelle* publiée en 1552.

Ces charmantes miniatures sur vélin de l'antiphonaire de Saint-Dié, dont l'exécution date du XV^e siècle, nous montrent, pour transporter le minerai, des wagons à quatre roues mus par des hommes sur des voies ferrées, garnies de quatre rails en fer parallèles entre eux, Sébastien Munster, en parlant des mineurs de Sainte-Marie, dit encore : « Ils ont des tombereaux sur quatre petites roues de fer et amènent tout cela à autre puytz

1. Il fut brûlé en 1870 dans l'incendie de la bibliothèque de Strasbourg; il renfermait, à part ses descriptions, 636 peintures contenant plus de 9,000 figures.

le plus proche où il y a d'autres ouvriers lesquels avec des instruments tirent en haut tout ce qu'on a apporté, et puis après le baillent à d'autres ouvriers pour l'emporter sur des tombereaux. »

Ce moyen de transport, au moyen de wagons sur des rails en fer, est donc antérieur à ce que l'on pratiquait en d'autres contrées, et la Lorraine peut encore en revendiquer la priorité, les mines de Sainte-Marie, quoique situées en Alsace, étant alors la propriété et sous la domination des princes de Lorraine et des chanoines souverains de Saint-Dié[1].

L'emploi des machines ingénieuses qui servaient à l'exploitation des mines de Sainte-Marie et de Sainte-Croix, mériterait une notice spéciale pour l'honneur de la science en Lorraine au moyen âge ; mais comme un tel sujet nous entraînerait trop loin, nous renvoyons aux descriptions très détaillées que nous en a laissées Sébastien Munster, et aux peintures de l'Antiphonaire de Saint-Dié[2].

---

1. Ces mines, surtout celles qui sont à l'occident des montagnes des Vosges, appartenaient originairement aux chanoines de Saint-Dié. Celles du côté de l'Alsace aux ducs de Lorraine depuis qu'ils étaient devenus propriétaires de tout le Val-de-Lièvre. (Dom Calmet, *Histoire sur la Lorraine*, t. Ier, p. 739, 740 et 741).

2. Il a existé deux mécaniciens fort célèbres à Sainte-Marie-aux-Mines : le premier, appelé Jean Daniel, que l'Académie des sciences de Paris admit au nombre de ses membres correspondants ; le second, Thomas, qui rendit d'importants services à Louis XIV, dans la guerre d'Espagne ; son atelier fut un de ceux que Pierre le Grand alla visiter en 1717. Il lui proposa de le suivre en Russie, mais l'artiste, attaché à sa patrie, refusa (P. Michel, p. 510).

L'art était également cultivé dans ces contrées ; on peut en juger d'après plusieurs objets d'orfèvrerie conservés dans le musée de la ville de Ribeauvillé, entre autres, par un vase dans une sphère (ce qui accuse ainsi la science) supporté par un Hercule et couronné d'une sphère

Avant l'application de la force de la vapeur d'eau à la marche des locomotives, plusieurs savants mécaniciens de la Lorraine firent des essais pour remonter facilement le cours des rivières. Mais avant d'en parler, citons un rapport publié dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas* (III[e] vol., p. 181, année 1755) du physicien de Sarrebourg, sur un principe hydraulique que l'auteur nomme hélice mouvante, dont l'application, dit-il, peut se faire à différents arts et métiers.

Il consiste dans une vis composée d'un tuyau creux qui peut être de différentes matières; toutes les spires se touchent pour former une seule spirale; la vis, chargée d'eau ou de vif-argent, roule elle-même sur le terrain et parcourt un espace proportionnel au nombre de spires; si l'on monte la machine en la faisant tourner sur ressort, elle parcourt un chemin égal à celui qu'elle a déjà fait.

L'auteur en propose l'application aux bateaux, aux voitures, aux horloges, à divers usages, à différents métiers. Il donne les moyens de faire marcher une foule de choses par son procédé, pendant un jour entier sans remontage.

Nous ignorons si ce principe de locomotion a reçu son application.

céleste. Ce vase a une grande analogie avec le ciboire de Notre-Dame de Sion, aujourd'hui au Musée d'archéologie lorraine.

En l'année 1600, un géographe lorrain, Vattier, sur l'ordre de Charles III, et moyennant le prix de 180 francs, 4 gros, 2 deniers, fabriqua ce précieux globe d'argent dans les garnitures à l'entour duquel est gravée la carte du monde universel, et au-dessus la sphère céleste. (*Journal d'archéologie lorraine*, 1[er] sept. 1880; Jean Daret avril 1878, p. 76; Bulletin de la même Société, 1875, p. 107; Beau, *Académie de Stanislas*).

Dans un ouvrage intitulé : *Nouvelles découvertes pour l'avantage et l'utilité du public*, et dont le roi Stanislas serait l'auteur, selon l'abbé Guyot[1], on trouve, outre divers objets relatifs à des machines agricoles et autres, plusieurs systèmes tendant à faire remonter les rivières aux bateaux, système dont il est donné une ample description, accompagnée de planches gravées et dont des expériences ont été faites avec succès à Nancy.

En sus de la marche des bateaux et de machines relatives à l'agriculture, aux calorifères, il est encore fait mention dans les *Nouvelles découvertes pour l'avantage et l'utilité du public*, d'une voiture dont les roues de derrière peuvent verser sans que la caisse verse; d'une autre voiture, dont le train peut verser sans que la caisse perde son équilibre ; enfin, d'une voiture sur trois roues, dont le train peut verser sans que la caisse perde son aplomb.

Cette dernière voiture, dont se servit le roi Stanislas pour faire plusieurs voyages à Paris, et qui fut conservée comme spécimen dans le château de Lunéville, ne fut pas toujours à l'abri de tous les accidents, comme le rapporte Durival (t. I[er], page 225). « Le 16 août 1757, Stanislas partit de Commercy pour Versailles; il était de retour à Commercy le 7 septembre et en bonne santé, malgré l'accident qui lui était arrivé entre Saint-Dizier et Sandray; il avait voulu faire le voyage dans une voiture à trois roues de son invention ; elle cassa par la maladresse de son postillon. »

1. Voir la notice publiée récemment par M. Louis Lallement dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, année 1881.

Enfin, à la même époque, on appliqua encore un autre système à la marche des bateaux ; ce procédé avait été inventé par Arnould, horloger de Nancy[1]. Le bateau qu'il fit pour le roi de Pologne remontait contre le courant de l'eau par le seul moyen de deux chevaux qui tournaient dans une enceinte pratiquée à l'intérieur ; ils faisaient mouvoir plusieurs avirons et avancer le bateau avec la plus grande facilité, sans le secours de perches à crochets. Le roi Stanislas, qui en fit faire l'essai sur la rivière de la Meurthe, depuis le Crône, près du pont de Malzéville, jusqu'à Pont-à-Mousson, fut si satisfait de cette invention qu'il fit décerner un prix à l'inventeur et placer son bateau en son Académie des belles-lettres et des arts[2].

Mentionnons encore une barque de l'invention de l'horloger Pelletier (François), exécutée à Lunéville pour Stanislas, laquelle, par des ressorts secrets, faisait une diligence extraordinaire.

Il fut encore l'inventeur de la machine à denteler les roues, et d'un instrument à retordre les fils à coudre. Il était né à Porcieux en 1698 (P. Michel).

Enfin, un remarquable manuscrit qui a pour titre : *Abrégé de mécanique,* enrichi de nombreux dessins, écrits et dessinés par notre célèbre architecte Héré, qui paraît en être l'auteur, expose dans son quatrième livre la résistance naturelle de l'eau et la force nécessaire

1. Arnould (Joseph), habile horloger et membre de l'Académie de Nancy, né à Pulligny en 1723, mort à Nancy en 1798. Il est l'inventeur de plusieurs ouvrages de mécanique, d'horlogerie et de machines hydrauliques (P. Michel).

2. L'abbé Lionnais, t. II, p. 141 et 142.

pour faire remonter les bateaux contre divers courants. Ce précieux manuscrit, dont jusqu'alors on n'a pas fait mention, renferme en sus des principes sur la mécanique, leur application à diverses machines ; ce qui prouve encore l'état d'avancement de cette science en Lorraine, dans le cours du XVIII^e siècle.

Quoi qu'il en soit du mérite de ces inventions, il y a loin certainement de l'application de la force motrice de la vapeur d'eau, aux machines de Vayringe, de Gauthier et de Cugnot, dont nous sommes heureux de rappeler les travaux et la mémoire, afin de rendre hommage à leur génie.

LES RÉFORMÉS

DE

LA LORRAINE ET DU PAYS MESSIN[1]

PAR

M O. CUVIER

I

Le 31 octobre 1517, Martin Luther affichait contre la porte de l'église du château, à Wittemberg, ses 95 thèses

1. On peut consulter :

Huguenin, *les Chroniques de la ville de Metz*. Metz, 1838, in-8°.

Jean Crespin, *Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour l'Evangile, depuis les apôtres jusqu'en* 1574. 1 vol. in-fol. 1582.

Theodore de Bèze, *Histoire des Eglises réformées de France*. 3 vol. in-4°, 1883.

Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*. 6 vol. in-8°, 1866-1883.

Baum, Cunitz et Reuss, *Opera Calvini*, vol. X à XX, Lettres, in-4°. Brunswigæ.

Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français. 31 vol. in-8°, 1833-1884. Paris.

Haag, *la France protestante, vies des protestants français*. 10 vol. in-8°, 1846-1859 et 2e édition 1877, etc.

Meurisse, *Histoire de la naissance, des progrès et de la décadence de l'hérésie dans la ville de Metz*. Metz, 1670, in-4°.

Table chronologique des édits, déclarations, lettres-patentes et ar-

contre les indulgences. L'émotion causée par cet acte hardi du moine augustin et par ses premiers écrits, se propagea rapidement jusque dans les pays de langue française. Dès 1519 et les années suivantes, ses livres se lisaient à Metz, avec avidité. « Beaucoup de bourgeois [1], hommes et femmes, étoient infectés de ceste secte et ne parloit-on que de ceste Luthérerie. Aussi afficha-t-on, à l'anglée du Palais, une grande lettre en allemand qui parloit des faicts de Martin Luther, hérétique. Tellement que pour cestui faict plusieurs prestres, grands clercs, furent mis en prison, Abria, Jean Védaste, cordelier et autres. »

rêts du Conseil, régistrés au Parlement de Metz de 1633 *à* 1740. Metz, 1 vol. in-4°, 1740.

Rogéville, *Dictionnaire historique des ordonnances et des tribunaux de la Lorraine*, 1777.

Registres de l'état civil des Réformés de Metz de 1561 à 1685. — Au greffe de Metz.

Manuscrits de la bibliothèque de Metz.

Archives de la Moselle, de la Meuse, de la Ville et du Parlement de Metz.

Le livre du Recteur, *Catalogue des étudiants de l'Académie de Genève de* 1559 *à* 1859, 1 vol. in-8°, 1860.

Ermann et Réclam, *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les États du roi*. Berlin, 9 vol. in-8°, 1782-1800.

Olry, *la Persécution de l'Église de Metz*, par J. O. Hanau, 1690. Réimprimé 1861.

Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France depuis la Révocation de l'Édit de Nantes*. 2 vol. in-12°, Paris, 1853.

1. Les *Chroniques* mentionnent : Nicole et Philippe Dex, de l'aristocratie messine ; Pierre Toussaint, chanoine du Grand-Moustier, moult biaux josne homme, qui fut privé de ses bénéfices ; son ami et condisciple, Didier Abria, curé de Saint-Gorgon, jeté en prison ; Jean Rougier dit Brennon, curé de Sainte-Croix, scientifique personne ; Claude Dieudonné Célestin de Metz et son ami, Corneille Agrippa, alors aux gages de la Cité, resté catholique, mais grand admirateur de Luther qu'il appelait l'hérétique invaincu ; Jacques le Libraire, et Guérard, receveur de Sainte-Glossinde.

Deux hûchements du 10 novembre 1522[1] et du 21 octobre 1524 « défendirent de croire ne tenir autre loi que celle des prédécesseurs, sous peine de confiscation de corps et de biens ». Le 6 novembre suivant, le Magistrat chargea ses députés à la Diète d'Ulm, de déclarer que « il n'étoit pas délibéré changer leur ancienne religion, ains vouloient tenir leur loy sans se mesler de la doctrine luthérienne jusqu'au concile général ».

La Réforme rencontrait aussi des partisans en Lorraine. Le duc Antoine, « cet autre Josué et Machabeus, dit du Boulay[2], le premier bouclier de l'Église, Charles-Quint n'estant que le second », rendit, le 26 décembre 1523, une ordonnance portant défense de prescher des faits et gestes de Luther, de tenir ni lire ses livres, sous peine de confiscation de corps et de biens. Plusieurs furent pris pour avoir tenu et presché la secte maudite et réprouvée. »

La famille ducale fut, en effet, l'ennemie irréconciliable de la Réforme, par intérêt comme par conviction, car elle comptait, depuis longtemps, dans son sein des cardinaux, des évêques, des abbés et des abbesses, pourvus de riches bénéfices. Peut-être l'hostilité d'Antoine fut-elle accrue par le soulèvement des Rustauds[3], paysans révoltés contre leurs seigneurs, dès la fin du xv^e^ siècle, qui menacèrent la Lorraine en 1525 et qu'on qualifiait

1. Par un bref du 30 novembre 1522, le pape Adrien VI exhorte le Magistrat à réprimer la prédication des hérésies ainsi que l'impression et la possession des livres contraires à la foi.

2. Du Boulay, *la Vie et Trépas des deux princes de paix*. 1547.

3. Les historiens lorrains commettent une erreur en confondant les Luthériens et les Rustauds, car les Réformateurs ont été les adversaires de ceux-ci qui compromettaient leur œuvre.

de Luthériens, sans doute parce qu'ils justifiaient, par l'Évangile, leurs revendications en partie légitimes.

Durant l'année 1525, de triste mémoire, trois martyrs périrent sur le bûcher.

Le premier, Jean Chastelain, moine augustin et docteur en théologie, avait prêché à Bar et à Vic. Appelé à Metz, il y « gagna les bonnes grâces du peuple, réconfortant les pauvres gens et censurant les vices du clergé ». Attiré traîtreusement hors du territoire de la cité, il fut arrêté près de Gorze, enfermé durant sept mois dans les cachots du château épiscopal de Nomeny, puis conduit à Vic, résidence de l'évêque de Metz, où il fut condamné à être dégradé de la prêtrise et brûlé vif. Le 12 janvier, il subit, sans faiblir, ce cruel supplice et périt en s'écriant : « Jésus me soit en aide[1] ! »

Le second, Wolfgang Schuch, était curé de Saint-Hippolyte depuis 1519. D'accord avec ses paroissiens, il avait aboli le culte des images, le carême et la messe. Dénoncé au duc de Lorraine, comme voulant soustraire cette ville à son autorité, il lui adressa, le 2 janvier 1525, une longue lettre dans laquelle il se justifiait et lui exposait sa foi. Après sa victoire sur les Rustauds, Antoine dépêcha le bailli de Blâmont[2] pour arrêter Schuch et l'amener à Nancy. Jeté dans la prison de la Craffe et condamné au feu, il souffrit courageusement le martyre, le 21 juin[3].

La veille, à Nancy, un jeune religieux, condamné au

1. Huguenin, p. 808. Crespin, folio 87.

2. Probablement Gaspard d'Haussonville qui l'était en 1522

3. Crespin, fol. 89.

feu, échappa à la mort par une rétractation. « Mais il fut mis d'une part qu'on ne sut ce qu'il devint. »

Le troisième, Jean Leclerc, cardeur de laine, était de Meaux, dont l'évêque Guillaume Briçonnet inclinait alors vers la Réforme et réunissait auprès de lui Lefèvre d'Étaples, Gérard Roussel, Guillaume Farel et plusieurs autres qui partageaient ses sentiments et prêchaient les doctrines évangéliques. En vertu d'une sentence du Parlement de Paris, il avait été fustigé et marqué d'un fer rouge au front, pour avoir placardé un écrit dans lequel il traitait le Pape d'Antéchrist, après quoi il s'était retiré à Metz. Un jour, en compagnie de Jacques le Libraire, au cimetière Saint-Louis, ayant rompu des idoles, comme il disait, il fut condamné à mort. A l'heure du supplice, le bourreau, muni d'une *triquenoise* rougie au feu, lui arracha le nez et lui traça deux ou trois cercles autour de la tête, en représailles du bris du nez et de la couronne de la Vierge. D'un coup de hache il lui abattit la main droite, et mit le feu au bûcher. Tandis que les flammes le brûlaient, Leclerc priait et chantait le *Miserere*. C'était le samedi 29 juillet [1].

Jacques subit le supplice de la Cheuppe, égout bourbeux, situé au Champ-à-Seille, dans lequel on plongeait, à plusieurs fois, le patient attaché à une estrapade. Il fut ensuite ésoreillé et banni. En 1525, Agrippa écrivait à J. Rougier : « Salue les oreilles de Jacques le Libraire. »

Ces trois supplices dans une même année n'arrêtèrent pas les progrès de l'hérésie [2]; ils semblaient présager pour

1. Hug., 824-828. Crespin, fol. 85.

2. En ce même temps, l'evêque de Toul, Hector d'Ailly, ému des efforts

les Luthériens, comme on les appelait, une ère terrible durant laquelle leur sang coulerait à flots. Il n'en fut rien cependant et l'on ne signale que peu de victimes.

Jusqu'en 1560, les Réformés messins, appuyés par le duc de Wurtemberg, le landgrave de Hesse et les villes impériales de Strasbourg et de Francfort, réclamèrent le libre exercice de leur culte, non pas en vertu du droit de tout homme à la liberté de conscience, droit que les Réformés, aussi bien que les Catholiques, déniaient aux hérétiques, mais en qualité de chrétiens professant le pur Évangile. Au xvi[e] siècle, la tolérance n'était la vertu d'aucune Église. Ils durent s'assembler en des maisons particulières, visités par des missionnaires du dehors, François Lambert, cordelier d'Avignon, maître Gérard, jadis prêtre en Lorraine, un moine surnommé le Bon-Disciple, Virot, qui, tout en les évangélisant, leur enseignait le chant des psaumes.

En 1542, le 3 septembre, vint à Metz pour la seconde fois[1] Guillaume Farel, appelé par Gaspard de Heu, alors Maître échevin, et par son frère, qui le firent prêcher au cimetière des Jacobins à des auditoires de deux mille personnes.

Il baptisait, ce qui ne s'était pas fait encore, et il consolait les pestiférés[2]. Les Treize le lui ayant interdit, il se retira à Montigny jusqu'au 16 octobre, qu'il fut défendu

tentés pour répandre les nouvelles opinions, convoqua, à Nancy, en 1526, un synode pour premunir les ecclésiastiques contre le danger de leur propagation et leur fit signer une confession de foi.

1. Il y était venu en 1525.

2. Maréchal et Didion, *Tableau des maladies endémiques à Metz*. Metz, 1850, p. 145.

d'aller l'entendre. Il se réfugia alors à Gorze, sous la protection de Guillaume de Furstenberg. Le jour de Pâques 1543, pendant la célébration de la Cène, Claude de Guise surprit la ville et dispersa l'assemblée à l'instigation de son frère, le cardinal. Farel parvint à s'échapper, non sans être maltraité, mais un Messin, Adam, fut tué par les soldats et quelques autres se noyèrent en traversant la Moselle, poursuivis et lapidés par leurs adversaires. Plusieurs se retirèrent à Strasbourg, où le duc Antoine envoya une lettre, en allemand, pour déguiser l'acte de Claude [1].

Cependant, peu de temps après, grâce à l'intervention de Guillaume de Furstenberg et des États protestants, malgré les lettres du duc de Lorraine au Magistrat, les Réformés obtinrent la permission de célébrer leur culte, conformément au recès de la Diète de Ratisbonne, en 1541, et la chapelle de l'hôpital Saint-Nicolas leur fut concédée. Mais le succès des prédications du jacobin Pierre Brusly [2], et de Watrin Dubois, jadis prieur des jacobins de Metz, motiva, en partie, l'envoi à Metz, par Charles-Quint, de son conseiller, Charles Boisot, qui arriva le 6 octobre pour traiter des affaires de la religion. Il obtint des Treize le hûchement du 13 qui proscrivait le culte public, les livres hérétiques et les *marotines* ou psaumes en musique [3]. De son côté, le cardinal-évêque de Metz, écrivit au Magistrat (25 mai et 25 juin) pour le presser de « contraindre les errants, même par des châ-

1. Hug., 863. Crespin, fol. 152-158.

2. P. Brusly périt martyr, brûlé vif à Tournay, le 19 février 1545.

3. Rahlenbeck. *Metz et Thionville sous Charles-Quint*. Bruxelles, 1880.

timents sévères ». Les mêmes défenses, renouvelées en 1545 et 1548, n'empêchèrent pas un augustin et un carme de Baccarat de visiter les Messins[1].

Le traité du 9 octobre 1551, qui plaçait Metz sous la protection du roi de France et l'occupation de cette ville par Henri II, en qualité de vicaire de l'Empire, firent émigrer une partie de l'aristocratie messine, à la grande joie du peuple fatigué de sa domination, mais la situation des Réformés n'en fut pas améliorée.

Antoine de Saussure[2], seigneur de Dommartin, grand fauconnier du feu duc Antoine, emprisonné un instant par sa veuve qui le soupçonnait de tentatives de prosélytisme auprès du duc, réfugié à Metz, y fit venir le ministre Villeroche qui convertit beaucoup de gens et, entre autres, Ory du Chastelet, fils du sénéchal de Lorraine, gentilhomme du gouverneur de Vieilleville, et Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clervant, gentilhomme bourguignon, marié à Metz, qui rendit par la suite d'éminents services à ses coreligionnaires[3].

Devenus plus nombreux, ceux-ci obtinrent de nouveau, en 1558, du maréchal de Vieilleville, gouverneur du pays messin, la permission d'avoir un temple et deux

1. Archives municipales de Metz.

2. Antoine de Saussure, réfugié à Metz, puis à Lausanne en 1559 et plus tard à Genève, de qui descend la famille des grands naturalistes genevois de ce nom.

3. Il était fils de Claude de Vienne et de Bonne Du Chastelet. Il devint seigneur de Montoy, au pays messin, par son mariage avec Catherine de Heu. Plus tard, l'Église de Metz s'assembla à diverses reprises dans son château, pendant l'interdiction de l'exercice du culte dans la ville et c'est là que, le 2 septembre 1561, fut béni le mariage de François de Châtillon avec Anne de Salm, fille de Jean, comte de Salm, et de Louise de Stainville, veuve de Gaspard d'Haussonville.

pasteurs, François Peintre, venu de Sainte-Marie-aux-Mines, et Pierre de Cologne, amené de Genève par Clervant, en octobre 1558. Mais elle leur fut retirée sur deux lettres de la reine et du cardinal de Lorraine, datées du 14 novembre 1559.

En Lorraine, la situation était encore moins favorable pour les Réformés. Antoine en 1539, François en 1544, Christine en 1545, renouvelèrent l'ordonnance de 1523. Il y eut même des actes de persécution, dont beaucoup sans doute ne sont pas connus. En 1536, Jean Gillot et Julien Camus, de Fresne-sur-Apence, furent mis à l'amende pour avoir dit que les images des églises n'étaient que *tronchons de bois*. En 1539, par ordonnance du 13 octobre, un procès fut intenté à des Réformés de Saint-Mihiel qui avaient mal parlé des sacrements. En 1545, plusieurs s'étaient enfuis, mais d'autres languissaient encore en prison. Jacques Chobard, maître d'école dans cette ville, dénoncé comme hérétique par trois prêtres avec qui il avait soutenu une discussion sur les sacrements, ayant refusé de se rétracter, fut brûlé vif après plus de trois mois de détention. On dit aussi qu'en 1543 plusieurs Luthériens furent brûlés à Mirecourt [1].

En ces mêmes temps, des Lorrains s'étaient réfugiés, soit à Sainte-Marie-aux-Mines et à Strasbourg, où Michel Sauvage était entretenu aux études par M. de Haraucourt ; soit à Lausanne, où se trouvaient, de 1546 à 1550, Claude Lelièvre de Liverdun, jadis chanoine, Claude Sansonnet de Saint-Mihiel, d'autres encore de Bar, d'É-

1. Crespin, fol. 161.

pinal, de Vaudémont, de Nancy et d'ailleurs ; soit à Genève, où de Haraucourt, Baptiste du Chastelet, François Perrin, imprimeur, et quarante-quatre autres sont admis à l'habitation de 1530 à 1559[1].

II

Des jours meilleurs approchaient enfin pour les Messins. En 1561, ils établissent à Metz et à Courcelles deux églises, qui subsistèrent jusqu'en 1685. La prédication commence à la Pentecôte, à Saint-Privé au Sablon, et en octobre, au Retranchement[2]. Ils y construisent un temple avec la permission du maréchal de Vieilleville. Ils élisent un consistoire de vingt Anciens auxquels sont confiés l'administration de l'église et le maintien de la discipline ; huit diacres sont chargés de visiter les pauvres et de distribuer les aumônes. Ils appellent deux pasteurs « bien endoctrinés et bien savants », Jean Taffin et Pierre de Cologne, qui prêchent quatre jours par semaine, auxquels il faut adjoindre bientôt Jean Garnier, « le grand ministre du Retranchement qui déchiffre la messe d'une terrible façon »[3], Louis Desmasures, d'abord secrétaire du cardinal, puis conseiller du duc de Lorraine, Baptiste du Chastelet et François du Jon, tandis que sept autres prê-

1. Bulletin XXI. 463. — Registre des réceptions à l'habitation (archives de Genève).

2. Le Retranchement de Guise, ainsi appelé parce qu'il fut construit par François de Guise lors du siège de Metz par Charles-Quint en 1552. On y pose le fondement du temple le même jour que celui de la citadelle construite par un ingénieur de Ferrare, Roc Guérini, comte de Linar, converti à la Réforme.

3. Garnier publie : *Le Goliath*. Conférence de la Messe et de la Cène. Metz, 1565, chez Jean Darras et Odinet Basset.

chent dans les villages[1]. On baptise, en moyenne, quatre cent soixante enfants et on bénit plus de cent mariages par an.

Ils établissent un collège et des écoles ; ils ont des libraires et des imprimeurs[2]. En 1563, le Maître échevin, François d'Inguenheim, sept Treize et quinze échevins sont Réformés.

Metz est alors le centre d'une propagande très active qui réussit d'abord au delà de toute espérance. Bientôt il se trouve des huguenots dans tous les villages du pays messin, où il en resta toujours, et dans plus de quatre-vingts localités lorraines, à Nancy même. De 1561 à 1600, vingt étudiants lorrains fréquentent l'Académie de Genève.

A Saint-Nicolas, on compte plus de soixante familles, dont plusieurs se réfugièrent à Metz. A l'occasion d'un baptême, Florentin l'épinglier est pendu et le pasteur Jean de Madoc, envoyé de Genève à la demande des habitants, périt en 1564. Arrêté à Lunéville, en se rendant à Gerbéviller où le seigneur de Deuilly venait de se convertir, il est étranglé près de Mont, le 24 mai, par ceux qui le conduisaient à Nancy[3].

1. François Christophe et Jean Poliander à Montoy, Claude Gautier, venu de Genève ; Simon Mellènes, ancien curé de Vallières ; Arnoul Cordier, jadis prêtre de Saint-Nicolas-du-Port ; Pierre de la Carrière, ministre de Coin-sur-Seille, et maître Nicole, pasteur de l'église de Courcelles.

2. Jean d'Erbus ; Jean Pelluti ; Jean Darras et Odinet Basset, auxquels Busselot de Saint-Mihiel s'associe et prête des fonds, impriment des ouvrages de controverse et d'édification.

3. Crespin, fol. 554. — Affiches des Trois-Évêchés pour 1788. Le Magistrat de Saint-Nicolas insère un avis qui fait valoir la situation et les avantages de cette ville et fait appel aux étrangers non catholiques disposés à s'établir en France, par suite de l'édit de 1787.

A Pont-à-Mousson, deux religieux, deux scélérats comme les appelle Abram dans son *Histoire de l'Université,* prêchent à des auditoires de plus de deux cents personnes.

A Vic, soixante-dix familles sont expulsées par le cardinal de Lorraine.

A Audun-le-Tiche, M^me^ Élisabeth de Mérode, tutrice de son fils Baron de Malberg, fait prêcher, en 1569, Jean Harang appelé en 1570 par l'église de Sainte-Marie-aux-Mines.

A Ornes, l'évêque de Verdun contraint par les armes le seigneur du lieu à renvoyer son ministre, en 1563.

A Verdun, les doctrines évangéliques s'introduisent, favorisées par les seigneurs de Jametz et sont extirpées par l'évêque et son inquisiteur.

A Bar, en 1565, Charles III convertit en infirmerie pour les pauvres, le béguignage, dit le Petit-Couvent, « la plupart des religieuses s'étant retirées en la secte de la nouvelle religion ». Parmi les Réformés de cette ville, dont plusieurs furent bannis en 1585, on cite: Jacob Jacquemot, recteur de l'Académie de Genève pour l'année 1586; Augustin Marlorat, pasteur de Rouen, mis à mort en 1562; Jean Errard, ingénieur des fortifications, et Nicolas Briot, graveur en taille-douce, qui se réfugia en Angleterre et devint graveur en chef de la monnaie de Londres, où il introduisit l'usage du balancier. Il s'en trouve aussi à Longeville, Culey et autres lieux du Barrois limitrophes du bailliage de Ligny, où les seigneurs de Beauvau, des Salles et de Nettancourt font prêcher leurs ministres.

A Saint-Mihiel, vers 1560, deux cents habitants de la

ville et des environs adressent au duc de Lorraine une requête dans laquelle ils demandent la libre prédication de l'Évangile. On y lit les signatures de onze nobles : Georges et Guillaume du Hautoy, Geoffroi de Saint-Loup, Gilles des Ancherins, Christophe et Thierry des Armoises, Mathieu de la Réaulté, François de Nay, Jean de Saint-Remy, Ferry de Jaulny et Jean de la Vaux ; six avocats parmi lesquels Jean et Jacques Busselot, Jean Lagorge, etc. ; Ligier Richier et son fils Gérard, des marchands, gens de métiers, etc.[1].

A Toul, où les officiers et les soldats de la garnison ont propagé l'hérésie, une émeute brise des images et un ministre prêche à Saint-Wast ; l'année suivante, trois pasteurs prêchent et célèbrent la Cène. En 1569, Charles IX, de passage dans la ville, expulse quarante-deux familles qui s'établissent dans les jardins du dehors.

A Ische, en 1575, prêche un ministre chez Nicolas de Choiseul qui, pour obéir aux ordonnances de S. A. de Lorraine contre l'hérésie, doit vendre sa seigneurie à son gendre, demeuré catholique, le 15 décembre 1586.

A Badonviller, enfin, dont les comtes sont Réformés, il y a une église dès 1555. On n'y disait plus la messe qu'à Pâques pour quelques catholiques.

1. Bulletin XI, 421, XXXII (archives de la Moselle, fonds G). Dannreuther. Ligier Richier.

Ligier se retira à Genève vers 1563, auprès de sa fille Bernardine mariée à noble Pierre Godari ou Godart, et y mourut en 1567. Son fils Gérard, sculpteur comme son père, eut un fils Jean, aussi sculpteur, reçu bourgeois de Metz en 1607, qui travailla dans cette ville et à Nancy. Marié à Metz en 1615, il y mourut en 1625, laissant un fils qui fut pasteur de Bar-sur-Aube, puis de Francfort.

Les prosélytes sont de toutes les classes : des nobles, tels que les du Chastelet, de Haraucourt, des Salles, des Armoises, Beauvau, Choiseul, de Salm, de Myon, de Saint-Mouyr, des Mazures ; des bourgeois : les Ferriet, Go, Thierry de Saint-Nicolas, les Busselot et les Richier de Saint-Mihiel, Didier Chauvenel, argentier du duc, Lepoivre, graveur des monnaies de Nancy, réfugié à Metz.

On ne comptera pas au nombre des partisans de la Réforme, le cardinal de Lorraine et son frère François de Guise, quoique dans leur correspondance et leur entrevue de Saverne, avec Christophe de Wurtemberg, en février 1562, ils protestassent « approuver fort la religion contenue en la Confession d'Augsbourg dont ce prince étoit grandement amateur » et se prétendissent tout disposés à la faire recevoir en France[1].

Ces nombreuses conversions[2] furent l'occasion de dix ordonnances des ducs de Lorraine contre les hérétiques, de 1560 à 1597, et de l'établissement de l'Université de Pont-à-Mousson, en 1572.

---

1. Bulletin IV, 184 ; XXIV, 113 ; XXIX, 196.

2. Olry du Chastelet bâtit un temple à Deuilly où prêche le pasteur de la Bourne.

Tué à la Charité-sur-Loire, en 1569, il prescrit, par son testament, d'élever ses enfants dans sa foi, ce dont leur tuteur Jean, seigneur de Thons, son frère, ne tient aucun compte (Dom Calmet).

Les registres du Temple à Metz mentionnent :

Pierre, seigneur de Deuilly et Gerbéviller dont la fille, Ève, est baptisée en 1564 ;

Antoine, seigneur du Chastelet, qui présente au baptême, Paul, son fils, le 11 janvier 1579, à Metz, et sa fille Léa à Montbéliard, le 27 février 1586 ;

Baptiste, seigneur du Chastelet, né à Bulgnéville, que le duc de Lor-

A Metz, l'église jouit de la paix jusqu'à l'arrivée de Charles IX et de sa mère Catherine. Le 3 avril, à la nouvelle de la mort de Condé, ceux de l'Église romaine croyant déjà que c'en était fait des huguenots, se ruèrent sur le temple et le démolirent. Il n'y eut cependant qu'une seule victime, un cordonnier tué et jeté à la Seille. Grâce à Vieilleville, les pasteurs purent s'échapper et, le 7 avril, à l'audience du Président, on lut une déclaration en vertu de laquelle le roi interdisait l'exercice de la religion dans la ville. On s'assembla dès lors à Courcelles, puis, malgré l'opposition du clergé, à Montoy, en 1571.

On continua à interdire, dans la ville, les assemblées et les écoles, et à baptiser de force les enfants à l'Église romaine. Après le massacre de la Saint-Barthélemy, le culte fut interdit partout par Gondy qui chassa le ministre Olivier et sa famille.

A la paix de 1576, l'exercice fut accordé d'abord dans la maison de M. de Myon, puis dans un temple construit à la hâte, rue de la Chèvre, où l'on prêcha du 18 no-

---

raine ordonne d'apprehender en 1565 et qui vend, en 1567, sa part du Chastelet. Pasteur à Metz, puis à Nérac, où il se trouve en 1592 avec sa nièce Marie, femme du ministre Samuel de Saint-Hilaire ;

Nicolas de Haraucourt, seigneur de Haudonville, reçu bourgeois de Metz où il habite depuis trois ans, et sa femme Barbe de Ludres ;

M. de Haraucourt d'Acraigne et Suzanne de Harange dont la fille Phœbé est baptisée le 11 octobre 1564 ;

Marie de Haraucourt qui épouse, en 1564, Henry de Miremont, seigneur de Quatrechamps ;

Claude de Haraucourt qui se marie, en 1587, à Claude de Vaux, de Posses-en-Perthois ;

Jeanne de Ligniville et son mari Thiedrich de Gournai, seigneur de Talange ;

Judith de Miremont, femme du seigneur de Schelandre, 1589, etc.

vembre au 27 février 1577. Il fallut de nouveau s'assembler à Montoy[1].

En 1585, nouvelle interdiction, mais cette fois les Réformés durent choisir entre l'abjuration et la perte de leurs charges. Trois seulement, sur quatre-vingt-dix-sept, cédèrent. Sept ans plus tard, le roi permit de nouveau de construire un temple dans la ville[2] et rendit leurs offices aux dépossédés. Le président de la justice, Le Bey de Batilly, et Pierre Joly, procureur général, étaient tous deux Réformés.

Vers ce temps, eut lieu un événement qui donna aux Réformés lorrains une lueur d'espérance, bientôt dissipée. Catherine de Bourbon, sœur du roi, épousa le 29 janvier 1599 le duc de Bar. Elle fit célébrer son culte, soit à la Malgrange, soit à Bar[3], et dut se résoudre à assister à des controverses qui ne l'ébranlèrent point[4]. Elle répondait à Duplessis-Mornay : « J'irai à la messe quand vous la direz. » Elle mourut le 17 février 1604 et ses futurs sujets en eurent si peu de regrets qu'on dut défendre « de paraître ni aller en mascarades, mener fêtes avec tam-

1. Cette année, à Pâques on compta 3,197 communiants. L'Église était desservie par les pasteurs Tenans et Chassanion (De la Chasse) pour la ville et pour les villages par Gardesy remplacé en 1580 par Fr. Buffet, ancien carme de Dijon.

2. Sur un terrain, situé rue Chambière, appartenant à l'abbaye Saint-Vincent.

Abraham Fabert, alors Maître échevin, évalue les huguenots à près de la moitié de la population. On comptait, en outre, dans les campagnes, près de cinq cents familles auxquelles on assigna vingt-neuf cimetières en 1609.

3. Par des pasteurs de Paris, Rouen et Metz, prêtés par leurs églises.

4. *La conférence faite à Nancy entre un P. jésuite accompagné d'un capucin et deux ministres de la Parole de Dieu*, par Jacques Couet, Parisien. Basle, 1600. In-18.

bours, fifres et violons, ni danser en public » pendant le carême de cette année [1].

Encore, en 1717, dans un arrêt du 17 septembre, contre une assemblée israélite, qualifiée d'illicite, scandaleuse et téméraire, tenue chez Samuel Lévy, la Cour de Nancy rappelait, non sans orgueil, que « dans la capitale, résidence du prince, une très grande princesse, qui avait épousé l'héritier présomptif de la couronne, ne put autrefois obtenir la liberté d'y faire l'exercice de la religion prétendue réformée qu'elle professait [2].

C'est le moment de se demander pourquoi il n'y eut en Lorraine aucune église réformée, alors que déjà, lors du colloque de Poissy, il y en avait 2,150 en France et deux en pays messin.

En ce qui concerne Metz, il est à remarquer que, tant que cette ville fut cité impériale, il y eut des interdictions du culte, des assemblées dispersées, des bannissements, mais point de persécution véritable et qu'après 1552, les nombreux Réformés furent relativement ménagés, de crainte de provoquer l'intervention amiable ou armée des États protestants, Metz étant toujours censé appartenir à l'Empire.

En France, les Évangéliques ou Luthériens, comme on les appela d'abord, furent persécutés, sans trêve ni merci, durant quarante ans. Or, des croyances qui inspirent l'esprit de sacrifice et le mépris de la mort, font nécessairement des prosélytes. La persécution, qui devait effrayer les hérétiques, ne fit que les multiplier. Poussés

1. Châteaufort. *Recueil d'anciennes ordonnances*, t. II, 118.
2. *Recueil des ordonnances, etc., du règne de Léopold*. 1733, t. II

à bout, ils se soulevèrent. « Il est à noter pour jamais, dit Agrippa d'Aubigné, que tant qu'on a fait mourir les Réformés, sous la forme de justice, quelque inique et cruelle qu'elle fût, ils ont tendu les gorges et n'ont point eu de mains. Mais quand l'autorité publique, le Magistrat, lassée des feux, a jeté le couteau aux mains des peuples et par les tumultes et grands massacres de France[1] a ôté le visage de la justice et fait mourir, au son des trompettes et des tambours, le voisin par son voisin, qui a pu défendre aux misérables d'opposer les bras aux bras, le fer au fer et de prendre d'une fureur sans justice, la contagion d'une juste fureur? » La résistance armée fut, en effet, l'unique moyen de sauver leur vie et la liberté de leur conscience. Il ne fallut rien moins que les regrettables guerres de religion pour arracher aux rois les édits de pacification. Celui de Nantes, que leur valut leur fidélité à Henri de Bourbon, malgré sa conversion, assura la tolérance et la paix de leur Église.

En Lorraine, au contraire, l'hostilité des ducs fut sans intermittence. Ils ne rendirent pas une seule ordonnance en faveur de la tolérance. Toutes, sauf celle du 13 octobre 1539 qui menace l'hérétique de la mort par le feu, prononcent la confiscation ou le bannissement. Cette circonstance semble résoudre la question. Le martyre exerce un attrait puissant. S'il effraie les faibles, il inspire aux forts, que soutient l'espérance d'en haut, la sainte ambition d'être fidèles jusqu'à mourir. Donner sa vie, d'ailleurs, est un sacrifice pour lequel il suffit d'un moment d'enthousiasme religieux. Mais la confiscation,

1. Vassy. Paris et ailleurs.

c'est le renoncement à l'aisance et au bien-être, sinon le dénuement durant des années ou même la vie entière, pour soi-même et, ce qui est pire encore, pour ses enfants. Il faut pour un tel sacrifice une grande force d'âme et plus de gens sont capables d'affronter la mort que de souffrir longtemps d'une pauvreté à laquelle il ne tient qu'à eux de mettre un terme. Les ducs employèrent donc le plus sûr moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie. Beaucoup de Réformés d'ailleurs émigrèrent ; ils abondaient à Metz.

III

En 1598, l'édit de Nantes, dont l'un des articles particuliers concerne Metz, assura l'existence de l'Église.

Elle jouit d'une tranquillité qui ne laissa pas d'être troublée, dès le règne de Louis XIII, mais surtout sous Louis XIV, qui trouvait commode de racheter les désordres de sa conduite par les persécutions qu'il faisait subir à ses sujets Réformés. Le traité de 1648, qui cédait Metz à la France, stipulait cependant que la religion y serait maintenue sur le pied de 1624.

Parmi les déclarations publiées jusqu'en 1660, deux surtout frappèrent les Messins de la façon la plus sensible : la première qui supprima, en 1635, leur collège fréquenté par quatre-vingt-trois élèves et ne leur permit que des écoles pour enseigner à lire, écrire et *jeter en français;* la seconde, parue en 1642, qui leur défendit de s'appeler autrement que Prétendus Réformés.

« Sur la fin de 1662, l'Église Réformée, dit Joseph

Ancillon, commença à être persécutée par ses ennemis, à la suite d'un mémoire du jésuite Lescossois, intitulé : *les Crimes impunis de ceux de la Religion.* On commença par une défense d'avoir plus de quatre pasteurs. Les enterrements, qui se faisaient à telles heures et à tel nombre de personnes qu'on voulait, furent limités à la pointe du jour et à l'entrée de la nuit et au nombre de trente assistants. Ensuite, les moines de Saint-Vincent, à qui appartenait le fonds du temple de Chambière, firent signifier des lettres de rescision et d'assignation, pour voir cesser le bail emphytéotique dudit fonds[1].

Les Réformés durent bâtir, dans le Retranchement, en toute hâte, au milieu d'entraves de toute sorte, un nouveau temple, inauguré en 1664, qui leur coûta 7,468 livres.

Dès lors, les déclarations royales se succédèrent coup sur coup. On ferme le temple, situé au Sablon, pour les gens des villages, et l'on met obstacle à la reconstruction de celui de Courcelles, ruiné pendant la guerre ; on oblige les consistoires à livrer aux hôpitaux les legs et rentes reçus par eux pour leurs pauvres ; on interdit aux sages-femmes non catholiques d'exercer leur métier ; aux seigneurs des villages de nommer des maires de leur religion ; aux corporations des métiers d'élire des Réformés pour maîtres ; on permet aux enfants d'abjurer dès l'âge de sept ans et on en enlève un grand nombre.

On ferme toutes les écoles réformées des villages et, des vingt-deux de la ville, on en supprime vingt-une.

---

1. Bibliothèque de Metz : *Chronique de J. Ancillon.*

Néanmoins, on en tolère quatre en considération du grand nombre des élèves, qui s'élevait à près de huit cents.

Une déclaration autorise les prêtres et juges royaux à pénétrer chez les religionnaires malades, et l'évêque se présente au chevet du marquis de Broussac, colonel de dragons, qui persévère et meurt sans avoir vu de pasteur.

En 1685, le Roi refuse de choisir aucun échevin de la religion Réformée ; il interdit aux non-catholiques de se faire recevoir avocats et par lettres de cachet il oblige les conseillers au Parlement et au Bailliage à se défaire de leurs offices.

Enfin, le lundi 22 octobre, l'édit de révocation est enregistré, le même jour qu'à Paris. Depuis son établissement, en 1633, le Parlement de Metz n'avait pas enregistré moins de soixante-sept déclarations, arrêts du Conseil, lettres patentes ou de cachet contre les Réformés. Les temples furent démolis. C'en était fait de la florissante Église de Metz et de celle de Courcelles, qui avaient vécu 124 ans.

Il n'est pas impossible de se faire une idée de l'importance de l'Église de Metz. Une grande partie des meilleures familles de la ville lui appartenaient[1].

1. Les Ancillon, d'Arros, Le Bachellé, Le Bey de Batilly, Le Braconnier, Busselot, Chastenay de Lanty, Chauvenel, de Chérisey, Chenevix, Coullon, Couët de Lorry, de Dompierre, Dorthe, Dozanne, le Duchat, Duclos, Ferriet, Ferry, de Flavigny, Grai de Malmédy, Gauvain, Goffin, Goullet de Rugy, Le Goullon, de Gournais, de Guillon, Go, d'Inguenheim, Joly, Lallouette de Vernicourt, de Lemud, Lespingal, Louis, Malchar, Michelet, de Montigny, Persode, Olry, St-Aubin, St-Blaise, Sarasin, de Savigny, de Serre, Serrières, du Temps-du-Portail, de Villers, etc. Sans compter des officiers de la garnison alliés à des familles messines.

Les registres mentionnent neuf conseillers au Parlement et huit au Bailliage, des avocats, procureurs et amans ou notaires en grand nombre ; des conseillers-échevins et des fonctionnaires de divers ordres ; des officiers, des ingénieurs et des administrateurs militaires ; des médecins et des banquiers, des sculpteurs tels que Hinzelin et Richier ; des graveurs en taille-douce, Louis Rouppert[1], Abr. Philippe, et un peintre. Le commerce et l'industrie étaient prospères.

Metz donne plus de trente pasteurs aux églises de France et compte parmi les siens le savant Paul Ferry, estimé de Bossuet, qui réfute son « Catéchisme de la Réformation » et entretient une correspondance avec lui ; Abraham de la Cloche[2], dont Ancillon fait le plus grand éloge ; les deux de Combles et Bancelin ; David Ancillon dont on vantait le caractère et l'éloquence ; Paul Joly, d'abord professeur de théologie à l'Académie de Sedan.

Les Réformés possédaient un grand nombre de seigneuries ; beaucoup étaient riches et donnaient libéralement. Les legs étaient nombreux. Lorsqu'en 1666 on ordonna aux consistoires de rendre compte, devant les commissaires royaux, des deniers imposés par eux, depuis dix ans, sur les fidèles, celui de Metz put répondre qu'il n'en imposait aucun, les offrandes volontaires étant suffisantes. Il fallait cependant rétribuer les quatre pasteurs,

---

1. Voir : *Magasin Pittoresque*, 1861. Notice avec portrait.

2. On a de lui un portrait gravé par Sébastien Leclerc, avec quelques vers de D. Ancillon. Au bas de ce portrait on lit à l'encre : *Abhorreo.*

On a également les portraits gravés de Fr. de Combles, Paul Ferry et David Ancillon, ces deux derniers par Philippe.

entretenir ou rebâtir les temples, pourvoir aux frais du culte, soutenir les écoles, subvenir aux nécessités des pauvres et parfois envoyer des subsides aux Académies protestantes ou accorder des bourses à des étudiants.

Les jeunes Messins fréquentaient, en grand nombre, les Académies de Saumur, de Sedan, de Genève[1] ou même de Montauban et de Die. L'instruction élémentaire était générale et l'on rencontre rarement une croix en guise de signature au bas des actes de mariage.

Enfin, les mœurs étaient pures, car sur plus de trois cents naissances annuelles, il n'y en avait en moyenne qu'une seule illégitime et les familles nombreuses étaient loin d'être rares ; d'ailleurs le consistoire, tribunal disciplinaire, veillait aux bonnes mœurs, citait à sa barre les délinquants et les censurait; il apaisait les différends, imposait la réparation des torts et des dommages, et parfois excluait de la Table Sainte.

Au XVII^e siècle, le nombre des Réformés a beaucoup diminué en Lorraine. On en signale cependant à Bar et dans le Barrois, de 1604 à 1626 ; à Érize-la-Brûlée, en 1613; à Raon-sur-Plaine, Ruvigny et Allamont, en 1618; à Stenay, en 1626; à Malzéville, en 1629; à Susse, Mirecourt et Fraize, en 1666; aux environs de Dieuze, en 1669; à Vavincourt, en 1685; au Val-de-Lièvre jusqu'à nos jours. En 1621, on pend un hérétique à Sainte-Marie. Les ducs continuent jusqu'en 1700 à rendre des ordonnances contre les protestants et les poursuivent dans les pays, récemment acquis par eux, où la Réforme s'était

1. Livre du Recteur, 26 étudiants messins inscrits à l'Académie de Genève de 1600 à 1685, la plupart allaient à Sedan.

introduite antérieurement, à Saarwerden et Bouquenom, Fénétrange, Lixheim, Badonviller et Phalsbourg.

IV

La révocation de l'édit de Nantes ouvrit, pour les Réformés, une ère de désolation et de misère. Dès le soir même, plusieurs émigrèrent. Les quatre pasteurs durent partir dès le mois de novembre. On essaya d'obtenir, pour les deux plus âgés, la permission de passer l'hiver. Mais Louvois répondit durement : « Ils n'ont qu'un pas à faire et ils ne sont pas dehors ! » Et il écrivit à Metz, le 8 novembre : « S'ils sont imbéciles et hors d'état de parler de religion, le Roi pourrait peut-être permettre qu'on les laissât mourir dans la ville, mais pour peu qu'ils aient l'usage de la raison, Sa Majesté désire qu'on les fasse sortir. » (Archives de la Guerre.) Ils s'embarquèrent sur la Moselle. Leurs familles purent les rejoindre, à l'exception des quatre filles de Joly qu'on enferma dans des couvents et qu'il ne revit jamais.

A la fin d'août 1686, après l'arrivée des dragons qui renouvelèrent les avanies et les cruautés qui en avaient fait la terreur des Cévennes, l'émigration prit une extension considérable. L'évasion était cependant difficile et dangereuse, car les portes de la ville et les routes, sur toute la frontière, étaient gardées par des paysans et des soldats. Les fugitifs qu'on arrêtait étaient condamnés, les hommes aux galères et les femmes à la réclusion ; leurs guides, presque toujours catholiques, furent d'abord envoyés aux galères, mais bientôt après on les pendit ; aussi voyageaient-ils par bandes et de nuit, sou-

vent en armes, à travers les bois, déguisés ou dissimulés dans des charriots de foin ou des tonneaux. Plusieurs Réformés furent déportés aux Antilles[1].

Ceux qui demeurèrent durent signer un acte d'abjuration[2], assister à la messe et à des controverses. Boufflers, gouverneur des Trois-Évêchés, fit saisir et brûler leurs livres. En 1687, on vit les cadavres du cordonnier Daniel Robin, du conseiller vétéran au Parlement, Paul Chenevix, et de la veuve Jean Baudesson, morts relaps, traînés nus sur la claie, à travers les rues et jetés à la voirie[3]. On n'osa pas, toutefois, renouveler ce hideux spectacle qui soulevait la plus vive indignation chez les catholiques et dont les Réformés, loin d'en avoir honte, tiraient gloire.

« On ne peut guère, dit Turgot, se ressouvenir de ces temps, sans douleur. Quelques-uns sont revenus de bonne foi, mais en petit nombre. Les autres se sont dispersés en partie et ont abandonné la ville. D'où vient que la plupart de ceux qui restent ont leurs pères, mères, enfants, leurs frères et même leurs femmes en Hollande et dans le Brandebourg, à Berlin... Ceux qui ont été retenus par leurs biens, sont restés, mais toujours assez unis entre eux, conservant quelques restes de leur ancienne police, très zélés, mais contenus et dans un état violent. Ce sont eux qui ont le commerce et sont les plus riches... Le commerce a beaucoup souffert... Ce sera toujours un

1. Olry, *Histoire de la persécution.* — A l'île Saint-Thomas, un Messin, Marsal, fut pasteur.

2. Les registres existent encore.

3. Bulletin III, 567. Archives du Parlement. En vertu de la déclaration du 29 avril 1686.

mal que leur évasion et celle qui pourra survenir. Mais je ne crois pas possible de l'éviter et d'y porter remède[1]. »

Les fugitifs se retirèrent dans la plupart des pays protestants, surtout en Hollande, dans le landgraviat de Hesse, dans le duché de Brunswick[2], et dans le Brandebourg, à Berlin. Le Grand Électeur, dont la femme descendait, par sa mère, de l'amiral Coligny[3], touché de leurs malheurs, comprenant d'ailleurs le profit que ses États retireraient de leur présence, leur avait assuré un refuge et des avantages par un édit du 7 novembre 1685[4]. Dans les quatre-vingt-sept colonies françaises qui se formèrent en Allemagne[5], il y eut presque toujours des Messins et même des Lorrains[6].

Les mémoires du Refuge mentionnent parmi eux : Louis de Beauvau, seigneur d'Espence, grand écuyer de l'Électeur, l'un des fondateurs de l'Église française de

1. Bibliothèque de Metz. *Mémoire sur la généralité en* 1699, par Jacques-Étienne Turgot, conseiller du roi et maître des requêtes, intendant.

2. Éléonore, fille d'Alexandre Desmier, marquis d'Olbreuse, au Poitou, née en 1639, morte 1722, avait épousé, en 1665, Georges Guillaume de Brunswick. Sa fille Sophie-Dorothée avait épousé Auguste-Frédéric de Brunsvick en premières noces et en secondes noces Georges-Louis de Brunswick, électeur de Hanovre, roi d'Angleterre en 1714.

Les souverains d'Angleterre et de Prusse la comptent parmi leurs aïeux.

3. Comme le comte de Paris.

4. En 1666, Frédéric-Guillaume avait écrit à Louis XIV en faveur de ses sujets opprimés. Le Roi, offensé, lui avait répondu, le 6 septembre, se disant engagé par sa parole royale et par la reconnaissance à les maintenir dans leur état!

5. Les colonies qui existaient encore, il y a cent ans, ont la plupart disparu depuis.

6. Une liste de réfugiés, dressée à Berlin en 1703, contient 1,300 noms de Messins.

Berlin en 1672; les généraux Dorthe et Le Goullon; l'ingénieur Jean Cayart, élève de Vauban, et une foule d'officiers, au nombre desquels le capitaine Jacques Dalençon qui devint sous-gouverneur du futur maréchal de Saxe, Maurice; les anciens conseillers du Parlement Fréd. Lalouette de Vernicourt et Gédéon Le Bachellé.

L'érudit Jacob Le Duchat et le médecin renommé Samuel Duclos se fixèrent à Berlin en même temps que David Ancillon, doyen des pasteurs, son frère Joseph, avocat, juge supérieur des Français[1] et plusieurs de leurs fils pourvus de charges importantes[2]. Maillette de Buy et Goffin introduisirent l'usage des chaises à porteurs pour remplacer les échasses dont usaient les courtisans lorsque la Cour séjournait à Potsdam. Mesdemoiselles de Saint-Aubin et de Combles établirent une pension de jeunes filles. Enfin, parmi les nombreux jardiniers du pays messin, on distingue David Ruzé, fleuriste habile, que le peuple soupçonnait de pratiques mystérieuses, opérées à minuit, qui doublaient ou panachaient les fleurs en un moment.

Tous les nouveaux convertis, comme on appelait les Réformés depuis que Louis XIV avait déclaré qu'il n'y en avait plus en France, ne quittèrent pas leur patrie. Au mois d'avril 1699, d'après un état dressé par les curés[3], il en restait près de deux mille dans la ville et treize cent cinquante dans la campagne. Trois cent treize

1. Chaque colonie avait un juge, jugeant selon la loi française. On appelait de ses sentences au juge supérieur.

2. Une bru de Joseph eut la douleur de voir ses fils rentrer en France pour recouvrer les biens confisqués de la famille.

3. Bibliothèque de Metz.

de leurs enfants étaient hors du royaume. La population Réformée étant de huit mille environ, en 1685, on peut évaluer, à la fin du siècle, l'émigration entre quatre et cinq mille personnes. Elle continua, longtemps après la révocation, à mesure qu'ils purent réaliser leur patrimoine et que s'affaiblit leur espoir de recouvrer le libre exercice de leur religion[1]. Jusqu'en 1749, le Bailliage prononce des condamnations contre les fugitifs, les galères pour les hommes, la réclusion pour les femmes et les mineurs. Les biens confisqués sont en partie attribués aux jésuites ou à d'autres établissements religieux[2].

La tolérance ne triompha qu'après le martyre du pasteur François Rochette et des trois frères Grenier, gentilshommes verriers, exécutés à Toulouse, en 1762, qui closent la longue liste des Réformés morts pour leur foi[3].

Jusqu'alors, ceux de Metz s'assemblaient en famille, fréquentaient le culte célébré pour le régiment suisse de la garnison ou recevaient la visite de pasteurs qui par-

1. En 1696, les réfugiés firent présenter au Roi une requête pour le rétablissement de l'Édit de Nantes. En 1699, ils délibéraient encore sur les moyens d'y parvenir.

2. Il existait, à Metz, deux maisons de la Propagation de la foi :

L'une, pour les filles, fondée en 1656, dont Bossuet, alors archidiacre de Metz, fut le directeur temporel et spirituel. De 1660 à 1706, sept cent soixante-dix-neuf femmes ou filles y furent enfermées. Elle subsista jusqu'en 1792;

L'autre, pour les hommes, établie en 1668, qui comptait alors le conseiller du Parlement, Bossuet père, dans son conseil de direction, fut supprimée en 1747.

3. Les derniers Messins condamnés à mort furent : en 1714, David Very, de Courcelles, fugitif, exécuté en effigie, pour avoir foulé aux pieds une hostie; en 1729, Chardin, pauvre recueilli à l'hôpital Saint-Nicolas, brûlé, le 28 décembre, pour avoir jeté l'hostie aux pourceaux.

couraient secrètement le pays. Ils se rendaient, pour la communion et quelquefois pour les baptêmes, à Ludviller, Sarrebruck ou ailleurs. Ils enterraient souvent leurs morts dans des caves ou des jardins. Mais depuis cette époque, on toléra leurs assemblées particulières et ils furent visités par les pasteurs Fontbonne-Duvernet et Hervieux.

V

Enfin, en 1787, Louis XVI, le plus vertueux de nos rois, a-t-on dit, le seul même depuis saint Louis, rendit le premier édit de tolérance qui fût promulgué depuis cent cinquante ans[1]. Les fils des huguenots l'accueillirent avec reconnaissance. Le roi ne leur accordait pas le libre exercice de leur religion, car il avait dû, comme ses prédécesseurs, lors de son sacre, jurer d'exterminer les hérétiques[2], mais il leur assurait un état civil. Ils purent, dès lors, faire réhabiliter leurs mariages contractés à l'étranger et légitimer les enfants qui en étaient issus; se marier devant le curé ou le juge royal sans abjuration et faire inscrire leurs nouveau-nés sans les présenter au baptême catholique.

Cinquante-neuf mariages, dont le plus ancien datait de 1747, furent réhabilités tant à Metz qu'à Courcelles.

---

1. Enregistré à Nancy, le 21 février 1788, et le 10 mars par le Parlement de Metz, sous condition qu'il ne serait rien innové en ce qui concerne les Juifs.

2. Daire, *Vie de Turgot :* « On dit qu'à Reims ce prince faible et consciencieux, remplaça, par des paroles inintelligibles, les formules que le clergé avait réussi à maintenir. »

Quelques années plus tard, la Révolution leur donnait la liberté de conscience et l'égalité devant la loi. Les anciennes églises du pays messin et de la Lorraine se reconstituèrent et de nouvelles se formèrent. Aujourd'hui seulement, sous le gouvernement de la République, les Réformés jouissent enfin d'une liberté chèrement achetée par les souffrances trois fois séculaires de leurs pères.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1883.

L. ADAM. — Le Baron Guerrier de Dumast; Nancy, 1883, in-8°.

ALBUM CARANDA (*suite*). — Les Fouilles d'Armentières, 2e année 1882; Saint-Quentin, 1883, in-4°.

F. ANTOINE. — Étude sur le *Simplicissimus* de Grimmelshausen. — *De Casuum Syntaxi Virgiliana*; Paris, 1882, 2 vol. in-8°.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — *Polyporus sulfureus* Fr.; in-8° — *Peronospera viticola* de By; Neufchâteau, in-4°.

E. AUGUIN. — Rétablissement sur le territoire français des voies navigables interceptées par la nouvelle frontière; Nancy, 1872, in-8°. — Le Portrait du peintre lorrain Deruet par Louis XIII; 1878, in-8°. — Exposition rétrospective de Nancy, impressions et souvenirs; Nancy, 1875, 1 vol. in-8°.

A. BABEAU. — La Représentation du Tiers-État aux assemblées pour la rédaction des Coutumes au XVIe siècle; in-8°. — Les Correspondants de Grosley; Troyes, 1883, in-8°. — Tondeurs de grande force. Une Corporation d'arts et métiers à Troyes; in-8°. — Les Académies de musique de Troyes au XVIIe et XVIIIe siècles; 1883, in-8°.

J. V. BARBIER. — Carte de France murale à l'usage des écoles; 4 mètres carrés sur toile et baguettes. — Carte spéciale des colonies où se porte actuellement l'action française; Nancy, 1883, 1 feuille. — Le Livre d'or de la Géographie dans l'Est de la France; Nancy, 1883, in-8°. — Rapport sur l'Exposition de Géographie de Bar-le-Duc et compte rendu ; 2 broch. in-8°.

H. BARDY. — Les Traditions et la Littérature populaire dans l'arrondissement de Saint-Dié; 1883, in-8°.

BÉNARD (abbé). — La Passion de Jésus-Christ et la Semaine sainte; Nancy, 1882, 1 vol. in-8°.

A. BENOIT. — Les *Ex-libris* de Schœpflin; Paris, 1883, in-12. — Deux Procès du chapitre de Remiremont à la fin du XVIII[e] siècle; in-8°.

H. DE BIZEMONT. — La France en Afrique, — Algérie et Tunisie, Sénégal et dépendances, Gabon et Congo; Paris, 1882, in-8°.

E. BLAVIER. — Capacité électrostatique et résistance de l'espace compris entre deux cylindres parallèles à base circulaire; Paris, 1882, in-8°.

BLEICHER. — Recherches de minéralogie micrographique sur la Roche-de-Thelod et sur le basalte d'Essey-la-Côte; 1883, in-8°.

BLEICHER et MIEG. — Sur le Carbonifère marin de la Haute-Alsace; Découverte du Culm dans la vallée de la Bruche; in-4°.

P. BOILEAU. — Notions nouvelles d'hydraulique; Versailles, 1881, in-4°.

J. BONNET. — Ligier Richier; un artiste protestant en Lorraine; in-8°.

Th. BRAUN. — Schiller. Théâtre en vers, traduit en vers français, tome III; Paris, 1882, in-12.

CHASSIGNET. — La Cristallerie de Baccarat; Paris, 1882, in-8°.

J. CHAUTARD. — Jetons des princes de Vendôme de la 2e branche de Bourbon; Vendôme, 1882, in-8° — Rapport sur les travaux de la Faculté catholique des sciences; Lille, 1883, in-8°.

R. COLLIGNON. — Note sur les crânes de Cumières (Meuse), époque néolithique; Paris, 1883, in-8°. — Étude anthropologique élémentaire des principales races de France; in-8°.

COUR D'APPEL DE NANCY. — Installation de M. Serre en qualité de premier président; 1883, in-8°.

DANNREUTHER. — Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel; Bar-le-Duc, 1883, in-8°.

Le Dr DELIGNY. — Contribution à l'étude du traitement de l'adénopathie cervicale chez les scrofuleux; Liège, 1878, in-8°. — Les Convulsions chez les enfants; Anvers, 1880, in-8°. — Le Biberon; Paris, 1882, in-12 — De la Fistule à l'anus; Paris, 1882, in-8°.

E. DENY. — Chauffage et ventilation rationnelle; in-8°. — Études sur le laminage; Paris, 1878, in-8°, et 1880, 1 vol. in-8° — Études expérimentales sur l'effet utile dans le martelage; Paris, 1876, in-8°.

A. DESJARDINS. — Le Juge d'instruction et le ministère public dans le nouveau Code d'instruction criminelle; Paris, 1883, in-12.

P. DIGOT. — Les Contemporains de Nancy; Nancy, 1882, in-8°. — Lorraine noble, Nancy (Collin de Paradis); Nancy, 1883, 1 vol. in-8°.

Dr DUBOIS (de Pau). — Des Effets comparés de divers traitements de la fièvre typhoïde et de ceux produits en particulier par l'ergot de seigle de bonne qualité; Paris, 1883, in-8°.

Enquête et Documents relatifs à l'enseignement supérieur; Paris, 1883, in-8°.

FAUDEL et BLEICHER. — Matériaux pour une étude préhistorique de l'Alsace; 3e publication, supplément; Colmar, 1883, in-8°.

J. FAVIER. — Catalogue des Incunables de la bibliothèque publique de Nancy; Paris, 1883, in-8°.

H. FAYE. — Cours d'astronomie de l'École polytechnique, 2e partie; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

Jules FERRY. — Discours prononcé à la Réunion générale des délégués des Sociétés savantes; Paris, 1883, in-8°.

FLICHE et LE MONNIER. — Flore de Lorraine, par D. A. Godron, tomes I et II; Nancy, 1883, 2 vol. in-12.

Dr A. FOURNIER. — Rambervillers au XVIe siècle (1557-1583). La Boucherie et les maîtres et compagnons des bouchers de Rambervillers au XVIIIe siècle. — L'Instruction publique à Rambervillers au XVIIIe siècle. — Rambervillers au XVIIIe siècle. — Pourquoi raille-t-on les habitants de Rambervillers? — Registre des délibérations de la Société populaire de Rambervillers. — Comment l'on voyageait en France au siècle dernier. — 7 brochures in-8°, 1880 à 1883.

L. GERMAIN. — Plaque de foyer aux armes de François Taafe, comte de Carlinford; Nancy, 1882, in-8°. — La Croix d'affranchissement de Frouard; Tours, in-8°. — Étude historique sur la croix d'affranchissement de Frouard; in-8°. — La Porte Saint-Georges à Nancy; Tours, in-8°. — Recherches généalogiques sur la famille de Pillart de Naives; in-8°. — Du Lieu de naissance du frère Guillaume, illustre peintre verrier; in-8°. — Sceau du cardinal de Bar; 1883, in-8°.

A. GILLIOT. — Étude historique et critique sur les Religions et Institutions comparées. L'Orient. — L'Occident. — Le Nouveau-Monde; Paris, 1883, 1 vol. in-12.

E. GLASSON. — Histoire du Droit et des Institutions de l'Angleterre, tomes V et VI; Paris, 1883, 2 vol. in-8°.

Auguste-Prosper Baron *Guerrier de Dumast*, 1796-1883; in-8°.

CH. GUYOT. — Les Villes neuves en Lorraine; Nancy, 1883, in-8°.

HANAUER. — Comptes de l'hôpital de Colmar en 1479; Rixheim, 1882, in-8°.

DE HOBEN. — La République argentine; Lille, 1883, in-8°.

C. HUSSON. — Histoire des pharmaciens de Lorraine; Nancy, 1882, in-12.

H. JADART. — Edmond du Boullay, historiographe et poète du XVI^e^ siècle, héraut de France et de Lorraine; Reims, 1883, in-8°.

J. JUDYCKI. — Origine inorganique des combustibles minéraux; Figeac, 1883, in-8°.

L. LALLEMENT. — Nancy vu en deux heures; 1883, in-4°.

A. LEGRELLE. — Louis XIV et Strasbourg; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

H. LEPAGE. — Une Rectification. 27 août 1883; in-8°.

F. LESCUYER. — Considérations sur la forme et la coloration des oiseaux; Reims, 1883, in-8°. — Utilité de l'oiseau; Saint-Dizier, in-8°.

D^r^ L'HUILLIER. — Quelques Notes sur les maladies du cœur; des signes de l'anévrisme de l'aorte; Nancy, 1883, in-8°.

G. DE LUDRE. — Étude sur les Agnostiques anglais. Thomas Carlyle; Paris, 1883, in-8°.

J. B. MALINOWSKI, — L'Abbé Jean-Louis Giraud Soulavie de l'Argentière (Ardèche); Alais, 1870, in-8°. — A la Poulogno.... poëme dédié à J. B. Malinowski par J. B. Rouquet; 1883, in-8°.

DE MARGON. — La Fortification et la défense de la frontière allemande; Paris, 1883, in-12.

Mémoire sur le Recueil original des dépêches des ambassadeurs vénitiens (A. Baschet); in-8°.

MOREY. — Le Nouvel Hôpital communal de Nancy; 1883, in-8°.

X. MOSSMANN. — Murbach et Guebwiller; 1866, in-8°. — La Guerre des six deniers à Mulhouse; 1868, in-8°. — Notice sur Dornach; 1872, in-8° — Les Origines du théâtre à Colmar; 1878, in-8°. — Recherches sur la constitution de la commune à Colmar; 1878, in-8°. — Les Grandes Industries de Mulhouse; 1879, in-8°. — Un Échec militaire de Henri IV en Alsace; 1881, in-8°. — Mémoire présenté au grand Bailliage d'Alsace sur une insurrection; Colmar, 1882, in-8°. — L'Élection d'un prince-abbé de Murbach en 1601; Guebwiller, 1883, in-12.

F. NÈVE. — Les Épopées littéraires de l'Inde; Louvain, 1883, 1 vol. in-8°.

Dr LAD. NETTO. — Aperçu sur la théorie de l'évolution; Rio-de-Janeiro, 1883, in-8°.

A. PUTON. — Code de législation forestière; Paris, 1883, 1 vol. in-18. — École nationale forestière, état des services des anciens élèves en fonctions dans l'Administration des forêts en 1883; in-8°.

L. QUINTARD. — Dissertation sur la station appelée Mose sur la Table de Peutinger; Nancy, 1883, in-12.

F. DES ROBERT. — Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine, 1634; Paris, 1883, 1 vol. in-8°.

P. ROUSSELOT. — Histoire de l'Éducation des femmes en France; Paris, 1883, 2 vol. in-12.

SALMON. — M. Maréchal au Salon; in-8°.

R. DE SÉMALLÉ. — Mouvement de la population chez les Indiens des États-Unis; Paris, 1883, in-8°.

Dr SIMONIN. — Les Ambulances de Nancy; 1883, in-8°. — Hommage à une chère mémoire, notice biographique; Nancy, 1883, in-8° — Suite de la Liste chronologique des œuvres de M. le Dr E. Simonin; in-8°.

Dr SOGNIES. — Annuaire statistique et Démographie de la ville de Nancy, année 1882; in-8°.

O. TERQUEM. — 5e Mémoire sur les Foraminifères du système oolithique de la zone à ammonites Parkinsson de Fontoy (Moselle); in-8°.

X. THIRIAT. — La Vallée de Cleurie; Remiremont, 1869, 1 vol. in-12. — Gérardmer et ses environs; Paris, 1882, in-12. — Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht; Paris, 1883, 1 vol. in-12.

VAGNER. — Le Postillon lorrain, 1883 et 1884. — Société charitable de Saint-François-Régis de Nancy; compte rendu des travaux de l'Œuvre en 1882; in-8°. — Notice sur M. Guerrier de Dumast, envisagé au point de vue religieux; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, Assemblée générale des Conférences de la Meuse à Benoite-Vaux, le 10 mai 1883; in-8°. — Société des ouvriers de Saint-François-Xavier de Nancy, Assemblée générale du 8 avril 1883; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, fête et noces d'or, 19 juillet 1883; in-8°. — Union des associations ouvrières catholiques de France; Congrès de Paris, 8-12 octobre 1883; in-8°. — Le Congrès de l'Union des œuvres ouvrières en 1883; in-8°.

E. VOILLARD. — Essai sur Montéclair (Michel Pinclet), musicien et compositeur du XVIIIe siècle; Clermont, 1879, 1 vol. in-8°.

Vte DE WARREN. — Tactique des armées prussiennes; Paris, 1873, 1 vol. in-12. — Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans, 1615-1672; Saint-Dié, 1882, in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1882-1883

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AGEN. — Académie Jasmin.
AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.
ALGER. — Alger médical.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.
AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.
ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.
ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).
ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.
ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.
AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Landen Volkenkunde.

BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.

CAEN. — Académie nouvelle des sciences et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAHORS. — Société des études.

CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique.

CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.

CHERBOURG. — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA (Norwège). — Université royale de Norvège.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM (Norwège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.

DURKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation.

ÉVREUX. — Société industrielle.

FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

GENÈVE (Suisse). — Société biblique.

GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HALLE (Allemagne). — Acta Academiæ C. L. C. G. naturæ curiosorum.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LA ROCHELLE. — Société des archives historiques de la Saintonge.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.
LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.
LE MANS — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.
LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.
LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.
LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.
LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.
LONDRES (Angleterre). — The geological Society.
LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.
LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.
LUXEMBOURG. — Société de botanique.
LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
LYON. — Musée Guimet.
LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.
LYON. — Société linnéenne.
LYON. — Société littéraire.
MÂCON. — Académie.
MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
MARSEILLE. — Société de statistique.
MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.
MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.
METZ (Lorraine). — Académie.
METZ. — Société des sciences naturelles.
MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.
MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.
MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.

MOSCOU (Russie). — Société impériale des naturalistes.

MOULINS.— Société d'émulation.

MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.

MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.

NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts.

NÎMES. — Académie du Gard.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.

PARIS. — Académie de médecine.

PARIS. — Association pour l'enseignement des études grecques en France.

PARIS. — Association scientifique de France.

PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).

PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.

PARIS. — École polytechnique.

PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.
PARIS. — Société académique indo-chinoise.
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société de médecine légale.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société française de géographie.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.
REIMS. — Académie.
RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.
ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.
ROME (Italie). — Reale accademia dei Lincei.
ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
SAINT-DIÉ. — Société philomathique.
SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.
SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.
SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.
SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge.

STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.

STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Académie des sciences.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture.

TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.

VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United states geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1884.

BUREAU.

—

Président : M. E. LALLEMENT.
Vice-Président : M. L. VIANSSON.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. LEDERLIN.
Secrétaire annuel : M. BLEICHER.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846; Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1864.

1874. 9 Janv. M. PIROUX, Directeur de l'Institution des Sourds-Muets (Membre titulaire depuis le 3 mars 1831), faubourg Stanislas, 12.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1850. 21 Nov. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850), place de la Carrière, 18.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1866. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838), rue de Strasbourg, 97.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURDES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Correspondant de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Professeur de Droit administratif à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866), Correspondant de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur à l'École forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Professeur de Droit romain, Doyen de la Faculté de Droit, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Doyen de la Faculté des Lettres, rue de la Monnaie, 8.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), faubourg Saint-Georges, 28.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances, rue de Guise, 13 (Associé depuis le 2 juillet 1880).

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine), à Nancy, rue de la Ravinelle, 27 (Associé depuis le 4 juin 1880).

M. DRUON, ancien Proviseur, place d'Alliance, 2.

M. PUTON, Directeur de l'École forestière, rue Girardet (Associé depuis le 4 juin 1880).

1882. 5 Août. M. LORIN, Inspecteur des Contributions directes, rue de Boudonville, 12 (Associé depuis le 28 mars 1881).

M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville, 18.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie, rue de la Prairie (Associé depuis le 5 août 1881).

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur à l'École forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883.)

18 janv. M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque de la Ville, rue Jeanne-d'Arc (Associé depuis le 7 décembre 1883).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mai. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy, (Titulaire du 3 février 1854 au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie à Paris (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865).

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 8 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871), rue Bréa, 17.

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Université catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1855).

1877. 2 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Université catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1857; Titulaire depuis le 22 janvier 1858).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris, 27, rue d'Astorg.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872; Titulaire depuis le 5 décembre 1873), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire depuis le 1er mai 1874), à Paris.

1880. Janv. M. JALABERT, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9.

1881. 20 Mai. M. PIERROT, ancien Avocat général à la Cour d'appel de Nancy, place Saint-Georges, 40 (Titulaire depuis le 10 janvier 1873).

6 Juin. M. FORTHOMME, Professeur de chimie à la Faculté des Sciences (Associé depuis le 20 avril 1860; Titulaire depuis le 6 juin 1862), Faubourg-Saint-Georges, 10.

1882. 21 Avril. M. GERARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire depuis le 3 mai 1878).

16 déc. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation (Titulaire depuis le 5 août 1882).

1883. 9 Nov. M. ADAM. Président de chambre à la Cour de Rennes (Titulaire depuis le 12 avril 1872).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École régionale de dessin de Bourges.

M. DE SAULCY (Ernest), ancien Officier de marine, Nancy, 27, rue de la Ravinelle.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie, à Fontainebleau.

B

1829. 2 Avril. M. Constant SAUCEROTTE, Médecin en chef de l'hôpital de Lunéville, Correspondant de l'Académie de Médecine de France.

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy, rue du Manège, 3.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend 67 membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine : la seconde, 100 membres qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 21.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Paris, 168, boulevard Saint-Germain.

1847. 17 Juin. M. LEBRUN, Naturaliste, à Lunéville.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy, rue Montesquieu, 15.

1855. 21 Déc. M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 10 Déc. M. BÉNARD aîné, Aumônier de la chapelle ducale à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de la Pépinière, 27.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, à Nancy, quai de Choiseul, 12 *bis*.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, Paris, rue de Lille, 45.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour de Dijon.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue d'Assas, 78.

1867. 29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1868. 3 Juill. M. SERVAIS, Chef de division honoraire à la Préfecture de la Meuse (Bar-le-Duc).

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 23.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy, Grande-Rue, 13.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Université catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1876. 21 Juill. M. OLRY, Instituteur à Alain (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDŒURY, Ingénieur civil des mines, à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, à Nancy, cours Léopold, 37.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Nancy, 5, rue de la Monnaie.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Collège d'Épinal.

M. SERGENT, ancien Avocat général, à Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, à Paris, 76 *bis*, rue des Saints-Pères.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

5 Août M. GILLIOT, Juge de Paix, Grande-Rue, 41.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers.

15 Déc. M. L. GERMAIN, Archéologue, rue Héré.

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

20 Avril. M. DES ROBERT (Ferdinand), Homme de lettres, rue de Rigny.

1883. 15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, à Nancy.

7 Déc. M. X. THIRIAT, Homme de lettres, à Gérardmer (Vosges).

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, à Nancy.

2 Mai. M. LE MERCIER DE MORIÈRE, Homme de lettres, rue de Serre, à Nancy.

2e

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

1840. 6 Fév. Mme Amable TASTU, à Paris.

1841. 26 Août. M. l'abbé MOIGNO, Mathématicien, à Paris, rue d'Erfurt, 2.

18 Nov. M. MILLER, ancien Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences à Lorient (Morbihan), rue du Port, 78.

1843. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, 6, rue de Savoie.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de Sorbonne, 2.

1847. 23 Déc. M. SERRET, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Versailles, 36, rue Saint-Martin.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

1850. 5 Déc. M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur de l'Académie de Caen.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy, rue de la Ravinelle, 41.

2 Mai. M. JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

*

1862. 5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, à Paris, 38, rue Cassette.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président au Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

19 Juill. M. REGNIER, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, Nancy, Grande-Rue, 76.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, rue d'Aumale, 23.

1872. 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace-Lorraine), Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 23 Avril. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique,* 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

1880. 16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. GAUVAIN, Lieutenant de vaisseau.

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Basse-Alsace).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Basse-Alsace).

6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.

7 déc. M. ANTOINE, Professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Haute-Alsace).

21 Mars. M. HUSSON fils, Pharmacien à Toul.

M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, à Nancy.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des Études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes, rue de l'Académie, 26.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt, près Stuttgart.

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1876. 7 Juill. M. le baron DE HOBEN, Consul général, à Alger.

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Souvenirs du Liban, par M. Chassignet	I
Réponse du Président, M. Ed. Boulangé, au récipiendaire.	XXXII
Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. E. Lederlin, rapporteur.	XXXIX
Compte rendu de l'année 1883-1884, par M. Jules Lejeune, secrétaire annuel	LII
Allocution prononcée, aux obsèques de M. Ballon, par M. Ed. Lallement, vice-président, le 29 octobre 1883	LXXX
Discours prononcé, aux funérailles de M. Simonin, secrétaire perpétuel, par M. Boulangé président, le 3 avril 1884.	LXXXIV
Les idiomes Négro-Aryen et Maléo-Aryen, essai d'hybridologie linguistique, par M. Lucien Adam.	1
Le parler Négro-Aryen.	12
Le parler Maléo-Aryen.	47
Post-Scriptum	68
La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire, 1789-1831	75
Quelques mots sur l'institution des Invalides de l'armée par M. Chassignet	148
La vapeur d'eau utilisée comme force motrice en Lorraine dans le cours du XVIIIe siècle, par M. Morey	160
Les Réformés de la Lorraine et du pays Messin, par M. O. Cuvier	175
Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1883	205
Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1882-1883	212
Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas suivant l'ordre de réception	219

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1884

CXXXV^e ANNÉE

5^e SÉRIE. TOME II

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^ie

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1885

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

L'Académie ne prend point la responsabilité des doctrines et théories contenues dans les Mémoires dont elle vote l'impression.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1884

CXXXV[e] ANNÉE

5[e] SÉRIE. — TOME II

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C[ie]

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

—

1885

SÉANCE PUBLIQUE DU 21 MAI 1885

TROISIÈME CONCOURS

DE

LA FONDATION HERPIN

PRIX A UN TRAVAIL CONCERNANT DES QUESTIONS SCIENTIFIQUES, AGRICOLES, ÉCONOMIQUES, STATISTIQUES OU HISTORIQUES SE RAPPORTANT PARTICULIÈREMENT A LA LORRAINE OU A L'ANCIENNE PROVINCE DES TROIS-ÉVÊCHÉS

RAPPORT

PAR M. CH. GUYOT

MESSIEURS,

La fondation de M. le Dr Herpin permet à l'Académie de décerner, tous les quatre ans, un prix de 1,000 fr. aux auteurs de travaux intéressant la Lorraine ou l'ancienne province des Trois-Évêchés, et relatifs à des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques. En 1885, l'Académie résolut de ne point limiter le sujet du concours et d'accueillir tous les ouvrages se rapportant à notre contrée, et rentrant d'ailleurs dans le cadre tracé par le donateur. Avec des conditions aussi larges, il n'est pas étonnant que le nombre des concurrents se soit trouvé considérable; ce qui est plus important, c'est que, parmi les quinze ouvrages déposés, six ont paru à la commission dignes d'une récom-

pense, à cause de leur mérite exceptionnel. Regrettant de nous trouver aussi pauvres pour reconnaître comme il convient toutes ces œuvres, recommandables à bien des titres, nous avons pensé qu'il y avait lieu de diviser notre crédit de 1,000 fr. en trois prix, l'un de 400 fr., les deux autres de 300 fr., et d'accorder, en outre, trois mentions honorables. Je voudrais justifier en quelques mots l'attribution de ces récompenses.

M. WOHLGEMUTH, maître de conférences, chargé du cours de géologie à la Faculté de Nancy, a obtenu le prix de 400 fr., pour son livre intitulé : *Recherches sur le jurassique moyen, à l'est du bassin de Paris.* Cette partie du terrain jurassique se rencontre dans les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges et de la Meuse ; bien que l'auteur se soit aussi occupé de la Champagne et de la Bourgogne, le sujet est essentiellement lorrain et satisfait aux exigences du programme. Le livre est considérable, — 300 pages, avec une carte et un grand nombre de coupes parfaitement rapportées. Les résultats de ce travail sont d'une valeur indiscutable : les observations personnelles de l'auteur lui ont permis de mettre en lumière des faits nouveaux et d'en tirer des conclusions importantes, en ce qui concerne la stratigraphie et la paléontologie. C'est une bonne fortune, trop rare depuis quelque temps pour l'Académie, qui a compté, et qui compte encore dans ses rangs, tant de représentants éminents de la science, de pouvoir couronner un ouvrage se rapportant à une question purement scientifique, et de prouver ainsi, conformément à sa tradition constante, qu'elle englobe dans sa sphère d'activité toutes les branches des connaissances modernes.

Le sujet traité par M. Émile DUVERNOY, élève diplômé de l'École des Chartes, est d'ordre historique. Son manuscrit a pour titre : *Les Corporations ouvrières dans les duchés de Lorraine et de Bar, aux XIV^e^ et XV^e^ siècles.* L'organisation et le fonctionnement de la classe ouvrière au moyen âge méritent au plus haut degré l'attention de l'érudit et du penseur. On peut y trouver la matière de drames aussi attachants que s'il s'agissait des luttes entre les rois et les princes : au nom des métiers de Flandre, on évoque le souvenir des Artevelde; les métiers de Paris font songer aux Maillotins et à l'émeute Cabochienne. Toutefois, les corporations lorraines n'ont pas eu de destinées aussi tragiques; suivant en cela les traditions de l'esprit lorrain, toujours calme et mesuré, elles n'ont pas dévié de leur institution, et n'ont jamais joué de rôle politique. Leur histoire soulève donc uniquement des questions d'économie sociale, et présente cette particularité remarquable que, la Lorraine n'étant pas un pays de grande industrie, les métiers y sont restés pour ainsi dire domestiques. Il en est résulté des conséquences multiples, que M. Duvernoy déduit d'une manière fort complète et toujours intéressante. Relations du patron avec l'ouvrier, du métier avec le pouvoir central, du producteur avec le consommateur, influence de la religion sur les classes ouvrières, ne sont-ce pas là des problèmes qui sont de tous les temps et de tous les pays? N'ont-ils pas, au siècle où nous vivons, une actualité particulière, et n'est-ce pas accomplir une œuvre éminemment utile, que de fournir à l'économiste et au législateur modernes des matériaux pour le grand travail de reconstitution sociale qui se poursuit sous nos yeux, de-

puis la fin de l'ancien régime? L'Académie, en attribuant un prix de 300 fr. à l'importante monographie de M. Duvernoy, a voulu témoigner l'intérêt qu'elle porte aux questions qui s'y trouvent traitées, en même temps que son estime pour un ouvrage consciencieusement élaboré et destiné à combler une lacune grave de notre histoire locale.

L'histoire du protestantisme à Metz et dans le pays messin, a fourni à M. Maurice THIRION, professeur agrégé au Lycée de Nancy, le sujet d'une thèse, destinée à la Sorbonne, qui forme un livre considérable, et nous a paru mériter aussi un prix de 300 fr. Cette étude s'étend, depuis la Réforme du XVI^e^ siècle jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes, en 1685. L'auteur remonte jusqu'aux origines et aux causes générales qui ont favorisé ce grand mouvement; il nous montre l'extension du commerce messin facilitant, au moyen âge, l'infiltration des doctrines albigeoises et vaudoises; plus tard, la constitution de la république messine favorisant l'introduction de la Réforme de Luther; puis, les vicissitudes des églises protestantes sous la domination française, les controverses et les disputes, auxquelles se trouve mêlé le grand nom de Bossuet; enfin la désolation produite par la mesure impolitique et cruelle de 1685, ses tristes conséquences pour la ville de Metz et pour la France. Dans un sujet si délicat, touchant à un ensemble de questions sur lesquelles il est si facile de se laisser entraîner par l'injustice et le parti pris, M. Thirion s'est montré d'une modération et d'une impartialité auxquelles l'Académie se plaît à rendre hommage. Telle est la marque caractéristique d'un écrivain digne de ce nom. Il ne con-

vient guère, en effet, au véritable historien, d'être impitoyable pour les hommes et les partis dont il retrace les luttes : les erreurs et les fautes sont de toutes les époques, et ce serait faire preuve d'une présomption excessive que d'accabler de nos rigueurs nos pères du XVI^e^ siècle, alors que nous nous débattons au milieu de difficultés dont la solution est incertaine, et pour lesquelles nous serons, un jour peut-être, aussi sévèrement jugés.

Parmi les douze ouvrages qui restaient soumis à l'appréciation de l'Académie, elle en a distingué trois, qui ont paru spécialement dignes de mentions honorables. Tous trois sont des livres, des travaux importants, auxquels il semble, à première vue, difficile d'attribuer une valeur relative différente de ceux qui ont partagé le prix. Quelle est donc la ligne de conduite qui, dans cette appréciation délicate, s'est imposée à la commission ? Nous avons pensé qu'un prix ne doit être décerné qu'à un travail considérable, complet et bien coordonné ; il ne suffit pas que l'auteur ait accumulé des matériaux, il faut qu'en outre, il les ait mis en œuvre et nous offre un monument entièrement édifié. Sinon, quelle que soit la valeur des recherches, nous n'avons entre les mains que des lambeaux de livre, *disjecti membra,* auxquels nécessairement nous devons assigner une place secondaire.

Ainsi, pour nous en tenir exclusivement au nombre et à l'intérêt des documents recueillis, personne n'eût pu disputer la palme à ce laborieux chercheur, Charles COURBE, qui, bien qu'entravé par les nécessités de la vie matérielle, a consacré une bonne partie de son existence à fixer tous les souvenirs épars se rapportant à la ville de Nancy. Les maisons, les rues, les habitants de la capi-

tale lorraine ont trouvé leur chroniqueur, et revivent dans le volume compact que Charles Courbe a publié sous le titre de *Promenades historiques à travers les rues de Nancy*. Il devait imprimer encore trois tomes sur le même sujet, quand la mort est venue, seule capable d'arrêter l'activité de cet intrépide travailleur. A l'humble concitoyen dont l'œuvre honore sa ville d'adoption, au continuateur infatigable du bon Lionnois, l'Académie donne un sympathique souvenir.

M. Arthur BENOIT nous offre un très beau volume sur *les Bibliophiles et les collectionneurs des Trois-Évêchés, de 1552 à 1790*. Ce livre donne beaucoup plus que son titre ne semble promettre ; car, non seulement les bibliothèques célèbres y sont méthodiquement passées en revue, mais incidemment, toutes sortes de renseignements sur les hommes et les choses de l'ancien régime nous sont libéralement prodigués : fleurs légères, distribuées sans prétention et magnifiquement enchâssées dans un grand nombre de gravures, qui réjouissent la vue des bibliophiles lorrains. Si ce livre n'est pas de l'histoire, il en approche de fort près, en ce qu'il concourt à nous donner une idée plus nette des conditions dans lesquelles vivait la société polie des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; il nous fait regretter, une fois de plus, la dispersion brutale de tant de richesses littéraires et artistiques, que contenaient, en 1790, les bibliothèques des couvents.

C'est l'histoire d'un coin perdu de la montagne vosgienne, que M. Xavier THIRIAT a entreprise, dans son ouvrage intitulé : *la Vallée de Cleurie*. Cette vallée est celle où l'auteur a passé son enfance ; c'est là que, dans des jours heureux, il a parcouru la forêt de sapins, si

belle pour ceux qui aiment la nature ; plus tard, affligé d'une infirmité cruelle, due à un acte de généreux dévouement, c'est là qu'il a composé le *Journal d'un solitaire*, dans lequel il nous montre comment, appelant l'étude à son aide, il a su s'élever au-dessus des tristesses dont il était abreuvé. D'autres, peut-être moins déshérités que lui, eussent maudit le sol auquel ils se trouvaient attachés ; M. Thiriat n'a pas cessé de regarder avec amour sa terre natale, dont il nous donne une description complète et intéressante. Même en faisant abstraction de la personnalité de l'auteur, le sujet n'est pas de ceux qui puissent nous laisser indifférents, et la manière dont il est traité rend l'œuvre encore plus estimable. *Si canimus sylvas, sylvæ sint consule dignæ ;* dans sa simple narration, M. Thiriat nous a si bien représenté la vallée de Cleurie, que son livre est absolument digne du public lorrain et de l'Académie.

A mon grand regret, il m'est impossible de mentionner, ne fût-ce que d'une phrase, les autres ouvrages qui ont été soumis au concours : ce serait excéder les limites du temps qui m'est imparti. Presque toutes ces productions ont une valeur réelle, et mériteraient une distinction particulière, si les premiers rangs ne se trouvaient aussi bien gardés. Quelques-unes ont le défaut de ne pas constituer une œuvre unique, mais une collection de petits travaux sur des sujets séparés ; d'autres, bien que satisfaisant aux conditions voulues, sont mal coordonnées, simples esquisses, exigeant encore de nouveaux labeurs. Avons-nous équitablement classé ces quinze ouvrages offerts à notre appréciation? Nous l'espérons, et dans ce but, nous n'avons pas ménagé notre peine.

La besogne, sans doute, était délicate, mais nous souhaitons en avoir souvent de semblable ; et, s'il nous est permis de formuler un vœu, en terminant ce rapport, c'est que l'exemple de M. le Dr Herpin ne soit pas perdu pour nos concitoyens ; c'est que, grâce à des fondations généreuses, l'Académie de Stanislas puisse plus fréquemment resserrer autour d'elle les liens qui l'unissent à l'élite des intelligences lorraines, afin qu'elle continue ainsi à diriger dignement le progrès des lettres et des sciences dans notre beau pays.

RAPPORT

SUR LES PRIX DE VERTU

POUR LE

DÉVOUEMENT DES MÈRES DE FAMILLE ET LA PIÉTÉ FILIALE

PAR M. MOURIN

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

En m'ouvrant les portes de l'Académie, vous m'avez fait un honneur dont j'ai été profondément touché. Homme d'étude, je suis heureux d'être accueilli avec tant de bienveillance dans cette maison hospitalière où se rencontrent, sans se heurter, toutes les choses de l'esprit. Aussi lorsque, pour la première fois, je prends la parole au milieu de vous, c'est pour moi un devoir, que j'aime à remplir avant toute chose, que de vous exprimer ma reconnaissance.

Vous avez encore ajouté à mes obligations en me désignant pour présenter le rapport annuel sur les prix de vertu. Je sais bien que bon nombre de gens doutent de

la vertu et disent d'elle aujourd'hui ce qu'un ancien philosophe disait de l'amitié : « O mes amis, il n'y a plus d'amis. » Mais ces boutades ne tirent pas à conséquence. Il a toujours été de mode de médire de son temps. Les siècles les plus illustres, ceux qui sont la gloire de l'humanité, n'ont pas échappé à la satire. En 1664, en plein règne de Louis XIV, un homme d'esprit, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris, qui avait cependant de bonnes raisons pour être indulgent à l'égard de ses contemporains, puisqu'il avait connu saint Vincent de Paul, qu'il conversait avec Turenne et fréquentait familièrement chez le président de Lamoignon, écrivait du plus grand sérieux à l'un de ses amis : « Nous sommes arrivés à la lie de tous les siècles !... »

Si Gui Patin, un grand railleur il est vrai, parlait avec cette irrévérence du siècle de Louis XIV, il ne faut point s'étonner des méchants propos qu'on tient sur le nôtre. Mais en dépit des poètes qui aiment trop l'hyperbole, et des moralistes qui frappent trop fort pour frapper juste, notre temps assurément n'accuse pas une dépression morale. J'inclinerai même à penser, au rebours d'Horace [1], que, tout mis en balance, nous valons sinon mieux, ce que la modestie ne nous permet pas d'affirmer, mais du moins tout autant que nos grands-pères et que, suivant les probabilités, nos petits-fils vaudront mieux que nous.

Je ne sais pas si tel est aussi le sentiment de l'homme de bien qui a institué à Nancy les prix que nous décer-

1. *Ætas parentum, pejor avis, tulit*
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitiosiorem.
Odes, Lib. III, carm. VI.

nons aujourd'hui. Mais il faut bien qu'il croie à l'existence de la vertu au XIX^e^ siècle puisqu'il a prié l'Académie de se charger du soin de la chercher pour la mettre en lumière et en honneur.

Notre généreux compatriote ne s'est point flatté, sans doute, de provoquer par une sorte de concours l'éclosion de vertus extraordinaires. Mais comme il est philosophe et observateur, il a été frappé de ce qu'on rencontre de grandeur morale dans les situations les plus humbles et il s'est proposé d'honorer et d'encourager particulièrement l'énergie déployée par les pauvres gens dans les luttes de la vie. Il n'a point exigé de ces actes d'héroïsme qui sont accomplis d'enthousiasme dans des circonstances spéciales. Ce qu'il a demandé comme condition essentielle, c'est la durée, c'est-à-dire une longue suite d'efforts et de faits procédant du même sentiment, la constance résistant à la fatigue, la fermeté de volonté soutenue durant plusieurs années.

L'Académie a accepté avec empressement le mandat qui lui était offert. Elle y a vu un heureux complément de son institution et elle a pensé qu'elle ne saurait mieux répondre aux vues de son royal fondateur qu'en associant dans les mêmes honneurs la vertu, les sciences, les lettres et les arts.

Son embarras, je dois le dire pour rassurer les esprits inquiets, n'a jamais été de trouver des candidats suffisamment méritants, ç'a été plutôt d'en avoir un trop grand nombre et d'être obligée d'écarter ou d'ajourner tout au moins des personnalités très intéressantes. Elle opère donc chaque année une sorte de sélection. Toutes les propositions, de quelque part qu'elles viennent, sont

examinées avec soin et font l'objet d'une enquête. L'Académie ne se prononce qu'après avoir réuni tous les éléments possibles d'information et lorsqu'elle a les mains pleines de ce qu'on appelle aujourd'hui des documents humains. Nous pouvons dire que votre jugement ne fait que consacrer le jugement de l'opinion publique et que ceux que vous honorez ici sont déjà honorés depuis longtemps dans le milieu où ils vivent.

Cette année l'Académie, en raison de la multiplicité des candidatures recommandées et dignes d'être accueillies, a été obligée de diviser les deux prix de dévouement maternel et de piété filiale. Mais si nous faisons des parts de la valeur matérielle, nous laissons à chaque part l'importance morale, c'est-à-dire l'honneur en entier.

J'exposerai brièvement les titres des personnes qui ont réuni vos suffrages. Leur histoire à toutes est à peu près la même, simple, obscure, sans incidents dramatiques ni romanesques. Toutes ont été aux prises, soit avec les cruelles préoccupations de la pauvreté, soit avec les dures nécessités d'une vie étroite, sans plaisir et souvent sans espérance. On les voit peiner laborieusement jour après jour, année après année, sans repos, sans trêve, se dévouant en silence les unes pour leurs enfants, qu'il faut défendre à la fois contre la faim et contre le vice, les autres pour des parents qu'il faut garder contre les tristesses de la maladie et le déclin des forces. Je ne songe pas à m'excuser pour la monotonie de ces notices, mais je vous demande d'accorder un peu de votre attention à chacune d'elles, comme un surcroît de récompense.

I. — Dévouement maternel.

Mme *Nicolas François* est veuve depuis neuf ans. Son mari, un honnête journalier, atteint de phtisie, lutta pendant cinq ans contre un mal implacable et mourut en 1876, laissant sa femme dans le plus absolu dénuement, avec trois enfants en bas âge.

Sa vaillante femme ne se plaignit pas, ne demanda de secours à personne et se mit résolûment au travail. Elle fit plus encore : elle recueillit chez elle le père de son mari, un autre enfant ce vieillard, car il était impotent et incapable de gagner sa vie.

Lavandière de son état, elle est attachée depuis huit ans au lavoir de Tomblaine. Son patron loue avec émotion dans une pièce du dossier, son exactitude, son énergie, sa probité parfaite. Quelque temps qu'il fasse, quel que soit l'état de sa santé, elle fournit sa tâche journalière. Elle pourvoit toute seule aux besoins de sa famille.

Ce qui la soutient et l'encourage, c'est l'estime et la sympathie des braves gens qui l'entourent. C'est là une grande force morale qui excite les fiertés légitimes et préserve des défaillances. Une touchante solidarité règne d'ailleurs dans les groupes de travailleurs attachés à la même œuvre. « Comment faites-vous, disait-on à Mme François, lorsqu'un besoin exceptionnel se présente et que votre salaire n'y suffit pas ? » Elle répondit : « Nous nous venons en aide les uns aux autres. Lorsque ma fille dut faire sa première communion, il lui fallait une robe et j'étais dans l'embarras. Les femmes du lavoir devinè-

rent ma peine, elles se cotisèrent et mon enfant fut bien vêtue ! »

S'il y a des heures où le cœur de la veuve semble faiblir, cela n'arrive que lorsque, étreinte par la maladie, la pauvre femme sent que ses forces s'épuisent et que, prise d'angoisse, elle craint de ne pouvoir aller jusqu'au bout. Alors elle tend les bras vers le ciel, et savez-vous ce qu'elle demande ? Une seule chose, c'est qu'il plaise à Dieu de la laisser vivre jusqu'au moment où ses orphelins n'auront plus besoin de leur mère.

Vraiment mère et comprenant tous ses devoirs, elle ne s'occupe pas seulement des besoins matériels de ses enfants, elle veille sur leurs habitudes morales, et leur fait observer avec soin la loi du travail. Sa fille aînée est en apprentissage et les deux garçons se rendent à l'école avec une scrupuleuse régularité.

L'Académie décerne à M^me^ François un prix de vertu de 150 fr.

Le mari de M^me^ *Jean Moncollin* était un ouvrier chapelier, né à Saar-Union, qui était venu s'établir à Nancy après son option en 1872. Le petit ménage laborieux, honnête, rangé, prospérait doucement. Un coup de vent renversa ce fragile édifice. Jean Moncollin tomba malade, languit pendant quinze mois et mourut en 1878. Le travail avait forcément cessé, les économies s'étaient épuisées, les meubles et tous les objets de quelque valeur avaient été engagés au mont-de-piété. Lorsque la veuve resta seule, elle était sans ressources, sans crédit, avec des dettes et quatre enfants dont le dernier venait de naître.

Maladive elle-même, à bout de forces, dévorée d'in-

quiétude, obligée de quitter son logement dont elle devait plusieurs termes, qu'allait faire la malheureuse femme ? Céderait-elle au désespoir et irait-elle au coin des rues tendre la main à la pitié publique ? Non, elle réagit contre le chagrin et la misère et, bravement, elle se promit de sauver, de nourrir, d'élever ses quatre enfants. Elle a tenu parole.

D'abord elle se logea dans une mansarde, chercha du travail, sollicita les plus rudes besognes et employa ses nuits à des ouvrages de couture. Mais les salaires étaient modiques et variables ; elle serait morte à la peine si les témoins de son courage n'étaient venus à son aide. On fit admettre un des garçons à l'orphelinat de Saint-Stanislas, le plus petit fut reçu pendant la journée à la crèche, les deux filles allèrent à l'école.

Plus libre de ses mouvements, M^me^ Moncollin put alors trouver dans une fabrique de la rue de Strasbourg, une rémunération péniblement acquise, mais plus élevée. Le soir elle rentrait dans son pauvre gîte, ramenait à elle trois de ses enfants, les soignait, faisait son ménage, lavait; raccommodait, repassait et ne prenait quelques heures de repos que fort avant dans la nuit.

Songez qu'elle a mené sept années durant cette vie si âpre, longue accumulation de durs labeurs et de douloureuses préoccupations. Parfois le corps surmené succombait à la fatigue, la fièvre clouait au lit la pauvre mère. Mais tout à coup elle se relevait d'un effort héroïque et, sourde aux conseils de la prudence, se traînait à l'atelier et fournissait une nouvelle étape.

La merveille c'est qu'une telle existence n'ait pas été dépourvue de joie. M^me^ Moncollin en a eu une seule qui

pour elle a compensé toutes ses souffrances. Absorbée dans un unique sentiment, elle pousse l'amour maternel jusqu'à la passion, je dirai presque jusqu'à l'acharnement. Sacrifices de tous les jours, privations sans cesse renouvelées, rien ne compte, tout est oublié, lorsqu'elle voit ses enfants croître, s'instruire, se former, se préparer à une vie honnête. Elle a vécu souvent d'un morceau de pain, mais rien n'a jamais manqué aux appétits exigeants de la famille grandissante. Elle épargne à ses enfants jusqu'aux apparences de la misère. Elle portera, s'il le faut, les livrées de l'indigence, mais ses petites filles seront toujours mises convenablement. La nuit, de ses mains ingénieuses, suppléant à la dépense par un goût naturel, avec un bout d'étoffe, avec une robe hors d'usage qui lui a été abandonnée, elle leur confectionne des vêtements, ajustés avec une élégance relative. Simple de toute façon, elle a pourtant la coquetterie maternelle. Lorsqu'on sort le dimanche pour aller aux offices, quelque voisine qui se figure qu'on émeut la sensibilité publique en se couvrant de haillons, dira peut-être d'un ton moqueur : voilà les petites marquises ! La veuve passe, non sans un peu de fierté. Soit instinct, soit raisonnement, elle pense à bon droit que cela rentre aussi dans son devoir de mère et dans sa dignité de femme, de parer et d'ennoblir autant qu'elle le peut la pauvreté des siens.

Aujourd'hui M^me^ Moncollin touche presque au but. La misère noire a été conjurée. Les salaires multipliés par un travail opiniâtre ont permis de payer les dettes, de racheter les meubles, de prendre un meilleur logement. La fille aînée, qui a 15 ans, gagne sa journée dans une

imprimerie ; la seconde va quitter l'école et travaillera aussi de son mieux ; le plus jeune des garçons reste le seul souci de sa mère.

Cette courageuse femme ne se doute pas qu'elle a fait une œuvre méritoire entre toutes, mais elle se réjouit en voyant se lever sur ses enfants l'aube des jours meilleurs.

L'Académie s'associe à ses justes espérances et, voulant à la fois honorer l'effort accompli et encourager l'effort qui reste à faire, décerne à M^me^ Jean Moncollin un prix de vertu de 150 fr.

Le ménage *Yung*, formé en 1864, fut cité pendant dix ans comme un modèle de bonheur domestique. Le mari était ouvrier coutelier. Le deuil entra dans la maison en 1874. Le père succomba à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

Il ne restait plus rien des épargnes communes. M^me^ veuve Yung eut à suffire avec son travail aux besoins de deux enfants, une petite fille de trois ans et un garçon d'un an seulement. Sans s'abîmer dans les cruels souvenirs des félicités passées, elle se donna tout entière à sa tâche maternelle. Pour rester auprès de ses enfants, elle dut abandonner sa profession de lingère et chercher un travail plus pénible mais qui ne l'obligerait pas à s'absenter pendant de trop longues heures. Cependant ses forces s'épuisent bien vite, sa santé se délabre. Des personnes bienfaisantes interviennent et, presque malgré elle, font entrer son petit garçon à l'orphelinat. Le pauvre petit, habitué aux douces caresses, ne peut supporter la séparation, il est pris de tristesse, il dépérit, il se meurt... La mère accourt, l'emporte dans

ses bras, le ranime sur son cœur, lui donne une seconde fois la vie. Désormais elle ne le quittera plus. Son dévouement a triomphé. Aujourd'hui ses enfants, grâce aux soins qu'elle leur a prodigués en s'oubliant elle-même, approchent de l'âge où ils pourront la payer de sa peine et de sa tendresse. Les témoignages d'estime qui viennent à Mme Yung de tous ceux qui ont vu de près sa vie si laborieuse et si digne sont pour elle une haute récompense. Vous y ajoutez une sorte de sanction publique en accordant à cette excellente mère un prix de vertu de 100 fr.

Nous avons trouvé chez Mme *Victoire Braun* le même exemple de courage et de résolution dans une situation difficile. Laissée veuve en 1878 par son mari qui était un bon ouvrier tailleur, elle a entrepris avec des travaux d'aiguille qui lui rapportent en moyenne 1 fr. 50 c. par jour à élever sa petite famille composée de trois enfants et elle y a réussi par des merveilles d'ordre et d'économie. Lorsqu'on entre dans son logement, on répète volontiers un mot que je trouve au dossier : « Tout ici respire l'ordre, la bonne tenue matérielle et morale, la dignité à la fois sévère et tendre de cette mère. » On est même frappé, et j'en fais un grand mérite à Mme Braun, de la physionomie aimable et riante qu'une main de femme peut donner au plus modeste logis ; la plus parfaite propreté règne partout, des fleurs égaient la chambre où l'on travaille, une petite bibliothèque où sont rangés les livres de classe et les livres de prix atteste que l'étude et l'instruction sont ici en honneur. Mais ce qu'il y a de plus digne d'attention, ce sont les trois fils que cette plébéienne laborieuse aurait le droit, tout aussi bien que la

fière patricienne de Rome, de montrer avec orgueil comme sa plus riche parure. L'aîné a aujourd'hui 20 ans, et se fait apprécier dans la maison de commerce où il travaille ; les deux plus jeunes suivent régulièrement l'école et marcheront sûrement sur les traces de leur frère. C'est la mère attentive et vigilante qui gouverne, qui dirige et qui, doucement mais avec beaucoup d'autorité, ouvre ces jeunes âmes au sentiment du devoir. Cette forme si noble du dévouement maternel mérite une estime particulière, et l'Académie accorde à M^me^ Braun un prix de vertu de 100 fr.

A côté de ces mères suivant la nature, nous avons placé, à titre exceptionnel, M^lle^ *Marie Dortel,* qui est devenue, par adoption, la mère de ses deux nièces et qui, en s'imposant volontairement des devoirs non obligatoires pour elle, a porté dans cette mission de son choix un esprit de sacrifice et une ardeur de dévouement dignes de toutes vos louanges.

Orpheline à l'âge de 12 ans, M^lle^ Marie Dortel fut élevée au couvent des Dames dominicaines de Nancy. Elle se fit remarquer de bonne heure par la fermeté de son caractère et surtout par la haute idée qu'elle avait du devoir et par sa rare décision à l'accomplir. Au sortir de l'orphelinat, elle fut placée dans une honorable famille d'Haroué.

Elle avait un frère aîné, marié et père de deux enfants. C'était un ouvrier lithographe très estimé ; sa femme tenait un petit commerce de fruits et de légumes. Ils étaient tous les deux actifs et laborieux ; l'avenir semblait leur sourire.

Tout à coup la jeune femme est atteinte d'une ma-

ladie de la poitrine ; la science la condamne à une fin prochaine.

M. Dortel désespéré appelle sa sœur ; elle accourt sans hésiter, abandonne sa position, renonce à ses projets d'avenir et apporte dans la maison désolée son affection, son dévouement, sa bonne grâce, ses services, presque l'espérance.

Mais le malheur s'appesantit de plus en plus sur ces infortunés. On est obligé de liquider la fruiterie, les débiteurs se dérobent tandis que les créanciers deviennent exigeants ; les pauvres gens sont en proie à la plus cruelle anxiété ; M^lle^ Dortel les rassure, leur donne toutes ses économies et même, avec une généreuse imprudence, engage sa signature pour une somme importante. Voilà ensuite que le mari contracte la maladie de sa femme ; il est forcé de limiter son travail, puis de l'interrompre fréquemment et, enfin, de le cesser tout à fait. La famille se trouve alors tout entière à la charge de M^lle^ Dortel qui, avec son admirable énergie, se multiplie, partage ses soins entre les malades et les enfants et tâche de gagner un peu d'argent pour faire face à tous les besoins. La femme meurt en décembre 1882 et le mari s'éteint à son tour en 1884. La jeune fille adoucit les angoisses de leurs derniers moments en leur promettant de ne jamais abandonner leurs petits enfants confiés à sa tendresse.

C'est ainsi que M^lle^ Marie Dortel est entrée dans le rôle de mère. Elle en a accepté toutes les obligations matérielles et morales. On lui offrait de dégager sa promesse en plaçant les enfants dans un orphelinat. Elle n'y a pas consenti. Elle entend d'autre sorte la parole

donnée à leurs parents. Elle garde donc près d'elle les deux orphelins, et, pour leur assurer les attentions délicates et incessantes que réclame leur chétive santé, elle refuse d'aller au dehors chercher un travail plus lucratif et se résigne à des ouvrages plus pénibles et plus mal rémunérés.

L'Académie, touchée de ce dévouement, a fait monter M^lle^ Marie Dortel au rang des mères les plus honorées et lui décerne un prix de vertu de 200 fr.

II. — Piété filiale.

M^lle^ *Marie Eugénie Olivier* est née dans une famille de cultivateurs des environs de Charmes.

En 1866, elle fut appelée à Nancy par un vieux parent. Ancien employé, il avait quelque aisance, mais il était en proie à de cruelles infirmités qui réclamaient des soins incessants. Sa femme reculait devant la tâche.

La jeune fille n'écouta que son courage et son affection et se dévoua résolûment au service de son oncle.

Pendant huit longues années elle fut sa garde-malade patiente, délicate, ingénieuse et d'une bonne humeur inaltérable. Le vieillard mourut en la bénissant et en recommandant à sa femme de considérer sa nièce comme sa fille.

La veuve, qui n'avait pas rougi de se laisser suppléer dans son devoir, mit en oubli les paroles du mourant et ses propres promesses. Elle se laissa gagner par l'intempérance et en vint parfois à maltraiter sa fille d'a-

doption. Au dernier moment, un étranger entra dans ce triste foyer et la vieille femme disposa en sa faveur de tout l'héritage.

M^lle^ Olivier ne se plaignit point. Elle s'était donnée à ses parents sans stipuler aucun salaire. Elle sortit sans amertume de cette maison où elle avait dépensé dans des soins pénibles les plus belles années de sa jeunesse et d'où elle n'emportait que le souvenir du bien qu'elle avait fait.

Elle est établie aujourd'hui dans le faubourg des Trois-Maisons; c'est une habile ouvrière et le travail abonde chez elle. Pour continuer ses habitudes de dévouement, elle a pris avec elle sa mère devenue veuve. Depuis huit ans les deux femmes vivent en paix; la vieille mère passera ses derniers jours, entourée des attentions les plus tendres.

L'Académie accorde à M^lle^ Marie Olivier un prix de vertu de 100 fr.

M^lle^ *Eugénie Mussot* est née en 1848 dans l'estimable famille d'un ouvrier tailleur. Elle n'avait pas encore dix-huit ans lorsque sa mère, atteinte d'une maladie de poitrine, fut contrainte de lui remettre la direction du ménage et la surveillance de deux frères plus jeunes. M^me^ Mussot mourut en 1870. Les temps étaient difficiles; l'occupation avait arrêté les affaires; le travail manquait. Le père, démoralisé par la perte de sa femme et par la misère, s'abandonnait au découragement. La jeune fille, mûrie par le malheur et par le vif sentiment de sa responsabilité, fait face aux difficultés, relève les cœurs, cherche des ressources, trouve même du crédit sur l'estime qu'elle inspire. Elle a pu ainsi traver-

ser la crise et mener à bien l'éducation de ses frères qui sont aujourd'hui arrivés à l'âge d'homme et hors d'affaire.

Mais sa tâche n'est point terminée. Elle reste à côté de son père, partage son travail, tient son ménage. Les dettes ont été payées, l'ordre et l'économie ont ramené une aisance relative. Ce qui ajoute au mérite de M^lle^ Mussot, c'est la façon aimable dont elle fait son devoir. Elle n'est pas de ces natures tristes qui donnent à la vertu une physionomie morose et revêche. Elle a mis la grâce dans le dévouement. Son égalité d'humeur, sa constante patience, l'enjouement de son caractère, sont le charme de la maison paternelle.

M^lle^ Mussot vous a paru un sympathique modèle de piété filiale et vous lui décernez un prix de vertu de 150 fr.

Si la longue durée des épreuves est la condition essentielle de vos prix de vertu, personne n'y a plus de droit que M^lle^ *Franceline Sylvestre,* car elle a commencé dès l'âge de 11 ans sa carrière de sacrifices et de dévouement filial; elle a aujourd'hui 55 ans.

Sa première enfance avait été facile ; son père, meunier aux Grands-Moulins, gagnait largement la vie de la famille. Mais il arriva ce qui arrive trop souvent : Jean Sylvestre quitta la voie droite que suivait sa femme, négligea son travail, déserta la maison, et ce ménage, qui aurait pu être toujours heureux, tomba peu à peu dans la gêne.

Jean Sylvestre était de ces natures légères qui regardent la vie comme une partie de plaisir et le mariage comme un incident de peu d'importance. Dans le dos-

sier, on l'appelle « meunier sans souci, sans souci conjugal et paternel ». Joyeux compagnon, le cœur sur la main, il avait de nombreux amis et dissipait gaiement avec eux le petit avoir de la famille. Il chantait à tout venant, ne soupçonnant pas qu'il y eût pour un homme des obligations plus hautes. Lorsque la misère vint s'asseoir à son foyer, il ne songea même pas à l'écarter, seulement il se lassa de voir les siens souffrir et s'attrister. Il s'absenta fréquemment, se fit de plus en plus rare et un jour annonça, qu'ayant besoin de se former par des voyages, il allait faire son tour de France.

La mère et la fille restèrent seules ; Franceline avait alors 11 ans. Sa mère aurait voulu la pourvoir d'un état sérieux en la mettant en apprentissage. Mais elles n'avaient pas le temps d'attendre ; il fallait gagner le pain de chaque jour. Comme la broderie de Nancy était alors une industrie florissante, la jeune Franceline apprit en grande hâte à faire des jours et trouva du travail. Voilà 44 ans qu'elle fait ce métier devenu, par suite des caprices de la mode, de moins en moins productif. Aujourd'hui elle gagne en moyenne de 80 à 90 centimes à la journée. Mme Sylvestre de son côté, quoique de santé peu robuste, s'en allait de maison en maison faire des ménages. Leur gain mis en commun leur permettait tout juste de vivre.

De loin en loin le père, fatigué et pressé par le besoin, revenait à Nancy. Il s'y refaisait aux dépens des deux vaillantes ouvrières. Puis s'ennuyant au logis dans cette pauvreté qu'il n'eût tenu qu'à lui, avec un peu de cœur et d'énergie, de changer en bien-être, il partait de nouveau et reprenait ses mœurs vagabondes.

Un soir, après plusieurs années d'absence, il revint comme le pigeon de La Fontaine :

> Traînant l'aile, et tirant le pied,
> Demi-mort.....

Les deux femmes le reçurent avec leur admirable indulgence, le soignèrent, travaillèrent un peu plus. Au bout de six moix, des amis s'entremirent et le voyageur fourbu entra à l'hospice Saint-Julien. Il s'y guérit, recouvra bien vite sa belle humeur et comme il était probe, il faut lui rendre cette justice, on le nomma commissionnaire de la maison ; pendant 14 ans il retrouva, en parcourant les rues de la ville, une image de sa vie errante. On sourit malgré soi devant ces êtres inachevés qui restent de grands enfants et semblent presque irresponsables parce que leur sens moral n'arrive jamais à maturité. Mais il ne faut pas s'y tromper : ce sont là tout simplement des égoïstes qui font beaucoup de mal avec une sorte d'ingénuité et, si je ne craignais de blesser les sentiments de la femme et de la fille qui le couvrent encore de leur miséricorde, je dirais plus sévèrement ce qu'il faut penser de ce meunier sans souci qui, chef de famille, abandonne son poste et se dérobe par la fuite à ses devoirs de père et d'époux. N'en parlons plus.

Cependant les deux pauvres femmes délaissées allaient courageusement leur chemin, mettant leur dignité à dissimuler leur détresse. Lorsque Franceline fut devenue une jeune fille, sa bonne renommée, ses qualités morales et aussi les agréments de sa personne touchèrent un honnête homme qui la demanda en mariage. C'était peut-être le bonheur qui venait à elle. Elle n'osa pas l'ac-

cueillir. Elle refusa de quitter sa mère qui avait besoin de ses soins, de sa tendresse, de sa présence à toute heure du jour.

Plus tard survint la maladie. La mère fut retenue sur son lit pendant plus d'une année. M^lle^ Sylvestre ne voulut pas qu'on la transportât à l'hôpital et se fit garde-malade. Elle redoubla d'efforts, ajoutant à un travail déjà acharné. Mais quoi qu'elle fît, elle ne pouvait satisfaire à un surcroît de dépense. Cette misère qu'on avait jusqu'alors cachée avec une noble fierté, il fallut bien la laisser voir, elle éclatait aux yeux de tous d'une façon poignante. Les meubles du petit ménage s'en allèrent un à un; M^lle^ Sylvestre vendit jusqu'à son lit de jeune fille. La mère se releva enfin, mais sans recouvrer la plénitude de ses forces. Elle reprit en partie sa tâche laborieuse et la continua jusqu'à ce que, trahie par la nature, elle fut obligée de l'abandonner tout à fait.

Heureusement qu'on vint en aide à la piété filiale. Il existe à Nancy plusieurs sociétés de secours mutuels dont on ne saurait trop louer l'excellente organisation, la direction habile et l'action bienfaisante. La Société des familles à laquelle appartenaient les dames Sylvestre, intervint à l'heure la plus critique, racheta les meubles et, dans une séance solennelle, décerna avec de justes éloges un livret d'honneur à M^lle^ Franceline Sylvestre. Ce fut un rayon de soleil dans leur ciel si triste et si sombre.

Les pauvres femmes ainsi encouragées remontèrent d'un degré la pente de la misère. Elles s'ingénièrent à trouver de nouvelles ressources et, pour suppléer au salaire de la mère qui manquait désormais, elles prirent,

moyennant une modique indemnité, un petit pensionnaire de l'orphelinat de Saint-Stanislas.

Que dirai-je de plus? Ces deux vertueuses femmes n'ont plus d'histoire. Mme Sylvestre a aujourd'hui 84 ans et sa fille en a 55. Elles ne se sont jamais séparées un seul jour. Elles descendent la vie appuyées l'une à l'autre, cœur contre cœur. Leur tendresse mutuelle ne s'est jamais lassée et s'est renouvelée sans cesse. C'est une douce compensation aux amertumes d'une existence si avare de joie. Elles méritent l'une et l'autre d'être honorées de tous les honnêtes gens. L'Académie, qui a eu rarement à récompenser tant de mérite et de constance, unit dans son estime la mère et la fille et décerne à Mlle Sylvestre un prix de vertu de 250 fr.

Je n'ajouterai rien, Messieurs, à la simplicité de ces récits. Si j'en tirais des conclusions générales disproportionnées, je croirais manquer au respect qui est dû à ces humbles femmes. Toutefois, je n'exagère rien en disant que le spectacle offert dans un coin obscur de notre société par ces héroïnes du dévouement, de l'abnégation, du travail, est digne d'une sympathique admiration. Combien n'y a-t-il pas de ces victimes des rigueurs de la fortune qui, privées par la mort ou par toute autre cause de leurs soutiens naturels, luttent un moment, puis se découragent, fléchissent et se laissent glisser dans les avilissements de la mendicité. Faire le bien, c'est le premier mouvement de la nature humaine, y persévérer malgré tous les obstacles, n'appartient qu'aux âmes hautes et fortes. Ceux qui résistent aux suggestions de la misère, qui sauvegardent leur dignité, qui se font place dans la vie active par le travail, ceux-là sont l'honneur

de l'humanité et on doit les opposer comme de vivantes protestations au pessimisme des moralistes superficiels ou chagrins ! Non, tant qu'il y aura, à tous les degrés de notre société, un vif sentiment des devoirs de famille avec l'énergie qui fait les longs dévouements, il ne sera pas permis de dire que la vertu est morte et que nous sommes frappés d'une irrémédiable décadence morale.

Pour moi, je crois bien plutôt à la loi du progrès. Un jour viendra, je l'espère, où, grâce aux institutions que multiplie la bienfaisance publique ou privée, grâce aux principes de l'association appliqués, développés de plus en plus par les sociétés de secours mutuels, toutes les bonnes volontés et tous les courages trouveront l'aide nécessaire pour traverser les heures mauvaises de la vie. C'est pour cela, qu'au risque de me faire taxer d'optimisme, je suis de ceux qui parlent sans tristesse ni colère du temps présent et qui envisagent avec confiance l'avenir de notre démocratie.

LE

GÉNÉRAL FABVIER

1782-1855

PAR M. A. DEBIDOUR

DISCOURS DE RÉCEPTION

MESSIEURS,

L'honneur que vous m'avez fait en m'admettant dans votre Compagnie m'est depuis longtemps si sensible que je n'ai qu'un moyen de vous en remercier. C'est de vous prouver, par l'étude que je vais lire, que votre pays m'est devenu bien cher et que je ne suis pas moins jaloux de ses gloires que vous-mêmes.

Nouveau venu en Lorraine, j'ai trouvé parmi vous, dès mes débuts dans votre ville, l'accueil le plus indulgent et le plus cordial. C'est de confiance que vous m'avez fait vôtre. Je veux justifier vos suffrages en m'attachant comme vous à mettre en lumière ce que votre chère province a fourni de gloire à notre patrie commune.

C'est pour cela, Messieurs, que je vais essayer de retracer devant vous la vie d'un des plus vaillants hommes, d'un des plus nobles cœurs qu'ait jamais produits la Lorraine.

Ce héros, dont la mort ne date que de trente ans, est le général Fabvier.

Si parmi tant d'hommes d'élite qu'a produits votre pays, je l'ai choisi de préférence pour le louer devant vous, ce n'est pas qu'il soit le plus illustre, que d'autres ne l'aient surpassé par les dons de l'esprit ou n'aient joué dans l'histoire un rôle plus éclatant que le sien. Ce n'est pas non plus qu'il ait été exempt d'erreurs et n'ait subi, comme beaucoup d'hommes de cœur, les entraînements de son temps.

Fabvier fut un vaillant soldat, un habile tacticien, un organisateur militaire de premier ordre, un orateur émouvant. Mais ce n'est pas ce qui le distingue d'une génération où, vous le savez, la bravoure, les talents stratégiques et les qualités oratoires n'étaient pas rares. S'il a, d'un autre côté, partagé avec elle certaines passions, toujours généreuses, mais parfois imprudentes ou téméraires, quelle a donc été sa vertu propre? D'où vient l'admiration que, de son vivant, il a inspirée dans l'Europe entière? Comment expliquer la sympathie que, trente ans après sa mort, son nom éveille encore parmi nous?

Si la postérité n'a pas le droit de se taire autour de sa tombe, si la France et la Grèce sont toujours fières de ce glorieux enfant et de cet ami sans égal, c'est qu'en un siècle de fer il fut un homme de l'âge d'or; c'est qu'en un temps de palinodies et de défaillances il ne glissa jamais ni dans la trahison ni dans le découragement; c'est qu'à une époque où l'ambition égarait tant de grandes âmes, il ne songea qu'au devoir, à la patrie et à l'humanité; c'est que, sans illusions, ni sur les hommes

ni sur les choses, il resta invariablement fidèle aux nobles causes qu'il avait embrassées ; que ni l'ingratitude, ni les outrages ne l'en purent détourner; qu'en mourant il légua l'exemple d'un homme qui n'avait rien demandé[1]; c'est qu'au milieu des triomphes de la force il ne tendit la main qu'aux faibles et ne se plut qu'à être le soldat du malheur. C'est enfin que nul sophisme ne faussa jamais son inflexible droiture et que la foi jurée fut la règle de toute sa vie.

D'autres, Messieurs, ont été la science, le génie, la victoire, la puissance. Fabvier fut le dévouement, l'abnégation ; Fabvier fut l'honneur. Tel je viens de vous le dépeindre en quelques lignes, tel son histoire entière va vous le montrer, du premier au dernier jour de sa vie publique, qui a duré plus d'un demi-siècle. Dans les quatre périodes qu'elle comprend, à travers toutes les épreuves et tous les écueils, si son esprit a pu se tromper, jamais sa conscience n'a fléchi. Soldat de la France sous l'Empire, conspirateur sous la Restauration, champion de la liberté dans la guerre de Grèce, général et orateur politique sous Louis-Philippe et la seconde République, il a toujours également mérité ces trois épithètes : chevaleresque, intrépide et désintéressé. Le rapide exposé que vous allez entendre ne laissera pas, j'espère, le moindre doute à cet égard.

1. « ... Je n'ai rien demandé, disait-il à l'Assemblée législative le 14 novembre 1849, et quand je dis adieu à l'armée du haut de cette tribune, je veux lui léguer un bon exemple, celui de ne jamais rien demander... »

I

S'il ne nous apparaît qu'au second plan dans l'épopée impériale, la place qu'il y occupe n'en est pas moins glorieuse. Il était né trop tard[1] pour pouvoir parvenir avant la chute de Bonaparte au premier rang, où l'appelaient sa bravoure fougueuse et ses talents. Je ne sais, du reste, si son indépendance d'esprit et son aversion pour le despotisme ne lui eussent pas toujours nui près d'un chef qui entendait être un maître et n'aimait guère que des courtisans. Sorti de l'École polytechnique à 21 ans, il était à l'École d'application de Metz quand le premier Consul, qui aspirait à descendre, comme dit Courier, voulut devenir empereur. Fabvier vota *non*, comme beaucoup de ses camarades; et si depuis il servit loyalement Napoléon, tout dans sa conduite et dans

1. Charles-Nicolas Fabvier naquit à Pont-à-Mousson le 10 décembre 1782. Son père, qui possédait un office dans la maîtrise des eaux et forêts de cette ville, exerça la profession d'avocat après la Révolution. Suspect de royalisme, il fut quelque temps détenu, ainsi que sa femme, pendant la Terreur. Le frère aîné du futur général, Nicolas-Charles-Antoine Fabvier, né le 30 mai 1772, émigra et passa plusieurs années en Angleterre, où il fut professeur de belles-lettres. Rentré en France (1802), il devint, lui aussi, avocat et plaida longtemps avec succès à la Cour d'appel de Nancy, dont il devint procureur général après la révolution de Juillet. Nommé conseiller à la Cour de cassation le 5 août 1840, il mourut à Paris le 23 mars 1844. Un grand nombre des lettres qu'il reçut de son cadet, de 1803 à 1818, m'ont été gracieusement communiquées par son petit-fils, M. Édouard Fabvier, à qui je suis heureux d'adresser mes remerciements. D'autres, que le brave officier adressait à ses parents pendant la même période, m'ont été prêtées également. Cette correspondance prouve que, s'il entendait n'agir jamais qu'à sa guise et s'il effrayait parfois sa famille par son caractère aventureux et hardi, il n'en conservait pas moins pour les siens, et notamment pour son frère, la plus vive et la plus solide affection.

ses écrits montre que c'était sans enthousiasme pour sa personne et simplement parce que la fortune de la France était liée à celle du conquérant.

Ses débuts militaires, du reste, furent d'un homme de valeur et devaient attirer sur lui l'attention. Dès la fin de 1804, nous le voyons au camp de Boulogne, où il est lieutenant d'artillerie. L'année suivante, il prend part à la campagne d'Austerlitz et a l'honneur de sauver le corps compromis du maréchal Mortier en escaladant les rochers de Diernstein avec sa batterie et faisant tuer les deux tiers de ses hommes. Décoré pour ce fait d'armes, il est détaché de son régiment en 1806 et prend part en Dalmatie aux opérations de Marmont, qui est frappé de son mérite et ne l'oubliera pas. Bientôt après, poussé sans doute par cette humeur aventureuse, ce désir du lointain et de l'inconnu qu'on remarquera chez lui jusqu'à la fin de sa vie, il se fait envoyer à Constantinople, où Sébastiani, avec Foy et quelques autres officiers français, vient de défendre le Bosphore contre les Anglais. C'est là que le trouve bientôt le général Gardane. On sait que cet aide de camp de l'Empereur était envoyé vers Feth-Ali-Schah pour assurer à la France l'alliance de la Perse, réorganiser militairement ce pays et en faire une base d'opérations contre l'Hindoustan, dont l'attaque était le secret désir de Napoléon [1]. Fabvier demande à le suivre,

1. Les papiers d'État et documents inédits relatifs à cette curieuse ambassade ont été publiés en 1865, par M. le comte de Gardane, fils du général, sous ce titre : *Mission du général Gardane en Perse* (Paris, Lainé, 1 vol. in-8°). — Voir sur ce sujet une intéressante étude de M. Paul Gaffarel dans la *Revue politique et littéraire* du 16 février 1878.

traverse l'Asie-Mineure[1], dont il décrit les misères dans son curieux journal de voyage[2], et va fondre des canons à Ispahan. Abandonné à lui-même dans cette ville, sans livres, sans instruments, il crée de toutes pièces des ateliers, des fourneaux; il est à la fois ingénieur, serrurier, menuisier, ajusteur; huit mois durant, il ne dort pour ainsi dire pas; les fonctionnaires persans, jaloux de lui, le servent mal; les ouvriers qu'il forme ne le comprennent pas, brisent ses appareils. Mais Fabvier, qui n'est pas timide, fait marcher tout son monde, à coup d'écouvillon au besoin. Finalement il donne à Sa Hautesse cinquante pièces, des affûts, des caissons et trouve encore le temps d'écrire de judicieux mémoires, non seulement sur ses travaux, mais sur l'état militaire du royaume[3]. Par malheur, la mauvaise foi de Napoléon et les intrigues de l'Angleterre provoquent, en 1809, le renvoi de Gardane et le vaillant fondeur doit retourner avec lui en Europe.

---

1. Partie de Constantinople le 10 septembre 1807, la mission n'atteignit Téhéran que le 30 novembre suivant.

2. Je remercie M. le baron Fabvier, fils du général, d'avoir bien voulu me communiquer ce curieux journal, qui n'a jamais été publié et qui mérite de l'être. On y trouve, outre d'importants détails géographiques sur les pays parcourus, de quoi s'instruire sur la condition des provinces turques et persanes à la fin de 1807. Voir notamment le tableau de la cour du célèbre Tchiapan-Oglou à Josgad, de Joussouf-Pacha à Erzeroum, d'Abbas-Mirza à Tauris, etc., etc.

3. Les plus importants de ces travaux, dont je dois également la connaissance à M. le baron Fabvier et dont je regrette de ne pouvoir donner ici une analyse étendue, sont: 1° un récit très détaillé portant simplement ce titre : *Travaux à Ispahan*; 2° une étude très nette et très instructive sur l'*État militaire persan*; 3° le journal du voyage accompli par Fabvier, du 25 novembre au 31 décembre 1808 (retour d'Ispahan à Téhéran). Aucun de ces ouvrages n'a été publié.

Ne croyez pas, du reste, que ce soit pour se reposer. Avant même d'avoir atteint l'Autriche, où l'Empereur s'apprête à livrer la bataille de Wagram, il s'attache comme volontaire à l'armée polonaise de Poniatowski et y rend de tels services qu'à son retour l'Empereur le fait entrer dans sa garde. Le voilà sur le chemin des honneurs. Pourquoi s'en détourne-t-il peu après ? Je ne sais. Le fait est que nous le retrouvons en 1811, bien loin du maître, en Espagne, où il est aide de camp de Marmont. Ce dernier, depuis 1806, l'a pris en grande amitié. Fabvier, de son côté, conçoit pour le duc de Raguse un attachement et une estime que la conduite de ce personnage mettra plus tard, hélas ! à de rudes épreuves. Il le sert de son mieux, va, vient, se multiplie pour l'aider à venger sur Wellington le récent échec de Masséna. Peine perdue. Marmont est vaincu aux Arapiles (22 juillet 1812). L'aide de camp, grièvement blessé, doit cependant monter à cheval pour aller informer le roi Joseph de ce désastre. A peine de retour, le maréchal le charge de communications confidentielles pour l'Empereur et l'Empereur est en Russie. L'infatigable officier repart, traverse toute l'Europe à franc étrier et rejoint Napoléon devant la Moskowa, le 6 septembre 1812. Le lendemain a lieu la grande bataille. Fabvier, qui n'a pas de commandement, se jette en soldat dans la première colonne d'attaque et tombe sous le feu dans la grande redoute. Il survit pourtant ; mais les mauvais jours sont venus pour l'Empire ; le temps est proche où il aura la France à défendre. Raison de plus pour le bien servir. Pendant la campagne de Saxe, Fabvier est chef d'état-major de Marmont, qui commande maintenant le 6e corps de la grande armée. Il

se comporte en héros à Lutzen et à Dresde. Il devient colonel, il devient baron, que sais-je encore? Mais que lui importe? Les vainqueurs de Leipzig atteignent bientôt le Rhin. La seule ambition d'un Français ne doit plus être que de défendre la patrie menacée.

L'effroyable campagne de 1814 commence, en plein hiver. Le 6e corps, réduit à moins de 6,000 hommes, recule pas à pas, de Mayence à Paris, se recrutant des conscrits imberbes, qu'on appelle des *Marie-Louise* et qui n'en rivalisent pas moins d'entrain avec les vieux soldats[1]. Un de ces *blancs-becs* prend le général Alsufieff; un enfant de 13 ans, armé d'un simple couteau, ramène deux grenadiers russes[2]. Le pays est désert; les

1. « Levés et incorporés à la hâte, l'innocence et la simplicité de ces braves jeunes gens amusaient les vieux soldats. Leur habillement consistait en une redingote grise et un bonnet de forme féminine. On les appelait les *Marie-Louise*. Ces enfants manquaient de force et d'instruction, mais chez eux l'honneur remplaçait tout et leur courage est indomptable. Au cri : *En avant, les Marie-Louise!* on voyait leurs figures éteintes se couvrir de la plus noble rougeur; affaiblis par la fatigue et par la faim, leurs genoux se raidissaient pour voler à l'ennemi. Quant à ce qu'ils savaient faire, les grenadiers russes peuvent le dire. » (Fabvier, *Journal des opérations du 6e corps pendant la campagne de 1814.*)

2. A Champaubert, « l'ennemi occupait fortement un petis bois. On se disposa à l'enlever. Les *Marie-Louise* composant le 113e eurent la tête; des pelotons de tirailleurs furent disposés autour du bois... Avant le signal, le duc de Raguse parcourut les pelotons de tirailleurs en répétant les ordres. A l'un d'eux il demanda : « Qui commande ici? Y a-t-il un officier? — Non, lui dit un conscrit, qui était un véritable enfant. — Un sous-officier? — Non, mais nous sommes bons là. » — Plus loin, un autre *Marie-Louise* dit : « Oh! je tirerais bien mon coup de fusil, mais je voudrais bien avoir quelqu'un pour le charger. » Avec de pareils gens on pouvait donner le signal. Tout s'élança en même temps. Le bois fut enlevé. Le corps d'Alsufieff, composé de 9,000 grenadiers, fut totalement détruit. Ce général fut pris dans le bois par un chasseur du 16e, conscrit de 6 mois, qui ne voulut point le quitter qu'il ne l'eût

villages brûlent. On mange ce que de braves paysans, réfugiés dans les bois, apportent la nuit, au péril de leur vie, à nos colonnes harassées[1]. On livre, en 90 jours, 67 combats. Mais vainqueurs ou vaincus, finalement on recule. Si le peuple veut encore se battre, les maires, les fonctionnaires, la haute bourgeoisie le paralysent; les nobles, en plusieurs villes, arborent déjà la cocarde blanche et fraternisent avec les alliés[2]. Tel est le tableau navrant que Fabvier indigné esquisse chaque soir dans cet admirable *Journal des opérations du 6e corps*[3] que pas un de vous, Messieurs, ne pourrait lire sans pleurer.

Après trois mois de lutte, quand la fausse manœuvre de Napoléon sur Saint-Dizier a rendu inévitable la perte de la capitale, c'est ce débris de l'armée, uni aux restes

---

conduit à l'Empereur; il fut fait légionnaire. Un enfant de 13 ans amena d'une lieue deux grenadiers. Il avait pour arme un grand couteau de boucher qu'il brandissait d'un air tout à fait plaisant. « Ces gaillards-là voulaient broncher, disait-il, mais je les ai bien fait marcher. » (Fabvier, *Journal des opérations du 6e corps pendant la campagne de* 1814.)

1. « Dans cette campagne sacrée, où chacun défendait le sol qui l'avait vu naître, chaque jour voyait des scènes nouvelles ou attendrissantes. Tantôt, malgré nos efforts, il fallait abandonner aux barbares nos villes, nos villages et leurs habitants; d'autres fois, nous y rentrions en vainqueurs, et alors, malgré les pillages et les incendies, ces nobles paysans venaient nous offrir leurs dernières ressources. Souvent, on voyait, du milieu d'épaisses forêts, s'élever des colonnes de fumée: c'étaient des vivres qui cuisaient pour nous. On les apportait à la faveur de la nuit, à travers mille périls, à nos colonnes harassées. Habitants des campagnes, vous êtes la partie la plus vénérable du peuple français! Que n'auraient-ils pas fait, ces paysans, si une politique insensée, habituelle au despotisme, ne les eût tous désarmés de longue main?... » (Fabvier, *ibid.*)

2. Voir sur ce sujet, entre autres documents, la lettre de Napoléon au roi Joseph, du 13 mars 1814.

3. Publié en 1819 (Paris, in-8°).

du corps de Mortier, qui aura l'honneur de brûler sous Paris les dernières cartouches. Le 29 mars, c'est Fabvier qui, serré de près par l'ennemi, fait prendre position à ces derniers Français de Charenton à Belleville. Rien n'a été préparé pour eux : point de retranchements, point de vivres; 300 hommes restent pieds nus[1]. Le chef d'état-major n'en donne pas moins le signal du combat le 30, avant le jour. Douze heures durant, il tient tête aux colonnes russes. Il est blessé deux fois aux Prés-Saint-Gervais et ce n'est point sa faute s'il n'y reste pas. Mais à quoi sert tant d'héroïsme? Le roi Joseph a pris honteusement la fuite. Le soir venu, Marmont qui, avec raison, ne croit plus la résistance possible, se décide à évacuer Paris, et c'est Fabvier qu'il charge de signer en son nom la capitulation. Le noble officier se récrie, pleure, se débat. Mais le maréchal insiste, fait appel à son cœur. L'infortuné se soumet en soldat. Il faudra qu'il ouvre lui-même aux Russes les barrières, qu'il assiste à l'entrée triomphale des alliés et qu'il reste impassible. Et, en effet, Messieurs, le lendemain, mêlé au cortège des souverains, portant au cœur le deuil de la France, il entendait les hourras des barbares, et devant lui des Français leur tendaient la main, des Françaises leur jetaient des fleurs; une grande dame chevauchait en croupe derrière un cosaque; d'autres dansaient en plein air avec des Allemands; un légionnaire attachait la croix d'hon-

1. « Tout demeurait à l'abandon. On croira difficilement que quand nos troupes arrivèrent le 29 à Charenton, à Belleville, elles n'y trouvèrent pas une seule ration de vivres ou de fourrages et que le lendemain plus de 300 hommes combattirent pieds nus. » (Fabvier, *Journal des opérations du 6e corps.*)

neur à la queue de sa monture; et quelques lâches, attelés à un câble, sur la place Vendôme, s'efforçaient d'abattre aux pieds de l'étranger la statue de l'Empereur[1]. Scènes hideuses, que l'on n'a plus revues, qu'on ne reverra jamais.

Vingt-quatre heures après, Fabvier était à Essonne et rendait compte à Napoléon du spectacle qu'il avait eu sous les yeux. L'Empereur lui demanda les noms des coupables. « Sire, répondit le noble soldat, je les sabrerais si je les rencontrais, mais je ne les nommerai pas à Votre Majesté. »

J'ai hâte, Messieurs, d'en finir avec cette sombre histoire de l'invasion. Mais il faut bien parler de Marmont et de sa défection. Quand ce malheureux, comblé de bienfaits par son maître et qui seul pouvait encore le défendre, eut cédé aux suggestions de l'ennemi et consenti à livrer l'Empereur en découvrant Fontainebleau; quand il eut quitté son corps et qu'en son absence, sans même attendre ses instructions, ses lieutenants, trompant les troupes, leur ordonnèrent de quitter Essonne, le chef d'état-major, qui ne pouvait croire à une pareille détermination, accourut, fou de douleur, essaya de les arrêter, les supplia, au nom de la France, au nom de l'honneur. Tout fut inutile: « Le vin est tiré, il faut le boire », lui dit brutalement Souham[2]. La trahison fut consommée. Napoléon dut partir pour l'île d'Elbe.

Chose triste à dire, Fabvier avait dans le duc de Ra-

1. Voir les *Mémoires* du vicomte Sosthène de la Rochefoucauld, qui, loin de nier ces honteuses manifestations, se vante d'y avoir contribué.

2. Sur cet événement, voir les récits de Thiers, Vaulabelle, Viel-Castel, Louis-Blanc, etc.; voir aussi les *Mémoires* du duc de Raguse.

guse une si profonde confiance qu'il ne voulut pas le croire coupable. Il demeura persuadé que ses généraux seuls avaient fait tout le mal. Longtemps encore, il le défendit. Un an plus tard, quand Napoléon fut pour cent jours redevenu empereur, il lui fit parvenir par son compatriote et ami, le général Drouot, une justification du maréchal qui fut, du reste, accueillie avec bienveillance. Mais cette incroyable illusion ne l'empêcha pas de voir nettement, en 1815 comme toujours, où était son devoir de Français et de soldat. Fabvier ne suivit pas Louis XVIII en Belgique, comme Marmont. Pour lui, comme pour tout bon citoyen, là où était son pays, là était son devoir. Persuadé, d'autre part, qu'en repassant au service de l'usurpateur il commettrait, comme officier, un acte de félonie, il refusa, sans hauteur, mais sans faiblesse, les offres brillantes qui lui furent faites de sa part. Seulement, quand l'ennemi se montra de nouveau sur la frontière, il vint spontanément en Lorraine, organisa un corps franc et fit tête à l'invasion. Longwy et Montmédy furent par lui défendues. Le 15 juillet, un mois après Waterloo, il luttait toujours; à la fin d'août, enfermé dans Metz avec le général Miollis, il déclarait encore qu'il tiendrait bon et ne permettrait pas à l'étranger d'entrer dans la place. Voilà, Messieurs, comment un homme d'honneur se comportait en 1815.

II

Après les batailles, les complots politiques, qui sont aussi des luttes où l'on risque sa vie. Fabvier n'avait été jusque-là que soldat. Il allait devenir homme de parti,

conspirateur, et la Restauration ne devait pas avoir d'adversaire plus résolu, plus remuant que lui.

Ce n'est pas que son caractère le portât aux intrigues, qu'il aimât le désordre, ni que le gouvernement des Bourbons, au début, lui inspirât de l'horreur. La guerre civile lui parut toujours impie et sacrilège. D'autre part, s'il avait gémi, comme tous les bons citoyens, de voir des princes français remonter deux fois au trône grâce à nos désastres et sous la protection de nos vainqueurs, il se consolait en pensant qu'au moins ils avaient ramené en France la liberté. Sincèrement monarchiste et catholique, il n'était pas plus attaché au trône et à la religion qu'aux principes essentiels de la Révolution, que la Charte de 1814 semblait avoir consacrés. Il admettait la Restauration, mais il la voulait fidèle à ses engagements. Le jour où il lui fut démontré qu'elle ne voulait être qu'une réaction, il cessa de la servir et se crut en conscience tenu de la combattre [1].

1. Après la première Restauration, il avait exercé un commandement dans les gardes du corps. Après la seconde, il se refusa énergiquement, malgré les instances de sa famille, à rentrer dans la Maison du roi, déclarant qu'il préférait la demi-solde. Il souhaitait le commandement de la légion de la Moselle ; mais il ne l'eut pas. Sa conduite pendant les Cent-Jours lui avait fait du tort aux yeux des princes. Il n'avait pas voulu servir Napoléon, et pourtant les *ultras* l'accusaient de bonapartisme. Marmont, qui l'aimait toujours, le préserva d'une disgrâce complète en l'attachant de nouveau à son état-major. Le lecteur pourra se rendre compte, par les lignes suivantes (qu'il écrivait à son frère le 30 septembre 1815), des sentiments qu'il éprouvait alors pour les Bourbons et des préventions de la Cour à son égard : « Tout va au plus mal. Ce premier besoin de la France, le départ des étrangers, est encore fort incertain. Leur insolence accroît à tel point qu'on ne sait raisonnablement que penser des excès auxquels ils veulent enfin arriver. Ils insultent le roi dans son palais, la nation dans tous ses souvenirs, sa richesse, son existence et son honneur. Et le pis de tout, c'est encore

Qu'on se rappelle ce qui se passait en France après Waterloo : les hommes de Gand rentrant derrière Blücher, altérés de vengeance ; la populace poussée par eux à l'assassinat, Trestaillons glorifié, la délation partout, cent mille fonctionnaires destitués, Labédoyère et Ney fusillés, nos plus nobles soldats proscrits, chassés des régiments ; qu'on songe aux lois de haine portées par la Chambre *introuvable*, aux échafauds relevés par les cours prévôtales, aux 70,000 suspects emprisonnés en peu de mois, aux menaces des émigrés, à la France ruinée et terrorisée. Ces représailles et ces bassesses ne devaient-elles pas soulever l'âme loyale et généreuse de Fabvier? Deux ans s'étaient écoulés et, comme au premier jour, le sang coulait, les cachots regorgeaient. D'in-

---

la démence qui dirige toute la conduite de la maison régnante. Rien ne peut la peindre. Il n'y a plus de ministres, plus de roi, c'est un Directoire informe. Les princes se livrent à tous leurs caprices, à ceux de leurs flatteurs, et toujours ils paraissent unis aux étrangers, malgré leurs mépris, et le public ne leur en fait pas grâce. Tu peux m'en croire sur parole, tout cela finira mal. Je ne suis que trop malheureux dans mes prophéties. Si tu voyais ce qu'on emploie ici, si tu pouvais t'y transporter, tu verrais quels malheurs se préparent pour cette pauvre France. Pour ma part, voici où j'en suis. Le ministre m'a porté pour le commandement de la légion de la Moselle. C'était une chose arrêtée. Mais depuis ce dernier bouleversement, je ne sais sur quoi compter. M. le duc de B. (le *duc de Berry*) m'a reproché fort vivement que j'avais combattu les étrangers et que je n'avais pas été à Gand, etc. J'ai répondu d'après ma façon de penser; il a prétendu que c'était du bonapartisme. Je lui ai dit que s'il appelait bonapartistes ceux qui haïssaient les étrangers, il y en avait beaucoup en France et que je me mettais du nombre. Cela a fait une scène assez vive. Je l'ai prié de se rappeler qu'il parlait à un homme dont la réputation était assez solide pour ne pas beaucoup s'effrayer de son opinion, que j'avais combattu avec quelque honneur... — Il n'y a pas de quoi se vanter, m'a-t-il dit, dans l'armée de Bonaparte ! Une armée de bandits, de traîtres, etc. — Je l'ai quitté là sans vouloir en entendre davantage, quoiqu'il me rappelât. Tu vois, cela sent la demi-solde... »

fâmes provocateurs sollicitaient la faveur royale en poussant à de faux complots de pauvres gens qui, pour une parole ou pour une cocarde, allaient finir au bagne ou sous le couperet. La ridicule échauffourée de Didier avait coûté la tête à 25 patriotes, la liberté à plusieurs centaines[1]. Le général Donnadieu s'était illustré par cette répression. Canuel, commandant de Lyon, trouva bientôt le moyen de le surpasser. Cet ancien terroriste avait autrefois égorgé des Vendéens. Il fallait effacer ce fâcheux souvenir. Pour cela que fit-il? Il lança sa police dans tout le département du Rhône. Six mois durant, elle prêcha l'insurrection aux officiers en demi-solde, aux paysans qui tremblaient pour les biens nationaux. En juin 1817, elle parvint à entraîner en tout 250 individus qui *manifestèrent,* non pas réunis, mais par petits groupes et dans onze communes différentes; soixante à peine avaient des fusils. Tous, ou à peu près, furent aussitôt saisis; cinq cents personnes furent arrêtées à Lyon; la troupe s'établit et se comporta dans les villages comme en pays conquis; les prisons ne suffisant pas, on entassa les détenus dans des caves; parfois les sentinelles tiraient sur eux à bout portant; vingt-huit condamnations à mort furent prononcées par la cour prévôtale; un enfant de seize ans monta sur l'échafaud; quarante-un citoyens allèrent aux galères; et Canuel se vanta bien haut d'avoir sauvé le trône et la société. Il est vrai que, l'excès en tout étant un défaut, les plaintes de quelques-unes de ses victimes firent naître dans l'esprit du roi quelques doutes sur la réalité du complot qu'il venait de déjouer. Un

1. Dans l'Isère, au mois de mai 1816.

commissaire extraordinaire fut envoyé à Lyon avec pleins pouvoirs. C'était Marmont. Le duc de Raguse n'était ni bas ni cruel. Malgré sa défaillance de 1814 et peut-être pour se la faire pardonner par l'opinion publique, il était bien résolu à réparer, dans la mesure du possible, le mal accompli par le prétendu sauveur. Effectivement, s'il ne put ressusciter les morts, il mit du moins en liberté le plus grand nombre des prisonniers, rendit la sécurité aux Lyonnais et démontra au Gouvernement l'odieuse machination dont ils avaient été victimes. Vous pensez peut-être qu'après cela le roi se hâta de proclamer la vérité, de châtier le coupable? Point du tout; il fallait éviter le scandale. Canuel ne reçut que faveurs [1] et le maréchal eut ordre de garder le silence sur cette triste affaire.

Il obéit. Mais il est un homme de cœur que rien ne put contraindre à se taire. Le colonel Fabvier avait suivi Marmont à Lyon comme chef d'état-major. Il avait vu de près les persécutés, étudié les dossiers, contrôlé les témoignages. Sa loyale nature s'était révoltée. Dût-il perdre son grade, il était résolu à parler, il parla. Sa retentissante brochure sur *Lyon en 1817* révéla sans ambages à la France les horreurs dont cette ville avait été le théâtre. Les *ultras* crièrent à la calomnie. Mais M. de Sainneville, lieutenant de police dans le département du Rhône, confirma bientôt publiquement toutes ses allégations. Canuel osa répondre par un pamphlet rempli d'injures et de menaces. « Je ne suis pas assez

1. Il ne quitta Lyon, en septembre 1817, que pour devenir inspecteur général d'infanterie; en juin il avait été fait baron.

jeune, riposta le colonel, pour ignorer que ce que je fais n'est et ne sera jamais un moyen de faveur. » Et, dans une seconde brochure[1], il écrasa son adversaire par des citations si nettes, si précises, qu'aucune réfutation n'était plus possible. Que restait-il à ses ennemis? A le provoquer, s'ils avaient encore un peu d'honneur. « Si je leur ai déplu, disait-il fièrement en terminant, je les engage à se rappeler que je suis militaire. » Ils jugèrent plus noble de le poursuivre en justice. Fabvier avait toute la France pour lui. Il avait sonné pour elle le réveil de la liberté. Il avait vengé les lois méconnues. L'éloquence indignée et généreuse de l'illustre avocat, son frère, qui avait tenu à honneur de venir le défendre, ne put triompher des passions haineuses qui le poursuivaient. Il se trouva des juges pour le condamner[2]. Sans même attendre leur décision, le Gouvernement le mit en demi-solde (juillet 1818). Le duc de Raguse, pour avoir pris sa défense, resta lui-même quelque temps en disgrâce[3].

Dès lors, rien ne lie plus le colonel au régime de 1815. Arrêté à 36 ans dans sa glorieuse carrière par une inqualifiable persécution, il va mettre sans réserve à la

1. *Lyon en* 1817 : 2e *partie*, en mai 1818.

2. Ce procès retentissant, qui passionna l'opinion, fut porté successivement devant diverses juridictions et ne se termina qu'en avril 1819. Fabvier finit par être condamné à 3,000 fr. de dommages-intérêts envers le général Canuel. Il eut dans cette affaire trois défenseurs : son frère, Dupin aîné et Mauguin.

3. Le maréchal, dans ses *Mémoires*, ne présente pas autrement que Fabvier l'histoire de l'affaire de Lyon. Il écrivit au roi et au duc de Richelieu des lettres respectueuses, mais fermes, pour justifier son chef d'état-major. Il les publia. Tout fut inutile. Il reçut défense de se présenter aux Tuileries et dut se retirer dans sa terre de Châtillon, où il resta plusieurs mois en quelque sorte exilé.

disposition du parti libéral sa popularité et ses redoutables talents. Il sera pendant plusieurs années l'un des agents les plus dévoués de ce comité central qui, sous Lafayette, organise et prépare la révolution dans toute la France. Il sera l'âme et le bras de vingt complots. Toujours en avant, jamais découragé, gardant tous les secrets, c'est un conspirateur de premier ordre. Pourquoi faut-il ajouter qu'il se trompe, avec tous ses amis, sur le choix des moyens et qu'avec les intentions les plus droites, il donne comme eux le regrettable exemple d'exciter l'armée à l'indiscipline? Aujourd'hui, Messieurs, à quelque parti que nous appartenions, nous pensons que l'armée doit rester en dehors de nos tristes querelles; nous la respectons par un accord tacite ; uniquement faite pour défendre le pays et la loi, nul de nous n'oserait la détourner de son devoir. La France repousse le régime des *pronunciamentos*. Mais elle semblait vouloir s'en accommoder sous la Restauration. C'était à nos soldats, disait-on, vaincus en 1815, à relever la liberté au dedans aussi bien que l'honneur au dehors. Ainsi pensaient des patriotes sans tache. Ils ne se doutaient pas qu'en habituant nos régiments à l'insurrection, ils pourraient préparer à notre pays un sort comparable à celui de l'Espagne. C'était l'illusion d'âmes généreuses, mais exaspérées, ne calculant plus la portée des coups. L'histoire la constate et la blâme. Mais elle ne saurait oublier que ce fut là l'erreur de toute une génération. Fabvier ne fit que la partager avec des milliers d'hommes de cœur qui, comme lui, croyaient bien servir leur patrie.

L'ancien chef d'état-major de Marmont avait entrepris, depuis sa disgrâce, des opérations commerciales qui

n'étaient au fond que le moindre de ses soucis. C'est à correspondre et à s'entendre avec ses amis politiques qu'il passait la meilleure partie de son temps. Aussi ne doit-on pas être surpris de le voir jouer un des premiers rôles dans le vaste complot militaire de 1820.

Il s'agissait de s'emparer à la fois de Paris et des grandes villes du Nord et de l'Est. Fabvier devait, pour sa part, attaquer le fort de Vincennes. Au dernier moment, comme il arrive presque toujours, un traître mit la police en éveil. Le capitaine Nantil, chef apparent de la conspiration, et plus de cent de ses complices furent arrêtés. Fabvier fut du nombre. Mais tel était son ascendant sur ses codétenus, que pas un ne le compromit par ses réponses. Au bout de cinq mois, il fallut le relâcher, faute de preuves. Il ne comparut au procès que comme témoin (mai 1821). La fermeté de son attitude devant la Cour des pairs en cette circonstance est demeurée célèbre. Sommé de déclarer ce qu'il ferait si, comme officier, il avait à dissiper un attroupement : « J'emploierais, dit-il, tous les moyens possibles pour dissoudre les groupes, la douceur, la persuasion, la menace et même la force de mes bras; mais, après avoir épuisé toutes ces voies, s'il fallait faire feu sur le peuple, je briserais mon épée et donnerais ma démission. » Inutile d'ajouter qu'il refusa de répondre quand on voulut qu'il nommât ceux des auteurs du complot que la justice ne connaissait pas encore. Le procureur général, M. de Peyronnet, qui avait acclamé les Anglais à Bordeaux en 1814, lui en fit un crime et osa s'écrier qu'en ne révélant pas tout ce qu'il savait, il *manquait à l'honneur et acceptait l'ignominie.* « Vous parlez d'ignominie, répliqua le

colonel; c'est par ses actes, par sa vie qu'on la mérite. Mes actes, je vous les livre, ma vie, je vous l'abandonne. Quant aux motifs qui doivent diriger ma conscience, vous trouverez bon que je cherche ailleurs des conseils sur ce qui touche à l'honneur. Je suis d'une famille et d'un pays qui, en fait d'honneur, n'ont pas de leçons à recevoir de ceux qui ont ouvert les portes de leur ville à l'ennemi[1]. »

Quelques mois à peine se sont écoulés depuis cette scène, et nous retrouvons Fabvier en campagne. A la fin de 1821 et en janvier 1822, il parcourt les départements de l'Est. Il est de la conspiration de Belfort, qui échoue et entraîne de nombreuses arrestations. Il la renoue peu après et il ne dépend pas de lui que le colonel Caron ne réussisse à délivrer les prisonniers. La même année, en septembre, il est à Paris, où il prépare avec quelques amis sûrs, un plan d'évasion pour les quatre sergents de La Rochelle. Il échoue encore. Les pauvres jeunes gens sont exécutés. Fabvier subit de nouveau une longue détention. Cette fois, du moins, il ne se trouve pas de juges pour le condamner. Redevenu libre, va-t-il enfin demeurer en repos? Moins que jamais. En mars 1823, quand l'armée du duc d'Angoulême, massée au pied des Pyrénées, s'apprête à franchir la Bidassoa, nous le revoyons en face d'elle. Quel est son but? La soulever contre la Sainte-Alliance, qu'elle sert à regret, et lui faire accom-

1. Voir les debats du procès dans le *Moniteur*. — Le zèle de M. de Peyronnet fut récompensé. Peu après il était ministre. Il le redevint en août 1829 et signa les ordonnances de Juillet. Fabvier, qui commandait la place de Paris, en décembre 1830, le protégea, lui et ses anciens collègues, contre le peuple, qui voulait leur mort.

plir ce *demi-tour,* dont Béranger vient de rendre l'idée populaire par une de ses chansons [1]. Caché plusieurs semaines au milieu même des cantonnements français, il a parlé aux soldats, aux officiers, aux généraux même.

---

1. Cette chanson, intitulée *Le Nouvel Ordre du jour,* venait de paraître (mars 1823) et avait un immense succès. Je la reproduis ici pour donner une idée des sentiments qui animaient alors le parti libéral. Elle a la forme d'un dialogue entre un sous-officier, qui a servi sous l'Empire, et un jeune soldat :

— Notre ancien, qu'a donc fait l'Espagne ?
— Mon p'tit, ell' n' veut plus qu'aujourd'hui
Ferdinand fass' périr au bagne
Ceux-là qui s' sont battus pour lui;
Nous allons tirer d' peine
Des moin's blancs, noirs et roux,
Dont on prendra d' la graine
Pour en r'planter chez nous.
Brav' soldats, v'là l'ord' du jour :
Point d' victoire
Où n'y a point d' gloire.
Brav' soldats, v'là l'ord' du jour :
Garde à vous ! *demi-tour!*

— Notre ancien, que pensez-vous de la guerre ?
— Mon p'tit, ça n'ira jamais bien !
V'là z'un princ' qui n' s'y connaît guère;
C'est un' poire moll' de bon-chrétien;
Bientôt l' fils d'Henry quatre
Voudra qu'un jour d'action,
On n' puisse aller combattre
Sans billet d' confession.
Brav' soldats, ... *demi-tour !*

— Notre ancien, qu'est c' qu' c'est que l' trappiste
Avec tous ses Chouans déguenillés ?
— Mon p'tit, ils vont grossir la liste
Des gens que la France a rhabillés;
Afin qu' pour leur vengeance,
Leurs frèr's soient massacrés,
Ils font une sainte alliance
Avec nos émigrés.
Brav' soldats,..... *demi-tour!*

Il a remué tous les cœurs. Ses menées découvertes et déjouées, il a passé la frontière avec quelques amis, mais sans aller plus loin. Le 6 avril, quand l'avant-garde s'ébranle et arrive au bord du petit fleuve, un homme de haute taille et de figure martiale, suivi d'une petite troupe, apparaît sur la rive gauche ; il agite un drapeau tricolore, symbole des gloires passées ; il entonne la *Marseillaise,* souvenir des libertés perdues. Mais l'officier royaliste qui commande la colonne ordonne de faire feu. Fabvier le reçoit sans le rendre. Il a défendu aux

---

— Notre ancien, quel s'ra not' partage?
— Mon p'tit, les coups d' cann' reviendront;
Et puis suivant le vieil usage,
Les nobles seuls avanceront.
Oui, s'lon not' origine,
Nous aurons pour régal,
Nous, l' bâton d' discipline,
Eux, l' bâton d' maréchal.
Brav' soldats,....., *demi-tour!*

— Notre ancien, que d'viendra la France,
Si ' cherchons *d' lointains dangers ?*
— Mon p'tit, *profitant d' not' absence,*
On introduira l's étrangers;
A la fin d' la campagne
Nous s'rons tout étonnés,
Qu'en enchaînant l'Espagne
Nous nous s'rons enchaînés.
Brav' soldats, ... *demi-tour!*

— Notre ancien, vous que l' père aux autres
Eût fait z'officier d'puis longtemps,
Marquez-nous l' pas, nous s'rons des vôtres.
— Mon p'tit, v'là du français qu' j'entends.
Si la France en alarmes
Porte un trop lourd fardeau,
Pour essuyer ses larmes,
R'prenons not' vieux drapeau.
Brav' soldats,..... *demi-tour!*

siens de charger leurs armes. Une seconde volée de mitraille succède à la première, puis une troisième. Les morts jonchent le sol autour de lui. Les réfugiés persistent à ne pas tirer. Mais le drapeau s'agite toujours, l'hymne de 92 retentit encore. Ce n'est qu'après avoir vu tomber dix-huit des leurs[1] sous le canon français que ces braves se retirent. Ils n'ont plus de patrie; la France vient de les traiter en proscrits. Sans doute l'histoire dira que le moment et le lieu de cette manifestation étaient mal choisis; qu'à l'heure où notre armée, quelle que soit la cause qu'elle défend, franchit notre frontière, elle ne doit trouver en face d'elle que des étrangers. Mais elle épargnera ses sévérités à des émigrés qui, loin de s'unir à l'ennemi, se mettent simplement sur la route, un étendard à la main, et se laissent tuer sans résistance par leurs concitoyens.

III

Quel parti allait maintenant prendre Fabvier? Rentrer en France, il n'y fallait pas songer. S'engager dans l'armée des Cortès[2] et défendre la constitution espagnole, cette idée ne lui vint même pas, puisqu'il lui aurait fallu combattre les Français. Peut-être songea-t-il à prendre du service en Portugal. Mais le prompt rétablissement de l'absolutisme en ce pays ne lui permit pas de donner suite à son projet. L'Italie, garrottée par l'Autriche, ne

1. Entre autres le lieutenant Bénit, Lorrain comme Fabvier.

2. Quelques Français eurent le tort de ne pas imiter cette patriotique réserve. On regrette de trouver parmi eux Armand Carrel.

bougeait plus depuis 1821. Que faire? La Grèce était, à la fin de 1823, le seul pays de l'Europe où l'on se battît encore pour la liberté. Fabvier n'hésita pas : il partit pour la Grèce.

Je ne veux pas, Messieurs, retracer l'origine et les péripéties de la guerre épique où il alla se jeter, comme en pleine fournaise. C'est une histoire bien connue de vous. Elle a passionné nos pères. Elle ne laissera jamais indifférents ceux qui pensent que les peuples se régénèrent quand ils le veulent et ne sauraient payer trop cher leur indépendance. Fabvier, comme Santa-Rosa, Byron et tous les philhellènes qui les imitèrent, estimait que les pauvres Klephtes du Magne et les corsaires obscurs de la mer Égée, malgré leurs passions et leurs excès, donnaient à l'humanité un viril et fortifiant exemple. Ces bandits ne représentaient-ils pas, après tout, la plus illustre nation de l'antiquité? Ne luttaient-ils pas pour la plus sainte des causes? L'Europe chrétienne laisserait-elle détruire les dernières ruines d'Athènes et exterminer le dernier des Grecs? Le vaillant soldat dont je résume la vie avait vu de trop près la barbarie musulmane pour ne pas souhaiter passionnément le triomphe de la cause hellénique. Mais il était de ceux qui ne bornent pas longtemps à de simples vœux leur concours à la faiblesse et au malheur. Réfugié en Angleterre, il y voyait, comme en France, en Suisse et en Allemagne, s'organiser partout des comités puissants qui, sans relâche, expédiaient au petit gouvernement de Nauplie des secours de tout genre. Il voyait partir des volontaires et entre autres le le grand poète qui, en avril 1824, devait succomber à Missolonghi. Lui aussi voulut s'offrir, et vous savez, Mes-

sieurs, quel rôle glorieux, inoubliable, il allait jouer dans l'œuvre de l'affranchissement de la Grèce.

Je passerai rapidement sur cette partie de sa vie, d'abord parce qu'elle est généralement assez bien connue, ensuite parce qu'elle a été, dans cette Académie même, l'objet d'une étude importante, que beaucoup d'entre vous n'ont sans doute pas oubliée. L'honorable M. Mézières, qui a vu la Grèce et qui sait combien y est restée populaire la mémoire de Fabvier, a raconté avec émotion, dans un discours [1] auquel je vous renvoie, les souffrances, les travaux, les exploits de ce héros remarqué au cours d'une guerre où les héros n'ont pas été rares. Je déflorerais son beau récit en essayant même de le résumer. Je tiens seulement, en rappelant quelques-uns des événements auxquels fut alors mêlé votre compatriote, à établir que sur un théâtre et dans un milieu tout différents de ceux où il avait jusque-là vécu, ses vertus natives ne se démentirent pas un seul jour. Bien plus, je ne crois pas qu'à aucune autre époque, il ait fait preuve autant qu'en ces terribles années, de cette abnégation et de ce désintéressement qui sont, à mes yeux, son plus beau titre de gloire.

C'est à la fin de 1823 qu'il débarque à Navarin, et, dès l'abord, loin de lui faire fête on le reçoit froidement. Les chefs à demi barbares de l'insurrection, les Kolokotronis, les Mavromichalis, vingt autres encore, qui se disputent sans relâche le pouvoir suprême, ne sont en général d'accord que pour surveiller et contrarier les auxiliaires étrangers, dont ils sont jaloux. Ils sentent bien qu'ils ont

1. *Le Général Fabvier en Grèce,* discours de réception (Nancy, 1858).

besoin d'eux et pourtant ils ne leur témoignent en mainte occasion qu'ingratitude et mauvais vouloir. Ils ne leur savent gré d'aucun succès et leur imputent tous les revers. Après six mois de travaux et de combats, Fabvier, qui a fondé une poudrerie, réparé les fortifications de Navarin, lutté à Modon, en Crète et bien ailleurs encore, leur est toujours suspect. Ne le croyez pas pour cela découragé. S'il retourne en Angleterre, c'est simplement pour y chercher des renforts. Au bout de peu de mois, par l'Allemagne, la Suisse, l'Italie, recrutant partout des volontaires, il reparaît dans le Péloponèse. Cette fois on l'accueille mieux. C'est que les affaires de la Grèce paraissent désespérées. Ibrahim a pris Navarin, la Morée presque entière est au pouvoir des Égyptiens. A quelques lieues de Nauplie on entend le canon ennemi. Bientôt (avril 1826), tombe Missolonghi, le rempart de l'ouest, et dans ses ruines la Grèce entière paraît devoir bientôt s'abîmer.

Ce n'est plus le moment de regarder avec dédain ou avec méfiance les anciens soldats de Napoléon. Dès la fin de 1825, le gouvernement grec a offert à Fabvier le commandement en chef de toutes ses forces. Mais il a prudemment refusé, sachant bien qu'il n'y a pas d'obéissance durable à attendre des bandes à demi sauvages qui forment l'armée. Ce qu'il demande, c'est de pouvoir composer à sa guise et dresser à l'européenne une milice *régulière*, qui sache manœuvrer dans l'attaque et dans la défense, qui soit patiente, docile et qui, par sa solidité, sa discipline, supplée à l'insuffisance du nombre. On lui accorde ce qu'il désire[1]; il entre à Athènes, où

1. Dès 1821, Démétrius Hypsilantis, généralissime de l'insurrection,

les jeunes filles lui jettent des fleurs et où les jeunes gens accourent en foule pour s'enrôler[1]. En quelques mois, le corps des *Tacticiens,* comme il les appelle, compte plus de 4,000 hommes. Tous semblent pleins de zèle. Mais le jour où il veut les mettre à l'épreuve en allant attaquer l'île d'Eubée, ils ne tiennent guère devant le canon turc. Les *irréguliers* qu'il a dû emmener avec eux les entraînent dans leur débandade; tous en fuyant accusent leur chef et les déserteurs se comptent par centaines.

Mais Fabvier n'est point homme à renoncer de sitôt

---

avait ordonné la formation d'une milice régulière. Cette troupe commandée successivement par le Français Palestra, les Italiens Tarella, Gubernati, etc., n'existait pour ainsi plus que de nom, lorsque Metaxa, membre du Gouvernement, en remit solennellement les drapeaux à Fabvier sur la grande place de Nauplie. (V. *le discours prononcé à l'Acropole d'Athènes par M. A. R. Rangabé, à l'occasion de la solennité célébrée par ordre du peuple dans le Parthénon en mémoire du général Fabvier,* dans une brochure intitulée *Funérailles du général Fabvier.* Paris, Simon Raçon, 1856.)

1. « Les habitants de tout rang et de tout sexe, les autorités militaires, civiles ou municipales, la jeunesse des écoles, les jeunes filles parées de fleurs, sortirent à une heure de distance au-devant de son armée... Tous à l'envi s'inscrivaient dans ses rangs, les étudiants quittaient les bancs des écoles, les principaux citoyens, prêchant d'exemple, faisaient enrôler leurs fils, les ministres de Dieu eux-mêmes, les moines et les supérieurs des couvents, impatients de servir aussi au prix de leur sang la cause de la foi, revêtaient l'uniforme des soldats réguliers; les chefs de l'armée irrégulière, qui pouvaient être regardés comme les rivaux des nouvelles troupes, en soutenaient au contraire la formation par des circulaires, prenaient publiquement place à leurs exercices, se couvraient de leur uniforme; et le capitaine tout-puissant qui commandait alors dans la ville d'Athènes, s'étant présenté à Fabvier, brisa devant lui son sabre de Pallikare et l'échangea contre la baïonnette du soldat régulier. » (Rangabé, discours cité plus haut.) — La vérité oblige d'ajouter que cet enthousiasme et cette abnégation des irréguliers ne se maintinrent pas longtemps.

à son entreprise. Le séjour d'Athènes ne vaut rien pour de jeunes recrues; il emmène sa troupe dans la petite presqu'île de Méthana. Loin de tout contact dissolvant, il lui bâtit des casernes, un arsenal, toute une ville que les Grecs appelleront depuis *Favieropolis;* il la protège par un retranchement; il la fortifie par d'incessants exercices. Il lui relève le cœur par d'heureux coups de main, comme celui de Tripolitza. Deux amis fidèles, deux Lorrains comme lui, Robert et Poirel, le secondent jour et nuit. Si bien qu'au bout de peu de mois l'échec de Carystos paraît oublié, la marche en avant redevient possible.

On est en août 1826. Après le sac de Missolonghi, Reschid-Pacha est venu fondre sur Athènes. La ville est prise. L'Acropole tient bon, mais elle n'a que 1,500 défenseurs. Que feront-ils, étroitement cernés, contre les 10,000 hommes et la forte artillerie du pacha? S'ils se rendent, c'en est fait de la Grèce; le découragement sera partout; les grandes puissances, qui témoignent enfin quelque bienveillance à la cause hellénique, renonceront à toute intervention. Le moment est décisif. Il faut à tout prix empêcher l'Acropole de succomber. Fabvier se met donc en marche pour la secourir. Malheureusement, il n'est pas seul. Comme toujours, plusieurs milliers d'irréguliers sont adjoints à sa troupe. Karaïskakis, qui la commande, méconnaît ses conseils. La bataille est mal engagée et, si les *Tacticiens* font cette fois bonne contenance, ils n'en sont pas moins entraînés dans le désastre que la panique de leurs auxiliaires a rendu inévitable.

Après la journée de Chaïdari, plusieurs semaines se

passent sans incident. Mais la citadelle d'Athènes est serrée de plus près que jamais. Il faut pourtant gagner du temps, prolonger le plus possible la résistance de la place. En décembre, elle ne paraît pas devoir être poussée plus loin. La garnison n'a plus de munitions. Qui lui en portera? Fabvier. Il arrive une nuit, avec 500 hommes d'élite, chargés chacun d'un sac de poudre, attaque les Turcs à l'arme blanche, franchit un large fossé sous la mitraille, perd plusieurs de ses hommes, parmi lesquels son fidèle Robert, mais finalement réussit. L'Acropole est sauvée. Mais ses défenseurs ont maintenant une telle confiance dans le chef des *Tacticiens* qu'ils ne veulent plus le laisser partir ; leur capitaine Kryézotis, nouveau Thémistocle, va jusqu'à avertir l'ennemi de prendre ses mesures pour l'empêcher de passer. Fabvier restera donc sur ce rocher jusqu'à la fin du siège, c'est-à-dire six mois encore. Il y souffrira de la faim, de la fièvre, parfois aussi de la brutalité de ses compagnons, mais toujours sans se plaindre. Toutes les tentatives des *Tacticiens* de Méthana pour le délivrer échoueront successivement. L'Acropole succombe enfin. Mais ce n'est qu'en juin 1827. Cette longue résistance, en prouvant la vitalité de la Grèce, a donné à la coalition des grandes puissances le temps de se former. La France, l'Angleterre, la Russie, vont entrer en ligne. Le canon de Navarin retentit bientôt dans toute l'Europe; la Grèce est sauvée.

C'est le moment pour elle de reprendre l'offensive. Il faut se hâter, avant les négociations, d'étendre les limites de la patrie reconquise. De tous côtés sont formées les colonnes d'attaque. Fabvier, pour sa part, est

chargé d'assaillir l'île de Chio. Cinq mois durant il s'y maintient (nov. 1827-mars 1828), malgré le petit nombre et l'indiscipline de ses soldats ; à la fin, les Turcs recevant sans relâche de nouveaux renforts, il doit pourvoir en se retirant au salut de sa petite troupe. Il a étonné l'ennemi par sa hardiesse et sa ténacité. Ce sont les Grecs qui l'outragent et le raillent au retour. Que lui importe? Il a fait son devoir et sait bien que plus tard on lui rendra justice. L'essentiel est que l'œuvre à laquelle il s'est dévoué sans réserve soit accomplie. Elle l'est, maintenant, tout est bien. Fabvier n'a-t-il pas la joie profonde de voir son pays participer enfin officiellement à l'affranchissement de la Grèce? La vue des troupes françaises, qui débarquent en Morée, le console de tout. C'est pour la liberté qu'elles combattent à cette heure ; et en coopérant aux mouvements du général Maison, Fabvier peut sans arrière-pensée, sans regrets, servir le gouvernement de sa patrie.

Peu après, quand tout est fini, quand l'indépendance de la Grèce est reconnue par l'Europe, l'héroïque volontaire remet à Kapodistrias ses arsenaux, son artillerie, ses munitions; il assemble ses soldats, leur fait en quelques mots touchants ses adieux; il recommande aux Hellènes la concorde, reçoit leurs remerciements, mais refuse toute autre marque de leur reconnaissance ; point d'argent, point d'honneurs, point de places; il ne veut emporter, avec quelques années et quelques blessures de plus, que l'intime satisfaction de l'exemple donné, du dévouement accompli [1].

1. Il avait pris longtemps à l'avance l'engagement de ne rien accep-

IV

Une année s'écoule. Fabvier voyage, visite l'Italie. Tout à coup nous le retrouvons dans l'histoire. Le 26 juillet 1830, il rentre à Paris. C'est le jour même où paraissent dans le *Moniteur* les fatales ordonnances qui vont coûter le trône à Charles X. Votre compatriote entre à ce moment dans la dernière phase de sa glorieuse existence.

Point n'est besoin de dire qu'il salue avec enthousiasme la réapparition des trois couleurs, qu'il ne s'épargne pas dans la bataille des trois jours, qu'il participe à la lutte, qu'il contribue à la victoire de la cause populaire. La Révolution de 1830, c'est pour lui, comme pour l'immense majorité des Français, la revanche de l'honneur national, la liberté vengée, la tache de 1815 effacée. Mais après avoir été si longtemps à la peine, sera-t-il enfin à l'honneur ?

Il semble bien un moment que justice va lui être rendue dans sa patrie comme ailleurs et qu'un rôle digne de lui va lui être réservé dans l'État. Dès le 4 août, le général Gérard, ministre de la guerre, le nomme maréchal de camp et lui confie le commandement de la place de Paris. C'est par ce poste périlleux, en face d'une population nerveuse, inquiète, toujours prête à l'émeute

ter. « Lorsque, disait-il dans son premier ordre du jour aux *Tacticiens*, j'eus accepté la tâche honorable d'organiser l'armée régulière de la Grèce, je ne voulus accepter ni grade ni récompense pécuniaire. Je veux, lorsque la Grèce possédera des fils capables de diriger par eux-mêmes le corps régulier, rentrer dans mes foyers et n'emporter pour toute récompense que l'amour des Grecs heureux et libres. »

qu'il entre enfin en activité de service. On ne saura jamais ce que, six mois durant, ce soldat citoyen, toujours fidèle à son programme de 1820, a montré de patience, de courage, de présence d'esprit pour prévenir l'effusion du sang et maintenir la tranquillité dans la capitale. A chaque instant, les faubourgs s'agitaient, les barricades, à peine abattues, semblaient sur le point de se relever. Le commandant de place était partout ; il ne dormait plus. Il préservait des fureurs populaires, au risque de sa vie, les ministres coupables de Charles X. Il ne menaçait pas, lui qui ne craignait rien sous le ciel. Il priait. Il se présentait désarmé devant la foule, et la foule cédait. Aussi vingt ans après, pouvait-il rappeler avec orgueil à l'Assemblée nationale les grands services rendus par lui à la cause de l'ordre dans cette période critique : « J'ai commandé ici, disait-il, pendant six mois et demi après Juillet, et pendant ce temps j'ai reçu sur ma poitrine des émeutes et des tempêtes aussi fortes qu'on en pouvait braver; j'ai mis ma poitrine partout, mon épée nulle part, et pendant six mois que j'ai commandé, pas une goutte de sang n'a coulé.. Savez-vous quelles mesures j'ai prises? Je les ai trouvées dans mon cœur ; j'ai parlé d'honneur et de patrie[1]... »

Il avait le droit de parler ainsi, Messieurs, et l'on aime à penser que s'il eût été maintenu dans ses fonctions, les sanglantes épreuves qu'eut à subir Paris en 1832 et 1834 ne se fussent pas produites. Malheureusement, Fabvier avait des jaloux et des envieux. Sa modération fut appelée tiédeur dans l'entourage du nouveau roi.

1. Discours prononcé à l'Assemblée législative, le 16 février 1850.

N'était-il pas au fond, disait-on aux Tuileries, le complice de la démagogie? Sa remuante popularité n'était-elle pas un danger? Louis-Philippe finit peut-être par le croire. Le commandant de Paris résigna son emploi dès le commencement de 1831, et huit années encore, par l'effet d'incroyables préventions, ce capitaine, qui valait les Trézel, les Damrémont et les Bugeaud, fut réduit à une désespérante inaction.

Pareille ingratitude eût jeté tout autre que lui dans l'opposition. Mais Fabvier, vous le savez, n'était pas de ceux qui se détachent par dépit d'une cause qu'ils ont jugée bonne. La royauté transformée par la Révolution de 1830 lui paraissait le gouvernement le mieux approprié aux besoins de la France moderne. S'il avait tort ou raison, c'est ce que je ne veux pas examiner ici. C'est l'homme que je juge et non pas ses croyances. L'homme, Messieurs, resta digne de son passé. Ni l'indifférence ni l'oubli dont il souffrait ne lui rendirent moins chère une dynastie qui était, à ses yeux, la sauvegarde de sa patrie. Marié depuis peu (avec la veuve du grand-maréchal Duroc), il se retira sans fracas et parut quelque temps absorbé par les joies intimes de la famille. Établi en Touraine, où il dirigeait une grande exploitation agricole, revenant fréquemment visiter cette Lorraine qu'il n'avait pas cessé de chérir, il semblait s'être entièrement désintéressé des affaires publiques. Au fond, il s'en préoccupait sans relâche. Le Gouvernement même qui l'avait méconnu, lui demandait parfois officieusement son avis sur les difficultés du jour. C'est surtout au sujet de la question d'Orient qu'il était consulté. Ce problème politique qui trouble l'Europe depuis un siècle, était le cauchemar des

ministres de Louis-Philippe. Jamais, à cet égard, Fabvier ne leur refusa ses conseils. Suivant le vieux philhellène, la solution la plus rassurante et la plus légitime de la question n'était ni de favoriser Méhémet-Ali, ni de laisser la Russie prendre Constantinople, ni de provoquer le partage de l'empire ottoman entre les grandes puissances, c'était d'étendre le royaume de Grèce jusqu'aux limites de la nationalité hellénique et de former ainsi un État assez fort pour assurer la paix en Orient et tenir tête au besoin à l'ambition moscovite. C'est le programme qu'il développait encore en 1840, au plus fort de la crise, dans une brochure qui fut remarquée[1]. On ne l'écouta pas. Peut-être un jour trouvera-t-on qu'il avait vu juste.

Entre temps, son abnégation et sa modestie lui avaient enfin valu la faveur du gouvernement qu'il aimait. Fabvier était devenu en 1839 lieutenant-général. Le ministère de la guerre utilisa sa vieille expérience en l'appelant aux comités consultatifs de l'infanterie et de l'état-major et, à partir de 1841, le chargea de l'inspection générale de l'infanterie. Quatre ans après [2], il était nommé pair de France et entrait pour la première fois dans une Assemblée délibérante.

Dès le début, on put juger qu'il n'y était pas déplacé. L'autorité particulière avec laquelle il y traita de l'armée et de la défense du pays dans les sessions de 1846 et 1847 le fit écouter et remarquer [3]. Son éloquence souvent familière, toujours émue et sa patriotique prévoyance

1. *Orient*, par le lieutenant-général Fabvier (Paris, Bohaire, mai 1840).
2. Le 23 septembre 1845.
3. Voir notamment, dans le *Moniteur*, ses discours du 29 mars, du 27 avril et du 3 août 1847.

s'attachaient à signaler, par suite à prévenir par d'opportunes réformes, une décadence militaire que seul, peut-être, en France, il pressentait dès ce moment. On l'écoutait, mais, hélas! on ne le croyait pas. Il vivait, du reste, isolé, dans un monde politique dont le scepticisme, l'indifférence, les vices l'indignaient sans altérer sa foi monarchique. Il n'avait que mépris pour *la corruption, la bassesse des valets, des fripons ou des insouciants*[1] au milieu desquels il était forcé de vivre. Conservateur en religion comme en politique, il les faisait sourire en janvier 1848, par une profession presque mystique de catholicisme[2] et s'efforçait en vain de sauver par une épuration nécessaire la monarchie qu'il aimait. S'il eut jusqu'au bout le tort de méconnaître les fautes de ce gouvernement, il n'eut pas du moins celui de trahir. Il ne devait pas davantage le renier après sa chute.

La Révolution de 1848 ne fut, cela va sans dire, ni appelée, ni acclamée par lui. Mais il était trop bon Français, trop attaché aux principes de 1789 pour s'insurger jamais contre la volonté nationale. Nul ne devait être, en somme, plus fidèle que lui à cette République qu'il n'avait pas faite. Nul ne comprenait mieux les conditions nouvelles où le régime démocratique venait de placer la France. Nul ne travailla plus loyalement à lui assurer par une politique digne d'elle, tant au dehors qu'au dedans, les bienfaits que lui promettaient ses nouvelles institutions.

---

1. Ce sont les termes dont il se sert dans une lettre du 21 avril 1849 à son ami Victor Poirel. Cette pièce se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy.

2. Séance du 10 janvier 1848.

On sait que l'Europe était alors en feu. Plus d'un péril grave menaçait notre patrie. L'Allemagne semblait sur le point de réaliser son rêve militaire. La Prusse préludait à ses futurs attentats en attaquant le Schleswig et le Holstein dont la possession avait été garantie au Danemark par des traités solennels. La cour de Copenhague, vaincue, aux abois, n'avait obtenu qu'à grand'peine une trêve de sept mois. C'est pendant ce temps de répit que le roi Frédéric VII fit venir près de lui le général Fabvier, dont la réputation était grande dans toute l'Europe et le chargea de réorganiser et d'aguerrir sa petite armée. En six ou sept semaines, l'ancien chef des *Tacticiens* vint à bout de cette tâche. Quand il quitta le Danemark (en avril 1849), les troupes de Frédéric VII étaient en état de reprendre la lutte, et l'on sait avec quelle vaillance et quel succès elles se comportèrent dans la campagne suivante.

Juste à ce moment, l'Assemblée constituante était sur le point de se dissoudre. La France était appelée aux élections générales. Fabvier posa sa candidature dans la Meurthe et fut envoyé le 4e sur 9, par son département, à l'Assemblée législative [1].

---

1. Voici la liste des représentants élus par la Meurthe en mai 1849, avec le nombre de voix obtenu par chacun d'eux :

De Vatry, ancien député : 51,321 voix;
D'Adelsward, représentant du peuple : 46,443 voix;
Gérard, commandant du génie : 41,203 voix;
Fabvier, général de division : 41,697 voix;
Michaud aîné, conseiller général : 39,061 voix;
Monet, maire de Nancy : 37,835 voix;
Salmon, cultivateur : 27,695 voix;
De Foblant : 25,206 voix;
Viard, conseiller général : 20,407 voix.

Le rôle qu'il y joua, de 1849 à 1851, fut conforme à son caractère bien connu. Ce qui le préoccupait par-dessus tout, c'était l'avenir, la sécurité de la France. Aussi ne manqua-t-il pas de recommander à ses collègues, avec la plus grande énergie, la cause du Danemark qui, pour lui, n'était pas distincte de la nôtre. « Il y va, s'écriait-il, de l'honneur de la France et de son intérêt, car l'Allemagne ne vous cache pas qu'aussitôt que son intérêt sera éveillé par la conquête du Schleswig, l'*Alsace et la Lorraine seront aussi dans sa pensée*[1]. » Songez, Messieurs, que ces paroles fatidiques ont été prononcées en 1849; pourquoi Napoléon III, en 1864, ne se les est-il pas rappelées?

Il ne cessait, d'autre part, et avec une clairvoyance aussi patriotique, de combattre l'infatuation grâce à laquelle nous nous croyions alors invincibles et l'aveugle négligence dont souffraient dès lors tous nos services militaires. « Parcourez l'Europe, disait-il, nulle part vous ne trouverez les places en aussi mauvais état qu'en France. Je vous dis que mon pays n'est pas bien gardé... Quant à la stratégie active, c'est à peu près la même chose... Si vous voulez avoir la paix, il faut préparer la guerre; il faut que vos armes soient prêtes, que vos chefs soient instruits; il faut que les généraux travaillent, il faut que les troupes travaillent[2]. » « Je veux la paix, répétait-il un autre jour, mais je ne crois à une paix solide, durable et glorieuse, que quand elle s'appuie sur le droit et la force[3]. » En même temps, il soumettait à l'Assem-

1. Séance du 26 juin 1849.
2. Séance du 14 novembre 1849.
3. Séance du 5 décembre 1850.

blée des plans complets de réorganisation que, malheureusement, elle dédaignait. Il se déclarait prêt à combattre encore, malgré ses 67 ans et ses onze blessures [1]. L'âge n'avait pu calmer sa fougue. Le soldat de l'Acropole et de la Moskowa ne semblait pas vieilli.

Si son ardeur était la même, sa générosité native n'était pas diminuée. Écoutez-le, par exemple, quand il réclame la mise en liberté d'Abd-el-Kader, retenu depuis trois ans malgré la foi jurée. « Le peuple arabe, fût-il le plus belliqueux de tous les peuples, Abd-el-Kader fût-il le plus habile et le plus perfide des chefs, l'honneur de la France n'en est pas moins engagé. Qu'attendez-vous donc, Messieurs, s'il n'y a pas de danger? Et s'il y a du danger à remplir son devoir, le caractère français dit : raison de plus. Si vous voulez donner au peuple le spectacle du mépris du devoir, de quel droit direz-vous au soldat de se sacrifier pour le salut de sa patrie [2]? »

L'homme qui tenait un tel langage ne devait, vous le pensez bien, faire entendre en matière de politique intérieure que des conseils d'apaisement et de fraternité. Il voulait effacer jusqu'aux traces de nos discordes civiles. Il ne voulait pas, par exemple, que les vainqueurs de

---

1. « Ah ! sans doute, disait-il dans la séance du 19 juillet 1849, vous nous dites que l'âge nous a glacés. L'âge ! mais notre désir à tous est d'accord avec nos forces. Viennent les dangers de la patrie et je défie aucun de vous de mettre le pied plus en avant que moi dans ces dangers, dans le combat !... Vous qui m'interrompez, savez-vous qui je suis? Parce que je n'ai pas fait ma biographie, parce que je ne l'ai pas répandue dans l'armée, croyez-vous que je n'ai pas combattu pour mon pays? Moi qui vous parle dans ce moment, j'ai le corps couvert de onze blessures, dont deux reçues à la défense de Paris... » Le général avait été mis à la retraite, un peu malgré lui, le 8 juin 1848.

2. Séance du 25 novembre 1850.

Juin 1848 reçussent des récompenses qui, disait-il, pour du sang français versé par des mains françaises, seraient trop tristes à recevoir [1]. Quant aux vaincus, il s'opposait de toutes ses forces à leur déportation. « J'espère que de nouveaux troubles ne nous agiteront pas, mais s'il en était ainsi, à ces hommes que vous auriez présentés comme des martyrs, vous auriez suscité des vengeurs plus redoutables qu'eux [2]. »

Il avait foi dans la sagesse et les bons sentiments du peuple français. Rien n'était plus éloigné de sa pensée que de le soumettre, comme on le demandait dès 1850, au régime militaire. « Ce peuple est, disait-il, le plus noble, le plus loyal, le plus facile à gouverner [3]. Si vous ne savez pas le gouverner, laissez-le [3]. » Rien ne le révoltait, d'autre part, plus que l'idée de mutiler ce suffrage universel qu'il n'avait point appelé, mais qui lui paraissait maintenant l'inviolable propriété de la nation. La discussion de la loi du 31 mai 1850, qui allait supprimer trois millions d'électeurs, lui permit d'exprimer bien haut son sentiment à cet égard. « Nous ne pouvons pas, s'écria-

---

1. Séance du 28 janvier 1850. Il s'agissait de récompenses proposées pour la *garde mobile* de Paris. « Le système des récompenses pour chaque action, dit le général, est malheureusement adopté dans notre pays; je ne l'approuve pas, je le redoute et déjà, suivant moi, il a porté de tristes fruits; la morale s'en ressent... » Il demandait ensuite ce que l'on ferait pour l'armée, pour la garde nationale. « Confondons, ajoutait-il, tous ces dévouements dans la pensée de patriotisme et d'honnêteté qui règne si puissamment au cœur du peuple. N'offensons pas des hommes en leur disant qu'ils seront récompensés parce qu'ils ont rendu service à leur pays... Les récompenses pour du sang français versé par des mains françaises, elles sont tristes à recevoir... »

2. Séance du 8 juin 1850.

3. Discours sur les grands commandements (séance du 16 février 1850).

t-il, toucher à ceux qui nous ont nommés, retrancher quelques-uns de ceux qui nous ont nommés, qui ont nommé notre président. On a dit qu'on redoutait la multitude, M. Thiers a appliqué à la multitude, comme il l'appelle, l'épithète de *vile*... Une fois, j'ai vu la multitude accueillir des ennemis; ce n'était pas la multitude dont l'honorable M. Thiers parlait, c'était la multitude en habits et en jabots. Tandis que la multitude dont je parle applaudissait à l'entrée des étrangers et refusait des armes, la *vile* multitude de Chalon-sur-Saône défendait la ville contre les étrangers. C'était en ce temps-là aussi que la *vile* multitude défendait Bordeaux contre les étrangers[1]. »

Ainsi parlait, Messieurs, ce bon citoyen qui, instruit par les révolutions, n'admettait plus que la loi créât des distinctions entre les Français. On ne l'écouta pas, vous le savez, ni lui ni bien d'autres. La mesure qu'il repoussait fut votée. Dix-huit mois plus tard, elle fut le prétexte du coup d'État et la cause indirecte de son succès. L'Assemblée fut dissoute, les libertés publiques furent détruites, le régime dictatorial fut substitué pour longtemps à la République. Fabvier avait-il prévu le 2 décembre? Non, Messieurs. Sa clairvoyance habituelle avait à cet égard été mise en défaut par sa loyauté même. Cet honnête homme, qui avait toujours tenu sa parole, n'avait jamais supposé que le Président pût manquer à

1. Séance du 31 mai 1850. « J'ai entendu, ajoutait-il, des personnes dire : Cette loi est mauvaise et je la voterai. Si je commettais une pareille bassesse, je n'oserais pas rentrer parmi mes concitoyens... Si cette loi conduit à des désastres qu'on peut prévoir, quels remords ne viendraient pas vous assaillir? de quel front vous montreriez-vous devant vos concitoyens? Vous seriez l'objet de leur horreur... »

la sienne. Fort lié, depuis longtemps, avec la famille Bonaparte, il avait demandé à la Chambre des pairs, dès 1847, que plusieurs de ses membres fussent autorisés à rentrer en France [1]. Il s'était porté garant de la droiture, du patriotisme, du désintéressement de Louis-Napoléon. Il avait applaudi à son élection et, le 16 février 1850, il avait dit en pleine Assemblée : « Je connais le serment du Président de la République; il engage son honneur. Cela me suffit. Et d'ailleurs je sais et chacun sait que le parjure ne peut pas être un degré au trône... »

Ce qu'il ne croyait pas possible, il le vit cependant. L'Empire rétabli, Fabvier, grâce à ses glorieux services et à ses relations personnelles avec le nouveau maître, pouvait aspirer aux plus hauts emplois. Vous n'avez pas de peine à croire qu'il les dédaigna. Trois ans encore, il vécut, dans une retraite pleine de dignité, se rappelant sans doute avec tristesse ses beaux rêves d'autrefois et ses illusions perdues. Le silence se faisait autour de lui. Les jeunes gens ne savaient plus guère ce nom de Fabvier qui avait fait battre le cœur de leurs pères. Quand il mourut, en septembre 1855, son vieil ami Tracy [2] jeta sur sa tombe quelques paroles d'adieu. Mais l'écho n'en retentit pas dans cette France qu'il avait si passionnément servie. La Lorraine s'aperçut à peine qu'elle venait de perdre le plus noble et le plus glorieux de ses enfants [3].

1. Séance du 14 juin 1847.

2. Victor de Tracy, qui a joué un rôle politique assez important sous la Restauration, le règne de Louis-Philippe et le gouvernement de Juillet, avait été camarade de Fabvier à l'École polytechnique. Il avait aussi servi avec lui sous l'Empire et était toujours depuis resté son ami.

3. Il était pourtant encore venu à Nancy fort peu avant sa mort, pour assister, avec quatorze autres généraux de division, à l'inauguration de la statue de Drouot.

La Grèce seule salua dignement cette grande ombre. Le roi, les Chambres, les ministres, le peuple, l'armée, tout le monde à Athènes prit le deuil. Les murs de l'Acropole qu'il avait défendue résonnèrent de son éloge funèbre [1]. Depuis ce jour, Messieurs, trente ans se sont écoulés. La France et la Lorraine n'ont pas encore acquitté leur dette. Le feront-elles un jour? Je le souhaite et l'espère. Il faut, Messieurs, que sur sa terre natale, où ce qui est encore la patrie tient de si près à ce qui ne l'est plus, un monument s'élève et perpétue la mémoire de ce noble soldat, pour perpétuer dans l'âme de nos enfants la notion de l'honneur. En attendant, puisse le rapide exposé que vous venez d'entendre laisser dans vos cœurs un peu de l'émotion bienfaisante que j'éprouvais moi-même en l'écrivant pour vous. J'ai cru servir la France, notre mère à tous, et la province hospitalière que vous m'avez appris à aimer, en célébrant une des gloires les plus pures dont notre grande patrie soit redevable à notre chère Lorraine.

1. De nombreuses adresses de condoléance furent envoyées de Grèce à la veuve du général. — Outre le discours éloquent que M. Rangabé fit entendre à l'Acropole, l'éloge de Fabvier fut prononcé à Nauplie par le colonel Touret, au nom des philhellènes; il le fut aussi dans la même ville, devant la garnison et au nom du roi, par M. Axelos.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT

M. Ed. LALLEMENT

AUX RÉCIPIENDAIRES

Messieurs,

Souvent, en cette séance solennelle, votre président a dû regretter le hasard qui l'appelle à répondre à des orateurs dignes d'être présentés et loués par un appréciateur plus compétent. La bienveillance habituelle de cet auditoire ne saurait me faire taire l'expression du sentiment de l'insuffisance d'un homme de science pratique en face de deux historiens d'une vaste érudition rehaussée par une remarquable valeur littéraire ; mais du moins les témoignages de sympathie et les applaudissements que vous venez de recevoir me rassurent et me rendent ma mission plus facile en la réduisant à une formalité exigée par nos usages académiques.

Monsieur [1], l'enseignement était votre carrière ; agrégé d'histoire, docteur ès lettres, longtemps vous avez pro-

1. M. Mourin, recteur de l'Académie.

fessé dans les lycées de Nantes et d'Angers. Les terribles événements que nous avons traversés, qui ont appelé nombre d'hommes d'étude à consacrer pour un temps leur activité et leur zèle à la vie publique, vous ont appelé à la tête de l'administration municipale de la cité dont vous aviez fait votre patrie d'adoption. Puis, reprenant le cours interrompu de votre existence universitaire, vous êtes arrivé à Nancy comme le chef de l'instruction publique dans notre région. En vous présentant comme membre de notre Compagnie, vous avez tenu à honneur de continuer les traditions de ceux de vos prédécesseurs qui ont laissé les meilleurs souvenirs. L'empressement avec lequel vous avez été accueilli est non seulement la marque des bons rapports entre l'enseignement officiel et une société académique, mais encore l'hommage rendu à l'éclat de vos titres et à votre talent d'écrivain.

En effet, sans omettre votre *Histoire de la Ligue dans l'Anjou*, vous êtes l'auteur d'un livre dont la haute valeur vous a valu deux fois l'un des prix Gobert, une des récompenses les plus enviées que décerne l'Académie française. En écrivant, sous le titre d'*Histoire des Comtes de Paris*, l'avènement de la troisième race des rois de France, vous vous êtes attaché à une période singulièrement intéressante de notre histoire, mais bien difficile à élucider, en raison de la rareté et des obscurités des chroniques.

Vous avez exprimé « le plaisir infini que vous avez « goûté à vivre pendant quelques années avec les hommes « d'une période à peu près inconnue..., en plein x^e^ siècle, « sur un terrain injustement dédaigné par nos grands

« annalistes, à la limite de deux mondes, le monde ro-
« main qui achève de s'écrouler, le monde moderne qui
« rapproche et amalgame ses éléments organiques. »

Et à vous suivre dans le récit des commencements d'une dynastie vraiment française, de l'enfantement et l'organisation d'une nouvelle société se substituant aux conquérants, on comprend aisément le charme qui vous a entraîné et vous a fait vaincre tant de difficultés avec le succès le plus complet et sous la forme la plus attrayante qui rappelle votre modèle, Augustin Thierry.

Un chapitre de ce livre intitulé : *la Rive gauche du Rhin*, est de nature à nous frapper particulièrement. En quelques pages émouvantes, vous montrez comment les défaillances du roi Lothaire, l'avant-dernier Carlovingien, descendant dégénéré d'une race illustre, laissèrent perdre avec Héristall, Metz, Aix-la-Chapelle, avec les berceaux ou les tombeaux des Pépins et des Karls, les frontières par lesquelles la nature et la tradition séparaient la France de la Germanie. Ce fut le dernier terme de la décadence carlovingienne.

« Depuis plus de huit cents ans, dites-vous, la France
« porte la peine de la faiblesse du roi Lothaire. Le
« meilleur de notre histoire a été fait des efforts tentés
« en divers temps pour la réparer... » et, après les avoir rapidement énumérés, vous ajoutez :

« La France ne fera que sauvegarder son rang en re-
« prenant son antique patrimoine, héritage des Gaulois
« et des Francs, qu'elle a perdu au x^e^ siècle, qu'elle a
« toujours réclamé depuis, et pour lequel, tant qu'elle
« sera soucieuse de sa grandeur et de sa légitime in-
« fluence, elle n'admettra jamais aucune prescription. »

C'est en 1869 que vous écriviez ces lignes : quelques mois après, la même faiblesse, la même incurie perdaient presque tout ce que la France avait reconquis des lambeaux de l'antique Lotharingie. Vous ne vous doutiez guère alors, Monsieur, que la destinée vous conduirait un jour, comme un des premiers fonctionnaires de l'État, dans la capitale du dernier tronçon laissé par l'épée du vainqueur et qui s'appelle pourtant encore, lui aussi, la Lorraine !

Peut-être, Monsieur, auriez-vous pu, comme discours de réception, prendre texte de quelques pages de ces vieux chroniqueurs, Richer, Sigebert de Gembloux, Hugues de Fleury, où vous avez puisé les récits de votre beau livre. Les soins de vos fonctions administratives ne vous l'ont pas permis. Mais en vous faisant l'historien des paisibles vertus dont nous venons d'entendre le touchant récit, vous n'avez pas abaissé votre talent. Si les chefs des nations doivent posséder les qualités éminentes nécessaires au gouvernement des peuples, ils sont récompensés par l'éclat qui entoure leur nom dans la mémoire des hommes ; l'ambition n'est pas encore assez rare pour qu'il soit besoin de la stimuler par l'appât des couronnes de la renommée. Mais le devoir modeste chaque jour rempli, le dévouement incessant et obscur, les vertus familiales enfin, restent les bases même de toute société humaine, et il est bon que parfois elles soient mises en lumière pour nous servir de modèles et d'exemples, et aussi pour nous réconforter dans l'appréciation du temps dans lequel nous vivons. Ces vertus ne sont-elles pas, en effet, beaucoup plus communes que n'affectent de le croire nombre d'écrivains qui se croient moralistes parce qu'ils

ont minutieusement analysé les mœurs raffinées des salons ou les vices grossiers et tapageurs de la rue ? Se sont-ils donné la peine, ces graves observateurs, de pénétrer plus avant dans la foule profonde où subsistent ces vertus de tous les instants, qui n'ont rien de commun avec les passions romanesques ou immondes dont la description indéfiniment variée défraie les imaginations perverties ? Et voilà comment, l'exception retentissante écrasant la masse des faits réels mais silencieux, on conclut bien haut que la moralité va sans cesse se déprimant.

L'enquête à laquelle nous oblige la distribution de ces prix de vertu n'aurait-elle pour résultat que de nous démontrer le contraire et de nous consoler de tant de crimes si bruyamment racontés, qu'elle mériterait toute notre gratitude pour le bienfaisant confrère qui les a institués et pour le soin que vous avez mis à la résumer devant cette assemblée.

Vous aussi, Monsieur[1], vous vous êtes consacré aux recherches historiques les plus ardues ; vous aimez à fouiller les annales obscures, à découvrir les textes les plus divers pour en faire sortir, par leur opposition, sinon toujours la lumière, du moins le doute, préférable aux fausses affirmations si facilement accréditées.

Certes, je n'oserais me permettre de critiquer, ni même d'analyser votre savante étude sur *Théodora,* thèse latine qui vous a valu le titre de docteur en Sorbonne et votre entrée dans l'enseignement supérieur. Il est probable et très vraisemblable, selon vous, que la fameuse

1. M. Debidour, professeur d'histoire à la Faculté des lettres.

épouse de Justinien a été une impératrice digne du trône et qu'elle ne s'est pas souillée des crimes dont l'accuse la tradition. J'y souscris d'autant plus volontiers que, lorsque vous avez traité ce sujet, vous ne prévoyiez pas qu'il serait à cette heure d'une haute actualité, grâce à un illustre auteur qui, à propos d'une pièce de théâtre, a su exciter une controverse passionnée parmi les historiens et les archéologues. En fuyant ainsi le débat, j'échappe à la nécessité de prendre parti dans une question épineuse qui m'obligerait peut-être à émettre mon sentiment sur les règles de l'art dramatique, et je ne pousse pas la présomption jusqu'à ce point. Je constate seulement que votre thèse a pu reparaître au milieu de ce débat comme un document vivement apprécié et nullement suspect d'être écrit pour les besoins de la cause.

Ces qualités de chercheur obstiné, vous les avez révélées à un non moindre degré dans votre *Histoire de l'Anjou* et notamment dans ce chapitre de la *Fronde angevine* qui, devenu votre seconde thèse de doctorat, a pris les proportions d'un livre considérable couronné par l'Académie française. Vous y avez tracé toutes les péripéties de cette guerre civile dans une des provinces où elle a sévi avec le plus de rigueur ; mais en dehors du récit compliqué et dramatique des faits, l'intérêt plus spécial de votre ouvrage me paraît être le tableau de la vie municipale à une époque où l'on est étonné de voir régner dans certaines villes des franchises qui dépassent de beaucoup la liberté que nous donne notre constitution politique actuelle. On comprend en même temps comment ces franchises, n'étant que le monopole d'une oligarchie

égoïste et souvent tyrannique, ont pu être supprimées par la royauté sans grande résistance et même sans grand regret.

Cette passion de la recherche dans ses plus petits détails, qu'il s'agisse de la vérité historique ou des faits que la géographie accumule chaque jour, elle vous inspire dans votre enseignement. Comme professeur, vous êtes resté fidèle à des traditions qui paraissent devenir caduques, en vertu desquelles l'Université considérait comme un devoir de livrer un accès facile à un public nombreux, désireux de s'initier aux conceptions littéraires, philosophiques ou historiques des maîtres. Vous êtes de ceux qui, sans rien sacrifier à l'étendue du savoir et à l'exposé minutieux des faits, pensent que l'enseignement d'une Faculté ne doit pas se faire exclusivement à huis clos, en face de quelques élèves d'élite. Une érudition sévère, une exégèse méticuleuse, sont les conditions modernes d'une préparation littéraire sérieuse, qui songe à le contester? C'est le travail du laboratoire annexé à l'enseignement dogmatique. Mais si les lettres veulent s'astreindre à l'allure des sciences, que du moins elles veulent bien imiter plus complètement leurs sœurs. Dans l'ordre scientifique que voyons-nous ? Les professeurs ne se contentent pas d'initier des adeptes; ils sortent de leurs laboratoires ou de leurs amphithéâtres pour ouvrir généreusement à la foule les trésors découverts par leurs labeurs; ils réservent une partie de leurs efforts à la vulgarisation ou aux applications sociales de leur science.

L'enseignement littéraire possède une séduction spéciale ; il a toujours gardé le culte de la forme qui lui

donne son caractère artistique particulier et qui l'a toujours fait rechercher dans notre pays par un public avide du beau. Laissera-t-il perdre cette précieuse prérogative d'une si grande importance pour le maintien et l'élévation de la délicatesse du goût français ? Pour ma part, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'un lettré érudit ou un profond philosophe veuille bien abandonner de temps à autre les régions sereines où il se complaît, pour condescendre à satisfaire, dans une leçon ou dans un discours, les amateurs de noble langage et de bel esprit, à plus forte raison s'il emploie sa virtuosité à développer une noble pensée ou même une notion morale utile. Est-ce qu'un musicien hésite à s'arracher à la délectation des compositions transcendentales des génies les plus sublimes, pour exécuter une mélodie facile et charmante qu'aime la foule moins savante ? Et lorsqu'une leçon se pare d'une forme éloquente ou délicate, tout n'est-il pas plaisir et profit pour l'auditeur, cet auditeur ne serait-il que de passage ?

C'est ainsi que, non content d'attacher à votre chaire un auditoire fidèle, vous vous êtes prodigué dans de nombreuses conférences, où votre verve ardente, quoique toujours esclave de la forme, vous a fait applaudir et aimer d'une population au tempérament placide qu'a vivement impressionnée votre chaude éloquence native. Vous nous dites que vous avez trouvé dès vos débuts parmi nous l'accueil le plus indulgent et le plus cordial ; vous ajoutez : « c'est de confiance que vous m'avez fait vôtre » ; laissez-moi vous répondre que cet accueil vous l'avez justement mérité par votre talent et votre entrain à dépenser sans compter, au profit des causes les

plus diverses, vos brillantes facultés et les sentiments généreux qui vous animent.

Dans le domaine de vos préoccupations habituelles, vous avez pensé que l'esprit public devait se fixer sur ces études géographiques qui, s'étendant hors de la patrie qu'elles nous font aimer davantage par la connaissance précise de ses beautés et de ses ressources de tous genres, nous intéressent aux découvertes de hardis explorateurs, afin d'exciter le noble désir de répandre au dehors l'activité nationale prête à s'épuiser sur place. Si la France veut conserver son rang dans le monde, elle ne le pourra qu'en contribuant, comme les autres peuples, au développement de la civilisation par la diffusion de ses enfants au milieu de la prolifération des races concurrentes. Et vous vous êtes associé à l'œuvre que fondait avec tant de zèle un homme dont la vocation s'est révélée d'autant plus vive qu'elle avait été plus tardive, qui appartient aujourd'hui à notre Compagnie ; vous êtes devenu le président de la *Société de géographie de l'Est*, dont le promoteur est le secrétaire général.

Dans les réunions de cette société, comme dans les conférences que vous avez faites sur tant de sujets différents, vous avez eu pour but principal de stimuler dans l'esprit de vos auditeurs le sentiment de l'honneur national, l'amour de la patrie associés au libéralisme le plus large, c'est-à-dire dégagé de toute préoccupation étrangère et tels que vous les aviez définis dans l'éloquent discours sur l'*Éducation commune* que vous adressiez aux élèves du lycée d'Angers. Au moment où la France avait besoin de tous ses fils, vous-même, délaissant vos études, vous aviez couru aux champs de bataille de

Châtillon, de Champigny et de Buzenval; votre propre exemple donne d'autant plus d'autorité à votre parole.

Vous avez poursuivi le même but dans vos *Études biographiques sur Washington, l'abbé Grégoire et Du Guesclin*. Dans cette dernière, écrite plus particulièrement pour la jeunesse, vous vous êtes « proposé de glorifier ce « soldat loyal de la France qui fut au XIV^e^ siècle le libé- « rateur du territoire », comme le fut notre héroïne lorraine Jeanne d'Arc à la fin de la guerre de Cent ans. Ces opuscules démontrent le même souci de la vérité historique que vous apportez dans vos leçons ou dans vos travaux plus importants, de telle sorte qu'on y rencontre la double caractéristique de votre talent : une érudition vaste et sûre et l'expression entraînante et chaleureuse de votre patriotisme.

Il semble que vous aimez de préférence ces hommes de guerre qui n'ont eu qu'une pensée : le dévouement à la patrie, et dont la vie tout entière a été consacrée à l'honneur, quelle qu'ait été l'importance de leur rôle politique. Après le connétable breton, vous avez retracé devant notre Compagnie la figure martiale si intéressante du général Bigaré. Aujourd'hui qu'il s'agit de votre tribut académique, sous l'impulsion du même sentiment, vous nous entretenez du général Fabvier que, dans le discours auquel je faisais allusion tout à l'heure, vous placiez déjà au nombre de ceux qui, « portant au delà des fron- « tières du royaume ou des murs de la cité » les efforts de leur sympathie et de leur bienfaisance, se font les champions de la justice et de la fraternité humaine.

Vous ne vous êtes pas trompé, Monsieur, vous nous avez charmés et émus en nous retraçant la vie de ce

compatriote illustre, qui répond si bien à l'idéal du vaillant et libéral soldat, vouant son épée et ses connaissances techniques aux plus nobles des causes, à la grandeur et à la défense de son pays, à l'indépendance d'un peuple opprimé, la chaleur de son cœur et de sa parole à la conquête des libertés publiques.

Nous vous remercions d'avoir ainsi ravivé le souvenir de cette précieuse gloire lorraine et édifié le document biographique complet du général Fabvier. Si les limites imposées à cette séance vous l'avaient permis, vous auriez pénétré plus avant dans l'intimité de son caractère et constaté, selon la logique psychologique, qu'aux sublimes vertus qui font les héros aux jours d'épreuve ou d'enthousiasme, il unissait la bonté véritable et effective qui s'allie si bien à la loyauté et à l'activité du soldat. Il prenait en pitié et cherchait à soulager la misère des humbles, de telle sorte que dans la vie privée, lorsque, par exemple, le soldat se faisait laboureur, c'était encore pour être utile et appliquer les observations pratiques qu'il n'avait pas négligé de recueillir dans ses longs voyages. Ces dons précieux de l'esprit et du cœur sont restés l'apanage des siens, de son frère, de son neveu qui, avec le même nom, ont gardé dans la vie civile la générosité chevaleresque, le sage et sincère libéralisme du général, et qui ont honoré le barreau et la magistrature de leurs éminentes qualités d'orateurs et d'hommes de bien.

Vous auriez cherché aussi à dépeindre les traits de cette mâle physionomie dont la sculpture nous a conservé l'énergique expression accentuée par l'âge. Par là même, vous auriez fixé le programme de ce monument

que nous demandons avec vous, et qui devra porter l'inscription : ὁ στρατηγὸς Φάβιος qu'a gravée l'artiste hellène sur le socle du buste destiné à la Grèce reconnaissante.

S'il est bon, dans un pays démocratique — et personne n'en doute —, que s'élèvent des monuments destinés à perpétuer le souvenir et l'exemple des grands citoyens en témoignage d'admiration de leurs hauts faits, de leurs talents ou de leurs vertus, en souvenir de reconnaissance pour leurs services, qui méconnaîtrait les titres du général Fabvier à une telle distinction ? Vous les avez résumés, ainsi que l'opportunité de celle-ci, en quelques mots justes et vibrants.

L'Académie de Stanislas est parvenue cette année à obtenir l'érection du buste de l'un de ses membres les plus vénérés, patriote pacifique, mais non moins ardent ; combien encore elle serait heureuse si, grâce à votre éloquent appel dans la solennité de cette assemblée, elle contribuait par son influence à stimuler le zèle des administrations locales, le concours de tous les admirateurs de Fabvier, et à faire élever sur les bords de la Moselle lorraine, non loin de la rue qui porte son nom, le monument que vous souhaitez si vivement pour l'honneur même de notre région !

Messieurs, notre Compagnie a toujours été jalouse de s'adjoindre les membres de l'Université désireux de s'associer à ses travaux. Tous deux, savants venus de l'autre extrémité de la France au service de l'enseignement public, vous avez rapidement conquis à Nancy votre droit de cité, l'un par le talent du professeur et la verve

du conférencier, l'autre par l'habile direction administrative et le dévouement constant aux intérêts de l'instruction à tous les degrés. Aujourd'hui, l'Académie se félicite d'avoir rempli à sa manière, vis-à-vis de vous, son rôle d'hospitalité ; elle vous remercie de lui avoir, par vos brillants discours, apporté un nouveau lustre, et elle est convaincue que, pour votre part, vous continuerez à soutenir ses traditions et son éclat.

COMPTE RENDU

DE L'ANNÉE 1884-1885

PAR

M. BLEICHER

SECRÉTAIRE ANNUEL

MESSIEURS,

Votre secrétaire annuel doit, à la fin de chaque année, résumer les faits les plus intéressants qui ont occupé les séances de l'Académie. C'est un travail bien difficile pour un homme de science, plus habitué à l'observation des phénomènes naturels qu'à l'étude des manifestations de la vie intime d'une Compagnie comme la nôtre. Votre indulgence lui sera donc précieuse et il vous la demande pleine et entière. Permettez-lui, en sa qualité de naturaliste ayant étudié la vie dans ses manifestations passées et présentes, de se dire qu'il lui est peut-être possible, dans ce rapport que vous lui demandez, de ne pas trop sortir de ses habitudes scientifiques. Notre Académie n'est-elle pas une réunion d'hommes qui poursuivent à

travers les âges un but commun, celui de l'avancement de toutes les connaissances humaines? N'est-elle pas un organisme toujours adulte, conservant au bout de plus d'un siècle, une vie sans cesse renaissante? Étudier et présenter le cadre des manifestations de cet organisme si compliqué pendant une année, tel est le devoir de votre rapporteur, tel il l'a compris.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, l'Académie de Stanislas n'a perdu aucun de ses membres titulaires, mais elle doit à deux de ses membres, anciens titulaires, que la mort lui a enlevés, une mention particulière.

S'il est une existence méritante, c'est celle de M. Piroux, directeur et fondateur de l'asile des Sourds-Muets de Nancy, membre titulaire, puis honoraire de l'Académie. Pendant plus de quarante années, il s'est dévoué à cette œuvre sublime dont le but est d'élever les déshérités de la nature à la dignité d'hommes capables de raisonner et de se communiquer leurs impressions.

L'Académie de Stanislas a toujours suivi avec la plus grande sympathie les tentatives souvent heureuses auxquelles s'est livré M. Piroux pour perfectionner les méthodes d'éducation créées par l'abbé Sicard. Elle en a donné une preuve éclatante que je trouve consignée dans vos archives. C'est en faveur du Dr Piroux, alors débutant, que l'Académie de Stanislas a cru devoir déroger à sa constante tradition, qui est de ne s'abonner à aucune publication ou journal. L'*Ami des Sourds et Muets*, journal qu'avait fondé à Nancy votre confrère, a été une des rares exceptions à cette règle; l'Académie

s'y est abonnée, voulant faire acte de public encouragement, d'estime et d'intérêt pour une œuvre si éminemment philanthropique.

Les méthodes employées par M. Piroux pour arriver à son but étaient plus scientifiques que celles de ses prédécesseurs. Médecin, il appliquait toutes ses connaissances médicales et physiologiques à la solution du problème de l'éducation des sourds-muets. Philosophe, il a cherché à pénétrer jusqu'au fond de la nature humaine, en l'étudiant sur les êtres humains incomplets qui n'ont les facultés de l'homme normal qu'à l'état de rudiments. L'œuvre de M. Piroux est à la fois théorique et pratique, mais surtout pratique, et si ses nombreux travaux lui font honneur, les milliers de sourds-muets qui lui doivent d'avoir pris rang parmi les hommes utiles à la société, lui en font bien plus encore.

M. Forthomme dut aux hasards des garnisons où l'entraînait sa condition de fils de militaire, une éducation tout alsacienne et une connaissance de la langue allemande qui, plus tard, lui fut fort utile.

Après de brillantes études qui lui ouvrirent les portes de l'École normale, il fut reçu agrégé des sciences physiques et se consacra à l'enseignement dans les lycées d'Angoulême, de Bourges, puis de Nancy, d'où il passa à la Faculté des sciences.

M. Forthomme n'a composé qu'un seul ouvrage original, datant de 1860 : le *Traité élémentaire de physique expérimentale*, rédigé sur le ton familier de la leçon et dégagé des raisonnements mathématiques. Plus tard, prévoyant l'importance toujours croissante de la science

allemande, il traduisit successivement, en 1857, le *Traité d'analyse chimique à l'aide des liqueurs titrées,* de Mohr, en 1858, l'*Introduction à la haute optique,* de Beer, enfin, en 1875, les deux *Traités d'analyse quantitative et qualitative* de Frésénius. Ces deux ouvrages se trouvent actuellement dans toutes les bibliothèques et le dernier, remanié par l'auteur et le traducteur, est devenu un manuel indispensable pour le chimiste.

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de notre confrère de l'Académie, M. le professeur Duvernoy, a retracé la vie de cet homme de bien, qui, jusqu'au dernier jour, alors que le travail, les chagrins, les fatigues intellectuelles et morales avaient depuis de longues années entamé sa robuste constitution, a continué à enseigner sans trêve ni repos.

Assidu aux séances de l'Académie, tant que sa santé lui a permis de conserver le titre de membre titulaire, M. Forthomme a dû vous demander de passer dans la classe des associés-correspondants anciens titulaires. L'Académie perd en lui une de ses illustrations scientifiques; elle conservera longtemps le souvenir de ses communications si intéressantes, de sa parole si originale, si nette, qui en faisait au sein des commissions une autorité respectée et toujours écoutée.

M. l'abbé Moigno, membre correspondant depuis 1841, a été directeur et fondateur de plusieurs journaux scientifiques, le *Monde,* le *Cosmos;* mais avant de se lancer dans la littérature scientifique, il s'était fait remarquer par des leçons de calcul différentiel et intégral qui lui ont assuré la réputation d'un mathématicien de premier

ordre. Pendant sa longue et brillante carrière que la mort est venue terminer récemment, il s'est efforcé de retarder la consommation du divorce regrettable de la science moderne avec les principes de la religion chrétienne.

M. Saucerotte, de Lunéville, était un des vétérans de l'Académie de Stanislas. Sa nomination de membre correspondant date de 1829; de 1827, date de son doctorat jusqu'à la fin de sa vie, il a tenu la plume du médecin sur les sujets les plus divers. Tantôt, c'est de la médecine pure, article sur le *Rhumatisme*, du *Dictionnaire encyclopédique;* tantôt la tendance philosophique de notre confrère prend le dessus. Il traite de l'*Éclectisme médical,* publie l'*Histoire de la philosophie dans ses rapports avec la médecine.* Le rôle du médecin dans la littérature l'a aussi tenté; nous avons de lui *les Médecins depuis Molière, la Profession médicale il y a un siècle.* Enfin, il a abordé, en dehors de sa sphère d'études, la grande question des races humaines dans un essai de classification sous forme de tableaux.

M. Regnier, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vous appartenait depuis de longues années comme associé correspondant national. Nous n'avons pas ici à retracer la biographie de ce savant de premier ordre, dont la vie s'est passée tout entière en dehors de l'Académie de Stanislas. Rappelons seulement que M. Régnier s'est illustré par ses travaux de linguistique comparée et qu'il s'est consacré aux littératures française et allemande. On lui doit une traduction complète

des œuvres de Schiller, une édition des œuvres de Molière, d'après les textes originaux, publiée par l'Imprimerie nationale à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878. C'est enfin lui qui a dirigé la belle publication des grands écrivains de France, qui compte actuellement déjà 60 volumes.

Avec M^me^ Amable Tastu, morte à 87 ans, après avoir débuté en 1809 par une pièce de vers intitulée *le Réséda,* dédiée à l'impératrice Joséphine, l'Académie perd une des gloires littéraires lorraines. Trop oubliée par la génération actuelle, M^me^ Tastu a brillé au premier rang de ces *poetæ minores* qui, en d'autres temps que ceux de Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, auraient mérité de passer à la postérité. L'Académie de Stanislas lui doit un souvenir, car elle lui était attachée de cœur, comme elle l'était, de naissance, à la terre lorraine qui l'avait vue naître.

M. Lemercier de Morière n'a fait que passer parmi nous, mais ses débuts à Nancy, dans les recherches paléographiques, ont été si brillants que nous ne saurions trop regretter sa mort prématurée. Élève distingué de l'École des Chartes, il s'était consacré depuis quelques années à l'étude des questions les plus ardues de l'histoire du duché de Lorraine. Outre les travaux imprimés qui ont fondé sa réputation, il laisse des travaux inédits d'une haute importance, parmi lesquels il faut citer l'*Introduction au Catalogue des actes de Mathieu II,* et le *Cartulaire de Bar*, qui a exigé de sa part de longues et patientes recherches.

M. Frécot, inspecteur général des ponts et chaussées, était membre correspondant de l'Académie, par le fait de l'annexion de Metz, sa ville d'adoption.

Comme ingénieur des ponts et chaussées, il a laissé des traces de son activité et de son intelligente direction sur tous les points du territoire de la France, du nord au midi, mais son œuvre capitale, qui est la dernière de sa vie, a été sans contredit la plus utile et la plus profitable.

Après nos désastres de 1870, il voulut réparer, dans les limites du possible, les pertes financières causées par l'annexion de l'Alsace-Lorraine, en proposant de rétablir à travers les Vosges méridionales restées françaises, la jonction par voie de canalisation, du nord au midi, que l'Alsace perdue pour nous ne pouvait plus nous donner que d'une manière précaire. Il essaya de réaliser cette magnifique entreprise sans recourir aux ressources épuisées de l'État, et avec le secours des seuls intéressés. C'est là le plus beau titre de gloire de cet homme d'intelligence, d'énergie, que les souffrances morales et physiques ont seules pu abattre, au moment où des récompenses bien méritées étaient enfin venues le trouver.

L'Académie de Stanislas a reçu cette année quatre membres titulaires, dont trois, MM. des Robert, Germain, Mellier, nous appartenaient déjà comme associés-correspondants. M. Grucker a d'emblée été nommé membre titulaire.

C'est l'historien de Charles IV de Lorraine que vous avez voulu honorer en vous attachant M. des Robert

comme membre titulaire. S'attachant à son héros, le suivant pas à pas dans ses campagnes, notre confrère a successivement étudié la période de sa vie agitée de guerres et d'intrigues, qui s'étend de 1634 à 1638. Grâce à des documents inédits tirés du Ministère des affaires étrangères, grâce aussi aux archives locales si riches pour qui sait en tirer parti, il a pu faire connaître plus à fond la vie de ce prince mêlé à tous les événements de la guerre de Trente ans. Depuis ce premier travail, M. des Robert a conduit l'histoire de Charles IV au delà de cette époque, et vous avez pu juger par les intéressantes communications qu'il ne cesse de nous faire, qu'il a tenu la promesse qu'il vous a faite au moment de son élection de correspondant, de pousser à fond l'étude du sujet qu'il s'était choisi dans l'histoire de Lorraine.

M. Léon Germain est de ceux dont on peut dire qu'ils ont déjà donné beaucoup et promettent plus encore. Il a tiré du fond inépuisable de l'histoire de Lorraine un si grand nombre de documents inédits, que votre rapporteur se contentera de rappeler que, depuis qu'il est membre correspondant de l'Académie jusqu'à ce jour, il ne s'est guère passé de séance sans qu'il vous ait apporté, sous la forme de mémoires ou de brochures, le fruit de ses recherches toujours heureuses. M. Germain est à la fois paléographe, archéologue et historien. La Lorraine suffit à peine à son besoin d'investigation, et tous les jours il étend le cercle de ses études, au grand profit de la science. En lui, suivant le langage du rapporteur de sa candidature, l'Académie a accueilli un arrière-neveu de dom Calmet, un bénédictin laïque, dont la vie solitaire

et grave ne connaît d'autre intérêt ni d'autre passion que l'étude.

En conférant à M. Mellier le titre de membre titulaire, vous avez suivi les traditions de notre Compagnie qui a toujours tenu à avoir dans ses rangs un critique d'art nourri aux sources classiques. Le champ d'études de notre collègue a été vaste. Professeur, puis inspecteur d'académie, il a consacré ses loisirs à l'inventaire des richesses artistiques des pays où ses fonctions l'ont appelé. Le centre de la France, la région de l'Est plus tard, de la Champagne aux limites actuelles de la Lorraine, l'ont successivement occupé. Ces études appliquées, si l'on peut s'exprimer ainsi, n'ont été que le couronnement d'une éducation artistique dont l'art antique a fait les premiers frais. Nous y voyons le développement normal et régulier des tendances que notre confrère accuse dès ses débuts, dans son discours très remarqué sur l'incontestable utilité d'ajouter à l'étude des belles-lettres l'étude des beaux-arts comme couronnement.

La littérature étrangère et l'esthétique littéraire ont fait avec M. Grucker leur entrée dans l'Académie de Stanislas. Son enseignement très apprécié à la Faculté des lettres de Nancy, ses nombreux travaux sur diverses questions de philosophie, de littérature et d'histoire littéraire lui assurent parmi nous une place d'honneur. Vous avez surtout remarqué la haute compétence avec laquelle il étudie dans un ouvrage récent le curieux mouvement littéraire qui a précédé l'épanouissement de la

littérature allemande à la fin du XVIII^e^ et au commencement du XIX^e^ siècle. Notre confrère a montré dans cet ouvrage, qui n'est que le couronnement d'études commencées depuis longtemps, et annoncées dans un discours d'ouverture prononcé à la Faculté des lettres de Poitiers, combien nos voisins ont puisé dans notre littérature alors complètement développée, et combien leur génie national avait hâte de se débarrasser de cette tutelle étrangère et dès lors odieuse. M. Grucker ne fait pas de politique, mais son livre, pour qui sait lire entre les lignes, nous dévoile les origines de bien des événements que la fin de ce siècle et les temps récents ont vus s'accomplir à notre grand détriment.

M. Lorin, membre titulaire de l'Académie, a passé dans la classe des membres correspondants, à la suite de son avancement et de sa nomination à une autre résidence. Nous perdons en lui un admirateur passionné de nos belles Vosges, qui savait les apprécier, les décrire, et vulgariser les connaissances topographiques si indispensables aujourd'hui pour une éducation complète.

La classe des associés-correspondants de l'Académie s'est enrichie d'un certain nombre de membres, sur les mérites et les titres desquels nous devons attirer un instant votre attention.

C'est à l'histoire de son pays d'origine, l'Alsace, et de son pays d'adoption, le département des Vosges, que M. Dinago, bâtonnier de l'Ordre des avocats à Saint-Dié, a consacré ses loisirs. Les bibliophiles lorrains appré-

cient surtout ses dernières publications des *Œuvres manuscrites de Dom Calmet* et l'*Histoire de l'abbaye de Senones*. Ce dernier travail mérite une mention particulière, car il fait ressortir la condition précaire et souvent misérable de ce petit État indépendant et souverain à raison de ses chartes, mais sans force pour se défendre, en le suivant à travers tous les événements historiques, depuis sa fondation jusqu'à sa disparition. M. Dinago est aussi l'auteur d'une *Histoire de l'abbaye de Münster,* d'une *Histoire de Saint-Dié,* et la science archéologique lui doit d'avoir repris la question des fameux bas-reliefs du Donon, réfractaire jusqu'ici aux explications des archéologues et des linguistes.

M. Clesse, notaire à Conflans, s'est particulièrement occupé du pays qu'il habite, tant au point de vue de l'histoire locale que de la linguistique. Il a été des premiers à répondre à l'appel de l'Académie dans son enquête sur les patois lorrains. Ses recherches nous ont valu la grammaire d'un patois local, celui de Fillières, du canton de Longwy. Notre confrère a également cherché, dans ses études, à établir la condition des classes rurales au moyen âge et à les comparer avec leur état présent. Il doit être cité au premier rang parmi les érudits et les chercheurs qui savent trouver les éléments d'études fructueuses et attachantes dans le pays même où ils sont établis et qui contribuent ainsi à le faire mieux connaître et mieux apprécier.

Il y a un an environ, l'Académie de Stanislas perdait un de ses membres correspondants dont elle était le plus

justement fière, M. le comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, l'auteur illustre de l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*. C'est le fils déjà célèbre de cet homme de cœur, de ce grand citoyen qui, au lendemain de la guerre et de la douloureuse mutilation de la patrie, fondait la Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, pour y accueillir les exilés fidèles à la France et fonder pour eux une grande colonie agricole en Algérie, que vous avez reçu au nombre de vos membres correspondants. M. O. d'Haussonville est à la fois publiciste et critique littéraire, et les six ouvrages qu'il a déposés entre les mains de la commission que vous avez chargée du rapport sur sa candidature, embrassent les sujets les plus variés.

Aux récits de voyage, aux études de littérature étrangère, d'économie politique, que la *Revue des Deux-Mondes* a fait connaître à tout le public français, M. d'Haussonville a ajouté dans ces dernières années une œuvre de piété domestique, en racontant, pour le plus grand profit de la littérature et de l'histoire de la fin du siècle dernier, le salon de M^me^ Necker, son arrière-grand'mère, d'après des documents inédits, tirés des archives du château de Coppet.

Parmi les dynasties de savants qui ont illustré la république de Genève, il n'en est point de plus illustre que celle à laquelle appartient M. H. de Saussure, que vous avez nommé membre correspondant. Faut-il rappeler ici que M. de Saussure n'est pas un étranger pour la Lorraine, puisque sa famille est d'origine presque nan-

céienne ? Comme son grand-père, notre illustre confrère ne s'est pas borné à faire de l'histoire naturelle et de la géographie dans son cabinet d'études. Un grand voyage d'exploration au Mexique lui a permis de recueillir d'importants documents relatifs à l'anthropologie, à l'hydrologie et surtout à l'entomologie de ce pays. Il y a découvert une ville antique absolument inconnue et nul mieux que lui n'a fait valoir la richesse de la faune des zones si tranchées qui constituent cette partie de l'Amérique. M. de Saussure n'oublie pas l'Académie, témoin l'envoi tout récent qu'il nous a fait d'un magnifique ouvrage avec planches sur la classification d'un ordre d'insectes, les Orthoptères.

C'est à l'économie politique et à la météorologie comparée que M. le pasteur Dietz, nouvellement élu membre correspondant, consacre les loisirs de son ministère.

Le fond de la vallée de Schirmeck qu'il habite est éminemment favorable aux observations scientifiques de toute nature, et nous avons de lui un certain nombre de travaux qui, pour ne pas être absolument originaux, n'en sont pas moins intéressants. Sa brochure sur les *assurances bovines du Ban-de-la-Roche* nous initie à certains risques de la vie pastorale d'une région des Vosges et aux moyens économiques d'y remédier.

M. Dietz ne néglige aucune occasion ; aucune découverte, si minime qu'elle soit, ne se fait dans ses environs sans qu'il en soit aussitôt prévenu. Tout l'intéresse : phénomènes naturels, trouvailles archéologiques, numismatiques, et l'Académie peut compter sur sa collaboration active à ses travaux.

Un ouvrage intitulé : *Les Vosges pendant la Révolution* a été présenté par M. Bouvier, chef de bureau au Ministère des finances, à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant. Ce titre vous a suffi, car il s'agit d'une étude locale, vivante, souvent passionnée, des temps de transition qui ont suivi les États généraux de 1789. Nous y apprenons qu'au début toute l'ambition des montagnards vosgiens se bornait à recouvrer leurs anciennes libertés provinciales.

Plus tard, le mouvement révolutionnaire s'accentua, mais jamais il n'y eut dans ce pays, ni sanglant proconsul, ni commission militaire, ni tribunal ambulant comme en Alsace. Le patriotisme a toujours été la note dominante de ces populations qui n'ont jamais failli à leurs devoirs de gardiens des frontières de l'Est de la France.

M. Haillant, docteur en droit, a présenté à la Faculté de Nancy une thèse sur l'*Autorité paternelle dans l'histoire du droit,* ouvrage d'une érudition de bon aloi qui lui fait le plus grand honneur. Depuis que ses fonctions l'ont fixé dans le département des Vosges, il s'est attaché à l'étude de la région qu'il habite et ses travaux, dont quelques-uns ont été publiés, ont tous eu pour but d'illustrer nos belles montagnes des Vosges.

L'âge et les infirmités précoces, conséquence d'une vie active et laborieuse, ont éloigné de nos séances M. Morey et l'ont décidé à demander l'honorariat. Vous le lui avez accordé, regrettant de perdre un membre de l'Académie, qui pendant si longtemps lui a fait honneur par ses travaux et ses communications. M. Morey a débuté

comme pensionnaire de l'Académie française de Rome. Cette éducation artistique lui a valu ses plus grands succès d'architecte, en lui permettant de puiser aux sources de l'art antique. Mais notre confrère n'a pas moins bien compris les ressources de l'art au moyen âge. Il a voulu lutter avec les grands maîtres de l'architecture qui ont élevé en France et sur les bords du Rhin ces magnifiques cathédrales, honneur de l'art gothique. Saint-Epvre de Nancy est là pour dire qu'il a pleinement réussi. L'Académie suivra M. Morey dans sa retraite. Elle espère, comme elle a lieu de le croire d'après la communication récente qu'il lui a adressée, que les loisirs de notre confrère seront encore utiles pour l'art et la critique artistique.

M. Maggiolo, que l'Académie de Stanislas vient de mettre, sur sa demande, au rang de ses membres honoraires, est de beaucoup le doyen de notre Compagnie. Il en faisait déjà partie comme membre correspondant en 1838. Vers 1866, fixé à Nancy, il devint membre titulaire. Nous n'apprendrons rien à personne en rappelant que chacune des quarante-six années qui nous séparent de la date de sa nomination de correspondant a été marquée par des travaux de recherche dans nos archives, soit au point de vue de l'histoire de l'enseignement, soit au point de vue de l'étude biographique de quelques grandes figures de l'histoire lorraine. La retraite de notre confrère de ses fonctions de recteur n'a fait que le stimuler dans ses patientes et fructueuses investigations. Arrivé au point où d'autres goûtent un repos bien mérité, il commençait de vraies tournées de bénédictin à la recherche de docu-

ments inédits, qu'il publiait au fur et à mesure de leur découverte. Entre temps, nul n'a été plus exact à nos séances que M. Maggiolo, nul n'a suivi avec plus d'ardeur ses travaux, ses discussions et pris un plus vif et constant souci de tout ce qui peut contribuer au bien de la Compagnie. M. Maggiolo membre honoraire suivra les traditions de M. Maggiolo membre titulaire, pour le plus grand bénéfice de nos séances.

Dans le courant de l'année dernière, l'Académie a eu, conformément au vœu du donateur, à s'occuper du prix Herpin, qui devait être décerné aux ouvrages les plus méritants sur une question de science, d'histoire, de lettres, ou d'art relative à la Lorraine. Le nombre des ouvrages proposés pour ce prix a été considérable et l'Académie est fière de pouvoir, grâce à la libéralité du Dr Herpin, soit contribuer à l'éclosion de travaux importants, soit encourager ceux qui, étant déjà publiés, lui sont adressés pour prendre part au concours.

L'embarras du jury que vous avez nommé à cet effet a été grand, mais pour l'unique raison qu'il y avait abondance de mémoires et de travaux imprimés. L'Académie a dû, sur sa proposition, diviser le prix de façon à faire la part aussi égale que possible entre les recherches d'ordre scientifique et littéraire. Les candidats heureux de ce concours sont au nombre de trois et chacun d'eux, dans une direction différente, a démontré que notre province peut inspirer des travaux originaux, grâce à l'inépuisable richesse de son sol et de ses archives historiques.

L'Académie a également eu la satisfaction d'amener à une solution favorable la question, pendante depuis un certain temps, du buste de notre regretté président d'honneur, Guerrier de Dumast. Ce buste, suivant ses vœux, sera placé dans la cour du palais des Facultés, rappelant tous les jours aux professeurs et aux élèves qui s'y pressent, la part importante qu'il a prise à la création du centre universitaire qui se groupe dans cet édifice.

Nous devons ici remercier M. le ministre de l'instruction publique, notre confrère M. le recteur Mourin, et surtout le conseil municipal de la ville de Nancy, du bienveillant appui qu'ils ont prêté à nos demandes et à nos revendications, et ne pas oublier MM. Adam et Benoît qui ont mis tout le zèle que leur inspirait leur admiration pour M. Guerrier de Dumast à l'achèvement de cette œuvre. Qu'il nous soit aussi permis de rappeler la part active qu'a prise un de nos associés-correspondants, M. Cuny, au succès de nos démarches en contribuant à faire de l'ensemble du monument Guerrier de Dumast, une œuvre d'art digne de la place que le vœu de l'Académie lui avait dès longtemps assignée.

Dans le courant de l'année qui vient de s'écouler, un certain nombre de vos membres titulaires et correspondants ont participé aux grandes assises de la science qui se tiennent chaque année, soit à Paris, soit dans les départements. MM. Maggiolo, Adam et Barbier nous ont représentés à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Liégeois et Bleicher au Congrès de l'Association pour l'avancement des sciences, à Blois. Nos mandataires ont fait à ces deux réunions scientifiques des

communications qui font honneur à l'Académie de Stanislas.

Vous avez aussi entendu un certain nombre de lectures et communications qui vous ont vivement intéressés. Diverses questions ont été débattues devant vous. M. Druon nous a raconté la jeunesse de Louis XIV au point de vue de son éducation morale, littéraire et scientifique; grâce à lui, il est possible de suivre le développement, l'évolution des premières impressions de jeunesse du grand roi pendant son règne de plus d'un demi-siècle, et de saisir la raison d'être de bien des événements qui l'ont illustré ou qui en ont obscurci la gloire.

M. des Robert, continuant la série de ses études sur Charles IV de Lorraine, a développé l'histoire du siège de Thionville.

M. Chassignet a cherché à reconstituer l'histoire du général Houchard et à venger cet homme de guerre de la période révolutionnaire de l'injuste oubli qui couvre sa mémoire, tandis que M. Antoine, membre correspondant de l'Académie, exerçait ses connaissances de linguistique sur l'étymologie des noms des rois de Rome.

La critique d'art a été représentée, dans les lectures qui vous ont été faites, par deux travaux, l'un sur Jean Nocret, peintre lorrain, de M. Meaume, l'autre de M. Morey sur la maison de Schifflique, du roi Stanislas. M. Maggiolo a tiré de son portefeuille des études rétrospectives sur la pédagogie en Lorraine, et M. Léon Germain nous a renseignés sur l'origine et le sens de l'emblème du chardon lorrain sous les règnes de René II et du duc Antoine.

La poésie n'est pas moins bien représentée par un

poème sur la muse moderne, de M. Lombard, et par la traduction des remarquables poèmes de Longfellow, de M. Duchesne.

L'étude de la suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et criminel, de M. Liégeois, touche au domaine de la science du droit et des sciences d'observation appliquées à la médecine et à la psychologie.

Vous avez été vivement frappés par les résultats de cette étude, qui met en évidence l'influence des hommes sur leurs semblables et calcule les limites de cette influence au point de vue de la question si controversée du libre arbitre.

Dans le domaine des sciences pures et appliquées, les lectures n'ont pas été moins intéressantes. La chimie moléculaire a fait l'objet d'un travail de M. Bloch, associé-correspondant, et votre secrétaire annuel vous a lu ses recherches sur les limites du lias en Lorraine et sur la comparaison des temps préhistoriques en Alsace et en Lorraine.

En terminant notre tâche, nous ne devons pas oublier de signaler les hautes distinctions qui ont été accordées pendant l'année qui vient de s'écouler à quelques-uns de nos membres titulaires ou correspondants. Nous avons tous applaudi à la nomination d'officier de la Légion d'honneur de M. Tourdes, et à son élection comme membre associé de l'Académie de médecine. Cet honneur était dû au professeur distingué qui a pris, il y a quelques années, la direction de la Faculté de médecine de Nancy, après avoir si brillamment professé la médecine légale à Strasbourg.

M. Eugène Benoist, membre correspondant de l'Académie, a été récemment nommé membre de l'Institut; notre éminent paléontologiste lorrain, M. Grandœury, vient également de lui être attaché par le titre très recherché de correspondant. Enfin, M. X. Thiriat a été couronné par l'Institut pour son ouvrage *Journal d'un solitaire,* qui lui a ouvert les portes de l'Académie.

Tel est le bilan de l'Académie de Stanislas pendant l'année qui vient de s'écouler. Puissions-nous avoir rendu compte, comme nous nous le sommes proposé, de tous les actes importants de sa vie pendant cette durée, de manière à donner un tableau fidèle de cet organisme plus compliqué que celui que nos études nous appellent à étudier!

DISCOURS

PRONONCÉ

AUX OBSÈQUES DE M. PIROUX

Par M. Ed. LALLEMENT

PRÉSIDENT

LE 30 JUILLET 1884

Trois années après son installation dans notre cité, en 1831, M. Piroux fut élu membre de la Société royale des lettres, sciences et arts de Nancy; il restait le doyen d'âge et de réception de notre Compagnie qui, en 1874, lui avait conféré l'honorariat; c'est à ce titre qu'au nom de celle-ci, je viens lui apporter le dernier hommage dont la tradition nous fait un pieux devoir.

M. Piroux est né à Hadigny (Vosges), le 2 janvier 1800; ses humanités faites à Épinal, il hésita d'abord entre l'architecture et la médecine, puis entra à la direction de l'enregistrement et des domaines en qualité d'aspirant au surnumérariat. Pendant les deux années qu'il passa dans cette administration, ses études personnelles l'entraînèrent vers la grammaire et la philologie. En ce même temps, il fut frappé de la profonde infortune de

ces malheureux privés à la fois de l'ouïe et de la parole qui, dans notre pays, restaient à cette époque dénués de tous moyens d'instruction. Il résolut de se dévouer au soulagement matériel et moral de ces pauvres infirmes, d'autant plus intéressants qu'il suffit à leur intelligence, pour s'éveiller, d'entrer en rapport avec les intelligences des autres hommes. Immédiatement, stimulé par une sœur chérie, il se mit à l'œuvre en employant ses loisirs à instruire trois jeunes sourds-muets; le résultat fut des plus encourageants. Résistant aux avances qui déjà lui étaient faites par l'autorité départementale, M. Piroux voulut se perfectionner en passant deux ans à l'École royale des sourds-muets de Paris, où bientôt il devint maître à son tour. D'abord à Épinal, puis à Nancy, il commence son enseignement; le 1er mars 1829, il transforme l'externat primitivement ouvert dans une des salles de l'Hôtel de Ville en un pensionnat qui ne cessa de grandir et de prospérer sous son habile direction qu'il continua jusqu'à sa mort.

Je n'ai pas à vous raconter, Messieurs, les progrès de cette institution, les services qu'elle rendit à notre région, les encouragements qu'elle reçut de tous les hommes compétents et de toutes les administrations publiques du pays; il n'y manqua que son érection en établissement de l'État, vainement poursuivie avec tant d'ardeur et de zèle par son persévérant directeur : l'Institut des sourds-muets de M. Piroux est une des œuvres dont s'enorgueillit Nancy.

Je dois vous parler surtout de la science inspirée du plus noble dévouement et de la plus vive charité de notre éminent confrère.

Dans son discours de réception à l'Académie, en 1831, M. Piroux a exposé les principes de sa méthode d'enseignement à laquelle il est resté fidèle tout en la perfectionnant sans cesse ; il a énuméré les moyens d'entrer en communication avec ces intelligences fermées auxquelles il faut ouvrir l'horizon du monde moral et développer successivement la mémoire, l'imagination et le jugement. Ces moyens sont : manuels, langage des gestes et dactylologie ; graphiques, comme l'écriture des gestes réduits à leur plus simple expression et l'écriture alphabétique ; enfin la parole artificielle ou la lecture sur les lèvres, et même le dessin à l'aide de cartons, selon une judicieuse graduation.

L'analyse la plus délicate des phénomènes de l'entendement a conduit M. Piroux à fixer la pratique de cette pédagogie toute spéciale qui conduit un malheureux sourd-muet, voué aux instincts les plus mauvais, non seulement à l'exercice des arts manuels qui assurent sa subsistance, mais encore aux conceptions scientifiques, aux abstractions métaphysiques et aux vérités morales de l'ordre le plus élevé.

Mentionner seulement les procédés techniques du professeur serait indiquer bien imparfaitement le mérite de M. Piroux et méconnaître le souffle généreux qui inspirait sa méthode.

Se basant sur l'observation du développement de l'intelligence chez l'enfant et sur la coordination de nos facultés, M. Piroux remarqua que l'homme est d'abord passif, puis que l'imitation devient l'intermédiaire de cet état passif au rôle actif. D'autre part, l'action, puis le langage d'action devancent la parole dans l'éducation de l'enfant ;

ils doivent devenir prépondérants dans celle du sourd-muet. Chez celui-ci la parole et l'écriture sont merveilleusement suppléées par les gestes qui deviennent la parole visible, surtout quand leurs nuances sont singulièrement amplifiées par la multiplicité des mouvements de la main et des doigts coïncidant avec les sons et les articulations de la parole; la dactylologie pourra rendre ou remplacer la parole; l'écriture deviendra ensuite la peinture de ce langage nouveau.

Langage d'action, dactylologie, écriture, tel est l'enchaînement méthodique auquel s'est arrêté M. Piroux, contrairement à l'ordre adopté par le célèbre abbé de l'Épée et par ses disciples, et qui caractérise l'école nancéienne, ainsi que l'a désignée un de ses biographes.

Dès lors, le sourd-muet n'est plus une machine *mimante,* M. Piroux en fait un homme sentant, reproduisant sa pensée avec d'autant plus d'habileté, d'expression et d'âme qu'il aura senti plus réellement. « Le cœur du maître a parlé au cœur de l'élève »; le triste infirme est devenu « un homme rendu à l'espérance, à la foi, à l'amour, principe de vie (1). »

Voilà où se révèle la puissante originalité de la méthode de notre éminent confrère. Ceux qui l'ont approché, ne fût-ce que quelques instants, ont bien vite senti quelle immense charité, quelle religieuse philanthropie illuminaient cette belle âme qui a conservé jusqu'à la fin d'une longue vie l'ardeur du dévouement, la vivacité de la foi de ses premières années, enrichies par la vaste

1. Galeries biographiques historiques de la *Société de statistique universelle,* sous la direction de M. Aymar Bression. 1846.

expérience et par les réflexions d'un esprit philosophique toujours en éveil.

M. Piroux, d'ailleurs, ne se faisait pas d'illusions; il savait reconnaître ce qui pouvait rester d'incomplet dans le fonctionnement cérébral d'un être dont la spontanéité et la liberté morale rencontrent tant d'obstacles. Cependant, dans les cas difficiles, là où l'arrêt du développement organique limite fatalement la perfectibilité, l'habileté de sa méthode intuitive, l'obstination de ses soins parvenaient à obtenir de ces enfants arriérés des résultats relatifs remarquables.

Enfin, M. Piroux était un apôtre; par ses nombreuses publications, par les livres d'exercices gradués qu'il a composés en vue de l'instruction des sourds-muets, et même par un journal qu'il a rédigé pendant quelque temps, il cherchait à répandre ses principes d'enseignement et à les faire adopter jusque dans les écoles primaires pour le plus grand bien des infirmes et même de tous les enfants.

Tel est, Messieurs, le confrère vénéré que nous venons de perdre; il restera certainement une des plus pures illustrations de notre Académie parce qu'à la science pédagogique, à la profondeur du philosophe moraliste, il unissait la modestie, la charité la plus ardente excitée par la foi la plus sincère et la plus élevée.

Que l'expression du deuil de l'Académie se joigne pour sa famille en larmes au souvenir de son caractère et de ses bienfaits.

INAUGURATION DU BUSTE

DU

BARON GUERRIER DE DUMAST

Le samedi, 1er août 1885, l'Académie de Stanislas a inauguré solennellement, au centre de la cour d'honneur du palais académique de Nancy, le buste de bronze qu'elle consacrait à la mémoire du baron Guerrier de Dumast.

Quand elle perdit en janvier 1883 l'homme illustre et dévoué qui, après en avoir été l'âme pendant un demi-siècle, en était resté le président d'honneur, l'Académie, sur la proposition de M. de Guerle, qui en était alors le président annuel, résolut de lui ériger un monument, et ouvrit à cet effet dans son sein une souscription, à laquelle le pays s'empressa de s'associer. L'exécution du buste fut confiée à M. Mathias Schiff; la stèle en grunstein des Vosges fut exécutée par les frères Huyaux sur les dessins de M. Albert Cuny. L'opinion publique avait tout d'abord désigné, pour y placer ce buste, le palais des Facultés. C'est qu'entre tant de services que le baron Guerrier de Dumast avait rendus à Nancy, c'était à lui surtout que

cette ville devait d'être devenue un grand foyer d'enseignement supérieur, et l'administration municipale avait accédé aux vœux de tous.

Après une courte allocution de M. Viansson, président de l'Académie de Stanislas, M. Ch. Benoit, au nom de la commission du buste, M. Lombard, au nom des Facultés, se sont faits les interprètes de la reconnaissance de Nancy et de la Lorraine envers la mémoire du baron Guerrier de Dumast. Ensuite M. Sidrot, au nom de l'administration municipale, M. le recteur Mourin, au nom de l'Université, ont accepté la remise du monument confié désormais à leur garde. M. le baron René Guerrier de Dumast, conservateur des forêts, le fils du grand citoyen auquel cet honneur était rendu, a remercié en son nom et au nom de sa famille tous ceux qui avaient coopéré à cette œuvre de piété nationale.

DISCOURS DE M. VIANSSON

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DE STANISLAS

MESSIEURS,

A peine la tombe se refermait-elle sur M. le baron Guerrier de Dumast que l'Académie de Stanislas résolut de perpétuer par un monument durable le souvenir de son vénérable président d'honneur.

Sous l'émotion de la parole si autorisée de M. le maire de Nancy rappelant ce que cette cité doit à ce dernier des Lorrains ; inspirée par le discours prononcé aux obsèques de M. de Dumast, au nom de l'Académie, par son président M. de Guerle, ainsi que par les hommages rendus à sa mémoire par MM. Adam, Leupol, Mourin, par les Sociétés savantes et la presse tout entière, une commission s'est formée.

M. Lucien Adam et M. le doyen Benoit ont successivement dirigé les travaux de cette commission, recueilli les souscriptions et assuré l'exécution du buste de M. de Dumast.

Grâce aux sympathies de M. le ministre de l'instruction publique, de M. le maire de Nancy et du conseil municipal ainsi que de M. le recteur de l'Académie, la commission a pu mener à bien la mission qu'elle avait acceptée.

Au nom de l'Académie de Stanislas, au nom des admirateurs de notre regretté confrère, je viens ici remercier M. le maire de Nancy, les représentants de l'Université, les souscripteurs et surtout les membres de la commission d'avoir doté la ville d'un monument qui reproduit fidèlement les traits d'un homme dont le nom restera justement honoré parmi nous.

DISCOURS DE M. CH. BENOIT

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Athènes, avec ses innombrables statues de marbre et de bronze, s'était fait comme une population immortelle des grands citoyens, qui, par leurs actions ou leurs œuvres, avaient bien mérité de leur pays. En passant au pied de ces glorieuses figures du passé, les générations nouvelles aimaient à se rappeler les grands souvenirs de l'histoire nationale. Ces gloires d'autrefois éveillaient et entretenaient chez les descendants l'émulation de bien faire, l'ambition de la renommée, le zèle de la patrie. Ce culte des grands citoyens, perpétué par les monuments de l'art, était pour les Grecs comme une religion, plus voisine que l'autre de leurs âmes.

Aussi je ne me plains point que notre siècle multiplie les statues. Sans doute il y a là parfois quelques abus; et l'on prodigue souvent sans discernement le marbre et le bronze au gré d'engouements passagers, dont la conscience nationale ne ratifiera pas les caprices aveugles. Pour nous, Lorrains, plus lents et plus mûrs dans nos jugements, nous ne serons jamais exposés à ce désaveu de l'avenir. Notre ville ne se peuple que peu à peu des images des hommes qui l'ont honorée et servie. Mais ces

monuments, nous les garderons tous, quelles que soient les vicissitudes de l'histoire. Par leur mérite, les hommes auxquels nous vouons un buste ou une statue, se sont élevés dans l'estime de tous à un rang où rien ne saurait plus les atteindre.

Récemment, en consacrant un buste à Crevaux, notre ville s'appropriait justement le vaillant martyr de la science, qui ne pouvait plus avoir un monument dans sa ville natale, arrachée pour un temps à la France. Mais G. de Dumast nous appartient tout entier. C'est à Nancy qu'il est né, à Nancy que s'est écoulée la plus grande partie de sa vie, tout entière vouée à toutes les nobles causes, mais particulièrement consacrée à glorifier la vieille patrie Lorraine dans son héroïque passé, et à lui préparer dans l'avenir une destinée qui y réponde. C'est à Nancy enfin qu'il est mort, l'âme partagée entre Dieu et son pays.

Sur le bord de sa tombe toute rayonnante d'immortalité, M. le maire de Nancy a rappelé les services rendus à notre ville par ce grand homme de bien, avec une éloquence émue, dont nos cœurs ont gardé pieusement la mémoire. Au lendemain de sa mort, à l'appel de M. de Guerle, alors président de l'Académie de Stanislas, une souscription s'organisait pour perpétuer par un monument public le souvenir du dernier Lorrain, et témoigner de notre reconnaissance. Et non seulement notre ville s'est empressée de répondre à cet appel; mais il nous est venu des adhésions de toute la Lorraine, ou plutôt de toute la France. Le conseil municipal s'est empressé de donner le nom de Guerrier de Dumast à une rue voisine du palais académique. Ce n'est pas assez. Il a consenti

ensuite à nous accorder, pour y placer le buste de notre illustre concitoyen, la cour d'honneur de ce palais, où il nous apparaît comme un fondateur. C'est l'honneur et le devoir des sociétés démocratiques de ne point marchander les témoignages de la reconnaissance nationale aux grands citoyens qui ont bien servi leur pays. Que M. le maire et ses collègues de l'administration municipale et du conseil veuillent bien agréer l'expression de notre vive et profonde gratitude. Le ministre de l'instruction publique, prévenu de son côté par une démarche officieuse de M. le recteur de l'Académie, n'attendait que la décision de la municipalité de Nancy, pour y donner son approbation. Que l'un et l'autre veuillent bien aussi recevoir nos remerciements.

J'avais espéré un instant que M. Lucien Adam, le promoteur de l'œuvre qui nous réunit aujourd'hui, serait avec nous pour l'achever. Mais un devoir douloureux le retient en ce moment hors de Nancy. A lui, plus qu'à personne revenait le droit et l'honneur de parler dignement et avec compétence de l'homme de bien et du savant, dont nous consacrons ici la mémoire, et de remercier tous les amis qui se sont intéressés avec nous à ce monument, et les artistes qui nous ont prêté le concours de leur talent.

M. Lucien Adam avait eu vraiment du bonheur de rencontrer à Nancy même, pour l'exécution de ce monument, d'aussi excellents artistes. Le buste est l'œuvre d'un jeune statuaire, M. Schiff, dont le talent s'était révélé dans un obscur village de la Lorraine Allemande. L'école de sculpture de Nancy l'avait bientôt adopté comme son enfant. Il ne tarda pas à payer sa dette à l'hospitalité

de notre ville, en sculptant pour une de nos places la statue héroïque de René, rentrant victorieux dans sa capitale après l'entière défaite du Bourguignon. C'est à ce jeune artiste que s'adressa M. Adam. Vous voyez s'il a eu la main heureuse! M. Schiff n'avait jamais connu Guerrier de Dumast. Il n'avait, pour en reproduire l'image, que quelques photographies déjà anciennes. Regardez s'il a su faire revivre dans sa noble et sympathique physionomie notre grand citoyen, tel qu'il était il y a vingt ou trente ans, à l'époque de sa belle et forte maturité. Qui de nous n'a été heureux de retrouver ainsi cet ami vénéré, si ressemblant à jamais dans une beauté immortelle? Honneur soit rendu au jeune artiste. Mais associons dans notre gratitude l'architecte distingué et vaillant de cœur, M. Cuny, qui nous a si bien secondés dans cette œuvre de piété nationale, et dont l'art savant a su si bien mettre la stèle en harmonie avec le buste et avec l'édifice qui devait l'encadrer. N'oublions pas non plus de remercier ici de tout notre cœur deux artistes de notre ville, MM. Huyaux frères, qui ont apporté autant de désintéressement que de zèle à l'exécution de cette belle stèle en granit vosgien, sur laquelle le buste est érigé.

Le voilà donc ici, le vénéré Guerrier de Dumast, à cette place que l'estime et la reconnaissance publiques lui avaient tout d'abord destinée, que nous appelions nous-mêmes depuis longtemps de tous nos vœux, au centre de ce palais académique, qu'il a vraiment fondé, et de ces Facultés dont il a poursuivi le rétablissement avec une foi et une constance victorieuses.

Oui, c'est bien ici sa place. Si Nancy, en effet, a fini par devenir le foyer d'un grand enseignement universi-

taire, c'est à Guerrier de Dumast surtout que nous le devons. — Mais ne croyez pas que cela ait été une bonne fortune, cueillie en une heure propice. Ce fut le résultat d'une longue et persévérante ambition. Il est bon, il est juste que les jeunes générations apprennent par quelle suite d'efforts prolongés ce restaurateur de l'Université lorraine est venu à bout d'une entreprise dont le dessein datait de loin. Car cette restauration était pour G. de Dumast le complément d'une pensée, d'une passion dirigée depuis bien des années vers le relèvement de sa ville natale.

C'est ici l'occasion d'en dire quelques mots.

Je laisse de côté aujourd'hui le savant, le poète, le linguiste, l'orientaliste illustre, pour ne vous parler que du Lorrain, qui s'efforce de réveiller la vie de l'esprit dans son pays, et de lui ramener la fortune.

Auguste-Prosper-François Guerrier de Dumast est né à Nancy le 26 février 1796. Après d'excellentes études classiques, il alla à Paris faire son droit. Il y arrive dans les premières années de la Restauration, à cette heure brillante, où la France, sous les auspices de la paix et de la liberté, semblait avoir retrouvé son génie, et où la poésie, après l'épuisement de l'Empire, renaissait plus féconde et plus glorieuse que jamais. Dumast se livre avec ivresse à ce généreux entraînement ; il ouvre son cœur à tous les souffles ; il étudie avec passion les littératures orientales. Mais la muse de la poésie surtout a séduit sa jeunesse. Ses vers lui ouvrent l'accès des salons littéraires. Alors surtout que la France est suspendue à la lutte héroïque de la Grèce, achetant au prix du martyre sa résurrection et son indépendance, tout le monde

se dispute le jeune poète, pour lui entendre lire de sa belle voix métallique son ode sur Chios, d'une inspiration si généreuse. Ce chant surtout commence la renommée du jeune Dumast. La gloire lui sourit. Il ne rêve plus qu'épopées, élégies, poèmes lyriques.

Mais le sort en a décidé autrement. Il ne sera pas libre de suivre cette vocation de son imagination et de son cœur. Le devoir brusquement l'appelle ailleurs.

Son père, qui avait été sous l'Empire ordonnateur des guerres, avait enrôlé son fils dans l'intendance militaire. Or, au moment où éclate la guerre d'Espagne en 1823, notre poète est appelé à faire la campagne comme sous-intendant militaire adjoint. Il lui faut quitter Paris pour suivre l'armée ; et, la campagne finie, il lui faudra rester encore là-bas de longs mois, noyé dans les paperasses de la liquidation. Enfin il est libre. Pourra-t-il reprendre à Paris sa brillante jeunesse et ses rêves de poète ? Non ; sa destinée est ailleurs. Le devoir le ramène à Nancy. Son père, devenu veuf, réclame les soins de sa piété filiale. Ce fils dévoué demande, non sans regret, et obtient un poste dans l'intendance à Nancy. Adieu désormais à tous ces songes brillants dont Paris l'avait bercé. Voilà le jeune savant, le poète, condamné à s'ensevelir en frémissant dans la léthargie d'une ville de province.

Que va-t-il y devenir, en sortant de ce foyer si animé et si enivrant de la vie parisienne ? Car vous ne savez guère, Messieurs, ce qu'était Nancy il y a 50 ou 60 ans, à la fin de la Restauration, et à quel humble degré était tombée cette ancienne capitale, cette ville des ducs et de Stanislas. C'était une chétive ville de province, un pauvre chef-lieu de département, comme il y en a tant, une vil-

lasse de 28,000 habitants, sans commerce, sans industrie, où l'herbe croissait dans les rues, et qui, après s'être abîmée dans la Révolution, y avait perdu jusqu'au souvenir de son passé et à la conscience d'elle-même. Ainsi déchue, elle s'y résignait. Si elle étalait encore dans ses édifices les monuments de sa splendeur passée, c'était comme une princesse tombée, qui cherche à se consoler dans sa disgrâce, en contemplant par intervalles, d'un regard mélancolique, quelques bijoux qu'elle a gardés d'autrefois. Ces monuments même, les conserverait-elle longtemps ? Comme leur entretien était trop onéreux pour le modeste budget de cette capitale tombée, on songeait à les détruire. L'esprit de la cité semblait déchu avec sa fortune.

Qui pourrait dire où se serait arrêtée cette déchéance, si la Providence n'avait alors ramené parmi nous, jeune encore et plein d'activité, cet homme au grand cœur, qui allait faire du relèvement de la patrie lorraine la passion et l'œuvre de sa vie ?

Un des amis et l'un des admirateurs les plus dévoués de Guerrier de Dumast, qui avait son rôle marqué dans cette cérémonie, mais que de cruelles infirmités retiennent aujourd'hui loin de nous, M. Leupol, il y a quelques mois, à la suite d'une conversation, où nous avions rappelé ensemble les services du maître, m'envoyait à ce sujet une pièce de vers, dont je veux vous citer au moins quelques strophes :

Nancy, ville des arts et de l'intelligence,
Voyait de son passé les rayons se ternir,
Et de son sceptre d'or perdant le souvenir,
Se résignait sans gloire à l'inerte indigence.

L'herbe et la solitude étendaient tristement
Leur deuil sur les pavés de la cité Lorraine,
Qui, n'oubliant que trop sa splendeur souveraine,
Conformait ses pensers à son abaissement.

Nous, un obscur chef-lieu, dépourvu de prestige!
Un reste de province, un débris d'autrefois!
Une âme en peine, un corps sans puissance et sans voix,
Un rameau desséché s'inclinant sur sa tige!

Que nous étions déchus, quand revint parmi nous
Un Lorrain au grand cœur, à la vive espérance,
Un champion valeureux, dont la persévérance
Revendiqua nos droits et nous les rendit tous!

Ambitieux pour nous, dévoué, sympathique,
Oublieux de lui-même, et fort de sa vertu,
Comme en notre faveur il a bien combattu
Jusqu'au succès promis à son cœur prophétique!

O poète, ô savant, ô séduisant causeur,
En relevant l'éclat de notre capitale,
Vous prouviez qu'il n'est point d'infortune fatale,
Et que l'obstacle cède à l'intrépide oseur.

N'était-il pas juste, Messieurs, qu'aujourd'hui, dans cet universel hommage rendu aux services de Guerrier de Dumast, la voix de son fidèle Leupol fût entendue, et qu'en esprit du moins il fût au milieu de nous?

A nous, Messieurs, à nous, les anciens, et presque les contemporains de Guerrier de Dumast, il appartient de rappeler aujourd'hui en quelques mots ce que doit notre ville à ce grand Lorrain, quelle part il a prise surtout à la restitution de l'Université de Nancy; et pourquoi son buste a pris ici sa place légitime. Apprenez donc, qu'en revendiquant, en obtenant pour notre ville l'honneur d'être le siège d'une grande Académie, et un foyer d'en-

seignement supérieur, il ne faisait que couronner par là l'œuvre de sa vie entière. On peut dire, en effet, que c'est pierre à pierre, qu'il a reconstruit la capitale intellectuelle de sa vieille Lorraine ; et l'on ne saurait assez admirer, avec quelle ténacité dans sa foi patriotique, et quelle constance dans ses efforts, il a travaillé pendant plus de trente ans à restaurer peu à peu notre ville, à lui inspirer une confiance nouvelle dans sa destinée, et à lui reconquérir dans l'Est de la grande patrie française toute l'importance que comportait sa situation actuelle. Sans doute Guerrier de Dumast a parfois trouvé autour de lui de braves collaborateurs ; sans doute les événements sont venus souvent à propos seconder ses desseins. Mais plus souvent aussi, il les a suscités lui-même ; et toujours il a su en user avec une admirable sagacité. Oui, en vérité, il a été l'instigateur et l'âme de tout ce qui s'est fait, éveillant les ambitions, soutenant les courages, montrant la route et le but. C'était le pilote, habile et intrépide, qui consulte les astres, épie les souffles favorables pour y déployer sa voile, regarde au delà de l'horizon, et, la main sur la barre, lui imprime à propos l'impulsion décisive.

Dès les premières années de son retour à Nancy, voilà le rôle où son instinct le pousse, voilà désormais l'emploi de son activité. Cet ardent esprit ne pouvait demeurer désœuvré ; sa carrière ne pouvait rester sans un noble objet. Il lui fallait un but digne de lui. Sans aucune ambition personnelle, il est dévoré d'ambition pour sa Lorraine.

Tout d'abord, Guerrier de Dumast s'est mis à étudier l'histoire passée du pays. Il y puise une sorte de religion

passionnée pour cette petite et héroïque nation, parfois si malheureuse, mais toujours si vaillante et si fidèle à ses souverains. Le livre qu'il a publié depuis, intitulé *Nancy, histoire et tableau,* n'est pas une histoire, c'est un hymne à la gloire de notre cité. Si le patriotisme de l'auteur s'y enflamme, s'il pousse son culte pour la Lorraine jusqu'à une pieuse exagération, ne souriez pas. Car voilà la source sacrée où il a puisé la foi généreuse qui anima et soutint toute sa vie.

Il ne peut admettre d'abord que cette ville de Nancy, qui a eu dans le passé une telle histoire, se résigne aujourd'hui au rôle effacé où les événements l'ont réduite. Il faut la réveiller de sa torpeur; il faut, en ressuscitant en elle le souvenir et l'orgueil de son passé, lui restituer la conscience d'elle-même, et lui signaler la destinée que l'avenir lui réserve encore dans la patrie française. Il convient qu'elle recouvre au moins son autonomie intellectuelle et morale. Pourquoi donc attendre toute vie et tout mouvement de Paris? Pourquoi le reste de la France se laisserait-il atrophier ainsi par ce cerveau monstrueux? Il est temps que la province, si elle ne veut pas laisser éteindre en elle ce qu'il lui reste de vie de la pensée, revendique une légitime part d'indépendance. — Or, quelle ville semble mieux prédestinée que la nôtre à donner le signal de cette décentralisation? La Lorraine n'est-elle pas demeurée jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle une nation indépendante? Notre ville de Nancy, qui a perdu la dernière sa couronne souveraine, ne doit-elle pas être la première à reprendre sa place et son rôle dans la vie nationale? Guerrier de Dumast publie en 1835, dans la *Revue Lorraine,* fondée par lui, le mani-

feste solennel de cette guerre déclarée à la centralisation excessive de Paris. Il l'intitule *le Pour et le Contre sur la résurrection des provinces.*

A quelque temps de là s'organisait sous son patronage une société de lettrés, d'historiens et de publicistes, qui arborait sur son étendard la devise : *Foi et lumières.* C'était une sorte d'académie chrétienne, qui entreprenait de réconcilier la science moderne dans ses progrès les plus récents avec les éternelles vérités du Christianisme, et qui pendant un temps jeta un vif éclat sur notre province. Ce réveil et ce mouvement des esprits répondaient en partie à l'appel du journal *l'Avenir.* Une jeune phalange d'hommes à la fois religieux et libéraux se groupait ici autour de Guerrier de Dumast, avec le sentiment profond, qu'à chaque progrès dans la liberté devait correspondre un progrès dans l'éducation morale de la nation; et que la philosophie chrétienne, qui depuis deux mille ans avait éclairé la marche de la civilisation, était seule capable encore de résoudre les graves problèmes du présent et de l'avenir. Quand Lacordaire vint plus tard se fixer à Nancy, il s'étonna d'y trouver tant d'amis. Énumérerai-je maintenant tant d'ouvrages considérables, qui sont sortis de cette *Société de foi et lumières,* et dont il faut faire en partie remonter l'honneur au fondateur de l'œuvre? Nancy devint dès lors le siège d'une École politique de décentralisation, qui exerça longtemps sur les esprits la plus libérale influence. Il y eut désormais en France, en dehors de Paris, un cœur qui battit pour toutes les revendications généreuses.

Notre Lorraine cependant ne s'était pas encore avisée de recueillir les reliques de son histoire, jusqu'alors dis-

persées dans une foule de collections particulières. En 1845, Guerrier de Dumast persuade à la *Commission des antiquités du département de la Meurthe,* dont il était membre, de mettre à l'étude la formation d'un *Musée lorrain;* et il intéresse la *Société française pour la conservation des monuments,* à demander au Ministre, pour l'établir, l'ancien Palais ducal, occupé alors par la gendarmerie. Je ne dirai pas les résistances inattendues opposées à ce vœu patriotique. La chose traîna quatre ou cinq ans. Mais à force de démarches et d'insistance, le bon sens finit par avoir raison, ce qui n'arrive pas toujours. Comme le Musée historique de Versailles avait repeuplé le Palais, vide depuis la Révolution, avec les souvenirs du grand Roi; ainsi notre Palais ducal, ainsi la *Salle des Cerfs,* qui servait depuis un siècle de grenier à fourrages, restaurés avec un art savant par M. Bœswillwald, rendaient à Nancy un des monuments les plus précieux de son histoire passée. Les tapisseries allégoriques prises dans la tente de Charles le Téméraire après sa défaite devant Nancy, commencèrent la collection nationale. Bien d'autres objets allaient suivre. On recueillit d'abord de toutes mains tout ce qui se présentait en attendant qu'on pût choisir. Il fallait donner l'élan, ouvrir comme un sanctuaire, où les collectionneurs lorrains pussent abriter désormais les objets de leur culte patriotique. Chaque année grossit ce trésor de nos souvenirs nationaux. Honneur au promoteur de cette restauration opportune!

Mais voilà que soudain un grave péril menace la fortune intellectuelle de notre ville dans l'avenir. Un projet de loi paraît, instituant en France quinze grandes Acadé-

mies, et dotant chacune d'elles d'un groupe plus ou moins considérable de Facultés. Nancy n'est pas sur la liste. Le cœur de notre grand Lorrain s'en émeut. Il rédige un mémoire. Il provoque une réunion du Conseil municipal. Il faut que le Gouvernement revienne sur cette injuste exclusion. Il fait partager au Conseil ses convictions et ses espérances. Une délégation composée de M. le baron Buquet, maire de Nancy, Lévylier, adjoint, Collenot père, Élie Baille et Guerrier de Dumast, et appuyée par le concours de tous les députés de la région, va réclamer auprès du prince Président de la République la réparation de cette injustice. Guerrier de Dumast, qui a provoqué cette demarche, en est l'âme. A lui de plaider la cause de Nancy. Il en redit le noble passé, le dévouement à la patrie française. Il rappelle les engagements de la France envers la Lorraine dans le traité de réunion de 1736. Sans doute la Révolution, survenue dans l'intervalle, a renouvelé la face du pays et déchiré bien des contrats. Mais, pour les nations, qui sont immortelles, et surtout pour les pays d'honneur il n'y a pas de prescription. Le droit demeure. La France doit tenir ses promesses. L'orateur, en parlant ainsi, semblait si assuré dans sa prétention, si confiant dans le génie et la destinée de sa cité lorraine, que M. Fortoul, le ministre de l'instruction publique qui se trouvait auprès du prince Président, lui dit en souriant : « *Je vois que la ville de* « *Nancy consentirait à devenir la capitale de la France.* « — *Et elle en saurait jouer le rôle* », répliqua Guerrier de Dumast, sans se déconcerter. — Le lendemain, nous apprenions que le Ministre de l'instruction publique était autorisé à créer une seizième Académie, dont le

siège serait à Nancy et à la doter d'une Faculté des Sciences et d'une Faculté des Lettres.

Toutefois, Nancy ne devait pas jouir sans trouble de ce bienfait de l'État. La ville de Metz, notre voisine, voulut tout d'abord entrer en partage avec Nancy, et obtenait déjà pour elle la Faculté des Sciences, qui ferait si bon effet à côté de son École d'application de l'artillerie et du génie, si Guerrier de Dumast, qui avait des amis dévoués au Conseil d'État, n'eût paré le coup. Trois ans plus tard cependant, Metz revint encore à la charge, et allait l'emporter. Cette fois tout semblait perdu. Mais, avec le concours des sénateurs et des députés de notre province, Guerrier de Dumast parvint à conjurer ce nouveau danger. Il rappela tous les sacrifices que notre ville avait faits déjà pour sa Faculté des Sciences, tous ceux qu'elle était prête à faire encore. Il démontra aisément, d'ailleurs, que ces établissements d'enseignement supérieur ne pouvaient prospérer, et exercer une influence efficace, qu'en se serrant en faisceau, et qu'ils perdraient au contraire presque toute leur vertu, si on les disséminait pour donner satisfaction à toutes les ambitions locales. — C'est dans la même pensée qu'il demandait qu'on multipliât les chaires dans l'une et l'autre Faculté. Il sollicitait particulièrement pour la Faculté des Lettres de Nancy la création de chaires spéciales de sanscrit et d'arabe, afin de faire entrer désormais dans le cadre de nos études classiques ces littératures orientales, dont il avait fondé à Nancy une école déjà renommée avec le concours de MM. Burnouf et Leupol. Il entassa à ce sujet mémoire sur mémoire, mais sans parvenir cette fois à faire prévaloir son idée.

Il fut plus heureux dans son ambition de rendre à Nancy une Faculté de Droit. Il y a longtemps qu'il y songeait. Mais, depuis surtout que notre ville était en possession déjà de ses deux Facultés des Sciences et des Lettres, dont la fortune avait justifié la fondation, il était naturel qu'une Faculté de Droit vînt compléter notre Université lorraine. Ce complément lui tenait particulièrement au cœur. — Mais je laisse à mon cher collègue, M. Lombard, le soin de vous parler de cette dernière conquête, due au patriotisme persévérant de Guerrier de Dumast. Professeur dans cette Faculté de Droit depuis sa fondation, enfant de Nancy depuis longtemps par adoption, M. Lombard a le droit de partager avec moi cette noble tâche, de payer à notre grand concitoyen la dette de reconnaissance de notre ville, et surtout de l'Université.

Guerrier de Dumast n'avait pas osé comprendre dans ses visées ambitieuses une Faculté de Médecine. C'est aux malheurs de la guerre que nous allions devoir ce couronnement inattendu de l'Université nancéienne. Mais si, dans nos désastres, Nancy se trouva préparée à recueillir et à garder en dépôt cette grande épave du naufrage de la patrie, nous en étions redevables à tous les événements qui avaient déjà doté notre ville de tant d'écoles considérables, et à l'action du grand Lorrain, qui avait travaillé avec tant d'intelligence et de suite au relèvement de sa chère capitale.

Il pensait à tout. Si l'évêché de Nancy n'a pas été érigé en archevêché comprenant à la fois la Meurthe et les Vosges, pour reconstituer ainsi l'ancien diocèse de Toul, soyez assurés que ce n'est pas sa faute. Car, de 1849 à

1853, il n'avait cessé d'insister sur ce projet auprès des divers ministères qui s'étaient succédé.

Que dirai-je maintenant de toutes les Sociétés diverses que Guerrier de Dumast a fondées ou patronnées, ou rajeunies et animées d'une vie nouvelle, dans notre région du Nord-Est, toutes destinées à entretenir et à propager dans notre province le mouvement et le progrès des idées, l'activité intellectuelle, morale, scientifique, artistique? On retrouve et l'on reconnaît partout son esprit d'initiative, sa main et son cœur. Quand, il y a quelques années encore (en 1875), une grande société internationale s'organisa pour étudier les antiquités de l'Amérique, c'est pour Nancy que Guerrier de Dumast réclama et obtint l'honneur du premier congrès[1]. — Dans sa pensée, Nancy gardait son rôle, en se mettant partout à la tête de toute initiative généreuse. C'était le rêve de son patriotisme lorrain. Son fédéralisme ne prétendit jamais au delà, quoi qu'on en ait dit. Depuis un siècle et demi en effet, la Lorraine s'est réunie étroitement d'esprit et de cœur à la France. Mais, dans la grande unité française, Guerrier de Dumast aimait toujours à reconstruire en pensée une Lorraine idéale, dont Nancy demeurait la capitale spirituelle.

Quelle était donc l'autorité de cet homme, pour

1. Bien qu'il entrât dans sa quatre-vingtième année (dit M. Adam dans l'excellente notice qu'il nous a donnée), Guerrier de Dumast déploya, pour assurer le succès de cette grande entreprise, l'activité d'un jeune homme, et il dompta ses souffrances alors très aiguës pour présider la séance d'inauguration, dans laquelle il avait à cœur de montrer aux deux mondes que la ville de Nancy n'avait pas péri, qu'elle remplissait noblement ses devoirs envers les provinces séparées et envers la France, qu'elle était plus que jamais une capitale (p. 57).

entraîner ainsi les esprits? D'où lui venait cet étrange ascendant, pour imposer aux pouvoirs publics les revendications de son patriotisme?

Rappelons d'abord que Guerrier de Dumast avait pris de bonne heure et toujours gardé dans le monde des lettres une place considérable. Obligé de vivre loin de Paris, il ne s'y était pas laissé oublier. Publiciste, il avait formé une alliance libérale avec Montalembert et sa vaillante phalange. La Mennais, dans ses beaux jours, le félicitait de l'excellente direction qu'il avait imprimée au *Courrier Lorrain*. A Nancy, il fondait, avec le concours de quelques amis, le journal *l'Espérance*. A Paris, aussi longtemps que l'*Univers* fut un journal libéral, il y écrivit des articles, dont la plupart firent sensation.

Comme savant, et surtout comme orientaliste, Guerrier de Dumast avait en outre acquis une notoriété européenne. A ce sujet même, nous ne pouvons assez regretter que sa merveilleuse facilité à s'assimiler tout ce qu'il étudiait ait dispersé à l'infini ses études, et qu'il n'ait pu concentrer sur un ouvrage capital les ressources de sa prodigieuse et curieuse érudition. De quelque objet, en effet, qu'on l'entretînt, il étonnait par la variété et l'étendue de ses connaissances, la puissance et la précision de sa mémoire, le charme de sa parole originale et fertile, qui suscitait dans votre esprit des essaims d'idées. Aussi n'a-t-il donné sa mesure (et encore bien imparfaitement) qu'à ceux qui le fréquentaient. Il a été du nombre de ceux dont Montaigne dit spirituellement qu'*ils sont partis sans avoir déballé*. — Ce qu'il a publié toutefois, ses *Fleurs de l'Inde*, son *Alphabet transcriptif*, son mémoire sur la *Question de l'unité des*

langues, sa traduction en vers des *Psaumes de David*, a suffi pour le signaler à l'Institut comme un savant philologue, et lui ouvrir en 1863 les portes de l'*Académie des inscriptions*.

Cette situation a contribué sans doute à cet ascendant singulier dont il usait avec tant d'à-propos. Mais avouons-le, sa plus grande force il la puisait encore dans son caractère. Il était quelqu'un. Dans un temps comme le nôtre, où les caractères deviennent de plus en plus rares, Guerrier de Dumast nous a étonnés par la vigueur, l'élévation et la fidélité de ses convictions. C'était avant tout une grande âme que toute noble cause enflammait, et qui, après l'avoir une fois embrassée, en poursuivait le succès avec une passion calme, sereine, mais indomptable, sans se laisser jamais déconcerter par les contradictions des uns, l'indifférence des autres, ou les sourires des sceptiques. Que de fois j'ai subi moi-même, presque malgré moi, la domination de son idée ! Il exerçait sur vous la puissance singulière d'une âme qui veut, et qui sait ce qu'elle veut. Sûr de son droit, il s'y obstinait avec une opiniâtreté héroïque, et forçait les plus récalcitrants à partager ses convictions.

En un mot, c'était un croyant; il avait la foi qui transporte les montagnes; et il l'a bien prouvé. On raillait parfois le paradoxe de son Lotharingisme et la passion qu'il y apportait. Mais, sans la passion, on ne tenterait jamais l'impossible. Le succès lui a donné raison. Pour nous qui recueillons les fruits de son patriotique labeur, il nous convient de mesurer notre reconnaissance à la grandeur de ses efforts, et d'élever nos cœurs par le spectacle d'une si noble vie.

Mais c'est peut-être encore dans les dernières années de son existence si bien remplie qu'on a pu apprécier davantage la vertu de ce cœur magnanime. Sa tâche était achevée ici-bas. Maintenant aveugle et accablé d'infirmités, il tournait toutes ses pensées vers les horizons éternels. Toujours calme et serein, il ne parlait de son sort que pour le bénir et l'estimer. Aussi n'approchait-on de sa demeure que comme d'un sanctuaire, pour y chercher les plus saintes leçons, et l'on ne pouvait assez admirer la vertu de ce grand chrétien, qui, la main posée sur son crucifix qu'il ne pouvait plus voir, discourait avec vous de la vie, de ses devoirs, de ses épreuves et de ses espérances, avec la sagesse supérieure et le détachement d'un homme qui voit clairement l'au-delà. On sortait d'auprès de lui raffermi dans le bien, confiant dans l'avenir, rasséréné : surtout on en sortait meilleur.

En érigeant ici ce modeste monument à la mémoire du baron Guerrier de Dumast, non seulement notre ville et notre province lorraine ne font que lui payer la dette de la plus juste reconnaissance; mais elles s'honorent elles-mêmes en rendant hommage au mérite, et surtout aux vertus et au noble caractère que ce grand citoyen avait voués à leur fortune.

Au nom de la Commission de l'Académie de Stanislas, j'ai l'honneur de remettre à M. le maire de Nancy et à M. le recteur de l'Académie ce monument, placé au centre de ce palais des Facultés, comme en un sanctuaire des Lettres et des Sciences, pour raconter aux générations futures tout ce que notre pays doit à Guerrier de Dumast.

DISCOURS DE M. LOMBARD

PRONONCÉ À LA FACULTÉ DE DROIT DE NANCY

Après les paroles que vous venez d'entendre, je n'ai point à vous retracer ces grandes qualités du cœur et de l'esprit qui ont distingué M. de Dumast, et lui ont donné dans notre cité un rang éminent et comme une primauté incontestée.

On vient de vous rappeler cet esprit remarquable, animé par une sensibilité si vive, par une imagination ardente qui lui montrait sans cesse dans le passé, dans l'avenir, quelque idéal vers lequel il se portait avec passion ; ce noble caractère où la vertu du citoyen s'unissait à celle du chrétien, exempt des faiblesses de l'égoïsme et des aversions qui sont le fruit amer de l'ambition personnelle et de l'esprit de parti. Vous avez revu en vous-mêmes, en face de ce buste qui vous rend cette physionomie expressive, cet homme qui eut le privilège de conquérir une sympathie universelle, parce qu'il eut toujours l'amour du bien public, qu'en toute occasion il dirigea ses pensées et son activité vers les grands intérêts de notre ville, et que, vieillard aimable et vénéré, il resta jeune de cœur. Vous n'avez pu, sans en être ému, vous représenter cette nature exceptionnelle qui eut, dans l'ordre des vérités qui nous dépassent, ses doutes intérieurs et ses combats, puis s'attachant à ses croyances,

en fit son appui et sa règle pour agir constamment dans le sens du bien, tellement qu'elle sembla destinée à mettre d'elle-même en pratique la maxime du moraliste : « Il faut que l'ouvrage de la vie soit beau ! »

Aussi aurais-je gardé le silence, si je n'écoutais que mon propre sentiment. Mais on a pensé que l'âge et l'ancienneté du professeur l'autorisaient, l'obligeaient pour mieux dire, à rendre un témoignage public de reconnaissance à celui qui aida si puissamment notre ville, déchue d'un héritage précieux, frustrée du patrimoine scientifique et littéraire de la capitale de la Lorraine, à revendiquer ce qui faisait un de ses ornements et fut même une de ses gloires, ce qui intéressait au plus haut degré l'avenir de la cité qui se réveillait, se ressaisissait pour ainsi dire, sentait confusément qu'elle avait encore et ses destinées et ses devoirs.

Si, en effet, on se reporte à quelque trente ans en arrière, il semble, et j'en atteste les survivants de cette époque (car les hommes passent vite, si les institutions s'affermissent par la durée) que Nancy soit sorti de son sommeil à la voix de M. de Dumast, qu'il nous ait alors révélés à nous-mêmes, nous rendant la conscience de notre valeur, et cet orgueil si légitime quand il est l'orgueil des enfants de la cité.

C'est ainsi qu'il fut le promoteur de cette restauration qui nous donna l'Académie de Nancy, ramena dans nos murs les Facultés des Lettres et des Sciences et nous fit faire connaissance avec de jeunes talents qui prirent leur premier essor devant un public d'élite charmé de les entendre.

Mais ce n'était là qu'une restitution partielle et incom-

plète. Il fallait que l'enseignement du droit reprît à Nancy la place qui lui était due.

L'infatigable persévérance de M. de Dumast devait lui valoir une nouvelle victoire. De la lutte présente où il mettait en œuvre les ressources variées du raisonnement et de l'imagination, l'enthousiaste Lorrain reportait toujours ses regards vers le passé, le prenant à témoin de la justice de sa cause.

L'Université lorraine avait eu des jours de splendeur; du sein de l'indépendance elle avait rayonné bien au delà des limites d'un étroit territoire. On n'exagère pas en disant qu'elle acquit à la fin du XVI^e^ siècle un renom européen. Elle excita la jalousie de l'Université de Paris, laquelle en 1603 obtint du Parlement un arrêt qui défendait aux étudiants de France de se rendre en Lorraine. Si elle déclina forcément dans les temps difficiles et douloureux que les Lorrains eurent ensuite à traverser, elle restait grande encore lors de la réunion de la Lorraine à la France; et le traité de Vienne, en 1736, en avait stipulé la conservation.

C'était donc la parole de la France que M. de Dumast invoquait avec une confiance inébranlable, une assurance que rien ne pouvait déconcerter!

Mais cela datait de cent trente ans!

La Révolution était venue. Les Universités françaises dotées de tant de privilèges n'avaient pas été protégées par leurs glorieux souvenirs; elles avaient disparu devant l'esprit moderne sans que la Révolution leur fît seulement l'honneur d'une condamnation expresse.

Les temps nouveaux, les tendances toujours plus prononcées d'unité, de centralisation, qui s'en dégageaient,

appelaient une création nouvelle. Bientôt une main puissante allait fonder l'Université de France !

Quelle foi singulière animait donc M. de Dumast, quand il évoquait l'Université de Nancy qui avait subi le sort commun et qu'il rappelait le traité de 1736 ? Qu'importait ce souvenir historique, cette ombre d'un passé qui ne pouvait revivre ?

Il avait cependant raison contre les apparences, car il voyait la question de plus haut.

Ce pays avait aimé son indépendance, les souverains qui en étaient l'image. Ce petit peuple (et c'est ce qui fait son honneur au sein des vaillantes populations françaises) avait gardé à ses princes dans leurs luttes inégales et leurs malheurs une foi opiniâtre. L'âme de ce noble pays avait enfin cédé à la destinée ; elle s'était mêlée à celle de la patrie française ; elle lui avait reporté cette fidélité sans égale qui peut défier tous les coups de la fortune. S'il avait stipulé pour une institution locale, pour ses traditions scientifiques et littéraires, et en quelque sorte pour le foyer domestique, et si la clause n'était plus susceptible d'exécution littérale, ne fallait-il pas du moins qu'il fût dédommagé comme il pouvait l'être du bien précieux que les changements politiques lui avaient ravi ? Et l'œuvre de réparation qui avait commencé après un long oubli et qui devait se continuer par le rétablissement de la Faculté de Droit n'était-elle pas commandée par une équité souveraine ?

Ce fut l'honneur de M. de Dumast de l'avoir compris, et d'avoir eu dans la justice de sa cause, une foi telle qu'avec la puissance que lui donnaient son esprit et son cœur, le triomphe en était inévitable.

Faut-il vanter en outre l'habileté du négociateur? A quoi bon! Tout disparaît dans l'homme de foi. Jamais une hésitation, un doute sur l'issue du combat, et c'est ce qui a fait sa force.

Car la religion du passé se conciliait en lui, comme dans tous les esprits éclairés, avec la croyance au progrès. Nancy n'était pas pour lui la reine déchue, mais la cité, centre naturel des intérêts de la région lorraine, qui doit prospérer en se pénétrant toujours davantage de la vie active des sociétés modernes.

C'est ainsi que la Faculté de Droit revint dans nos murs, soutenue par la faveur publique, florissante aussitôt grâce au doyen, aux jeunes maîtres qui lui furent donnés ou prêtés, et qui formèrent dans son sein même la plupart de ses nouveaux professeurs.

Pourquoi faut-il maintenant que l'ombre du deuil national assombrisse nos souvenirs? Disons seulement que Nancy se trouva, dans ces temps douloureux, comme un asile préparé pour les exilés de Strasbourg, et pour cette grande Faculté de Médecine qu'elle fut fière, tristement fière de recevoir.

Je ne devais, Messieurs, considérer qu'un aspect de la vie de M. de Dumast. Si je ne me trompe, l'homme s'y voit déjà tout entier, dévoué au bien public et, pour le servir, puissant par l'énergie de la volonté, les dons brillants de l'intelligence, l'attrait même de la conversation, et le charme d'un esprit supérieur, bienveillant, libéral et modéré.

Que ce buste rappelle, aux générations qui se succéderont dans cette enceinte, l'hommage rendu par la cité à celui qui, pendant de longues années, apparut aux yeux

de tous comme le citoyen par excellence ! Ah ! si ce génie doux et familier pouvait converser avec l'âme d'une jeunesse généreuse, impatiente de se signaler à son tour dans les luttes de la vie, il me semble qu'il lui dirait : « Cette vie même, ô mes amis, n'est pas tout entière « dans les agitations et la poussière du jour. Il faut que « l'âme, s'élevant à de plus larges horizons, y puise de « la lumière et de la sérénité. C'est ainsi qu'elle appren- « dra à mieux servir le pays. Aimant du passé ce qui fut « bon, honorant les aïeux, elle ne sera ni contemptrice « ni superbe, mais active et dévouée. Comme on aime le « foyer et le coin de terre de la famille, elle aimera sa « ville, sa province, sa patrie, tout cela est le même « amour. Et sans perdre de vue le divin idéal, elle trou- « vera qu'il y a encore un prix de ses services, légitime « et doux, celui de vivre dans l'estime, le souvenir et la « reconnaissance des hommes. »

DISCOURS DE M. SIDROT

ADJOINT AU MAIRE DE LA VILLE DE NANCY

Messieurs,

Je regrette vivement qu'une indisposition de M. le maire le prive de l'honneur d'assister à cette cérémonie, car il vous aurait exprimé, avec la haute autorité que lui donne son talent oratoire, combien la municipalité a été heureuse de s'associer à l'hommage rendu à l'homme éminent qui a tant fait pour sa chère ville de Nancy et tout particulièrement pour la création de cette Université à laquelle son nom restera éternellement attaché.

Au nom de l'administration municipale, j'accepte avec reconnaissance et comme un dépôt sacré ce monument destiné à rappeler aux générations futures les traits d'un des meilleurs citoyens de notre vieille Lorraine, si franchement et si profondément française.

DISCOURS DE M. MOURIN

RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY

Messieurs,

M. le Ministre de l'intruction publique s'est associé avec empressement à l'hommage que l'Académie de Stanislas, d'accord avec la municipalité, a voulu rendre à votre éminent compatriote. Il a autorisé l'érection de son buste dans la cour d'honneur du palais des Facultés.

Les orateurs que nous venons d'applaudir ont fait connaître les titres de M. Guerrier de Dumast à cet honneur exceptionnel. Je n'ai pas l'intention de redire ce qu'ils ont si bien dit. Je demande seulement la permission d'ajouter quelques mots pour bien préciser le sentiment que nous apportons à cette cérémonie.

M. Guerrier de Dumast a exercé sa remarquable activité dans de nombreuses voies. Administrateur pendant plusieurs années, poète à ses heures, savant distingué devant lequel s'étaient ouvertes les portes de l'Institut, archéologue qui fonda le Musée lorrain et la Société d'archéologie, membre actif de l'Académie de Stanislas pendant cinquante années, il fut avant tout un patriote lorrain, passionné pour les intérêts de sa terre natale et

également préoccupé des souvenirs de son passé et du programme de son avenir. Il n'y a pas ici une seule institution remontant à quarante ou cinquante ans, à laquelle il n'ait point attaché son nom.

M. Guerrier de Dumast méritait donc à tous les titres que ses traits furent conservés et fixés dans le bronze. Mais pourquoi le buste du patriote lorrain s'élève-t-il au centre de cette maison qui est une des maisons de l'Université de France? On vous l'a dit tout à l'heure : c'est que dans cette belle carrière, féconde en initiatives diverses, il y a une œuvre maîtresse, celle qui entre toutes frappe et saisit l'attention. La postérité a déjà commencé pour M. de Dumast. Les jeunes générations l'ont peu connu. Eh bien, demandez quel est le titre qui le recommande à la reconnaissance de ses concitoyens : partout on vous répondra, c'est lui qui a fait restituer à Nancy l'enseignement supérieur.

M. Benoit et M. Lombard vous ont raconté la dramatique histoire de cette longue revendication. Je ne sais pas de spectacle plus émouvant, plus noble, plus capable d'élever les cœurs que cette infatigable persévérance, cette obstination généreuse à poursuivre un but élevé, sans autre intérêt que le bien public. Certes, M. Guerrier de Dumast a eu des collaborateurs, des associés pleins de zèle et il ne faut pas les dépouiller de la part d'honneur qui leur revient. Mais il a été, lui, le promoteur, l'inspirateur, l'âme, la volonté, la parole dans cette lutte triomphante. Il n'est que juste de dire que sans lui la victoire n'eût pas été obtenue, l'entreprise n'eût peut-être pas même été tentée et Nancy ne posséderait pas aujourd'hui ses Facultés d'État!

M. de Dumast a eu la joie d'assister longuement au succès de cette restauration qui, par ses développements successifs, a répondu, vous le savez, à ses plus belles espérances.

Voilà pourquoi, Messieurs, nous honorons le nom de M. Guerrier de Dumast et que nous sommes heureux de saluer sa noble image au milieu du palais des Facultés. L'Université de France adopte aujourd'hui le patriote lorrain comme un des siens. Nous ouvrons nos rangs pour le recevoir et nous lui disons : vous êtes le bienvenu dans cette demeure des sciences et des lettres ouverte par vos soins, nous vous y accueillerons avec déférence et sympathie, parce que vous avez aimé les choses de l'esprit, parce que vous avez éveillé dans cette région le goût des études supérieures et surtout, parce que, dans une pensée patriotique, vous avez mis votre honneur, votre passion, à fonder sur cette frontière un centre de haute culture qui rivalise d'éclat, de chaleur et de fécondité avec les plus brillants foyers scientifiques du pays voisin !

Monsieur le Président, Messieurs, je vous remercie de nous avoir confié la garde du monument consacré par votre reconnaissance à ce patriote qui fut à la fois un bon Lorrain et un bon Français. Nous serons des gardiens respectueux et fidèles.

REMERCIEMENTS

DE M. LE BARON RENÉ DE DUMAST

COMMUNIQUÉS PAR L'AUTEUR A LA SÉANCE

Messieurs,

Je ne saurais vous exprimer comme je le voudrais ma très vive reconnaissance pour l'hommage public que vous venez de rendre à la mémoire vénérée de mon père.

Laissez-moi du moins vous dire tout simplement merci.

Merci à l'Académie de Stanislas, à la pieuse initiative de laquelle est dû ce monument destiné à perpétuer le souvenir de l'homme de grand savoir qui, pendant plus de soixante ans, l'a honorée par ses travaux sans nombre et par son incessante activité intellectuelle, de l'homme de bien surtout, dont la vie a été consacrée tout entière aux intérêts de sa ville natale, à la glorification de notre chère et malheureuse Lorraine.

Merci particulièrement au comité du buste et à ses deux présidents, MM. Adam et Benoit, qui, ne ménageant ni leur temps ni leur peine, ont, avec un dévouement vraiment filial pour la mémoire de celui qu'ils se plai-

saient à appeler leur maître, si bien rempli la mission qui leur avait été confiée.

Merci aux souscripteurs dont l'empressement et la générosité ont assuré le succès de l'œuvre.

Merci au conseil municipal de Nancy, à M. le maire et à M. le recteur qui, déférant à un vœu pour ainsi dire unanime, ont permis qu'on élevât le buste dans le foyer même de cet enseignement supérieur au rétablissement duquel mon père a tant et si ardemment travaillé qu'on peut le considérer comme son titre principal à la reconnaissance de ses concitoyens.

Merci au sculpteur habile, qui, sans avoir connu son modèle, a pu, grâce à un talent dont il a déjà donné tant de preuves, faire revivre cette chère image.

Merci à l'architecte artiste qui, avec un désintéressement dont il est coutumier, a bien voulu fournir à ses confrères de l'Académie le dessin de cette stèle gracieuse que nous admirons ici.

Merci enfin à tous ceux qui, de loin comme de près, directement ou indirectement, ont prêté leur concours.

Merci du fond du cœur en mon nom et en celui de toute ma famille.

MÉMOIRES DONT LA SOCIÉTÉ A VOTÉ L'IMPRESSION

LA VIE

ET LES ŒUVRES

DE

L'ABBÉ GRÉGOIRE[1]

1794-1831

Par M. MAGGIOLO

1794. 10 janv. (an II 21 nivôse). — Le brigandage, sous le masque du patriotisme, mutile les monumens, brise les statues, dépouille les temples, Grégoire fait adopter le décret suivant : « 1° Les inscriptions des monumens publics seront désormais en français ; 2° toutes les inscriptions des monumens antiques seront conservées ; 3° dans les monumens modernes les inscriptions qui ne sont pas consacrées à la royauté et à la féodalité seront conservées. » Ce décret, qui venait un peu tard, est précédé d'un rapport imprimé par ordre (in-8°, 14 p.) ; il examine la question au double point de vue du passé et de l'avenir, il s'élève contre « l'injuste mépris par lequel on voudrait flétrir des langues autrefois l'accent de la liberté ». Il y a du trait, de l'érudition, mais

1. Suite des deux Mémoires publiés en 1873 et 1883.

aussi d'étranges paradoxes : il cite l'inscription populaire de la place de la Bastille : « Ici, on danse. Sous le despotisme, le peuple était compté pour rien, actuellement, il est ce qu'il doit être, c'est-à-dire tout;... les monumens publics doivent donc lui rappeler son courage, ses triomphes, ses droits, sa dignité... Notre langue avait la timidité de l'esclavage, quand la corruption de la cour lui dictait des lois,... l'insolence féodale excluait du langage relevé les termes qui désignent les professions utiles. Les termes de *vache*, de *fumier*, par exemple, auront dans notre langue républicaine une valeur correspondante à celle que ces objets ont en réalité, tandis qu'on reléguera dans le style ridicule et abject les mots de *princesse* et de *courtisan*... Le vocabulaire de l'égalité s'enrichira en élaguant et en ajoutant ; nous en avons effacé le mot de *protection*, nous y avons honorablement placé celui de *tyrannicide*... Tout ce qui est *beau*, tout ce qui est *bon* entre dans la définition du *sans-culottisme!!* » On a raison de détruire tout ce qui porte l'empreinte du royalisme, mais pourquoi ce débordement d'écrits où la grossièreté et l'infamie du style le disputent à celle des sentiments?... il s'irrite contre les propos immondes, « dont la contagion a gagné même un grand nombre de femmes; cette dégradation du langage est vraiment contre-révolutionnaire ». Il termine par une insulte contre un tyran trop longtemps vanté (Henri IV), « dont la prétendue bonté comparée à celle des autres despotes, n'est que dans le rapport de la méchanceté à la férocité... Il faut que les murs, le marbre, l'airain parlent à tous les *sans-culottes contemporains et futurs le langage de la liberté.* » A la même époque, Turreau,

de l'Yonne, accusait les prêtres de tous les crimes : « Ils se glissent dans les tribunaux révolutionnaires pour faire périr les patriotes et acquitter les aristocrates. »

22 janv. (*4 pluv.*) — Au nom du comité d'instruction, il dépose un rapport sur l'établissement d'un concours pour des ouvrages élémentaires : « Le corps social doit veiller à sa conservation et au bonheur des individus... Il faut que ses membres jouissent de leurs droits et s'acquittent de leurs devoirs. Comment le feront-ils s'ils ne les connaissent pas ? l'éducation seule donne des lumières et des vertus... L'instruction doit être soumise à l'autorité tutélaire du gouvernement... Un peuple ignorant et corrompu n'aura jamais qu'une liberté précaire... Si la théorie et la pratique de l'éducation étaient portées au point de perfection dont elles sont susceptibles, un code criminel serait presque inutile... Il faut que l'éducation nationale s'empare de la génération qui naît, qu'elle aille trouver l'enfant au sein de la mère, dans les bras de son père... Le premier livre élémentaire doit embrasser la période qui s'écoule du commencement de la grossesse jusqu'à six ans ; tracer les règles de conduite pour le temps de la grossesse, des couches, de l'allaitement, du sevrage, parcourir toutes les phases de l'enfance, en ce qui concerne la nourriture, le sommeil, la veille, l'exercice, les maladies, combattre les abus... » Il discute les théories, il signale les erreurs. « On n'attache aucune importance à ce que l'enfant brise les œufs et le nid d'un oiseau... On le rend vindicatif, en l'exhortant à frapper la pierre contre laquelle il s'est heurté... On le forme au mensonge et à l'orgueil en lui disant qu'il est laid lorsqu'il pleure... Un enfant vêtu de drap

se préfère à son camarade vêtu de bure ou de toile, voilà la première brèche à l'égalité, un premier pas vers le despotisme... La conduite des parens est un livre toujours ouvert... L'enfant acquerra-t-il le sentiment de la justice, quand, au lieu de le reprendre, de le châtier avec le calme de la raison, c'est en se livrant à des colères proportionnées toujours non à la grièveté de la faute, mais à la perte ou au désagrément que l'on éprouve... On se plaint de la dépravation précoce des enfans, le ruisseau est impur, parce que la source est empoisonnée... » Il est nécessaire de rédiger des instructions pour les parents, pour les instituteurs, qui doivent tour à tour *pétrir le caractère de l'enfant, l'imprégner des mœurs républicaines ;* il ne veut ni ouvrages volumineux, ni méthodes savantes: « laissons aux auteurs la plus grande latitude, bornons-nous à présenter des problèmes à résoudre ». Le programme des études primaires est bien simple : « Lire, écrire, parler la langue nationale... Les élémens du calcul, de l'arpentage, du toisé ; des notions sur la mesure du temps, sur les mesures linéaires, sur celle de superficie et de poids... » Il faut mettre l'enfant à portée d'apprécier les objets que la nature reproduit sans cesse... La Déclaration des droits, la Constitution, les annales du civisme, des instructions sur la morale républicaine, formeront les premiers ouvrages classiques... « Jusqu'ici, la plupart des livres élémentaires ont été *très médiocres ;* ils étaient le fruit de la médiocrité, le génie seul est capable de présenter des analyses... Aujourd'hui, ces ouvrages ont la plus haute importance, ils doivent, durant des siècles, concourir à la régénération d'une postérité républicaine

et consolider par les vertus la liberté conquise par le courage... Une belle carrière est ouverte aux talents républicains, la Convention éprouvera la plus douce satisfaction en couronnant leurs efforts; ce sera un jour de triomphe sur l'ignorance et les préjugés. » On ordonne l'impression du rapport et du projet de décret voté le 9 pluviôse[1]. Le 18 messidor, on nomme un jury de quatorze membres pour juger du mérite des ouvrages envoyés au concours; Grégoire n'en fait pas partie. Il avait pris part aux discussions, il avait protesté contre la corruption légale à laquelle on condamnait l'enfance; il avait entendu tel membre du comité dire crûment que l'instruction publique était inutile, qu'il fallait se borner *à faire lire les enfants dans le grand livre de la nature,* et quand il les pressait de « développer cette sentence, d'en donner une traduction commentée, il était sûr d'entendre débiter des inepties, à moins qu'ils ne se fâchassent pour se dispenser de déraisonner ». Le mal était grand, ces livres classiques primés par la Convention prêchent la haine de la religion, le mépris du passé; les manuels civiques posent aux enfants des deux sexes les questions les plus étranges : « Jeune citoyen, dis-moi quelles sont les précautions qu'une femme doit prendre lorsqu'elle s'aperçoit qu'elle est enceinte? » Aussi *toutes les âmes honnêtes répugnent à envoyer leurs enfants à ces magisters, presque tous ignorants et crapuleux, qui occupent les presbytères et perçoivent un traitement sans fonctions. Ils ont grand soin de ne leur parler de religion que pour la ridiculiser, de ne pas prononcer le nom de*

1. *Monit.*, 1794, n° 131.

Dieu, d'empêcher qu'ils n'apprennent à le prier...; dans quelques écoles, on fait faire le signe de la croix au nom de Marat, de Lazouski[1]... L'appréciation est sévère, elle n'est que juste ; l'école modèle est celle où l'on joue le mieux au tribunal révolutionnaire ; le 21 janvier, les maîtres du Collège des nations conduisent leurs élèves sur la place de la Révolution... « La barbarie, dit le conventionnel Daunou, a été semée dans les âmes délicates... » A Rennes, sous les fenêtres de Lanjuinais, proscrit, les élèves de l'école s'amusent à manier de petites guillotines ; après la chute de Robespierre, le conseil général, à Arras, fait saisir et briser les instruments avec lesquels les enfants guillotinent des oiseaux et des souris ; *on a remarqué qu'il y avait de petites plumes enduites de sang attachées à la planche...* » L'arrêté est du 16 fructidor an II. La pudeur est proscrite, comme la religion ; on lit dans l'*Observateur de l'esprit public* (4 ventôse an II) : « Beaucoup de jeunes filles de dix à douze ans se prostituent avec des garçons du même âge ; hier, le palais-égalité en était rempli. » L'arbre a porté ses fruits : partout l'impiété et la démoralisation ! En 1802, Grégoire disait à l'Institut : « Autrefois, chaque commune avait un maître, souvent aussi une maîtresse d'école, tout cela n'est plus... La persécution a tout détruit... L'ignorance menace d'envahir les campagnes et les villes, avec tous les fléaux, qui en sont la suite. »

4 mars (14 vent.). — Chargé de faire un rapport sur l'original d'une lettre « de l'un des Nérons de la France (Charles IX) au duc d'Épernon », il vérifie les faits et

1. *Mém.*, t. I, 341.

l'écriture à la Bibliothèque nationale : « Comme la publicité de cette lettre peut servir à augmenter encore l'horreur des peuples contre les rois », il en demande l'insertion au Bulletin et le dépôt aux archives.

12 germinal. — Barthelémy, adjoint au cabinet des médailles, adresse à l'Assemblée une médaille d'argent, qui, d'un côté, représente un bras armé d'une épée qui moissonne trois lys, avec cette légende : « *Talem dabit ultio messem;* de l'autre, un bras lançant la foudre sur une couronne et un sceptre brisés, avec ces mots : « *Flamma metuenda tyrannis.* » Grégoire lit la lettre qui accompagne l'envoi et il en conclut que dès le XV^e^ siècle, la sève républicaine fermentait déjà dans quelques têtes fortes. Le même jour, il fait hommage à l'Assemblée d'un « Essai historique et patriotique sur les arbres de la liberté[1] » ; on lui décrète une mention honorable. Il y a dans cette brochure, heureusement fort rare, une exaltation démagogique vraiment effrayante ; il en exprima plus tard quelque regret : une note écrite de sa main, sur un exemplaire que M. Carnot possède, signale quelques passages à supprimer. Il accuse les protes d'avoir altéré le texte... Cette débauche d'esprit et la lettre qu'il adresse à chacun des membres du comité de salut public au sujet de ce pamphlet, sont, à mes yeux, ce qu'il y a de plus criminel dans ses écrits : « Tout ce qui est royal ne doit figurer que dans les annales du crime... La destruction d'une bête féroce, la cessation d'une peste, la mort d'un roi sont pour l'humanité des motifs d'allégresse... Tandis que par des chansons triomphales nous célébrons

1. Paris, *Maison-Égalité,* in-24, 68 p.

l'époque où le tyran monta sur l'échafaud, l'Anglais avili porte le deuil de Charles Ier... Ah ! que les philosophes ne se découragent pas... La massue de la vérité est entre leurs mains, avec elle ils terrasseront les brigands de la cour de Saint-James et planteront sur les cadavres de la tyrannie l'arbre de la liberté, qui ne peut prospérer, *s'il n'est arrosé du sang des rois.* » Les notes sont dignes de l'œuvre : « Un vrai sans-culotte, Aristogiton, de concert avec son ami Armodius, tua le Capet d'Athènes, le tyran Pisistrate, qui avait à peu près l'âge et la scélératesse de celui que *nous avons exterminé.* » En 1792, Barère exprimait la même idée en d'autres termes : « la main impure de Capet avait déshonoré un arbre planté dans le jardin national, au nom de la liberté, qu'il voulait assassiner... Les peuples courront aux armes pour exterminer jusqu'au dernier rejeton de la race sanguinaire des rois. »

22 germinal. — Au nom du comité d'instruction, il rend compte d'un travail commencé depuis longtemps sur les livres appartenant à la nation : « Associé depuis peu aux commissaires chargés de surveiller cette opération », il présente un aperçu *des richesses,* qu'il importe de répartir entre les provinces ; c'est une statistique curieuse, un document à consulter pour apprécier le mouvement intellectuel, sous l'ancien régime. Ces objets scientifiques proviennent : 1° des dépôts que la nation possédait avant la Révolution ; 2° des ci-devant châteaux des tyrans ; 3° de la suppression des corporations ecclésiastiques, judiciaires, académiques ; 4° des émigrés et des suppliciés. On procède à l'inventaire « des livres, manuscrits, cartes, plans, statues, tableaux, gravures,

machines, médailles, pierres taillées en creux et en relief, herbiers, cabinets de physique, de chimie, d'histoire naturelle, et autres objets précieux accumulés, pour servir à l'ambition des nobles; tel le dépôt de l'émigré Castries, composé de plus de vingt mille pièces, qui a sûrement coûté plusieurs millions... On enverra à la refonte tous les papiers inutiles, on mettra sous les yeux du public ce qui est utile, on placera *sous la main exclusive* du Gouvernement, ce qui ne doit être connu que de lui seul »... Le département de la guerre renferme plus de douze mille cartes, celui des affaires étrangères, à Versailles, environ quatorze mille volumes in-folio de manuscrits; il flétrit, en termes énergiques, les dilapidations commises par des fripons. « On a vendu, à vil prix et au poids, des livres précieux malgré la loi du 10 octobre 1792. Dans un moment où la Révolution *se moralise*, des dénonciations civiques et le zèle des sociétés populaires vous mettront à même d'atteindre les coupables... Le département de Paris possède des richesses bibliographiques bien supérieures à celles des bibliothèques du Vatican et de Vienne; elles sont la propriété indivise de la grande famille, qui, par l'organe de ses représentans, saura faire une répartition dictée par l'amour de la patrie et avouée par elle. » Il s'indigne contre l'ineptie des copistes, l'insouciance et l'ignorance des administrateurs qui « jugent les livres sur la couverture, comme les sots jugent les hommes sur l'habit... Les ouvrages dans lesquels le despotisme consignait ses extravagances et ses fureurs avaient presque toujours les honneurs du maroquin... Les livres d'Hubert Languet se réfugiaient dans les angles ignorés, les ouvrages qui

révélaient les crimes des tyrans et les droits des peuples étaient *les sans-culottes* des bibliothèques. » L'énergie du gouvernement révolutionnaire imprimera de la célérité à la confection et à l'envoi des catalogues, un règlement et une instruction ont été rédigés; « dans huit ou dix mois, le travail sera terminé... On y trouvera des résultats d'une utilité réelle sur l'imprimerie, *ce bel art, qui n'eut pas d'enfance, qui ne vieillira pas, qui a fait notre révolution...* et aussi des matériaux abondans pour l'histoire... Quand le catalogue général sera fait, nous appellerons *le goût et la philosophie* pour exploiter cette mine féconde... L'esprit de discernement présidera au triage, la justice en fera la répartition... Dans l'hypothèse que ce scrutin épuratoire réduise même à cinq millions le nombre des ouvrages à garder, ce serait encore plus de 55,000 volumes pour chaque département... L'instruction est le besoin de tous... Les bibliothèques et les musées sont en quelque sorte les ateliers de l'esprit humain; que le jeune homme fréquente ces asiles, où sans cesse il pourra converser avec tous les grands hommes de tous les âges... Près d'eux l'art trouve toujours des modèles... La patrie repousse ces hommes qui étudient pour briller... Elle n'avoue pour ses enfans, que ceux qui s'occupent sans cesse de devenir meilleurs, pour la mieux servir. » La Convention adopte le projet de décret; elle ordonne l'impression du rapport, et l'envoi aux administrations de district, qui, dans la décade qui suivra la réception, lui rendront compte de la confection des catalogues. La correspondance inédite de Grégoire est remplie de documents relatifs à ce sujet: le curé de Château-Salins, lui écrit:

« Nous avons vu des livres de toute espèce entassés dans un coin... Le curé de Bellange, qui en gémissait comme moi, a témoigné qu'en les vendant, la nation en tirerait profit... Un administrateur lui a répondu : Oui, pour propager les principes du fanatisme, nous en ferons un autodafé... Ils ont été ensachés, nous ne les avons plus vus... J'oubliais de vous dire que nous lisons vos rapports, avec joie et admiration... Je suis pour la vie votre ami, Thomassin. »

1er juin (13 prairial). — Au nom du comité d'agriculture, de commerce et d'instruction, Grégoire fait adopter un décret qui affecte cent cinquante mille francs à la conservation et à l'entretien des jardins botaniques[1]. Ce remarquable rapport fait ressortir l'utilité de ces établissements, « il faudrait les créer, *s'ils n'existaient pas*... Les végétaux les plus précieux à la nourriture de l'homme sont des étrangers naturalisés chez nous... Il importe de cultiver les plantes médicinales, dont l'acquisition est si dispendieuse ; un docteur a compté quatre mille maladies qui peuvent nous attaquer, elles sont pour les trois quarts les enfants de l'imprudence, du luxe, de l'immoralité, elles peuvent être réduites à un très petit nombre par l'*effet d'une révolution, qui, au physique et au moral, reconstitue pour ainsi dire l'espèce humaine*... Le moment est venu de former une pharmacie indigène... Déjà l'on peut citer d'heureux essais... Nos colonies nous offrent des ressources; le Muséum est pour ainsi dire un réservoir commun, qui fournira aux autres jardins et recevra d'eux des échanges... » Il y a dans ce

1. *Monit.*, 1794, nº 254.

rapport fort peu de politique ; beaucoup d'idées pratiques, un courage réel à signaler le mal... « Il y a neuf mois, j'ai dénoncé ce dont j'avais été témoin, à Chantilly, une haute futaie de quelques centaines d'orangers a été convertie en bois de chauffage[1]. »

16 prairial. — Au nom du comité d'instruction il lit un rapport sur « la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française[2] ». Le 8 pluviôse, un lettré, un poète, Barère, *dans un plan tout à fait neuf d'éducation,* avait soulevé la question : « Nous avons révolutionné le gouvernement, les lois, les usages, les mœurs, les coutumes, le commerce et la pensée même, révolutionnons aussi la langue, qui en est l'instrument journalier... Il faut abolir, par une loi, ces idiomes populaires qui ont perpétué le règne du fanatisme, de la superstition, assuré la domination des prêtres, des nobles, des praticiens... » L'idée était folle, le rapport de Grégoire est en général plus sensé ; il contient une énumération très complète des trente patois, qui rappellent le nom des provinces. « Nous sommes encore pour le langage la tour de Babel, tandis que pour la liberté nous sommes l'avant-garde des nations... » Il repousse, comme chimériques, les utopies de ceux qui voudraient ramener les peuples à une langue unique, mais « on peut *uniformer* le langage... Le peuple français doit consacrer au plutôt, dans une république une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté... L'ignorance de la langue empêche

1. Il avait proposé à la commission des arts un projet de jardin de géographie pratique. *Mém.*, t. I, 319.
2. *Monit.*, 1794, n° 258.

les citoyens de connaître les lois, d'aimer la république... Il faut favoriser la propagation de la langue et du patriotisme. » Mais s'il est urgent d'établir sans délai l'unité d'idiome, qui est une partie intégrante de la révolution, il ne faut pas oublier que la connaissance des dialectes peut jeter du jour sur quelques monuments du moyen âge; « l'histoire et les langues se prêtent un mutuel secours pour juger les habitudes et le génie d'un peuple... Il importe d'étudier les dialectes et dans ce moment favorable pour *révolutionner* notre langue, de leur dérober des expressions et des termes qui nous manquent... Presque tous ces idiomes ont des ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation, la commission des arts recommande de recueillir ces monuments imprimés ou manuscrits, il faut chercher des perles dans le fumier d'Ennius... » Il propose ensuite quelques moyens pour faire disparaître graduellement les patois et exécuter une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau... « Si la Convention adopte les vues du comité, nous ferons une invitation aux citoyens, qui ont approfondi la théorie des langues pour concourir à universaliser la nôtre... » On décrète l'impression du rapport et l'envoi aux communes, mais on ajourne le projet.

Dans le même ordre d'idées, il publie une adresse au peuple français; c'est une déclamation emphatique, violente, dont la réforme de la langue est le prétexte. « Cette race de brigands qu'on nomme rois et princes rend hommage à notre langue ; citoyens, vous détestez le fédéralisme politique, abjurez celui des langues ; la langue doit être une comme la république ! la Déclaration des droits que vous avez jetée sur les trônes est

aussi redoutable aux despotes que nos boulets... Le style grossier était *celui de Capet et d'Hébert;* le langage d'un tyran et d'un contre-révolutionnaire doit-il souiller les bouches républicaines?... Les sociétés populaires furent de tout temps les sentinelles vigilantes de l'esprit public, le bien qu'elles ont fait garantit qu'elles vont en opérer encore et s'assurer de nouveaux titres à la reconnaissance de la patrie [1]. »

28 juillet (10 thermidor). — La sainte guillotine, comme l'appellent ses fidèles de la place de la Révolution, a fait justice de « l'homme divin », Robespierre a expié ses crimes... L'Assemblée est divisée : les montagnards de la crête, les thermidoriens, les modérés, se comptent et se groupent, on se prépare à la lutte. Grégoire garde son indépendance ; il a refusé d'assister aux fêtes de la Raison, il n'a pas paru à celles de l'Être suprême et cependant il a échappé à la proscription. J'ai cherché dans le dossier des papiers de Robespierre publiés par le député Courtois, l'opinion du dictateur sur l'évêque de Blois : il n'en parle jamais; il ne craignait pas en lui un rival ou peut-être il lui savait gré de sa haine féroce contre la royauté.

1er fructidor. — Grégoire lit un premier rapport sur la dégradation des monuments des arts et fait adopter un décret sur les moyens de les réprimer. Le comité n'avait consenti qu'avec peine à cette lecture : « On me gratifia de l'épithète de fanatique, on prétendit que je voulais sauver les trophées de la superstition [2]... Il fallait

1. *Monit.*, 1794, n° 260.

2. *Mém.*, t. I, 345. « On faisait main basse de toutes parts sur les livres, les tableaux, les monuments...'; tels furent les excès qu'enfin il

ménager des députés provocateurs ou exécuteurs de dévastations... *On m'aurait jeté à bas de la tribune, si j'avais révélé toutes leurs turpitudes...* » Le décret, en quatre articles, fut imprimé au *Bulletin des lois*. On lit au *Moniteur:* « Nous donnerons le rapport dans un prochain numéro. » Je l'ai vainement cherché; il fut, en 1828, imprimé dans le *Bulletin du bibliographe*. — Aujourd'hui, on critique sa haine du vandalisme, M. Carnot lui-même l'accuse de s'être laissé entraîner par la passion, « d'avoir exagéré les faits et attribué aux désordres révolutionnaires des ruines antérieures ».

1794 (an II). 14 fructidor. — Grégoire veut parler encore sur les dévastations du vandalisme; l'Assemblée est peu disposée à lui accorder la parole. Je demande, dit Lakanal, que Grégoire soit entendu, vous apprendrez avec indignation qu'on est allé jusqu'à mettre les scellés sur des ménageries. On sait que le député de l'Ariège avait proposé de consacrer un jour de fête en l'honneur des animaux compagnons de l'homme. La Convention écouta la lecture de ce rapport, qui contient les plus effrayantes révélations... « Le mobilier de la nation a souffert d'immenses dilapidations... Les fripons ont dit: La nation, c'est nous... La seule nomenclature des objets enlevés, détruits ou dégradés, formerait plusieurs volumes... Il n'est pas de jour où le récit de quelque destruction nouvelle ne vienne nous affliger... La Convention fera retentir le cri de son indignation contre les auteurs et instigateurs *contre-révolutionnaires* de ces

---

me fut permis de parler, on *consentit* au comité à ce que je présentasse à la Convention un rapport contre le *vandalisme*, je créai le mot pour tuer la chose. »

délits pour les traîner sous le glaive de la loi... Il y a cinq ans que le pillage a commencé par les bibliothèques... Les libraires ont acheté à vil prix les livres volés... Les moines, à Senones, ont enlevé un manuscrit unique[1]... Malgré la loi de 1792, on a continué à vendre... Les administrations n'ont pas répondu à notre circulaire du 22 germinal dernier... Malgré les instructions les plus formelles, quelques corps administratifs ont encore la fureur de détruire et de livrer aux flammes... C'est plus expéditif que d'inventorier... Quelques-uns ont formé un tribunal révolutionnaire qui proscrit et condamne. Horace et Virgile passeraient pour avoir préconisé un tyran... Beaucoup de bibliothèques de moines mendians renferment des éditions du premier âge de l'imprimerie... Le Missel de la chapelle de Capet allait être livré pour des gargousses... La matière, le travail, les vignettes et les lettres historiées de ce livre sont des chefs-d'œuvre. Rien n'est respecté, rien n'échappe à la cupidité, ni les antiques, ni les émaux, ni les bijoux. » Il dresse un long inventaire des vols et des mutilations, il attaque « l'aristocratie, la contre-révolution, les brigands de la Vendée et aussi Manuel, Chaumette, Chabot, Hanriot, qui voulait renouveler ici les exploits d'Omar, dans Alexandrie... Et surtout Robespierre, qui voulait ravir aux pères le droit sacré d'élever leurs enfants... Ce qui dans Lepelletier n'était qu'une grave erreur, était un crime chez le tyran... » Il retrace, avec une juste indignation, le tableau de la persécution dirigée contre les hommes de talent; il cite

1. Ce manuscrit de Richer est à la Bibliothèque nationale. F. latin, 10016.

le nom des victimes de l'échafaud et des prisons et il termine par une énumération des richesses de la nation avant 1789 : « Il y a cinq mois, j'estimais à cinq millions le nombre des volumes, il est aujourd'hui de douze millions... Tirons enfin de la poussière ces milliers de manuscrits... On y trouvera une foule d'anecdotes, qui attesteront les forfaits du despotisme... Législateurs, l'intérêt national vous prescrit d'utiliser au plus tôt vos immenses et précieuses collections, en les faisant servir à l'instruction de tous... en organisant promptement l'éducation nationale, en formant surtout des écoles normales... Souvenez-vous, quand il s'agit d'éducation, que des vues mesquines sont des vues détestables. Il y a quinze mois que le comité de salut public vous disait que cette organisation était une mesure de sûreté générale et cependant *rien n'a été fait.* » Il expose la situation désolante des écoles, de la science, des mœurs et il conclut : « frappons sans pitié tous les voleurs, tous les contre-révolutionnaires... Puisque les tyrans craignent les lumières, il en résulte qu'elles sont nécessaires aux républicains... La liberté est fille de la raison cultivée, rien n'est plus contre-révolutionnaire que l'ignorance, on doit la haïr à l'égal de la royauté. » A la suite de ce rapport imprimé par ordre, la Convention adopte un projet de loi en six articles.

An III. 8 vendémiaire. — Au nom du comité de l'agriculture, des arts et de l'instruction, Grégoire lit un rapport sur l'organisation du Conservatoire des arts et métiers[1]. « Dans tout pays où il y a une cour, les arts

1. *Monit.*, 1794, n° 12.

mécaniques sont avilis ; il y existe une classe dont l'immoralité privilégiée croirait se déshonorer en les cultivant... Depuis une quarantaine d'années seulement, l'art du tailleur est décrit, tandis que, depuis deux siècles, on imprime le *Parfait confiseur*, le *Parfait cuisinier*... Dans un pays libre, tous les arts sont libéraux... De bons vers sont infiniment moins utiles que de bons souliers.. Celui qui le premier réunit les douves d'un tonneau ou qui forma la première voûte, celui qui rendit le pain plus digestif... ceux-là méritèrent mieux de l'humanité que celui qui écrivit la *Henriade*... Tous les arts sont frères.. la Nation possède une quantité prodigieuse de machines ; je dis prodigieuse, car qui ne les a vues, aura difficilement une idée de leur nombre, de leur richesse, de leur perfection, de leur importance... Le perfectionnement de l'industrie n'enlève à l'ouvrier aucun moyen d'existence... Pour encourager et éclairer ceux qui cultivent les arts, il convient de réunir, en un local commun, toutes les collections anciennes... Il ne suffit pas d'avoir des modèles, il faut *des démonstrateurs*, pour enseigner la construction des outils et des machines, leur jeu, l'emploi des forces... Nous avons calculé les dépenses à la somme de 16,000 livres annuellement pour indemnité des membres du conservatoire ; il sera le réservoir, dont les canaux fertiliseront la France... Il faut répandre avec profusion des livres élémentaires sur l'industrie et leur attribuer des récompenses... Vous avez d'ailleurs, dans les cartons de l'ancienne administration du commerce et dans les papiers de l'Académie des sciences, une foule d'excellens mémoires inédits, qu'il est instant de faire paraître... Il y aura une salle

d'exposition, où toutes les inventions nouvelles viendront aboutir, tandis que l'orgueil des despotes élève des palais cimentés par le sang... vous vous occupez d'établissemens propres à faire naître le bonheur dans les chaumières. » La Convention vote l'impression du rapport et l'ajournement du projet de décret, qui n'est adopté que le 28 vendémiaire.

15 vendémiaire. — Grégoire se plaint avec amertume des persécutions dont il est l'objet de la part des colons; il lit une lettre de Saint-Domingue; il offre sa démission de membre de la commission des colonies; « il attend avec intrépidité ses accusateurs et avec calme le jugement de la Convention »; on passe à l'ordre du jour.

17 vendémiaire. — Il lit un long rapport sur les encouragements et récompenses à accorder aux savants, aux gens de lettres, aux artistes (10 col. du *Moniteur*). « Les despotes, depuis Auguste, ont senti l'importance d'attacher au char de leur ambition les talents capables d'ébranler leur puissance... C'est par là que les tyrans de la France ont empêché l'explosion révolutionnaire... Sanctifions par amour pour la liberté ce que les tyrans ont fait en haine de la liberté... Il est urgent de mettre la main à l'œuvre et de continuer les travaux commencés de plusieurs savants et des ci-devant académies; l'Assemblée doit porter aussi sa sollicitude sur les voyages; les belles époques à citer que celles de 1736, de 1760, de 1769! On ne voyage plus par ordre et aux frais du Gouvernement... Vous avez détruit les corporations, où la grandeur imbécile et fastueuse siégeait à côté du génie, mais vous favorisez les sociétés libres, qui com-

mencent à s'organiser... Privés des faibles ressources que leur assuraient les fonds des académies, les savants, les gens de lettres n'ont obtenu que des promesses... Non, vous ne laisserez pas le génie dans l'attitude de la misère ; vous le dédommagerez des arrérages, vous le consolerez des outrages, des persécutions, qu'il vient d'essuyer... Nous serions déshonorés, si nos savants avaient plus à se louer des caresses du despotisme que de la justice républicaine. » Un décret affecte une somme de cent mille livres aux encouragements, récompenses et pensions à accorder aux savants ou aux artistes, dont les talents sont utiles à la patrie.

« Cette répartition aurait pu être mieux faite, mais ce n'est pas ma faute... Pour sauver ceux qui cultivent les lettres, on créa *une commission des arts*... Nous mettions en réquisition les gens de lettres cachés et endoloris... On avait dressé des listes, je leur faisais expédier des lettres pour les charger de missions littéraires, qui étaient des brevets de sécurité et qui établissaient avec le comité, ou plutôt avec moi, des correspondances utiles... Je consolais autant que possible les hommes éclairés...[1] » Grégoire reçut et conserva des lettres de remerciement en grand nombre ; il y en a à la bibliothèque de Nancy un carton (n° 534). Durival, de sa retraite de Heillecourt, *rend grâces au savant citoyen représentant...*, à son cher et respectable compatriote... Il ne rougit pas de recevoir des secours de sa patrie, il a travaillé pour elle..., il en a un pressant besoin. « Je ne puis assez vous remercier de vos éloquentes philip-

1. *Mém.*, t. I, 354-355.

piques contre les modernes vandales et les Verrès; hélas! je tremble encore de leur passage à Nancy [1].

3 brumaire. — L'évêque d'Orange, vieux et infirme, est détenu à Provins; il écrit à Grégoire qui obtient du comité de sûreté générale la liberté de son collègue.

7 brumaire. — Membre de la Société d'économie rurale de Paris, Grégoire, par application de la loi sur les sociétés populaires, adresse au président un état indiquant son nom, son âge, sa profession, avant le 14 juillet 1789, la date de son admission... La pénalité est sévère: tout contrevenant sera arrêté et détenu comme suspect.

8 brumaire. — Au nom du comité, il fait connaître les nouvelles dégradations qui lui sont signalées... « Nous avons pensé qu'il fallait dénoncer les coupables, placarder l'opprobre sur leurs fronts, prémunir les bons citoyens contre les erreurs de l'ignorance... » Il cite des lettres des agents nationaux; « le mal est connu, avisons aux remèdes, répandons abondamment l'instruction, réitérons nos invitations aux sociétés populaires... Les tribunaux manquent de vigilance..., tant de ravages ont été commis et l'on trouve à peine un jugement à citer contre cette classe de voleurs et de contre-révolutionnaires... Quand les lois répressives sont muettes, ceux qui en sont les dépositaires sont coupables et complices; c'est une vérité que vous confirmerez par un décret. » En effet, un décret en trois articles rend les agents et administrateurs individuellement responsables des destructions, à moins d'une impossibilité absolue de les empêcher.

9 brumaire. — Membre du comité d'instruction, il fait

1. Arch. de Nancy, ventôse.

de sages observations au sujet de la durée des cours de l'École normale, qui échoua misérablement.

18 frimaire. — Un officier de marine informe Grégoire des tortures infligées à plus de cinq cents prêtres entassés sur deux vaisseaux... : « on les a jetés dans des cachots fétides et flottants..., on les a successivement tenus en rade et en rivière... » En termes émus, l'évêque plaide leur cause devant l'Assemblée : « S'informe-t-on si un homme est médecin, procureur ou avocat, pour lui rendre justice? et on ose demander si un homme est prêtre! quel que soit un individu, s'il est mauvais citoyen, frappez-le ; s'il est bon, protégez-le... Tant que l'on suivra des principes contraires, on n'aura que le régime des sots, des fripons et des tyrans[1]. » Il obtint le renvoi de l'affaire au comité de sûreté, où il la suivit jusqu'à ce que le succès eût couronné ses efforts. Certes, il fallait du courage pour élever la voix en faveur des prêtres. « Le fanatisme est alors du côté des persécuteurs ; le comité de salut public, où siègent Robespierre, Carnot, Lindet, Saint-Just..., adressait aux autorités constituées et aux sociétés populaires des instructions précises sur la manière d'interpréter le décret relatif à la liberté des cultes. « La Convention n'a voulu déroger en rien aux lois et aux précautions de salut public contre les prêtres, réfractaires ou turbulens, contre tous ceux qui, sous prétexte de religion, compromettraient la cause de la liberté. » Partout les émissaires de la sainte Montagne organisent le gouvernement révolutionnaire conformément au décret de frimaire an II ; partout *des bureaux de police, des*

1. *Monit.*, 1794, n° 81.

comités de surveillance exécutent *des incursions, des expéditions révolutionnaires,* pour *jeter l'épouvante dans l'âme des fanatiseurs et verser le baume dans l'âme des fanatisés...,* aussi « les cultes étaient si peu libres, que toutes les églises furent fermées en quinze jours, sans que Robespierre en fît ouvrir une seule; en 1794, il n'y avait pas, en France, cinquante paroisses où l'on dît publiquement la messe [1] ».

19 frimaire. — Grégoire plaide la cause de Lanjuinais qui, caché à Rennes, a échappé à la mort.

20 frimaire. — Il appuie la proposition de Clauzel, qui accuse les architectes, « partout on abîme et on brise ».

21 frimaire. — Il se plaint que l'on change, sans motif, le nom des sections, des communes; il y a une déplorable confusion dans les titres de propriété et dans les monuments historiques.

24 frimaire. — Au nom du comité d'instruction, il rend le compte mensuel des dévastations: « A Strasbourg, au XVIII^e^ siècle, on a surpassé les Alains et les Sarrazins, l'immense et magnifique basilique est méconnaissable; des statues par milliers sont tombées sous le fer destructeur... Il en a coûté une somme considérable pour payer les attentats de ceux qui ont dégradé ce monument, dont la bâtisse a duré 270 ans et que l'antiquité eût désigné comme la huitième merveille du monde... On a emprisonné des professeurs, on a mis les scellés *sur la bibliothèque,* une des plus belles et des plus fréquentées; à côté, on a logé des porcs, il y en avait cinquante-deux, il en est résulté une infection... Il y a encore, dans la

1. Gazier, *Rev. hist.,* 1881.

plupart des communes, un petit Robespierre, et, tandis que le moderne Catilina a expié sa férocité sur l'échafaud, ses lieutenans sont tranquilles... Dans cette année de terreur et de crimes, où la barbarie étendait son crêpe sur le berceau de la République, les amis de la France étaient désolés... » Le compte rendu remplit neuf colonnes du *Moniteur;* on en vota l'impression. J'ai lu une lettre du curé d'Achain, *le très cher ami,* qui lui donne les détails les plus précis sur les dégradations et aussi des nouvelles de son vicaire Crousse.

21 décembre (1er nivôse). — « Persuadé que le règne de la cruauté et du délire devait avoir son terme, je n'allais pas aux séances sans avoir en poche mon discours sur la liberté des cultes; je l'avais communiqué à mes collègues dans l'épiscopat. Une discussion sur les ridicules fêtes décadaires, dont l'établissement mort-né a coûté tant d'argent, de larmes et de sang, était l'occasion favorable, je la saisis... Vous avez fondé la République, il vous reste à en consolider l'existence et à porter remède aux troubles religieux qui agitent et désolent la France... Persécuter quelqu'un, parce qu'il est financier, ci-devant noble ou prêtre..., cette conduite est digne d'un roi... Le Gouvernement ne peut adopter, encore moins salarier aucun culte..., il doit les tenir tous dans la juste balance, empêcher qu'on ne les trouble et qu'ils ne troublent... Un peuple qui n'a pas de liberté des cultes, sera bientôt sans liberté... Les orages de la Révolution ont pu motiver quelques actes de rigueur..., ces mesures doivent céder avec le besoin... *Ne parlons plus de l'inquisition, nous en avons perdu le droit, car la liberté des cultes n'est que dans les décrets, la persécution*

trouble toute la France... Lorsque, par votre ordre, nous sommes allés dans les Alpes-Maritimes et le Mont-Blanc, leur imprimer la forme républicaine, en votre nom, au nom de la loi, nous avons juré la liberté des cultes, dont ils redoutaient la perte, ils l'ont perdue, et je ne veux pas être parjure. » Il flétrit les mesures odieuses que l'on prend contre la religion, l'espionnage tyrannique exercé au sein des familles, les accusations insensées de fanatisme et de superstition... « Voltaire, qui croyait en Dieu, fut un jour traité de fanatique... choisirai-je, pour fixer le sens de ce terme, les discours merveilleux concernant les déesses de la Raison, ou ceux qui chantent le Dieu de la liberté, ou la harangue, dans laquelle Clootz prêche l'athéisme, ou celle de Robespierre, qui fait à l'Être suprême l'honneur de le reconnaître ? » Il oppose la conduite des prêtres « qui se sont élancés sur la brèche pour combattre le despotisme avec celle de ceux qui à la barre, il y a un an, ont renoncé à la prêtrise... En 1790, on persécutait les prêtres pour leur faire prêter le serment ; ensuite on les persécuta pour le leur faire abjurer... La faim, les injures, les cachots ont été leur partage et *on ose parler de la Saint-Barthélemy ?*... La persécution est toujours exécrable..., le culte catholique est celui d'une grande partie de la nation ; on l'a représenté comme incompatible avec la République... Lorsqu'une loi a supprimé le culte, j'ai recommandé le calme à ceux qui voulaient en réclamer la liberté... Charles IX et Louis XIV sont-ils ressuscités et faudra-t-il nous traîner sur des rives étrangères, en mendiant un asile et la liberté ? » Le président lui maintient la parole, malgré les interrupteurs. « Il faut assurer l'entière et indéfinie liberté de

tous les cultes, sauf à rappeler, dans une adresse au peuple, les règles que commande cet ordre de choses..., le moyen de concilier les jours de travail et de repos consacrés par nos idées religieuses, avec ceux que la Convention a établis... La loi existe, la loi doit être exécutée..., pourquoi le même temple qui réunira successivement les citoyens des divers cultes pour leurs actes religieux ne les réunira-t-il pas simultanément autour de la statue de la Liberté pour les fêtes civiles et politiques ? » Il termine en proposant un décret qui oblige les autorités à garantir à tous l'exercice libre de leur culte, y compris celui des fêtes décadaires. — Legendre (de Paris) ne doute pas des bonnes intentions de Grégoire, mais il croit que son discours peut faire beaucoup de mal ; il demande l'ordre du jour, qui est voté au milieu des plus vifs applaudissements. Le *Moniteur* a caché la vérité, Grégoire la rétablit... « *Quand* j'eus fini de parler, Legendre prétendit que la religion consiste à être bon époux, bon père, bon fils, bon ami... Après ces beaux raisonnemens, on passa à l'ordre du jour, en levant les chapeaux et en criant : « Vive la République ! » comme si l'on eût remporté une victoire... Pendant les trois quarts d'heure que j'occupais la tribune, les Montagnards étaient comme des patients sur la roue, je leur fis éprouver toutes les crispations de la rage, surtout en leur représentant l'admission à la barre des prêtres apostats ; d'une part, les interruptions multipliées de la Montagne, de l'autre, les applaudissemens prolongés des tribunes formèrent un contraste *piquant*[1]. » J'ai peine à croire *aux*

1. *Mém.*, t. II, 54.

applaudissements prolongés, je lis dans le *Tableau de la Révolution* d'Ad. Schmid (2 nivôse) : « La motion de Grégoire sur le rétablissement du culte a fait la matière des conversations ; on applaudissait en général au parti pris par la Convention d'écarter cette motion. » Le comité de sûreté générale défendit au *Journal des Débats* de *parler* de ce discours. « Je ne trouvai personne qui osât imprimer mon discours ! et Crapelet, après avoir commencé, n'osa continuer... Maradan fut moins timide, le discours parut avec une préface vigoureuse, que j'y ajoutai[1]. » On a prétendu que le carnaval inauguré par Chaumette, Hébert, Clootz et autres Jacobins a duré peu de temps ; on a nié le mal affreux fait à la France par la persécution religieuse ; on a dit que la Convention a décrété la liberté des cultes ; M. Carnot, dans un mémoire récent, vante sa tolérance en matière religieuse ; il répète que 32,214 églises étaient ouvertes aux fidèles... Écoutons son ami, le patriote Grégoire : « Ce serait une grande erreur de croire que le décret sur la liberté des cultes nous eût rendu la faculté d'exercer le nôtre... Le ministre protestant allait tranquillement de sa *maison conservée à son temple ouvert,* tandis que le prêtre catholique était chassé de son église *vendue, fermée* ou *démolie*... Sortis des cachots, sans pain, sans asiles..., courbés presque tous sous le poids des infirmités..., les infortunés ecclésiastiques avaient à lutter contre les *menaces,* les *outrages,* la *férocité* des agents du Gouvernement, irrités de voir rétablir le culte [2]. » Les archives des villes renferment par centaines les procès-

1. Brochure in-8°, imp. chrétienne.
2. *Mém.*, t. II, 70.

verbaux des violences excitées par les clubs, tolérées ou sanctionnées par les autorités constituées ; aux Archives nationales des liasses épaisses en sont remplies!

3 nivôse. — La Convention impose l'obligation des fêtes décadaires, Grégoire proteste au nom de la liberté ; sa voix est étouffée par le tumulte. Rien de plus triste, de plus instructif que les discussions, les motions, les projets et les contre-projets relatifs à ces fêtes *ridicules, dont l'établissement mort-né a coûté à la France tant d'argent, de sang et de larmes ;* l'évêque de Blois les a réunis, classés et souvent annotés avec une juste et impitoyable sévérité [1].

1795. 21 février. — Après tant d'anarchie, la Convention ou plutôt, comme dit Grégoire : « L'opinion publique commanda ce que j'avais demandé, et, trois semaines après m'avoir outragé, on décréta la liberté des cultes, d'après un discours de Boissy d'Anglas, qui insultait à tous les cultes. » Ce principe de liberté profita aux insermentés, plus qu'au clergé constitutionnel ; la correspondance de Grégoire le prouve. « Votre loi, lui écrit l'évêque de Metz, paraît plutôt érigée contre le culte qu'en sa faveur ; j'en prévois même des suites fâcheuses... Les réfractaires reviennent en foule et érigent autel contre autel... La Lorraine allemande en est pleine. »

Depuis la scène des abjurations (17 brumaire) jusqu'à la mort de Robespierre, Grégoire se montre peu à la Convention ; il a cessé de gouverner ostensiblement son diocèse ; le conventionnel Laurençot, en mission à Blois,

1. *Hist. des sectes rel.*, t. I, chap. 2, 3, 5, 8.

a empêché *tout rassemblement fanatique,* il a emprisonné ou envoyé à l'échafaud[1] ceux *qui, sous prétexte de liberté, voulaient ressusciter l'imbécile liturgie du sacerdoce.* Le plus fidèle des vicaires épiscopaux écrivait à l'évêque : « La lutte est impossible, le silence est forcé... 32 ecclésiastiques seulement sur 300 gardent leurs principes religieux et républicains, malgré les persécuteurs.., 32 se sont mariés, les autres ont remis leurs lettres de prêtrise. » Les vrais sans-culottes veulent supprimer tous les prêtres ; ceux qui ont prêté le serment ne valent pas mieux que les autres; ils ont entravé la marche de la révolution... L'hypocrisie comme le crime est un besoin chez eux, il faut extirper le fanatisme. — La situation est déplorable, Grégoire la connaît, mais il ne renonce pas à la lutte; le 12 mars, il adresse *aux fidèles de son diocèse* une lettre pastorale de 17 pages in-4° : c'est l'histoire de la persécution dans le Blésois : « Mes frères, il y a longtemps que vous n'avez ouï la voix de votre évêque. La tyrannie étouffait nos pensées... Écrire, c'était compromettre inutilement sa liberté et sa vie dans cette année effroyable, où le sang, même celui des justes, ruisselait de toutes parts, où la France était couverte de victimes... A Blois, un homme, revêtu d'un grand pouvoir, trouvait étrange... qu'il y restât des prêtres... On se rappelle avec horreur que cinq furent égorgés.., l'un d'eux était muni d'un certificat de civisme... La

1. A Paris avant le 9 thermidor, 200 prêtres *accusés de propos fanatiques,* sont guillotinés, 100 avaient prêté le serment. Grégoire a écrit de sa main un catalogue des curés et ecclésiastiques lorrains déportés ou guillotinés ; il a classé ces martyrs de la foi, par lettre alphabétique ; il en compte 262 ! (Bibl. cart. 583.)

terreur était si grande que l'on n'osait leur donner la sépulture... Leurs corps sanglants, roulant dans les flots de la Loire épouvantée, allaient se réunir à ceux que l'on noyait à Nantes... Une troupe de brigands, composée, en partie, de prêtres apostats, se précipitait avec fureur dans les églises, pour détruire les chefs-d'œuvre des arts... et vomir des blasphèmes... » Ce qui redouble sa tristesse, ce qui excite son indignation, c'est que le peuple repousse les prêtres jureurs, il réclame des insermentés, et cependant, dans ses visites des paroisses, il n'a rien négligé pour développer les vertus républicaines et inculquer la haine du despotisme... « *Ce sont les royalistes qui fomentent les troubles ; il faut les repousser... Ne souffrez pas, dans vos assemblées religieuses, l'alliage impur d'hommes qui voudraient faire regretter le régime exécrable de la royauté...* Qui n'aime pas la République, est un mauvais citoyen et conséquemment un mauvais chrétien. » Michelet, qui admire le ferme caractère de cet évêque, « resté seul libre à la Convention, pendant la Terreur, dans sa robe violette, personne n'osant s'asseoir près de lui », se trompe, lorsqu'il dit qu'il partageait, avec les insermentés, ses ornements et ses églises ; il était dur pour eux comme pour les prêtres mariés. — Le 24 germinal, il écrivait à *son conseil épiscopal :* « J'apprends que des apostats, des prêtres mariés veulent rentrer dans le ministère ; j'espère que vous ne les souffrirez pas... » Il écrit au curé de Chederny : « Comment vont vos Pâques ? » Le curé répond : « Cent paroissiens sur mille ont rempli leur devoir... » L'église constitutionnelle est menacée dans son existence, Grégoire le sait ; il faut lutter à la fois contre les indifférents,

les décadaires, les insermentés ; il fonde la société de philosophie chrétienne.

15 avril. — Il en indique clairement le but : « Combattre l'erreur par la science, publier des livres, des brochures, des dissertations pour éclairer les fidèles, les prémunir contre les assauts de l'impiété, pour exalter les bienfaits de la Révolution et resserrer les nœuds qui unissent l'amour de la religion à l'amour de la patrie. » Il fut l'âme de cette société, qui compta parmi ses membres résidents ou associés des hommes de valeur, jurisconsultes, ingénieurs, militaires et surtout des prêtres constitutionnels. « Un journal religieux était un levier puissant pour soulever l'opinion... Nous commençâmes la publication des *Annales de la religion*... Ce journal, dont je fus l'un des premiers et principaux rédacteurs, parut le samedi 1er mai 1795..., écrit pour les contemporains ; il fournira à l'histoire la connaissance exacte de l'Église gallicane... Nous peindrons l'état de misère et d'avilissement dans lequel, contre la foi des engagemens les plus solennels, on a précipité des hommes qui n'ont jamais cessé d'être utiles... » Imprimé d'abord chez Leclère, puis, à partir du 1er août, à *la Librairie chrétienne,* fondée par Grégoire et ses amis, ce journal hebdomadaire comprend 400 numéros réunis en 18 volumes. C'est là qu'il faut étudier l'histoire de cette Église constitutionnelle, dont un historien de la Révolution caractérise, en ces termes, le rôle aveugle : « Les innocents de l'Église constitutionnelle, dit M. Quinet, tels que Grégoire, ne travaillent jour et nuit que pour leurs ennemis, acharnés, implacables, les insermentés et les réfractaires, et ils ne s'en aperçoivent pas... ; ils rédigent des ency-

cliques..., ils en appellent au Pape, qui les tient au bout de sa chaîne... A un signe du Pape tombent et s'évanouissent pour jamais ces *fantasmagories* d'Église constitutionnelle, libérale, républicaine, révolutionnaire..., faux évêques, faux synodes, faux conciles, fausses encycliques... Le peuple ne les connaît plus... L'abbé Grégoire ouvre la porte à M. de Maistre ; il dépose, ***comme témoin,*** dans ***son vandalisme,*** contre une révolution à laquelle il s'est voué. »

15 avril. — Il reçoit une adresse de félicitation des citoyens de la Réole ; 116 républicains ont signé ; entre autres, Jean Jaubert, bon Çanculotte (*sic*).

23 avril. — Grégoire a la parole pour une motion d'ordre : il propose à l'Assemblée de faire une déclaration du droit des gens et il lit un projet en 21 articles. On décrète l'impression ; mais le lendemain, Merlin de Douai, au nom du comité de salut public, démontre les conséquences d'une pareille déclaration répandue en Europe. Il rend hommage, d'ailleurs, aux intentions qui ont dicté le projet ; « elles sont pures, comme l'âme de leur auteur ». Satisfait de cet éloge, Grégoire retire sa motion ; « il n'usera pas de la liberté de la presse pour la publier ». L'année précédente, il avait proposé de placer en tête du titre des rapports de la République avec les nations étrangères, une série d'articles formant une sorte de déclaration du droit des gens. Ce beau rêve, comme il l'appelait, fut classé, avec raison, parmi les utopies philanthropiques.

30 avril. — Dans une nouvelle lettre à son conseil épiscopal, il insiste sur la nécessité d'exclure les pasteurs dont les crimes ou les impiétés publiques ont scandalisé

les fidèles ; il faut une pénitence publique, conforme à l'esprit et aux règles de la primitive Église... « Plutôt laisser une paroisse sans curé que lui en donner un mauvais. »

31 avril. — Sous la présidence du citoyen Lalande, la Société libre des sciences, lettres et arts de Paris admet Henry Grégoire au nombre de ses membres résidents (section des lettres).

4 prairial. — Les révolutions des 9 thermidor et 12 germinal ont reçu, aujourd'hui, leur complément, dit Fréron, qui voudrait détruire l'Hôtel de ville, « ce Louvre du tyran Robespierre ». Grégoire réclame une répression énergique contre les assassins, les voleurs, qui, après avoir égorgé la Convention, voulaient le pillage des sections de Paris. « En révolution, frapper vite et frapper fort est un moyen de salut... Rappelez-vous le moment, où les poignards étaient levés sur vous... A cette tribune, je vois encore le sang de notre collègue..., des émigrés, des membres des commissions populaires... se sont mêlés aux factieux ; je demande qu'à l'instant on exécute le décret. » On applaudit.

25 juin (*7 messidor*). — Au nom des comités de marine, des finances, de l'instruction, il propose l'établissement d'un bureau des longitudes. Il en fait parfaitement ressortir l'utilité pour la marine ; le passé lui fournit des considérations du plus haut intérêt. Il y a beaucoup d'érudition ; la passion politique en diminue la valeur. « La royauté avait tout souillé, la République purifiera tout. » Le projet est adopté, il comprend 16 articles. « Dans une Histoire de l'astronomie, Lalande imprima que Lakanal avait établi le bureau des longitudes ; j'en ai ri et le nom de Lalande dispense de toutes réflexions. »

4 juillet (*16 messidor*). — La constitution de 1793 tombe avec la Terreur ; Grégoire prend une part active à la discussion du nouveau pacte constitutionnel, qui la remplace, le 22 août 1795. Il veut que la liberté de la presse soit illimitée ; les abus seront réprimés par les lois. « N'oubliez jamais, citoyens, que c'est la liberté de la presse qui nous a acquis la liberté. » La Montagne proteste, elle veut enchaîner la presse renaissante ; Pastoret, comme Grégoire, ne conçoit pas « qu'un pays soit libre, quand la pensée ou la parole ne le sont pas; quand il y a des pensées sujettes et une pensée souveraine ». Au Conseil des Cinq-Cents, Portalis, dans un rapport remarquable (26 germ. an V), établira les notions fondamentales que la loi doit consacrer sur la liberté et sur les délits de la presse.

11 juillet. — On discute le titre II, l'*état politique des citoyens*. Grégoire demande que les jeunes hommes de 16 à 18 ans soient, comme en quelques cantons de la Suisse, admis dans les assemblées primaires. « A 16 ans, un homme est en état de défendre la patrie, pourquoi lui refuser le droit de vote ? A 21 ans, il peut être père de famille..., c'est une garantie de sa moralité et de sa conduite. »

13 juillet (*25 messidor*). — Au nom du comité d'instruction, Grégoire a la parole : « Citoyens, dit-il, demain est l'anniversaire du 14 juillet..., souvenir cher à vos cœurs..., bientôt, le 10 août, qui vit écrouler le trône ; le 9 thermidor, qui renversa les 40,000 bastilles, dont un nouveau tyran avait couvert la France, et le 3 octobre, où nous rendions des honneurs funèbres à ces 22 représentants du peuple, à ces généreux patriotes assassinés

par ceux qui organisaient les révoltes des 31 mai, 12 germinal et 1er prairial. » Le plan qu'il propose est simple, peu coûteux : « le 26 messidor, anniversaire du 14 juillet, à 10 heures précises du matin, les représentants en costume se rendront au lieu ordinaire des séances, l'Institut national de musique exécutera une symphonie suivie d'un chant républicain et, de suite, la Convention continuera de discuter la Constitution. »

21 juillet. — Le titre IV concerne les assemblées électorales ; Grégoire s'élève contre les fraudes, il veut « que le peuple soit mis en garde contre les corrupteurs ».

22 juillet (4 thermidor). — En réponse à une lettre de l'agent national de Dieuze, du 27 messidor, Grégoire, au nom du comité d'instruction, autorise le district à conserver les livres que le directoire de Sarreguemines lui réclame. La copie de cette lettre est au folio VIII du 1er registre de la municipalité.

27 juillet (9 thermidor). — Courtois a fait le tableau de la France sous Robespierre ; on chante l'hymne de Chénier : « Salut, neuf thermidor, jour de délivrance ! » (*Moniteur* 1795, n° 315.) Grégoire annonce que le comité s'occupe d'un rapport sur la fête du 10 août ; « elle ne sera pas concentrée dans le lieu de vos séances, il faut qu'elle soit publique, afin d'en imposer aux *royalistes*, qui lèvent la tête... L'histoire des rois est le martyrologe de la nation, et les Français, après avoir écrasé leurs ennemis du dehors, prouveront qu'ils sont prêts à écraser ceux du dedans. » On applaudit.

2 septembre (18 fructidor). — Un décret de l'an II a interdit le cumul. « Pourquoi, dit Grégoire, un maximum de traitement ?... » et il fait adopter le décret ci-après :

« Les savans et gens de lettres et artistes qui rempliront plusieurs fonctions relatives à l'instruction publique, pourront en cumuler les traitemens. » Ce décret autorisait les gens de lettres à cumuler des traitements jusqu'à concurrence de 1,200 fr. « Le vénérable Pingré fut des premiers à jouir de cet acte de justice [1]. »

20 fructidor. — Au nom du comité d'instruction, il présente un rapport sur le costume des deux conseils législatifs et de tous les fonctionnaires publics. L'exposé des motifs est curieux; on y reconnaît le prêtre, qui n'a pas oublié la pompe des cérémonies sacrées. « En adoptant un costume..., vous rentrerez dans l'usage de presque tous les peuples civilisés... La suppression des ordres... entraîna la suppression des costumes, mais l'Assemblée eut tort de n'en pas substituer d'autres... Dès lors s'affaiblit la dignité de nos séances..., le mal empira jusqu'à l'époque où les tyrans qui opprimaient la Convention, mirent presque la propreté, la décence, au rang des crimes contre-révolutionnaires et se firent un mérite d'afficher jusque dans leur costume le mépris de la pudeur... Ils ont épuisé l'immense série des crimes, des vices, des sottises... Le costume commande au fonctionnaire le travail, l'humanité, l'intégrité...; il dit aux citoyens : Voilà l'homme de la loi!... L'adoption d'un costume préparera peut-être un heureux changement dans celui des citoyens... » On vote l'impression du rapport; le 25 octobre seulement, Boissier présente un projet : « Veste et culotte blanches, habit gros bleu croisant sur la poitrine, manteau écarlate, descendant jusqu'au

1. *Mém.*, t. I, 355, 20 fruct.

genou. » On se récrie, c'est un habit de Jacobin... Chénier fait l'éloge de la forme proposée par Grégoire ; *c'est la plus belle et la plus commode ;* elle est adoptée.

16 vendémiaire an IV. — Grégoire demande que les comités examinent la question de savoir s'il est convenable que le Corps législatif s'assemble à Paris. Le renvoi est décrété.

1796. 20 octobre (4 brumaire). — La Convention se sépare ; il faut lire les jugements sévères que Grégoire consigne dans ses *Mémoires* (t. I, p. 423 à 428) : « Divisée en factions qui, tour à tour, s'envoyaient à l'échafaud..., elle contenait deux ou trois cents individus qu'il fallait bien n'appeler que scélérats, puisque la langue n'offre pas d'épithètes plus énergiques... Les impiétés, les injustices, les assassinats dérisoirement juridiques commis sous son règne, sont la source de tous nos maux... La majorité se composait d'hommes féroces, surtout d'hommes lâches...; elle renfermait des hommes hideux, que l'enfer semblait avoir vomis, comme indignes de ce séjour d'horreur. » La Constitution de l'an III, promulguée le 1er vendémiaire an IV, partageait l'unité du Corps législatif en deux branches : le Conseil des Anciens composé de 250 membres, le Conseil des Jeunes, appelé le Conseil des Cinq-Cents. Le Conseil des Jeunes propose les lois, le Conseil des Anciens les approuve ou les rejette. Grégoire est élu membre des Cinq-Cents ; « les deux conseils prêtent le serment de haine, haine *éternelle* à la royauté. »

14 décembre (23 frimaire). — Grégoire appelle l'attention du Conseil sur les bibliothèques... La France possède plus de six millions de volumes ; Paris en a plus de seize

cent mille ; « il faut distribuer ces richesses nationales de manière qu'elles soient utiles et qu'elles ne se dégradent pas. »

12 janvier 1796 (22 nivôse an IV). — Grégoire est nommé membre de l'Institut dans la classe des sciences morales et politiques.

31 janvier 1796 (11 pluviôse). — Il fait un rapport sur le changement du sceau de la République ; il établit l'utilité du sceau. « Le blason ne peut plus servir que pour l'histoire, il faut tout républicaniser ; il convient surtout que notre sceau représente l'emblème de la République... On a proposé trois modèles, ils sont exposés dans la salle, le Conseil choisira. » L'impression du rapport est ordonnée, le vote ajourné. (*Monit.* 1796, n° 136.)

9 ventôse. — La loi du 3 brumaire a fondé l'Institut, qui comprend 144 membres répartis en trois classes. Elle a réalisé un projet inexécuté de Colbert, qui voulait, à la bibliothèque du roi, réunir, à chacun des jours de la semaine, les hommes les plus éminents dans les sciences et les lettres. Grégoire, en l'absence de Sieyès, préside une séance générale des trois classes. Il s'agit de fixer le règlement intérieur de la compagnie et le mode des élections. Naigeon « débite un discours, dans lequel il invite les géomètres et les chimistes à prouver que Dieu n'existe pas... Je ne lui ôtai pas la parole, afin de ne pas fournir le prétexte de crier à l'intolérance contre un évêque... Je crus que le parti le mieux calculé était de laisser l'assemblée faire justice de cette incartade. L'événement justifia ma présomption[1]. »

1. *Mém.*, t. II, 9.

1796 (an IV). 29 février. — Grégoire aurait voulu visiter son diocèse ; il manquait d'argent ; l'un de ses vicaires, Boucher, et les marguilliers de la cathédrale lui offrent de subvenir à ses dépenses ; il refuse. On craignait sa fougue révolutionnaire ; le 26 septembre, il écrit au vicaire épiscopal Dupont : « J'ai mon congé... je me réjouis d'arriver au milieu de vous et, en dépit de toute *la vermine royaliste,* je parlerai république, j'en parlerai hautement, souvent, intrépidement. » En effet, du 1er octobre au 21 décembre, il parcourt son diocèse, il recommande l'instruction chrétienne dans les écoles et dans les églises... Il a rendu un compte détaillé de cette visite, dans une réunion des évêques à Paris ; nous verrons tout à l'heure que ses efforts n'eurent d'autres résultats que de précipiter la ruine de son Église constitutionnelle.

1797. 15 juillet. — Grégoire se rend en Lorraine, il visite sa vieille mère au presbytère d'Emberménil et la tombe de son père à Vého [1]. « A la demande de Maudru, évêque des Vosges, il porte la parole, le 26 juillet, dans la respectable réunion du synode convoqué à Saint-Dié pour réorganiser le culte divin et mettre en vigueur la discipline. »

1797 (an IV). 15 août (28 thermidor). — Au jour de l'Assomption, un concile se réunit à Notre-Dame ; il s'agit de rétablir le culte, la discipline, de réorganiser les diocèses, la plupart privés d'évêques ; la tentative était hardie : « Sous les yeux d'un pouvoir ennemi, plus de cent évêques ou prêtres se trouvèrent assemblés ; ils

1. V. Ire partie, 27-58.

étaient encore couverts des cicatrices de la persécution et des lambeaux de l'indigence, mais animés de l'esprit de Dieu, ils apportaient ici piété, courage, lumières et patriotisme. » Ce serait une grave erreur, écrit-il dans ses *Mémoires,* de croire que le décret sur la liberté des cultes nous eût rendu la liberté d'exercer le nôtre... Desbos, évêque d'Amiens, sortait des cachots, où, pour l'humilier davantage, on l'avait confondu avec des prostituées. — Ce concile par ses acclamations et ses canons déclare que l'Église gallicane reste invariablement attachée à la doctrine évangélique, à l'enseignement de l'Église Universelle... Il adopte le règlement et le plan de travail proposés par Grégoire, qui présente un traité sur la liturgie en langue vulgaire, des rapports sur l'érection de nouveaux sièges aux colonies, un résumé de ce que les évêques ont fait en faveur de la religion, et une proposition pour rendre commune à toute l'Église de France la fête du rétablissement du culte, qu'il a instituée dans son diocèse. Les non-conformistes convoqués refusent de se présenter; on ferme le concile par cette acclamation : « Que Dieu les pénètre de l'esprit de paix ! »

Les fruits de ce concile furent amers pour l'évêque de Blois ; il y eut contre lui un redoublement de haine ; les philosophes le détestaient à cause de son dévouement à la superstition; les catholiques comme régicide et schismatique... C'était un ambitieux, il aspirait à devenir patriarche de l'Église de France ; — la proposition en avait été faite, Grégoire l'avait combattue, il redoutait un nouveau schisme; on se borna à rendre à l'évêque de Lyon le titre de primat des Gaules. — L'année suivante, il publia un recueil des canons et décrets de ce concile

et un compte rendu des travaux des évêques réunis (in-8°, 84 pages). La situation était déplorable, il est forcé de l'avouer : « Harcelés, outragés, calomniés sans cesse par les dissidens, les royalistes, les impies, les libertins, tous ligués contre nous, nous eûmes encore à lutter contre les préventions d'hommes bien intentionnés, mais à vues étroites, à conceptions timides et fausses. » Tous ses collègues ne partageaient pas ses opinions : « Avons-nous le droit, lui écrit l'évêque de l'Ardèche, d'exclure les prêtres mariés? Nous nous sommes affranchis d'une grande partie de l'ancienne discipline respectée par nos pères, pouvons-nous exiger impérieusement le maintien d'une autre partie ? » Son ami, un ancien carme, Sermet, métropolitain de Toulouse, déclare que sur cent catholiques, soixante ont tourné le dos à l'Église constitutionnelle, et ceux-là ont tenu bon dans la foi ; sur les quarante autres, il faut compter au moins vingt-cinq apostats..., les anti-constitutionnels seuls font foule..., ils ont de l'argent en abondance..., les abjurations vont grand train, à la ville, à la campagne surtout...; plus on s'aigrira contre le pape, plus il gagnera de terrain ; *piano, piano,* Rome ne meurt jamais ! » Rien cependant ne saurait arrêter l'évêque de Blois ; il réunit, à Bourges, un concile provincial ; il faut rétablir le culte dans ce diocèse et dans ceux de Guéret et de Moulins. On y proclame un hommage solennel à la révélation, on y prononce anathème à la théophilantropie. — En 1803, Grégoire écrivait : « Théophilantropie, décadis, fêtes décadaires et toutes ces pantalonades inventées par la haine, soutenues par les lois, le Gouvernement et la persécution ; tout cela n'existe plus que dans l'histoire, à laquelle

j'adresse le récit de ces folies scandaleuses... » En 1697, on avait érigé le diocèse de Blois, pour combattre l'hérésie sur les bords de la Loire; Grégoire institua une fête séculaire de cette fondation, afin de retracer des souvenirs chrétiens et de stimuler la ferveur des fidèles. « La fête fut célébrée, dit-il, d'une manière attendrissante » ; je n'ai rien trouvé à l'appui de cette assertion, mais sa dissertation est fort remarquable (in-8°, 36 p.). Il a compulsé « les auteurs du pays et du voisinage, il y a trouvé une foule de témoignages propres à fixer les idées sur les contestations qui divisent les deux clergés ». Il y accuse son prédécesseur de l'avoir, dans ses lettres pastorales, dépeint sous les couleurs les plus noires, tandis que lui-même, en chaire et dans ses écrits, il a pris sa défense « en tous les points où il pouvait le faire et préconisé en lui des vertus et des talens ».

A la suite du concile, il fait *rouler* une circulaire sous le titre d'*Observations sur les calomniateurs et les persécuteurs en matière religieuse* (in-8°, Paris, chez Dubois, rue Saint-Jacques, et tous les marchands de nouveauté). C'est un acte d'accusation contre les dévastateurs des églises, une histoire de la persécution, une réponse aux attaques de Réal, dans le *Journal des Patriotes*. De concert avec les évêques restés à Paris, il publie deux encycliques pour exclure du ministère les prêtres apostats, mariés, traditeurs des livres saints, de leurs titres de prêtrise. — « La misère de la plupart des évêques les empêchant de faire imprimer des lettres pastorales, ils adoptaient les nôtres, toutes rédigées par moi et publiées à frais communs. »

15 décembre (25 frimaire). — Les administrateurs de la Sarthe écrivent à Rebwel : « Les prêtres recommencent à distribuer leurs poignards et leurs poisons, avec l'audace du crime et l'impudence du succès; leur chef est Grégoire qui, avec d'autres évêques, désigne aux poignards des fanatiques les autorités et les fonctionnaires... » — « Les misérables qui mentaient sciemment, répond Grégoire, ne se doutaient pas que je révélerais leurs turpitudes,... *en leur pardonnant de tout mon cœur;* je veux cependant que justice se fasse et j'*imprime la flétrissure* sur le front de MM. les commissaires du directoire exécutif... Noms illustres, je vous adresse à l'histoire où est votre poteau. »

18 fructidor. — A la séance du soir, le Conseil arrête définitivement la liste de déportation; 800 prêtres sont déportés à la Guyane, 1,200 internés à Oléron; on les traque, on les fusille à Lyon, à Marseille, à Nancy;... Grégoire cherche vainement à faire rayer de la liste des proscrits le nom de Siméon, successivement professeur de droit à Aix, membre du Tribunat, comte de l'Empire et ministre de la justice, sous la Restauration.

1797 (an VI.) 4 vend. — Le Conseil adopte le projet de Grégoire sur le costume des représentants.

27 vend. — Il publie une notice sur son voyage des Vosges (in-8°, 12 p.). « Je vais vous promener seulement sur quelques points... » Il a vu à Moyen-Moutier « un manuscrit original des *Mémoires* du cardinal de Retz, qui avait plus de talent pour bien écrire que pour écrire lisiblement... Si quelques faits incohérens, quelques réflexions superficielles ont pu vous amuser un moment et vous inspirer le désir de voir les Vosges,

mon but est rempli ; une autre fois, je vous promènerai sur un plus grand théâtre... Les montagnes appellent la méditation, elles invitent l'homme à se replier sur lui-même... »

7 nivôse. — L'administration de l'Allier accuse Grégoire d'avoir « relevé les espérances du fanatisme et rallumé ses torches ». L'évêque déclare qu'il n'a fait que réclamer l'exécution de la loi, il invoque la liberté ; il attaque aussi l'administration de Cambray, qui a prescrit des mesures vexatoires. Une discussion s'élève dans l'assemblée : Baraillon rend hommage au patriotisme de Grégoire, mais il s'étonne « qu'il corresponde d'un bout de la République à l'autre, comme évêque, tandis qu'il ne devrait être que législateur ».

1798. 15 et 16 mai. — A la suite de deux rapports de Grégoire, une résolution du Conseil des Cinq-Cents décide que le Conservatoire des arts et métiers sera installé dans l'ancien prieuré de Saint-Martin-des-Champs. On y réunit les machines, outils, dessins et instruments disséminés dans trois dépôts, au Louvre, à la rue de Charonne, à la rue de l'Université.

17 therm. — Une loi ordonne aux autorités constituées et aux écoles de chômer seulement les décadis et les jours de fête ; Grégoire proteste inutilement : « ces pauvres enfans furent condamnés à dévorer l'ennui pendant des heures entières que durait la lecture des lois. »

15 août. — Le secrétaire de la Société libre d'agriculture, arts et commerce des Ardennes lui adresse, avec une lettre très flatteuse, un diplôme de membre externe.

27 sept. — Il est nommé membre de la Société libre d'agriculture de la Seine. Le règlement a 8 articles; la cotisation annuelle est de 72 fr., le jeton de présence vaut 3 fr.

1799 (an VII).— Il publie dans les *Annales de la religion* une lettre à l'archevêque de Burgos, grand inquisiteur d'Espagne. « Cette lettre me valut trois ou quatre volumes de réfutations et de diatribes. » Privé depuis longtemps de son traitement d'évêque, il avait dû « vendre à vil prix sa bibliothèque composée de livres, dont plusieurs à peu près introuvables ». Il expose lui-même les causes de sa pauvreté : il a fait de grands sacrifices pour distribuer des écrits religieux dans son diocèse, en France, à l'étranger. « Je soumis aux évêques réunis le total des dépenses, on me trouva créancier de quelques milliers de francs, dont j'ai fait avec plaisir le sacrifice. La friponnerie des remboursemens en papier fit une nouvelle brèche à ma très modique fortune, dont les débris s'ensevelirent sous une pile d'assignats, le naufrage fut complet... » Il avait songé à cultiver un petit domaine affermé, mais il fallait des avances, et sa santé altérée par la lutte l'empêchait de se livrer au travail des champs... « Ce qui ajoutait à mon chagrin, c'est qu'il fallait, pour ne pas contrister la plus tendre des mères, lui dérober la connaissance de ma détresse et lui procurer le superflu, même en me privant du nécessaire...» L'épreuve fut cruelle, il eut à se défendre contre les persécuteurs, qui croyaient avoir trouvé l'occasion de l'écraser : « Hérode et Pilate se donnaient la main... » Le ministre de la justice, Duval, écrivait à Blois, pour s'informer de ce qu'il faisait comme évêque... « Ma

correspondance avec mes coopérateurs ne fut jamais interrompue... Dans une clandestinité forcée, ils avaient toujours, comme leur évêque, exercé le culte. » On mettait les scellés sur les presses des *Annales de la religion*... « A chaque instant de nouveaux actes arbitraires »; le Directoire, qui n'eût jamais tenu les rênes sans le clergé constitutionnel, était un peu honteux de sa conduite envers l'évêque de Blois; il fut question de lui proposer une ambassade,... « mais, disait l'un des directeurs, peut-être voudra-t-il dire la messe ou y assister? Et moi, lui répondai-je, je ne te demande rien,... mes sentimens religieux sont invariables. » Son compatriote François de Neufchâteau, ministre de l'intérieur, créa tout exprès pour lui une place de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, avec un traitement de 4,000 fr. Une des vertus les plus chères à son cœur, disait-il, c'est la reconnaissance; aussi, il légua à cette bibliothèque sa riche collection de livres et de documents relatifs à la traite et à l'esclavage des nègres, plusieurs manuscrits, sa correspondance avec Haïti (6309-6573), des suppléments au Bréviaire blésois (2165-2167), un mandement sur le jeûne et l'abstinence (2103) et surtout les deux manuscrits de ses *Mémoires*, que j'ai consultés avec le plus vif intérêt (5290-5291).

11 nivôse. — Mort de la mère de Grégoire, à la cure d'Emberménil.

15 therm. — L'évêque de Blois fait un second voyage dans les Vosges; il y rétablit sa santé et rédige, jour par jour, un manuscrit qu'il intitule : *Promenade dans les Vosges*. Ce manuscrit, conservé à la bibliothèque de Nancy (n° 532), comprend 8 feuilles de préliminaires et

126 feuilles de relation. Rien de plus curieux que ses notices sur les chants populaires, les kyrioles, sur Plombières, sur Gérardmer, sur la coiffure des femmes, leur respect du lien conjugal, leur fécondité, leur économie, le soin qu'elles apportent à la culture des fleurs et des jardins. Il fait un bel éloge du père Fourier, de Jameray Duval, de Dom Calmet, du pasteur Oberlin; il raconte des anecdotes sur le séjour de Voltaire à Senones, sur les Dames de Remiremont. Il a recueilli des renseignements sur la façon de faire les fromages, le Kirswasser, la glu; il y a des notes souvent illisibles ou abrégées..., par exemple : « Couvents..., Almanach des Vosges dit hermites venus, les uns par oisiveté, *alii* par suite de libertinage et débauches (p. 30)... Je demande preuves... Senones, Voltaire *ibi,* avec Calmet, hypocrite, dévot, à procession Fête-Dieu, a fait 4 vers pour bas de son portrait... hospitalité de moines, outragés par qui en profitait. » — A la suite de ce voyage, Grégoire reçut un grand nombre de lettres : 18 vend. an VIII. Simon, curé de Fougerolles, lui envoie une recette pour confectionner la glu... Un pharmacien de Remiremont lui adresse un traité sur les oiseaux du pays et sur la manière dont on leur fait la chasse; le chapitre relatif à la pauvre petite mésange mérite d'être lu.

J'ai vu à la Bibliothèque nationale (n° 11422, f. français) un manuscrit petit in-folio de 343 millim. sur 220, intitulé : « Observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives, des monumens dans les départements de la Haute-Marne, de la Saône, des Vosges, de la Meurthe », que Grégoire remit à l'Institut. « J'arrive d'un voyage... J'ai porté un

œil observateur sur les mœurs, les usages, l'influence de la Révolution sur l'agriculture, les manufactures, les bibliothèques, les archives, les écoles... Il y a dix ans que chaque commune de ces départemens avait un maître, souvent aussi une maîtresse; la méthode était bonne, surtout dans les Vosges et la Meurthe... De toutes parts on stimulait le zèle des parens; l'émulation de tout cela n'est plus, la persécution a tout détruit, l'ignorance menace d'envahir la campagne, les villes mêmes... On a beaucoup raisonné et même déraisonné sur l'établissement des écoles et les écoles sont encore à naître... » Il trace un tableau fort triste des écoles centrales : « l'ignorance continue à détruire... Depuis trois ans, le Gouvernement a dépensé certainement des millions pour persécuter les opinions, tourmenter les citoyens, faire haïr la République; avec la moitié de ce qu'on a de cette sorte volé au peuple pour lui faire du mal, on eût fait chérir la liberté, activé l'industrie nationale et donné l'impulsion aux sciences et aux arts. »

1799 (*an VIII*). *18 brum.* — Le Conseil des Cinq-Cents est brusquement dissous. Le journal rédigé par Grégoire (les *Annales de la religion*) voit, dans ce coup d'État, un espoir de salut pour la liberté religieuse.

1800 (*30 janvier*). — Grégoire écrit aux professeurs de l'École centrale de Nancy : « Votre école est citée parmi celles dont la composition et le succès sont des plus éclatans. » Il sera heureux de les aider à obtenir tout ce qui leur manque.

Il lit à l'Institut une « Apologie de Barthélemy de Las-Casas. Le vénérable évêque de Chiappa n'a ni introduit ni favorisé la traite des nègres.

2 sept. — Il préside à Blois un synode qu'il a convoqué, dès le 20 juillet, par une circulaire de 8 pages in-8°. « Il y invite les dissidens à se présenter, à quitter leurs oratoires clandestins... On ne parlera de politique que pour affirmer l'obéissance aux lois, *l'attachement au Gouvernement.* » Cinquante ecclésiastiques à peine répondent à son appel; les champions de la nouvelle Église gallicane, les prêtres jureurs n'ont plus pour les soutenir *les sociétés de chasse*[1], on les repousse partout, on accueille avec faveur les insermentés, aucun ne se présente au synode. — Grégoire irrité publie les actes du synode (1 vol. in-8° de 94 pages), avec une violente réfutation des pamphlets dirigés contre lui... « *La fille* qui, à Blois, joua le rôle de la déesse Raison, signala sa conversion, en recevant la bénédiction nuptiale de la main d'un prêtre dissident, plus traitable que ces constitutionnels, qui auraient certainement exigé une réparation publique du scandale. »

15 sept. — Il assiste au concile métropolitain de Bourges; au retour, il adresse au premier Consul, qui le lui avait demandé, un « mémoire sur la manière de négocier avec la Cour de Rome, pour faire cesser les troubles religieux de la France ». Il établit la situation, il oppose aux crimes de la Convention et du Directoire, « la conduite sage et mesurée du général Bonaparte, qui partout respectant le culte, veut, du sein même de la religion faire sortir cette force morale propre à consolider les républiques »; il expose la politique de la Cour romaine : « *ses brefs séditieux sur les affaires de France*... Que les

1. Taine, ch. III.

négociateurs se tiennent en garde contre l'astuce et les prétentions de Rome... Le pape ne fera rien sans les individus influents du Sacré-Collège... Le levier qui ébranle la France est à Rome; les évêques émigrés dirigent le mouvement... La France est placée entre deux écueils: d'une part, les préventions de l'ambition aigrie, la cupidité irritée; de l'autre, la discorde religieuse, qui agite la République... On exagère la puissance du clergé dissident... Le Gouvernement doit encourager le clergé assermenté; le passé le prouve... *Sous le gouvernement monarchique, nos libertés* furent défendues d'une manière éclatante; aurions-nous moins à espérer du gouvernement de la République? » Il résume en quelques articles les mesures préliminaires ou concomitantes des négociations; ce document a été imprimé *in extenso* au sixième volume de l'*Histoire des sectes religieuses*. A la même époque et dans le même ordre d'idées, il rédige un « mémoire sur l'établissement d'une commission consultative pour les affaires de la religion ». Il appelle le passé au conseil de l'avenir; « la persécution religieuse a été l'une des plaies les plus profondes qu'on ait faites à la société... *Quand il y a collision entre la religion et l'État, celle-là y perd souvent, celui-ci y perd toujours... la religion est une enclume sur laquelle viendront éternellement frapper et se briser tous les marteaux*... L'expérience de quarante siècles atteste que les points de contact entre la religion et l'État sont la partie d'administration la plus délicate,... de là la nécessité de créer une commission qui s'occuperait de l'examen des rapports permanens et journaliers de la religion avec l'État... Depuis Constantin jusqu'à nos jours, on en trouve

l'analogue chez presque toutes les nations chrétiennes... Dans le siècle dernier, un *conseil de conscience* existait même sous le régent. Cette mesure ne produira que du bien, elle n'occasionnera pas de dépenses, les frais de bureau seront presque nuls; un local, un secrétaire, quelques livres faciles à trouver dans les dépôts. La commission devra en outre s'occuper de l'instruction de la jeunesse, *une lacune de dix ans est un des dangers les plus imminens qui puissent menacer la société.* Elle se composerait de dix membres choisis parmi les hommes de loi, les magistrats, les ecclésiastiques... L'auteur de ce mémoire invariablement attaché à la République n'a pas le désir de se donner une importance politique, à laquelle il n'aspire pas, ni la prétention de tracer des règles à l'autorité gouvernante... *faire le bien et le bien faire,* telle est sa devise et quand même le premier Consul n'adopterait pas le projet, le motif qui l'a dicté obtiendrait encore son approbation. » Dans un dîner chez Joseph Bonaparte, « l'aménité du maître de la maison me mit à portée de converser longtemps avec Spina, un des agents de la Cour romaine venus à Paris... Il désirait une entrevue avec moi..., des intermédiaires furent chargés d'en provoquer une, entre autre, Savoye, de Gérando (de l'Institut) et même Lalande, qui dans ses ineptes et abominables brochures, distribue des brevets d'athéisme. Si M. Spina désire me voir, répondit Grégoire, il peut venir... L'entrevue eut lieu... Spina sortit, je pense, plus pénétré d'estime que d'amitié. Les gazettes m'envoyaient en ambassade à Rome, une foule de gens sollicitaient des places dans ma légation, elles me décoraient du cardinalat, qui n'est qu'une superfétation étran-

gère à la hiérarchie et surtout inconnue de la primitive Église [1]. »

1801 (*an IX*). *28 vend.* — Le ministre de l'intérieur nomme le citoyen Grégoire membre du Conseil du Conservatoire des arts et métiers.

25 frim. — Il reçoit un diplôme de membre associé correspondant du lycée des sciences et arts de Marseille.

27 niv. — On lui adresse le diplôme d'associé correspondant de la Société libre d'agriculture des Pyrénées-Orientales.

31 mars. — La situation de son diocèse est déplorable; les vicaires généraux de l'évêque de Thémines ont publié un mandement; son vicaire Boucher est mort, Dupont s'est rétracté, il y a plus de soixante prêtres insermentés dans la seule ville de Blois, il ne reste pas quatre-vingts prêtres constitutionnels.

29 juin (*10 mess.*). — Au jour de la fête de Saint-Pierre, en l'église métropolitaine de Paris, l'évêque de Blois prononce le discours d'ouverture du deuxième concile national : il signale les efforts tentés depuis le premier concile pour rétablir le culte; il voudrait inscrire sur le frontispice du siècle qui vient de s'ouvrir : accroissement de la foi, régénération des mœurs, union des cœurs; il insiste sur l'utilité, la nécessité des conciles et des synodes, il fait une revue rétrospective des concordats, il flétrit les tentatives impies pour substituer le décadi au dimanche, il déplore, avec amertune, la lâcheté, la mauvaise foi des dissidents, qui refusent de prendre

1. *Mém.*, t. II, 95-96.

part à des conférences sur les points controversés ; un gouvernement sage accueillera ses efforts ;... *dans un État républicain, la religion doit être l'indispensable supplément de la loi,...* seule la religion avait créé, en France, une multitude d'établissements ouverts à l'instruction et d'hôpitaux ouverts au malheur... « Nous défendrons avec la même intrépidité les prérogatives du Saint-Siège et les libertés de l'Église gallicane. » Sa péroraison est chrétienne: « Que le Dieu de paix et de charité répande ses dons sur vous et sur vos pasteurs! fidèles à notre vocation, marchons courageusement vers la montagne d'Horeb, vers cette terre promise éclairée par les splendeurs des jours éternels, où la fin du voyage sera le commencement du bonheur ! .»

Des considérations politiques abrégèrent la durée de ce concile, à la suite duquel Grégoire fit imprimer un programme de conférences publiques sur le schisme de France (1 vol. in-8°) et aussi un mémoire, que lui avait demandé Joseph Bonaparte, sur les moyens de réunir l'Église grecque schismatique au centre de la catholicité. Évidemment Grégoire espérait que le premier Consul ferait triompher l'Église constitutionnelle : « Rien n'était plus facile que de maintenir en place ce clergé constitutionnel, ami de la paix, composé d'évêques et de prêtres triés par la persécution [1]. »

A Auteuil, chez la veuve d'Helvétius, Bonaparte lui avait témoigné une confiance et des sentiments auxquels il était fort sensible : « Sur son invitation, plusieurs fois

1. *Mém.*, t. II, 93.

je m'étais rendu à la Malmaison; dans nos conversations prolongées, au milieu des bosquets, nous avions longuement discuté les moyens de pacifier l'Église de France. » Aux mémoires, dont j'ai parlé déjà, il faut ajouter des rapports et des notes, qui prouvent qu'il avait sérieusement étudié la question : « De l'État du clergé constitutionnel. — De l'Esprit religieux en France. — De l'Élection des pasteurs par le clergé et le peuple. — Du Droit des métropolitains pour instituer les évêques. » Le premier Consul admirait l'intelligence de Grégoire, son courage, sa lutte contre l'impiété, mais il redoutait l'opiniâtreté de ses idées; il craignit le retour des anciennes querelles, aussi confia-t-il à l'abbé Bernier la mission de négocier avec Spina et le cardinal Conzalvi le Concordat de l'an IX, qui fut signé le 15 juillet 1801. Une nouvelle circonscription des diocèses fut faite, de concert avec le Saint-Siège; le pape demanda aux évêques anciens et nouveaux de donner leur démission.

16 vendém. an X. — Surpris et attristé, Grégoire, dans une lettre, à M^me^ Dubois, attaque Paris : « Cette ville sale, puante, malsaine; ces inconvéniens ne sont rien comparativement à ceux qui résultent de l'accumulation de toutes les folies, de tous les vices, de tous les crimes. » Il se console de tout le mal qu'il a éprouvé, en retour du bien qu'il a tenté de faire,.. heureusement il va sortir de cette tourmente, il sera plus heureux dans sa retraite... « Gardez toutes ces confidences pour vous, soignez votre santé, ayez confiance en Dieu, vous avez quelquefois j'ai presque dit souvent des impatiences, qui ne sont pas chrétiennes. Salut, respect et attachement. Grégoire, év. de Blois et *bientôt évêque tout court.* » En effet, son

rôle dans l'Église constitutionnelle, sa haine contre la royauté l'exclurent de l'épiscopat, où douze de ses collègues furent admis. Il envoie sa démission à l'évêque de Bourges, son métropolitain, et non pas au pape. Puisse cette démarche, lui écrit-il, donner lieu au choix d'un pontife qui fasse le bonheur de mes diocésains... qui réunisse tous les cœurs dans les liens de la charité!... Il se désiste volontairement, librement, spontanément de tout droit et juridiction, mais il persiste invariablement dans les principes qu'il a toujours professés. Sa lettre pastorale est empreinte, au début surtout, d'un sentiment d'amertune et de dépit : « Je ne vous connaissais pas, vous vîntes m'arracher au repos,... aux auteurs de mes jours,... à la contrée où j'ai pris naissance, *où sont les tombeaux de mes ancêtres...* » Il retrace les difficultés qu'il a rencontrées; il en accuse « la faiblesse, la lâcheté, la versatilité de la plupart des hommes... Combien j'en pourrais citer dont le caractère aussi variable que les nuages agités par les vents, aussi mobile que l'empreinte tracée sur le sable avaient des masques adaptés à toutes les phases de la Révolution ! » Le clergé n'est pas épargné. « Retracerai-je la conduite de ces turbulens, que j'ai peints dans une foule d'écrits ? Menaces, mensonges, calomnies, lettres anonymes, libelles, tels furent leurs moyens... » Il flétrit ces prêtres rétractés et apostats, qui passèrent des tentes d'Israël sous les tentes des Philistins. Il rappelle ce qu'il a fait comme évêque et comme homme politique, il explique sa nomination à la Convention, *qui laissa passer aux mains du crime, le sceptre du pouvoir*. Ce qui le console, c'est qu'il a été *aimé des bons* et *honoré de la haine des méchants*. Il fait allusion

à l'époque où il a connu l'indigeuce, « que vous avez ignorée ou feint d'ignorer ». Mieux inspiré, il trouve en finissant des paroles émues et chrétiennes : « Puissiez-vous, bien-aimés coopérateurs, dans l'exercice d'un ministère *désormais* plus paisible, goûter les consolations les plus douces!... Quelles soient, en attendant les récompenses éternelles, un dédommagement pour tout ce que vous avez souffert pour Jésus-Christ ! En offrant l'auguste sacrifice, rappelez-vous de celui.... qui fut votre évêque,... qui se souviendra toujours de vous avec l'émotion de l'estime et de l'amitié, recevez mes tendres embrassemens et mes adieux. Et vous, mes diocésains, entendez, pour la dernière fois, les exhortations de celui qui, par votre choix et sur vos instances, devenu votre évêque, fut en cette qualité consacré et institué *légitimement*... Soyez fidèles aux vérités saintes... Soyez bons, justes, charitables, chastes... Respectez vos pasteurs et les dépositaires de l'autorité... Veillez sur l'éducation de vos enfans... Nous nous retrouverons dans l'éternité... Pour rendre compte, moi de mon ministère, vous du bon usage ou de l'abus que vous en aurez fait... Que le Dieu de miséricorde reçoive dans son sein les pasteurs et les ouailles... Paix à l'Église, paix au peuple des villes et des campagnes, de la part de Dieu Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il ! » Sa démission fut accueillie avec indifférence, il réclama une partie des registres et des actes de son épiscopat et il fit insérer, dans son journal, une prière ou plutôt une défense aux curés de correspondre avec lui. Il publia, en 3 volumes in-8°, les actes du deuxième concile national.

3 frim. — Président du Corps législatif, orateur de la

députation envoyée au Gouvernement, il rend en fort bons termes, un juste hommage aux consuls : « Le tableau de la situation intérieure et extérieure de la République a inspiré au Corps législatif le plus vif intérêt et les plus douces espérances... La paix, qui fut toujours l'objet de nos désirs, arrive sur les ailes de la victoire... Échappée aux orages, qui ont assiégé son berceau, aux malheurs qui ont tourmenté son enfance..., la République, tranquille au dedans, respectée au dehors,... fait son entrée solennelle dans l'univers et s'assied majestueusement au rang des premières puissances... Treize ans de révolutions ne sont donc pas perdus pour les amis de la liberté! Puissent-ils désormais oublier les erreurs et les torts de quelques frères égarés!... Aux fureurs de la Ligue, aux délires de la Fronde succéda un siècle illustré par les monumens du génie... Retrempé au milieu des tempêtes révolutionnaires, le caractère national va développer son énergie et s'élancer vers tout ce qui est utile et juste... Les arts consolateurs... s'élèveront aux conceptions les plus hardies... L'histoire classera les matériaux accumulés autour d'elle et remplira la tâche immense que le premier Magistrat lui a imposée... L'industrie et l'agriculture vivifieront toutes les parties du corps social. La sagesse et le courage du Gouvernement ont amené cet ordre de choses : recevez, citoyens consuls, les félicitations du Corps législatif... Pénétré de la dignité et de l'importance de ses fonctions, il s'empressera de seconder les vues du Gouvernement pour conduire la République au plus haut degré de félicité... La confiance et l'amour du peuple seront la plus douce récompense des dépositaires de l'autorité. »

5 frim. — Notre plus belle colonie, Saint-Domingue, est en révolte; Bonaparte réunit des conseillers, des membres des Corps législatifs pour conférer sur les mesures à prendre ; la plupart réclament une énergique répression, seul Grégoire plaide la cause des nègres : « Vous êtes incorrigible », lui dit le futur empereur. Par 211 voix contre 65 l'esclavage est rétabli. A la prière de l'évêque de Blois, Mauviel, sacré évêque de Saint-Domingue, était parti sous les auspices du premier Consul; Toussaint-Louverture refusa de le recevoir. Il faut lire dans les *Mémoires* (t. I^er^, 289 à 300), un résumé de tout ce que Grégoire a dit, a écrit et a fait en faveur des colonies.

1801 (an X). 8 frim. — Grégoire est élu membre du Sénat au lieu et place du citoyen Crassous. Sa candidature a été fort discutée, il a échoué, le 9 et le 21 ventôse an IX. M. Carnot prétend que Bonaparte en est cause, l'évêque est plus juste : « Mon caractère épiscopal et ma conduite religieuse étaient mis en avant pour me repousser. » A la veille de l'élection, il avait adressé au président une lettre très digne : « Il importe à ma conscience, à ma délicatesse, à mon honneur, à mon repos qu'elle vous soit remise avant la séance du vote. » Il y affirme l'invariabilité de ses principes religieux, sa résolution d'y joindre comme ecclésiastique, les actes extérieurs, qu'il considère comme des devoirs; il sait souffrir, il ne sait pas s'avilir, il gardera jusqu'à son dernier soupir sa fierté et son indépendance. « A ma grande surprise, je fus élu sénateur, par le concert généreux des patriotes; Clément de Ris, malade, se fit porter à la séance... L'amitié reconnaissante n'oublie jamais un

trait de ce genre[1]. » Le traitement de sénateur varia de 24,000 à 36,000 fr.

25 frim. — Il est nommé membre de l'Institut de jurisprudence et d'économie politique.

15 pluv. — La Société académique des sciences, dont les séances sont fixées, à 7 heures du soir, au Louvre, le primidi de chaque décade, l'admet au nombre de ses membres.

8 germ. — L'évêque de Metz écrit « à son très honoré collègue et très cher ami » pour se plaindre de la mauvaise conduite des prêtres rentrés... « Leur soumission n'est que jésuitique. »

22 floréal. — Le curé du Tholy le prie « de lui faire obtenir la grâce de conserver, comme vicaire, un de ses amis, qui a 57 ans et qui a professé, pendant 14 ans, à l'école militaire de Pont-à-Mousson. »

9 prairial. — Il reçoit un diplôme de membre associé de la Société de l'Afrique intérieure et de découvertes, dont le siège est à Marseille.

18 prair. — Grégoire adresse à « son révérendissime confrère », M. Osmond, évêque de Nancy, *une lettre confidentielle,* à laquelle il donnera, s'il le faut, la publicité la plus éclatante. Il chérit la paix et la religion, mais il déteste les abus et il ne craint pas le combat. Il expose ses motifs d'inquiétude et il formule ses plaintes. Il a, *sous les yeux,* une lettre dans laquelle l'évêque exige des rétractations... Il aurait pu la dénoncer au ministre de

1. *Mém.*, t. I, 436.

la police générale, il s'est contenté de signaler au premier Consul, *ces jongleries scandaleuses et ridicules...* L'époque n'est pas éloignée peut-être où éclatera sa juste indignation... Si les ennemis de la paix religieuse tentent encore d'agiter les esprits, « à l'instant, je taille ma plume et je rentre dans la carrière politique... *Si consurgat adversus me prœlium, in hoc ego sperabo...* » Après une attaque contre l'ultramontanisme et des menaces, il prend Dieu à témoin que « dans tout ce qu'il a dit, il n'a pas la moindre intention de choquer ni d'affliger le révérendissime évêque ; il voudrait même concourir à rallier autour de lui l'affection de son vaste diocèse. Il fait l'éloge de la piété, des mœurs, des lumières du clergé, il vante le mérite des préfets de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, il rappelle le bien opéré par les évêques Maudru et Nicolas et il termine par ces mots : « J'ose croire que cette franchise mérite de votre part une réponse animée du même esprit et que bientôt elle m'arrivera, les événemens prochains diront si je me suis trompé. Salut et respect. » L'évêque de Nancy ne répondit pas, « soit par manque de bonnes raisons, dit Grégoire, soit par défaut d'honnêteté, ou par ce double motif ».

A la même époque, il écrit au P. Collin, son successeur à la cure d'Emberménil : « Si un Dosmond ou tout autre avait l'insolence de vous parler de rétractation, annoncez-lui que vous allez dénoncer ce fait au ministre de la police générale, et dites que c'est moi qui vous ai donné ce conseil ; en même temps, vous me préviendrez pour que j'en parle au ministre... les réfractaires sont enragés, parce qu'ils voient leur cause perdue... Publiez

ma lettre sur les toits. Vous aurez vu dans les *Annales* un morceau de ma façon sur cet objet[1]... »

26 messidor. — Voyage en Angleterre. « J'ai toujours aimé les voyages à l'étranger, dit-il en ses *Mémoires*, peut-être en publierai-je des fragmens. » Il a laissé des manuscrits, des notes, des lettres, que l'on consulte avec intérêt : il écrit, de Londres à M^me^ Dubois : « Bonne et respectable mère, aujourd'hui, je reçois enfin vos deux lettres des 8 et 16 messidor ; il était temps qu'elles arrivassent, votre silence m'inquiétait cruellement... Il serait trop long de vous détailler tout ce que nous avons fait... Visites aux établissemens de bienfaisance, aux monumens, aux savans... Tous nos momens sont employés utilement... *Les journaux parlent, d'une manière honorable, de nos occupations littéraires en ce pays...* J'ai lieu de me louer beaucoup de l'accueil que je reçois. » M^me^ Dubois lui a parlé de sa mère, il en exprime sa pieuse reconnaissance : « Vous avez donc la bonté de penser à votre Henri et surtout à une tendre mère qui est au ciel. J'espère aussi y arriver... Je fais les mêmes vœux pour vous, qui avez pour moi la tendresse d'une mère. » Il a visité les magnifiques établissements et les fermes du duc Belford, il est fier de s'être promené, *en habit violet*, au parc de Saint-James ; à son retour, il lit à l'Institut une réfutation de la théorie de Godwin sur la reconnaissance. Il avait, à Londres, refusé de se

---

1. J'ai réuni plus de cent documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire du schisme en Lorraine (1793 à 1802) : lettres pastorales, mandements, discours, éloges funèbres, procès-verbaux des synodes de la Meurthe, des Vosges, de la Meuse et de la Moselle, et j'y ai constamment trouvé l'influence de l'évêque de Blois.

rencontrer avec cet écrivain, « qui dans *sa justice politique,* prétend établir par de spécieux paralogismes que la reconnaissance est un vice ». Il ajoute cependant que « les amis ressemblent presque tous aux cadrans solaires : ils ne sont d'usage que dans les beaux jours. »

Il résume dans un mémoire déposé à l'Institut ses « observations sur l'état actuel de l'instruction publique, des bibliothèques, des archives dans les départemens de la Haute-Marne, de la Haute-Saône, des Vosges, de la Meurthe et du Bas-Rhin ». En 1871, je copiais, à la Bibliothèque nationale, ce manuscrit important lorsqu'on m'informa que M. Ulysse Robert le mettait sous presse.

13 vendém. (an XI). — Le professeur Mollevaut lui écrit : « Citoyen, sénateur et cher compatriote, vous recevrez par ce courrier, des imprimés relatifs à une société libre des sciences, lettres et arts, qui vient de se former, à Nancy, par mes soins et ceux de mes fils... Il y a ici des hommes instruits, qui ont de bonnes vues, mais l'isolement est funeste, nous voulons le faire cesser... Nous avons besoin de votre secours puissant... La société vous prie de l'honorer du titre de son associé. » La réponse ne se fit pas attendre ; Mollevaut le remercie de « *sa lettre aimable et de ses démarches singulièrement* bienveillantes ». Il le charge de ses remerciements et de mille civilités pour M. et M^me^ Dubois.

Le secrétaire de la même société, Vilmette, écrit aussi à son *vénérable et très respectable compatriote,* il est heureux qu'il ait accepté le titre d'associé ; « vous aimez les Nancéiens et les Nancéiens vous aiment... servez-leur de protecteur, ainsi que vous l'avez témoigné en tout temps. »

6 frim. — Un vieux prêtre, Oudin, rue de la Harpe, 26,

expose à l'évêque son extrême infortune : « Pour sortir des prisons de la Terreur et sauver sa vie, j'ai pris une personne pour compagne : serait-ce un obstacle insurmontable à tout espoir d'être secouru ? Votre cœur, pénétré de cette divine charité qui embrasa le cœur des premiers apôtres, se refusera-t-il à me tendre une main secourable ? Le Saint-Père me l'a tendue pour le spirituel... Agréez, respectable prélat, l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance. »

13 germ. — Le secrétaire de la Société académique libre du Bas-Rhin lui exprime sa reconnaissance, son respect, son admiration : « Continuez, Monsieur le Sénateur, à combattre avec une égale force l'*intolérance et l'irréligion*. »

1^er^ nivôse. — Le citoyen Haldat, secrétaire de l'Académie de Nancy, rend hommage à Napoléon Bonaparte, protecteur de la Société, et il donne lecture de l'adhésion de M. Grégoire, l'un de nos compatriotes, sénateur et membre de l'Institut : « Je suis extrêmement flatté d'être membre d'une société établie pour le progrès des connaissances utiles, dans la contrée qui m'a donné le jour. Mon agrégation se lie à une foule de souvenirs chers à mon cœur. L'émotion que j'éprouve acquiert plus d'énergie, en parcourant la liste de mes nouveaux collègues... Si je puis seconder les efforts de votre Société, en acquittant un devoir, je goûterai un plaisir. »

20 germinal. — Voyage en Belgique et en Hollande. Il écrit de Bruxelles à M^me^ Dubois : « Je suis arrivé, hier soir, un peu las de poussière et de chaleur, mais bien portant, je partirai probablement mardi pour Anvers. » Son épître sera courte, car il a beaucoup à cou-

rir, à voir, à prendre des notes... « Tâchez, bonne mère, de faire tout pour votre santé, promenades, bains; courez le voisinage avec nos amis, que j'embrasse... Je regrette nos soirées charmantes du dimanche... Il y a au jardin, sur le grand abricotier, un nid de chenilles, que nous avons oublié de détruire; hâtez-vous de faire la guerre à cette légion vorace... J'embrasse M. Dubois et je salue respectueusement la bonne mère, dont j'espère trouver des lettres à Utrecht. »

1er floréal. — De Rotterdam. Il est arrivé lundi; il a voyagé par terre et par eau, il a écrit six lettres, il n'en a reçu que trois; il se plaint du froid, du vent, de la pluie... Les villes et les villages sont d'une propreté qui enchante, la propreté règne partout: « Je crois qu'à cet égard la bonne mère descend de quelque famille hollandaise... La statue d'Érasme est en face de notre auberge, je parie que vous ne connaissez pas le citoyen Érasme?... Dans ses écrits il a parsemé sur le compte des femmes quelques vérités qu'elles appelleront méchancetés, il faut lui accorder grâce, le sujet est si abondant... D'un autre côté, il était distingué par ses vertus, sa piété, ses talens. » A Utrecht, il a eu grand soin de visiter la maison où naquit Adrien VI: « Si à la place de Pie VII, un autre Adrien eût occupé la chaire de Saint-Pierre, nous aurions eu moins de peines pour les affaires du clergé. » Il achève sa lettre dans le bateau qui le conduit à Delft, fondée par un duc de basse Lotharingie; « il est à merveille dans le *wœf,* chambre d'honneur, avec coussins, tables et miroirs... Une espèce de boudoir flottant. »

A Amsterdam, il visite les synagogues, il reçoit les félicitations et les remerciements des rabbins, son nom

est intercalé dans les strophes hébraïques d'un cantique sacré... « Cette effusion de bienveillance envers un évêque catholique est un trait auquel applaudiront également la religion et la philosophie. »

An XII. 19 vend. — Son ancien bienfaiteur, Sanguiné, curé de Saint-Epvre, lui écrit : « Très cher et très fidèle ami », il lui recommande plusieurs affaires, il se loue du citoyen préfet : « A vous, salut, respect, tout le cœur de votre ami. »

15 nivôse. — Dulaure lui écrit : « J'ai reçu le catalogue manuscrit et votre lettre, je vous envoie les quatre volumes... Trop heureux de posséder quelque chose qui puisse vous faire plaisir... Recevez mes salutations amicales et faites agréer mes respects à M^me^ Dubois. »

21 germ. — Un prêtre de Blois se recommande à lui : « Vous connaissez mieux que moi, l'ingratitude des Blaisois. »

10 floréal. — Consulté ainsi que ses collègues sur les changements à apporter au pacte constitutionnel, il adresse à la commission des dix établie par un décret du 6 floréal, une déclaration en 23 articles ; il est opposé à tout système héréditaire dans le pouvoir exécutif, à tout changement de dénomination dans le titre de la suprême magistrature ; néanmoins, il promet « *la soumission la plus sincère au vœu que la nation aura librement émis sur l'organisation de son gouvernement* ». Le 18 floréal, dans une lettre à la commission, il développe sa pensée : « Quand le peuple, devant la majesté duquel tout doit s'incliner et de la souveraineté duquel dérivent tous les pouvoirs, aura parlé, chacun doit obéissance loyale et entière. » Comme on pourrait un jour travestir son opi-

nion, il demande que sa lettre soit déposée aux archives du Sénat; lorsqu'on vota sur l'impérialité, Bonaparte eut toutes les voix, excepté deux billets blancs et trois *non*. « Lorsque la question de l'hérédité fut soumise au scrutin, seul je réitérai mon opposition... J'ai prêté le serment et l'on peut compter sur ma fidélité plus que sur celle des flagorneurs, qui assiègent la puissance pour capter sa faveur... J'obéis à ma conscience... *Si, ce qu'à Dieu ne plaise, et ce qui heureusement n'arrivera pas,* les Bourbons rentraient en France, à l'instant, je la quitterais pour me soustraire à leur vengeance. »

1803. 1^er^ août. — Il conduit sa respectable amie en Lorraine. — J'ai raconté dans la première partie les incidents de ce voyage. — Le 30 thermidor, M^gr^ Osmond écrit au Conseiller *d'État* Portalis : « Dans ce moment, nous ressentons la funeste influence du passage du sénateur Grégoire, qui a été choqué de la tranquillité dont nous jouissons..., de mon silence sur les lettres *indécentes* de l'an dernier et du peu de besoin que l'on avait de ses avis. » Plus tard, il ajoute: « Je vous ai prévenu, il y a un mois environ, que le passage et le séjour d'un homme *influent,* dans ce pays, allaient lui devenir funeste; depuis, les notes de M. Georgel, mon représentant dans les Vosges, sont remplies de doléances... L'on est devenu encore plus audacieux dans la Meurthe... Un inamovible a été détaché vers moi pour me faire des remontrances. » La situation du nouvel évêque était réellement très difficile; aux funérailles de l'évêque Nicolas, il y eut des troubles; le ministre exigea des explications, M^gr^ Osmond offrit sa démission. Dans un mémoire (18 déc. 1807), il signale M. le sénateur Grégoire comme

l'auteur principal des diatribes imprimées contre lui, et des difficultés qu'il éprouve.

1^er^ messidor. — Grégoire fait son testament. J'en ai indiqué, dans la première partie (26-30), les dispositions essentielles; il me semble nécessaire d'en reproduire textuellement quelques autres : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je soussigné, Henri Grégoire, évêque de Blois et sénateur, incertain de l'heure à laquelle il plaira à Dieu de m'appeler à lui, après m'être prosterné en sa présence pour invoquer ses grâces, j'ai cru devoir par ce testament manifester mes sentimens sur divers objets et régler mes affaires temporelles... Les divisions qui ont affligé l'Église gallicane ont contristé mon cœur, j'ai tâché de rendre service à mes frères dissidens, je leur ouvris toujours les bras de la charité, mais je gémis de voir que la plupart d'entre eux... tourmentent ce clergé constitutionnel toujours attaché à la patrie et sans les efforts duquel la religion eût été peut-être exilée de France. Tout évêque a droit d'avoir chez soi une chapelle... la mienne est le lieu où j'ai presque toujours rempli mes devoirs religieux et non à Saint-Sulpice, ma paroisse... En voici les raisons... Les évêques démissionnaires ne sont pas admis, dans les églises, sous le costume qui leur est propre, j'ai cru, non par un sentiment d'orgueil, mais par respect pour l'épiscopat, qu'il valait mieux ne pas fréquenter habituellement les églises, que d'y être en quelque sorte confondu avec des laïcs... Dans les diverses fonctions que j'ai remplies, comme vicaire, curé, évêque, législateur, sénateur..., j'ai tâché d'acquitter mes devoirs, mais je n'ai pas la présomption de croire que je n'y ai pas fait de

fautes, je prie Dieu de me les pardonner... Avec sa grâce je mourrai bon catholique et bon républicain... Je veux que l'on acquitte fidèlement tout ce que je pourrai devoir ; on trouvera dans mes papiers la note de ce qui m'est dû. Je travaille à l'histoire de l'Église gallicane pendant la Révolution... Si je meurs avant de l'achever, j'espère qu'elle le sera par le révérendissime Moyse, mon ami... Il m'a promis de me suppléer... En conséquence, je veux qu'on lui remette mes manuscrits, extraits, notes, lettres authentiques et autres papiers..., déposés dans mes archives, ainsi que les registres originaux des deux conciles nationaux, dont le double a été par moi déposé à la Bibliothèque nationale... Le manuscrit contenant mon testament moral et les mémoires de ma vie ecclésiastique seront remis à M^me^ Dubois ; elle m'a promis de les faire imprimer... Je prie M. Lanjuinais, sénateur, et M. Silvestre de Sacy, de l'Institut, de vouloir bien être mes exécuteurs testamentaires ; ces deux savants chrétiens et citoyens me sont attachés ; ils ne me refuseront pas ce dernier acte d'amitié... Fait à Paris, le 1^er^ messidor mil huit cent-quatre de Jésus-Christ, an XII de la République. » Cet acte institue son héritière unique et légataire universelle, M^me^ Marie-Anne Brenier, épouse de M. Dubois, qui, depuis quinze ans s'occupe de ses affaires temporelles.

La même année, il commence la rédaction de ses ***Mémoires,*** qu'il termine en 1808, et il publie un *Essai sur l'agriculture, en Europe, au seizième siècle.* Cette étude sérieuse des procédés de l'agriculture, en Lorraine surtout, fut insérée dans les *Mémoires de la Société d'agriculture* d'abord et ensuite dans une édition du *Théâtre*

d'agriculture, d'Olivier de Serres, réimprimé par Bosc, en 1804. » En l'an III, il avait réclamé les honneurs du Panthéon pour le célèbre agronome, dont le buste fut placé dans la salle des séances de la Convention.

1er fructidor. — Le Pape est à Paris, pour le sacre de l'Empereur ; malgré les instances du cardinal Fesch, de l'abbé Émery, du ministre de la police, du secrétaire des Brefs, M. Devoti, Grégoire ne fait pas visite à Pie VII. « Certes, je n'avais aucune répugnance à visiter le chef de l'Église, il fut et sera toujours l'objet de ma tendre vénération, mais j'avais mis pour condition que me présentant, non comme sénateur, mais comme évêque, je serais reçu en cette qualité : avec moi serait quelqu'un qui pût certifier mes discours et ma conduite... que si l'on osait tirer de cette visite une induction contre l'immutabilité de mes principes, à l'instant je reprendrais la plume pour démentir l'imposture. L'affaire en resta là. »

28 fruct. — Le sous-bibliothécaire Fachot, de Nancy, le remercie de ce qu'il a fait pour lui ; il lui rend compte du triage des 50,000 volumes entassés dans les maisons de la Visitation et des Minimes. On a fait des parts pour les bibliothèques du préfet, de l'évêque, de la Cour d'appel, de la mairie et du lycée, le reste sera vendu ou échangé. Fachot envoie sa lettre, par occasion ; il y joint les Mémoires de la Société royale de Nancy (1750-1754), comme une marque d'estime et de reconnaissance pour son cher compatriote.

1805 (an XIII). 7 vent. — En réalité, l'évêque de Blois regrette de ne pas voir le Pape ; il cherche une occasion de lui écrire : un protestant, M. Hausseman, la lui procure, en le priant de demander au Saint-Père, comme

une grâce, de baptiser ses six enfants. La lettre de Grégoire à Pie VII est fort longue[1]; après avoir exposé la requête du père de famille, il retrace la part qu'il a prise dans les événements relatifs à l'Église de France et il ne dissimule pas les considérations qui l'empêchent d'aller lui-même offrir au pontife ses respectueux hommages : « J'aurais pu saisir cette occasion pour présenter à Votre Sainteté quelques vues qui me paraissent aussi utiles à la religion et au Saint-Siège, que faciles à exécuter... Pour qu'il ne s'élève aucun nuage sur la pureté de ma foi, je me fais un devoir de répéter ici ce que j'ai sans cesse énoncé de vive voix et consigné dans mes écrits; enfant de l'Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle je suis né, je vis et je veux mourir, croyant tout ce qu'elle enseigne, condamnant tout ce qu'elle condamne, soumis, suivant ses canons, au Saint-Siège, centre de l'unité, à Pie VII, chef visible de l'Église et successeur de Pierre, rempli de vénération pour son éminente dignité et pour ses vertus personnelles, je rends l'hommage le plus sincère à sa primauté d'honneur et à sa juridiction. » Il espère que Sa Sainteté ne lui refusera pas une réponse paternelle et sa bénédiction apostolique. M. Devoti, chargé de la réponse *verbale* du pontife déclara qu'il ne pouvait, en raison de son départ prochain, déférer au vœu de M. Hausseman, vu surtout la nécessité d'une enquête préalable sur les dispositions des catéchumènes. « Il est d'autant plus fâcheux, disait M. Devoti, que M. Grégoire s'obstine à refuser au Pape la consolation de rétracter son serment, qu'il n'at-

1. *Mém.*, t. Ier, 117-125.

tend que cela pour lui faire part de ses bontés. On rend justice à ses bonnes qualités, à son attachement à la religion, qu'il défend avec énergie, contre les incrédules et les libertins. »

5 prairial. — Il reçoit un diplôme de membre de la Société d'agriculture, sciences, commerce et arts de la Haute-Saône, avec une lettre très respectueuse du secrétaire. « M^me^ Dubois jouit-elle présentement d'une bonne santé ? Présentez-lui mon respectueux hommage. »

7 fruct. — Diplôme de la Société départementale des sciences et des arts de Mayence, avec un extrait très flatteur du procès-verbal de son admission.

Le citoyen Fauriel s'excuse, dans les termes les plus respectueux, de n'avoir pas rendu assez vite le livre que M. le sénateur a eu la complaisance de lui prêter ; il exprime ses remerciements et son vif regret.

An XIV. 10 nivôse. — Diplôme de membre correspondant de la Société d'émulation de la ville de Cambrai.

Août et septembre. — Voyage en Allemagne. Il visite successivement Francfort-sur-le-Mein, Berlin, Dessau, Seezen, où il constate, dans une école ou plutôt un lycée exclusivement réservé aux juifs, *les talents des maîtres et les progrès des élèves.* A Goettingen, le 30 août, il assiste à une séance de la Société royale des sciences ; on lui décerne le titre de membre associé ; le diplôme, que j'ai copié à la bibliothèque de Nancy, contient cette phrase : « *Sodalium ex suffragiis... virum doctissimum Henricum Grégoire illustrissimum imperii Galliarum senatorem, instituti... socium... quem nominis, doctrinæ, virtutisque ac prudentiæ civilis fama coluimus præsen-*

tem admiramur ac veneramur. » Au retour, il publie, sous le titre d'*Observations nouvelles,* divers opuscules, qui furent traduits en hollandais, en allemand, en italien. Il critique un règlement du Prince-Primat, qui soumet les rabbins à l'examen du consistoire luthérien : « pour être juste, il fallait soumettre celui-ci à l'examen des rabbins... cette ordonnance dictée par l'intolérance luthérienne est digne de la stupidité du moyen âge, sous un prince qui est en avant de son siècle. »

7 oct. — Diplôme de membre honoraire de la Société ducale minéralogique d'Iéna.

16 décembre. — Une lettre de part : « M. Geoffroy Saint-Hilaire a l'honneur de vous annoncer que Mme Geoffroy Saint-Hilaire est heureusement accouchée ce matin d'un garçon ; la mère et l'enfant se portent bien. » Dans le même dossier, je lis de semblables communications de la part du maréchal Lannes, de Portalis, des invitations à dîner, des billets d'enterrement : « Vous êtes prié d'assister au service qui se fera, lundi prochain, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Séverin, pour le repos de l'âme de *discrète et scientifique personne* Messire Nicolas Leroy. *De profundis.* »

26 décembre. — Grégoire assiste à une séance de l'Institut, convoqué extraordinairement pour entendre la lecture d'une lettre de l'Empereur au ministre de l'intérieur, avec injonction de la communiquer à la docte assemblée ; il nous en a conservé le texte : « Si M. Lalande continue à professer l'athéisme, je serai obligé de me rappeler que mon premier devoir est d'empêcher que l'on n'empoisonne la morale de mon peuple. » M. de Lalande présent à la séance, écrit Grégoire, pria l'Insti-

tut de recevoir sa déclaration, qu'il se conformerait aux intentions de l'Empereur.

1807. — Il publie un ouvrage intitulé : *De la Littérature des nègres, ou recherches sur leurs facultés intellectuelles, leurs qualités morales et leur littérature.*

2 avril. — Diplôme de membre associé étranger de la Société académique de Besançon, délivré à M. le sénateur Grégoire, évêque démissionnaire, membre de l'Institut. Le secrétaire, un de ses anciens amis, lui écrit : « N'allez pas nous refuser, je vous excommunierais, j'attends même que vous me ferez une petite lettre ostensible portant votre acceptation... Malgré un carême *à feu et à sang,* je me porte assez bien... Conservez précieusement votre santé et donnez le même avis à M^me^ Dubois, que je prie d'accepter mes hommages, ainsi que vous et M. Dubois ; je vous embrasse tendrement. »

1808. 12 mars. — Seul, il refuse de voter l'adresse de félicitations à l'Empereur au sujet du rétablissement des majorats, d'une noblesse héréditaire et des titres héraldiques. On le dénonce, il écrit : « Je suis persuadé que l'Empereur a un profond mépris pour les délateurs et de l'estime pour l'homme courageux, qui se montre aussi intrépide dans l'énoncé de ses opinions *que fidèle à ses serments envers lui*... Ma fidélité n'est pas un calcul d'intérêt, mais le dictamen de ma conscience, qui *sans approuver se soumet et qui a promis non d'aimer, mais d'obéir.* » Il faut lire dans ses *Mémoires,* surtout dans les notes privées, ses boutades sur le Sénat, sur la noblesse ; il y a des phrases mêlées de latin, inachevées. « Le Sénat a septembrisé les principes... Armoiries, *ego* une croix... *Nova* noblesse, insolence... Noblesse, fruit

d'adultère... Sénat conservateur, oui conservateur de ses traitements... »

2 avril. — Diplôme de membre de l'Académie royale de Munich.

23 avril. — Il termine ses *Mémoires*, qu'il conserva durant 23 ans; ils devaient être publiés après sa mort, « comme une confession et un testament ». Les deux manuscrits sont déposés à la bibliothèque de l'Arsenal. Je les y ai tous deux consultés : le premier (n° 259) comprend 333 pages in-4°. Grégoire a écrit sur le verso des lettres et des notes, qui m'ont fourni les plus utiles renseignements sur sa vie privée, ses relations. Le second (n° 5291) est une copie mise au net de cet important travail, auquel M. Carnot déclare avec raison « qu'il n'y a pas été changé une ligne ». L'épigraphe est de saint Jérôme : « *Hoc mihi præstiterunt amici mei, ut si tacuero reus, si respondero inimicus judicer, dura utraque conditio, sed e duobus eligam quod levius est.* Le bonheur a fui loin de moi, depuis mon entrée dans les affaires publiques... toujours moi et n'appartenant à aucun parti, j'ai été en proie à la rage de tous... L'homme probe doit repousser l'imposture des accusations, comme celle des éloges... J'écris sous les yeux de celui qui voit tout et dont la providence tutélaire m'a comblé de grâces... Je n'ai jamais compté que sur Dieu, je me confie à sa miséricorde et j'abandonne à l'injustice ou à la justice des hommes ces Mémoires, qui ne paraîtront qu'après ma mort. » J'ai publié dans la première partie de nombreux fragments sur le chapitre II, relatif à son enfance, à son adolescence, à ses premiers travaux. Voici quelques extraits des autres : « *Ma vie littéraire.* Lorsque la Conven-

tion, livrée au brigandage, ne permit plus à la raison l'accès de la tribune, lorsque le blasphème, les déclarations furibondes et les paroxismes de la frénésie y remplacèrent le langage de l'humanité et de la sagesse, le comité d'instruction publique me parut le seul où quelque bon sens s'était réfugié... Mais là aussi était l'ombre au tableau... J'ai mentionné ailleurs l'histoire de ce calendrier nouveau inventé par Romme pour détruire le dimanche... D'après ses calculs, il découvrit que, dans 3,600 ans, l'année ne devait pas être bissextile... Il nous fit un rapport sur cet objet et il présenta au comité un projet de loi... Je demandai l'ajournement à 3,600 ans; l'ajournement fut adopté et le rapport imprimé. Au comité, j'étais réduit sans cesse à lutter contre des projets dictés par la haine antireligieuse... Plus d'une fois... on fit admettre des propositions hideuses ou absurdes, lorsque j'étais forcément absent par maladie ou pour intercéder, au comité de sûreté générale, en faveur de malheureux persécutés... gens de lettres ou prêtres dissidents... Pour sauver les gens de lettres, je fis créer une commission des arts... Nous mettions ou faisions mettre en réquisition les gens de lettres cachés ou endoloris dans les divers coins de la France... J'en avais dressé des listes... A l'Institut, j'ai lu : 1° une réfutation de la théorie de Godwin sur la reconnaissance ; 2° un voyage dans les Vosges ; 3° des recherches sur la domesticité ; 4° un traité sur les facultés et la littérature des nègres ; 5° l'apologie de Barthelémy de Las-Casas ; 6° un mémoire sur Sierra-Leone ; 7° un essai sur le progrès des sciences politiques ; 8° une histoire de l'agriculture au XVI^e^ siècle... Voué aux lettres dès mon enfance, j'ai vécu avec

ceux qui les cultivent ; peu d'hommes, en Europe, ont eu avec eux des correspondances aussi étendues... Les gens de lettres ne sont guère que des meubles de décoration, de vanité, dont par là même on fait des meubles de garde-robe... En rédigeant cette philippique, autrefois j'eusse excepté du blâme les savants. Mais sous ma plume accourt le souvenir des adulateurs... La probité politique est très rare, il en est de même de la probité littéraire... Dans un ouvrage sur les progrès de l'art social, je place en première ligne les efforts concertés de tous les hommes qui cultivent leur raison ou communiquent au public le fruit de leurs recherches... Muratori a jeté quelques vues sur une confédération des savants, il nomme des archontes... La République des lettres frappe d'anathème quiconque voudrait l'asservir... Les Français cultivent peu les langues ; semblables au gentilhomme qui, à défaut de mérite personnel, se targue de celui de ses ancêtres, ils sont d'une ignorance grossière sur les littératures étrangères... Mes correspondances en diverses contrées, mes réunions hebdomadaires de savants étrangers et nationaux sont pour moi une source intarissable de jouissances pour l'esprit et pour le cœur.

« *Ma vie politique.* — La calomnie, qui affirme toujours et qui ne prouve jamais, a répété que nous avions reçu de l'argent des nègres... Je pardonne volontiers aux colons de m'avoir, au Cap, pendu en effigie... J'avoue que leur mauvaise foi et leur tyrannie m'ont attaché à la cause des nègres... Toussaint-Louverture me suppliait de faire moi-même le voyage de Saint-Domingue pour organiser l'administration spirituelle... Ma haine pour le despotisme m'a valu la haine de Calonne,

de Bertrand de Molleville... Louis XVI lui-même m'a accusé dans ses lettres. — Un jour, dans le cours de ma présidence, je portais, au roi, des décrets ; on me dit que le roi était au Conseil et que je ne pouvais le voir... J'exprimai mon indignation au grand-maître de la garde-robe... Une heure après, je retournai chez le roi, l'appareil des honneurs rendus au président eut quelque chose de plus solennel qu'à l'ordinaire. Mirabeau me succéda... Je lui recommandai de ne pas se laisser manquer par le Président du pouvoir exécutif... Lorsqu'on eut la simplicité de ramener le transfuge, qu'il fallait pousser hors des frontières, en lui fermant à jamais les portes de la France, le peuple avait encore le sentiment de sa dignité... Partout où passait la voiture, défense était faite de se découvrir et des secrétaires de bureau accourus sans leurs chapeaux furent obligés d'y suppléer en nouant leurs mouchoirs autour du cou. — *Je ne connais rien de plus fou, de plus impolitique que d'avoir voulu greffer le républicanisme sur l'impiété*, c'est-à-dire sur ce qui lui est le plus opposé, au lieu de montrer partout la sainte alliance du christianisme et de la démocratie. Imperturbable dans mes principes politiques et religieux, je suis détesté par ces individus, dont les variations sont aussi nombreuses que celles dont Bossuet a tracé le tableau... Se relèvera-t-elle jamais de son ignominie cette France si avilie et si vile ?... Je vois de toutes parts le despotisme et le népotisme escortés de l'ignorance applaudir à la secte des obscurants... La plupart des hommes à talent qui nous restent, plus vils que les individus qui remplissent les bagnes et les repaires du libertinage, semblent confédérés pour étouffer

même la liberté de penser... Mais où me conduisent ces réflexions amères? à l'aurore de la Révolution, je crus sourire à la liberté, je me livrais à cet élan, avec la loyauté et le dévouement sans bornes d'un cœur brûlant du désir de concourir au bien de ses semblables, de ramener la vertu et le bonheur sur la terre... Dans les dix-neuf siècles révolus depuis dix-neuf ans, on a fait sur le cœur humain un cours expérimental le plus complet, le plus désolant... N'est-ce pas Racan[1] qui l'a dit:

Vouloir ce que Dieu veut
Est la seule science
Qui nous mette en repos.

C'est la traduction versifiée de ces mots : *Fiat voluntas tua.*

« *Ma vie ecclésiastique.* — Une éducation chrétienne et raisonnée est un des plus grands bienfaits de la Providence; par là elle m'avait prémuni contre les dangers à courir dans la société des gens de lettres... Les incrédules ont attaqué la religion sur les abus que l'ignorance et l'hypocrisie voudraient lui associer... Aujourd'hui les hypocrites attaquent la philosophie sur les égaremens de ceux qui se parent de sa livrée. Nous n'imiterons pas les pharisiens modernes en imputant à celle-ci les excès qu'elle désavoue ; *mais nos ennemis auront-ils jamais la loyauté de ne pas imputer au christianisme les forfaits qu'il abhorre!*... Le comte Rœderer avait soutenu que le décadi mangerait le dimanche, ignorait-il que la France abhorrait son décadi, que les chevaux même et les autres bêtes

1. Non, c'est Malherbe.

de somme n'en voulaient pas... Je suis très attaché à la religion, très attaché au chef de l'Église, mais je n'aspire pas à la barette, dont je laisse à d'autres tout l'honneur, si c'en est un. — Aujourd'hui, 23 avril, je termine ici mes Mémoires... En les relisant, je les trouve très imparfaits, très incomplets... Mais je suis bien aise d'avoir au moins cette rédaction informe... Elle sera dépositaire de mes sentimens; si Dieu prolonge mes jours, je retravaillerai cet ouvrage, en y joignant mon testament moral. Que Dieu répande ses bénédictions sur moi, sur mes amis et sur mes ennemis, pour lesquels je donnerais mon sang et ma vie. »

30 mai. — Il achète, au prix de 85,000 fr., en l'étude de Me Boulard, notaire à Paris, le domaine de Grange-Neuve, arrondissement de Sens. Par bail authentique, ce domaine, qui comprend 251b 11a 89c est affermé pour 5,000 fr.

1808. 6 juin. — Membre de l'Académie étrusque de Cortona, il reçoit un diplôme qui, gravé dans un cartouche emblématique, est aussi remarquable par le dessin du célèbre antiquaire N. Marcello Venuti que par l'exécution de l'artiste Teodoro Vercinèse.

2 juillet. — La Société d'agriculture de Rostock lui décerne un diplôme de membre honoraire.

25 juillet. — Par lettres patentes datées de Bayonne, Napoléon confère le titre de comte *à son cher et amé Grégoire.* Il ne proteste pas, mais il ne veut pas de livrée ; il jette au fond d'une armoire le galon que Mme Dubois lui présente; il ne consent à le lui rendre que lorsqu'elle promet de s'en servir pour border les

meubles du salon ; la scène est curieuse. Cependant, il prend fort au sérieux les dignités qu'on lui confère, il refuse une invitation du cardinal Caprera, parce qu'elle est adressée au sénateur et non à l'évêque ; il aime qu'on l'appelle monseigneur. Il trouve fort mauvais que les voitures des sénateurs ne soient plus admises dans la cour d'honneur aux Tuileries et à Saint-Cloud. La bibliothèque de Nancy a remis au Musée lorrain ses lettres patentes et son écusson. Il est d'argent, à la croix palée de gueules, franc quartier des comtes sénateurs, d'azur à un miroir d'or en pal, après lequel se tortille un serpent d'argent brochant sur le tout.

2 octobre. — M. Coster, professeur de législation à l'ancienne École centrale, prie le sénateur Grégoire de lui faire obtenir la place de recteur, dans le cas où Nancy deviendrait le siège d'une académie universitaire. « Retiré dans sa belle campagne de Gentilly, avec une pension de 3,000 fr., il est octogénaire, mais il veut fuir l'ennui et les dégoûts de l'inutilité. »

1809. 20 janvier. — M. Haldat demande au grand-maître de l'Université la place de professeur de physique et de chimie à l'Académie de Nancy ; il écrit à M. le sénateur : « Oserai-je vous prier de me recommander. »

18 février. — Il est nommé membre honoraire du musée de Francfort-sur-le-Mein.

16 avril. — La Société académique désire l'établissement, à Nancy, d'une Université ; elle exprime, à M. le sénateur, ses inquiétudes ; elle réclame son *puissant concours.* Grégoire répond, le 21 avril : « Messieurs, hier, j'ai reçu votre lettre, sur-le-champ j'ai écrit au

chancelier de l'Université pour savoir quel crédit mérite la nouvelle fâcheuse qu'on vous a donnée. Je lui ai exposé rapidement les raisons qui militent pour l'établissement d'une académie dans une ville qui possédait une Université et qui, à travers les orages de la révolution, conservant des savants distingués et sa réputation littéraire, perpétue les bonnes études avec autant de zèle que de succès. Je reçois la réponse et je me hâte de vous l'envoyer. Le départ très prochain du courrier ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Soyez persuadés, Messieurs, que dans toutes les circonstances possibles, je me ferai un devoir et un plaisir de prouver à mes compatriotes, à la Société académique et à vous en particulier mes sentimens d'estime et d'attachement. † L'ancien évêque de Blois, sénateur, Grégoire. »

27 avril. — Le curé et le maire de Vého le prient de recommander au préfet une pétition relative à la réparation de l'église; la lettre est adressée à monseigneur l'évêque de Blois, l'un des premiers membres du Sénat conservateur de France et membre de la Légion d'honneur. » Le maire, Bister, son ancien camarade, « le bon voisin de ses braves père et mère », lui donne des nouvelles du pays; il finit par ces mots : *Je vous salue avec amitié.*

2 may. — Au nom de l'Académie, M. Haldat le remercie : « Nous avons toute confiance en un patron aussi excellent et aussi capable de défendre nos intérêts. »

1er juillet. — *Voyage en Lorraine.* — Dans une série de lettres conservées à la bibliothèque de Nancy (l. 534), Grégoire rend compte à Mme Dubois des incidents de son voyage. La première est datée de Nancy : « Je débute

par le journal de mon voyage : à Clayes, près Meaux, j'ai visité une manufacture de poules blanches, elles étaient par centaines dans une basse-cour... Leur plume est préférée à celle des poules colorées, deux ou trois fois l'an, on la leur enlève ; à Clayes, on dépouille les poules, à Paris, on dépouille tous les animaux et on pille les pauvres humains. » A dix heures du soir, il est arrivé, à Épernay, « chez ces braves gens qui vous logèrent, il y a six ans, ainsi que votre aumônier ; on s'est hâté de me parler de vous,... de votre santé. » Le mardi, il est arrivé de bonne heure à Châlons, il y a passé la journée avec des personnes qu'il a connues, il y a vingt ans et plus... « Voilà ce que c'est que d'être vieux... » Plus tard, il parle de son séjour à Lunéville, à Vého, à Emberménil... M. et M^me^ Germain, à Réchicourt, lui ont donné à dîner, les curés des environs, l'abbé Jennat, M^lles^ Marchal étaient au nombre des invités... On voulait le retenir plus longtemps... ; à son passage à Lancuveville-aux-Bois, à Marainviller, on a sonné les cloches, il a été l'objet de démonstrations publiques les plus bienveillantes... Il a visité des tombeaux chéris, il a satisfait à la tendresse amicale et filiale... Il a été tellement attendri que son âme ne suffisait plus à tant d'émotions, il a craint d'être malade. Son voyage fut moins long qu'il ne l'avait pensé, il voulait aller se concentrer dans une solitude des Vosges, au milieu des lacs et des sapins, mais « ma bourse me le défend... J'ajourne ce voyage à une autre année, si je suis au monde ».

1^er^ août. — Il publie des *Observations sur le poëme « the Colombiadde Barlow »*. (Paris, in-8°, 16 p.)

Psaume, de Commercy, le remercie d'avoir plaidé sa cause auprès du préfet de la Moselle. Fachot, son correspondant de Nancy, lui envoie des nouvelles et des livres.

26 août. — Sermet, ancien métropolitain de Toulouse, meurt à Paris. Grégoire prononce son oraison funèbre : il rappelle *aux pieux laïques, aux vénérables prêtres, aux révérendissimes évêques* rassemblés dans le temple, les vertus du défunt, ses études dans l'ordre des Carmes déchaussés, son ferme et vaillant caractère comme catholique et comme évêque, durant cette persécution *la plus atroce qui ait désolé l'Église de France; la fureur de Dioclétien jointe à l'astuce de Julien...* profana, renversa nos autels, remplit les cachots de victimes, fit ruisseler le sang et poursuivit les chrétiens jusque dans l'asile de la pensée...; elle frappa les pasteurs pour disperser les fidèles.

15 décembre. — Le mariage de l'Empereur est annulé, par défaut de formes, devant l'officialité diocésaine, en première instance et devant l'autorité métropolitaine, en seconde instance. « On a procédé, dit M. Thiers, avec la décence convenable et la pleine observance du droit canonique », on n'a pas eu recours à la forme du divorce. Inflexible dans ses opinions, Grégoire proteste; on a violé l'indissolubilité du mariage; il n'assistera pas à la cérémonie religieuse. Il tint parole : il n'était pas aux Tuileries, le 2 avril suivant.

A l'occasion de l'année séculaire de la destruction de Port-Royal, il publie une seconde édition des *Ruines* de ce monastère, il y retrace, avec émotion, l'influence de l'école de messieurs de Port-Royal sur la pureté du

goût, l'amour des fortes études, la marche de l'esprit humain vers le beau, l'honnête et le vrai. J'ai analysé ce travail dans la première partie (38-39) [1].

1810. 11 janvier. — Il avait publié dans un recueil intitulé : *Cérémonies et coutumes religieuses,* de nombreux fragments d'une Histoire des sectes religieuses au XVIII[e] siècle. Mécontent des inexactitudes de cette publication, il fait imprimer, en deux volumes in-8°, une première édition de ce livre. Le chapitre sur la *basiléolatrie* éveille l'attention du ministre de la police, Fouché, qui fait saisir tous les exemplaires chez l'imprimeur et chez les libraires; il écrit à son ancien collègue une lettre sèche, laconique, impérative : « Votre ouvrage renferme sans doute quelques vues utiles, mais aussi des opinions et des détails que je ne puis approuver... Je prends encore plus d'intérêt à votre repos qu'à votre gloire littéraire. J'ai l'honneur de vous saluer, le duc d'Otrante. »

27 septembre. — L'abbé Jennat, le mandataire de ses libéralités, lui adresse une longue lettre ou plutôt un décompte de ce qu'il a dépensé en dons et en aumônes. « P. S. Présentés par vous, M. et M[me] Dubois voudront bien me faire l'honneur d'agréer mes respectueux hommages. »

15 novembre. — M. Noël, maire de Sommerviller, remercie M. le sénateur d'avoir accueilli sa requête, il a remis à son protégé « six napoléons et un paquet ».

1812. 22 janvier. — Marchal, maire d'Emberménil, a

1. Sainte-Beuve, dans son *Histoire de Port-Royal* est injuste pour cette brochure « intéressante en somme, mais pleine de faits entassés pêle-mêle ».

représenté l'évêque comme parrain de l'une des cloches, il le remercie de ses largesses: « je souhaite que cette filleule puisse encore nous annoncer plusieurs fois votre arrivée » ; il lui exprime la reconnaissance des habitants et la sienne, il lui annonce la mort de sa tante, qu'il recommande à ses prières.

3 février. — Le président de l'Académie ionienne de Corfou envoie à l'ancien évêque de Blois, sénateur Grégoire, un diplôme de membre correspondant. « Je regrette, lui écrit Grégoire, de ne pouvoir vous adresser mon *Histoire des sectes religieuses,* dans laquelle j'ai inséré un très grand article sur l'état actuel de l'Église grecque. J'ignore quand sera levé l'embargo sur ce livre. »

15 juin. — Il envoie à Bégin, de Metz, un grand nombre d'articles biographiques et de notices sur les martyrs de la foi, prêtres de Lorraine, morts à Rochefort, et aussi une note sur Lalande, de l'Oratoire, qui après trois refus finit par accepter sa nomination d'évêque de la Meurthe. (Cart. 345.)

L'Empereur a quitté la Russie, on s'agite à l'intérieur; Grégoire prépare un projet de déchéance. Ce projet, dit M. Carnot, est une diatribe singulièrement passionnée contre Napoléon, un acte d'accusation *ab irato.* Je n'analyse pas ce triste document, où il insulte tous les corps constitués, le Tribunat, le Corps législatif, les administrations, les tribunaux, le clergé, l'Université, *organisée de manière à jeter toutes les têtes dans le moule pétri par le despotisme, pour étouffer toutes les idées de liberté;* je me borne à reproduire textuellement deux phrases: « En égorgeant les peuples..., il voulait ne voir

dans leurs chefs que des esclaves, il eut même l'insolente prétention de l'apprendre à la postérité. Des artistes, profanant le marbre et l'airain, ont multiplié les monuments de son orgueil, monument que la vengeance étrangère et nationale doit réduire en poudre, et aussi cet article 9 de la déclaration : Le Sénat, au nom de la nation, *vote des remerciements solennels aux puissances alliées, dont le courage victorieux l'a soustrait au joug de la tyrannie.* »

1813. 10 janvier. — Grégoire propose à l'Académie de Nancy de continuer l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet; il a recueilli des documents, il est en relation avec les hommes les plus compétents; sa correspondance à ce sujet est très instructive; il y a surtout entre Fachot et lui, un échange de notes sur les mœurs, les lois, les coutumes de Lorraine; le laborieux bibliothécaire a rédigé pour le sénateur une notice sur les manuscrits et les livres qui ont rapport à notre histoire.

20 janvier. — L'institutrice de Laneuveville-devant-Foug remercie Grégoire du secours de cent francs qu'il lui a envoyé.

21 janv. — Le curé de Gérardmer rappelle à Monseigneur le bonheur qu'il a eu à le recevoir durant l'un de ses voyages ; il réclame un service : il prépare quelques élèves pauvres pour le sacerdoce. « J'ai été dénoncé au recteur qui m'a fait écrire par le procureur impérial ; j'espère, grâce à votre puissante intervention, n'être plus troublé dans l'exercice d'une œuvre si charitable. »

1er juillet. — La santé de Mme Dubois est mauvaise, Grégoire la conduit en Lorraine ; il nous a laissé le récit de leur séjour à Vého, à Emberménil, à Nancy, où sa vé-

nérable amie reçoit l'hospitalité à la maison du Refuge. L'évêque en garde une vive gratitude. Le 12 septembre, de Paris, il écrit à la sœur Clotilde : « Madame, j'avais quelque envie de vous écrire en latin, c'est la langue de votre diurnal, vous auriez compris ce que je vous aurais dit, comme ce que vous dites à Dieu... j'acquitte ma promesse en vous envoyant quelques livres, dont la liste est ci-jointe,... ils doivent vous arriver franc de port .. Vous y trouverez entre autres... un Nouveau Testament et une *Imitation* en allemand... Votre maison ayant des salles où sont enfermées des personnes qui ont vécu dans le désordre, il importe de placer sous leurs yeux des exemples de quelques convertis... Ces livres ne sont pas neufs,... il ne faut pas juger les livres par la couverture, pas plus que les hommes par l'habit... Je me hâte d'arriver à ma mère adoptive, M^me^ Dubois, à qui je lis ma lettre et qui s'impatiente de ce que je ne vous ai pas encore parlé d'elle, de sa reconnaissance pour les témoignages multipliés de bonté que vous lui avez donnés... En passant à Saint-Dizier, j'allai visiter la colonie de votre congrégation, et la sœur Caroline, avec la doyenne, s'empressèrent de venir à l'hôtel, voir notre chère malade... La bonté de cœur est une heureuse épidémie pour les sœurs de Saint-Charles... La santé de M^me^ Dubois ne s'est pas empirée, sans être bonne... Vous savez qu'elle est extrêmement grasse, nous aspirons à ce qu'elle devienne aussi maigre que la sœur Euphémie... Certes, Madame, si sa santé ne se rétablit pas et si la mienne ne se fortifie pas, croyez-le bien, ce ne sera pas votre faute, car vous nous avez munis de moyens curatifs et conservateurs pour l'estomac et pour la poitrine... Les

souvenirs de Mme Dubois et les miens se reportent souvert sur votre maison, où j'ai été édifié de l'union qui y règne et de cette piété douce et franche, qui sanctifie toutes les actions... Vous avez notre amitié, Madame et chère sœur; partagez-en l'assurance avec la sœur Euphémie et avec toute votre communauté; si de quelque manière nous pouvons vous en donner des preuves, disposez de nous par réciprocité de sentiment,... ne nous oubliez pas dans vos prières. »

19 sept. — La réponse ne se fit pas attendre : « Monseigneur, j'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre et les livres... je ne puis vous exprimer ma reconnaissance,... nous ne pouvons nous venger qu'en priant le Seigneur de vous accorder des jours longs et heureux pour le bonheur de ceux qui vous connaissent et qui, comme nous, profitent de l'exemple de vos vertus... La communauté a appris avec joie votre heureux retour et celui de la respectable Mme Dubois, qui nous avait donné beaucoup d'inquiétudes,... nous ne l'avons pas oubliée devant Dieu... Vous vous êtes rappelé, Monseigneur, que j'aimais de prier en latin... Si j'allais à Paris, ma plus grande jouissance serait de voir non la capitale, mais vous, Monseigneur, et Mme Dubois... Il suffit de l'avoir vue une fois, pour apprécier ses aimables qualités; je la prie d'agréer mon profond respect... Vous nous comblez de joie en nous annonçant que nous aurons l'honneur de vous voir dans le pays et surtout dans notre chaumière... Permettez que mes compagnes et moi nous ayons l'honneur de vous assurer de nos sentiments du plus profond respect. Sœur Clotilde Pothier. »

12 octobre. — M. Gley, principal du collège de Saint-

Dié, écrit à Monseigneur : « J'ai remis vos lettres au bibliothécaire Fachot et à l'évêque de Nancy, qui désire un petit séminaire à Saint-Dié. Il craint les lycées, où les jeunes ecclésiastiques ont à entendre des propos les plus indécents, souvent les plus obscènes. »

1814. 30 mars. — Le canon tonne sous Paris ; dans un conciliabule politique chez Lambrecht, Grégoire propose que l'on se borne à déclarer que « la nation française choisit pour chef un membre de l'ancienne dynastie, qui aura préalablement accepté les bases d'une Constitution libérale, qu'on lui soumettra ».

6 avril. — La déchéance est proclamée par le Sénat, Grégoire signe l'acte constitutionnel ; il a vainement réclamé qu'il fût d'abord imprimé, distribué et soumis à l'acceptation du peuple. Il publie sous ce titre : *Constitution française de 1814,* une brochure anonyme de 34 pages, trois fois réimprimée en quelques semaines : « La France est sans doute le seul pays civilisé où, dans trois jours, on rédige, on discute, on adopte, une charte constitutionnelle... Puisse le nouveau Gouvernement se pénétrer de l'idée qu'il importe à son existence de ne pas concentrer ses affections dans un cercle tracé par l'esprit de parti,... mais d'identifier son intérêt avec celui de la grande famille ! L'âme est profondément attristée à la vue des fourbes couverts d'or et de crimes, qui par leur fortune, leur audace et leurs places exercent un funeste ascendant... Louis XIV disait tout haut : L'État, c'est moi », eux disent tout bas : « La patrie, c'est moi... » Le moi est le thermomètre secret de leurs actions... Plusieurs, après avoir encensé Marat et Robespierre, entassèrent toutes les malédictions sur la tombe de ceux dont ils

avaient été les complices... Les panégyristes de l'homme qui vient de tomber déroulent actuellement le tableau des forfaits de celui qu'ils déifiaient... Tenez pour certain que les Séjan, les séides, les sicaires d'un despotisme sont toujours portés à s'enrôler sous de nouvelles bannières. »

La Chambre des Pairs remplace le Sénat, l'ancien évêque d'Autun, ministre du roi, y admet en grand nombre les sénateurs qui ont adhéré à la Charte; il en exclut son collègue à la Constituante, l'évêque de Blois. Grégoire fort irrité écrit cette note : « Toutes les éditions de la Charte attestent qu'elle a été mise sous les yeux du Sénat; on demande que, dans une édition nouvelle, on indique le jour... ; on offre cent mille francs de récompense à celui qui pourra le faire connaître. »

15 avril. — Il fait hommage à l'Académie de Nancy de la nouvelle édition de son *Histoire des sectes religieuses* (2 vol. in-8° avec figures). Le Gouvernement lui avait rendu les exemplaires de l'édition saisie, en exigeant cependant des cartons.

Son livre sur la *Domesticité chez les peuples anciens et modernes* eut un grand succès; il en avait lu des extraits à l'Institut. Il y expose, avec méthode, l'état des esclaves, des serfs, des domestiques dans les diverses contrées : la dépravation des maîtres est trop souvent la cause de la dépravation des domestiques; il propose la création d'une société pour former de bons serviteurs; il a un système complet, il a tout prévu : le recrutement, les encouragements, les récompenses, les pensions de retraite ; il a étudié, à Londres, l'organisation et les statuts d'une société de ce genre fondée en 1792.

Dans l'intérêt de sa chère Église constitutionnelle, il fait imprimer une traduction de la célèbre homélie démocratique que le cardinal Chiaramonte, Pie VII, avant d'être élevé à la papauté, avait prononcée dans sa cathédrale d'Imola.

14 mai. — Les Bourbons sont rentrés, Grégoire n'a pas quitté la France ; il écrit à Louis XVIII pour qu'il prête son concours à un projet de fusion des Églises chrétiennes, grecque et latine, au sujet duquel il a adressé un mémoire à l'empereur Alexandre. Depuis 1810, il est en correspondance suivie avec l'archevêque métropolitain de Moscou. Ce mémoire est inséré dans l'*Histoire des sectes religieuses.*

18 août. — Grégoire a exprimé à l'Académie de Nancy le regret de ce que l'on n'a pas rendu hommage à la mémoire de Durival, homme de bien, ancien chef de division au ministère des affaires extérieures, qui a écrit sur l'histoire de son pays. Lamoureux aîné fait l'éloge de notre laborieux confrère. « Le vaste et précieux dépôt qu'il a recueilli, sauvé, démêlé, classé, est soigneusement conservé. »

1815. 1^er^ avril. — Malgré les instances de Carnot, l'Empereur refuse d'admettre Grégoire dans la Chambre des Cent-Jours. Il n'a oublié ni sa protestation adressée au Sénat contre l'établissement de l'Empire, ni son projet de déchéance, à la date de 1812. A l'Institut, Grégoire proteste contre l'acte additionnel aux constitutions de l'Empire.

2 juillet. — « Après Waterloo, sous la remise, comme aujourd'hui, écrivait-il en 1830, je crus devoir adresser à la Chambre des députés une réclamation en faveur des

nègres. » Dans un nouveau mémoire, imprimé (*De la Traite et de l'esclavage des noirs et des blancs*), il proteste contre l'odieuse stipulation du traité de 1814, qui rétablit la traite, et il plaide, avec énergie, la cause des noirs et celle des catholiques d'Irlande. Il fait hommage à l'Assemblée de la collection de ses ouvrages.

1816. 30 janv. — L'un de ses correspondants de la Meuse, le curé de Billy-les-Mangiennes, le remercie du don gracieux qu'il lui a fait de son livre sur les ruines de Port-Royal; il offre à *son aimable protecteur* l'hommage de sa reconnaissance, il se met complètement à ses ordres pour des recherches; il lui demande son portrait.

21 mars. — L'ordonnance Vaublanc l'éloigne de l'Institut... Je lis dans une note l'expression de sa colère (c. 534): « L'ordonnance est illégale. Il y a plus d'un siècle, l'abbé de Saint-Pierre fut chassé de l'Académie française, Fontenelle protesta... Dans les quatre classes de l'Institut, pas un n'a imité cet exemple... D'après l'ordonnance de Louis le Fourbe, tous ont accepté la flétrissure et consenti à n'être plus que des commis congédiables, comme ceux de la douane. » Ce qui ajoutait à son indignation, c'est que Vaublanc, son ancien collègue à la Convention, comme lui comte de l'Empire, et de plus préfet de la Moselle, se montrait, en 1816, le ministre le plus redouté pour ses épurations. Une mesure plus grave diminue ses moyens d'existence : il est privé de sa pension d'ancien sénateur, fixée à 24,000 fr. par l'ordonnance du 14 juin 1814. Il se décide à quitter Paris, il se retire à Auteuil, il réduit les dépenses de sa maison et il vend une partie de sa bibliothèque. Forcé de se défendre contre les attaques les plus violentes, il le fait avec

une colère mal contenue, dans une brochure de 24 pages in-8°, publiée sous le titre de *Réponse aux libellistes*. « Il n'a jamais voté la mort de personne,... il a été dénoncé aux Jacobins pour n'avoir pas voté la mort du roi... On a imprimé contre lui le *Philanthrope dévoilé*, on l'a accusé d'avoir abandonné les prêtres, victimes de la Terreur,... il a plaidé leur cause, il a obtenu la liberté d'un grand nombre;... il s'étonne de n'avoir pas eu plus de détracteurs, car il s'est voué à la défense des persécutés, juifs, anabaptistes, serfs, nègres, mulâtres... Nourri dès l'enfance des lois de la piété, il est philanthrope; ne pas l'être serait cesser d'être chrétien. » Il cite toutes les circonstances où il a affirmé ses convictions et bravé le péril; 17 brumaire an II, 1er nivôse an III, 18 brumaire an V... « L'artillerie des gazettes jouait un grand rôle dans le gouvernement de Bonaparte, on l'accusait de conspirer!! Tel de ses souvrages qu'on attaque a été imprimé sans son aveu... ; des correcteurs infidèles ont inséré des phrases qui ne sont pas de lui... Persécuté toujours pour ses sentiments religieux et son aversion pour la tyrannie, il se console des persécutions passées, présentes et futures, au sein de la religion, des lettres et de l'amitié. »

1817. 1er avril. — Le Concordat de 1817 le blesse et l'irrite, il proteste : son *Essai historique sur les libertés de l'Église gallicane*, fut inscrit à Rome sur l'*Index librorum prohibitorum*. C'est tout à la fois un manuel du clergé gallican et une histoire des rapports de l'Église avec l'État depuis saint Louis. Cet *Essai*, qui eut une certaine vogue, ne manquerait pas aujourd'hui d'opportunité. (Paris, in-8°, au bureau du *Censeur*, 6 fr.) Dix ans

après, une nouvelle édition coûte 6 fr. 50 c.; une traduction en espagnol, 2 vol. in-12, 6 fr.

13 mai. — Le recteur de l'Université de Cassano lui adresse, avec une lettre en fort bon latin, un diplôme de membre honoraire.

1818. — Il publie : 1° des *Recherches historiques sur les congrégations hospitalières des frères pontifes ou constructeurs de ponts* (in-8°). Cette savante dissertation a une valeur réelle ; elle met en lumière les services rendus à l'architecture en particulier par ces pieuses associations de maçons, d'ouvriers, de constructeurs ; 2° une troisième édition (in-8°, 30 p.) de sa traduction de l'homélie *du citoyen Chiaramonte, actuellement pontife, adressée au peuple de son diocèse, dans la république cisalpine, le jour de la naissance de Jésus-Christ, l'an 1797.* L'avant-propos attira l'attention de la censure, on vit une ironie dans l'éloge *du bon père qui s'efforce de verser dans le cœur des fidèles la piété aimable et la charité, dont le sien abonde... les sentiments de Pie VII sont, n'en doutons pas, ceux du cardinal; il les aura portés sur le premier siège de la catholicité...* On prétendit que l'homélie était apocryphe, on exigea l'exhibition du texte italien, *quelques expressions furent rayées impitoyablement par les douaniers de la pensée.* Le traducteur reproduisait avec une certaine malice quelques propositions du pontife : « La forme du gouvernement démocratique adoptée chez nous n'est point en opposition avec les maximes que je viens de vous exposer... Soyez tous chrétiens et vous serez démocrates,... les vertus chrétiennes font la gloire des républiques. » La censure interdit au *Journal de la librairie* d'annoncer cet ouvrage.

1819. 14 juillet. — Désigné pour candidat des patriotes, par les chefs de l'opposition dans l'Isère, Grégoire accepte, mais il n'adresse pas de profession de foi aux électeurs, il écrit à un ancien député une lettre, qui est un manifeste : « Il ne veut faire aucune démarche pour appeler sur lui les suffrages,... il ne déviera pas de la route qu'il a suivie dans sa longue et pénible carrière,... dans les temps calmes comme dans les tempêtes... Il a toujours concouru à faire élire des hommes désignés par l'estime publique,... récemment dans les élections de la Seine, il l'a bien prouvé... Le refus de servir encore sa patrie serait un crime,... le souvenir du jour où il écrit aggraverait sa culpabilité ;... il a exposé ses sentiments avec la franchise innée de son caractère,... religion, vertu, liberté, science, amitié, voilà, digne citoyen, les objets, qui toujours occuperont mon esprit et mon cœur, tel je serai jusqu'au tombeau, qui doit bientôt me recevoir. Je vous embrasse avec estime et affection. »

13 septembre. — Il est nommé député à une très forte majorité; il y a eu coalition; son élection est tout à la la fois un défi et une menace contre le trône et contre ce ministère libéral, qu'il faut renverser. La presse de toutes les nuances s'occupe du vieux conventionnel, on le porte aux nues, on le traîne dans la boue. Un modéré, M. de Staël, lui exprime, au nom de son parti, le désir qu'il refuse le mandat qu'on lui donne. La lettre est du 2 octobre : « Votre nomination, Monseigneur, effraie les honnêtes gens... On croit au retour des passions funestes d'une autre époque... Elle alarme, elle irrite les nations étrangères,... elle divise les libéraux... Vous feriez preuve, Monseigneur, d'un patriotisme éclairé en

refusant... Il y a incompatibilité entre le ministère calme d'un prédicateur de l'Évangile et les guerres de parti, dont une assemblée est le théâtre. » Il invoque le témoignage de sa mère, l'exemple de l'Angleterre et de l'Amérique. « J'ose espérer, Monseigneur, que vous verrez dans la franchise de cette lettre un hommage rendu à votre amour de la liberté... M. de Broglie se joint à lui pour vous adresser cette prière; il vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu lui faire. »

Grégoire est mécontent, il ne répond pas; il écrit en marge sur cette lettre: « Erreur, il y a le banc des évêques au Parlement anglais. » Le ministère semble disposé à payer son désistement par des faveurs, les patriotes, d'autre part, le conjurent de ne pas les abandonner, d'être leur illustre guide; il répond à Lafayette: « Monsieur et honorable collègue, ce début vous atteste que je n'ai pas donné ma démission. Assurément si je ne consultais que mon goût... et le désir d'achever quelques ouvrages, depuis longtemps sur le chantier, je préférerais ne pas rentrer dans la carrière politique, mais en ce moment donner ma démission serait un acte de lâcheté... une tache de cette nature n'a jamais flétri mon caractère... » Le même jour il adresse aux électeurs une lettre de remerciements.

6 décembre. — La rentrée de la Chambre a eu lieu, Grégoire n'a pas reçu de lettre de convocation; l'extrême droite le repousse pour cause d'indignité, la droite et le centre pour cause d'illégalité... On invoque l'article 42 de la Charte pour prouver la nullité de l'élection. Ce jour-là, le député Becquez présente, au nom du cinquième bureau, un rapport sur les opérations du collège

électoral de l'Isère : « le bureau a pensé que M. Grégoire n'ayant aucun droit pour être admis, nous étions dispensés de soumettre à votre examen une question bien plus grave, qui agite tous les esprits, depuis le jour où le bruit de cette nomination a retenti dans le royaume, question de morale publique, qui se rattache aux plus douloureux souvenirs, puisqu'elle rappelle l'horrible attentat que la nation en deuil va, chaque année, déplorer aux pieds des autels. » Une très vive agitation se manifeste, à droite et à gauche ; Laîné, qui est à la tribune, ne peut obtenir le silence : le Président invite l'Assemblée à rester calme, à conserver la dignité qui doit caractériser la délibération, en présence de la France et de l'Europe... Benjamin Constant, Manuel, de La Bourdonnaye, Villèle, demandent la parole, le bruit et l'agitation redoublent... Après le ministre Pasquier, Manuel se présente à la tribune... La droite et le centre se lèvent aux cris de : *Non, non, descendez*... En vain Laîné réclame le silence, le tumulte est effroyable, le Président se couvre, la séance est suspendue et la Chambre, aux termes du règlement, se retire, une heure, dans ses bureaux. A trois heures moins un quart, le Président, M. Anglès, doyen d'âge, monte au fauteuil ; il faut lire, au *Moniteur*, les discours de Pasquier, de Laîné, de Benjamin Constant surtout, qui supplie la Chambre d'écarter la question d'indignité et de délibérer sur la légalité... « C'est au nom de la Charte, c'est au nom du Roi, qu'il demande cet acte de justice. » M. Ravez établit que les deux propositions tendant au même but, celle de l'illégalité, comme celle de l'indignité, la Chambre n'a pas besoin de motiver sa délibé-

ration. Une très forte majorité se réunit à cet avis, la Chambre déclare la non-admissibilité de M. Grégoire. Les cris de *Vive le Roi!* ont retenti dans les tribunes et sur les bancs de la droite [1].

Le même jour, Grégoire écrit à son ami Lambrechts, il repousse les motifs d'indignité et d'illégalité, il accuse la faiblesse, la lâcheté, la mauvaise foi de ses adversaires; ce qui surtout le blesse et l'irrite, c'est la conduite du ministre, président du Conseil, Decaze, pour lequel il a eu autrefois l'affection d'un père. M. Carnot a trouvé dans ses papiers une note « dont le décousu atteste la sincérité: « *Ego,* lié avec lui et *subito,* brusquement rompu. *Quare? Nescio;* il a de belles qualités, *sed...* »

1820. 25 janvier. — Grégoire adresse une seconde lettre aux électeurs de l'Isère; il explique les motifs de sa conduite: « En refusant une démission qu'on sollicitait avec bassesse, j'ai montré de quel peu de valeur sont à mes yeux ma propre tranquillité et mon bonheur au prix du salut de la patrie. » (In-8°, 31 p.)

10 juin. — Il reçoit un diplôme de membre de la Société historique de New-York.

1^er^ juillet. — En vertu de la loi du 28 mai, le comte Grégoire est inscrit sur la liste des pensions pour une somme de 24,000 fr., avec jouissance du 22 décembre 1819. Dans toutes ses quittances, il ajoutait: « Sans préjudice de ce qui m'est redu pour 2 ans et 3 mois, dont je n'ai rien perçu et pour la diminution arbitraire qui a eu lieu, pendant un autre laps de temps, ce qui

1. *Monit.,* 1819, 7 décembre.

est formellement contraire à l'ordonnance du 4 juin 1814 et à la loi intervenue sur cet objet. »

3 juillet. — Il publie au tome V de la *Chronique religieuse* un opuscule anonyme : *Des Catéchismes qui recommandent et prescrivent le paiement de la dîme et l'obéissance aux seigneurs de paroisse, officiellement imprimés depuis 1817.* Ce pamphlet, réimprimé en 1822, comprend 16 pages in-8°.

4 juillet. — Psaume, dans le *Journal de la Meurthe,* fait l'éloge de la deuxième édition de l'*Essai sur les libertés de l'Église gallicane.* L'évêque a retrouvé aux archives apportées du Vatican à Paris, l'original de la lettre qui l'invitait à résigner ses fonctions épiscopales: « L'original est plus poli, plus chrétien que l'injonction qui lui a été faite. »

15 septembre. — A l'inhumation du vénérable Maudru, ancien évêque de Saint-Dié[1], jeté, en 1793, dans les cachots de la Conciergerie, Grégoire, dans l'église de Belleville, prononce une oraison funèbre, où l'on retrouve, avec ses opinions sur l'Église constitutionnelle, les plus belles pensées sur l'immortalité de l'âme. « Ici-bas, nous ne sommes pas chez nous, nous n'avons pas de cité permanente en ce monde dont la figure passe... Une autre patrie nous attend, le Dieu que nous servons

1. *Journ. de Sonnini,* 27 février 1791. « Au collège électoral de Saint-Dié, l'opinion se réunit d'abord sur M. l'abbé Grégoire, mais on apprit qu'il y avait un combat très vif entre plusieurs départements pour savoir à qui resterait l'honneur de récompenser son civisme. » Le même journal, le 10 avril 1790, publiait ces vers sur l'abbé Grégoire :

Des charmes de la bienséance
Il embellit tous ses momens,
Son cœur répond à sa science
Et ses vertus égalent ses talens.

ne sera pas toujours invisible, la splendeur du jour éternel paraîtra... Appuyés sur l'espérance, ayons les yeux fixés sur Jésus-Christ, l'auteur et le consommateur de notre foi; nous sommes en route pour l'éternité... que la fin du voyage soit le commencement de notre bonheur... » Certes, s'il n'a pas l'autorité de l'évêque, il en a parfois le langage et, comme on l'a dit, s'il a les mains d'Ésaü, il a souvent la voix de Jacob.

4 octobre. — Dans son ouvrage *Du Gouvernement de la France depuis la Restauration...*, M. Guizot attaque les jacobins, les républicains, les régicides et il n'oublie pas M. Grégoire, *dont le nom ne rappelle que des souvenirs de sang et de terreur.* « Un monsieur Dubouchage, que l'évêque de Blois ne connaît pas et qu'il ne désire pas connaître », a fait imprimer une lettre où plusieurs fois on lit ces mots : *Le régicide Grégoire;* aussitôt il adresse à tous les journaux une violente protestation. « Dans plusieurs écrits, il a gravé sur le front de ceux qui l'ont accusé d'avoir voté la mort du roi, la qualité ineffaçable de lâches et infâmes calomniateurs... vous entendez, Monsieur Dubouchage, *lâches et infâmes.* Ce signalement vous est commun avec ceux qui conseillent, qui ordonnent, qui paient, qui répètent de pareilles impostures... avec quelques députés... qui ont si souvent et si lâchement outragé un homme qui n'était pas là pour se défendre. » Depuis 1814, il vivait paisible, inoffensif, retiré du monde, dans sa studieuse solitude et depuis seize mois surtout il est en proie à toutes les fureurs de la persécution... Il déclare à ses calomniateurs qu'il les traduira au tribunal de l'histoire et de la postérité, dont il ne craint pas le jugement. La cen-

sure, « qui a permis d'insérer la lettre de l'infâme calomniateur, interdit aux journaux l'insertion de cette réponse ». Grégoire écrit au duc de Richelieu, président du Conseil; il se plaint de ce que tout récemment, par la petite poste, il lui est arrivé une lettre de Lausanne, *indignement décachetée et découpée*... Son âme inflexible se roidira toujours contre la fourberie, la calomnie, l'iniquité : « Je suis comme le granit, on peut me briser, mais on ne me plie pas. Je réclame de votre justice, avec confiance, l'ordre de faire insérer dans le *Moniteur* et aux journaux ma réponse *textuelle* et *intégrale*... Si mon attente était déçue, j'en serais affligé pour moi et pour vous. » Le duc ne répondit pas, mais immédiatement Benjamin Laroche, dans une brochure de 94 pages, publia les deux lettres de Grégoire, précédées et suivies de considérations critiques sur l'ouvrage de M. Guizot, dont il constate les erreurs sur les doctrines et sur les hommes. Les chapitres X, XI et XII sont consacrés à M. Grégoire, à son élection, à la séance du 8 décembre.

1821. — L'ancien évêque de Blois publie successivement une *Notice sur une association de prières*[1] et une brochure : *De l'Influence du christianisme sur la condition des femmes*[2]. Le christianisme améliore la condition de la femme; il a exercé une heureuse influence sur la législation civile en leur faveur. La loi de Beaumont-en-Argonne fut rédigée, en 1182, par l'archevêque de Reims. Il a des paroles sévères pour les fausses dévotes,

1. Paris, in-8°.

2. In-8°, 48 p., 1 fr. 50. En 1826, nouvelle édition in-18. 1 fr. — Traduction en toutes les langues, même en russe.

il critique les abbesses de Remiremont et de Fontevrault, mais il fait le plus bel éloge des sœurs hospitalières, des filles de Saint-Vincent de Paul; il exalte surtout l'héroïsme des femmes qui, sous la Terreur, pénétraient dans les cachots... Il y a une page sur l'éducation de la femme que Fénelon n'aurait pas désavouée. La piété véritable console de tout, la femme y trouve un appui qui tempère les souffrances du présent par les espérances de l'avenir; en général, elles quittent la vie avec plus de résignation que les hommes, quarante ans d'exercice dans le ministère m'ont procuré l'occasion fréquente de faire cette remarque. « La reconnaissance doit fortifier leur attachement au christianisme,... la seule religion qui leur a rendu leurs droits et la seule qui puisse les leur conserver. » Grégoire, dont l'érudition etait immense, me semble avoir profité de deux écrits fort rares, de Louis Machot, archidiacre du Port, chanoine de Toul, qui, en 1640, publiait: un « Discours ou sermon apologétique des femmes, question nouvelle, curieuse et non jamais soutenue » et un « Traité des différends politiques entre les papes et les rois ».

1822. — L'indulgence des lois a provoqué des actes de barbarie; Grégoire publie sous ce titre : *Des Peines infamantes à infliger aux négriers,* une brochure pleine de verve et d'indignation. Il fait réimprimer son *Manuel de piété à l'usage des hommes de couleur et des nègres;* le texte est orné de figures.

19 novembre. — Il refuse de remplir les conditions exigées pour le renouvellement de son brevet de commandeur de l'ordre royal de la Légion d'honneur; avec

la franchise ou plutôt la crudité de son caractère, il écrit une longue lettre au grand chancelier, le maréchal Macdonald : il rappelle les honneurs qu'il a reçus dans les trois hiérarchies, ecclésiastique, politique, littéraire, et aussi « le plan systématique d'impostures, d'outrages, de persécutions commandées, soudoyées, ourdies... contre lui... repoussé de l'Institut, repoussé du siège législatif, il n'enverra pas les documents qu'on lui demande, il ne donnera pas aux agents du pouvoir le plaisir de le faire révoquer... arrivé aux confins de l'éternité, il n'a d'autre ambition que de mériter un arrêt favorable au tribunal de l'histoire et à celui du juge éternel. » Sa lettre est énergique, mais il a dû entourer sa détermination des motifs sur lesquels elle s'appuie... : « la vérité les a tracés, il croit le maréchal digne de l'entendre et cette déclaration est un hommage d'estime qu'il lui présente. » Il publie sur cette abdication *volontaire* et *motivée* du titre de commandeur une brochure in-8°.

1823. — Il fait imprimer des *Considérations sur le mariage et le divorce adressées aux citoyens d'Haïti.* Il y démontre la sainteté et l'indissolubilité du lien conjugal. (In-12, 52 p. 1ᶠ,25).

27 juin. — J.-B. Grégoire, de Baccarat, suppléant du juge de paix, prie son parent de faire accorder à son fils la bourse qu'il a fondée au séminaire : « Personne n'ignore que votre pouvoir égale votre mérite,... si la bourse n'est pas libre, vous pourriez faire admettre mon fils dans tel séminaire il vous plairait. »

27 septembre. — Mélin de Château-Salins implore son appui en faveur des sœurs d'un curé défunt, qui avait

été son confrère, en 1785. A la date de 1823, on trouve [n° 2345] des notes manuscrites très importantes sur le R. P. Fourier, sur R. Didier de la Cour, réformateur des Bénédictins, sur les sœurs de la Providence, dont il fait l'éloge, sur les hommes et les choses de l'histoire de la Lorraine.

1824. — Les publications de cette année sont nombreuses, quelques-unes fort importantes: 1° une notice sur les irrégularités d'une lettre pastorale. C'est une appréciation peu charitable du mandement d'un évêque (Paris, in-8°); 2° un projet d'organisation de la république des lettres soumis au jugement du public. Il y développe l'idée d'une diète, qui serait la représentation œcuménique de la république des lettres. Cette république *acéphale,* dans le sens de ce mot qui exclut la domination, admet des rangs déterminés par l'admiration, l'estime, la reconnaissance... Là se réuniraient des diverses contrées du globe, des savants, des députés d'universités, d'académies, de corporations littéraires et scientifiques... Outre ce congrès général, chaque pays, chaque province pourrait annuellement en tenir un, auquel seraient admis les savants étrangers; 3° un essai sur la solidarité littéraire entre les savants de tous les pays. Il dédie à Legendre, de l'Institut, cette brochure, où il expose le plan d'un *asile littéraire,* où seraient recueillis les savants de toutes les nations victimes de l'injustice ou de l'infortune. L'un des fondateurs d'une société en faveur des savants et des hommes de lettres, il signe, avec François de Neufchâteau, un prospectus, qui en précise le but: « Donner des encouragements et des récompenses aux hommes

de génie, aux auteurs, aux inventeurs, aux jeunes gens, qui annonceraient de grands talents..., provoquer la composition d'ouvrages utiles, la traduction de bons écrits, les recherches, les inventions,... qui auront pour but le perfectionnement des connaissances humaines; 4° une brochure intitulée: *De la Liberté de conscience et de culte, à Haïti.* C'est une réponse aux reproches d'intolérance formulés par quelques missionnaires méthodistes contre les habitants de Saint-Domingue, où lui-même il envoyait et il entretenait des prêtres français; 5° une *Histoire des confesseurs des empereurs, des rois et d'autres princes* (in-8°, 25 chapitres, 411 p.). Le chapitre premier est une sorte d'introduction : la religion et la politique furent joujours *et toujours elles seront les plus puissants mobiles de l'ordre social...* On doit poursuivre l'erreur et le vice jusqu'au pied du trône et de l'autel... La littérature est présentement, comme la nation, divisée en côté droit et en côté gauche... Un livre paraît, n'attendez pas une analyse raisonnée... C'est la personne qu'on juge et non le livre... Il y a dans cet ouvrage des anecdotes fort curieuses, j'en citerai quelques-unes : « Un jour de fête, à Milan, Théodose apporte son offrande à l'autel, il reste dans l'enceinte du sanctuaire, Ambroise lui fait dire par l'archidiacre : la pourpre ne fait pas le prêtre. L'empereur remercie et va se placer à la tête des laïques ; je ne connais, disait-il, qu'Ambroise qui justifie en tout son titre d'évêque. En 1775, dans une contrée, qui compte des sources salées multipliées et abondantes,... un pauvre octogénaire avait puisé un peu d'eau pour préparer une mauvaise soupe; surpris par les agents du fisc, il fut traîné

dans une prison, où il trouva le terme de sa vie. Là, étendu sur un triste grabat, il réclama les secours de la religion, les reçut avec piété et dans les transports d'une joie angélique, son âme s'exhala vers le ciel ; le confesseur qui lui administra les sacremens a parcouru les divers grades de la hiérarchie, mais de toutes les fonctions qu'il a remplies, aucune ne lui a laissé des souvenirs plus attendrissans et plus honorables. » Il examine et critique les *Monita secreta* de la Compagnie de Jésus, il fait un bel éloge des oratoriens, où, selon l'expression de Bossuet, on commandait sans empire, on obéissait sans dépendance... Il loue les bénédictins, les prémontrés, les doctrinaires, qui se concentraient dans les exercices littéraires et religieux. Il analyse et résume le principaux traités sur la direction de la conscience des princes ; il accepte les doctrines politiques que Bossuet tire de l'Écriture, il adopte un grand nombre de propositions du *Télémaque,* mais il critique la description très peu épiscopale de la grotte de Calypso. Il est sévère pour les crimes politiques ; l'état de la religion dans les cours est déplorable, mais il réfute, avec énergie, un livre publié, en 1618, sur la situation des protestants en France ; l'auteur a prétendu « qu'il s'établit une étroite intimité entre les confesseurs des princes et leurs maîtresses et cependant en une matière si grave, il n'a articulé aucun fait. » Le secret de la confession est prescrit par le droit naturel, le droit divin et le droit ecclésiastique, aussi « depuis 35 ans, parmi les scandales causés par *des prêtres sans vocation, dont les évêques de l'ancien régime avaient encombré l'Église,...* il est inouï qu'aucun n'ait violé le secret de la confession. En 1202,

l'impératrice Constance appelle à Palerme l'abbé Joachim, qui avait un renom de sainteté... Elle veut lui faire la confession de toute sa vie. Introduit dans la chapelle, l'abbé voit un trône magnifique élevé pour la princesse et plus bas un tabouret pour le confesseur... Madame, lui dit-il, vous comparaissez ici en criminelle, descendez du trône, faites votre confession dans une posture plus humble, sinon, je me retire. Constance descend, s'agenouille sur le pavé et se confesse avec de grands sentimens de pénitence. » Après une longue énumération des confesseurs des empereurs grecs, russes, allemands, des princes et des princesses en Belgique, en Bourgogne, en Lorraine, il arrive aux confesseurs des évêques, des cardinaux et des papes... A quelques exceptions près, la conduite des papes envisagés soit comme chefs de l'Église, soit comme chefs d'une souveraineté temporelle commande l'estime. Nulle part on ne trouve une succession si ancienne, si nombreuse, si *vénérable* d'hommes vertueux et savants. Les sept chapitres consacrés aux confesseurs des rois et des reines de France ont un intérêt particulier; il fait un bel éloge de saint Louis... qui sut résister respectueusement aux exactions ultramontaines; il connaissait les limites qui séparent l'autorité légitime des abus que l'on en peut faire. Il reproche à Louis XIV son luxe et ses tendances mythologiques; « il n'a pas élevé une statue à l'héroïne qui sauva la France »; il attaque Lachaise et Letellier, *provocateurs* de la bulle *Unigenitus*... Il flétrit la conduite scandaleuse de Louis XV et de ses maîtresses; il sait gré au régent « d'avoir préféré à tout autre le docte et sage abbé Fleury, prêtre séculier et roturier, parce

qu'il n'était ni janséniste, ni moliniste, ni ultramontain. » Il apprécie et résume les causes de la Révolution : les dilapidations et le libertinage de la cour, le déficit et l'incrédulité. « Sous Louis XV, la débauche et son alliée naturelle l'impiété rompent les digues... Louis XVI fut un modèle de fidélité conjugale... Il était sincèrement pieux... Ses deux confesseurs furent massacrés dans les horribles journées de septembre qui, suivant l'expression de l'évêque Fauchet, seront l'épouvante de tous les siècles... » Le conventionnel a oublié sa haine contre le tyran ; il raconte, en termes émus, comment au Temple et sur la place de la Révolution, l'abbé Edgeworth a rempli son ministère sacré ; il parle de la reine avec respect, il blâme Napoléon de n'avoir pas eu de confesseur en titre. « Le Salomon, le Cyrus, le Constantin, le nouveau Théodose fit supprimer dans le cérémonial du sacre l'article qui portait que le roi, après s'être confessé, devait communier sous les deux espèces ; cependant il tient pour certain qu'à Sainte-Hélène, « l'ex-empereur a réclamé et reçu les secours spirituels ».

1825. 24 mai. — Il ajoute un codicille à son testament de 1804 : « Je lègue pour les pauvres et pour les écoles 500 fr. à la paroisse de Vého, 500 fr. à celle d'Emberménil, 500 fr. à celle de Vaucourt, 400 fr. à celle de Marimont, 500 fr. à celle de Plessis-Saint-Jean, 500 fr. à la paroisse où je mourrai. L'évangile du cinquième dimanche après la Pentecôte a pour objet le pardon des ennemis, je consacre une somme de 4,000 fr. à la fondation d'une messe annuelle pour mes calomniateurs et mes ennemis morts et vivants. » Je me borne à compléter ici les détails que j'ai donnés dans la première partie

(p. 27, 30, 62). « Je prie Mme Dubois d'étendre ses bienfaits à ceux de mes calomniateurs et de mes ennemis qui seraient dans le besoin et à leurs enfants. Je lègue 6,000 fr. pour six prix à décerner au concours pour les questions ci-après : 1° prouver par l'Écriture sainte et par la tradition que le despotisme ecclésiastique ou politique est contraire au dogme et à la morale de l'Église catholique; 2° quels seraient les moyens d'extirper le préjugé injuste et barbare des blancs contre la couleur des Africains et des sang-mêlés ; 3° quels seraient les moyens d'inspirer aux savants, gens de lettres et artistes du courage civil et de la dignité, de prévenir ou de guérir la propension qu'ils ont presque tous à l'adulation et à la servilité ; 4° quels seraient les moyens les plus efficaces pour rendre aux libertés gallicanes leur énergie et leur influence et de rétablir en entier l'antique discipline ; 5° les militaires assouplis par l'obéissance passive et par la force physique ont une tendance à négliger ou à fouler aux pieds les devoirs des citoyens, quels seraient les moyens d'empêcher qu'ils ne les oublient et de les porter à les remplir? 6° les nations avancent beaucoup plus en lumières et en connaissances qu'en morale pratique ; rechercher les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès. » Ces dispositions ne furent exécutées qu'en 1836, après la mort de Mme Dubois, qui confia à son exécuteur testamentaire le soin de régler le mode du concours. L'Académie de Stanislas, en ce qui concerne la troisième question, déclara qu'elle était bien loin de penser que les hommes de lettres, plus que les autres, fussent dépourvus de courage civil et de dignité; en 1838, elle décerna à

M. Perrot un prix de mille francs pour un mémoire sur ce sujet[1].

22 octobre. — Il rédige une note sur ce qu'il désire que l'on fasse, s'il tombe malade, et dès qu'il aura expiré. « J'ignore si la mort viendra m'atteindre inopinément par un coup d'apoplexie, par un accident, par un assassinat... Dans ce dernier cas, je pardonne à celui qui m'ôterait la vie et je prie Dieu qu'il lui pardonne.... Si, au contraire, une maladie précède mon trépas, je supplie ma bonne mère adoptive de me procurer sans délai les secours de la religion, plus importans que ceux de la médecine, en priant de se rendre près de moi mon confesseur, M. Euvrard, prêtre de la paroisse Saint-Séverin, rue de la Vieille-Boucherie, 24, pour me disposer au passage de la vie à l'éternité, par les sacremens de pénitence, d'extrême-onction et de l'eucharistie comme viatique. Par respect pour le caractère épiscopal dont, quoique indigne, j'ai l'honneur d'être revêtu et pour me conformer aux prescriptions du pontifical et du rituel, on me revêtira du rochet, camail, étole, croix pastorale; avant de recevoir le corps sacré de Jésus-Christ, je renouvellerai mes vœux de baptême et ma profession de foi catholique. Je regarde comme un crime l'absurde délicatesse de ceux qui craignent d'annoncer à un malade le danger de sa situation; je veux qu'on m'en instruise sur-le-champ, c'est tout à la fois un ordre que je donne et une grâce que je demande; dès ce moment, je supplie les personnes qui veulent bien s'intéresser à moi de redoubler de ferveur pour demander à Dieu le salut

1. *Mém. de l'Académie,* 1838.

de mon âme. Que l'on fasse près de moi des prières, à voix haute, afin que mon cœur s'y associe... Qu'on me récite... l'hymne *Urbs Jerusalem beata,* qu'on me lise la passion de Notre-Seigneur... Qu'on place le crucifix entre mes mains... Quand on présumera que je suis près d'expirer que l'on me récite les prières des agonisans, que l'on m'étende, si ma situation le permet, sur la paille ou sur la cendre, pour y rendre l'âme, en pénitent. Je veux que ce soit un homme qui m'ensevelisse... On trouvera dans mon testament mes dispositions concernant mon inhumation, mais, au moment où j'écris, les journaux retentissent du refus de sacremens de la part d'évêques ignorans et fanatiques.... Le clergé insermenté, émigré, accorda les funérailles chrétiennes à Lalande, qui professa l'athéisme le plus révoltant, à Volney, mort décidément incrédule... Qui sait si la haine du clergé, qui actuellement domine la France, ne les refusera pas à l'évêque qui, dans la Convention, au milieu des hurlemens de l'impiété, se déclara catholique et évêque... Si, après tant de calomnies, d'outrages, de persécutions, un dernier outrage est réservé à ma dépouille mortelle, que Dieu pardonne à ceux qui en seront les auteurs et les approbateurs! J'espère en la miséricorde de Dieu, par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur. »

30 novembre. — Je lis, dans les papiers de Grégoire (cart. 535), une note sur M. Noël, notaire à Nancy: « M. Noël vient de publier des documens curieux sur les domaines et sur l'état constitutionnel de la Lorraine, ils éclairent des faits et fixent l'opinion... La Lorraine était un pays d'États composés des trois ordres auxquels

le pouvoir du prince était subordonné ; à chaque vacance, le duc devait se faire reconnaître par les États, ce qui n'avait lieu qu'après avoir prêté serment de maintenir les droits et franchises du pays. Le prince ne pouvait sans leur consentement, ni établir, ni lever des impôts. En 1561, les États assemblés à Nancy refusent de payer les aides, c'était le budget du pays, ils étaient mécontens de quelques ordonnances... La conduite du fougueux, fourbe, libertin Charles IV ayant attiré les troupes étrangères, ce beau pays[1] fut en proie aux calamités de tout genre... Les États furent assemblés pour la dernière fois, en 1629... En France, la dernière assemblée est de 1614... Depuis cette époque la Cour des comptes, la Cour souveraine, le Parlement de Nancy, qui avaient la prétention de remplacer les États, refusèrent plusieurs fois d'enregistrer les édits... Il est à désirer que des citoyens éclairés comme lui s'occupent de recherches analogues à celles qu'il a faites ; sûrement leur zèle y découvrirait des titres enfouis par le despotisme, qui serviraient à constater par des faits les droits imprescriptibles des peuples à la liberté. » M. Noël, à l'occasion d'un Résumé de l'histoire de Lorraine publié par Henri Étienne, rappelait « que M. l'évêque Grégoire s'était fort intéressé à la publication de cet ouvrage », et qu'il lui avait demandé des renseignements, entre autres sur le supplice du curé de Ludres.

1826. — Deux publications : 1° *De la Noblesse de la peau, ou du préjugé des blancs contre la couleur des Afri-*

1. Le chanoine de Toul, E. Machon, témoin des misères de notre pays, exprime dans les mêmes termes son mépris pour Charles IV.

cains et celle de leurs descendants noirs et sang-mêlés. Le manuscrit in-8° est à la bibliothèque de l'Arsenal; 2° *Histoire du mariage des prêtres en France, particulièrement depuis 1789*[1]. La préface mérite d'être signalée : « La partie souterraine de la Révolution n'est pas entièrement découverte... Des personnages qui, dans ce drame étonnant, furent toujours acteurs ou spectateurs, avouent que bien des choses ont échappé à leurs investigations, comment donc des hommes qui n'étaient pas nés pourraient-ils se flatter d'en montrer tous les ressorts ? Les vétérans de la Révolution remarquent l'ignorance et les préjugés de la génération nouvelle sur les événemens accumulés depuis 1789. Les affaires ecclésiastiques et politiques sont mal jugées : La génération présente n'a pas même l'idée de ce que l'établissement d'un nouveau calendrier, les fêtes sacrilèges de la Raison, les fêtes décadaires ont coûté de sang, de larmes et d'argent. » Il raconte les persécutions des proconsuls envoyés par la Convention, des tribunaux et des sociétés populaires pour forcer les prêtres à se marier. Charles Lacroix, en mission dans la Meuse (21 fruct. an II), arrête que tout prêtre non marié sera mis en surveillance et chassé de la paroisse où il aura exercé. Il rappelle les services rendus par les filles de la Charité et par les curés, en faveur de qui tous les cahiers de la noblesse et du Tiers réclamaient en 1789. « C'est le clergé qui avait couvert la France d'établissemens destinés à l'instruction et au soulagement des malades, collèges, écoles, hôpitaux, secours de bienfaisance...

1. 1 vol. in-8°, 192 p., 3 fr. Traduit en espagnol, in-12, 6 fr.

Tout cela a été détruit,... et par qui? » Il n'oublie pas les anathèmes des conciles contre les prêtres mariés, il analyse les causes et les résultats de ces unions scandaleuses, il en donne le nombre et il blâme, avec aigreur, les évêques de Nancy et de Meaux qui ont réintégré dans leurs fonctions des prêtres mariés... Il déplore l'état actuel de la France *inondée par le jésuitisme,* et il termine cette douloureuse histoire par cette phrase qui montre bien les tristesses et les amertumes de son âme: « Pauvre Église de France, qui du temps de Bossuet était la plus illustre de la catholicité par les vertus et les talens, à quel état déplorable elle est réduite! »

Grégoire publie des observations critiques sur l'ouvrage de M. de Maistre intitulé : *De l'Église gallicane dans ses rapports avec le souverain pontife.* Le mémoire est violent, il ne discute pas, il insulte ses adversaires... « Ce sont d'aveugles et coupables pharisiens qui calomnient l'Évangile. Ils se sont faits chevaliers du trône et de l'autel.... Qui pourrait ne pas sourire de pitié, quand de Maistre adresse ses condoléances au clergé concordaliste d'avoir été, sous Napoléon, exposé aux antichambres... *Son ouvrage sur l'Église gallicane est un tissu de déclamations, de contradictions, de paradoxes, de paralogismes... Les exposer c'est les réfuter.* »

1828. — Il fait imprimer, en 5 volumes in-8°, une troisième édition de l'*Histoire des sectes religieuses qui sont nées, se sont modifiées, se sont éteintes dans les différentes contrées du globe, depuis le commencement du siècle dernier jusqu'à l'époque actuelle*[1]. Ce livre,

1. En 1846, M. Carnot publia le VI[e] volume.

fruit de longues et intelligentes recherches, est certainement l'œuvre de prédilection, l'œuvre maîtresse de l'évêque. Durant plus de 30 années, il a étudié, avec cette énergie, cette passion, qu'il apporte à tout ce qu'il fait, la naissance, le développement, les caractères, la ruine des diverses sectes; son immense érudition a réuni, dans un ordre plus ou moins logique, une foule de documents inédits, d'anecdotes, de citations du plus haut intérêt; il y a des pages éloquentes, des scènes dramatiques, des pensées élevées et chrétiennes; c'est l'histoire la plus complète, la plus originale des erreurs et des superstitions qui ont affligé l'humanité; c'est le travail de ses dernières années. Je me borne à citer, avec le titre des 10 livres, qui comprennent 163 chapitres, quelques fragments relatifs aux contrées de l'Est et à l'évêché de Blois : 1er livre, 12 chapitres : Athéisme. Fêtes de la Raison. De l'Être suprême. Nouveau calendrier. Institution et chute des fêtes nationales et décadaires. « On tracera d'abord l'histoire de la subversion du culte catholique, en 1793, l'athéisme érigé en système, puis le culte prétendu de la raison remplacé par les fêtes de l'Être suprême et les orgies décadaires... » Que de révélations épouvantables sur les choses et les personnes! « Chaque commune était en proie à la tyrannie d'une poignée de pervers, qui composait rarement le centième de la population,... qui punissait par les cachots ou la mort les soupirs des opprimés... Partout les persécuteurs s'emparent des églises, les dévastent, inscrivent au frontispice : « Temple de la Raison », parce qu'on y boit ,on y danse, on y chante des couplets immondes... Barbier, agent national à Dieuze, invite les communes du district à remplacer les idoles

des prêtres par les bustes de Marat et de Robespierre... A Sarreguemines, l'agent écrit : « Autrefois on s'engouait pour les calotins et leurs orviettes, aujourd'hui l'aimable Raison, l'équerre à la main, dirige les citoyens... » Vomis par les comités de salut public et de sûreté générale, la plupart des députés en mission, si justement appelés proconsuls, parcourent les départements, précédés par la Terreur, escortés par la hache des supplices... A Nancy, le 30 brum. an II, à la fête civique, au temple de la Raison, Brisse, maire de la ville, fit l'éloge d'apostats connus... Le député Faure prit le calice de l'évêque, le fit remplir de vin et but à la République, les corps constitués en firent de même[1]... A Châlons-sur-Marne, le char de la féodalité, rempli de vêtements sacerdotaux, est traîné par des ânes mitrés,... on y voit le pape et deux cardinaux ; des hommes armés de haches enlèvent le pape, ils l'attachent au char de la liberté, ils jettent au feu les ornements du culte, en présence du proconsul ordonnateur de la fête... Je n'ai pu m'assurer si, à Blois, on a fait fouler l'Évangile aux pieds de la fille, qui joua le rôle de déesse de la raison... A Lunéville (14 brum. an II), Benoît, l'aîné, dresse le plan d'une fête civique, il y rappelle l'existence de Dieu... Un garçon de 12 ans, le casque en tête, le sabre en baudrier, avec un drapeau surmonté d'une hache et d'un coq, représentera la France ; sur un char attelé de quatre chevaux, deux jeunes filles, grandes et bien faites, couronnées de roses et de feuilles de chêne.., représenteront la liberté et l'éga-

1. J'ai lu à la bibliothèque de Nancy un procès-verbal de cette fête. (In-4° de 14 p.) V. aux archives de la ville de nombreux documents sur ces orgies.

lité... Quatre desservants porteront deux cassolettes de parfums à l'honneur de l'Éternel,... douze autres, tous en lévites, un bramine ayant sur sa poitrine une prière philanthropique, fera, à chaque station, une prière à voix haute, après qu'on aura chanté en chœur l'hymne national. — Chaque jour voyait éclore un décalogue républicain, un *credo* républicain tissu de blasphèmes; l'administration de la Haute-Saône envoyait à ses administrés le *Pater* de Félix Nogaret. — Grandidier, de Moyen-Vic, publiait la messe nationale des Français dédiée à Pie VI; dans la pièce finale qui correspond à l'Évangile saint Jean, Voltaire est l'envoyé de Dieu[1]... — Le journal républicain de la Meurthe publie (29 flor. an II) une prière patriotique à l'Être suprême : « O toi, à qui nous parlons debout pour ne point avilir ton ouvrage et nous approcher de ces globes célestes que tu fais rouler sur nos têtes... » — A la fête de Commercy (20 prair. an II), le maire Arnould déclare que l'Être suprême ne prit jamais intérêt aux gestes, aux génuflexions, aux habits des prêtres... A l'issue de la fête, un exercice eut lieu à l'institution littéraire; un élève fit un discours dans lequel il dit qu'en lisant Robespierre, Saint-Just, Collot d'Herbois, on croit entendre des oracles; la Grèce les aurait pris

1. Grandidier avait envoyé ce pamphlet à Grégoire qui a écrit en marge : « *Pièce impie.* » Voici des extraits du premier et du dernier évangile : « En ce temps-là, la stupidité des peuples engendra les rois, la mollesse des rois engendra le luxe... le luxe engendra le déficit, le déficit engendra l'Assemblée nationale, l'Assemblée engendra la prise de la Bastille, la prise de la Bastille engendra l'abolition de la royauté, l'abolition de la royauté engendra la République, de laquelle naîtra la félicité du peuple français. Il a été un homme envoyé par le Seigneur, cet homme s'appelait Voltaire; il n'était pas la liberté, mais il en était le précurseur et l'apôtre... »

pour des dieux. Le ministre de la police, Duval, avait écrit au commissaire central de Loir-et-Cher pour s'informer s'il était vrai que l'évêque Grégoire défendait de transférer le dimanche... J'en fus informé confidentiellement, je fis répondre qu'il circulait contre la translation non pas un écrit, mais deux et qu'au besoin ils seraient suivis d'un troisième... — L'empereur Julien n'eût été qu'un novice sous la Convention et sous le Directoire[1], qui a raffiné en astuces et en perfidies... Quels moyens ont été employés pour établir leurs fêtes? Les promesses, les flatteries, les menaces, la fourberie, l'imposture, le pillage, les amendes, la confiscation, les cachots, l'exil, la déportation, l'échafaud... Le message du Directoire au Corps législatif dans la guerre contre le dimanche accéléra leur chute... Le 7 thermidor an VIII, un arrêté des consuls déclare que les décadis sont les seuls jours fériés reconnus par l'autorité,... mais que les simples citoyens ont le droit de vaquer à leurs affaires et de choisir leurs jours de repos... Dès ce moment, les décadis tombèrent en désuétude, ils furent un objet de risée... Les cerbères décadistes, qui grinçaient les dents, firent encore insérer quelques diatribes à ce sujet dans les gazettes, mais l'indignation générale les réduisit au silence et, grâce au gouvernement consulaire, le décadi, après avoir végété pendant sept ans, expira au mois d'août 1800... Destiné à nous rappeler la résurrection de Jésus-

1. Il attaque surtout François de Neufchâteau qui, ministre, envoie aux fonctionnaires la *Contagion sacrée* du baron d'Holbach. « L'impiété, descendue aux excès les plus immondes, inonda les départemens de productions athées. On distribuait le *Bon sens du curé Meslier*, même aux femmes de chambre et aux valets... »

Christ, sorti victorieux du tombeau, le dimanche est sorti victorieux d'une persécution auparavant inouïe dans les fastes du christianisme. »

Livre II. 6 chap. — Histoire de la philanthropie depuis sa naissance jusqu'à son extinction : « *Ad nihilum devenient tanquam aqua decurrens*... Chap. Ier. Exposé de doctrines : les incrédules ont voulu édifier et réduire à des formes liturgiques ce qui n'avait été qu'une vague théorie, on va lire les détails de cette entreprise... Ch. II. Tentatives pour établir le déisme sous la forme de culte public à Londres, à Berlin, à Rotterdam, en Amérique... Ch. III. Le déisme à Paris. On fixe communément à l'an V la naissance de la théophilanthropie, quoique, sous un autre nom, elle eût été introduite auparavant,... n'était-ce pas la même chose que la fête du 20 prairial 1794, où Robespierre pérora ? Les théophilanthropes veulent partager avec les catholiques l'usage de Notre-Dame, un prêtre apostat exhibe un arrêté de l'administration du département (26 pluv. an VI). Le comité des administrations catholiques de Notre-Dame refuse, pénétré de ce principe qu'il n'y a rien de commun entre Jésus-Christ et Bélial, il abandonne le chœur et se retire dans la nef... Ch. IV. Schisme parmi les théophilanthropes ; ils ont des écoles des deux sexes, des feuilles périodiques... L'ex-directeur Larevellière-Lépeaux était le patriarche de la secte, c'est à quoi Boulay faisait allusion dans un discours aux Cinq-Cents : « Il n'y avait pas de liberté religieuse, quand un fanatisme nouveau aussi intolérant que le premier cherchait à élever sur les ruines des idées reçues, une religion nouvelle, dont le burlesque pontificat était dans le Directoire même. » Ch. V. Le

culte philanthropique dans les départements. A Metz, à Fontainebleau, dans presque toutes les villes, on propose d'établir la théophilanthropie ; le procureur-syndic, à Nancy, adresse aux citoyens une circulaire où il déploie son éloquence contre *le fanatisme qui, depuis tant de siècles, a été la plate-forme et la cuirasse d'un clergé despote, tyrannique, scandaleux, hypocrite, charlatan, turbulent, le foyer de toutes les atrocités*, et il espère que, le peuple n'hésitera pas à accepter la religion nationale, que lui offrent la raison et nos lois nouvelles... Malheureusement pour M. Jeandel, le peuple de Nancy et des environs a voulu et il veut rester catholique... Lorsque la secte cessa d'être appuyée par l'autorité civile, son crédit s'éteignit comme un éclair et l'opinion publique en fit une justice prompte et méritée... Le *Mercure français* (20 niv. an VI) prétend que, malgré les prédictions de Grégoire, la théophilanthropie aura une longue durée... Le 29 vend. an X, un arrêté des consuls défend aux théophilanthropes de se réunir dans les édifices nationaux... Ainsi s'éteignit, à Paris, sans trouble et sans bruit, après cinq ans d'existence, ce culte qui, dans les départements, n'eut qu'une consistance momentanée... Pauvre raison humaine ! boussole qui décline sans cesse ! à quelles aberrations n'est-elle pas en proie, quand l'orgueil veut secouer le joug de la Révélation ! »

Livre III. 29 chap. — Il y en a de très curieux. Ch. IV. Sectes établies ou fomentées par les femmes. Ch. X. Les fanatiques des Cévennes. Il est très sévère « pour les extravagances sanguinaires des prétendus prophètes, Vivens, Brousson, Cavalier, qui successivement gardeur de porcs, puis garçon boucher, devint le chef le plus redoutable

du parti. » Ch. XI. Les cordicoles. Le Sacré-Cœur est, pour lui, « l'emblème d'un parti, dont les coryphées audacieux, dénaturant la religion, qui les désavoue et les condamne, veulent en faire un instrument politique, pour consacrer le despotisme et asservir les nations. » Ch. XX. Francs-maçons. « Les sociétés secrètes ont causé de l'ombrage à la religion et à la politique... C'est peut-être ce qui porta Frédéric II et d'autres princes à se faire initier. Les francs-maçons, républicains en 1793, impérialistes sous Bonaparte, sont royalistes depuis 1814. » (Ch. XXI-XXIX). Anti-concordatistes ou blanchardistes, clémentins, purs, puristes, parfaits, petite Église, louisistes.

Livre IV. 12 chap. — C'est un essai sur l'idolâtrie politique ou basiléolâtrie. Il s'élève avec indignation contre la déification des princes, le prétendu sacerdoce des rois, les privilèges qu'on leur accorde au sujet des mariages, des divorces, des baptêmes, des bâtards; il déplore le caractère adulateur du clergé, des savants, des artistes et gens de lettres envers Napoléon, puis à l'égard des Bourbons.

Liv. V. 13 chap. — C'est une histoire complète des sectes judaïques; il y développe les idées de la thèse qu'il a soutenue en 1779, il y expose l'état actuel du judaïsme et il constate un grand nombre de conversions, soit au protestantisme, soit au catholicisme.

Liv. VI. 26 chap. — État des églises grecque et russe; sectes qui en sont issues; considérations sur les sectes chrétiennes de l'Orient... Sévère pour les missions protestantes, il exalte les services que la congrégation catholique de la Propagande a rendus non seulement à la religion, mais encore aux sciences et aux

lettres ; il fait un hel éloge des hommes apostoliques, qui dévouent leur vie à répandre l'Évangile chez les peuples barbares... Il expose l'organisation hiérarchique du clergé grec non uni,... il raconte ses tentatives pour réunir les Églises grecque et latine et les causes qui ont fait échouer un projet d'une si haute importance. Un sentiment de douleur profonde contriste son cœur lorsqu'il cite la dernière phrase de la lettre que lui adresse le métropolitain de Moscou : « Parvenu au terme de ma carrière, il ne me reste qu'à former des vœux pour la paix de l'Église et le salut des fidèles. »

Liv. XII. 15 chap. — Il retrace l'histoire de l'Église anglicane, fille de Henri VIII, création politique plus que religieuse ; il signale les préventions, la haine, les calomnies anglaises contre les catholiques en général et contre ceux des trois royaumes.

Liv. VIII. 15 chap. — Il passe en revue les doctrines des dissidents ou séparatistes d'Angleterre, d'Écosse, des États-Unis d'Amérique, les puritains, les presbytériens, les quakers, les trembleurs ; il flétrit surtout la corruption des *vrais imitateurs du Christ,* dont « le titre ne peut être qu'une usurpation sacrilège ».

Liv. IX. 29 chap. — Il décrit, avec les détails les plus curieux, les sectes des baptistes, des anabaptistes, des arméniens, des labadistes. « Comme prêtre catholique, comme ministre protestant, Labadie avait montré toujours beaucoup de propension à diriger les dévotes... Une foule d'anecdotes scandaleuses prouvent qu'il commençait par l'esprit et finissait par la chair... Il réunit une petite église à Middelbourg... Anne-Marie Schurman, suivit partout ce prêtre apostat, qui mourut entre ses

bras, à Altona, en 1674. L'histoire des mammillaires et celle des consistoriaux terminent la longue série de tant de sectes, « qu'on accuse d'avoir caché sous un voile religieux les abominations de la lubricité ». Il traite la question complète de tolérance religieuse et de tolérance civile. — Ce livre comprend des controverses sur les matières religieuses du XVIII^e^ siècle, sur l'importance et la durée du christianisme, sur la secte des incrédules. « Quelle garantie cet homme sans religion aura-t-il de la fidélité de son épouse, de l'obéissance de ses enfants, de la fidélité de ses domestiques?... A la fin du siècle dernier, la France a fait une terrible et lugubre expérience : les suicides multipliés, les tribunaux révolutionnaires établis, les cachots remplis d'innocents, la guillotine en permanence, l'invitation légale aux prêtres de se parjurer, l'autorité paternelle avilie, le libertinage encouragé, 5,996 divorces dans la seule ville de Paris, pendant les 29 premiers mois de la loi qui les autorisait, en un mot, ce que le vice a de plus obscène et la férocité de plus épouvantable, tout cela coïncide avec l'époque où le culte public fut aboli. »

Liv. X. 8 chap. — Il affirme en terminant la perpétuité de la foi chrétienne : Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera de même dans tous les temps. Enfants dociles de l'Église catholique, nous savons qu'il a promis d'être toujours avec elle, jusqu'à la consommation des siècles... « Le ciel et la terre passeront, mais ses paroles ne passeront pas. » A la page 350, on lit : « *Il n'y a qu'un Seigneur*, une foi, un baptême, il ne peut exister qu'une religion véritable, puisque la vérité est une comme l'a dit Celui qui est la vérité

même,... il n'y a qu'un bercail, dès lors qu'une voie pour arriver au ciel,... l'unité religieuse repoussera toujours cette tolérance religieuse ou plutôt irreligieuse qui serait un amalgame incohérent et coupable de l'erreur et de la vérité, de la sagesse et de la folie, de la lumière et des ténèbres... La conscience est une forteresse où le magistrat ne peut pénétrer, l'orthodoxie et l'hérésie sont hors de sa compétence, tout ce qu'il peut, tout ce qu'il doit concernant le culte extérieur, c'est d'empêcher qu'on ne le trouble et qu'il ne trouble... Principe irréfragable que je proclamais au sein de la Convention, où je fus assailli par une tempête d'imprécations et d'outrages, le 1er novembre an III. »

1829. 5 janvier. — Le curé Simonin, l'un de ses correspondants les plus intelligents, le tient au courant des nouvelles ecclésiastiques; il se plaint de l'évêque de Forbin-Janson... « On fait de lui un janséniste, un jacobin... La retraite, au séminaire, est prêchée par un jésuite. » Il le remercie de ses libéralités, de sa bienveillance; il l'appelle « le protecteur de la veuve, l'appui des infortunés, il s'excuse d'abuser de sa bonté pour en faire un homme d'affaires ». Le curé d'Eulmont le prie de tenir sa lettre secrète : « Oh ! si l'on savait que j'ai l'honneur de vous écrire ! »

9 avril. — L'abbé Jennat, dans une lettre que je voudrais citer en entier, lui rend compte de l'emploi des sommes qu'il a reçues pour être consacrées à des bonnes œuvres. Il entre dans les plus petits détails, c'est un décompte en règle; il lui reste 745 fr., il y a 50 fr. pour un pauvre séminariste... Il parle de l'asile des vieillards du Lunéville, auquel lui-même destine la ma-

jeure partie de son avoir. J'ai dit, dans la première partie, mes relations avec ce vénérable abbé, qui terminait ses lettres à l'évêque par cette phrase : « Toujours et toujours, très respectable ami, votre humble et bien dévoué serviteur. »

1830. 9 janvier. — Il publie, dans la *Gazette des Cultes,* un article fort curieux sur la légitimité du serment civique, sous ce titre : « Appel à la raison par un proscrit. »

7 février. — M. Quérard lui écrit qu'il a trouvé des publications que « le respectable prélat ne lui a pas signalées, dans l'article bibliographique qu'il a bien voulu lui adresser ».

8 février. — M. Lerouge, un bibliophile de Commercy, remercie l'évêque de lui avoir envoyé 100 fr. à partager entre un pauvre prêtre et une pauvre religieuse, dont il lui a signalé la misère.

29 juillet. — « A Passy, les balles de juillet faillirent le tuer », dit M. Carnot ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles réveillèrent chez lui les passions révolutionnaires. Il ne fait pas partie de la Chambre des pairs, on le craint, comme les conventionnels proscrits, que l'on se borne à rappeler en France. Le 6 août, il écrit à *l'estimable et savant Constancio,* ancien ministre du Portugal, en Amérique. Il rappelle les mauvais jours de l'Empire, il insulte la Restauration... « Au despotisme de la gloire payée chèrement, succéda celui de la stupidité, et de l'hypocrisie... J'applaudis, comme vous, à cette jeunesse française radieuse de courage et de talens, mais peu soucieuse de ceux qui l'ont précédée dans la politique, elle les circonscrit dans ce qu'elle appelle la géronto-

cratie et leur imprime une teinte de ridicule contiguë au mépris... A quelques exceptions près, la France est gouvernée par l'émigration ecclésiastique et nobiliaire, par le jésuitisme et l'ultramontanisme, par des hommes qui ont, sous toutes les bannières, arboré toutes les couleurs et professé toutes les doctrines. » Il n'est pas « parmi les faiseurs », il n'a pas foi dans les hommes qui vont s'occuper de notre avenir, il voit parmi eux une foule de gens qui, en 1819, ont abandonné lâchement la cause du député de l'Isère ou l'ont accablé d'outrages. « Vétéran d'âge et d'expérience, je suspens mon jugement... Commencée à Passy, cette lettre que j'achève à Paris, a été sept ou huit fois interrompue, griffonnée à la hâte, c'est une marqueterie de pièces incohérentes... » Je n'ose pas dire que cette appréciation est sévère.

1er octobre. — Il publie des « Considérations sur la liste civile ». Le régime républicain est le plus économique,... « la liste civile doit, comme le budget, être votée annuellement... Réconcilier la liberté avec la royauté, *c'est une tentative au succès de laquelle j'applaudirais*... Puisqu'on nous promet une monarchie démocratique, tâchons d'en effacer les anomalies et d'en rectifier les imperfections; tel est le but de cet opuscule dicté par l'amour de la patrie et non par une intention hostile. » Rien cependant de plus hostile que cet opuscule, qui se vend au profit des blessés des 27, 28 et 29 juillet; c'est le style de 1793! Une seule citation: « Les décombres du Directoire, de l'Empire et de la Royauté sont un mobilier qu'on peut acheter ou louer... pour ces Janus à trente faces, un gouvernement n'est

qu'une ferme à exploiter, une cure à partager... On a royalisé l'hypocrisie, la déception, le parjure, à tel point que parole de roi et parole punique sont à peu près synonymes... »

6 décembre. — Lafayette donne sa démission de commandant en chef de la garde nationale; Grégoire lui écrit: « Mon cher ancien collègue et ami, après avoir lu ce qui vous concerne dans la séance d'avant-hier, à la Chambre des députés, j'éprouve le besoin de vous exprimer mes sentimens d'estime et d'amitié... Dans toute organisation politique, autorité municipale et garde nationale sont des élémens essentiels. » Le vieux général vint visiter, à son lit de mort, l'ami qui ne l'avait pas défendu, le 20 juin 1792, lorsqu'il fut mis hors la loi pour avoir tenté de faire sortir le roi de Paris.

1831. 2 mai. — Atteint d'une maladie cruelle, un sarcocèle carcinomateux, le vieillard ne se fait aucune illusion; la mort est proche, il l'attend avec la sérénité et la résignation d'un chrétien. Ici, les dates ont une grande importance, je les suivrai exactement. On appelle l'abbé Euvrard: l'évêque se confesse, il exprime le désir de recevoir le Saint-Viatique et l'Extrême-Onction des mains de son propre pasteur.

4 mai. — L'abbé Baradère, qui depuis quinze ans est le familier de l'évêque, se rend au presbytère de l'Abbaye-aux-Bois: le curé, accompagné de son vicaire, M. Lacoste, accourt au chevet du malade; il exige une rétractation du serment, un acte spécial d'obéissance à la discipline et à la doctrine de l'Église. Une discussion théologique s'engage, le vicaire disserte longuement et

avec vivacité. Le vieillard réplique : il signera la profession de foi de Pie VI, il répondra aux questions du rituel, mais ce serait pour lui un péché mortel de désavouer un acte accompli après mûr examen; il se plaint de l'attitude peu convenable du jeune abbé : « Si la nécessité où vous me réduisez de recourir pour les sacremens à un prêtre étranger, cause du scandale, il retombera sur ceux qui y auront donné lieu. » Le curé se retire en exprimant le regret que ses conditions soient refusées. Une heure après, l'abbé Baradère, absent au moment de l'entrevue, est à la cure; on le prie au nom de la religion, au nom de la paix publique, d'obtenir une rétractation écrite ou du moins une copie du testament, où Grégoire a affirmé sa soumission; si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie, il sera impossible de l'administrer et d'ouvrir l'église à sa dépouille mortelle. Baradère promet une copie du testament et il dépose un *celebret,* délivré en 1804. « *Licentia celebrandi missam. Joannes-Baptista du Belloy presbyter cardinalis... Archiepiscopus parisiensis concedimus magistro Henrico Gregorio episcopo, licentiam celebrandi missam in nostro diocesi, de consensu rectorum...* » Le vicaire va immédiatement soumettre la question à l'archevêque; la réponse ne se fera pas attendre.

5 mai. — La nuit a été mauvaise; le jour à peine commencé, l'abbé Guillon, aumônier de la reine, est introduit; il a été appelé par le malade, qu'il ne connaissait pas; voici son récit: « Le vieillard, épuisé par l'âge, par les souffrances, par les plus pénibles émotions, mais toujours ferme dans son langage, fixa sur moi ses yeux

baignés de larmes, me tendit la main, serra la mienne, je l'embrassai... Au récit détaillé fait en sa présence des démarches tentées à l'Abbaye et à l'archevêché, lui-même mêlait ses observations... Il protestait de sa ferme résolution de vivre et mourir au sein de la religion catholique, apostolique et romaine... Il parlait sans amertume du refus persévérant opposé à ses instances, avec attendrissement du bonheur qu'il aurait de voir son premier pasteur et de recevoir de ses mains le gage de la réconciliation... Je m'étais prononcé, dès cette première entrevue, avec la franchise de mes principes catholiques... Je bornai mes engagements à l'offre de mes services auprès de mes supérieurs ecclésiastiques et de Leurs Majestés. Ils furent agréés. »

Le même jour, le curé et son vicaire viennent apporter à M. Grégoire un pli cacheté aux armes de l'archevêque; ils n'insistent pas pour entrer, Baradère se charge du message, afin d'éviter au malade de nouvelles émotions. Voici quelques extraits de la lettre de M^gr^ de Quélen : Instruit de la stérilité des démarches du curé, il voudrait sortir de sa retraite pour aller lui tendre la main sur le bord de l'éternel abîme; il regrette, il déplore la désolante assurance avec laquelle il refuse d'abjurer des erreurs condamnées par l'Église universelle; il ne rentrera pas dans une discussion plus d'une fois renouvelée et toujours inutile, il attend de la seule grâce de Dieu une conversion, qui, pour être tardive, n'en consolerait pas moins l'Église, qu'il a si longtemps contristée. « Je me transporte en esprit, auprès de votre lit de mort, je vous conjure à genoux, les mains jointes et les larmes aux yeux, d'avoir pitié de votre âme, en

rentrant dans le sein de l'Église catholique... Les âmes les plus ferventes prient pour obtenir pour vous cette grande miséricorde... Vous ne pouvez avoir seul raison contre le chef de l'Église et l'épiscopat tout entier... Priez donc avec nous, en toute humilité, mon cher frère, et vous verrez se dissiper les nuages qui jusqu'à cette dernière heure vous dérobent la vérité. »

6 mai. — Le malade réclame avec instances le Saint-Viatique. Voici le procès-verbal de la cérémonie signé par Baradère et approuvé par Grégoire. « L'auguste malade avait mis la mozette, le rochet, l'étole et la croix pastorale quelques moments avant de recevoir le Viatique... Après avoir humblement demandé à M. Baradère s'il avait quelque chose à lui prescrire, il dit qu'il était prêt à recevoir le bon Dieu... Après avoir récité avec nous les prières du rituel de Paris, M. l'évêque, sans y être invité, a fait, à haute et intelligible voix, sa profession de foi, en voici les traits les plus remarquables : Ministres des autels et vous chers assistants, je renouvelle les vœux de mon baptême... Je crois tout ce que l'Église catholique, apostolique et romaine croit et enseigne... Je me soumets d'avance de cœur et d'âme au jugement de l'Église sur mes écrits et mes actes... J'ai toujours agi d'après les inspirations de ma conscience, comme vicaire, comme curé, comme évêque... J'avoue néanmoins que les jugemens de Dieu m'effraient, mais ma confiance est entière quand je songe à sa miséricorde et aux mérites infinis de Jésus-Christ... Ici, M. Baradère a arrêté le malade épuisé; après un repos de quelques instants, il a récité le *Confiteor* et a reçu le Saint-Viatique avec tous les signes d'une parfaite com-

ponction; les assistants se sont mis à genoux et ont demandé la bénédiction du mourant. »

7 mai. — Malgré les vives douleurs qu'il éprouve, le vieil athlète dicte une longue réponse à la lettre de l'archevêque; il discute, il réfute, il y a de l'ironie, de l'amertume, mais je me garde d'apprécier, je cite : « Me tendre la main, quand vous me croyez sur le penchant de l'éternel abîme est un acte de charité qui mérite toute ma reconnaissance... Je regrette infiniment que la nature des conditions que le respectable curé de l'Abbaye était chargé de me proposer ait rendu stérile une démarche que je m'étais empressé de solliciter... J'ai reçu le Saint-Viatique et j'ai l'heureuse certitude qu'en cas de besoin je recevrai aussi l'Extrême-Onction... Je vois qu'il est impossible de nous entendre sur ces prétendues erreurs,... que vous me reprochez de soutenir avec une désolante assurance... Comme vous, je suis convaincu que, dans le sein de l'Église,... exclusivement, se trouvent les moyens d'obtenir cette couronne immortelle, objet de tous mes vœux... Ma vie tout entière et mes ouvrages déposent assez de l'intégrité de ma foi pour que je me croie dispensé de l'injurieuse condition de proclamer de nouveau... les vérités d'une religion que je n'ai cessé de professer et de défendre et où j'ai la ferme conviction que Dieu me fera la grâce de mourir... Le pape et l'épiscopat n'ont pas condamné la constitution civile,... le bref de juillet 1796 est plus politique que religieux... Un grand nombre de pieux et savants prélats m'ont donné la qualité d'évêque, que vous avez cru devoir supprimer dans vos lettres,... j'ai le droit et le devoir de soutenir la légitimité et la

catholicité de mon serment jusqu'à ce que l'Église universelle ait prononcé,... jusque-là, je reste invariablement attaché à ma croyance comme à mon amour pour la chaire de Saint-Pierre si étrangement défigurée par les fausses décrétales et par les prétentions ultramontaines... Soyez sûr qu'ainsi que vous, je suis loin d'obéir à des considérations humaines,... pas plus qu'au temps où je défendais à la tribune la religion attaquée avec fureur,... et où le premier je réclamais l'ouverture de ces mêmes temples, dont on repoussera peut-être ma dépouille mortelle... Je voudrais m'arrêter là, mais j'éprouve le besoin de vous dire un mot de mes opinions politiques... Une circonstance de ma vie a été odieusement dénaturée : je n'ai voté la mort de personne... j'ai toujours cru et publiquement professé que la religion de Jésus-Christ était l'amie de la liberté... Ils sont bien coupables les ecclésiastiques qui mêlent la politique à la religion... C'est aux imprudences du clergé qu'il faut attribuer cette haine implacable, qui poursuit des prêtres d'ailleurs dignes de respect.... et ces destructions dont nous avons tant à gémir... L'introduction clandestine des jésuites, le fanatisme et l'ignorance du jeune clergé sont les véritables plaies de la religion... L'humilité que vous me recommandez me conduit à un rapprochement : deux criminels furent crucifiés aux côtés de Notre-Seigneur, votre modèle et le mien. L'un d'eux se tournant vers le Christ mourant,... vous connaissez le reste,... mais vous paraissez oublier que Jésus-Christ ne lui demanda ni amende honorable ni rétractation... Je réclame de l'un de ses disciples la même indulgence ; si elle m'était refusée, je n'en resterais pas moins plein de

confiance dans l'infinie miséricorde de Dieu et j'en serais fâché pour moi et pour vous. » P. S. « Au milieu de mes souffrances, je n'ai pu donner à ces graves questions qu'un trop court développement..., je m'en réfère aux ouvrages où je les ai traitées à fond. » Il y a certainement, dans cette réponse, un désaveu de tout ce qui ne serait pas approuvé par l'Église, mais y a-t-il ce repentir et cette humilité, qui en eussent fait un acte vraiment chrétien?

A la réception de cette lettre, dont Grégoire a paraphé toutes les pages et écrit de sa main la formule d'usage, l'archevêque adresse immédiatement à M. Baradère la note suivante: « M. Grégoire allègue sans cesse qu'il a fait par conviction tout ce qu'il a fait... On lui répond que l'Église ne juge ni ses intentions ni sa bonne foi,... elle en laisse le jugement à Dieu;... elle lui demande de condamner des actes qu'elle a frappés de ses censures... Qu'il se soumette non pour l'avenir, mais pour le présent, à la conviction de l'Église, dont le souverain pontife et les évêques sont les interprètes et les organes... Il ne peut y avoir de péché dans cette soumission, qui est un acte de foi. M. Grégoire ne risque donc rien de reconnaître purement et simplement, d'esprit et de cœur, que, malgré ses intentions,... il a eu tort, puisque l'Église le lui dit et qu'il se repent de lui avoir résisté... La règle tracée par le chef de l'Église doit être suivie à l'égard de M. Grégoire, sans âpreté,... mais sans faiblesse,... les conséquences nous les abandonnons à Dieu... Toutes les inventions de la charité doivent être employées, notre vie même doit être offerte, mais la sincérité, la franchise, doivent être aussi strictement

observées... Il faut non disputer une formule avec le malade, mais la rédiger sans détour; cette formule ne doit pas être vague, mais précise,... explicite, qu'elle exprime le repentir... Si Dieu, touché de nos prières et de nos larmes, a changé le cœur de M. Grégoire, il lui aura donné ces dispositions humbles et soumises qui prouvent sa conversion; si, au contraire, il n'y a dans tout ceci que des négociations pour sauver les apparences,... le ciel ne sera pas réjoui du retour d'un pécheur, la terre ne sera pas pacifiée par un tour d'adresse... et notre ministère en sera déshonoré... D'ailleurs, j'ai une trop certaine opinion du caractère de M. Grégoire pour penser qu'il se prête à une démarche équivoque... Ah! que ne peut-il lire tout ce que mon cœur éprouve de sollicitude pour lui! que ne puis-je aller lui donner le baiser de paix et lui porter les paroles de la reconciliation! »

8 mai. — Le dimanche matin, le malade est à toute extrémité, plusieurs journaux ont annoncé sa mort; on appelle en toute hâte l'abbé Guillon : « Chaque moment pouvait être le dernier de cette longue et douloureuse agonie, l'évêque demandait avec ardeur l'extrême-onction; pressé par ses ardentes sollicitations et par la déclaration explicite qu'il croit et approuve tout ce que croit l'Église, qu'il condamne tout ce qu'elle condamne, je ne vis plus dans le vieillard mourant que l'homme près du naufrage à qui toute sorte de mains jette la planche de salut, que le Samaritain tombé sur la route de Jéricho, qu'une âme à fortifier par un des plus puissants moyens de la religion. Je me rappelai et citai le texte précis du pastoral parisien, si conforme à la doctrine... de nos

dix-huit siècles chrétiens : *Si quis tamen infirmus...* M. Grégoire répondit à tout, renouvela publiquement sa confession, prit Dieu à témoin qu'il mourait soumis à l'Église, à son chef, plein de foi, d'espérance et de charité. Une pareille profession de foi en ce moment décisif... pouvait-elle laisser le moindre doute? Comment suspecter l'homme résigné, qui se compare au larron mourant à côté du Sauveur... et demande avec larmes à être déposé sur la paille et sur la cendre?... » La cérémonie terminée, l'abbé Guillon en dresse un procès-verbal, dont les témoins, Baradère, Duples, Dutrône et Mesnard, attestent et affirment la sincérité, sur l'honneur et sous la foi du serment. « La conduite de l'abbé Guillon leur a semblé en tout conforme à la doctrine de l'Église, aux intérêts actuels de l'ordre public, du trône, du ministère ecclésiastique et de la religion. »

9 mai. — Par ordre de Grégoire, l'abbé Baradère informe l'archevêque que sa note du 7 mai n'a rien changé à sa conviction : « Mr l'archevêque met en principe ce qui est en question... Il n'a jamais prétendu que la conviction et la bonne foi dispensent un catholique de se soumettre à l'instant au jugement de l'Église universelle... C'est par devoir et non pour sauver les apparences, qu'il a fait appeler le curé de la paroisse... Au terme d'une carrière de quatre-vingts ans, il ne joue pas l'éternité pour un vain sentiment d'amour-propre,... il a d'ailleurs reçu tous les sacremens spirituels que l'on s'obstine à lui refuser... Le salut du malade était le premier intérêt à consulter, si la discipline peut en souffrir, la charité, dit saint Augustin, devient alors la suprême loi. »

10 mai. — Par un dernier codicille, il institue Mme Dubois sa légataire universelle, MM. Raidot, Duples et Baradère, ses exécuteurs testamentaires : il lègue « au respectable Guillon tous ses livres suspects en diverses langues et son reliquaire ». Au sujet de ce codicille, il me semble nécessaire d'établir le chiffre réel de la fortune de Grégoire ; M. Dugast, l'un de ses biographes (1833), parle de ses dons aux pauvres, aux églises, il ne précise rien. M. Carnot, si bien informé d'ailleurs, n'est pas plus explicite ; M. de la Saussaye m'a répété ce qu'il a écrit dans son livre *Blois et les environs,* qu'il a laissé plus de quatre cent mille francs à l'Hôtel-Dieu de sa ville épiscopale[1]. En présence de ces données contradictoires, j'ai dû recourir à des documents officiels et j'ai consulté les trois testaments de Mme Dubois. Le 11 juin 1831, « quelques jours après la perte douloureuse qu'elle a eu le malheur de faire,... son premier soin a été de disposer tant des biens qu'elle vient de recueillir, comme sa légataire universelle, que de ceux qui composent sa fortune personnelle. » L'acte est reçu par Me Defresnes et Chaudron, notaires à Paris. L'évêque de Blois a laissé un mobilier d'une importance minime ; une somme de deux mille francs en argent, un prorata de fermage et de pension d'environ six mille francs ; un domaine affermé cinq mille francs et une rente cinq pour cent de deux cent quatre-vingt douze francs. Le 20 août 1831, Mme Dubois, en désaccord avec les exécuteurs testamentaires, « croit devoir révoquer les dispositions qu'elle a prises, par un testament nouveau dicté à Me Vavin, notaire à

1. *Guide historique à Blois.* In-12, 1855, p. 135.

Paris. Un arrêt du tribunal de la Seine (10 avril 1833), confirmé par un arrêt de la cour d'appel (11 avril 1834), décide que Mme Dubois peut disposer de toute la succession de M. Grégoire, *comme chose lui appartenant en toute propriété*. Le 12 mai 1836, par un dernier testament dont j'ai une copie certifiée, Mme Dubois spécifie ce qui a appartenu à Grégoire. Une rente de 292 fr. et un domaine estimé 148,472 fr., la valeur totale de sa fortune est de 437,503 fr. qu'elle lègue, par moitié, aux hôpitaux de Sens et de Blois, qui seront chargés de quelques legs, qui *reproduisent ceux de son fidèle ami de 43 ans: à M. Wast, copiste de M. Grégoire, une pension viagère de 600 fr.; à la paroisse de l'Abbaye-aux-Bois, 500 fr. en raison de ce que M. Grégoire en a exprimé verbalement le désir à ses derniers moments.* Chacun de ces deux hôpitaux devra, à perpétuité, faire célébrer deux messes hautes, l'une le 28 mai, l'autre au jour anniversaire du décès de Mme Dubois; ces deux messes, portées au registre des fondations de l'hospice de Blois, y sont dites encore chaque année. En 1881, le 17 février, à la commission de l'hospice, un membre s'étonne de ne pas voir le nom de Grégoire sur la liste des bienfaiteurs; on lui répond que « Grégoire n'a rien donné personnellement, mais qu'une dame Dubois, originaire de l'Yonne, sa légataire universelle, a cru simplement devoir, en souvenir de lui, doter l'établissement d'environ deux cent mille francs... Tous deux ont un droit égal à la reconnaissance; en conséquence, on décide que le nom de M. Grégoire, député à la Constituante, à la Convention, à l'Assemblée législative, ex-évêque constitutionnel de Blois, sera inscrit sur la liste des bienfai-

teurs et que l'on apposera à la façade occidentale de l'hôpital, une table de marbre, avec ces mots, en lettres d'or : *Pavillon Grégoire.* Une polémique vive et passionnée s'engagea dans les journaux blésois, le conseil municipal refusa de donner le nom de Grégoire à la rue qui longe le pavillon. Ces détails et ces chiffres ont une sérieuse importance, car on a accusé et on accuse encore l'abbé Grégoire d'avoir été, en l'an IX, l'associé des acquéreurs de l'abbaye de Saint-Martin (Orne), d'avoir reçu de l'argent des colonies et une pension de Saint-Domingue. La vérité, c'est qu'il a vécu, intègre et sobre, avec une sage économie, chez M^me^ Dubois; à Passy, à Auteuil, à Paris, sa maison était ouverte toujours à ses amis, à ses compatriotes surtout; il aimait à rendre service, il consacrait à de pieuses libéralités, à des œuvres de propagande religieuse ou politique le chiffre de sa pension. Je n'ai pas connu personnellement le curé d'Emberménil, mais j'ai entendu toujours affirmer, par ceux qui avaient eu des relations avec lui, la vérité de ce que M. Carnot a si bien raconté de sa vie privée à la fois austère et douce : « Le matin, lorsqu'il sortait de son oratoire... sa figure était radieuse et enjouée, jamais il ne semblait si heureux... Pendant tout le carême, il observait un jeûne sévère, ne mangeait qu'à midi un peu de pain et quelques fruits, à dîner son potage et un plat unique... Mais cette rigidité n'était que pour lui-même; il y avait toujours sur sa table des plats au goût de ses convives[1]... »

11 mai. — L'archevêque adresse au malade une nou-

1. *Mém.*, t. I, 246-253.

velle note ; il précise les conditions sans lesquelles il ne peut lui accorder les sacrements de l'Église durant sa vie et l'admettre à la participation des suffrages de l'Église après sa mort : M. Grégoire devra « clairement, formellement, sans déguisement, sans détour, abjurer les erreurs de la Constitution civile du clergé, dont il a été jusqu'à ce jour le fauteur, le propagateur et le défenseur, et les condamner parce qu'elles ont été condamnées par le Saint-Siège apostolique,... au jugement duquel les évêques, sauf quelques exceptions, qui ne sont d'aucun poids, ont adhéré,... en sorte que ce jugement doit être regardé... comme un jugement de l'Église universelle, encore qu'elle ne se soit pas prononcée en concile œcuménique... — Déplorer le schisme et l'intrusion dont il s'est rendu coupable... — Demander pardon à l'Église et au Saint-Siège de sa trop longue résistance... — Réclamer de leur indulgence la levée des censures qu'il a encourues... — Se soumettre à la pénitence qu'ils voudront lui imposer et réparer, autant qu'il sera en lui, le mal qu'il a fait par ses discours, ses écrits et ses actes... Puisse cette explication franche et claire ne laisser aucun doute sur les principes posés par M. l'archevêque... Daigne surtout le Seigneur éclairer M. Grégoire par une lumière de sa grâce,... de manière à ce qu'il se détermine à remplir des conditions sans lesquelles... il demeure toujours hors de la foi et de l'unité catholique, malgré les protestations vagues et générales de foi et de catholicité qu'il pourrait faire de vive voix ou par écrit. » Dans un post-scriptum, l'archevêque affirme, sous la foi du serment, qu'il a tenu la même conduite, il y a 18 mois, à l'égard de l'évêque constitutionnel de l'Aveyron, et

qu'il a été approuvé par le Saint-Père. L'abbé Baradère n'osa pas placer sous les yeux du malade les termes de cette note; il se borna à lui en faire un résumé; Grégoire fut d'avis de ne pas y répondre.

14 mai. — L'abbé Guillon se rend chez l'archevêque, il lui expose les motifs de sa conduite, il lui offre de l'introduire dans la chambre du moribond, dont la tête est encore saine. — M^gr^ de Quélen y consent, mais, durant la nuit, il change d'avis, il charge le curé de l'Assomption de le remplacer. La scène fut pénible, on discuta, on ne décida rien : « Si je pouvais, dit le curé, donner à Monseigneur quelques espérances, il viendrait vous voir. — Je suis très sensible à l'honneur que M. l'archevêque voudrait me faire, je vous prie de lui en témoigner ma reconnaissance,... mais je mourrai, comme j'ai vécu, fidèle à mes principes... S'il vient je le recevrai avec plaisir, mais je ne pourrai que lui répéter ce que je viens de vous dire... Au surplus, il est inhumain de tourmenter ainsi les derniers momens d'un vieillard, à son lit de mort ! »

15 mai. — Rien n'a pu modifier la résolution de Grégoire ; il signe le procès-verbal rédigé, le 9 mai, par l'abbé Guillon, mais il y ajoute cette note : « Je réitère au respectable M. Guillon l'expression de ma profonde reconnaissance et de mon attachement inviolable,... reconnaissant le droit et le devoir qu'il a d'expliquer, suivant ses sentimens et ses impressions personnelles, sa charitable conduite à mon égard, je déclare ici... qu'on n'en peut inférer de ma part aucune adhésion à ce que M. l'archevêque aurait voulu exiger. »

17 mai. — Le refus de sacrements, la menace de fer-

mer l'église à la dépouille mortelle de l'ancien évêque de Blois, agitent l'opinion publique ; on craint des troubles, on parle de mesures pour maintenir l'ordre ; ses amis politiques protestent contre l'intolérance du clergé, ses ennemis insultent le vieux conventionnel, rebelle au pape et à l'Église. L'abbé Desjardin, vicaire général, écrit à M. Baradère : « M. l'archevêque est tourmenté d'apprendre l'état d'angoisse et l'imminent danger de M. Grégoire, il voudrait aller lui offrir encore et de vive voix les secours et les consolations de la charité la plus ardente et la plus compatissante. J'allais porter au malade l'expression de cette sollicitude... Mais on me représente qu'il est sans connaissance, que je ne serais pas admis... Chargez-vous donc de tout tenter pour obtenir son adhésion aux brefs de Pie VI et de Pie VII... » L'abbé Baradère répond sur-le-champ : « Il n'est que trop vrai, M. Grégoire est mourant, sans connaissance depuis trois jours... Il ne saurait correspondre à l'expression de votre sollicitude, vos prières seules peuvent en ce moment lui être utiles, devant Dieu... Les graves motifs qui ont déterminé M. Guillon à lui administrer le sacrement des mourants et le délire qui agite le malade, depuis trois jours, pendant lesquels la grâce peut agir sur son cœur, devraient vous porter à lui ouvrir les portes du temple après sa mort... Il ne comparera pas à l'athée Lalande, à l'impie Volney, qui ont été enterrés avec toutes les cérémonies religieuses... un homme qui par ses vertus chrétiennes a édifié, étonné tous ceux qui ont eu le bonheur de l'approcher. »

28 mai. — L'anéantissement est complet, toutes les facultés ont disparu, la nuit précédente ; la respiration

gênée présage une catastrophe ; à quatre heures après midi, sans secousse, sans effort, Grégoire s'éteint, à l'âge de 80 ans, 5 mois et 24 jours. « Personne, dit l'abbé Baradère, n'a vu la mort avec plus de sang-froid, plus de résignation... pas une plainte, qui ne fût une prière, ses yeux baignés de larmes se portaient d'eux-mêmes sur son crucifix... Il parlait de sa mort comme d'un événement ordinaire... Il nous pressait les mains... Mes amis ne vous attristez pas, soyez les consolateurs de ma bonne mère adoptive... Ce monde est un lieu de passage et d'exil... Je pouvais, comme tant d'autres, disparaître au milieu des orages politiques, je meurs dans mon lit, entouré des secours de la religion, de la médecine, de l'amitié... Dans les plus fortes crises, il ne semblait occupé que de ceux qui l'entouraient... Dans son délire, il parlait des Haïtiens... Sa douloureuse agonie dura trois jours, on n'a pu recueillir que des paroles incohérentes, quelques versets de psaumes... Il répétait souvent : *In manus tuas commendo... Urbs Jerusalem beata...* Ses yeux éteints se portaient encore vers le crucifix, par fois il tendait les mains vers le ciel... » On avait religieusement exécuté tout ce qu'il avait demandé que l'on fît durant sa maladie ; MM. Dutrône et Duplès, conseillers à la cour, MM. Boyer père et fils, Lherminier et Fabré-Palaprat, ses médecins ordinaires, secondaient l'abbé Baradère dans les soins qu'il prodiguait au malade.

31 mai. — M. Carnot, qui a vécu dans l'intimité de Grégoire, qui a admiré *sa naïve et profonde piété,* nous a raconté ses funérailles ; il a parlé de cette foule silencieuse et triste, qui se porte durant deux jours au domicile du défunt, qui, revêtu des habits épiscopaux, est

exposé, la face découverte, dans une chapelle ardente, — de ces amis de la liberté qui viennent rendre hommage au noble et persévérant champion de leur cause, — de l'imprudente opiniâtreté du clergé, qui n'a laissé dans l'église que les ornements les plus usés, — de la vive fermentation qui règne dans la multitude, — des jeunes gens qui détellent les chevaux du char funèbre et le traînent à bras jusqu'au cimetière, de ce cortège d'au moins vingt mille personnes, ouvriers, étudiants, décorés de Juillet, députés de l'opposition, anciens proscrits, — il nous a conservé le discours prononcé sur la tombe par le conventionnel Thibaudeau, qui l'appelle son collègue, son ami, son honorable complice; — il ne semble pas frappé du contraste étrange qui résulte de ces paroles de haine et des violences de cette harangue impie, avec les pieuses espérances de ce vieillard, dont les testaments, qui résument si bien la vie morale et religieuse, affirment la charité et la foi, je ne dirai pas orthodoxe, mais chrétienne.

En Lorraine, on célébra sans bruit plus d'une messe de *Requiem* pour le salut de son âme; j'ai vu des larmes dans les yeux de ses vieux et fidèles amis, lorsque je m'indignais devant eux contre les manifestations sacrilèges qui se produisirent, le 31 mai, au cimetière Montparnasse. A Haïti, à Saint-Domingue, sa mort fut un deuil public; le président Boyer ordonna des prières solennelles dans toute l'étendue du pays.

La presse libérale attaqua l'archevêque avec violence; M. Carnot l'accuse de fanatisme, il est tenté de voir dans sa conduite « *une comédie politique :* le clergé ultramontain veut répondre par une victoire gagnée sur l'illustre

apôtre de la démocratie à l'aversion du peuple de Paris[1]. » Soyons plus justes : M. de Quélen épargne à son ministère une faiblesse coupable, il obéit à sa conscience ; ce qu'il fait pour Grégoire, il le fera sept ans plus tard pour l'un des chefs de l'Église constitutionnelle, l'évêque d'Autun, et ici, je ne puis m'empêcher de comparer la conduite du prince de Talleyrand à son lit de mort avec celle de l'évêque de Blois. — En 1823, l'archevêque avait en vain conjuré le prince de retourner à la foi de l'Église ; en 1838, l'heure de Dieu arrive. Plus heureux et plus habile que l'abbé Baradère, l'abbé Dupanloup est l'instrument de ses miséricordes. Au terme d'un grand âge, après une longue expérience, le diplomate ne discute pas, il adresse au souverain Pontife des déclarations brèves, précises, complètes : il blâme l'égarement et les excès du siècle auquel il a appartenu, il condamne franchement les graves erreurs qui ont troublé l'Église de France et auxquelles il a eu le malheur de participer... Jamais il n'a cessé de se regarder comme un enfant de l'Église ; il déplore les actes de sa vie, qui l'ont contristée, ses derniers vœux sont pour elle et pour son chef suprême... Le Saint-Père, dans sa justice, daignera apprécier toutes les circonstances qui ont dirigé ses actions... Il s'en rapporte en tout à l'indulgence et à l'équité de l'Église et de son vénérable chef[2]. — 1832. Un grave conflit s'élève entre les exécuteurs testamentaires : Mme Dubois accuse Baradère d'avoir soustrait la croix et l'anneau de Grégoire ; elle obtient de faire

1. *Mém.*, t. Ier, 280-286.
2. *Vie de Mgr Dupanloup*, t. I, ch. XV.

ouvrir le cercueil ; le 17 février, au cimetière du Sud, un commissaire de police dresse un procès-verbal d'exhumation et de réinhumation du corps ... « *l'anneau pastoral n'est pas au doigt du défunt..., la croix est d'une forme différente de celle dont il a le signalement...* » Le dossier de cette triste affaire est à la bibliothèque de Nancy (C. 534).

1832, mai. — Dans son rapport, le secrétaire de l'Académie de Stanislas, à Nancy, annonce, en ces termes, la mort de notre confrère : « Depuis sa dernière communication, l'Académie a perdu M. Grégoire (le comte), ancien évêque de Blois et sénateur, auteur d'un grand nombre de savants écrits sur des sujets de philanthropie, de religion et de politique. »

Ma tâche est terminée, Messieurs ; dans ce simple exposé des discours, des écrits, des actes du célèbre abbé, je me suis efforcé de ne rien omettre d'important, de ne rien dire que de vrai. Plus tard, si vous le permettez, je résumerai, en quelques pages, mon opinion personnelle, et je vous dirai les divers jugements, dont il a été l'objet.

APPRÉCIATION

DE

L'ŒUVRE DE LE PLAY

FONDATEUR DE L'ÉCOLE DE LA PAIX SOCIALE

PAR

M. Jules GOUŸ

On peut constater dès aujourd'hui, quelques années après la mort de M. Le Play, que ce dernier n'a pas traversé notre XIXe siècle sans laisser derrière lui une trace durable et profonde. Il a formé une école qui vénère, à juste titre, son maître et s'applique à suivre sa méthode expérimentale, étudie scrupuleusement les faits, continue les monographies de famille, celles relatives aux ouvriers européens et aux ouvriers des deux mondes, et s'efforce de propager les excellentes vues du maître sur le patronage qui doit s'étendre à toutes les classes de la société.

Le but de cette école est de contribuer, dans la mesure du possible, au rétablissement de la paix sociale, but bien louable assurément et dont aujourd'hui, plus que jamais, on doit sentir l'importance. M. Le Play a cherché à démontrer par les faits historiques et par les faits contemporains qu'il existe une constitution essentielle de l'humanité, et que toute société qui la méconnaît ou la viole ne peut ni prospérer ni durer. Il a constaté que cette

constitution a pour fondements la loi de Dieu et l'autorité paternelle. Suivant lui, les peuples dont l'existence a été la plus longue, tels que la Chine et l'Égypte, sont ceux qui ont été le plus fidèles à l'observation du Décalogue, notamment en ce qui touche le respect dû au père de famille et au souvenir des ancêtres.

Il y voit avec raison un moyen de consolider la famille sur laquelle repose la consolidation de l'État lui-même. Il résulte, en effet, de l'observation attentive des faits sociaux que, quand la famille se désorganise, peu à peu la société entière s'en ressent. Mais, pour fortifier encore davantage le respect envers le père de famille, M. Le Play va jusqu'à désirer pour ce dernier une liberté presque illimitée de tester. De plus, il regarde comme une preuve de force et de prospérité pour un peuple l'accroissement rapide de sa population, en regard de celle des peuples voisins dont il faut redouter l'envahissement et la domination.

Dans une étude récente[1], M. d'Haussonville, recherchant les causes de la misère dans les classes ouvrières, telles que la maladie, les chômages, l'inconduite, y ajoute une cause qui joue un rôle principal dans cette question, à savoir le trop grand nombre d'enfants dans les familles prolétaires. Cette remarque est de nature à modifier les regrets de ceux qui déplorent la lenteur avec laquelle la natalité se développe en France.

M. Le Play veut consolider la famille par l'observation du quatrième commandement, et il prétend établir le respect des enfants envers le père par un changement de

1. *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1883.

la loi successorale qui lui donnerait la liberté de choisir parmi ses enfants celui qui lui semblerait le plus digne de le remplacer, pour empêcher le morcellement de l'héritage commun et faire ce qu'il appelle une famille souche. Or, dire aux enfants : Respectez-moi, ou je vous déshérite, c'est fonder le respect sur l'égoïsme et la doctrine de l'intérêt bien entendu ; le respect des enfants doit s'obtenir d'une éducation morale et religieuse, et non par la crainte d'une exhérédation.

De même, c'est la civilisation chrétienne qui doit établir un droit international qui protège les peuples les uns contre les autres, et non le nombre d'enfants qu'ils mettront au jour dans le même espace de temps donné. Pour assurer la sécurité des peuples entre eux, il serait inutile de donner le jour à un grand nombre de soldats, et de faire ainsi de la chair à canon, il faut plutôt s'efforcer d'appliquer le principe évangélique : Aimez-vous les uns les autres, c'est le seul moyen raisonnable et honnête d'atteindre le but ; c'est celui que Dieu lui-même nous a indiqué.

La statistique invoquée par M. d'Haussonville prouve que c'est dans les classes pauvres de Paris que les naissances sont le plus nombreuses. En effet, quel intérêt le prolétaire a-t-il à restreindre sa progéniture ? Il la sème sur le pavé, à la merci de l'assistance publique ou privée. Sa succession, égale à zéro, est toujours la même, qu'elle soit partagée entre quelques-uns ou un grand nombre.

La famille, restreinte dans de justes limites, sera seule capable de se consolider, de maintenir son harmonie, d'empêcher la trop grande dispersion de ses membres et d'en atténuer la misère.

En vain prétend-on que Dieu protège les familles nombreuses, c'est une sorte de consolation donnée à ceux qui succombent sous un fardeau qui excède leurs forces, car le plus simple bon sens fait comprendre que plus une famille est nombreuse, plus est large la surface que les coups du sort peuvent atteindre.

Comparons notre législation actuelle à l'étrange système successoral rêvé par M. Le Play ; la première l'emporte évidemment en prudence et en sagesse sur le second. M. Le Play a été certainement un excellent ingénieur des mines ; ses profondes observations sur les ouvriers des deux mondes et ses excellentes doctrines sur le patronage, fondées sur l'expérience, sont de nature à rendre d'éminents services à la paix sociale et à rétablir, dans la mesure du possible, la concorde entre ceux qui doivent obéir et ceux qui doivent commander. En effet, le penchant à la rébellion est le vice le plus invétéré de la nature humaine, et a pris de notre temps des proportions effrayantes.

Cependant, malgré les qualités éminentes que nous nous plaisons à lui reconnaître, on s'aperçoit que M. Le Play n'était pas jurisconsulte et le changement qu'il veut apporter à notre droit civil en est bien la preuve.

D'après l'article 826 du Code civil, chacun des cohéritiers peut demander sa part en nature des meubles et immeubles de la succession.

Mais l'article 832 du même Code prescrit, dans la formation et la composition des lots, d'éviter autant que possible de morceler les héritages et de diviser les exploitations.

L'article 1075 permet aux père et mère et autres as-

cendants de faire entre leurs enfants et descendants la distribution et le partage de leurs biens.

Enfin, grâce à l'article 913 qui fixe la quotité disponible à la moitié, au tiers ou au quart, suivant le nombre des enfants, le père pourra avantager l'un de ses enfants, de manière à maintenir dans son lot, par préciput, la propriété principale qu'il ne veut pas morceler, soit l'établissement commercial, soit la propriété agricole dont la division entraînerait la perte.

La liberté laissée par notre Code au père de famille d'avantager l'un de ses enfants est bien suffisante et me paraît plus judicieuse que celle proposée par M. Le Play.

Si l'on adoptait le système successoral proposé par ce dernier, l'immense majorité des pères se garderait bien d'en user, car il est très rare que l'on profite aujourd'hui de la latitude accordée par notre législation actuelle. Le sentiment qui pousse le père de famille à agir ainsi est infiniment respectable, c'est le sentiment de l'amour égal qu'il doit porter à chacun de ses enfants, et la crainte d'exciter des jalousies entre eux, et il lui paraît préférable de maintenir l'union entre ses enfants, plutôt que l'intégralité d'un héritage attribué à un seul d'entre eux au détriment des autres.

On pourra obvier aux inconvénients résultant du morcellement des petits héritages en diminuant, dans une forte proportion, les frais de partage, en facilitant les échanges, en fixant une limite au delà de laquelle les parcelles ne devront plus être divisées, et enfin en simplifiant la procédure pour la liquidation des petites successions.

A la famille souche, M. Le Play oppose la famille ins-

table, c'est-à-dire celle où le partage de la succession a lieu par portions égales, les enfants se dispersant et emportant chacun de leur côté un lambeau du patrimoine commun.

Eh bien, il est facile de voir que la famille souche et la famille instable arriveront l'une et l'autre au même résultat, c'est-à-dire à la dispersion des enfants, dans un temps plus ou moins court. En effet, dans la famille souche, il est inévitable que les frères et sœurs déshérités, ne recevant qu'une faible dot ou soulte (que souvent l'héritier privilégié ne sera pas en état de leur donner), en éprouveront du mécontentement et des jalousies qui les éloigneront de l'enfant avantagé ; ils voudront chercher fortune ailleurs, et ils auront le désir bien naturel de se créer, en se mariant, une famille séparée et indépendante. Rien n'est donc plus chimérique que l'espoir de consolider la famille par la liberté de tester. Qu'on remarque d'ailleurs qu'on ne devrait pas se borner à consolider la famille dans la classe des propriétaires, classe infiniment restreinte en comparaison des familles où il n'y a pas d'héritage à partager. La classe des propriétaires est, en effet, très minime si on la compare à celle des petits marchands, des ouvriers qui vivent au jour le jour, et des artisans de toute sorte qui n'ont rien à léguer à leurs descendants que quelques outils et instruments de travail, base insuffisante pour fonder un majorat à la manière de M. Le Play.

La liberté de tester serait d'ailleurs une institution vraiment aristocratique au profit d'un petit nombre, et ayant par conséquent peu de chance d'être goûtée de nos jours. Ce serait un remède bien inefficace pour faire disparaî-

tre les inconvénients de la famille instable, inconvénients qui se rencontrent également dans la famille souche, comme nous venons de le démontrer.

Le fondateur de l'école de la paix sociale paraît l'avoir lui-même pressenti, puisqu'il recommande si souvent l'observation du quatrième commandement du Décalogue, c'est-à-dire l'amour et le respect du père de famille ; c'est en effet un remède applicable à l'humanité tout entière, et non pas à une classe restreinte d'individus. Ce remède ne ferait pas disparaître le mal, mais il l'atténuerait certainement.

Un spirituel prélat me disait naguère : A voir l'admiration des disciples de M. Le Play pour leur maître, ne croirait-on pas qu'il a inventé le Décalogue, dont, nous autres prêtres, avons toujours recommandé l'observation depuis l'origine du christianisme ?

Non, M. Le Play n'a pas inventé le Décalogue; de plus, dans la louable intention de fortifier le respect dû au père de famille, il a rêvé, comme nous l'avons dit tout à l'heure, une loi successorale dangereuse, sinon chimérique ; mais sur d'autres points, comme nous l'avons rappelé plus haut, il s'est livré à des études longues, patientes, ingénieuses, qui tourneront au profit de la société. Ses travaux méritent l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui désirent l'affermissement de la paix sociale. Malheureusement, les passions humaines s'opposeront toujours à ce qu'on obtienne complètement cette paix si désirée, mais du moins nous est-il permis d'espérer qu'on s'en rapprochera de plus en plus, si l'on y travaille avec les persévérants efforts dont le savant et regretté M. Le Play a offert le modèle.

MAISON DE CAMPAGNE

DE SCHIFFLIQUE

DANS LA PRINCIPAUTÉ DES DEUX-PONTS

CONSTRUITE

POUR LE ROI DE POLOGNE STANISLAS LECZINSKI

D'APRÈS DES DESSINS MANUSCRITS

Par M. P. MOREY

Cette habitation, située à un mille de la ville de Deux-Ponts, passerait inaperçue, si elle n'eût été la demeure d'un prince surnommé le *Bienfaisant*, et si elle ne se rattachait à l'histoire de l'art en Lorraine, par l'assimilation qui existe entre elle et la plupart de nos châteaux ; puis encore, n'est-ce pas faire acte de bon souvenir et de reconnaissance que d'exposer, dans nos *Mémoires*, ce qui se rapporte au fondateur de notre Académie ?

Après de nombreuses vicissitudes, suite inévitable des révolutions de la Pologne, Stanislas fut contraint de quitter son royaume et de se réfugier en pays étranger. Charles XII, roi de Suède, son allié, lui offrit la jouissance de la principauté des Deux-Ponts, qui touche à la frontière septentrionale de la Lorraine. Le roi accepta avec reconnaissance, ses biens ayant été confisqués [1].

1. A part sa fortune, qui était considérable, sa femme, la princesse Catherine Opalinska, reçut en dot la dépendance de 60 villes et de 140 villages.

Le 4 juillet 1714, il fit son entrée dans la capitale de ce duché, *Zwei Brücken*, sous le nom de comte de Crostein ; il reçut un brillant accueil de la part des habitants.

Le vieux château, les casernes et généralement tous les édifices de la principauté étaient alors en mauvais état ou peu convenables pour l'habitation d'un prince et de sa famille. On songea à les restaurer et à en construire de nouveaux, entre autres, un vaste palais et la maison de plaisance de Schifflique ; Stanislas paraît avoir été l'ordonnateur et l'architecte de cette dernière habitation.

« Le roi de Pologne, dit l'abbé Guyot, dans son oraison funèbre, avait pris, dans sa jeunesse, un goût marqué pour les arts ; aussi, fut-il le premier architecte et le premier dessinateur de ses magnifiques bâtiments. »

Il avait encore la passion de la construction et celle de faire connaître par le dessin, la gravure et la peinture les divers palais et châteaux qu'il fit construire ou dont il eut la jouissance pendant sa vie.

C'est sans doute à cette passion pour les arts qu'on est redevable des splendides publications de son architecte Héré, de son serrurier Jean-Lamour et de la belle galerie du château d'Einville qui était ornée de quatorze grands tableaux peints à l'huile, représentant les vues de ses principaux édifices en Lorraine [1].

---

1. Six de ces tableaux sont aujourd'hui au petit château neuf de Bayon, et deux autres au Musée lorrain. Dans la vue du château de Commercy, le peintre a placé, sur le premier plan du tableau, Stanislas entouré des principaux personnages de sa cour, précédés de son nain Bébé.

Mais le prince, peu riche, alors qu'il habitait le duché des Deux-Ponts, ne dut songer qu'à présenter de simples et modestes dessins que le temps a respectés et qui nous font connaître sa maison de campagne de Schifflique.

On connaît sa passion pour le dessin. Ce qu'il ne donnait pas aux actes de religion, dit Durival [1], aux devoirs de son État, à la société, il l'employait à peindre, ou seul ou avec Girardet, à s'entretenir avec des artistes sur des machines, des bâtiments, etc. ; ceci pourrait faire penser que le recueil de dessins des édifices de Deux-Ponts est de sa main, si quelques-uns ne portaient la date de 1730 ; quoi qu'il en soit, ces dessins faits à la plume offrent, dans le faire et la perspective, une grande naïveté ; les personnages et les animaux sont d'une grandeur démesurée relativement aux constructions, ce qui prouve que l'auteur n'était ni peintre ni architecte, mais bien plutôt un simple amateur qui désirait conserver le souvenir des édifices qu'il affectionnait et qu'il exposait avec les détails les plus minutieux.

Les dessins relatifs à la maison de plaisance de Schifflique sont au nombre de trois. Le premier contient un plan d'ensemble et une vue générale, prise sur un des côtés latéraux ; le second, une vue à vol d'oiseau, prise du côté de la vallée, et le troisième, des plans et des élévations géométrales des habitations du roi et du grand maréchal d'Adlerfeld. Ils sont faits très minutieusement à la plume, mais ils accusent, comme nous l'avons dit précédemment, bien des fautes de dessin.

---

1. T. I, page 199.

Le terrain sur lequel est bâtie cette *villa,* ayant une forte pente dans le sens de sa longueur, a motivé la création de plusieurs plateaux communiquant entre eux par de riches et vastes perrons ; dans la partie basse du terrain, au pied de la montagne dite des Trompettes, est un ruisseau qui sert de décharge aux eaux des bassins, des fontaines et des étangs du château. L'entrée principale, attenante à la maison du jardinier, sise au point culminant du terrain, donne accès à une cour et à l'habitation du grand maréchal et des écuyers du prince ; derrière, est un vaste étang de forme quadrangulaire, orné sur ses bords d'une balustrade et d'une fontaine avec statue au centre. Tout le plateau est entouré d'une charmille taillée, de fossés remplis d'eau et d'avenues plantées.

Dans le milieu du plateau, en contre-bas, à la suite, est l'habitation du roi et de la reine ; puis se trouvent deux pavillons couverts en terrasse ; l'un destiné à la reine, et l'autre à ses filles. Ces pavillons sont séparés l'un de l'autre par un vaste perron ; enfin, à l'extrémité, du côté du ruisseau, sont deux autres pavillons servant de salle à manger et de salon de jeu, avec logements au-dessus pour un maître d'hôtel et un confiseur.

Des galeries en treillage, un bassin avec jet d'eau et des parterres de fleurs à dessins variés complètent l'ensemble de ce second plateau.

A la suite, est un vaste perron, ayant dans le milieu une cascade qui donne accès au troisième et dernier plateau, désigné sous le nom de *Jardin de la Vallée.* Ce plateau est orné, comme le précédent, de parterres, de bassins et de jets d'eau. Ensuite, est un étang enceint

d'une balustrade ; un pont en pierre le traverse dans le milieu ; la pile du centre de ce pont est garnie, à sa base, de dauphins jetant le trop-plein des eaux du bassin supérieur ; en tête, est une fontaine enrichie de la statue du dieu Pan et d'un cheval marin lançant de l'eau.

Ce pont conduit à un vaste escalier avec paliers formant terrasse ; au sommet est un grand arc avec plateforme, d'où l'on pouvait jouir d'une vue fort étendue, le tout comme l'indique le dessin ci-joint.

Le Jardin de la Vallée précédait le parc destiné aux cerfs, et situé en dehors des jardins de l'habitation.

Si cette disposition d'ensemble du plan rappelle le goût dominant de l'époque, tel que Stanislas avait pu l'acquérir dans ses voyages en Italie et en France, les bâtiments en forme de chalets, construits en maçonnerie et en bois de petites dimensions, sont loin de répondre au grandiose du plan ; mais, sous cette grande simplicité, on n'en sent pas moins le goût de l'artiste cherchant à se satisfaire et y parvenant plus tard, avec splendeur, dans les châteaux de la Malgrange, de Lunéville, de Chanteheu et de Commercy.

Cette grande simplicité dans les bâtiments de Schiffliique était du reste parfaitement en harmonie avec les habitudes qu'avaient alors Stanislas et sa famille. Sa cour, qui se composait de gens de mérite justifiant le choix du prince, n'était ni brillante ni nombreuse, ce qui fit dire à un historien de son temps[1] : « Qu'il régnait tant de simplicité, tant de modestie dans la conduite de Leurs Majestés, que leur palais avait plutôt l'air d'une retraite

1. Chevrières, *Histoire de Stanislas.*

religieuse que d'un rendez-vous de courtisans ; ce n'est pas, ajoute-t-il, que le roi manquât d'une escorte convenable, puisqu'il avait la liberté de disposer de la garnison, mais par simplicité, il préférait parcourir la ville à pied sans autre cortège qu'une foule du peuple qui l'adorait par suite de sa grande simplicité. »

Ces lieux paisibles, où Stanislas se considérait comme le souverain le plus heureux du monde, ont cependant été témoins d'un cruel accident, pendant le court espace de six années : le 20 du mois de mai 1715, l'aînée de ses filles mourut à l'âge de dix-huit ans et fut enterrée dans le monastère de Grafenthal.

C'est encore dans cette résidence que Stanislas apprit la mort de son protecteur et allié, le roi Charles XII, tué par une balle, le 11 décembre 1718, dans les approches de *Friedrichshall*, en Norwège. Son cousin Samuel, comte Palatin, ayant pris, quelque temps après, possession du duché des Deux-Ponts, Stanislas jugea que deux souverains ne pouvaient pas demeurer dans un même État ; il songea donc à choisir un autre refuge. C'est alors que, sur ses instances, il se confia au cardinal de Rohan, archevêque de Strasbourg, et partit de Deux-Ponts le 10 janvier 1720.

La maison de plaisance de Schifflique fut, après le départ du roi, transformée en un haras.

Il ne serait pas moins intéressant de faire connaître les autres édifices habités par Stanislas, pendant son séjour dans le duché des Deux-Ponts ; mais, vu l'étendue et le grand nombre de dessins, nous en donnerons seulement la nomenclature.

En sus des trois feuilles qui nous font connaître la mai-

son de plaisance de Schifflique, le recueil manuscrit contient :

1° Le plan général du vieux château ducal de la ville de Deux-Ponts, tel qu'il était en l'année 1700 ;

2° Les plans des divers étages de l'aile droite de ce château, bâti par les ducs Jean Ier et Jean II, « accommodé, dit la légende, sous le règne de Charles XII, roi de Suède, pour loger S. M. Stanislas, roi de Pologne » ;

3° Les plans, coupes et élévations, en six feuilles, du château neuf, bâti en 1723, sur pilotis ; très vaste palais de vingt-une fenêtres de front, orné de frontons avec riches tympans sculptés, de balustrades en pierre, surmontées de statues, de trophées et de vases ; ce palais a été démoli, et, sur son emplacement, on a construit, en 1818, une église catholique ;

4° Plan et élévation d'un pavillon de jardin, composé d'une salle ronde, avec dôme, et de deux pièces de côtés ;

5° Les plans et les élévations d'une faisanderie ;

6° Le plan et l'élévation de l'hôtel des Gardes ;

7° Les plans et les élévations du nouveau corps de caserne ;

8° Plan général, plan particulier et élévations, en sept feuilles, de la maison de plaisance de Louisenthal : *à la bonne Fontaine ;*

9° Plans et élévation, en trois feuilles, du château de Gustavsburg ;

10° Plans et élévation perspective, en quatre feuilles, du château de Bergzabern ;

11° Plan et élévation et vue perspective du château de Meisenheim ;

12° Enfin, une vue perspective de la ville de Meisenheim, côté de la rivière, et une autre vue de la même ville du côté d'Odenbach.

En tout, trente-huit feuilles de dessins[1].

1. Ce manuscrit a été déposé par M. Morey à la bibliothèque de l'Académie de Stanislas.

MAISON DE PLAISANCE DE STANISLAS ROI DE POLOGNE
A SCHIFFLIQUE DANS LE DUCHÉ DES DEUX-PONTS.

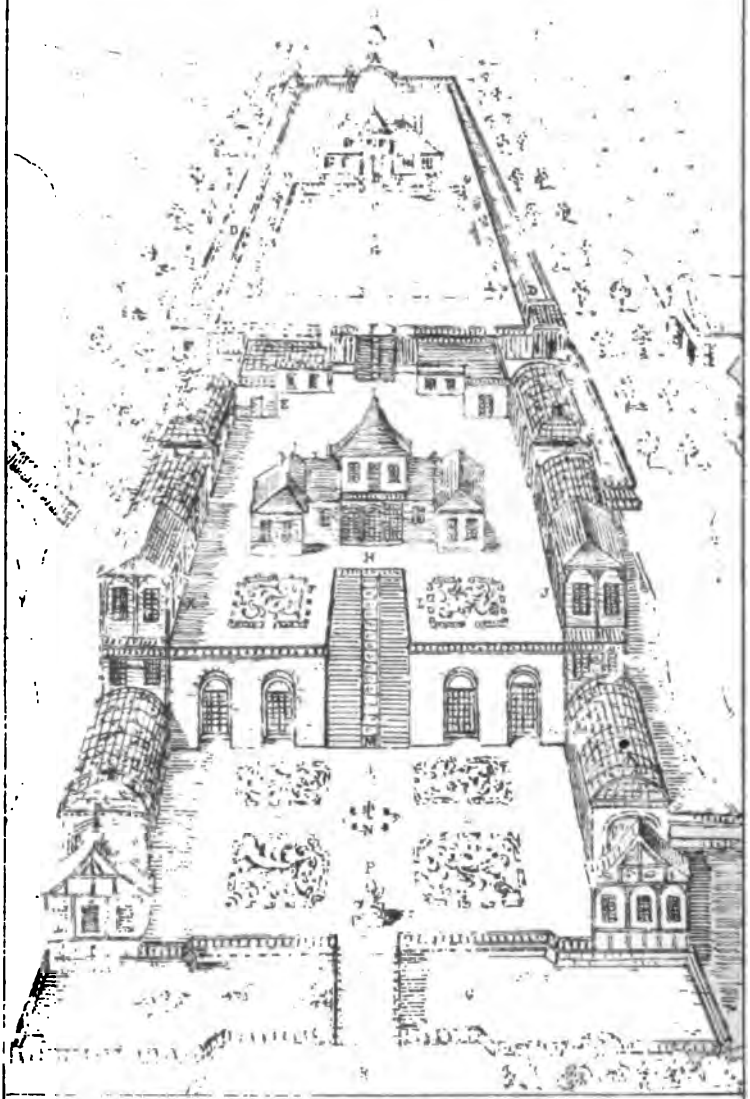

A Maison du cardinal
B Logement du grand maréchal et des cavaliers
C Etang au centre petit jet d'eau
D Bosquets charmilles et arbres marronniers
E Pavillons, l'un pour la reine, l'autre pour ses filles
F Cascade
G Jet d'eau
H Maison du roi et de la reine
J Salle à manger
K Salle à jouer
L Parterres
M Grande cascade
N Jet d'eau
O Jardin dans la vallée
P Le dieu Pan et cheval pétant de peau
Q Etang tabreur

LA

MUSE MODERNE

PAR M. A. LOMBARD

I.

O Muse, tes leçons à la jeune cité
Enseignaient la justice, et l'ordre, et la beauté,
La douceur d'être libre et d'aimer sa patrie,
Fallût-il expirer pour sa ville chérie.
A ta voix s'unissant dans ces âges lointains,
Le pays, la famille, ont mêlé leurs destins.
Ainsi l'homme doublait sa rapide existence;
De nouvelles vertus signalaient leur puissance;
Tu portais des mortels au rang même des Dieux,
Et le ciel se peuplait de leurs noms radieux.
Mais qu'ils sont loin, ces jours de naïve croyance!
Le monde a dépouillé la robe de l'enfance.
La fable se jouait de sa crédulité;
Aujourd'hui l'homme a soif de pure vérité.
Ce n'est plus le matin frais, baigné de rosée,
Tout espérance et fleurs! Sur la plaine embrasée
Midi règne, et penché sur un brûlant sillon,
Comme un rude faucheur, l'homme abat sa moisson.
Mais ce travail est-il sans grandeur et sans fêtes?
O Muse, sache aussi célébrer les conquêtes

De cet esprit viril qui, libre de ses fers,
D'une étreinte puissante a saisi l'univers
Et qui, pour s'égaler aux choses qu'il embrasse,
Dévore l'existence et supprime l'espace.
Tel un aigle captif, échappé de prison,
Précipite son vol à travers l'horizon!
Vois ces chemins hardis lancés sur des abîmes,
Ces monts dont le flanc s'ouvre ou s'abaissent les cimes,
L'aile de la vapeur qui bat la vaste mer!
Vois!... La foudre est esclave et la parole éclair!
Un fil courant sous l'onde a joint nos hémisphères,
Comme au ciel un rayon unit deux mondes frères;
Et les deux continents se sont donné la main,
Et la pensée entre eux a trouvé son chemin!
Vois enfin le génie arrachant au vieux globe
Les secrets du passé que son sein nous dérobe;
Mystères que gardait, premier-né du Chaos,
L'Océan, disais-tu, qui dort auprès des flots.
Il dort, et les doux chants des Nymphes sur la grève
Couvrent les mots qu'il laisse échapper dans son rêve!
Car, habile à jeter entre l'homme et le vrai
L'illusion divine et le voile sacré,
Muse, tu séduisais le cœur même des sages:
En vain ils embrassaient tes brillantes images!
  Regarde maintenant les célestes remparts
D'où l'effroi sur nos cœurs tombait de toutes parts!
Devant toi disparaît leur barrière enflammée;
Tu vois s'évanouir ainsi qu'ombre ou fumée
Ces temples souverains qui, dominant les airs,
De leur vaine apparence enfermaient l'univers;
Et le vide engloutit ce formidable empire!
Mais l'esprit, son vainqueur, plus haut encore aspire,
Et dépassant les champs qui s'ouvrent à nos yeux,
Va chercher l'invisible au fond même des cieux.

Fais éclater ce livre et ces pages vivantes
Toujours se déroulant dans leurs splendeurs mouvantes,
Et les soleils peuplant l'éternelle cité,
Et les degrés sans fin de cette immensité
Où s'étagent partout des royaumes de mondes,
Tes sujets radieux, ô Force aux lois profondes !
Montre-nous, par delà d'insondables déserts,
Ces poussières qui sont des amas d'univers !
Plus loin encore !... Aborde aux zones inconnues
Dans leur vague lueur par l'esprit entrevues,
Qui nous font frissonner devant l'énormité
Du point imperceptible où frémit leur clarté !
Sous une ombre sacrée, au sein des bois antiques,
La prêtresse, écoutant les chênes prophétiques,
En proie au Dieu jaloux qui subjuguait son cœur,
Tout entière abîmée en une sainte horreur,
Jamais de l'avenir n'entrevit le mystère ;
L'humanité bientôt maîtresse de la terre,
Élevant jusqu'au ciel un front séditieux
Et du temple chassant la prêtresse et les Dieux ;
Sa main hardie ôtant son voile à la nature,
Et les chênes rendus à leur premier murmure ;
D'un bout du monde à l'autre une éclatante voix,
Celle de la raison qui proclame ses droits :
« J'ai dissipé la nuit qui fermait l'étendue !
« Comme un phare qui va de la mer à la nue,
« Ma lumière grandit et son flambeau croissant
« Porte au loin ses rayons sur le flot blanchissant.
« J'ai rendu l'esprit libre et j'ai fait des cœurs braves ;
« En riant j'ai brisé de serviles entraves.
« Bienfaisante aux humains, terrible tour à tour,
« La nature éveillant leur effroi, leur amour,
« A ses aspects charmants, sublimes ou funestes,
« Leur enseignait des Dieux infernaux ou célestes ;

« Et l'homme avait courbé, tremblant adorateur,
« Devant ces Dieux rêvés son front dominateur.
« Le rêve a fui devant ma clarté souveraine,
« Et l'homme, le front haut, marche dans son domaine.
« Ces coursiers fabuleux sortis du gouffre amer
« Sont ceux qu'il fait voler aux plaines de la mer.
« Navigateur céleste, en sa frêle nacelle,
« Au-dessus de l'espace où la foudre étincelle,
« Il plane aux régions sans mouvement ni bruit
« Où le jour éclatant est froid comme la nuit.
« Il avait pressenti, dans sa rude ignorance,
« Sa future grandeur et son indépendance.
« Vingt peuples qui bravaient les puissances du ciel,
« Unissaient leurs efforts à construire Babel,
« Quand la foudre et la nuit vinrent d'un noir nuage
« Sur eux s'abattre, et l'homme eut peur de son courage.
« Les glaives menaçants, les anges entrevus,
« Dispersèrent soudain les confuses tribus.
« Fantômes aujourd'hui sans pouvoir sur le monde !
« Nous marchons, nous aussi, sous la foudre qui gronde,
« Et bien souvent le sol a tremblé sous nos pas.
« Mais nos hardis travaux ne s'arrêteront pas !
Ah ! s'ils pouvaient rouvrir leurs yeux à la lumière,
Ces peuples endormis dans leur couche de pierre,
Sans doute, diraient-ils, une race de Dieux
Pour transformer la terre a déserté les Cieux !

II.

Non, je ne puis ainsi célébrer ta puissance,
O mortel, enivré de ton peu de science !
Orgueilleux du présent, oublieux du passé,
Tu crois de l'avenir Dieu lui-même effacé !

Que d'abord je ramène, ingrat, dans ta mémoire
Ces âges merveilleux, leurs leçons et leur gloire !
Car la Muse n'est pas compagne de l'erreur.
Si j'ai donné la vie et le charme vainqueur
Aux fantômes divins du beau ciel de la Grèce,
Si ses fils m'appelaient la muse enchanteresse,
J'élevais dans sa fleur la tendre humanité,
Et ma splendeur était sa part de vérité.
Sans mon amour de mère, elle eût péri peut-être
En se traînant aux pieds de quelque indigne maître,
Et par un vent mortel on eût vu se flétrir
Cette tige brillante, espoir de l'avenir.
Je la baignai d'air pur, de lumière céleste,
Et des noires vapeurs chassai l'esprit funeste.
Tel alors pénétrant les sauvages forêts,
Le soleil triomphait du souffle des marais,
Et ses rayons vainqueurs épuraient la nature.
Un monstre qui le hait fuit vers sa fange impure ;
Il fuit, mais le Dieu vole, et le trait d'Apollon
Le frappe ; il a vomi sa rage et son poison.
Dans la clarté maudite il se tord, il expire.
Les Titans ont la force ; ils réclament l'empire ;
Car les maîtres du Ciel sont rois de l'univers !
Mais le père des Dieux paraît dans les éclairs.
Les montagnes l'ont vu ; leur masse chancelante
S'écroule avec effroi sur la terre tremblante ;
Et la flamme du Ciel emporte les géants
De caverne en caverne aux abîmes béants.
La foudre satisfaite a refermé ses ailes.
Dans la sérénité des voûtes éternelles
La terre admire alors un Dieu tranquille et fier,
Et la justice assise auprès de Jupiter.
Et pourtant Jupiter a perdu l'empyrée !
Ce formidable nom, plein de splendeur sacrée,

A son tour est tombé dans l'ombre de la mort.
Quel est donc le géant qui sera le plus fort,
Devant qui se tairont et le ciel et la terre?
Paraîtra-t-il armé d'un plus puissant tonnerre,
Semblable à ce vengeur que le grand révolté,
Prométhée, annonçait dans sa sombre fierté?
Non, non! Car il viendra briser une autre chaîne.
Malheur au Dieu maudit par la douleur humaine!
Jupiter n'était plus que le roi des heureux.
Il offrait ses festins aux Césars monstrueux,
Et sans plus écouter la plainte des victimes,
Laissait dormir sa foudre indifférente aux crimes.
Les temps étaient venus! Mais, terre et firmament,
Quels signes annonçaient un si grand changement?
C'est toujours le palais qui se livre à sa joie,
Sur les temples romains l'Olympe qui flamboie;
C'est le gouffre où descend l'antique liberté,
Et la pudeur, sa sœur, et la mâle fierté.
Pourtant de l'Orient les plages reculées
Avaient vu se lever aux voûtes étoilées
Un astre, répandant sa nouvelle blancheur.
L'étoile regardait la terre avec douceur.
Quelle est donc ta promesse, ô lueur inconnue?
De la pitié céleste est-ce enfin la venue?
Où vont ces voyageurs que ton flambeau conduit
Dans le silence auguste et la paix de la nuit?
Qui leur a dit: partez! Voici la messagère
De l'aurore qui va se montrer à la terre!
Partez! Le nouveau-né vagit dans son berceau;
Son cri fait tressaillir les morts dans leur tombeau.
Partez!... Arrêtez-vous avec la blanche étoile,
Et le mystère alors entr'ouvrira son voile.
O doux rayons de l'astre et plus doux du berceau,
Vous serez le soleil d'un empire nouveau!

Déjà vous inondez la conquête romaine ;
L'esclave et le martyr, le cachot et l'arène
Bénissent la clarté qui vient tomber sur eux,
Vous ranimez partout l'espoir des malheureux ;
Vous leur rendez la vie et leur tracez la voie
Où les appelle tous celui qui vous envoie.
Voilà l'église immense ouverte au genre humain !
Le Barbare y devint le frère du Romain.
D'un chef victorieux il a suivi l'exemple ;
Son front s'est abaissé sur le pavé du temple.
Que périsse à l'assaut de cent peuples vengeurs
L'antique majesté pleurant ses longs honneurs !
Périssent ses palais, vils amas de décombres !
Qu'en vain de ses héros Rome évoque les ombres !
O mère des Césars, veuve de tes soldats,
Des ombres et des morts ne te défendront pas !
Du ciel de Germanie entends-tu ce bruit d'armes ?
L'aquilon qui gémit propageant les alarmes,
Ces lamentables voix sortant des eaux du Rhin,
Et le cri de terreur qu'a jeté l'Apennin ?
Tu cherches ton Olympe ! il est noir de ténèbres,
Et le deuil sur ton front s'abaisse en plis funèbres.
Tu dis : Où sont mes Dieux ? Les voici, vils débris
Que le pied du passant repousse avec mépris.
La croix seule est debout ; il faut que tu l'embrasses !
Seule, elle soumettra les indomptables races
Que recèle du Nord la sombre profondeur
Et qu'attire au Midi ta magique splendeur.
Où sont ces légions, remparts de tes frontières ?
Une mer en courroux déborde tes barrières,
Et couvre l'Occident de flots tumultueux.
Dieu ! Tout périra-t-il sous ce choc furieux ?
Non, non ! Vois ce vaisseau qui brave la tourmente !
Devant lui fuit l'orage et la vague écumante

S'incline ; l'esprit vole avec lui sur les eaux.
Des trésors du passé, de vos destins nouveaux,
O mortels, ce navire est le sacré refuge.
C'est l'arche surmontant le gouffre du déluge
Jusqu'au jour où, fidèle à son asile ouvert,
Reviendra la colombe avec le rameau vert.
Oui, la douce colombe et son battement d'ailes
A la terre ont porté de meilleures nouvelles,
L'olivier, don du Ciel, et son feuillage frais,
Emblème d'espérance et symbole de paix.
La tempête a cessé de souffler sur le monde ;
Le fleuve débordé contient enfin son onde ;
L'air ne retentit plus de ce grand bruit que font
Les peuples voyageurs et les Dieux qui s'en vont ;
Le flot n'assiège plus le vaste promontoire ;
L'azur et l'Océan réunissent leur gloire,
Et la croix du Sauveur s'élance dans les cieux
Dépassant l'horizon d'Homère et de ses Dieux.
Création, ruine, et mort et renaissance !
Tout venait d'attester la suprême puissance,
Un monde ayant sombré dans l'abîme des flots,
Un monde étant sorti de la nuit du chaos.
Sous le rayonnement de la majesté sainte
Les hommes prosternés frémissaient, dans la crainte
Que la fin ne fût proche et que le firmament
Ne s'ouvrît au clairon du dernier jugement.
Non, non ! Dieu leur gardait bien d'autres destinées,
Dans ses vastes desseins l'une à l'autre enchaînées ;
Et sa main conduisait l'ordre et le mouvement
Des grands siècles issus de ce déchirement.
O mortels, il vous livre un héritage immense !
Où finissait la mer, c'est la mer qui commence,
La mer étincelante et son flot souriant
Invitant les vaisseaux qui cinglent d'Orient

Vers des bords où la nuit sème d'autres étoiles.
Dans l'ombre lumineuse où palpitent vos voiles,
Voyez, la croix du Sud enflamme l'horizon !
L'aurore enfin, l'aurore au pur et frais rayon,
Vous découvrant la terre où la nature en fête
Attendant ses vainqueurs, s'offrait à leur conquête.
Allez autour du monde, et croisez vos sillons!
A tous les Océans montrez vos pavillons,
Intrépides vaisseaux, volez d'un pôle à l'autre !
Hommes, Dieu vous l'a dit : cet univers est vôtre !
Triomphez, voyageurs, du soleil des déserts,
Et des glaces du pôle, et de ses longs hivers !
Descendez, remontez les grands lacs et les fleuves,
Les rivages où Dieu sème les races neuves !
Pionniers, devancez les peuples ! Pénétrez,
Hache en main, dans l'horreur vierge encor des forêts !
La solitude perd ses antiques royaumes;
Les cités vont surgir où s'élevaient ses dômes;
Voyageurs et marins, ce qui grandit par vous
Efface les Césars et leurs rêves jaloux !
Le soleil, admirant les conquêtes humaines,
Ne se couchera plus sur vos vastes domaines.
Alors les profondeurs du ciel ont répété
Une voix qui disait : paix et fraternité!
L'avez-vous entendue, ô peuples de la terre ?
O vous qui, rallumant la torche de la guerre,
Aux mains de vos enfants toujours la transmettez,
Comme au temps des faux dieux gardiens de vos cités !
O vous qui, reportant à la grâce divine
L'écrasement sanglant du faible et sa ruine,
Abaissez Dieu lui-même au rang d'un roi pervers !
Et la terre à vos mains tient ses trésors ouverts !
Que la paix, vous dit-elle, aux campagnes sourie,
Que la ville soit belle et d'enfants soit fleurie !

Laboureurs, vous aurez le prix de vos travaux;
Grands peuples, d'ennemis vous deviendrez rivaux.
Vos neveux maudiront ces époques sinistres
Où vous aviez le fer et le feu pour ministres,
Et ces champs où la guerre, atroce moissonneur,
Couchait vos jeunes gens pleins de force et d'honneur.
Alors portez à Dieu votre reconnaissance,
Et sachez dignement honorer sa puissance!
Mais l'homme n'aura-t-il qu'un terrestre avenir?
Est-ce lui tout entier, ce monde à conquérir?
Enrichi du savoir, orgueilleux de sa force,
Avec Dieu qui la prête a-t-il fait plein divorce?
Hélas! Et n'ai-je plus qu'à détourner les yeux,
Et mes chants à la terre ont-ils fait leurs adieux?
Quoi! Le doute, ô penseur, t'assiège même aux cimes,
D'où la beauté de l'Ordre éclate en traits sublimes!
Les ailes de l'esprit t'ont porté vers les cieux;
L'homme a compris les lois du chaos radieux.
Dans l'infini qui s'ouvre à ta vue éblouie,
L'image de ton Dieu s'est-elle évanouie?
L'espace de soleils, d'univers constellé,
A tes yeux n'est-il plus qu'un désert désolé?
Aux gouffres de lumière où se pressent les mondes
Attirant ta pensée en leurs zones profondes,
As-tu dit: J'ai cherché, moi, pauvre humanité,
Je n'ai vu que puissance et que fatalité;
Partout un joug de fer, des lois inexorables,
L'infini morne et sourd aux cris des misérables,
Les mondes et l'atome égaux par le néant,
Dans l'océan de l'Être un univers comptant
Moins qu'en nos bois la feuille à son arbre arrachée,
Ou la fleur sur sa tige en nos prés desséchée
Que le vent de la nuit chasse par les sillons,
Ou que l'eau du torrent roule en ses tourbillons.

Mondes, vous n'avez pas ce douloureux langage,
Mondes harmonieux, dont la courbe s'engage
En une voie immense autour du centre ardent
D'où s'épanche la vie et son flot éclatant.
Et si vous nous parlez de ce peu qu'est la terre,
Vous dites la grandeur de la pensée austère,
Mais non le désespoir, le cri du révolté,
Le blasphème du Temps devant l'Éternité,
Et ne témoignez pas d'une aveugle puissance,
Ignorant la pitié, fermée à la clémence.
Car ce nom qui vous fait tressaillir comme nous,
Astres dont les rayons nous parviennent si doux,
Ce nom dans vos chemins sacrés passe et repasse,
A l'envi répété des échos de l'espace
Et prophétise à l'âme un immortel destin,
Comme l'auguste voix qui vient du temps lointain.
O mortels, votre sort, loi cachée et profonde,
Mêle aux clartés d'en haut les ombres de ce monde;
Et le rayon sacré touche à peine vos yeux
Qu'il remonte et se perd dans l'infini des cieux.

SIÈGE DE THIONVILLE

Juin 1639

Par M. F. des ROBERT

Charles IV, dès son retour à Sierck, au mois de juin 1639, y trouva le reste de sa cavalerie qu'il avait laissée dans les Vosges. Battue par Rosen, elle s'était repliée en désordre, sauf les troupes commandées par Ligniville et Beaulieu. Les gardes et les chevau-légers du duc de Lorraine, ainsi que les régiments de Clicquot et de Sivry, n'avaient pu rallier le corps d'armée et avaient perdu beaucoup de soldats dans leur déroute. Charles IV, toujours hésitant quant à la conduite à tenir avec l'Espagne et la France, malgré les engagements qu'il venait de prendre avec Louis XIII, fit preuve encore une fois de légèreté de caractère et, disons le mot, de duplicité. Il envoya à Vienne le sieur de Vervene, capitaine de ses gardes, et le chargea de sonder les intentions de l'Empereur à son égard. Comme unique résultat de ses négociations, Vervene rapporta aux garnisons de Sarrebrück et de Hombourg l'ordre d'obéir à Charles IV. Mais ce prince ne pouvait garder à Sierck ses soldats appauvris. Il renvoya donc dans les Vosges Sivry, Beaulieu et Philippe-Emmanuel de Ligniville, ainsi que ses gardes.

Ils y reprirent les logements qu'ils avaient occupés avant le combat du 26 avril 1639. Le reste de la cavalerie essaya de se nourrir en ravageant les évêchés de Verdun et de Metz[1].

Metz qui, en 1635, avait été sérieusement menacé par Embden, gouverneur du Luxembourg, était redevenu l'objectif des efforts des Impériaux en garnison à Thionville et à Longwy.

Sublet de Noyers, qui avait succédé à Servien en qualité de sous-secrétaire d'État au ministère de la guerre, s'en émut et il écrivit à Roquespine, lieutenant de roi à Metz, pour l'avertir des dangers qui menaçaient cette ville, en lui recommandant les plus grandes précautions[2].

Louis XIII lui-même écrivit à Roquespine à ce sujet et réitéra les recommandations de son ministre[3].

Choisy, intendant de Champagne, avait reçu des instructions ministérielles dans ce sens. Richelieu lui ordonna même de faire casser tous les officiers de la garnison de Metz absents sans congé, ainsi que quelques autres dont la présence au corps mettait en péril la sûreté de la place. Choisy, après avoir passé la revue des troupes, à Metz, et mis à exécution les instructions sévères que le cardinal lui envoyait, devait rejoindre immédiatement Feuquières, à qui Richelieu, lors de son dernier voyage à Paris, avait enjoint, malgré ses observations

1. Dom Calmet, éd. 1728, col. 380 et 381.

2. Des Noyers à Roquespine, avril 1639, aff. étr. Lorraine, t. XXXI, f^os^ 29 et 30.

3. Ces recommandations furent renouvelées par Richelieu, le 8 juillet 1639, aff. étr. Lorraine, t. XXXI, pièce 85. M. de Roquespine remplaçait à Metz Louis de Nogaret, cardinal de la Valette, gouverneur de Metz, en ce moment en Italie.

verbales, de se préparer à faire le siège de Thionville. Choisy devait, en outre, inspecter les fortifications, se rendre compte des approvisionnements et des munitions de guerre et, surtout, de l'état des esprits. Des Touches, cousin de de Noyers, avait reçu l'ordre d'armer Metz. Enfin tout fut préparé pour soutenir un siège en règle[1].

L'état de l'armée française, il faut l'avouer, laissait encore beaucoup à désirer, au point de vue du système de recrutement et de la manière dont les officiers comprenaient leurs devoirs. Depuis la ruine des francs-archers et des légionnaires, dit le général Susane, dans son *Histoire de l'infanterie française,* l'infanterie ne s'était plus recrutée qu'avec des volontaires. Les compagnies étaient la propriété des capitaines; ces officiers les tenaient au complet par le racolage, mais, surtout, en attirant au service leurs vassaux. Les capitaines, à cette époque, étaient propriétaires de leur compagnie et recevaient une prime proportionnelle au nombre d'hommes réunis sous leur enseigne.

Or la solde de tout homme, mort ou absent par permission ou pour cause de maladie, restait dans la bourse du capitaine. Il est vrai que l'effectif des compagnies, porté sur des feuilles de journée, était contrôlé de temps en temps par les commissaires des guerres qui passaient les montres (revues). Souvent les hommes manquants étaient remplacés par de faux soldats, goujats ou vauriens, connus sous le nom de passe-volants.

1. On peut consulter, au sujet des instructions données à Choisy par Richelieu et Louis XIII, les *Mémoires d'Aubery,* 1667, Cologne, p. 84 à 86.

C'est ce qui se passait à Metz au mois de mai 1635, et Richelieu s'en plaignit à Choisy et à Feuquières. Ce dernier reçut l'ordre de faire publier, à l'ordre des troupes, que tous ceux qui avaient reçu l'argent de leurs quartiers d'hiver et ne pourraient présenter un nombre suffisant de soldats seraient châtiés, et qu'on lèverait de nouvelles troupes à leurs frais.

Pendant que l'armée, commandée en Italie par le cardinal de la Valette, protégeait la duchesse de Savoie contre l'ambition des princes, ses beaux-frères, la guerre continuait, plus acharnée que jamais, dans les Flandres. Le 1er mars, le maréchal de Chaulnes avait fait lever le siège de Cateau-Cambresis aux Espagnols, et Richelieu avait conçu le projet de faire assiéger Hesdin par La Meilleraye, à qui il avait promis le bâton de maréchal de France. Quoique Charles IV eût refusé de prendre part à la défense de cette place, Richelieu pensait que, pour s'emparer d'Hesdin, il était nécessaire de tenter une diversion du côté de Thionville.

Ce fut là le motif des instructions données à Manassés de Pas, marquis de Feuquières, gouverneur de Verdun ; mais les troupes qu'on lui envoya lui parurent insuffisantes, obligé qu'il fut d'en distraire quelques détachements réclamés par Longueville qui avait le commandement de l'armée de Franche-Comté.

Le 29 avril, Feuquières, se trouvant à Vitry, sembla changer d'opinion et être prêt à assiéger Thionville, malgré l'ordre qu'il venait de recevoir de surseoir à cette entreprise périlleuse. Thionville, aux yeux du gouverneur de Verdun, était une place aussi importante que Brisach, car elle commandait la Moselle, et les Espagnols, s'ils n'é-

taient plus maîtres de cette rivière, pourraient croire les villes riveraines du Rhin en péril. Strasbourg semblerait, lui-même, être menacé, et le roi de Hongrie serait, peut-être, forcé par les électeurs et les princes catholiques de diriger ses principales forces de ce côté. Cela était évident, car Thionville servait de communication entre les Pays-Bas, l'Allemagne et la Franche-Comté. Maîtres de cette place, les Français pourraient tendre la main à Banner qui était maître de la Thuringe, grâce à l'alliance contractée avec la Hesse électorale[1].

L'entreprise de Thionville ne semblait pas cependant facile à Feuquières, car, s'il la tentait, toutes les forces impériales, cantonnées en amont du Rhin et dans le Luxembourg, s'abattraient inévitablement sur lui ; mais Metz devait lui être d'un grand secours, de même que les places fortes de la Haute-Moselle, sur lesquelles il pourrait s'appuyer et où il lui serait facile de se ravitailler. Sans bouger, une fois à Thionville, il attendrait les ennemis de pied ferme, s'ils voulaient délivrer cette place, sans aller attaquer d'autres villes où il leur serait loisible de s'enfermer, et éviter une bataille sanglante. A en croire Feuquières, il ne lui fallait pas songer à assiéger Rocroi, malgré l'opinion contraire de Richelieu. Cette ville était trop éloignée du centre d'opérations du gouverneur de Verdun. Le siège de Rocroi convenait mieux au maréchal

1. A cette époque, Banner, qui avait passé l'Elbe avec 18,000 hommes, le 1er février 1639, conclu une paix avantageuse avec le duc de Lünebourg, battu Salis, échoué devant Freiberg, battu les Impériaux à Chemnitz, s'avançait vers Erfurt, où il songea à réconcilier la Suède avec l'Empire.

de Châtillon, « du quel, en cas de cette division, monsieur le grand-maistre, n'avait pas besoin[1] ».

Le maréchal de Châtillon, en effet, rentré en grâce auprès de Richelieu, malgré son insuccès sous Saint-Omer, venait de recevoir le commandement des troupes cantonnées près de Guise et de Cambrai. Il devait se porter, en cas de besoin, ou au secours de La Meilleraye ou au-devant de Feuquières, et les Hollandais avaient promis d'aider, de leur côté, aux mouvements combinés des trois généraux français.

Avant d'assiéger Thionville, Feuquières, pour obéir à Richelieu, était décidé à entrer dans le Luxembourg et à tenter la prise de Longwy, de Lavau et de Virton, avec 8,000 fantassins et 2,000 ou 3,000 chevaux de renfort qui devaient le rallier dans une dizaine de jours.

Alors il pourrait, écrivait-il, battre les troupes lorraines, placées par Charles IV près de Sierck, le long de la Moselle. Mais, voulant aller droit au but, Richelieu se décida à envoyer à Feuquières des instructions précises au sujet du « grand dessein », c'est-à-dire du siège de Thionville, avant que les Impériaux rassemblassent toutes leurs forces. Il fallait donc se hâter, car c'était habituellement au mois de juillet que les Impériaux avaient à leur disposition les forces les plus considérables.

D'un autre côté, Charles IV inspirait de vives inquiétudes au marquis de Feuquières. Le duc de Lorraine ne pouvait-il pas, grâce à sa réputation militaire, recruter

1. Feuquières à de Noyers, de Vitry-le-François, le 29 avril 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 26.

de nombreux soldats, qui accourraient des bords du Rhin se ranger sous ses drapeaux? Quant à lui, il était, huit jours auparavant, à Épinal avec la princesse de Cantecroix et il venait de faire brûler Bonzée et Darney. Quelques-uns de ses régiments étaient campés aux environs d'Épinal et de Fontenoy-le-Château. Son peuple l'acclamait, les curés et leurs paroissiens venaient en procession au-devant de lui et de sa *femme de campagne*, regardée comme la véritable souveraine du duché. Quelques Lorrains naïfs, dans l'excès de leur enthousiasme, s'écriaient à leur vue : Vive Charles IV et ses deux femmes! Maillard menaçait La Mothe, mais la garnison lorraine de Neufchâteau était encore plus à craindre, au dire de Périgal, gouverneur de La Mothe, que les soldats du célèbre partisan[1].

Feuquières, avant de se décider à assiéger Thionville, fut averti par Richelieu, le 24 avril 1639, que le cardinal infant avait le projet de s'approcher de Mézières, dès le commencement de mai, et que Piccolomini s'apprêtait à faire en même temps le siège de Reims. Si ces deux villes succombaient, les Espagnols et les Impériaux devaient unir leurs efforts contre Metz. Richelieu ordonna, à cette époque, à Feuquières d'attendre de nouveaux ordres avant d'agir. Le général français lui avait envoyé Bescherelle, son aide de camp, pour lui exposer son plan de campagne et lui faire connaître son opinion sur les desseins avoués des ennemis. Il ne croyait pas au siège de Reims, de Mézières et de Metz, les Impériaux n'ayant à leur disposition, suivant lui, que 25,000 à 30,000 hom-

1. Périgal à Chavigny, de La Mothe, 18 mars 1639. *Ibidem*, f° 16.

mes. Les Français, unis aux Hollandais, offraient un effectif beaucoup plus considérable.

Le cardinal infant pouvait, il est vrai, laisser exposée aux attaques des Hollandais une place de la Flandre et risquer sa perte, en trouvant plus avantageux d'envahir la France, et seconder par cette diversion les efforts jusqu'ici impuissants de l'armée espagnole en Italie. Mais, en abandonnant les Flandres à l'armée hollandaise, les Espagnols devaient appréhender les ravages qu'elle devait y faire, ne dussent-ils amener que 20,000 hommes en France. Dans leur intérêt, ils devaient se contenter de défendre Hesdin. Le rôle assigné à Feuquières par la logique des faits consistait donc à s'opposer aux tentatives de Charles IV et des Allemands campés en deçà du Rhin. Quant à Châtillon, servi par les places fortes et les ressources du pays qu'il occupait, il pouvait tenir parfaitement tête aux ennemis et les écraser sur la frontière.

Un danger était à craindre cependant ; c'était l'intérêt qu'auraient les gouverneurs des villes frontières, appartenant au roi, d'attirer à eux la plus grande partie des forces françaises auxquelles on pouvait fournir un meilleur emploi. Dans les lettres que Feuquières adressait journellement à Richelieu et à de Noyers, on devinait ses hésitations et ses perplexités. « Je prends la liberté de vous dire, écrivait-il, le 2 mai, à Richelieu, qu'il [n'y] faut adjouter de foy qu'à ce qui s'y rencontrera dans l'apparence des choses possibles [1]. »

Il craignait la ruine du pays qu'on lui ordonnait d'en-

1. Feuquières à de Noyers, de Vitry-le-François, 2 mai 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 32.

vahir et la perte de son armée, avant qu'elle pût rendre un service important. Cependant, ajoutait-il, il fallait se prémunir, avant tout, contre la concentration des troupes lorraines et impériales sur la frontière ; il fallait l'empêcher énergiquement, afin d'aider Weimar à garder les places d'Alsace ; il fallait s'assurer de la Sarre jusqu'à Sarrebrück, couvrir entièrement la Lorraine, faciliter à Monsieur du Hallier la prise de toutes les places occupées dans ce duché par les soldats de Charles IV, et, par ce moyen, ôter aux Espagnols toute communication avec la Franche-Comté.

Continuant à correspondre avec de Noyers, Feuquières lui écrivit, à la date du 7 mai, qu'en attendant l'arrivée des renforts promis, il avait l'intention d'assiéger Longwy. Cela ne devait lui prendre, croyait-il, que cinq ou six jours, et la possession de cette ville devait assurer le passage des convois militaires entre Verdun et Metz, et donner plus d'assiette au camp qu'on établirait plus tard devant Thionville. Il fallait, après ce coup de main, retourner en arrière, marcher droit sur Lavau, Montmédy, Ivoy [Carignan] et les autres petites places des environs. Ce serait le moyen de forcer les Espagnols à dégarnir Thionville des renforts qu'ils y auraient jetés pendant le siége de cette ville, et les forcer à les conduire à Luxembourg pour surveiller Virton. Feuquières devait donner rendez-vous à ses troupes à Verdun et les faire partir de cette ville la nuit, sans aucun bagage, dans la direction de Thionville, tandis que le comte de Pas, son fils aîné, irait se poster entre cette ville et Luxembourg, ferait entrer quelques soldats à Metz et tenterait de passer entre Sierck et Thionville, après avoir traversé

la Moselle, si Charles IV lui laissait toutefois les coudées franches. En divisant de cette manière l'armée française, on pourrait dissimuler les intentions du général en chef, ruiner le pays et couper les vivres aux Impériaux, lorsqu'ils seraient forcés de marcher au secours de Thionville. Le général Beck, qui commandait les forces impériales disséminées dans le Luxembourg, sur les bords de la Moselle et sur les frontières de la Franche-Comté, venait, assurait-on, de passer la revue de ses soldats. A Luxeuil se trouvaient 3,000 fantassins et 200 cavaliers; à Thionville, 1,300 fantassins et 100 chevaux; à Montmédy, 800 fantassins; à Ivoy (Carignan), 600 fantassins et 100 chevaux; à Arlon, 400 fantassins et 100 chevaux; à Virton, autant de cavaliers; à Trèves, 1,200 fantassins et 1,000 cavaliers; « tout cela sans parler des troupes du duc Charles[1] ».

Le duc de Lorraine, fort mécontent de l'Empereur et du roi d'Espagne, n'avait voulu, lors de son dernier séjour à Bruxelles, accepter aucun emploi. Malgré les instances du cardinal infant, il avait quitté brusquement la capitale des Pays-Bas et s'était plaint, en partant, de n'avoir pu se faire rembourser les 30,000 rixdallers qu'il avait fournis aux troupes espagnoles. On n'avait pas voulu non plus lui tenir compte de la grande quantité de blé qu'il leur avait procurée. Il témoignait toujours vouloir se réconcilier avec Louis XIII, mais à des conditions compatibles avec son honneur. Le marquis de Ville, au dire de Thomassin, agent secret de Richelieu, n'aurait pas

1. Feuquières à Sublet de Noyers, Vitry, 7 mai 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 33.

montré grands talents diplomatiques, lors de sa mission à Besançon.

Il se serait laissé fouiller par les Impériaux, ce qui aurait empêché le duc de Lorraine de se fier entièrement à lui. Il aurait également fait preuve de mauvaise foi, lorsqu'il s'était évadé de l'hôtel de Chavigny. « Le sieur de Ville allégua pour raisons de sa fuite qu'il n'avait jamais donné sa parolle que pour aller et revenir en Lorraine et qu'estant de retour [à Paris], il auroit eu juste idée de s'évader sur les menaces que [l'on] luy foisoit d'estre traité fort mal, et plus rudement que les prisonniers de guerre. » Charles IV aurait assuré que, s'il lui eût semblé que de Ville eût agi pour d'autres motifs, il l'aurait fait arrêter lui-même. Enfin le duc de Lorraine, par estime pour M. de Feuquières, venait de se décider à traiter de son accommodement avec la France par l'intermédiaire de ce général et celui de Riguet, ancien capitaine des gardes du prince de Phalsbourg, ce gentilhomme qui s'était rendu coupable de l'assassinat du comte de Lutzelbourg [1], et qui était devenu intendant de l'armée de Charles IV.

Lorsque ce prince consentit à renouer les négociations interrompues, un mois auparavant, avec la cour de France, il se trouvait à Sierck, en compagnie de la princesse de Cantecroix (15 mai 1639).

Prévenu de la confiance dont Charles IV l'honorait, le gouverneur de Verdun écrivit, le 17 mai 1639, à de Noyers qu'un homme dévoué à Charles lui avait fait de-

1. Tous les détails précédents sont empruntés à une lettre de Thomassin, concernant Charles IV. (Aff. étr. Lorr. t. XXXI, f° 37.)

mander la permission d'aller de Sierck à Longwy voir ce qu'y faisaient les Espagnols.

Le prince de Lorraine, averti de l'arrivée de l'émissaire de Feuquières à Longwy par Mme de Cantecroix, l'y fit arrêter par ses gardes ; mais bientôt il lui rendit la liberté en le chargeant d'avertir son maître de son désir d'accepter les clauses du traité dont, un mois auparavant, de Ville lui avait apporté le brouillon à Bruxelles. Charles IV remit aussi un mémoire signé de sa main à l'émissaire du général français. Celui-ci s'empressa de l'envoyer à Chavigny, en même temps qu'il en expédiait une copie à de Noyers, accompagnée de sa réponse à Charles IV.

L'espion repartit pour Sierck, et Feuquières attendit les instructions de Louis XIII et de Richelieu.

Dans sa lettre à de Noyers, datée du 17 mai 1639: « Vous me manderez aussy, disait-il, s'il vous plaist, Monsieur, sy au cas qu'on veuille entendre à ces ouvertures et que cette considération nous empesche de me permettre d'attaquer Longwy qui luy appartient [au duc Charles], et [ce] qui luy donneroit subject de mesfiance, vous trouverez bon que, pour ne demeurer inutile en un lieu où les troupes se dissiperoient, je m'advance jusques Lavau [1] et Virton que je prendrois en atandant la seconde response de ce prince [Charles IV], laquelle nous pourroit donner assez de cognoissance de son dessein pour ne s'y pas amuser à propos, pour de là retourner audict Longwy.

Vous scaves, Monsieur, beaucoup mieux que je ne vous scaurois dire, les advantages que nous puissions tirer de

1. Lavau-Saint-Pierre, Ardennes, comm. d'Autrecourt.

ce traité, entrant ensuite dans le Luxembourg avec cette armée [l'armée lorraine], s'il se trouve assé de seureté dans l'esprit de ce prince [1].

« C'est, Monsieur, ce que son Eminence pouvoit mieux juger que personne, et s'il ne seroit pas homme à user de cet artifice pour empescher droict d'aller à luy et prendre ce temps pour raccomoder ses trouppes [2]. »

Feuquières répondit aux ouvertures de paix faites par Charles IV en l'avertissant qu'il en avait informé Louis XIII et Richelieu dont il attendait la réponse. Le général français engagea Charles IV à ne pas quitter Sierck, afin qu'il y reçût communication des « intentions du Roy » avec tout le secret et la célérité possibles, en lui donnant l'assurance qu'il ne l'attaquerait pas pendant le cours des négociations pendantes [3].

Mais, au moment où Feuquières venait de passer la Meuse et rassemblait son armée à Consenvoye, grand village situé sur les bords de cette rivière, près de Montmédy, Jacques de Rotondis de Cahuzac de Biscarras, qui était, au siège d'Hesdin, sous les ordres de La Meilleraye, avertit le gouverneur de Verdun du passage de l'armée lorraine à Namur. Charles IV, oubliant ses engagements et ses promesses d'accommodement, venait de rallier Piccolomini et s'apprêtait à combattre Feuquières qu'il voulait empêcher d'aller appuyer Weimar en Alsace.

Toujours fanfaron, il se vantait d'avoir sous ses ordres

1. Feuquières à de Noyers. — *Original*, 17 mars 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 39. — Une lettre sur le même sujet fut écrite, le même jour, par Feuquières à Richelieu. (*Passim*, f° 41.)

2. *Passim*.

3. *Passim*.

6,000 chevaux et 8,000 fantassins. Quant à Piccolomini, il comptait 35 pièces d'artillerie et publiait partout que dans quinze jours il ferait chanter à Bruxelles le *Te Deum* ou le *Requiem* [1] (4 juin).

Deux jours après, Charles de Lorraine et Piccolomini marchaient à la rencontre de l'armée française et arrivaient à Bastogne.

En même temps Feuquières, aux portes de Thionville, s'occupait à en tracer les approches. Trois ruisseaux, au sud-ouest de cette ville, séparaient l'armée française de la place. Le général en chef avait pris pour quartier général le château de Neurbourg [2].

Le régiment de Navarre était campé près de lui, au sud-est de Thionville, du côté de Metz. Le quartier général de l'artillerie française avait été placé à Florange, à la gauche de Feuquières. Il était commandé par Saint-Aoust et était gardé par les régiments d'Effiat et de Kolhas.

Des batteries françaises étaient braquées le long d'un cours d'eau, nommé la Fensch. Les régiments de Beauce, Saint-Luc, du Plessis-Praslin étaient campés près de Weymerange, « où le terrain commençait à s'élever ». Saint-

---

1. Biscarras à Feuquières, 4 juin 1639, aff. étr. Lorr., t. XXXI, f° 48. Biscarras, qui avait été enfermé à la Bastille, était rentré en grâce auprès de Louis XIII dont il avait été le favori. Après avoir été capitaine d'une compagnie de chevau-légers, il fut nommé gouverneur de Charleville et du Mont-Olympe.

2. Un vieux plan du siège de Thionville, gravé par Carlo Cappi, en 1639, donne au quartier général de Feuquières le nom de Neurbourg. L'abbé Arnauld raconte dans ses *Mémoires* que Feuquières, appuyé à une fenêtre de son quartier général, lui dit un jour, en contemplant Thionville : « Voilà notre maîtresse ; elle est belle, mais elle sera un peu difficile à réduire. » (*Mémoires de l'abbé Arnauld*, 1756, t. I, p. 141.)

Pol, maréchal de camp, commandait un quartier un peu plus éloigné. Bussy-Rabutin était campé sur une éminence, au nord-ouest de l'ancienne route de Thionville à Longwy. Sur la route de Luxembourg, au château de la Grange, était le quartier de Navarre, commandé par Jacques Rouxel de Médavy, comte de Grancey, maréchal de camp.

Une colline, dominée par des bois et couverte de vignes sur ses flancs, allait, en déclinant, jusqu'au quartier de Navarre. Une petite prairie la séparait de la Moselle gardée par René de Choiseul, marquis de Praslin, logé à Manom, sur la rive droite de la Moselle. A Yutz, Moulinet établit son quartier général. Il avait sous ses ordres les régiments de Canisy-infanterie et les régiments de cavalerie Moulinet[1] et Streef[2]. L'armée française fut divisée en cinq quartiers, quatre du côté du Luxembourg et un en deçà de la Moselle. Deux ponts furent établis pour les relier entre eux. Le quartier général de Moulinet communiquait avec le reste de l'armée par un pont de bateaux jeté sur la Moselle, au-dessous du château de Neurbourg et du village de Terville, où Picardie et Rambures s'étaient retranchés. Ils formaient, avec l'état-major logé à Daspich, un quartier commandé par Feuquières.

Le 6 juin, ce dernier acheva les lignes qui le protégeaient du côté de l'ouest. Il attendait pour agir qu'on lui amenât de Verdun 100,000 biscuits et une provi-

1. Ce régiment avait été levé le 1er août 1638 par M. de Moulinet.

2. Régiment weimarien admis à la solde de France, le 16 octobre 1635. Son colonel se nommait Jean de Streef, colonel-général de la cavalerie weimarienne jusqu'en 1638.

sion de farine pour un mois, ainsi que ses pièces d'artillerie avec leurs munitions.

Les éclaireurs, commandés par Streef, colonel allemand au service de France, qu'on accusa de trahison, ne lui signalait aucun ennemi. M^me^ de Feuquières fut la seule qui, par une lettre envoyée de Verdun, avertit son mari du danger qui le menaçait.

Une panique immense régnait le long de la Moselle, et le château de Luxembourg avait été abandonné par les Espagnols et occupé aussitôt par quelques soldats de l'armée de Feuquières, que le peuple appelait l'*armée de M^gr^ le Dauphin*[1].

Le général présumait que l'armée de Piccolomini se concentrerait à Bastogne et à Marche-en-Famine, qu'elle ne comptait que 6,000 combattants, mais que 9,000 ou 10,000 hommes devaient, dans un laps de temps très court, en augmenter les forces. Avant huit jours cette armée devait se compléter. La vérité était que Piccolomini avait quitté Bastogne le 3 juin, accompagné du baron de Soyé. Après avoir passé à Martelange et Posse, près d'Arlon, le 6, à quatre heures, il fut en vue de Thionville. Le 7, l'avant-garde impériale fut à Ottange, à trois lieues du camp français. Piccolomini laissa son bagage à Luxembourg, fit célébrer la messe dans son camp et ordonna à ses soldats de marcher sans bruit, enjoignant aux tambours et aux trompettes de rester silencieux. Mille mousquetaires, conduits par le baron de Soyé, marchèrent en avant; le général-major Beck fut

1. Feuquières à M. de Noyers, 6 juin 1639, aff. étr. t. XXXI, f° 51. L'armée du maréchal de Châtillon s'appelait l'armée du roi.

chargé de l'avant-garde ; le comte de Switz prit le commandement de l'infanterie, et le général-major de Gonzague celui de la cavalerie[1]. Piccolomini et Carretto devaient se porter à leur secours avec 400 hommes d'armes.

Les renforts promis à Feuquières n'arrivaient pas, et il suppliait Richelieu de hâter leur marche. Les douze compagnies suisses sur lesquelles il comptait lui étaient surtout nécessaires.

La circonvallation faite par ses ingénieurs était très étendue et sa garde nécessitait un grand nombre de défenseurs. Avouons-le, Feuquières n'était pas prêt, et il lui aurait fallu encore deux ou trois jours pour s'établir solidement[2].

Toutefois il n'attendait que l'achèvement des gabions, des plates-formes et de tout ce qui était nécessaire pour ouvrir la tranchée, « à quoi Monsieur de Saint-Aoust travaille de si bonne sorte qu'il ne se peult rien adjouster à ses soings[3] ».

Feuquières, dont la cavalerie affamée quittait le camp français sous prétexte d'aller chercher du pain à Metz ou aux environs, quelquefois à quinze lieues de Thionville, lui fournit du pain pour un mois, et ce pain coûtait vingt sous la livre.

Choisy, « le plus vigilant et le plus économe de tous les intendants », approuva la conduite du général en chef qui s'était excusé auprès de lui et de Richelieu des dépenses

1. *Journal de Jean Beauchez*, p. 376.
Ces deux généraux servaient dans l'armée du duc de Lorraine.
2. La partie septentrionale des travaux de circonvallation, située entre Manom et La Grange, n'était pas commencée.
3. Feuquières à de Noyers (*passim*).

exorbitantes qu'il était obligé de faire pour nourrir son armée. Mais l'emploi donné à la cavalerie française nuisit à la bonne garde du camp, le plus souvent protégé par un tiers seulement de ceux qui en étaient chargés. Un grand désordre régnait parmi tous les soldats français et il y avait plus d'officiers à Metz que devant Thionville. On comptait cependant sur une victoire dans cette armée indisciplinée.

Un tiers des habitants du pays messin furent requis pour travailler aux tranchées creusées par les pionniers de M. de Saint-Aoust. On donna aux ouvriers enrôlés du pain de munition pour quatre jours et chacun reçut journellement douze sous. D'autres mercenaires les remplacèrent quatre jours après [1].

Rodemack, petite place forte sur l'Albach, était tombée au pouvoir de Feuquières. Cette ville, dominée par une ancienne forteresse, était le siège d'une des principales seigneuries du Luxembourg. Feuquières y avait fait entrer cinquante mousquetaires et autant de cavaliers. Les régiments impériaux de Florence et de Lorraine bloquèrent Rodemack, afin d'immobiliser ses défenseurs pendant le passage de l'armée française, et la petite garnison se rendit à Piccolomini après les premières sommations [2].

En quittant Rodemack, le chef des Impériaux, une lieue

1. *Journal de Jean Bauchez.* Les détails donnés par Jean Bauchez, malgré sa sympathie déclarée pour la France, ne sont pas favorables à l'armée française.

2. V. *Feuquières devant Thionville,* par M. Abel, *Metz littéraire.* Metz, Blanc, 1851.

Le régiment de Streef avait été envoyé par Feuquières pour occuper Rodemack, ainsi que le château de Roussy.

plus loin, alla reconnaître avec Beck, major-général, les postes ennemis et chercha à se rendre compte de quel côté il pourrait les attaquer. Les Croates débusquèrent des bois de Cattenom dans la plaine de Garsch et se rangèrent en bataille derrière le ruisseau la Kissel.

Feuquières ne croyait pas à une marche aussi rapide des Impériaux. C'est en vain qu'une femme des environs de Luxembourg vint lui dire, au château de La Grange, qu'elle avait vu les Impériaux près de cette ville ; c'est en vain qu'un cavalier du régiment de Streef, qui venait de fourrager près de Bastogne, l'avertit qu'il avait découvert à trois lieues de Thionville trois escadrons de cavalerie et mille fantassins : « Monsieur, lui répondit Feuquières, laissez-les venir ; s'ils viennent, nous les voirrons[1]. »

Aucun canon n'était en place dans le camp français et pas un soldat n'était sur ses gardes, lorsque la présence de l'armée impériale fut signalée. Ce fut, le 7 juin, que Feuquières fut averti du péril qui le menaçait, dès le lever du soleil, lorsqu'il visitait les tranchées. Il se rendit au quartier général qui, suivant toutes probabilités, devait supporter le premier choc ; il y trouva chacun à son poste. De là il alla en toute hâte faire achever le pont volant qui reliait Manom à Yütz, au sud de Thionville, afin d'y pouvoir faire passer Moulinet et Clavières-cavalerie, Canisy-infanterie et les carabins, logés seuls au de là de la rivière. Un autre pont de bateaux avait été construit au nord de la place.

Vers sept heures du matin, dit M. l'abbé Arnauld, té-

1. *Journal de Jean Bauchez*, p. 373 à 375.

moin oculaire et volontaire aux carabins, M. de Chambord, capitaine-major du régiment de Choiseul-Praslin, vint avertir le général en chef que vingt escadrons de cavalerie étaient rangés en bataille, du côté du quartier de Navarre, en vue du château de La Grange. Feuquières fit avancer cent cavaliers vers le hameau de la Maison-Rouge, dans un pré situé au nord du quartier de Grancey, sur la déclivité septentrionale de la côte de Guentrange, à trois cents pas des lignes ennemies, ce qui gêna beaucoup les Impériaux [1]. Piccolomini voulut en vain s'emparer de ce poste. L'alarme fut donnée immédiatement dans tous les quartiers de l'armée de Feuquières ; mais le général autrichien envoya trente Croates et cent cacavaliers de sa garde, sous les ordres du colonel Alfieri, ainsi que trois cents dragons soutenus par son « nouveau régiment », composé de cinq escadrons, à la rencontre des cavaliers français. Le baron de Soyé prit le commandement des mousquetaires et de mille fantassins menés au feu par Gerardini, général-major.

Beck ordonna aux dragons de Beauregard de se saisir de l'éminence placée au-dessus du quartier de Grancey, mais les mousquetaires de Navarre et de Grancey infligèrent des pertes notables aux Impériaux et firent le baron de Beauregard prisonnier. Un violent combat s'engagea entre les régiments de Navarre et de Grancey et les dragons de Gerardini, ceux de Beauregard et les deux bataillons amenés par Soyé [2]. Mais la cavalerie française

1. Aff. étr. Lorr. t. XXXI, f° 53.

2. Extrait d'une partie de la lettre du comte de Piccolomini envoyée à S. M. Impériale par le baron Soyé, touchant le combat de Thionville, (*Passim*, f° 56.) — Cette lettre est reproduite par Le Vassor (*Hist. de*

ne soutint pas les efforts héroïques de l'infanterie ; celle-ci, abandonnée, n'ayant plus de poudre, se retira en bon ordre dans le quartier de Bussy-Rabutin, sur le sommet de la côte de Guentrange [1]. Bussy avait travaillé nuit et jour à ses retranchements, car Feuquières ne doutait pas que la première attaque ne fût dirigée contre lui. Les Impériaux, sous le commandement de Beck, en passant par Œutrange, fondirent sur le quartier de Bussy-Rabutin et le culbutèrent. L'intrépide gentilhomme s'élança à travers les rangs ennemis et parvint, en passant au milieu des vignes, à se réfugier dans le quartier Saint-Pol, à Weymerange, aidé par le régiment de Beauce, accouru à son secours. Après avoir arrêté un moment les Impériaux, Saint-Pol et Bussy furent contraints de céder au choc de douze escadrons allemands. Feuquières se trouva mêlé aux ennemis pendant fort longtemps, ainsi que sept à huit gentilshommes français.

Le cousin de M^me^ de Sévigné se réfugia enfin dans le quartier du Roi, en traversant les vignes. Il avait été fait prisonnier pendant quelque temps, mais avait été délivré par du Bareuil, son lieutenant-colonel. Le mestre de camp du régiment de Beauce, M. de Vibraye, comte d'Onzain, fut tué et partagea le sort de Montbléru, lieutenant-colonel de Navarre, dont le mestre de camp, M. le marquis de la Force, fut tué.

Pendant que le régiment de Beauce luttait encore, Bussy traversa un pont de pierre placé sur la Fensch, au

---

Louis XIII, livre 15, p. 219.) Jean Bauchez s'en est servi pour le récit de la bataille de Thionville. (*Journal de Jean Bauchez*, p. 374 et suivantes.)

1. *Passim.*

sud de Thionville. Il ne lui restait plus que quatre cents hommes des douze cents dont son régiment se composait au début de la bataille[1]. La journée devenait bonne pour Piccolomini. Sans perdre de temps, il envoya son lieutenant-colonel, nommé Crispa, avec deux escadrons de cavalerie, de l'autre côté de la montagne qui domine Thionville au nord. Ces deux escadrons, ralliés par Alfieri, vinrent fondre sur trois escadrons de la cavalerie française, commandés par Praslin, qui avaient quitté Manom et avaient passé le pont jeté en aval de la Moselle. Ils furent mis en déroute. Alors la réserve de la cavalerie impériale arriva sur le champ de bataille, menée au feu par le marquis de Gonzague, pendant que le canon de la place mettait le désordre dans les rangs des fuyards français, et força Praslin à repasser le pont jeté sur la Moselle entre Manom et Yütz ; mais Picardie et Rambures, postés près de ce pont, sauvèrent une partie de la cavalerie française dont le bagage resta aux mains des Impériaux.

Quant aux régiments de Navarre, de Grancey et de Beauce (campé dans un bois situé en haut d'une colline), ils battirent en retraite. La plupart de leurs officiers étaient tués ou prisonniers. Le baron de Switz, avec trois escadrons du régiment de Ritteberg et trois autres du vieux régiment de Piccolomini, sous les ordres du comte Petazo, descendit la côte de Guentrange, rompit les régiments de Grancey et de Navarre à trois reprises différentes et les poursuivit jusqu'à un autre quartier occupé par deux régiments français. Il les en chassa et les força

1. *Mémoires de Bussy-Rabutin*, Charpentier, 1857, p. 59 à 63.

à se retirer dans le quartier général, où s'étaient réfugiés les régiments de Streef-cavalerie et celui de Kohlas-infanterie.

Deux cents soldats au service de France, réfugiés au château de La Grange, sous les ordres d'un capitaine et de deux lieutenants, se rendirent à discrétion, et le colonel de Beauregard, cousin du comte de Saint-Julien, un des chefs de l'armée impériale, qui y était prisonnier, y recouvra la liberté.

Feuquières, sans se décourager, envisagea la situation critique où il se trouvait avec le sang-froid qui le caractérisait. Il mit son armée en bataille près de Florange. Il était placé en face de ses lignes de circonvallation, parallèlement à la Fensch. Cette rivière le séparait des ennemis qui occupaient la plaine de Guentrange.

Il en garnit la rive d'infanterie, et ses soldats se trouvèrent protégés par les talus escarpés de cette barrière naturelle, difficile à franchir. Carretto reçut en même temps l'ordre de Piccolomini de s'avancer en toute hâte, et les arquebusiers de Jacomo d'Albroni et cent cinquante Croates achevèrent la déroute de Grancey et de Navarre. En même temps toute l'armée impériale descendait des collines, et se mettait en bataille en face de l'armée française, séparée d'elle, comme nous venons de le dire, par la Fensch.

Lorsque notre cavalerie eut fui devant les Impériaux et repassé la Moselle à la nage, le marquis de Praslin, se voyant sur l'autre bord, fut saisi de honte et dit à ceux qui l'entouraient[1] : « Ah ! Messieurs, qu'avons-nous fait ?

1. *Mémoires de l'abbé Arnauld*, t. I, p. 152.

Il n'y a pas un de nous qui ne mérite qu'on lui fasse couper le col. »

Cependant les cavaliers, remis de leur panique, se rallièrent, passèrent sur le pont jeté au nord de Thionville et se refugièrent avec les débris de l'infanterie dans le quartier du Roi. Piccolomini, de plus en plus certain de la victoire, envoya Hébron, lieutenant de ses gardes, reconnaître l'ennemi. Depuis onze heures jusqu'à quatre heures de l'après-midi le feu avait cessé de part et d'autre. Pendant ce temps le général impérial avait envoyé le colonel marquis de Grana à Thionville, y chercher quatre gros canons. Lorsqu'ils furent arrivés et qu'il se fût rendu compte, du haut d'une petite chapelle dédiée à saint Antoine, au sud-est de Thionville, de la position de l'armée française, il donna le signal de la reprise des hostilités.

Feuquières s'était demandé s'il accepterait la bataille et s'il ne se replierait pas sous Metz ou, tout au moins, sur la rive gauche de l'Orne, près de la forêt de Moyeuvre, après avoir passé le pont de Richemont.

Battre en retraite vers Metz en plein jour était une entreprise périlleuse. Longer les bords de la Moselle à découvert et en ayant cinq lieues à parcourir, avant de pouvoir s'abriter derrière les murs de l'antique cité, c'était s'exposer à une perte certaine. Aussi y renonça-t-il, d'autant plus qu'il ne put se résoudre à abandonner son canon, car il manquait de chevaux pour traîner son artillerie, les ayant envoyés à Metz et à Verdun chercher le matériel qui lui faisait défaut. Inquiet et perplexe, il expédia courriers sur courriers, afin de hâter leur arrivée; mais l'encombrement, causé par les fuyards, força

leurs conducteurs à revenir sur leurs pas [1]. Piccolomini, vers cinq heures du soir, attaqua l'aile gauche de l'armée française, composée de six bataillons d'infanterie, sous les ordres de Grancey et soutenus par la moitié de la cavalerie, sous les ordres de Saint-Pol. Quant à l'aile droite elle était commandée par Feuquières. Le régiment de Kolhas fut, le premier, attaqué par les Impériaux, qui s'avancèrent sur une ligne, à cent pas de la Fensch, vis-à-vis le pont de Daspich. Il se défendit si bien que les ennemis renoncèrent pendant une heure au combat et éprouvèrent de grandes pertes; mais Piccolomini, ayant fait mettre en batterie son artillerie placée à sa gauche, fit avancer de nouveaux bataillons qui furent reçus vigoureusement par les régiments de Picardie et de Rambures. Cependant des troupes fraîches, étant venues servir de renforts aux Impériaux, forcèrent Feuquières à faire soutenir ses fantassins par sa cavalerie. En même temps il reçut un coup de mousquet à la main droite et, immédiatement après, il eut le bras cassé au-dessus du coude, mais, pour ne pas impressionner ses soldats, il dissimula sa blessure et couvrit son bras de son écharpe blanche [2].

On ramena Feuquières dans les lignes françaises, soutenu sur son cheval par l'enseigne de ses gardes et par Arnauld. Le jeune volontaire, qui devait bientôt renoncer à la carrière des armes et entrer dans les ordres sacrés, rapporte, dans ses *Mémoires,* les paroles que Feu-

1. Ces détails sont tirés d'une lettre de Châtillon à de Noyers, du 6 juin 1639. Le Vassor, *passim,* livre XXV, p. 233.

2. Rapport de Feuquières, *passim.*

L'écharpe blanche était l'insigne du commandement.

quières lui adressa. Elles reflètent la grandeur d'âme de cet homme qui avait rendu de si grands services à la France, et qui se trouvait être la victime de l'imprévoyance de Richelieu : « Mon ami, j'ai ce que j'ai demandé ; il n'y avait pas moyen de survivre au malheur de cette journée. » Dans ce moment, apercevant quelques cavaliers qui commençaient à fuir, il se tourna vers eux et leur dit avec toute la force qui lui restait: « Eh ! Messieurs, vous fuyez, et on ne vous suit pas ; voulez-vous ternir ma mémoire par la perte d'une bataille ? »

Feuquières perdait beaucoup de sang. Il essaya de se faire panser par un chirurgien dans le fossé des lignes françaises, pendant qu'Arnauld allait à la recherche d'un bateau qui pût le transporter à Metz, en remontant le cours de la Moselle.

L'infanterie française, pour conjurer le péril dont l'artillerie espagnole la menaçait, s'avança vers le corps de bataille ennemi. Soyé arriva, en s'abritant derrière une haie, tout au bord de la Fensch, à la tête de deux bataillons, en face de Daspich, près du château actuel de Bettange.

Gerardini, avec un bataillon du Luxembourg, marcha droit vers Florange. La défense fut énergique de la part des Français, sur tout le parcours de la Fensch. Soyé eut bientôt épuisé sa poudre et fut obligé d'appeler à lui le régiment de Gallas. Le marquis de Carretto amena deux nouvelles pièces de campagne et les fit placer au milieu des régiments de Florence et de Beck, qui avaient Francipavy pour chef. A sa droite étaient massés les régiments de Savelli et d'Estossa, commandés par La Motterie, cinq bataillons d'infanterie et quelques troupes de cava-

lerie de réserve. Les régiments de Motta, de Frammont, d'Ildechef et de Mattery soutenaient également le feu de mousqueterie engagé avec acharnement entre les deux armées. Enfin, la fumée devint si épaisse que Bussy-Rabutin fit tirer sur le régiment de Kolhas, en le prenant pour un régiment ennemi, et jeta l'effroi dans ses rangs.

Soyé, ayant de l'eau jusqu'aux épaules, traversa la Fensch, suivi de ses officiers et de ses soldats. Français et Impériaux s'abordèrent avec la pique et l'épée, près des ponts du Moulin-Rouge et de Florange. L'infanterie française commençait à faiblir; elle se retira à cent pas des rives de la Fensch. Feuquières, malgré ses blessures, s'apercevant qu'elle avait encore besoin d'être soutenue par la cavalerie, et que celle des ennemis allait traverser un pont placé sur sa droite, prit le commandement de ses cavaliers et leur ordonna de charger la cavalerie impériale, avant qu'elle arrivât dans ses retranchements.

Un bataillon du régiment de Picardie attaqua avec impétuosité l'ennemi, mais le baron de Soyé lui tint tête.

C'est alors que Piccolomini ordonna au marquis de Gonzague de faire passer le pont du Moulin-Rouge, jeté sur la Veymerange, près de Terville, à son régiment de cuirassiers, et que le colonel Beck chargea la cavalerie française. Ce fut en vain que Feuquières exhorta ses soldats à le suivre, en faisant appel à leur honneur et en leur rappelant le serment qu'ils avaient prêté au roi de France. Il ne fut suivi que par quelques officiers, et bientôt, ne pouvant résister à ses souffrances, il s'évanouit, près du pont de Daspich, où se trouvait le centre de l'armée française, et dont il essaya quelque temps de disputer le passage aux Impériaux.

Alors, le régiment de Kolhas, après avoir marché jusqu'à la Fensch, revint du côté du quartier de Bussy-Rabutin.

Ce colonel, le prenant pour un régiment ennemi, à cause de la fumée qui l'aveuglait, ordonna à ses soldats de tirer sur lui, ce qui causa d'immenses ravages dans ses rangs. Le régiment de Saint-Luc se joignit à celui de Bussy et, à la tête de ces deux régiments, l'auteur de la *Gaule amoureuse* essaya de marcher droit aux Impériaux; mais ses soldats l'abandonnèrent et il fut contraint de se sauver du côté de Metz, escorté par quatre officiers et monté sur le bidet de Saint-Étienne, son major.

Praslin s'élança dans la mêlée à la tête de son régiment, tandis que le reste de la cavalerie française, sans tirer un coup de pistolet, prenait, brides abattues, le chemin de Metz. C'est en vain que Saint-Aoust, après avoir fait avancer quatre pièces de canon, les fit tirer sur les Impériaux, et les arrêta quelque temps, appelant à son aide les carabins, les gendarmes et quelques volontaires, parmi lesquels on distinguait le second et le troisième fils de Feuquières[1]. Ils n'étaient pas assez nombreux pour résister au baron de Soyé qui les mit en déroute. Toute l'armée française s'enfuit vers Metz. En peu de temps la cavalerie se trouva aux portes de cette ville, et 4,000

1. Feuquières, marié à Anne Arnauld, fille d'Isaac Arnauld, seigneur de Courbeville, conseiller d'État et intendant des finances, en eut cinq fils: 1° Isaac de Pas, depuis marquis de Feuquières, mestre de camp d'infanterie en 1636, gouverneur de Verdun en 1640, qui signa un traité avec la Suède en 1671, et gagna la bataille de Helmstadt (1671); 2° N. de Feuquières, depuis abbé de Beaulieu, abbaye appartenant à François de Lorraine-Chaligny, évêque de Verdun; 3° N. de Feuquières, mestre de camp; 4° N. de Feuquières, gouverneur de Toul; 5° N. de Feuquières, guidon des gendarmes du prince de Condé.

hommes d'infanterie, dont le nombre s'augmentait sans cesse, la suivirent. Les fuyards cherchaient à se rallier. Il ne manqua à l'appel que 2,500 hommes, en tenant compte des prisonniers et de ceux qui n'avaient pu arriver jusqu'à Metz [1].

Saint-Aoust se laissa prendre près de ses canons (quatre grosses pièces et cinq canons de campagne). Saint-Pol, à la tête du régiment de Saint-Aignan, près de Richemont, chargea les ennemis et préféra la mort à la captivité. Bescherelle, aide de camp de Feuquières, fut blessé. Quant au général en chef, il essaya de se traîner vers le château de Daspich, pendant qu'on lui préparait un batelet sur la Moselle. Bientôt, enveloppé par l'ennemi, il fut fait prisonnier. Piccolomini lui envoya son carrosse et son chirurgien : il fallut le porter à bras d'hommes, et, comme un mort, dans un linceul, jusqu'à Thionville.

Piccolomini vint l'y voir, et, abusant de la victoire, il se laissa aller devant lui à des accès d'orgueil indignes d'un homme tel que lui. Feuquières y répondit par ces mots : *Douleur au vaincu!*

Mais, quand il l'entendit parler de ses projets grandioses, la patience lui échappa et il lui dit :

« Vous n'oserez aller à Metz ; si vous voulez aller à « Verdun, vous y serez battu : vous irez peut-être à Mous- « son et encore pourrez-vous bien y échouer. »

Feuquières fut fort maltraité à Thionville par le général Beck, qui, nous dit l'abbé Arnauld, se ressentait toujours de la bassesse de son origine.

---

1. Bassompierre, dans ses *Mémoires*, prétend que les Français perdirent plus de 6,000 hommes sous Thionville. Piccolomini fit 3,000 prisonniers.

Le gouverneur de Verdun, dès le 10 juin, malgré ses souffrances, fit écrire à Sublet de Noyers cette lettre datée de Thionville.

« Un si grand malheur que celui qui m'est avenu ne « méritant peine et pardon, je ne vous le demanderai « pas par cette lettre, bien que j'avais peut-estre assez de « raisons à mettre en avant pour excuser mon action :

« L'engagement du siège qui ne me permettait pas de « lascher le pied sans la perte de nos canons et des muni- « tions de guerre, les chevaux d'artillerie étant allés es « convoy.

« Les advantages de nos postes et les gens de guerre « dont la bonté me les faisait estimer égaux aux ennemis, « quoiqu'ils fussent en beaucoup plus grand nombre que « les nostres, et, joint à cela, Monsieur, que par vos der- « nières lettres vous me tesmoignez que le Roy et son « Éminence ne seroist pas marry que j'en vinsse à un com- « bat général sy l'occasion s'en présentoit.

« Après tout, Monsieur, vous serez sy particulière- « ment informé du destail de tout ce combat que je pense « me devoir taire[1], ne pouvant faire un bon discours « d'une si mauvaise affaire. Je ne vous fais point cette « lettre de ma main, ayant le bras droit brisé de deux « mousquetades. Je m'estimerai heureux d'estre mort « pour ne pas survivre à un desplaisir si sensible que « celluy où je suis,

« Monsieur, vostre très humble et très affectionné « serviteur. FEUQUIÈRES. »

1. On peut consulter avec fruit, pour les détails de la bataille de Thionville, la relation écrite par le comte de Grancey de Médavy, bien qu'elle nous paraisse une apologie. (Aff. étr. *passim*, f° 52.)

En poursuivant l'armée française, les Espagnols chassèrent les fuyards jusqu'en deçà du pont de Richemont; quelques soldats de Piccolomini poussèrent jusqu'à Talange, en tuant tous ceux qu'ils rencontraient. Plus de deux cents charrettes, chargées de farine, de pain et de biscuits destinés à l'armée de Feuquières, se heurtèrent aux fuyards. Les conducteurs affolés dételèrent leurs chevaux et s'enfuirent à Metz. Quatre pièces de canon, destinées primitivement au siège de Thionville, furent braquées sur le château de Ladonchamps.

De Grancey et de Choisy, intendants de l'armée, furent les premiers qui entrèrent à Metz. Roquespine et de Campels fermèrent les portes de la ville confiée à leurs soins, afin d'empêcher l'entrée des fuyards qui se massèrent aux portes de Metz en colonnes profondes jusqu'à minuit.

Le désastre avait été tel que les régiments de Navarre, de Rambures, de Normandie et de Grancey ne comptaient pas six hommes valides. Les blessés furent seuls introduits dans la place. Le lendemain matin, les deux jeunes enfants de Feuquières y attendaient des nouvelles de leur père.

Tout le monde pleurait. De Praslin fut amené à Metz, blessé grièvement. Mais, comme les soldats français avaient tout ravagé et coupé tout le blé sur pied, sur la rive gauche de la Moselle[1], pour s'en faire des huttes, le sieur de Choisy, le comte de Grancey et le comte de Pas,

---

1. Devant les portes du Pontiffroi et du Pont-des-Morts. (*Journal de Jean Beauchez*, p. 385.)

Les espions français assuraient que M. de la Valette (frère aîné du cardinal) avait promis au roi d'Espagne de lui livrer Metz, grâce aux

fils aîné de Feuquières, et les échevins de Metz résolurent de les faire entrer dans la ville et de les y loger « parmy les rues et en Champaseille ». On croyait que Piccolomini avait l'intention d'assiéger Metz, et la mesure prise par les généraux de Louis XIII était indispensable. Quatre cents cavaliers ennemis vinrent reconnaître les approches de la ville française. Le guetteur de la cathédrale donna l'alarme. Tous les marchands fermèrent leur boutique ; on courut aux armes et on arma tous les paysans réfugiés dans la cité. Mais on en fut quitte pour la peur, car les Impériaux n'avaient voulu se livrer qu'à une reconnaissance. Aussi l'armée française quitta Metz, le 10 juin, avec tout ce qu'elle possédait, laissant derrière elle ses malades et ses blessés. Les soldats, les mains dans les poches, sans armes, après avoir franchi la porte Saint-Thiébault « comme une bande de vendangeurs », se dirigèrent vers Pont-à-Mousson.

Les résultats néfastes de la bataille de Thionville furent attribués par Richelieu à la conduite plus que légère du comte de Grancey et du marquis de Praslin qui n'avaient point secondé Feuquières.

Quelque temps après, le cardinal réclama ce général aux Espagnols, mais ils refusèrent de le rendre. M^me^ de Feuquières alla voir son mari à Thionville ; mais, rassurée sur son état de santé, elle retourna à Verdun, dont son fils aîné, le comte Isaac de Pas, devint gouverneur en 1640.

---

intelligences qu'il croyait y avoir parmi les habitants et la garnison. Il devait venir déguisé à Thionville, pour s'aboucher avec ses complices. Choisy reçut l'ordre, le 11 juillet, de s'entendre avec Roquespine au sujet de cette conspiration. (Des Noyers à Choisy.) [Aubery, p. 182.]

La maison d'Autriche persista à vouloir garder comme prisonnier l'homme qu'elle avait appris à redouter pendant son séjour prolongé en Allemagne. Le comte de Pas eut beau unir ses instances à celles de Richelieu, en demandant au baron de Soyé la liberté de son père ou du moins l'autorisation de le faire transporter, sous caution, à Metz pour l'y faire soigner. Tout fut inutile.

On offrit enfin de donner deux de ses fils en otage. De Soyé parut cependant céder à tant de sollicitations, mais des ordres de la cour d'Autriche l'empêchèrent de donner cours à sa pitié. « Quand vous considérerez, écrivit-il au comte de Pas, le 1er mars 1640, que ma parole n'est pas souveraine, mais dépend d'un souverain, duquel l'aveu est nécessaire pour tirer hors de ses États un général d'armée tel que le marquis de Feuquières, vous m'accuseriez de ne pas bien savoir mon métier, si je ne faisais fléchir ma parole sous la volonté de mes supérieurs[1]. »

Douze jours après, les douleurs de Feuquières augmentèrent tellement qu'on craignit pour sa vie. Sa femme obtint la permission d'aller s'asseoir à son chevet, dans Thionville, et elle lui prodigua ses soins jusqu'à sa mort.

Louis XIII rendit pleine justice à Feuquières et, lorsque les fils de ce général allèrent saluer le roi à Sainte-Menehould, il les chargea d'écrire à leur père, de sa part, et de lui apprendre qu'il lui avait gardé une entière affection et toute son estime : « Mandez à votre père, leur

1. *Vie et négociations de M. de Feuquières*, p. CCXVII.
De Saint-Pol, un des lieutenants de Feuquières, mourut, quelque temps avant lui, à Thionville.

dit ce prince, que je suis très satisfait de sa conduite, et que je sçais qu'il a fait, en cette occasion, tout ce que pouvoit faire un homme d'honneur. » Richelieu, présent à cet entretien, en parlant de Feuquières et de ses enfants, dit au roi : « On ne devoit pas attendre autre chose d'eux[1]. » Tant il est vrai que le grand ministre, qui fut une des gloires de la France, savait reconnaître les services militaires et surtout diplomatiques rendus par le vaincu de Thionville à son pays.

Nous avons retrouvé aux Affaires étrangères une lettre du cardinal-duc à l'illustre blessé. Nous ne pouvons nous empêcher de la publier, car elle est aussi honorable pour le destinataire que pour celui qui l'écrivit :

« 21 juin 1639. Monsieur, je ne prends pas la plume pour vous tesmoigner le desplaisir que j'ay du malheur qui vous est arrivé devant Thionville, parce qu'il vous sera aisé de le concevoir, mais seulement pour vous asseurer de mon affection et du désir que j'ay de votre guérison[2].

« Le Roy envoie le sieur de Cornillon vers M. de Piccolominy pour scavoir quelle rançon il désire faire payer pour vous et pour tous les autres prisonniers qu'il retient[3]. Je m'asseure qu'il en usera avec courtoisie[3]. Con-

---

1. *Lettres et négociations de Feuquières.* (Amsterdam, 1753, t. I, p. CCXV et suiv.)

2. En surchage et effacé : *qu'elle n'est point diminuée par cet accident, ainsy que vous cognoistrez en toutes occasions.*

3 Cornillon était aide de camp des armées du Roy. — Le fonds de la rançon des prisonniers de Thionville devait être pris sur celui de la montre, qui était à Châlons. (V. *Lettre de M. des Noyers à M. de Choisy.*) [Aubery, *passim*, p. 150.]

solez-vous[1], je vous prie, ayez soin de vostre santé, et croyez que je suis véritablement, Monsieur,

« Vostre très affectionné à vous rendre service[2]. »

Feuquières mourut dans les bras de sa femme, le 13 mai 1640.

Le corps du général fut embaumé, mais les Espagnols refusèrent de le rendre à la France[3].

Le duc d'Enghien, après s'être emparé de Thionville, en 1643, fit transporter à Verdun les dépouilles mortelles d'un des meilleurs serviteurs de la France, dont il venait de venger la mémoire.

---

1. En surcharge : *Nous verrons quel traitement il leur voudra faire qu'on attend bon et favorable.*

2. Aff. étr. *passim*, f° 75.

3. « Sous espérance, peut-estre, d'en tirer quelque chose. » (*Dom Cassien Bigot*, p. 100.) Cet auteur place la mort de Feuquières au 13 mars.

LE

CHARDON LORRAIN

SOUS

LES DUCS RENÉ II ET ANTOINE

PAR

M. Léon GERMAIN

I.

Depuis cinq ans environ, les origines du chardon qui forme les armes de la ville de Nancy, capitale du duché de Lorraine, ont été l'objet des recherches de plusieurs historiens. La diversité de leurs points de départ, la différence des conclusions qu'ils ont formulées, nous persuadent que le débat n'est point terminé encore. Nous sera-t-il permis d'émettre, à notre tour, une opinion personnelle, fondée sur l'ensemble des faits les plus authentiques mis au jour par nos devanciers?

En 1856, M. le B^on^ Guerrier de Dumast publia, dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine,* une étude remarquable, où invitant, non sans succès, la ville de Nancy à se prévaloir des concessions de ses anciens souverains, il détermina, avec une grande précision, la composition de ces armoiries communales, ainsi que

la manière de les décrire et de les représenter[1]. Le duc Charles III, imitant ce qui avait eu lieu en France, donna à la capitale de ses États l'autorisation d'orner son écu, dès lors chargé du chardon, d'un chef aux *armes pleines* de Lorraine. Voilà le seul acte officiel qui soit antérieur à la Révolution ; mais les documents contemporains, comme aussi des faits antérieurs, recueillis soigneusement par le savant et infatigable président de la *Société d'Archéologie lorraine,* M. H. Lepage[2], prouvent que, bien auparavant, Nancy faisait usage d'armoiries, constituées par le chardon, et que, selon toute apparence, cet emblème remonte à la lutte victorieuse soutenue par la Lorraine contre Charles le Téméraire, duc de Bourgogne[3].

Cependant, le chardon ne peut être considéré comme une pièce héraldique spéciale, en Lorraine, à la ville de Nancy. L'opinion que nous nous proposons de soutenir tend à voir en lui un symbole adopté par René II et par la nation lors de la guerre d'indépendance, symbole encore usité par le duc Antoine, puis restreint à la capitale du duché. C'est ce qui nous paraît ressortir des documents

1. Voir, sur le même sujet, l'élégante brochure de M. C. Jambois, *les Armoiries de la ville de Nancy. Origine et Description.* Nancy, 1879.

2. *Encore un mot sur les Armoiries de Nancy,* dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.,* 1880, p. 34.

3. Dans le récit de la pompe funèbre du duc François, en 1546, par Emond du Boullay, il est parlé de grosses torches *armoyées aux armes de la ville.* A ce témoignage formel, déjà invoqué par M. Lepage, ajoutons une preuve morale, qui a aussi sa valeur. Le 4 juin 1546, à l'occasion de la même cérémonie, les régents de Lorraine donnèrent des armoiries à la ville de Saint-Nicolas-de-Port ; on possède le texte des lettres patentes. Comment supposer qu'une ville voisine de la capitale se serait vu accorder un privilège dont cette dernière aurait été privée !

signalés, que nous allons examiner dans l'ordre chronologique.

1. Tout d'abord se présentent les tapisseries du château de Bar, mentionnées à propos du baptême du duc Antoine, fils de René II, le 4 juin 1489 : — « La galerie et l'escalier par où l'on devoit descendre estoient tapisséz de velours cramoisi-violet, le tout garni de feuilles de chardons et chateigniers, avec la devise de la Reine Philippe, qui estoit : *Ne mi toqués, il point,* semé d'*R* et de *P*, c'est-à-dire *René* et *Philippe*, le tout en riche broderie, et de satin cramoisi-rouge, semé d'Alérions de toile d'argent, et de Croix de Jérusalem faites de toile d'or[1]. »

MM. Jules Renauld[2] et F. des Robert[3] n'hésitent point à attacher la devise « *Ne mi toqués, il point* » au chardon, qui, par conséquent, appartiendrait à la duchesse et non pas à René. Le second renforce son opinion de cette considération : Philippe étant fille de Catherine de Bourbon, petite-fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et arrière-petite-fille de Louis II, fondateur de l'ordre de Notre-Dame

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t, II, col. 1126. Le récit est fait d'après une « Vie ms. du Duc Antoine, par un Auteur du temps ».

2. J. Renauld, *les Armes de Nancy*, 1880, p. 6-7 ; voir également un extrait du même travail publié dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.* en 1879 (p. 105), sous ce titre : *les Armes de Philippe de Gueldres et le lit du duc Antoine ;* une réponse de M. Ch. Laprévote (p. 117), *Sur le Chardon de Nancy et les Armes de Philippe de Gueldres ;* enfin, une réplique de M. Renauld (p. 141), *les Armes de Philippe de Gueldres.*

3. F. des Robert, *les Tapisseries du château de Bar* (suivi d'une lettre sur le même sujet), dans le *Journal* de 1880, p. 19 et 83. Voir aussi, du même : *Un Jeton de la Chambre des comptes de Lorraine,* dans le *Journal* de 1881, p. 9.

du Chardon, il paraîtrait naturel qu'elle eût fait emprunt de cet emblème à sa famille maternelle. Cependant nous sommes d'un avis différent, car la devise donnée comme celle de Philippe de Gueldres suit immédiatement la désignation des châtaigniers et, par conséquent, s'y applique. On voit, par là, que, dans la citation, le mot *feuilles* ne se rapporte pas à cette plante, dont les feuilles sont dépourvues de piquants, mais seulement aux chardons; il faut donc avoir en vue les fruits du châtaignier, recouverts de coques hérissées de pointes sur toute l'étendue de leur surface sphérique. Ces châtaignes sont mises en pendant avec les feuilles du chardon : le symbole est le même; il y a, entre ces deux emblèmes, parallèle et opposition; et, puisque les châtaigniers, avec les mots qui les accompagnent, sont désignés par le chroniqueur comme se rapportant à la duchesse, il en résulte que le chardon appartient à son époux (autrement ce serait un double emploi), aussi bien que les croix de Jérusalem et les alérions.

La détermination de la devise de la duchesse est surabondamment prouvée par un texte de Nicolas Volcyr, qu'on lira plus loin (voir § 8) et où il est question de tapisseries représentant, entre autres emblèmes, des « *chataniers* picquans, sur la devise de... Philippe de Gueldres.., qui vault autant à dire *ne me touche y poinct* ».

Tout porte à le croire : la *devise* de Philippe de Gueldres avait pour *corps* des branches de châtaignier avec leurs fruits piquants, et pour *âme* les mots NE MI TOQUÉS, IL POINT[1]; le chardon, au contraire, personnifiait

1. Nous ne songeons pas, on le comprend, à nous porter garant de

René II. C'est, sans doute, par analogie que la duchesse avait choisi sa devise, dont la signification paraît identique[1].

2. En second lieu, voici ce que nous apprend M. H. Lepage : « Le compte de Georges des Moynes, receveur général, pour l'année 1500-1501 [2], fait mention de sommes payées à un cirier de Saint-Nicolas pour avoir fait, sur un cierge que le duc (René II) a présenté à Monsieur saint Nicolas, des *chardons* et autres feuilles peintes, et à Jean, verrier, pour un écusson aux armes de la duchesse Philippe de Gueldres, qui a été attaché audit cierge[3]. »

Le duc et la duchesse s'unissent pour présenter le cierge ; or, comment ne pas reconnaître que cet emblème du chardon, seul cité à cause de son importance iconographique et symbolique, appartient uniquement à René II, et que Philippe, pour manifester sa participation à l'offrande est obligée d'appendre ses armoiries à l'objet?

3. Mais, voici un document inédit de la plus grande importance. Un jeton de René II, pour la Chambre des comptes de Lorraine, daté de 1505, — dont le seul exemplaire connu, en argent, repose au cabinet des mé-

---

l'orthographe, reproduite plus ou moins exactement par l'auteur de la *Vie du duc Antoine*, et, d'après lui, par Dom Calmet.

1. Nous avons exprimé les mêmes idées dans un compte rendu du travail de M. C. Jambois, publié par nous dans le *Journal de la Meurthe et des Vosges* du 22 août 1879.

2. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 999.

3. *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1881, p. 11. — Cf. H. Lepage, *Quelques notes sur des peintres lorrains*, dans les *Bulletins* de 1854, p. 82, note.

dailles de la Bibliothèque nationale, — porte, au droit, les armoiries ducales accostées d'une double tige de chardon à deux fleurs. Nous devons, à M. Jules Rouyer, la connaissance de ce précieux monument numismatique, et à M. L. Maxe-Werly, la communication d'un estampage ; voici les légendes de ce jeton, dont le revers offre une épée en pal, sur un semé d'alérions.

✝ RENE * DUC * ET * MARCHIS * DE * LORRAINE * 1505

℟. — GECTS DES COMPTES DE LORRAINE

Il est donc incontestable que, sous le règne de René II, le chardon était un emblème ducal.

4. Nous trouvons ensuite, dans la *Chronique de Lorraine*[1], le récit de l'entrée de Renée de Bourbon, femme du duc Antoine, dans Nancy, le 28 avril 1516[2] :

« Quatre gentilshommes tenant ung ciel *semmé de chardons* le mirent dessus madame ; toute la noblesse la menirent en la court, la noble mâson. »

---

1. *Chron. de Lorr.*, publiée par M. l'abbé Marchal, dans le *Recueil de documents sur l'hist. de Lorr.*, t. V, 1859, p. 330-333.

2. Nous reproduisons le texte, un peu rajeuni, cité par M. Renauld d'après Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 2e édit., t. VII, 1re col., CXLV. On pourra y confronter celui de l'édition Marchal, qui, pour quelques détails, ne nous satisfait pas entièrement.

Ce texte ne permet pas de croire qu'il s'agisse d'un dais orné des armes des bourgeois de Nancy; rien n'indique non plus, que l'on doive y reconnaître un emblème particulier de la jeune duchesse. Mais il importe de prolonger la citation par le cinquième couplet des stances chantées à la cérémonie.

> Sy, gros Lorrains, parlons par vers,
> Tenans forme de rétoricque,
> Loyaux sommes et non pervers,
> Et qui nous poinct très fort se picque[1].

Pourrait-on nier que dans cette strophe, exprimant les sentiments, non pas seulement des habitants roturiers de Nancy, mais de tous les plébéiens du duché, le dernier vers se compose d'une devise qui s'applique tout naturellement au chardon et doit porter à le considérer comme un véritable symbole national?

5. Une preuve convaincante de l'adoption du chardon par la famille ducale se trouve dans sa présence sur le sceau de Jean, cardinal de Lorraine, sixième fils de René II. On y voit les armoiries du prélat, avec le chapeau de cardinal et la date de la nomination, 1518; les parties du champ restées vides, sur les côtés et au-dessus, sont remplies par deux croix de Lorraine et deux longues tiges de chardon, garnies de feuilles et de plusieurs fleurs[2].

6. Le cinquième document est le testament de Philippe de Gueldres, daté du 23 octobre 1520. La duchesse lè-

1. Cf. Aug. Digot, *Hist. de Lorr.*, t. IV, p. 20.
2. Voy. Ch. Robert, *Sigillographie de Toul*, pl. XIII.

gue à son fils Antoine sa chambre au château de Bar, tendue, dit-elle, « d'une tente de satin cramoisi à nos armes et à chardons[1] ». Il s'agit, sans doute, des tapisseries déjà mentionnées en 1489. On voit que la testatrice ne confond point du tout ses armes et les chardons. Ce sont deux choses très différentes.

7. « Les plus anciens comptes de la ville », dit M. Lepage, au sujet des armes de Nancy, « nous apprennent que les toitures de la porte de la Craffe et de la porte Saint-Nicolas (les seules qui existassent alors) étaient surmontées « de pannons » ou panonceaux, c'est-à-dire, d'après l'explication de ce mot donnée dans les vieux dictionnaires, d'écussons d'armoiries. En 1521, on fit faire à neuf la « porterie » de la porte Saint-Nicolas, et divers travaux y furent exécutés par un serrurier du nom de Mattelin... Parmi les sommes qui lui furent payées figure celle de six francs et demi pour la façon d'un « pannon » et la fourniture d'un gros *chardon* de fer pour mettre sur une des lucarnes de la porterie[2]. »

Si l'on contestait qu'il s'agisse ici des armes de Nancy, il faudrait du moins voir dans ce chardon un emblème de l'État et du souverain, et non point l'attacher à la devise particulière d'une duchesse.

8. La description suivante, de trois ans postérieure, se rapporte au baptême de Nicolas-Monsieur, second fils du duc Antoine, qui eut lieu à Bar, le 10 novembre 1524,

1. Dom Calmet, *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, pr. col., CCCLXXVIII, cité par M. Renauld, *ibid.*, p. 7.

2. Archives, B. 7,240. Voy. H. Lepage, *ibid.*, p. 36.

et dont N. Volcyr nous a retracé minutieusement les cérémonies. Nous lisons, relativement à la décoration des appartements du château :

« Certains tapis estoient tenduz et cachéz contre les parroys faictz à fleurettes de divers pensemens et *chardons* de filz d'or et d'argent, avec forces branches de palmes, par lesquelles nous est représentée victoire acquise et continuelle, aussy *chataniers* picquans sur la devise de... Philippe de Gueldres..., qui vault autant à dire *ne me touche y poinct*[1]. »

Voilà un texte bien significatif : les tapisseries proviennent des parents d'Antoine; NE ME TOUCHE Y POINCT est la devise (légèrement altérée dans sa forme par le chroniqueur) de Philippe de Gueldres. Or, quel est l'emblème fixé *sur la devise?* Le chroniqueur affirme qu'il s'agit des *chataniers picquans,* et nullement des chardons. Il n'y a donc lieu de rien changer à ce que nous avons dit des tapisseries de 1489.

9. Vers 1525 fut terminée la porterie du palais ducal; les voussures de la niche qui abritent la statue équestre du constructeur, le duc Antoine, sont ornées de nombreux chardons; une énorme tige de la même plante garnit, de plus, le tertre sur lequel est posé le cheval. Nous nous refusons à voir là une pièce des armes particulières de Nancy, et, plus encore, un emblème emprunté par le duc à sa femme.

10. La présence du chardon sur un jeton de la Cham-

1. Volcyr, *Baptême de Nicolas-Monsieur*, publié par M. A. Digot, *Mém. de l'Académie de Stanislas,* 1848, p. 156. — J. Renauld, *ibid.*, p. 7.

bre des comptes, au-dessous des sept écussons dont la réunion forme les armes pleines des ducs René et Antoine, nous paraît aussi d'une grande importance ; M. L. Wiener a mentionné ce fait dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*[1], d'après un exemplaire de la collection du Musée, et, peu de temps après[2], M. F. des Robert y a fait graver ce jeton, analogue à celui que Dom Calmet avait déjà publié[3] ; il en existe plusieurs variétés, dont l'une frappée pour la Chambre des comptes de Bar[4].

Ce chardon, issant de la bordure, offre deux fleurs et trois feuilles. Nous constatons, avec M. des Robert, qu'il faut voir dans cette fleur un emblème du duc Antoine ; mais notre opinion, touchant l'origine, diffère de la sienne : Antoine n'avait pas eu besoin de chercher le

1. Juillet 1880, p. 160.
2. Janvier 1881, p. 10.
3. *Hist. de Lorr.*, fig. XLII des pl. de médailles.
4. Le revers de cette dernière, dont nous devons un estampage à M. L. Maxe-Werly, porte (avec l'abréviation en forme d'*oméga* surbaissé au-dessus de l'*h* de *chabre* et de l'*o* de *coptes*) :

℟. — GECTZ * POr * LA * CHABRE * DES * COPTES * A * BAR. — Épée en pal, la pointe en bas et dont le pommeau traverse la légende, accostée de deux barbeaux adossés ; le tout sur un semé de croisettes recroisetées, aux pieds fichés.

chardon dans la famille de la duchesse, puisqu'il le tenait de son père.

II.

Il semble que, vers le XV^e^ siècle, les fleurs jouèrent un rôle politique particulièrement important. Est-il besoin de rappeler les *lis* de France, triomphants avec Charles VII et Jeanne d'Arc, la guerre des *deux roses* en Angleterre, le *trèfle* irlandais, toujours si populaire, enfin le CHARDON d'Écosse ?

Cet emblème était surtout en vogue. M. des Robert a insisté, avec raison, sur son emploi par la maison de Bourbon ; mais l'attribution que d'autres auteurs en ont faite à René d'Anjou et à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, demanderait des preuves que, jusqu'ici, on ne nous paraît nullement avoir apportées.

D'après un article du *Bulletin de numismatique et d'archéologie* de Bruxelles, René II aurait, pour ainsi dire, pu prendre à son terrible adversaire le symbole qui devait si bien traduire l'héroïque résistance de son peuple et durer jusqu'à nos jours dans les armoiries de la capitale du duché. L'auteur de cet article affirme, en effet, mais sans indiquer de sources, que Charles le Téméraire « se donnait pour devise : *Qui s'y frotte s'y pique* ». En même temps, il attribue à ce prince un manuscrit qui est orné, dit-il, de ses armoiries ainsi que d'une « lettrine » représentant une fleur de chardon[1]. Cependant les armoiries en question ne sauraient convenir qu'à Margue-

1. T. I, 1883, p. 116.

rite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire. Dès lors, on peut se demander si la prétendue fleur de chardon du manuscrit n'est pas une *marguerite,* comme il en existe sur des jetons de cette princesse[1]; et, si c'était bien une fleur de chardon, il resterait à établir qu'elle joue réellement là le rôle d'une devise.

Il n'est pas inutile de faire remarquer que le grand bâtard Antoine de Bourgogne a fait usage d'une *âme* de devise que l'on a vue souvent accompagner le chardon[2]; mais sur ses médailles, il n'en est nullement ainsi pour les mots « NUL NE SI FROTTE » et « NULI NE SI FROTA »[3].

Dans un récent travail, M. le Dr de Smyttère a fait remonter le chardon nancéien au roi René. « René d'Anjou, dit-il, avait choisi pour devise un *chardon* portant en exergue les mots : « Qui s'y frotte s'y pique ». Et c'est en souvenir de ce prince, que Nancy, la noble capitale de l'ancien duché de Lorraine, a conservé dans l'écusson de ses armes le *chardon*... ainsi que la devise de René, qui s'est, depuis, transformée en proverbe[4]. » Mais l'auteur ne donne aucune preuve à l'appui de ces

---

1. J. Rouyer et Hucher, *Hist. du jeton,* p. 141.

2. M. Alfred Armand, *Médailleurs italiens,* décrit ainsi le *corps* de la devise de la médaille, d'après Friedlaender : Hotte *mobile en bois et fer servant à protéger une embrasure par laquelle on jetait sur les assaillants des matières enflammées.* Cette devise, qui a donné lieu à plusieurs interprétations, est qualifiée *barbacane* par Olivier de la Marche.

3. Voy. le *Bull. de numism. et d'archéol.* de Bruxelles, 1884, p. 158, article de M. C. A. Serrure, d'après l'*Annuaire de la Société de numismatique,* t. VIII, 1884. — Cf. A. Armand, *ibid.* (avec attribution à Guaccialotti, au lieu de Spinelli).

4. M. le Dr P. J. E. de Smyttère, *les Ducs de Bar...,* dans les *Mém. de la Soc. des Lettres... de Bar-le-Duc,* de 1884, p. 436, note.

assertions. Il est certain que la devise « Qui s'y frotte s'y pique » ne prétend pas à tant d'ancienneté, et, d'autre part, M. de Smyttère attribue au roi René plusieurs médailles qui appartiennent indubitablement à René II. Toutefois, nous verrons plus loin le premier de ces princes se servir du chardon pour en faire, dans une circonstance assez curieuse, l'insigne de son frère le comte du Maine.

Il serait incontestablement d'un grand intérêt de remonter à l'origine première du chardon employé comme emblème, et d'en suivre la propagation en différents pays. Ne voulant nullement nous lancer dans des recherches qui pourraient être fort longues, nous nous bornerons à recueillir quelques notes, croyant qu'on ne les jugera pas indignes d'attention.

Sans nous arrêter aux *Coupures de Bournon,* où M. Renauld [1] trouve qu'au XII[e] siècle « le chardon devenait l'emblème du défi sous le nom de Gant Notre-Dame [2] », nous rappellerons, comme nos prédécesseurs, la petite monnaie de Berthe de Souabe, femme de Mathieu I[er], duc de Lorraine (1176-1195). M. G. Rolin crut y distinguer

1. J. Renauld, *ibid.*, p. 12.

2. Si, réellement, ce nom de *Gant Notre-Dame* s'est jadis appliqué au chardon, il a cessé depuis bien longtemps, ce semble, de désigner cette plante. Nous lisons dans le *Dictionnaire* de Larousse (art. *Gant*) : « — Bot. *Gant de Notre-Dame.* Nom vulgaire de l'ancolie, de la digitale pourprée et de quelques campanules. » — Un romancier moderne a dit : « Sur le bord d'un chemin poudreux, je rencontre une plante dont la fleur à la fois éclatante et sombre semble faite pour s'associer aux deuils les plus nobles et les plus purs. C'EST UNE ANCOLIE. NOS PÈRES LA NOMMAIENT LE GANT DE NOTRE-DAME... » (Anatole France, *le Crime de Sylvestre Bonnard...,* p. 268.)

le symbole qui nous occupe. Le droit de cette obole, dit-il, représente la princesse en buste. « Dans la main droite est placée la fleur du chardon, défendue par deux feuilles; dans le champ, à gauche... paraît une espèce de scorpion se posant sur la fleur. La demi-légende porte A PICA. — Au revers.., la légende NANCEI, précédant sans doute l'inscription du droit[1]. »

Dès la fin du XIV^e^ siècle, le chardon devint l'un des emblèmes principaux de l'ordre de chevalerie des ducs de Bourbon. Institué le 1^er^ jour de l'an 1369, par le duc Louis II, sous le nom de l'Écu d'or, il fut complété l'année suivante et appelé Ordre de Notre-Dame ou du Chardon. Les chevaliers portaient pour signe distinctif, suivant Hermant, une « ceinture de velours bleuë céleste, doublée de satin rouge, brodée d'or, et dessus, en même broderie, étoit écrit ce mot ESPÉRANCE ; elle fermoit à boucle et ardillon de fin or, ébarbillonnéz et échiquetéz, avec l'émail de verd, comme la tête d'un *chardon*[2] ». André Favyn dit aussi qu'à cette ceinture « pendoit une teste de chardon esmaillée de verd, barbillonnée de blanc[3] ».

1. G. Rolin, *Mémoire sur quelques monnaies lorraines inédites*, Nancy, 1841, cité par M. Renauld, *ibid.*, p. 4-5. — Cf. F. de Saulcy, *Rech. sur les monnaies... de Lorraine.* Metz, 1846, p. 241-247. — Nous nous associons, du reste, aux réserves et à toutes les appréciations formulées dernièrement par MM. Bretagne et Briard, dans leur article intitulé : *Notice sur une trouvaille des monnaies lorraines des* XII^e^ *et* XIII^e^ *siècles.* (Voy. *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1884, p. 428.)

2. Hermant, *Hist. des religions ou ordres militaires de l'Église et des ordres de chevalerie.* Rouen, 1726, t. II, p. 25. Voy. aussi la notice de M. Bretagne, intitulée : *Médaille de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine,* dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1878.

3. A. Favyn, *le Théâtre d'honneur,* 1620, p. 770. — A propos de la ville de Gannat, en Bourbonnais, qui, en souvenir de l'ordre créé par le duc Louis II, porte *un chardon fleuri au naturel* dans ses

Nous pourrions rassembler de nombreux et curieux exemples de l'emploi du chardon par la branche cadette de la maison de France ; les faits cités par M. des Robert nous dispensent de ce soin[1]. Ajoutons-y seulement un détail : Pierre II, duc de Bourbon, sire de Beaujeu, contemporain de René II et oncle maternel de Philippe de Gueldres, dont il avait préparé le mariage, portait réellement *un chardon* pour devise particulière ; de plus, il l'accompagnait, disent les généalogistes, des mots CHER DON[2] ; cette *âme,* dont l'explication serait difficile, constitue évidemment un jeu de mots, et prouve que la lettre *a* de *chardon* se prononçait comme un *e* ouvert[3].

Nous sommes loin de nier l'influence qu'ont pu avoir sur René II les emblèmes des ducs de Bourbon ; nous faisons simplement des réserves sur l'action immédiate de cette influence ; en effet, le mariage de René avec Philippe de Gueldres est postérieur de huit années à la bataille de Nancy, époque à laquelle semble remonter le chardon lorrain.

D'un autre côté, le duc René a pu, pour le chardon

armes, un ouvrage moderne dit : « Le *chardon Marie* ou *chardon Notre-Dame,* le *Cardus marianus* de Linné, est resté l'expression de l'ancien culte pour la Vierge. La tradition disait que quelques gouttes du lait de la Vierge étaient tombées sur un de ces chardons pendant qu'elle nourrissait le divin Jésus. » (Chev. de Croillalanza fils, *Almanach hérald. et drôlat.* de 1884, p. 11.)

1. F. des Robert, *ibid.*, et *Voyage de Renée de Bourbon, duchesse de Lorraine, à Metz,* dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1879, p. 354 et suiv.

2. Amédée Renée, *les Princes militaires de la maison de France.*

3. Voir deux chiffres du même prince, ornés de chardons, provenant du château de Moulins, reproduits dans les *Monogrammes historiques* de M. A. Bouvenne (Paris, 1870, p. 5 et 6).

comme pour plusieurs autres de ses emblèmes, prendre exemple dans la maison d'Anjou, à laquelle appartenaient sa mère et ses trois prédécesseurs, ducs de Lorraine. Dans son *Roman de très doulce mercy au cœur espris,* le roi René donne le chardon pour insigne à son frère, Charles, comte du Maine. Ce fait mérite d'être cité, alors même qu'il s'agirait simplement d'une devise de circonstance, tirée, comme beaucoup d'autres devises galantes, du *language des fleurs* et des plantes. Dans ce passage, DÉSIR et CUEUR guidés par COURTOIZIE, visitent l'*hospital d'amour ;* ils y examinent les écussons des grands personnages de l'époque, et lisent les pancartes placées au-dessous ; arrivés à celui du comte du Maine, ils trouvent les vers suivants :

Je Charles d'Anjou viens moy offrir humblement
Au noble Dieu d'amour, et lui faire présent,
De mon corps pour vassal, contraint et asservi,
Comme celui qui l'a tout son temps bien servi,
Et qui a par luy eu de très amoureux dons...
Si me viens présenter *ensevré*[1] *de chardons*
Que comme amour *poingt fort,* qui y a trop fiance,
Suys poingt et ensevré d'amoureuse poincture.
Par quoy, prends *les chardons* et porte en ma paincture,
Et viens en l'hospital, et mon blason apporte,
Pour le mettre et asseoir doulcement sur la porte[2].

Si nous passons en Écosse, nous pouvons atteindre à une bien plus haute antiquité, car, suivant les historiens, le CHARDON et la *rue* étaient les signes symboliques des

1. *Enseurer* pour *Enserré ?*
2. V^te^ de Villeneuve-Bargemont, *Hist. de René d'Anjou,* 1825, t. II, p. 424.

Pictes ou Scots. Giustiniani ne craint pas d'avancer que l'ordre de Saint-André ou du Chardon fut créé en 810 par Anchaius, fils d'Ethfin, roi d'Écosse[1]. Cette fable prouve, du moins, la croyance à l'antiquité de l'emblème. L'institution certaine de l'ordre en question date de l'année 1540 ; elle émane de Jacques V, roi d'Écosse ; le chardon en devint l'insigne principal, et fut accompagné de la devise NEMO ME IMPUNE LACESSIT (personne ne me blesse impunément).

Les trois fleurs héraldiques, *la Rose, le Chardon* et *le Trèfle,* sont généralement représentées au bas des armoiries du Royaume-Uni. Nous avons entre les mains différentes vignettes officielles, du commencement du siècle, qui les montrent ainsi. On les voit, le chardon notamment, figurer dans les armes de plusieurs familles nobles[2].

Dans le compte rendu d'une récente excursion de la *Société française d'Archéologie,* nous lisons que le bailli, chef de la justice de Jersey, a pour insigne de sa haute dignité une « masse royale, précieux travail d'orfèvrerie, « en argent doré et d'une ciselure remarquable. La « pomme est décorée des quatre emblèmes des monar- « ques anglais : une rose, un chardon, une harpe et une « fleur de lis, et surmontée d'une couronne royale. Cette « masse fut donnée, en 1660, aux habitants de Jersey par « le roi Charles II, à l'époque où il ratifia les chartes des « privilèges de l'île[3]... »

---

1. *Hist. dei tutti gl' ordini, militari e cavallereschi,* d'après M. de Magny, *Science des Armoiries,* t. II, p. 316.

2. Voy. les pl. du *Royal calendar.* Nous possédons celui de 1808.

3. C^te^ de Marsy et Émile Travers, *Excursion de la Société française d'Archéologie dans l'île de Jersey,* dans le *Bulletin monumental* de 1883, p. 735, ou dans le *Congrès archéologique* de 1883, p. 429.

Nous connaissons déjà la rose et le chardon. La *harpe* est l'emblème héraldique de l'Irlande. La fleur de lis rappelle les anciennes prétentions au trône de France ; c'est encore comme *duchesse de Normandie* que la reine d'Angleterre possède l'île de Jersey.

Il existe, en Angleterre, une autre fleur emblématique qui ne saurait être négligée ; nous voulons parler du *quatrefeuille* du pays de Galles. Tous les amateurs de timbres-poste savent que les quatre fleurs du Royaume-Uni forment le motif principal de ceux de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

C'est surtout dans les ordres de chevalerie britanniques que les trois fleurs principales tiennent une place éminente. — Le collier de la *Jarretière*, ordre qui remonte à l'année 1334, comprend plusieurs médaillons ornés de la *rose*. — La *rose* et le CHARDON sont unis dans les insignes de l'ordre du Bain, dont l'institution première date de 1399. — La plaque et le collier de l'ordre de Saint-André ou du Chardon portent cette fleur, ornée de deux feuilles, la tige coupée. Cet ordre, avons-nous dit, fut fondé en 1540 ; des réformes plus récentes n'ont pas augmenté le nombre des chevaliers, qui ne peut être supérieur à douze. — Les insignes de l'ordre de Saint-Patrice d'Irlande, créé par Georges III, en 1783, sont ornés du *trèfle*[1].

A l'occasion de l'expédition projetée (1708) par le prince de Galles, ou chevalier de Saint-Georges, prétendant à la couronne de la Grande-Bretagne sous le nom de

1. Sur tous ces ordres, voy. le *Royal calendar*, et A. M. Perrot, *Collection hist. des ordres de chevalerie*. Paris, 1846.

Jacques III, plusieurs médailles ont été frappées en Angleterre ; Van Loon en a publié cinq [1]. Au revers de la première, figurent, entre autres symboles, une tige de rosier et une tige de chardon. Au revers de la quatrième, on voit, comme l'explique l'auteur, « un Ane prêt à manger un Chardon (l'Écosse), et qui se retire à l'odeur d'une Rose (l'Angleterre) qu'une Femme lui donne à flairer [2]... »

Si nous pouvions nous arrêter davantage aux trois fleurs britanniques, nous citerions différents timbres officiels et les monogrammes de plusieurs régiments, dont nous possédons des spécimens.

Il y aurait à rappeler aussi d'autres fleurs étrangères, par exemple la *grenade,* qui forme les armes parlantes d'un ancien royaume de l'Espagne, et remonte peut-être au moyen âge, tout au moins à la fin du XV^e^ siècle [3] ; elle n'a cessé de figurer dans les armoiries des souverains de la péninsule [4].

Mais, nous voulons montrer que, même en France, le chardon fut plus fréquemment employé dans les armoiries que ne le croient beaucoup de personnes. La ville de Gannat (Bourbonnais) porte un chardon pour emblème ; celle de Pithiviers (Orléanais) en a trois. On cite les familles suivantes comme ayant un chardon pour pièce principale de leurs armoiries : Charon (Saintonge); de Saint-Gervasy (Auvergne) ; de Priès de Cardon (Ar-

1. Van Loon, *Hist. métallique des XVII provinces des Pays-Bas,* t. V, p. 100.

2. *Ibid.,* p. 102.

3. Voy. un sceau de Ferdinand et Isabelle, employé en 1493 (Douët d'Arcq, *Collection de sceaux...*, n° 11,264).

4. Et même de l'éphémère République espagnole de 1868-1870.

tois). Celles-ci en portent trois : Baillet de Saint-Germain (Bourgogne) ; des Champs (Champagne) ; Donodel (Comtat-Venaissin) ou de Donodei et Donadieu (Provence) ; Landras (Champagne) ; de Cardon de Sandrans ; Charon (Périgord) ; de Saint-Martin (Aunis) ; Tricard (Périgord) ; de Varennes (Bretagne) ; des Guerres. Ces dernières, enfin, ont associé le chardon à d'autres pièces : Menon (Dauphiné) ; Chardon (Auvergne), et Minon-Tubilly [1].

Le symbolisme du chardon, conforme à l'idée que le duc René II et les Lorrains du XV^e^ siècle paraissent s'en être formée, se trouve corroborée par un très curieux jeton, dont nous devons la connaissance à M. Jules Rouyer, qui le possède dans son inestimable collection. C'est un jeton du Magistrat [2] du *Franc de Bruges* [3] ; en voici la description :

Les armes du Franc (*d'argent à la bande d'azur*), soutenues par un homme et une femme sauvages ; pour cimier, un pied ou une tige de CHARDON, à trois fleurs. La date est aux deux côtés des armoiries : 16-63. Au-dessus, pour toute légende, les lettres S. P. Q. F. (*Senatus populusque Franconatensis*).

---

1. Voy. Ch. Grandmaison, *Dict. héraldique*, v° *Chardon*, et M^is^ de Magny, *Science des armoiries*, 1858, p. 316. — L'*Alm. hérald. et dréd.* de 1884, p. 158, cite, comme portant le chardon dans leurs armes, quelques-unes de ces familles, en ajoutant celle de « Cardona en Espagne et en Italie, et beaucoup d'autres familles ». Nous lisons dans le même ouvrage (p. 97) : « Riedesel, en Hesse, porte : *de gueules, à la tête d'âne d'argent, en majesté, mangeant trois feuilles de chardon de sinople.* » Ce sont des armes parlantes : *Esel*, en allemand, veut dire *âne*.

2. C'est-à-dire du corps échevinal.

3. Nous dirons dans un instant ce qu'il faut entendre par ce nom.

℟. — Les armes pleines du roi d'Espagne [1], entourées du collier de l'ordre de la Toison d'or, le tout dans une couronne de laurier.

Cuivre. — Coll. J. Rouyer.

Le meilleur moyen d'expliquer ce jeton est d'emprunter aux *Délices des Pays-Bas* l'article qui suit :

« Le Franc de Bruges.

« On nomme ainsi une grande étendue de pays, située « aux environs de la ville de Bruges, qui occupe l'espace « de sept lieues ; on l'appelle en latin *Franconatus Bru-* « *gensis*... Il porte le nom de *Franc* à cause que ses ha- « bitants secouèrent autrefois la juridiction des villes de « Gand et de Bruges...

« Philippe le Bon voulut, par son ordonnance de l'an « 1436, que le Franc de Bruges fût un corps séparé dans « les États de Flandre... Depuis ce temps-là, il a été con- « voqué aux assemblées par des lettres particulières du « Conseil de la Province, comme quatrième Membre des « États de Flandre.

« Le Franconat est gouverné par un Magistrat parti- « culier qui réside dans la ville de Bruges, ayant sa cour « dans le Bourg... Ce Magistrat est composé de 4 Bour- « guemaistres... etc. La bonne et prompte justice crimi- « nelle qu'on y exerce rend ce Collège universellement « respectable [2]. »

Il s'agit donc d'une petite république admise, dans la première partie du XV^e^ siècle, comme membre particulier

1. Comme on les trouve dans les *Sceaux des comtes de Flandre*, par Olivier de Wrée, au chapitre de Philippe IV.

2. *Délices des Pays-Bas*, édit. de 1743, t. II, p. 61 et 62.

des États de Flandre, après qu'elle eut secoué un joug qui lui pesait et conquis son indépendance. N'est-il pas de toute probabilité que le chardon, cimier de ses armoiries, remonte à cette époque et constitue un emblème de *résistance*, de *liberté*. C'est précisément à cause de cette signification, si nettement accusée dans le présent exemple, que le chardon dut, vers la fin du même siècle, de devenir l'un des principaux symboles de René II et de son peuple[1].

III.

Les ducs de Lorraine n'introduisirent que très rarement le chardon dans les armoiries conférées par eux. Le premier exemple de ce fait semble remonter à René II.

D'après un « ancien nobiliaire », Dom Pelletier mentionne, en effet, l'anoblissement par ce souverain, en 1496, de *Clément* Deck, orfèvre à Vézelise, qui aurait porté : « *d'or, à une anille d'azur, cantonnée de quatre chardons au naturel* ». — Il est à croire que la famille était allemande, ou bien passa dans ce pays et y fit confirmer sa qualité ; on ne saurait douter qu'à elle s'applique un autre article de Dom Pelletier, qui, toujours d'après un « ancien nobiliaire », mentionne que « *Bernard* d'Esch fut annobli par l'empereur, d'autres disent par un comte palatin, en 1596 », et reçut pour armes : « *d'or, à un fer de moulin de sable, accompagné de*

1. L'*Alm. hérald., ibid.*, dit : « Le chardon, qu'il ne faut pas confondre avec l'herbe-aux-ânes, est une noble figure héraldique que... beaucoup de... familles portent dans leurs armes. Les piquants de sa fleur l'ont fait adopter comme emblème du ressentiment..... »

quatre chardons fleuris au naturel, feuillés de sinople ». — Aurait-on lu 1596 au lieu de 1496? Toujours est-il qu'on ne saurait méconnaître, dans ces deux articles, des variantes d'un même nom de famille et d'un même blason.

En 1569, Charles III permit à *Jacques, Jean* et *Claude* BERTIGNON, frères germains, fonctionnaires à Stenay et à Dun, « de suivre la noblesse et de prendre les armes de leur mère », dont on ne dit pas le nom. Ils portèrent: « *d'argent, à trois chardons fleuris au naturel;* et pour cimier *un chardon de l'écu* ».

En 1592, le même duc donna des armes identiques à *Frédéric* BOURGEOIS, en y ajoutant, en cœur, *une rose de gueules pointée d'or;* un *rosier* constitua le cimier. Cet anobli, originaire du bailliage de Clermont, et récompensé « pour services militaires rendus dans le régiment de Tremblecourt, pour le service de S. M. C. », était peut-être parent des précédents.

Le duc Léopold, en l'année 1726, concéda à *Joseph-François* CHARDOT, avocat en la Cour souveraine et prévôt de Charmes, les armoiries suivantes: « *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois chardons, tigés et feuillés de même, deux en chef et un en pointe;* et pour cimier *trois chardons au naturel, issant d'un armet morné...* » etc. Ici, cette plante joue sûrement le rôle d'armes parlantes.

Tous ces anoblissements sont rappelés par Dom Pelletier; le suivant est postérieur à l'impression de son travail.

Le 10 septembre 1760, le roi Stanislas anoblit *Jacques* DURIVAL, et lui permit de porter: *d'argent, au chardon*

tigé, verdoyant et arrangé de trois feuilles, terrassé de sinople. Comme l'a déjà dit M. J. Favier[1], il y a lieu de remarquer l'analogie de ces armoiries avec celles de la ville de Nancy, dont Nicolas Durival, fils de Jacques, était lieutenant général de police depuis quelques mois.

M. Noël a cité comme se rapportant peut-être à la Lorraine, une sorte de jeton banal dont voici la description, d'après un estampage que nous devons à M. Jules Rouyer.

QVINPORTE POVRVEV QVE IE ME SOVLE. — Un âne bâté mangeant un chardon.

℟. — IE TOVRNE A SES REIONS. — Un tournesol regardant le soleil. — En exergue : 1700.

Ce jeton a probablement été frappé en France, ce qui n'est pourtant pas bien certain à cause des fautes d'orthographe. M. Noël ajoute : « Nous croyons que ce chardon fait allusion à la ville de Nancy ; c'est une injuste satyre contre les Lorrains qui ont quitté la cour de France pour entrer au service du duc Léopold. Nous ne garantissons pas cette interprétation, qui nous est toute personnelle[2]. » La réserve de M. Noël était justifiée ; on connaît plusieurs jetons de la même série, jetons tout à fait de fantaisie, qui ne peuvent, sous aucun rapport, être rattachés à la Lorraine.

Nous sommes heureux de le dire : le chardon des Nancéiens a toujours joui de trop de considération pour qu'ils aient été l'objet d'injures fondées sur une malveil-

1. *Notice sur Nicolas Durival*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* de 1880, p. 31.

2. *Catalogue raisonné des collections lorraines de M. Noël*, n° 3166.

lante équivoque, plus favorisés que les habitants de Beaune, qui sont encore tourmentés par le souvenir d'Alexis Piron tranchant avec rage les chardons des chemins afin de leur couper les vivres [1].

Dans toute l'étendue de la Lorraine, nous ne voyons qu'une seule localité qui, avec Nancy, ait adopté le chardon pour emblème : c'est la petite ville de Ligny, chef-lieu d'un ancien comté ; l'époque à laquelle remontent ses armoiries est inconnue. M. C. Lapaix, dans son *Armorial des villes de la Lorraine*, en parle en ces termes :

« LIGNY-EN-BARROIS : *D'azur, à trois croissants d'argent entrelacés en chef, et trois chardons d'or en pointe feuillés et tigés de même.*

« Ces armoiries sont celles que l'on voit peintes et décrites dans le livre de Hérauderie. Durival et Lionnois les décrivent de même. Un auteur moderne, Malte-Brun, dans la *France illustrée*, donne les armes suivantes à la ville de Ligny : D'azur, à un chardon montant feuillé de sinople, fleuri d'or, surmonté en chef de trois croissants d'argent entrelacés, et pour devise : EN MES PEINES JE VAIS CROISSANT [2]. »

IV.

A quelle époque remonte la devise si populaire du chardon de Nancy : *Qui s'y frotte s'y pique ?* Il serait bien

1. Voy Émile Montégut, *Souvenirs de Bourgogne*, 2e édit. Paris, 1881, p. 232. (Paru d'abord dans la *Revue des Deux-Mondes*.)

2. C. Lapaix, *Armorial*, 2e édit., p. 133. Cf. Bonnabelle, *Étude sur les seigneurs de Ligny*, 1880, p. 83.

difficile de répondre convenablement à cette question, puisque cette libre traduction française ne fut jamais officielle, et par conséquent ne se trouve inscrite sur aucun monument. Son analogie avec le « *Ne mi toqués, il point* » de Philippe de Gueldres et, plus encore, avec le « *Qui nous poinct, très fort se picque* » des Lorrains de 1516, ne saurait faire doute. Dès cette époque, et peut-être bien auparavant, la même devise était usitée dans quelques familles; dans la suite, elle le devint encore beaucoup plus fréquemment.

MM. Chassant et Tausin donnent la devise *Qui s'y frotte, s'y pique* aux familles: de Rosières (Franche-Comté); de Hamel-Bellenglise-de-Grand-Rullecourt (Artois); du Gaspern (Bretagne); du Buysson, du Buysson du Vernet (Languedoc, Auvergne, Bourbonnais); de Créqui[1]; de Giey (Bourgogne); de Malortic; d'Hérisson.

Celles de ces familles que nous connaissons ne portaient cependant pas de chardons dans leurs armoiries. M. Grandmaison donne à la famille DE ROSIÈRES : *de sable, à trois branches d'éperons d'argent deux et une*[2], ou suivant une variante, *de sable à trois mollettes colletées d'argent*[3]. DU GASPERN portait un *lion*[4]. Des CRÉQUI est-il loin de rappeler le fameux *créquier?* Enfin la dernière famille avait pris des armes parlantes, c'est-à-dire un hérisson[5].

Un ancien auteur, peut-être Paradin, donne pour de-

1. Cf. *Bulletin de la Soc. hérald. de France*, t. II, col. 202.
2. *Dict. hérald.*, col 311.
3. *Ibid.*, col. 548.
4. Chassant et Grandmaison.
5. Tausin.

vise, au roi Louis XI, un fagot d'épines, avec les mots: *Qui s'y frotte s'y pique;* c'est là, croyons-nous, une invention faite après coup.

Parmi les régiments français de la province d'Alsace, on vit, en 1738, le régiment de Rosen-Cavalerie porter, sur son étendard, un rosier fleuri, avec l'inscription: QVI S'Y FROTTE S'Y PIQVE[1].

La devise *Nul ne s'y frotte* se lit sur le plan de Nancy de 1611, et beaucoup de personnes la croient particulière à notre ville. Voilà encore une opinion erronée. Qu'on remarque d'ailleurs que, sur cette précieuse gravure, elle n'est point portée par une banderole auprès de l'écu, à l'instar d'une inscription héraldique, mais bien répétée quatre fois dans l'encadrement; ce qui doit la faire considérer plutôt comme une devise affectée, à cette époque, au chardon en général, que comme une propriété spéciale à la capitale lorraine[2].

En effet, si nous consultons de nouveau MM. Chassant et Tausin, nous les voyons donner cette devise, non seulement à la ville de Nancy (d'après un jeton), mais encore aux familles DE GAMACHE, DE CRÉQUI[3], LE JEUNE DE LA FURJONNIÈRE[4], BONNE DE LESDIGUIÈRES (ces trois dernières ayant le créquier[5]), MESNARD (Poitou et Bre-

1. A. Benoit, *Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine.* Mulhouse, 1871.

2. M. J. Renauld (*ibid.*, p. 17-18) a déjà fait cette remarque.

3. Cf. *Bulletin, ibid.*, col. 202.

4. Cf. *Ibid.*, col 242. Cette maison prétendait se rattacher aux Créqui.

5. Il est probable que les BONNE DE LESDIGUIÈRES prirent cette devise en même temps qu'ils relevèrent le nom et les armes de CRÉQUI.

tagne, portant trois porcs-épics), DE CONTES, FROTTUR DE BAGNEUX, enfin à la ville de CHATEAU-THIERRY.

Denys Janot, imprimeur à Paris, en 1529-1545, avait pour marque un pot d'où sortaient des chardons, avec les devises *Nul ne s'y frotte* et *Patere aut abstine*[1].

M. Tausin donne la devise *Nemo me impunè lacessit* à une famille TESSIER DES MARGUERITTES, dont nous ignorons la province et les armes. C'est, comme il a été dit, la devise de l'ordre du Chardon d'Écosse; on s'est trompé[2] en l'attribuant aussi à la capitale de la Lorraine.

Seule, la devise, relativement récente, *Non inultus premor* nous paraît tout à fait spéciale à Nancy. On la voit apparaître pour la première fois vers le milieu du XVII^e^ siècle[3].

Ne quittons pas cette partie de notre sujet sans ajouter que, sous Stanislas, les armes de la capitale furent parfois accompagnées d'une autre inscription, bien flatteuse pour le souverain bénéficiaire : *Aculei mei acuti in corda inimicorum regis.*

Peut-être aimerait-on nous entendre nous prononcer sur la forme à donner au chardon des armes de Nancy :

---

1. Ambroise Firmin-Didot, *Étude sur Jean Cousin*. Paris, 1872, p. 147 et 151.

2. *Alm. hérald.* de 1884, p. 121.

3. Voy. le *Héraut d'armes*, de Dominique Callot, et l'*Armorial* de M. C. Lapaix. — L'*Alm. hér. et dröl.* de 1884, p. 158, dit que cette devise « accompagne souvent » le chardon; mais il ne cite en exemple que la ville de Nancy.

la tige doit-elle être déracinée ou coupée? Faut-il que les feuilles soient raides ou retombantes? Nous pourrions éluder cette question en nous renfermant strictement dans le sujet indiqué par notre titre : *le Chardon lorrain, sous les ducs René II et Antoine.* A cette époque, croyons-nous, on représentait plutôt la tige coupée et les feuilles dressées.

Pour les armes de Nancy, la plus grande liberté a, ce semble, été laissée aux artistes, qui ont agi suivant la mode, leurs inspirations particulières et les conditions d'exécution. A notre avis, le mieux est de se reporter au modèle le plus ancien, c'est-à-dire au dessin conservé dans les archives de l'Hôtel de ville : on y voit la plante avec ses racines et deux feuilles légèrement ployées[1]; c'est la forme qu'il est le plus facile de rendre gracieuse, tout en meublant davantage le champ. Ce modèle a, d'ailleurs, été adopté par MM. de Dumast et Jambois, et par l'autorité municipale[2].

D'autres points restent en litige, notamment la question de la couronne. Il y aurait des choses intéressantes à dire à cet égard, mais ce ne peut être ici le lieu de nous en occuper.

Pour nous résumer, à ceux qui n'admettent le chardon, en Lorraine, que comme emblème de Nancy, nous dirons que leur opinion est incompatible avec les documents

1. Voy. aussi la belle médaille qui porte, au droit, le buste du chancelier de la Galaisière, et, au revers, le chardon, avec deux feuilles rabattues, toutes ses racines, et la devise : NON INVLTVS PREMOR.

2. M. D. A. Godron (*Flore de Lorraine*, 3e édit., t. I, p. 390) pensait que ce chardon était l'*Onopordon Acanthium*, très commun dans les terrains calcaires de la Lorraine.

récemment évoqués. D'autres soutiennent que cette fleur fut la devise particulière de la duchesse Philippe de Gueldres, et, plus tard, du duc Antoine, qui l'emprunta aux parents de sa femme, Renée de Bourbon. Nous leur répondrons que tous les chardons du règne de René II paraissent lui appartenir, mais non pas à la duchesse, et qu'Antoine n'avait nullement besoin de choisir hors de sa famille un emblème adopté par son père.

Voici notre conclusion : l'usage du chardon, comme emblème, paraît remonter, dans le duché de Lorraine, à l'époque de la guerre contre Charles le Téméraire; on le considéra comme un symbole de l'héroïque résistance de la nation. Les ducs René II et Antoine, qui l'avaient vu porter par quelques-uns de leurs contemporains, l'employèrent fréquemment ; dans la suite, il fut restreint aux armoiries de Nancy, où il dut prendre place, sinon dès l'origine, du moins à partir du règne du dernier de ces princes. Ce blason communal, si légitimement conquis, survivra, il faut l'espérer, à tous les bouleversements politiques, et perpétuera à jamais le glorieux souvenir de la lutte victorieuse pour l'indépendance et la liberté de la patrie.

ÉTYMOLOGIE

DES

NOMS DES ROIS DE ROME

PAR M. F. ANTOINE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

Le problème des origines de Rome restera probablement insoluble, et il sera toujours à peu près impossible, pour ce qui concerne la période primitive, de faire avec certitude le départ de l'histoire et de la légende. Aussi bien, ce qui importe, ce n'est pas de discuter l'authenticité, plus ou moins douteuse, de tel ou tel fait de la biographie d'un roi, mais de voir comment s'est formé ce peuple destiné à commander au monde, et de démêler les premiers et multiples éléments de sa civilisation. Or, un fait certain, c'est la prépondérance, au VIII^e^ siècle avant Jésus-Christ, sur les deux rives du Tibre, des Sabins et des Étrusques. Ces deux peuples ont donc exercé une influence considérable sur la civilisation, les institutions et les mœurs du peuple qui leur succéda en les absorbant. Or, l'histoire des rois, qu'elle soit authentique ou légendaire, ou qu'elle soit, ce qui est plus probable, un mélange d'histoire et de légende, me paraît expliquer

assez bien, en partie du moins, cette formation du peuple romain. A chaque pas, à chaque progrès que fait le peuple vers sa constitution définitive correspond un nom, un chef qui préside à cette période d'évolution. Celui dont l'histoire a conservé le nom n'a peut-être pas été le seul ; d'autres ont eu une part et une place dans son règne. En effet, la chronologie est au moins aussi suspecte que l'histoire, et ce serait perdre sa peine que de vouloir en faire disparaître les impossibilités. Ainsi, ce n'est que par conjecture que l'on a attribué 244 ans à la période royale. On croyait généralement qu'il s'était écoulé 360 ans entre la prise de Troie et la fondation de Rome, et 360 ans encore depuis la fondation de Rome jusqu'à sa prise par les Gaulois, en 390. On divisa ces 360 ans en deux parts : on donna les deux tiers aux rois (= 240, plus quatre années intercalaires = 244), et un tiers aux consuls, c'est-à-dire 120 ans. Cette répartition ne repose sur rien, sinon sur le besoin de la symétrie. Et cette symétrie chronologique se retrouve dans la succession des rois. A Romulus, le premier Romain, le Romain par excellence, succéda Numa, un Sabin. A Numa succède Tullus Hostilius, un Romain, sans doute d'après un accord intervenu entre les deux peuples lors de l'élection de Numa. Après le Romain Tullus, le Sabin Ancus, auquel succède la dynastie étrusque des Tarquins. Entre les deux, Servius, le fils de l'esclave, le fondateur de la constitution qui donne une place et un rôle plus grands au nombre en établissant un cens électoral.

Entre toutes les opinions que l'on a émises et âprement discutées au sujet des premiers temps de l'histoire romaine, je crois qu'il faut chercher un moyen terme.

A défaut de la certitude historique des faits particuliers et d'une chronologie sûre, qui a toujours été impossible, aussi bien pour Tite-Live que pour nous, on a recomposé des tableaux historiques. Dans chacun de ces tableaux on a concentré un certain nombre d'événements d'une importance capitale et ayant entre eux une certaine analogie. A chacun de ces tableaux a dû correspondre un nom responsable.

La présente étude a pour objet de montrer que, si l'on admet, sans discuter Tite-Live, que chacun des rois de Rome est un symbole historique, ce qui ne préjuge rien au sujet de son existence, et que ce symbole ou ce nom synthétique correspond à un certain ordre de faits traditionnels, à une certaine période de développement, les noms que l'histoire et la tradition ont donnés à ces personnages sont, par leur origine et leur étymologie, en parfaite harmonie avec le rôle qui leur est attribué. Il m'a semblé que cet accord de la linguistique avec la tradition doit nous aider à découvrir le véritable sens et la portée de cette histoire à demi légendaire du peuple romain.

ROMULUS tire son nom de la ville qu'il a fondée ; et, par une bizarrerie assez curieuse, la forme de son nom fait de lui le fils de la ville dont il est le père.

Romulus signifie, en effet, le fils de Rome.

Il reste donc à exposer en quelques mots l'étymologie de *Rome*.

Le mot ROMA se rattache à la racine SRV, qui signifie *couler*. Sanscrit : *sru* (çru), même sens.

Sru, d'où vient le grec Στρύ-μη, Στρύ-μων, le Stry-

mon (fleuve de Thrace), ῥύ-σις, l'action de couler ; ῥυ-θμός, le rhythme (observé d'abord dans le battement régulier des vagues) ; ῥέ-F-ω, couler, — ῥεῦ-μα, courant, fleuve. Nous retrouvons cette racine avec ce sens dans le vieux dialecte du Nord : *strau-ma*, vieux haut-allemand *stroum*, allemand moderne *strom* (st-ro-m).

D'où en latin *ru, ro* (pour *sru, sro*) ; *ru-ma, ru-mis, ru-men*, la mamelle d'où le lait coule, la tétine. D'où *Ru-minus*, nourricier : *Juppiter Ru-minus*, Jupiter nourricier des hommes ; *Ru-mia, Ru-mina*, la déesse correspondante, à qui était consacré le *Ruminalis ficus*, dont Festus nous explique ainsi l'origine : « *Ruminalis ficus dicitur, quod sub arbore ea lupa mammam dedit Romulo et Remo, mamma autem* rumis *dicitur.* » (Fest., éd. Müller, p. 270.)

Ru-mon est l'ancien nom du Tibre, le grand fleuve, le fleuve par excellence.

Roma est donc la ville du fleuve, et *Romulus* est l'enfant de la ville bâtie sur le fleuve.

Remarquons que le premier roi de Rome n'a qu'un nom ; il n'a ni *prænomen*, ni *cognomen*, et son nom lui-même n'est pas un nom de famille, un *gentilitium* marquant la filiation (ces noms sont ordinairement en *ius*). Cela est tout naturel : Romulus n'a pas de famille, il n'a pas d'ancêtres sur la terre ; il est le fils du *courant*, le fils du *Rumon* ou de *Roma*, et celui qui devait être adoré sous le nom de *Quirinus pater* ne devait pas en effet porter de nom qui trahît son origine humaine.

Il n'en sera pas de même de son successeur, qui, étant mortel et devenu Romain, aura nécessairement un prénom et un nom de famille ou *gentilitium*.

NUMA POMPILIUS. A celui qui fonda Rome par la charrue et par les armes succède celui qui lui donna sa constitution religieuse et son culte ; au roi guerrier, le législateur.

Numa se rattache à la racine indo-germanique NAM — « partager, donner ou se donner en partage, prendre ». Scr. *nam-as*, « ce que l'on prend, nourriture » ; *upa-nam*, « échoir en partage »; — Zend : *nem-a, nem-ata*, « gazon, pâturage ».

Nam, en grec νέμ-ω, « partager » ; Νέμ-εσις, « celle qui répartit la justice et dispose de la vengeance »; νόμ-ος, « la répartition des droits, ce qui est donné à chacun, la loi égale pour tous ». Νομ-άδες, « les peuples bergers, nomades ». Cf. l'allemand *nehm-en*, « prendre ».

Nem a donné *nem-us, oris* (grec νέμ-ος), « pâturage, bois, bosquet (où il y a de l'herbe). »

Et *Num* a donné *Num-a*. Servius, dans son commentaire de Virgile (*ad Verg. Æn.*, VI, 809), nous donne le sens de son nom : c'est le fondateur des lois, le législateur de Rome : « *Numa* dictum est ἀπὸ τῶν νόμων, ab inventione et constitutione legum ». *Num-itor* a le même sens (νεμ-έτως) : c'est le dispensateur.

Pompilius est le nom de la *gens Pompilia*. Malgré la ressemblance frappante, il ne faudrait pas tirer ce nom de *pompa*, qui d'ailleurs n'est pas latin et ne nous conduirait à rien. Il vient en réalité de *pankan*, « cinq »; scr. *pánkàn*, même sens.

On sait que le *p* indo-germanique devient souvent en latin *q*. Donc *pankan* est devenu *penque, quenque*, et enfin *quinque*. (Cf. grec πεντε, éolien πεμπε, et que l'on remarque combien l'éolien se rapproche de la racine indo-

germanique.) De *quinque* vient *quinc-tus* (πέμπ-τος), « cinquième ». De *quinctus* dérivent *Quintus, Quinctius, Quinctilius,* etc.

Or, l'idiome samnite avait conservé le *p* de la racine et modifié le *e* primitif en *o ;* d'où *pomp* correspondait en samnite au πεμπ-ε éolien. D'où le nom samnite *Pomptius,* nom d'une des grandes familles samnites, dont le personnage le plus célèbre est Pontius Herennius, qui infligea aux Romains l'humiliation des Fourches-Caudines.

Pontius représente donc chez les Samnites le nom latin *Quinctius.*

De *Pomp* vient le nom de famille *Pompeius ; Pompeii* (les résidences des Pompées), et enfin le dérivé marquant la filiation *Pomp-ilius* (en ombrien *Pomperiu*), et *Pomponius.* Donc *Pomp-ilius* signifie le *cinquième,* comme *Sextius* le sixième, *Octavus* le huitième, *Decimus* le dixième, etc.

Je donne ici l'étymologie la plus généralement adoptée, qui consiste à faire de *Numa,* comme de *Romulus,* un nom formé après coup par la légende pour exprimer et personnifier les qualités et le caractère historique du deuxième roi de Rome. Cette étymologie est vainement attaquée par le savant Corssen, dans ses *Beiträge zur italischen Sprachkunde.* D'après lui, la principale difficulté que présente cette dérivation de νόμ-ος, c'est qu'il faudrait ajouter un suffixe à νόμος lui-même et non à sa racine ; νόμος donnera bien νομο-θέτης, « législateur », mais ne peut former *Numa.* De plus, dans les langues italiques, le mot qui signifie *loi* n'est pas *nomos,* mais *lex,* en osque *ligis, ligud,* en sabellien *lixs ;* le droit civil se dit *ious,* et le droit ecclésiastique et religieux *fas.* C'est

de ces mots qu'il aurait fallu dériver celui du législateur, et non d'un mot grec. Corssen ajoute que les noms *Pompilius, Martius, Hostilius* sont des noms de familles romaines, et que les noms qui les précèdent : *Numa, Ancus, Tullus* apparaissent comme des surnoms romains donnés à plusieurs autres personnes. A côté du vieux prénom latin *Numa* et du surnom de la latinité postérieure *Numa* (C. I. L., 1, 156), on a trouvé l'étrusque *Numa-s*. Donc *Numas, Numa* est un antique prénom italien, qui existe chez les Étrusques comme chez les Sabins, et non le nom particulier ou spécial du deuxième roi de Rome, destiné à caractériser sa personnalité légendaire.

L'objection est certainement très forte, quoiqu'elle ne soit pas absolument concluante. Rien, à mon avis, ne s'oppose à ce que, dans les premiers temps de Rome, on ait formé le nom de *Numa,* comme celui de *Romulus,* d'une racine indo-germanique devenue grecque, et que, pour cette formation, on n'ait pas tout à fait suivi les lois de la dérivation grecque ou latine.

Après avoir attaqué et rejeté absolument l'étymologie commune, *Numa* de νεμ — νόμ-ος, Corssen propose la sienne. D'après lui, *Numa* viendrait de *No-ma-s, Gnoma-s,* « connaisseur, du grec νό-ος, νο-έω, éolien γνο-έω; en latin *no-ta, no-tare;* de la racine *gna. Numa* serait donc, comme en grec Νο-ή-μων, « le connaisseur, celui qui sait, le sage, le prophète », et enfin « le législateur».

Cette étymologie est plus régulière, et elle a l'avantage de rester d'accord avec la légende.

TULLUS HOSTILIUS. Romulus est le fils du grand fleuve, allaité par une mamelle merveilleuse ; Numa, le prêtre

législateur, est l'époux d'une déesse. « Avec Tullus, dit M. Duruy, le règne des hommes commence. » En effet, ses deux noms, prénom et *gentilitium*, sont romains.

Tullus, de la rac. indo-g. TAL, « lever, soulever, peser » ; scr. *tul*, « soulever, peser, comparer, se mesurer ».

Cette racine a donné un des radicaux du verbe *ferre: tul*, parf. *tul-i* ou *te-tul-i*, « soulever, porter ». La vieille langue latine avait la forme simple *tulo*, « je porte », car on trouve dans le poète Attius (v. 102, éd. Ribbeck) : *tulat*, « il porte ». Donc *Tul-lus*, *Tul-lius*, c'est celui qui est pris par son père, soulevé de terre et reconnu par lui comme son fils légitime. On sait, en effet, que l'enfant, à sa naissance, était déposé à terre, et que son père le reconnaissait comme sien en le prenant et en le soulevant dans ses bras. Si le père ne voulait pas le reconnaître, il était abandonné, exposé, laissé à terre, *projectus*, qui est l'opposé de *Tullus*. (Je ne sache pas toutefois que *projectus* soit devenu un nom propre.)

Hostilius est le nom de la *gens* romaine, dont *Tullus* est le premier membre connu, la *gens Hostilia*. Le nom est dérivé de *hostis*, « étranger, ennemi » ; *hostilis*, *Hostius*, *Hostilius*. *Hostilius* indique que *Tullus*, s'il est le premier membre de la *gens* connu dans l'histoire, n'est pas le premier ni des premiers de sa famille. Il venait de Medullia, colonie albaine dans la Sabine, et descendait sans doute d'un *Hostius*, dont la famille, transplantée à Rome, est devenue la *gens Hostilia*.

Ancus Marcius ou Martius. De même que, par suite de l'accord fait entre les deux peuples pour l'élection de Numa, les Sabins avaient choisi Tullus parmi les Ro-

mains, de même ceux-ci choisirent, après Tullus, le Sabin *Ancus*.

Donnons d'abord l'étymologie de Festus : « *Ancus* appellatur, qui aduncum bracchium habet et exporrigi non potest. » (Paul. Festi, p. 19, 15 M.) Festus ne s'est pas trompé de beaucoup : il applique à une partie du corps ce qu'il faudrait, selon moi, appliquer au corps tout entier.

Ancus vient de la racine AK, ANK, « courber, ployer ». Scr. *ak*, « se mouvoir en se courbant ». (Cf. le grec ὄγκ-ος.) *Ancus*, comme substantif, représente donc celui qui se courbe, et en particulier, le serviteur, l'esclave qui se penche pour puiser de l'eau. Chez les Sabins, c'était le nom du serviteur du temple, qui prépare les objets nécessaires au sacrifice, l'eau surtout. Ancus est, en effet, un Sabin appelé de Cures par les Romains pour régner sur eux.

Ancus, en venant à Rome, apporte avec lui son nom sabin ; il le garde comme prénom, et, avec le manteau de roi, il prendra aussi un nom romain. *Marcius* ou *Martius* est un mot latin, qui se rattache à la racine MAR, « user en frottant, broyer ». Cf. le grec μαρ-αίνω, βρο-τός, qui est pour μβρο-τός, mortel ; — lat. *mor-i*, *mor-s* ; *mar-e*, « la mer », où tout est flétri, le désert liquide ou rien ne végète, « où l'on ne vendange ni ne moissonne », dit Homère. *Mars*, le dieu de la guerre, qui broie et ruine tout ; dans le principe, le dieu de la tempête qui brise tout sur son passage. *Mar-tulus*, « marteau » ; *marc-ere*, « être broyé, usé, pourri » ; *Marc-us* « marteau » (Cf. en français le nom propre *Martel*.) *Marc-ellus*, « petit marteau ». *Marc-ius* est le nom de

famille indiquant la race, la descendance = fils, descendant de *Marcus*. *Marcus* est le nom propre du premier individu qui l'a porté ; les *Marcius* sont ses descendants, ceux de sa famille.

LUCIUS TARQUINIUS PRISCUS. « Sous le règne d'Ancus, un étranger était venu s'établir à Rome. C'était le fils du Corinthien Démarate, riche marchand de la famille des Bacchiades, qui, fuyant la tyrannie de Cypsélos, s'était retiré à Tarquinies. En Étrurie, tout espoir de puissance était interdit à l'étranger. Mais Tanaquil avait lu dans l'avenir la fortune de son époux. Il vint à Rome avec ses richesses et de nombreux serviteurs. A Rome, il sut gagner la confiance d'Ancus, qui lui laissa la tutelle de ses fils, et l'affection du peuple, qui le proclama roi. » (Duruy, *Histoire des Romains*, tome I^er^, p. 93.) Voilà pour son origine historique ; voyons l'origine de son nom.

Ici, nous sortons du domaine des dialectes italiens. L'étrusque est une langue à part, que l'on commence à peine à déchiffrer, en même temps que l'on cherche à faire l'histoire de la civilisation du peuple qui l'a parlée.

Tarquinius se rattache aux noms étrusques *Tarchnas*, *Tarcnal* ou *Tarchn*, que l'on trouve sur des pierres tombales, des urnes. Notons surtout SANQUAT[1] de la fameuse tombe de Cervetri.

Tarχi, en étrusque, signifie « roi, maître, seigneur ». *Tarquinii* (Tarquinies), « la ville des rois ou des seigneurs ».

Tarquinia gens, « la race, la famille des rois ou des

1. Le nom est écrit de droite à gauche : *Tarcnas*.

seigneurs ». Ici le *gentilitium* est tiré d'un nom de dignité et non d'un mot quelconque devenu nom propre, comme *Marcius* de *Marcus*. Il y en a d'autres, par ex. : *Arruntius*, de *Aruns* (*Arrouns*, nom donné aux fils plus jeunes, pour les distinguer des aînés qu'on appelle *Lar*), *Lucceius*, de *Lucus*. Il est vrai que ces deux noms sont étrusques et attachés aux Tarquins de la légende. *Tarquinius* est donc le descendant des Tarchn, des Tarcho, des rois et seigneurs, ou simplement, ce qui est plus probable, l'étranger venu de *Tarquinii*, la ville des rois, fondée par Tarcho, le héros légendaire, le fondateur, non seulement de Tarquinies, mais des onze autres villes de l'Étrurie.

Quant à son prénom *Lucius*, c'est un prénom romain tiré de *luc*, « lumière ». *Luc-ius*, « qui est né le jour », par opposition à *Man-ius* (de *mane*), « qui est né le matin ». Je ne pense pas que *Lucius* vienne de *Lucumo*, nom qu'il portait à Tarquinies, dit Tite-Live (I, 34).

Enfin, son surnom de *Priscus* ne lui a pas été donné pour le distinguer du second Tarquin. C'est un nom original, qui d'ailleurs est porté par d'autres personnages, sans qu'on veuille pourtant les distinguer d'autres plus récents. Pour la première fois, nous avons un nom complet : prénom (*prænomen*), nom de famille (*gentilitium*) et surnom (*cognomen*).

SERVIUS TULLIUS, le *fils de l'esclave* devenu roi. Il est vrai que dans le discours de l'empereur Claude, qui était un érudit, nous trouvons d'autres données sur son origine. Un Étrusque du nom de *Mastarna* (*Macstrna*) serait venu avec une troupe de compatriotes, sous le règne de

Tarquin l'Ancien, et appelé probablement par Tanaquil, s'établir sur le mont Cælius, et serait ensuite devenu roi de Rome. Quoi qu'il en soit de son origine, il reste certain que son nom de *Servius* lui a été donné après coup, d'après la légende vulgaire. Il sera peut-être intéressant alors de rechercher l'étymologie de *servus*. Ce mot signifie littér. « le protégé », de la racine *sar*, défendre, garder, nourrir. *Ser-vos*, « celui que l'on protège et que l'on nourrit », comme *ar-vum* (de la racine *ar*), « ce qu'on laboure ». (Cf. le slave ecclésiastique *chra-na*, « nourriture », *chraniti*, « garder ».)

De *servus* vient *Servius*, *Servilius*, « fils d'esclave ».

Tullius, fils ou descendant de *Tullus*, expliqué plus haut.

Il serait téméraire de vouloir tirer de ces faits étymologiques des conclusions historiques précises et rigoureuses. Il suffit de constater que les explications que nous avons données, en les empruntant aux étymologistes Corssen, Curtius et Vaniček, ne sont pas en contradiction avec la légende ou avec l'histoire traditionnelle de Rome.

DE LA

SUGGESTION HYPNOTIQUE

DANS SES RAPPORTS

AVEC LE DROIT CIVIL ET LE DROIT CRIMINEL

PAR M. JULES LIÉGEOIS

On a remarqué depuis longtemps la difficulté qu'éprouvent les idées nouvelles à se faire jour, à conquérir, en quelque sorte, leurs lettres de grande naturalisation. Toute nouveauté rencontre sur son chemin une foule d'obstacles dont elle a parfois beaucoup de peine à triompher. L'esprit humain est comme une citadelle que défend une garnison nombreuse et résolue. Cette garnison se compose de préjugés tenaces, d'opinions préconçues, de théories admises ; si l'on y ajoute les intérêts qui peuvent se trouver compromis, les amours-propres engagés, on comprendra à quel degré peut être poussée la résistance. Opinions, préjugés, intérêts font corps pour repousser l'attaque : tous ensemble représentent l'idée nouvelle comme une erreur, une illusion de l'esprit, le résultat d'observations mal faites, de vues incomplètes, de déductions fausses et, pour tout dire en un mot, on essaye de l'accabler et de l'anéantir en la déclarant *impossible*.

Regrettable, à plusieurs égards, cette lutte pour l'existence, qui s'engage entre des théories opposées, a cependant aussi son côté utile. De même que, dans la nature, les espèces animales ou végétales les mieux douées, les plus vigoureuses, les mieux défendues contre tous les périls, finissent par l'emporter, de même, dans la concurrence animée et l'ardent débat qui leur sont imposés, les nouveautés scientifiques ont à faire leurs preuves d'énergie et de vitalité.

N'étaient-elles que de fausses lueurs, que des esprits aventureux avaient prises pour la lumière de la science vraie, elles ne tardent pas à succomber, et vont se perdre dans le gouffre d'indifférence et d'oubli où tant d'erreurs se sont abîmées !

Sont-elles, au contraire, des vérités fécondes, d'où peuvent sortir des applications utiles, elles n'ont rien à craindre, en définitive, des retards qu'elles subissent, retards qui irritent parfois l'impatience des hommes, mais qui ne comptent pas dans l'histoire de l'humanité.

Dans cette sorte de stage où la retiennent la résistance et la paresse naturelle de l'esprit, l'idée nouvelle se dégage des obscurités et des incertitudes qui l'avaient d'abord enveloppée ; elle renonce à des prétentions exagérées ; elle se transforme et s'humanise ; elle s'accommode au milieu dans lequel elle va se développer ; elle perd ses scories et ses impuretés, et le métal pur et solide sort enfin du minerai.

Soyons donc sévères pour les nouveautés ; contrôlons avec soin les assertions qui se produisent ; répétons les expériences déjà faites ; renouvelons-les cent fois, et apportons dans nos vérifications toute la rigueur du véri-

table esprit scientifique. Mais ne repoussons jamais aucune proposition appuyée d'arguments sérieux par le mot *impossible.*

Ce mot ne peut avoir, dans les sciences d'observation, la valeur absolue qu'on est trop souvent porté à lui attribuer. Ce qui était impossible hier peut ne l'être plus aujourd'hui : ce qui l'est aujourd'hui ne le sera peut-être pas demain.

Assurément, il sera toujours vrai de dire qu'un triangle ne peut avoir quatre angles et que deux lignes parallèles ne pourront jamais se rencontrer. Mais, en dehors des vérités mathématiques, nous ne trouvons plus le même criterium pour affirmer ou pour nier *à priori.*

Ainsi, pendant des milliers d'années, on a considéré comme impossible que la terre tournât autour du soleil. L'immobilité apparente du globe, l'illusion qui nous fait voir le soleil se levant, le matin, à l'Orient, et se couchant, le soir, à l'Occident, l'absurdité d'une proposition exprimant l'idée contraire : tout concourait à faire qualifier d'erreur ridicule la plus éclatante des vérités de l'astronomie moderne.

Quand les premiers géologues assurèrent que les roches situées au sommet des montagnes les plus élevées s'étaient formées sous la mer, on n'en voulut rien croire, parce que, de toute évidence, la mer n'avait jamais pu monter aussi haut. Et Voltaire, de peur qu'on ne vît dans les fossiles une preuve de la réalité du déluge biblique, expliquait que les coquilles trouvées dans les cols des Pyrénées avaient été perdues successivement par les pèlerins qui se rendaient à Saint-Jacques de Compostelle.

Enfin, les récits de pierres tombées du ciel ont été

longtemps considérés comme des fables par les savants, et ce n'est qu'à une époque relativement récente que la science a admis et tenté d'expliquer la chute des aérolithes.

C'est là, heureusement, Messieurs, une disposition d'esprit que l'on ne doit pas craindre de rencontrer parmi vous. L'*Académie* a toujours montré, en toute circonstance, un libéralisme éclairé et vraiment philosophique. Elle laisse le champ libre à toutes les convictions sincères, à toutes les recherches entreprises avec ardeur, poursuivies avec indépendance, contrôlées avec soin. Elle laisse naturellement à chacun la responsabilité, qui est le corollaire indispensable de la liberté ; mais elle n'impose aucune entrave de nature à retarder les progrès de la science. En me permettant aujourd'hui de l'entretenir de la *Suggestion hypnotique,* elle me fait un honneur dont je sens tout le prix et dont elle me permettra de lui témoigner ici ma profonde reconnaissance.

I.

Il est impossible de parler de l'hypnotisme sans remonter aux origines du magnétisme animal. Nous ne referons pas pourtant l'histoire de Mesmer et de sa doctrine ; cette tâche a été trop bien remplie par MM. Louis Figuier [1] et Bersot [2] pour qu'il soit nécessaire d'y revenir.

Les théories formulées par Mesmer, au siècle dernier,

1. Louis Figuier, *Histoire du merveilleux,* t. III, 3e édition. Paris, Hachette, 1881.

2. Ernest Bersot, *Mesmer et le magnétisme animal,* 3e édition. Paris, 1879.

furent condamnées par l'Académie des sciences et par la Société de médecine.

Mais elles furent reprises par un de ses disciples, qui leur fit subir une importante transformation. C'est au marquis de Puységur [1] qu'on doit la première indication des moyens par lesquels on peut produire, chez certaines personnes, le somnambulisme artificiel ; c'est lui qui, le premier, a provoqué ce curieux état physiologique, sur lequel nous reviendrons bientôt.

En 1813, un homme dont tout le monde s'est accordé à reconnaître l'honorabilité, la bonne foi et la modération, Deleuze, publie une *Histoire critique du magnétisme* [2].

En 1820, des expériences furent faites par Dupotet, à l'Hôtel-Dieu et à la Salpêtrière. Le Conseil général des hospices y mit un terme prématurément, par la raison que les malades ne pouvaient être considérés comme des sujets à expérimentations.

La question fut reprise, en 1825, par le docteur Foissac, qui appela l'Académie de médecine à se prononcer. Une commission fut nommée en 1826, et ne présenta son rapport que cinq ans après (juin 1831), par l'organe de M. Husson. Ce document, très important et très digne d'attention, mérite encore aujourd'hui d'être consulté [3]. Parmi les conclusions qui y sont formulées, et qui sont

---

1. *Mémoire pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal.* 1784.

2. Comp. Deleuze, *Instruction pratique sur le magnétisme animal.* Paris, 1825.

3. V. Dupotet, *Cours de magnétisme,* 2e édition. 1840. Le rapport de M. Husson se trouve à la p. 441.

généralement favorables, nous remarquons la suivante : « Considéré comme agent de phénomènes physiologiques « ou comme moyen thérapeutique, le magnétisme de- « vrait trouver sa place dans le cadre des connaissances « médicales, et par conséquent les médecins seuls de- « vraient en faire ou surveiller l'emploi, ainsi que cela « se pratique dans les pays du Nord. »

L'Académie de médecine ne voulut pas s'approprier le rapport de M. Husson ; la bonne foi du rapporteur était hors de toute contestation, mais on fut tenté de croire qu'il avait montré trop de crédulité.

En 1837, un nouvel examen fut demandé à l'Académie par un jeune médecin, le docteur Berna, qui offrit de faire, devant des commissaires désignés à cet effet, des expériences tendant à établir des faits de transposition de la vue. Dubois (d'Amiens) fit un rapport absolument négatif.

Pour en finir avec les prétentions des magnétiseurs, un autre membre de l'Académie, Burdin aîné, offrit un prix de trois mille francs à la personne qui pourrait lire sans le secours des yeux et de la lumière. Après quelques épreuves douteuses, le prix ne put être gagné, et le concours fut clos le 1er octobre 1840. L'Académie décida en outre que, à l'avenir, elle ne répondrait plus à aucune des communications que pourraient lui adresser les magnétiseurs.

Ainsi se termine la première partie de l'histoire du magnétisme animal. Ce n'est pas à dire pourtant que les doctrines si sévèrement condamnées par la science officielle ne recruteront plus d'adeptes ; au contraire, on continuera trop souvent à vouloir y trouver une part de

merveilleux qui nuira de plus en plus à ce qu'il pouvait y avoir de faits vrais, masqués ou défigurés par le charlatanisme ou la fraude. Mais il était réservé à un chirurgien anglais, Braid, de dégager des nuages, des obscurités, des mensonges ou des erreurs qui l'obscurcissaient, le fait positif, patent, scientifique de l'hypnotisme.

Voyons rapidement comment s'accomplit cette transformation, qui va nous amener au cœur de notre sujet.

II.

Le magnétisme animal repose sur une hypothèse fondamentale en vertu de laquelle il existe, dans la nature, un fluide universellement répandu, ou, à tout le moins, une force électrique ou vitale qui agirait sur le patient par l'entremise du magnétiseur ; or, cette hypothèse n'a jamais pu être démontrée par aucune expérience décisive, aucun fait scientifiquement établi. Mais nous allons voir naître et grandir une doctrine différente, d'abord confuse et incertaine, que Braid finira par mettre hors de doute : celle de la suggestion.

Vers 1815, parut à Paris un personnage singulier, qui, après avoir captivé l'attention publique, ne tarda pas à tomber dans un complet discrédit. L'abbé Faria, d'origine portugaise, donna des séances de magnétisme qui excitèrent une vive curiosité.

« Avant de commencer ses expériences, il avait soin « de prévenir qu'il ne jouissait d'aucune propriété, ma- « gnétique ou autre, qui lui fût particulière ; qu'il n'exer- « çait aucune influence personnelle sur les sujets qui se « soumettaient à ses essais ; que les effets qu'il leur fai-

« sait éprouver venaient d'eux seuls et de leur organisa-
« tion. Cependant il tentait ses expériences sur huit ou
« dix personnes de l'assemblée, et, dans ce nombre, une,
« deux ou quelquefois plus tombaient en somnambu-
« lisme [1]. »

L'abbé Faria, après avoir fait asseoir la personne à magnétiser dans un fauteuil, l'engageait à se recueillir en fermant les yeux ; puis d'une voix impérieuse, il lui disait : « Dormez ! » Cette injonction, renouvelée au besoin à deux ou trois reprises, suffisait ordinairement pour amener ce que l'opérateur appelait sommeil lucide.

« La doctrine de la suggestion était créée, au moins
« comme mécanisme de la production du sommeil, sinon
« comme interprétation des phénomènes dits lucides ma-
« nifestés dans ce sommeil [2].

L'abbé Faria fut pris pour un vulgaire charlatan ; il devint bientôt ridicule de croire à la réalité des phénomènes qu'on l'avait vu produire. Un acteur de Paris le prit pour dupe, en simulant, sous les yeux d'un public nombreux, les symptômes d'un sommeil qu'il n'éprouvait pas. Alors, de ce qu'on avait pu se jouer de l'abbé Faria, on en conclut qu'il était un fourbe et un imposteur. Bel exemple assurément de l'exactitude des jugements de la foule !

Cependant un homme distingué n'avait pas partagé l'erreur commune. Un jeune officier plein d'avenir,

---

1. Général Noizet, *Mémoire sur le somnambulisme et le magnétisme animal*, p. 1. Paris, 1854.

2. Dr Bernheim, *De la Suggestion dans l'état hypnotique et dans l'état de veille*. Paris, 1884, Octave Doin, éditeur.

M. Noizet, avait reconnu la réalité des phénomènes produits par l'abbé Faria ; il avait pu d'autant mieux s'en rendre compte qu'il s'était lui-même soumis à ses expériences. Obligé, par son service, de quitter Paris, il alla tenir garnison à Stenay, petite ville de la Meuse ; là, il entra en relations avec un officier prussien, qui se prêta à des épreuves répétées et fut mis plusieurs fois par lui en somnambulisme[1].

Plus tard, en 1819, M. Noizet, se trouvant de nouveau à Paris, y vit l'annonce d'un cours public sur le magnétisme, que devait faire le docteur Bertrand, ancien élève de l'École polytechnique. Il suivit ce cours, qui l'intéressa vivement, quoique ses idées fussent bien éloignées de celles qui y étaient professées. Le conférencier attribuait tous les faits observés aux propriétés d'un fluide magnétique fort problématique ; « et moi, dit M. Noizet, dis- « ciple de Faria, je ne reconnaissais de puissance que « celle de la conviction de la personne même qui ressen- « tait ces effets. »

M. Noizet se lia avec le docteur Bertrand, lui emprunta quelques-unes de ses idées et finit par le convertir aux siennes, « mais trop peut-être, ajoute-t-il, en ce sens « qu'il rejeta le peu même que j'avais pris de son sys- « tème[2] ».

D'abord anti-fluidiste, contre le docteur Bertrand, qu'il rallia à cette opinion, le général Noizet devait finir par adopter l'hypothèse d'un fluide vital. C'est par là, en effet, qu'il explique les faits contenus dans le *Mémoire sur le*

1. Général Noizet, *op. cit., Préface,* p. III.
2. *Ibidem, Préface,* p. V.

somnambulisme qu'il adressa, en 1820, à l'Académie royale de Berlin et qu'il a publié en 1854.

En novembre 1841, James Braid, chirurgien à Manchester, eut, pour la première fois, l'occasion d'assister à des séances données par M. Lafontaine, magnétiseur français. Il y était venu dans les dispositions les plus sceptiques; pourtant, il reconnut la réalité de quelques-uns des phénomènes produits sous ses yeux. Mais il s'appliqua à en rechercher la cause en dehors de celle que leur assignait M. Lafontaine, à savoir: une action s'exerçant du magnétiseur au magnétisé.

Il commença alors une série d'expériences qui l'amenèrent à cette conclusion: que l'action produite sur le patient est purement subjective; qu'il n'y a nul besoin d'admettre aucune transmission de fluide vital, de force nerveuse ou de tout autre agent, de la part de l'opérateur; que la fixation prolongée du regard sur un objet brillant met, plus ou moins promptement, un certain nombre de personnes dans un sommeil profond, présentant tous les caractères habituels du magnétisme animal [1].

« Ce sommeil, dit Braid, est accompagné d'une perte « de connaissance et de volonté à un point tel que l'oreille « n'est pas affectée par le son le plus bruyant, que le « patient ne s'aperçoit point de la présence d'ammonia- « que très forte tenue sous les narines, que les piqûres « et les pincements de la peau n'attirent pas son atten- « tion. On peut faire passer de forts courants galvaniques « par le bras, sans qu'il accuse de douleur; des opéra-

1. *Neurypnologie. Traité du sommeil nerveux ou hypnotisme*, par James Braid, traduit de l'anglais par le docteur Jules Simon. Paris, 1883.

« tions chirurgicales fort pénibles ont même été faites à « son insu ; il n'en conserve pas le moindre souvenir, une « fois sorti de son sommeil anormal[1]. »

Braid prouvait ainsi qu'il n'y a ni fluide ni force nerveuse se communiquant de l'opérateur au patient ; que la fixation prolongée du regard est, chez celui-ci, la cause unique du sommeil hypnotique ; que cette fixation amène dans le cerveau une concentration extrême de la pensée ; que, dans cet état, les idées suggérées à l'hypnotisé prennent tous les caractères de la réalité objective, et qu'on peut ainsi produire à volonté, non seulement des modifications physiologiques de l'organisme, mais encore des illusions des sens, des hallucinations, des modifications dans les pensées et les sentiments, etc....

Les travaux de Braid restèrent longtemps presque entièrement inconnus en France, et c'est seulement en 1883 que M. le docteur Jules Simon a donné une traduction française de son livre. Cependant, le docteur Durand de Gros, sous le pseudonyme de Philips, essaya de faire connaître la nouvelle doctrine du chirurgien anglais ; il publia, en 1853, un ouvrage intitulé : *Électro-dynamisme vital*, qui n'éveilla pas l'attention du monde médical. Il revint sur le même sujet en 1860, et fit paraître son *Cours théorique et pratique de braidisme*[2]. C'est l'un des meilleurs livres que l'on puisse consulter pour se mettre au courant de la question qui nous occupe. Toutefois, les ouvrages du docteur Durand de Gros et les expériences très curieuses qu'il avait faites à Paris, dans une série de

1. Braid, *op. cit.*, p. 229.

2. Dr Philips, *Cours théorique et pratique de braidisme ou hypnotisme nerveux*. Paris, 1860, Baillière et fils.

conférences publiques, furent également impuissants à triompher de l'indifférence générale.

En 1859, l'hypnotisme avait fait une courte apparition dans le domaine de la science officielle. Le docteur Azam, professeur suppléant à l'École de médecine de Bordeaux, ayant lu le livre de Braid, refit avec succès les expériences qui y étaient relatées. M. Azam signala ces faits au docteur Broca; celui-ci, après une vérification rigoureuse, rechercha si l'on ne pourrait pas, au moyen du sommeil hypnotique, pratiquer sans douleur certaines opérations chirurgicales. Ayant opéré une malade, qui resta endormie quinze minutes, il donna communication du fait à l'Académie des sciences, dans sa séance du 5 décembre 1859[1]. « Désormais, dit M. Bersot, grâce à l'in-« tervention d'un savant de cet ordre, l'hypnotisme fut « connu et le sommeil nerveux hors de cause[2]. »

En 1860, deux médecins distingués de Paris, MM. Demarquay et Giraud-Teulon, publient une intéressante brochure, *Recherches sur l'hypnotisme ou sommeil nerveux*[3], sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement.

En définitive, malgré quelques tentatives couronnées de succès, les chirurgiens renoncèrent promptement à l'espoir de trouver dans l'hypnotisme un moyen de procurer l'anesthésie dans les opérations graves. Le som-

1. *Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences.* Année 1859, t. XLIX, p. 902. — V. aussi : Dr Azam, *Note sur le sommeil nerveux ou hypnotisme.* (Extrait des *Archives générales de médecine*, numéro de janvier 1860.)

2. Bersot, *op. cit.*, p. 256.

3. Demarquay et Giraud-Teulon, *Recherches sur l'hypnotisme ou sommeil nerveux.* Paris, Baillière et fils.

meil obtenu était souvent trop léger pour amener une insensibilité complète, et, en outre, il était trop difficile d'hypnotiser des malades que l'attente d'une opération plongeait dans une émotion profonde et douloureuse. L'hypnotisme fut oublié.

Seul, un médecin de Nancy, M. le docteur Liébeault, continua d'étudier les questions qui se rattachent au sommeil nerveux. Depuis nombre d'années, il pratiquait la suggestion thérapeutique avec un zèle et un désintéressement dignes d'éloges. Il publia, en 1866, un livre intitulé : *Du Sommeil et des états analogues, considérés surtout au point de vue de l'action du moral sur le physique*[1]. « C'est — au témoignage de M. le docteur Bernheim, professeur à la Faculté de médecine de Nancy — « le plus important qui ait été publié sur le braidisme. « Partisan de la doctrine suggestive, qu'il a poussée plus « loin que Braid, et qu'il applique avec succès à la thé« rapeutique, ennemi du merveilleux et du mysticisme, « l'auteur cherche à interpréter par des vues psycho« physiologiques les phénomènes observés[2] ».

« Les assertions de M. Liébeault, a dit encore M. Bern« heim, ne trouvèrent que des incrédules ; ses pratiques « parurent tellement empreintes d'étrangeté, pour ne pas « dire de naïveté, que les médecins les rejetèrent sans « plus ample examen. M. Liébeault vécut à l'écart, en « dehors du monde médical, tout entier à ses malades « (presque tous des classes pauvres) et à ses convic« tions[3]. »

1. Victor Masson et fils, éditeurs, Paris, 1866. 1 vol. in-8°.
2. Dr Bernheim, *op cit.* p. 67.
3. *Ibidem*, p. 3.

Il y a deux ans, M. Dumont, chef des travaux physiques à la Faculté de médecine de Nancy, ayant suivi les consultations de M. Liébeault, reconnut la réalité des phénomènes observés. Bientôt après, il fit des essais d'hypnotisme, à l'asile public d'aliénés de Maréville, devant un certain nombre de personnages officiels, appartenant à l'administration, à la magistrature et aux conseils électifs. Il suggéra à plusieurs hystériques, qu'il avait préalablement endormies, l'idée d'actes à accomplir au réveil, alors que le sujet a perdu tout souvenir de tout ce qui lui a été dit pendant son sommeil.

D'autre part, le 10 mai 1882, il présenta à la Société de médecine de Nancy quatre sujets, sur lesquels il produisit un certain nombre d'expériences qui frappèrent vivement tous les membres de la Société [1].

En 1883, M. Dumont, d'abord, M. Bernheim ensuite, eurent l'extrême obligeance de me faire assister à quelques expériences, notamment à des suggestions d'actes, qui me parurent aussitôt avoir une grande importance au point de vue médico-légal. Je conçus alors un vif désir d'étudier les questions que pouvait faire naître la suggestion hypnotique, au point de vue du droit civil et du droit criminel. Mais, pour aborder une pareille étude, il eût fallu avoir à ma disposition un certain nombre de sujets, et il me semblait que, n'étant pas médecin, j'en trouverais difficilement l'occasion.

Cette occasion, que je n'espérais pas rencontrer, me fut offerte par M. le docteur Liébeault. Présenté à lui par

1. *Revue médicale de l'Est*, 9e année, t. XIV, p. 438. Trente-deux médecins assistèrent aux expériences de M. Dumont et purent les contrôler rigoureusement.

un ami commun, je pus, avec son autorisation, assister à ses cliniques de la matinée, où il a vu déjà passer plus de *six mille personnes*. J'arrivai promptement à me convaincre de la réalité absolue des phénomènes produits par le somnambulisme. Avec une bonté, un empressement et une obligeance qui m'ont profondément touché et dont je lui exprime ici ma reconnaissance, M. Liébeault mit à ma disposition tous ceux de ses malades qui arrivaient au sommeil profond. La plupart d'entre eux, je dois le dire, et je leur en suis également très obligé, se prêtèrent à mes expériences, les uns sans comprendre qu'il s'agissait d'autre chose que la satisfaction d'une banale curiosité, d'autres, au contraire, avec un sentiment très juste et très élevé de la portée des épreuves auxquelles je les soumettais.

En même temps que moi, mais sur un théâtre et avec des sujets différents, mon excellent collègue de la Faculté de médecine, M. Bernheim, réalisait une série de recherches et d'expériences dont le récit a paru d'abord dans la *Revue médicale de l'Est*, et qu'il vient de réunir en brochure sous le titre : *De la Suggestion dans l'état hypnotique et dans l'état de veille*[1]. Il arriva à des résultats absolument concordants avec ceux que j'ai moi-même obtenus ; j'aurai plus d'une fois l'occasion de renvoyer à cet important travail[2].

---

1. Paris, Octave Doin, éditeur, 1884.

2. La plupart des expériences faites par M. Bernheim et par moi l'ont été en 1883. Il n'est pas sans intérêt d'en rapprocher celles qu'a faites à Paris, au cercle Saint-Simon, M. le docteur Brémaud, médecin de la marine, à Brest. Le journal *le Temps*, du 20 janvier 1884, a publié une analyse étendue et très bien faite des deux conférences données par

Enfin, au commencement de novembre 1883, parut à Nancy un magnétiseur de renom, M. Hansen, Danois d'origine. J'assistai à deux des séances qu'il donna à Nancy et où il produisit, *sur des jeunes gens pris parmi les assistants,* les effets les plus curieux, les plus extraordinaires de catalepsie, d'illusions des sens, d'hallucinations, etc. Rendu un peu moins incompétent par mes rapports et mes conversations avec M. Liébeault, je reconnus que Hansen était un homme d'une bonne foi entière et d'une parfaite honnêteté, et il ne me parut pas prononcer un seul mot qui, de près ou de loin, pût être taxé de charlatanisme. Ayant observé sa manière d'opérer et reçu de lui quelques explications très brèves, qu'il me donna avec beaucoup de bonne grâce, j'essayai de renouveler, chez M. Liébeault, les expériences que je lui avais vu faire. Ces essais ont eu un grand nombre de témoins des plus sérieux (j'en indiquerai plus loin quelques-uns); ils m'ont permis de reproduire *tous les phénomènes que Hansen avait réalisés,* devant des spectateurs trop souvent incrédules. Seulement, il m'a semblé qu'il y avait mieux à faire que d'y chercher un simple amusement ou la satisfaction d'une vaine curiosité; j'y ai vu — et j'y vois de plus en plus, chaque jour — un sujet d'étude d'un haut intérêt et d'une grande portée au point de vue juridique, social et philosophique.

Arrivons maintenant aux faits.

M. Brémaud, sur l'hypnotisme. L'auteur de ce compte rendu a été amené à des conclusions qui se rapprochent beaucoup de celles auxquelles nous arriverons dans la suite du présent mémoire.

III.

Je ne saurais, sans donner au présent mémoire un développement excessif, entrer dans le détail des procédés, d'ailleurs assez simples, par lesquels on produit le sommeil hypnotique. Il suffira au but que je me propose de renvoyer à l'intéressante brochure de M. Bernheim. Il serait inutile, ce me semble, de répéter, après lui, des indications pour lesquelles il a plus de compétence que moi. C'est naturellement au point de vue médical que mon honorable collègue s'est occupé de la suggestion hypnotique ; mais il ne s'est pas interdit quelques incursions dans le domaine des études juridiques, et il m'arrivera plus d'une fois d'appuyer mes expériences de celles qu'il avait entreprises simultanément à l'hôpital de Nancy, sans qu'aucun concert préalable eût été d'ailleurs établi entre nous.

Il résulte de chiffres qui ont été déjà antérieurement communiqués à M. Dumont, par M. le docteur Liébeault, que, sur 1,014 personnes soumises par lui à des hypnotisations en 1880, il a produit des résultats qui peuvent se ranger dans le tableau suivant :

Somnolence, pesanteur	33
Sommeil léger.	100
Sommeil profond.	460
Sommeil très profond.	232
Somnambulisme léger	31
Somnambulisme profond	131
Réfractaires.	27
Ensemble	1,014

M. Liébeault distingue, on le voit, six degrés, six états différents dans lesquels peuvent être placées les personnes qui se font hypnotiser. Je vais résumer rapidement les caractères essentiels qui permettent de distinguer ces divers états. Il ne s'agit pas ici d'une délimitation rigoureuse et absolue, mais d'une classification qu'une longue expérience a inspirée au savant médecin de Nancy, et qui est généralement, — j'ai pu m'en assurer par moi-même, — conforme à la réalité des faits.

Au premier degré, on ne constate qu'une légère somnolence, un engourdissement plus ou moins prononcé des membres; en cet état, le sujet conserve toute sa connaissance; non seulement il n'est point isolé du monde extérieur, mais encore quelques-uns de ses sens, l'ouïe, par exemple, acquièrent plus de puissance. Quelque légers que soient parfois les symptômes ainsi produits, le sujet influencé est souvent sensible à certaines suggestions thérapeutiques.

Dans le second degré, le patient est souvent dans l'impossibilité d'ouvrir les yeux, il entend ce qu'on lui dit et perçoit tous les bruits qui se produisent autour de lui. Mais la volonté de l'expérimentateur s'impose déjà à lui sur quelques points; ses bras, levés en l'air et maintenus quelques secondes, peuvent rester indéfiniment dans la position qui leur a été donnée; s'ils n'y restent pas d'eux-mêmes, il suffit d'affirmer qu'ils ne peuvent plus s'abaisser, et alors la *catalepsie suggestive* se réalise.

Le troisième degré se révèle par un engourdissement plus profond; la sensibilité tactile y est plus ou moins émoussée: non seulement les bras peuvent être mis en l'air et demeurer rigides, mais encore on peut produire

des mouvements automatiques. Si je dis au patient, en lui faisant tourner les mains l'une autour de l'autre : « Vous ne pouvez plus vous arrêter ; je tourne les mains ; « il faut que vous tourniez les vôtres », — le mouvement se continue indéfiniment.

Si le sujet arrive au quatrième degré, il cesse d'être en relation avec le monde extérieur ; il n'entend plus ce qui se dit autour de lui ; mais il continue d'être en rapport avec l'opérateur et se souvient de ce qu'il lui a dit pendant son sommeil.

Le somnambulisme se produit enfin quand la personne soumise à l'hypnotisation arrive au cinquième ou au sixième degré. M. Liébeault caractérise cet état par la perte de tout souvenir chez les hypnotisés ; ils ont oublié ce qui a pu être dit ou fait autour d'eux, ce qu'ils ont pu dire ou faire eux-mêmes, et enfin ce que leur a dit ou fait l'opérateur.

« Cette division du sommeil en plusieurs degrés est « purement théorique ; elle permet de classer chaque « sujet influencé sans grande description. Il existe des « variantes, des intermédiaires entre ces divers degrés : « on observe toutes les transitions possibles, depuis la « simple torpeur et le sommeil douteux jusqu'au som- « nambulisme le plus profond [1]. »

Nous ne voulons nous occuper dans ce travail que des sujets qui peuvent être mis en somnambulisme. Mais, dans les expériences dont il nous reste à parler, nous avons, autant que nous l'avons pu, écarté les hystériques. Pour ces derniers, il faut se reporter aux beaux travaux

1. Dr Bernheim, *op. cit.*, p. 9.

de M. Charcot[1] et de ses élèves, MM. Bourneville et Regnard[2] et Paul Richer[3]. L'hystérie est une névrose aujourd'hui parfaitement étudiée ; nous aurons à y faire allusion un peu plus loin, à propos d'un procès criminel qui eut, il y a près de cinquante ans, un grand retentissement. Mais cette maladie n'est qu'une exception heureusement assez rare ; elle est presque sans exemple chez l'homme. Au contraire, les phénomènes que nous avons provoqués, et dont nous aurons à tirer des conséquences très dignes d'intérêt, ont été réalisés sur plus de vingt-cinq sujets, d'âge, de sexe, de condition, de caractère très différents, mais ne présentant, au dire de M. le docteur Liébeault, aucun symptôme d'hystérie. C'est une constatation qui a son importance et que nous ne devions pas omettre.

A cette heure, nous pouvons énoncer le principe qui est l'idée mère du présent mémoire ; nous en établirons l'exactitude par le récit des nombreuses expériences que nous avons faites avec le bienveillant appui de M. Liébeault ; puis nous aurons ensuite à en déduire des conséquences fort importantes au point de vue du droit civil et du droit criminel.

Ce principe, c'est que toute personne mise en état de somnambulisme devient, entre les mains de l'expérimen-

---

1. V. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, 1882, t. XLCIV, p. 403. *Progrès médical*, 1878, 1881, 1882.

2. *Iconographie photographique de la Salpêtrière* (service de M. Charcot), par Bourneville et P. Regnard. 3 vol. in-4°. 1877-1880. Adrien Delahaye et C^ie^, éditeurs.

3. *Études cliniques sur l'hystéro-épilepsie ou grande hystérie*, par le docteur Paul Richer ; précédé d'une lettre-préface de M. le professeur Charcot. 1881. Adrien Delahaye et Lecrosnier, éditeurs.

tateur, un pur automate, tant sous le rapport moral que sous le rapport physique. Ce n'est même pas assez dire que de la comparer à l'argile, que le potier pétrit à sa guise et revêt des formes les plus variées; souvent, en effet, le somnambule semble se porter de lui-même au-devant des désirs de la personne qui l'a endormi. Il ne voit que ce que celle-ci veut qu'il voie, ne sent que ce qu'elle lui dit de sentir, ne croit que ce qu'elle veut qu'il croie. Toute spontanéité a disparu[1]; une volonté étrangère a comme chassé du logis qu'elle occupait sa volonté propre; tout au moins, elle fixe elle-même les limites de son domaine, ne laissant à la pauvre expulsée que les parties du gouvernement qu'elle dédaigne ou rejette!

Idées développées spontanément ou acquises par l'éducation, sentiments ou tendances, sympathies ou répulsions, amour ou haine, préjugés ou passions: tout cela peut être, en un moment, modifié, transposé, bouleversé! Et ces modifications dureront..... un temps que je ne saurais encore déterminer! Un tel résultat a parfois quelque chose d'effrayant! C'est une impression que nous avons souvent recueillie de la bouche de quelques-uns des témoins de nos expériences.

Je vais avoir à constater des faits, sinon absolument nouveaux, du moins fort peu connus et qui ont laissé jusqu'ici l'attention publique complètement indifférente. Beaucoup sembleront étranges, invraisemblables, impossibles peut-être! La première objection qui se présentera

1. « En résumé, a dit M. Ch. Richet, tous ces phénomènes, catalepsie, contracture, anesthésie, s'accordent avec l'hypothèse que, dans « l'état de somnambulisme profond, *la spontanéité cérébrale a disparu*. — *L'Homme et l'Intelligence*, in-8°, p. 202. Paris, 1884.

à l'esprit de ceux qui n'ont pas encore été à même d'en observer d'analogues, sera sans doute que ma bonne foi a été surprise, que ma crédulité est excessive, que j'ai été souvent, sinon toujours, dupe d'une habile simulation. Cette objection a toujours été faite, depuis près d'un siècle, à tous les esprits curieux qui ont cru apercevoir quelque réalité au fond des phénomènes dits magnétiques. Je ne pourrais y répondre en ce moment sans rompre le cours naturel de ma discussion. Je demande donc qu'on veuille bien me faire crédit d'un peu d'attention. La possibilité ou l'invraisemblance de la simulation trouvera plus naturellement sa place à la fin de cette étude, et la réponse que j'aurai à faire à l'objection n'en sera, je crois, que plus précise et plus concluante.

Arrivons maintenant aux expériences.

IV.

Je m'occuperai d'abord des suggestions d'actes.

Observation I. — J'ai commencé par suggérer des actes indifférents en eux-mêmes, suivant la règle de logique qui prescrit d'aller toujours du simple au composé.

Mme T... a été l'objet de l'expérience suivante. Je lui dis, après l'avoir hypnotisée : « Dans quatre jours, vous irez chez Mme S... ici présente ; vous la trouverez dans sa salle à manger ; sans y être invitée, vous vous dirigerez vers l'armoire qui est près de la porte ; vous y prendrez un petit verre et vous le remplirez de liqueur ; puis vous offrirez à Mme S... d'en prendre avec vous. Avant de quitter la maison, vous verrez une petite fille, qui sera bizarrement vêtue de rouge et de vert. Cela vous fera beaucoup rire.

Réveillée, Mme T... n'a conservé aucun souvenir de ce qui

lui a été suggéré ; elle est somnambule, et c'est là un des caractères du somnambulisme. On la laisse partir dans cette ignorance. Le lendemain, endormie par M. Liébeault, pour une suggestion thérapeutique, Mme T... dit, sans y être provoquée par personne : « Je dois faire quelque chose dimanche ; mais je ne le pourrai pas ; j'aurai un empêchement. » M. Liébeault lui dit alors de faire le samedi ce qu'elle aurait dû faire le dimanche.

Le dimanche matin, je recevais de Mme S... le billet suivant :

« Mme T... est venue hier chez moi à trois heures préci-
« ses (l'heure indiquée). A la vue de ma petite fille, elle s'est
« mise à rire aux éclats ; elle la trouvait ridiculement habil-
« lée avec une robe rouge et une toque verte [1] ; elle s'est
« assise dans ma salle à manger ; puis, quelques instants
« après, s'est levée en disant : « Je veux boire un petit verre
« d'anisette. » Elle ouvre elle-même l'armoire [2] et se verse
« un petit verre, puis m'offre d'en prendre avec elle. Plu-
« sieurs fois, elle s'est excusée d'être venue, mais elle ne
« sait pas pour quoi faire ; elle ne savait pas qui lui a donné
« notre adresse. En partant, elle a encore rencontré ma pe-
« tite fille ; elle a de nouveau beaucoup ri de son affreuse
« toilette. »

Observation II. — Quelques jours plus tard, je tentai de suggérer à la même Mme T... l'idée d'une déclaration à faire au bureau de police.

Je l'hypnotisai chez M. Liébeault, et, greffant un fait imaginaire sur un fait vrai, voici ce que je lui dis pendant son sommeil : « A votre réveil, vous verrez entrer ici un individu de mauvaise mine, qui viendra sous prétexte de se faire soigner, mais en réalité pour faire quelque mauvais coup. Cet homme s'approchera de vous et vous proposera de vous céder, à vil prix, six coupons d'obligations du Trésor. Ces

1. L'enfant avait des vêtements de couleur sombre.
2. Il y a, dans cette salle à manger, trois armoires différentes.

coupons ont été volés à Mme A... ; vous refuserez avec indignation et vous menacerez votre interlocuteur de le livrer à l'autorité publique. Alors, ce misérable vous dira : « Puisque personne ne consent à m'acheter ces coupons, je n'en veux plus ! » Et il les jettera là, sur ce meuble ; puis il s'en ira. Vous prendrez ces coupons ; mais, de peur qu'on ne vous accuse de complicité dans le vol, vous me les remettrez en dépôt, en présence de témoins. Et, le jour même, après être rentrée chez vous, vous irez faire votre déclaration au bureau de police de Nancy. »

L'hallucination se produisit, au réveil, suivant le programme ainsi tracé. Mme T... *vit* le criminel imaginaire que j'avais évoqué ; elle *l'entendit* lui faire la proposition que j'avais annoncée : tout se passa comme je l'avais prévu. Pour donner plus de corps à l'idée suggérée, j'avais apporté six coupons d'obligations du Trésor qui m'appartenaient : Mme T..., croyant les tenir du voleur lui-même, me les remit en dépôt et s'en alla chez elle.

Le même jour, vers quatre heures, j'allai trouver M. le commissaire central ; j'appris, de lui et des employés du bureau de police, que Mme T... était venue faire la déclaration suggérée ; qu'on n'avait remarqué en elle aucun signe extérieur qui fût de nature à mettre en garde contre la sincérité de son témoignage ; qu'enfin elle s'était déclarée prête à déposer, en justice, relativement à l'offre qui lui avait été faite, d'acheter les coupons volés.

Observation III. — Dans les derniers jours de janvier 1884, je fis l'expérience suivante, en présence de M. P..., qui avait désiré se rendre compte par lui-même des suggestions d'actes dont je l'avais entretenu ; il amena avec lui un de ses amis M. R... L'un et l'autre, anciens magistrats, anciens présidents de cour d'assises, m'avaient paru offrir toutes les conditions d'un contrôle sérieux et sévère.

Le dimanche précédent, un violent incendie avait détruit une maison située à Nancy, rue du Montet, et appartenant à M. K... Ce sinistre servit de prétexte à ma suggestion.

Mme T... est hypnotisée par moi, et, pendant son sommeil, je lui dis ce qu'elle *a vu et entendu le matin même :*

« Ce matin, en venant ici, vous avez vu, à la hauteur de l'église de Bon-Secours, deux hommes qui marchaient devant vous, et, sans le vouloir, vous avez entendu la plus grande partie de leur conversation. L'un deux est l'individu qui a voulu récemment vous vendre, à vil prix, des coupons volés; l'autre vous est inconnu. Celui que vous connaissez disait à l'autre: « C'est moi qui ai mis le feu à la maison K... — Et pourquoi as-tu fait un coup pareil? — Parce que j'étais allé, dans cette maison, demander l'aumône et qu'on me l'avait refusée. J'ai dit : C'est comme ça! Eh bien, je ferai flamber la baraque! J'ai profité du désordre causé par l'incendie pour voler cinq cents francs en or. Tiens! regarde; les voilà! — Ah! mon bonhomme, a repris l'inconnu, tu as cinq cents francs! Tu vas tout de suite m'en donner cent, ou bien je vais, de ce pas, te dénoncer à la police. — Le voleur a refusé ; alors les deux misérables se sont battus et vous vous êtes sauvée. A votre réveil, vous allez voir devant vous M. R..., président de la cour d'assises ; il vous interrogera, et vous n'hésiterez pas à lui dire tout ce que vous savez, afin que l'auteur du crime puisse être recherché et puni. »

Mme T..., réveillée, fut interrogée par M. R... avec tout le sérieux et l'attention qu'il eût pu y apporter s'il se fût agi d'un crime réellement commis. L'idée suggérée, l'image évoquée s'était, en quelque sorte, incrustée dans le cerveau du témoin avec une intensité, une précision, une netteté vraiment extraordinaires. Mme T... prêta serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ! Elle raconta exactement ce qu'elle avait, disait-elle, *vu* et *entendu* le matin même, et se déclara prête à en faire la déclaration au bureau de police.

M. R..., me prenant à part, me dit alors : « Complétez, je vous prie, votre expérience et montrez-nous que vous pouvez faire oublier à cette jeune femme ce qu'elle vient de nous dire ! » Revenant près de Mme T... et la regardant fixement, je lui dis : « Vous n'avez rien vu, rien entendu, en venant ici

ce matin; vous n'avez fait aucune déclaration au magistrat qui est près de moi. » Interrogée de nouveau, Mme T..., qui, tout à l'heure, présentait les apparences de la plus parfaite sincérité, déclare qu'elle n'a absolument rien dit; elle ne sait pas de quoi on veut lui parler.

Observation IV. — Mlle E... a également subi une suggestion rétroactive. Je lui suggère l'idée qu'elle a, dans un moment de colère, tué l'amie qui l'avait, quelques jours auparavant, accompagnée chez M. Liébeault. Elle est ou semble être dans un état absolument normal; rien ne décèlerait extérieurement une modification quelconque du cerveau; en tout cas, il n'apparaît aucun trouble de cet organe. M. le juge d'instruction près le tribunal de L... se trouvait là par hasard. Je le fais connaître à Mlle E...; je la préviens qu'il va l'interroger en sa qualité de magistrat; que ses réponses peuvent avoir, pour elle, les plus graves conséquences: « Pourquoi avez-vous tué votre amie? — J'étais fâchée contre elle, à la suite d'une querelle. — Avec quel instrument avez-vous commis le meurtre? — Avec un couteau. — Où est le corps de la victime? — On le trouvera chez elle. — Vous savez ce qui vous attend après un pareil crime? — Parfaitement, mais cela m'est égal... »

Une autre fois, je produis, chez Mlle E..., un automatisme si absolu, une disparition si complète de tout sens moral, de toute liberté, que je lui fais tirer, sans sourciller, un coup de pistolet à bout pourtant sur sa mère. La jeune criminelle paraît aussi complètement éveillée que les témoins de cette scène, mais elle est beaucoup moins émue qu'ils ne le sont eux-mêmes. Et, presque sans transition, sa mère lui reprochant ce qu'elle vient de faire, en lui disant qu'elle a voulu la tuer, Mlle E... répond, en souriant et avec beaucoup de bon sens: « Je ne t'ai pas tuée, puisque tu me parles! »

A qui fera-t-on croire qu'il n'y ait là que comédie et simulation, et qu'une fille s'amuse, pour tromper la galerie, à

tirer sur sa mère, un pistolet *qu'elle ne sait pas n'être pas chargé?*

Observation V. — M. N... a 25 ans; il a été soigné, dans l'un des hôpitaux de Berlin, pour une entorse compliquée de fracture; c'est un des meilleurs « sujets » qu'il m'ait été donné de voir; il est grand, fort, nullement hystérique[1].

Sans même que je l'aie préalablement endormi, je produis en lui, par simple suggestion, les phénomènes de catalepsie, d'anesthésie, d'illusions du goût, d'hallucinations positives ou négatives, etc., dont on peut voir le détail, soit dans la brochure de M. Bernheim, soit dans un livre récent de M. Ch. Richet, agrégé à la Faculté de médecine de Paris[2]. Mais je ne m'étendrai pas sur ces faits, pourtant très intéressants: je veux, comme je l'ai dit plus haut, me tenir plus spécialement sur le terrain juridique.

Je présente à N..., une poudre blanche dont il ignore la nature. Je lui dis: « Faites bien attention à ce que je vais vous recommander. Ce papier contient de l'arsenic. Vous allez, tout à l'heure, rentrer rue de..., chez votre tante, M^me^ M..., ici présente. Vous prendrez un verre d'eau; vous y verserez l'arsenic que vous ferez dissoudre avec soin; puis, vous présenterez le breuvage empoisonné à votre tante. — Oui, Monsieur. » Le soir, je reçois de M^me^ M..., un mot ainsi conçu: « M^me^ M... a l'honneur d'informer M. L..., que l'ex« périence a parfaitement réussi. Son neveu lui a versé le « poison[3]. »

Quant au criminel, il ne se souvenait de rien, et l'on eut beaucoup de peine à lui persuader qu'en effet, il avait voulu empoisonner une tante pour laquelle il a une profonde affection. L'automatisme avait été complet.

---

1. On sait que l'hystérie est presque inconnue chez l'homme. M. Taine rapporte le témoignage d'un médecin américain qui, sur 437 hystériques, avait compté 433 femmes et seulement 4 hommes.

2. Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*. Paris, Alcan, éditeur, 1884.

3. V., pour un fait analogue, Bernheim, *op. cit.*, p. 34.

OBSERVATION VI. — J'ai parlé tout à l'heure de mon ami, M. P..., ancien magistrat. Je dois m'accuser d'avoir essayé de le faire tuer, et cela, chose grave, en présence de M. le commissaire central de Nancy, qui a été témoin du fait dont je vais parler, ainsi que du suivant.

Je m'étais muni d'un revolver et de quelques cartouches. Je ne voulais pas que le sujet mis en expérience — et que je pris au hasard parmi les cinq ou six somnambules qui se trouvaient ce jour-là chez M. Liébeault — pût croire qu'il s'agissait d'une simple plaisanterie. Je chargeai donc un des coups du pistolet et je le tirai dans le jardin ; je rentrai ensuite, montrant aux assistants un carton que la balle venait de perforer.

En moins d'un quart de minute, je suggère à M^me^ G..., l'idée de tuer M. P... d'un coup de pistolet. Avec une inconscience absolue et une parfaite docilité, M^me^ G... s'avance sur M. P... et tire un coup de revolver.

Interrogée immédiatement par M. le commissaire central, elle avoue son crime avec une entière indifférence. Elle a tué M. P..., parce qu'il ne lui plaisait pas. On peut l'arrêter ; elle sait bien ce qui l'attend. Si on lui ôte la vie, elle ira dans l'autre monde, comme sa victime, qu'elle voit étendue à terre, baignant dans son sang. On lui demande si ce n'est pas moi qui lui aurais suggéré l'idée du meurtre qu'elle vient d'accomplir. Elle affirme que non ; elle y a été portée spontanément ; elle seule est coupable ; elle est résignée à son sort ; elle subira, sans se plaindre, les conséquences de l'acte qu'elle a commis.

OBSERVATION VII. — M^me^ C..., 35 ans, reçoit aussi docilement que M^me^ G... toutes mes suggestions. Je fais dissoudre une poudre blanche dans de l'eau et je lui affirme que c'est de l'arsenic. Je lui dis : « Voici M. D... qui a soif : il va tout à l'heure demander à boire ; vous lui offrirez ce breuvage. — Oui, Monsieur. » Mais M. D... fait une question que je n'avais pas prévue : il demande ce que contient le verre qu'on

lui présente. Avec une candeur qui éloigne toute idée de simulation, Mme C... répond : « C'est de l'arsenic ! » Il faut alors que je rectifie ma suggestion. Je dis : « Si l'on vous demande ce que contient ce verre, vous direz que c'est de l'eau sucrée. Et Mme C... répond à une nouvelle question : « C'est de l'eau sucrée. » Très bravement, M. D... absorbe le prétendu poison.

Interrogée par M. le commissaire central, Mme C... ne se souvient absolument de rien. Elle n'a rien vu, rien fait, n'a donné à boire à personne ; elle ne sait pas ce qu'on veut lui dire.

Nous pourrions, mais sans grande utilité, multiplier les observations de même nature, en ce qui concerne les actes criminels ou délictueux qui peuvent être suggérés au moyen de l'hypnotisme. Nous reviendrons ultérieurement sur les faits constatés plus haut, pour en déduire certaines conséquences.

Nous allons tenter maintenant une application différente de la méthode expérimentale, qui a donné de si beaux résultats dans les sciences d'observation, mais à laquelle on n'avait pu jusqu'ici recourir que bien rarement pour les sciences morales et politiques. Cherchons donc si nous n'aurions pas également, au point de vue du droit civil, des enseignements à tirer des phénomènes qu'il est possible de produire à volonté chez les « *bons sujets* », par voie de suggestion hypnotique.

Observation VIII. — Ici encore, comme pour le droit criminel, j'ai commencé par des suggestions d'actes indifférents en eux-mêmes, avant de passer à ceux qui devaient avoir une véritable signification.

Ainsi, une première fois, je dis à N..., dont j'ai déjà parlé : « Demain, vous irez dans le cabinet de votre oncle ; vous y

prendrez une feuille de papier, sur laquelle vous tracerez un carré de huit centimètres de côté ; puis, de centimètre en centimètre, vous tirerez des lignes horizontales et des lignes verticales qui formeront, en se coupant, soixante-quatre petits carrés. » Cette suggestion fut exactement réalisée et N... m'apporta le tracé demandé.

Un autre jour, je lui dis, alors qu'il est en état de veille apparente : « Demain, à dix heures du matin, vous viendrez chez moi ; auparavant, vous entrerez dans un bureau de tabac, et vous y achèterez une feuille de papier à effets de commerce. » (Je voulais lui faire signer un billet à ordre.) Le lendemain, à l'heure indiquée, N... sonnait à ma porte. « Il ne sait pas ce qu'il est venu faire, ni comment on lui a donné mon adresse ; il a acheté une feuille de papier et il me la remet, sans savoir pourquoi. » La suggestion avait été mal comprise : c'est une feuille de papier ordinaire qu'il a achetée ; je renonce à lui faire souscrire un billet.

Mais je l'hypnotise et lui donne une hallucination. Il voit, au mois de décembre, mon jardin rempli de roses ; il trouve même qu'il y en a trop ; je lui fais voir un jet d'eau, un bassin sur lequel glissent gracieusement deux cygnes ; soudain, paraît un renard, qui veut enlever l'un de mes cygnes. Je remets un pistolet à N..., et il tue le renard. Il eût également tué toute personne que je lui eusse désignée.

Observation IX. — M^lle^ E... (V. *Observation IV*) reçoit facilement et réalise aussitôt toutes sortes de suggestions ; je lui dis : « Je vous ai, vous le savez prêté cinq cents francs ; vous allez me signer un billet qui constatera ma créance. — Mais, Monsieur, je ne vous dois rien ; vous ne m'avez rien prêté. — Votre mémoire vous sert mal, Mademoiselle ; je vais préciser les circonstances du fait. Vous m'avez demandé cette somme et j'ai consenti volontiers à vous la prêter ; je vous l'ai remise hier, ici même, en un rouleau de pièces de vingt francs. » — Sous l'action de mon regard, et en présence de mon affirmation faite d'un ton de sincérité, M^lle^ E...

hésite ; sa pensée se trouble ; elle cherche dans sa mémoire ; enfin, celle-ci, docile à ma suggestion, lui rappelle le fait dont je viens d'évoquer le souvenir ; ce fait, pourtant imaginaire, a pris à ses yeux tous les caractères de la réalité ; elle reconnaît sa dette et signe un billet ainsi conçu :

« Je reconnais devoir à M. L... la somme de cinq cents francs, qu'il m'a prêtée, et promets de la lui rembourser le 1er janvier 1884.

« Nancy, le 30 novembre 1883.

« *Bon pour cinq cents francs.*

« Signé : E... »

Mlle E... est majeure ; le *Bon pour* est écrit de sa main, conformément à l'article 1326 du Code civil ; le billet est donc conforme à la loi. Si je le remettais entre les mains d'un huissier, il en poursuivrait légalement le paiement.

Mme E..., mère de ma débitrice prétendue, dit à sa fille : « Tu ne m'avais rien dit de cet emprunt. Qu'as-tu fait de l'argent que tu as reçu ? » Mlle E..., embarrassée, me regarde. Je lui dis : « C'est bien simple ; vous l'avez déposé à la caisse d'épargne ; ce dépôt est constaté par le livret n° .. . qui vous a été remis. » Mlle E... fait à sa mère la réponse que je viens de lui suggérer et que son esprit a pleinement acceptée comme étant l'expression de la vérité. Ici encore, il y a automatisme.

Observation X. — Mme O... est une jeune femme fort intelligente ; elle a reçu une excellente éducation ; elle résiste d'abord énergiquement à toute suggestion qui la place en dehors de la vérité des faits ; puis, peu à peu, l'hésitation arrive, et finalement la pensée ou l'acte suggérés simposent à sa volonté défaillante. Je lui suggère l'idée qu'elle me doit mille francs ; j'ajoute que je désire avoir un billet signé d'elle. Elle se récrie : je ne lui ai rien prêté et jamais elle ne reconnaîtra une dette qui n'existe pas. J'insiste. L'hésitation apparaît ; puis bientôt la lumière se fait et la conviction se

forme. La mémoire revient à Mme O...; elle reconnaît devant témoins, que mon prêt est réel, et elle souscrit le billet suivant:

« Au 1er janvier prochain, je paierai à M. L... ou à son or-
« dre, la somme de mille francs, valeur reçue comptant.
« Nancy, le 19 décembre 1883.
« *Bon pour mille francs.*
« Signé : O... »

Le *Bon pour* est de la main de la débitrice, conformément à la loi.

Observation XI. — Une autre fois, en présence de son mari et de plusieurs autres personnes, j'affirme à la même Mme O..., qui, pour tout le monde, paraît être dans un état normal, qu'elle a promis de cautionner une dette de cent mille francs, dont son mari est tenu envers moi. Elle nie d'abord qu'il ait jamais été question entre nous de rien de semblable; puis, sur mon insistance, elle hésite, recherche, en quelque sorte, dans sa mémoire, les linéaments d'un souvenir à demi effacé, et enfin arrive à la conviction que je prétends lui imposer. Alors, je lui fais écrire de sa propre main, sous ma dictée, l'acte suivant :

« Je déclare cautionner la dette de cent mille francs con-
« tractée par mon mari, le 15 juillet 1883, envers M. L...
« *Bon pour cent mille francs.*
« Signé : E. O... »

Puis, spontanément, M. O..., le mari, écrit, un peu plus bas :

« Fait à Nancy, en présence de témoins, le 3 février 1884. — Signé : O... »

Observation XII. — Je crois devoir mentionner ici une expérience qui, bien que purement négative, me semble cependant avoir une sérieuse portée.

J'eusse désiré faire souscrire un acte authentique par sug-

gestion hypnotique. Je communiquai ce projet à un de mes amis, M. X..., notaire à Nancy. « Je suggérerai, lui dis-je, à une personne que je choisirai, l'idée de se rendre dans votre étude, pour vous demander de dresser tel ou tel acte, une procuration, par exemple. Ce que je vous demande, le voici : Vous étudierez très attentivement l'état mental de votre cliente, ses allures, son apparence extérieure ; vous lui poserez toutes les questions, vous lui ferez toutes les objections que votre devoir vous dicterait pour un acte ordinaire. Vous me direz ensuite, si, n'ayant point été prévenu par moi, vous auriez cru devoir prêter votre ministère à la personne qui l'eût ainsi requis. »

M. X .., qui n'avait d'abord entrevu aucune objection, me fit savoir, peu après, qu'il ne croyait pas pouvoir se prêter à une telle expérience. Je m'adressai alors à un de ses confrères, avec qui j'entretiens également les meilleures relations. Celui-ci, comme M. X..., consentit d'abord ; mais, après avoir réfléchi, il formula aussi un refus catégorique.

Ces deux honorables officiers ministériels étaient dans leur rôle, en refusant de faire quoi que ce fût qui pût affaiblir l'autorité due aux actes authentiques. Et moi, je crois avoir rempli un devoir d'une autre nature, en essayant de réaliser l'expérience dont j'ai parlé ; il n'a pas dépendu de moi qu'elle ne fût complète et décisive.

Mais le résultat négatif auquel j'ai dû me résigner n'en a pas moins sa signification. Il suffit, pour s'en convaincre, de se souvenir que, aux termes de l'article 1319 du Code civil, l'acte authentique fait pleine foi de la convention qu'il renferme entre les parties contractantes et leurs héritiers ou ayants cause, et que son caractère obligatoire ne peut être ébranlé que par la procédure compliquée et périlleuse de l'inscription de faux.

V.

Nous devons rechercher maintenant, mais seulement au point de vue de leurs conséquences juridiques, quels

sont les divers phénomènes physiologiques qui, en dehors des suggestions positives d'actes, peuvent être produits au moyen de la suggestion hypnotique.

Observation XIII. — L'une des plus curieuses expériences faites par Hansen, l'une de celles qui excitaient parmi les spectateurs le plus vif étonnement, consistait dans la production d'une amnésie partielle.

Le sujet, questionné sur ses nom, prénoms, âge, lieu de résidence, répond d'abord comme il convient ; puis on lui affirme qu'il a oublié tout cela, qu'il ne sait plus qui il est, dans quelle ville il se trouve, etc. Interrogé de nouveau, il déclare qu'en effet il ne peut plus répondre à ces questions.

Je ne me suis pas borné à produire, chez plusieurs personnes, cette intéressante amnésie partielle ; je l'ai poussée plus loin et suis arrivé à provoquer une amnésie totale.

Je dis à Mme T...: « Vous ne vous souvenez plus de rien ; vous ne savez pas si vous êtes morte ou vivante, homme ou femme, si vous êtes mariée, si vous avez des enfants, etc. A tout ce qu'on vous demandera vous répondrez invariablement : « Je ne sais pas ».

Interrogée par quelques-uns des assistants, Mme T..., dont le regard a pris une étrange expression de stupeur, répond à tout le monde : « Je ne sais pas..., je ne sais pas..., je ne sais pas. » Son cerveau semble avoir été, en un instant, privé de toutes les notions, de toutes les idées, qu'a pu y imprimer sa vie passée ; il ne présente plus qu'un vide immense, absolu, insondable!

Renouvelée avec Mme O..., l'expérience a donné un résultat identique [1].

1. Si cette expérience d'amnésie totale pouvait être prolongée, ne produirait-on pas artificiellement un état semblable à celui qui s'est manifesté spontanément chez la personne dont parle Macnish (*Philosophy of sleep*, p. 215) cité par M. Taine : « Une jeune dame américaine, « au bout d'un sommeil prolongé, perdit le souvenir de tout ce qu'elle « avait appris. Sa mémoire était devenue table rase. Elle fut obligée « d'apprendre de nouveau à épeler, à écrire, à calculer, à connaître les

Observation XIV. — On peut lire, dans le curieux livre du docteur Philips [1], que j'ai déjà mentionné, une lettre adressée à l'auteur par un publiciste distingué, M. Laverdant. Ce dernier raconte comment, le docteur Philips lui ayant fait perdre la notion de la lettre *a*, il lui devint impossible d'écrire son nom correctement, et il ne put tracer que les lettres *Lverdnt*.

J'ai refait cette expérience plusieurs fois, en la variant de la façon suivante.

Je dis au jeune Eugène L..., âgé de 15 ans : « Vous ne pouvez plus, en écrivant votre nom, tracer que les consonnes ; vous avez perdu la notion des voyelles. » Puis, le résultat annoncé une fois obtenu, je dis, au contraire : « Vous ne pouvez plus écrire que les voyelles ; vous n'avez plus la notion des consonnes. » L'événement justifia ma prédiction. Plusieurs sujets, d'âge et de sexe différents, soumis à cette expérience, ont été mis, comme M. Laverdant, dans l'impossibilité d'écrire leur nom, en y faisant entrer telle lettre ou telle catégorie de lettres, que j'avais exclue à l'avance.

L'épreuve a même été poussée plus loin. M^lle^ Louise D... a 15 ans ; elle est élève au pensionnat de X... Je lui fais d'abord écrire ses nom, prénoms et adresse ; puis je lui suggère l'idée qu'elle ne peut plus, qu'elle ne sait plus écrire. Je suis cependant très étonné de la voir écrire, tant bien que mal, le mot *Louise* ; mais je remarque que les caractères qu'elle a tracés ne ressemblent pas à ceux qu'elle avait d'abord formés ; je soupçonne qu'elle a fort habilement *dessiné* son prénom, d'après le modèle qu'elle avait sous les yeux, — à peu près comme font ces gens qui, sans savoir écrire couramment,

---

« objets et les personnes qui l'entouraient, etc... » — Taine, *De l'Intelligence*, t. I^er^, p. 156, 4^e^ édition. 1883.

Nous verrons aussi plus loin deux cas analogues, signalés, l'un, par M. le D^r^ Azam, de Bordeaux, l'autre par M. le D^r^ Dufay, sénateur de Loir-et-Cher.

1. *Cours théorique et pratique de braidisme*, p. 120. 1860, Paris, Baillière et fils.

peuvent cependant former les lettres qui composent leur nom. Je déjoue aussitôt cet adroit subterfuge, qui me montre que j'ai affaire à un esprit délié. Je dis à M^lle D... : « Vous ne pouvez ni écrire ni *dessiner* votre nom. »

Et alors, elle avoue qu'elle ne peut plus écrire aucune lettre sur le papier, où elle avait d'abord tracé le mot *Louise*.

Observation XV. — Les faits suivants me paraissent mériter encore d'être rapportés.

Je dis à M^lle E... : « Vous ne savez plus dessiner ; vous ne pouvez plus tracer un cercle ; vous ne pouvez plus tirer, sur cette feuille de papier, deux lignes parallèles. Votre cercle, si vous tentez d'en faire un, sera un carré ; vos parallèles se couperont. » Mon interlocutrice ne croit pas un mot de ce que je lui dis ; mais elle n'a plus aucune notion du dessin ; elle décrit un cercle qui est un carré, et trace des parallèles qui se coupent.

Je donne à faire à M^me O..., qui a une grande habitude du calcul, une addition de trois nombres, composés seulement de trois chiffres. Je lui annonce qu'elle pourra bien faire la somme des unités, mais qu'elle ne pourra trouver ni celle des dizaines, ni celle des centaines. Mes paroles sont accueillies par un sourire de défi. Aussi l'addition des unités marche-t-elle on ne peut mieux ; mais là s'arrêtent les aptitudes mathématiques de M^me O... ; elle fait de vains efforts pour trouver le total des deux premières colonnes de chiffres. De guerre lasse, elle y renonce ; je lui dis alors : « Vous pouvez faire cette opération. » Elle l'achève aussitôt sans encombre et me réplique d'un air triomphant : « Mais je l'ai toujours pu ! »

Une autre fois, M^me O... tire sa montre et me demande quelle heure il est. Je lui dis : « Vous ne pouvez plus remettre votre montre à l'heure exacte. Quand l'une des aiguilles sera convenablement placée, c'est l'autre qui ne marquera pas le chiffre voulu. » Alors la montre est soumise à une rude épreuve : les aiguilles, sous la main qui les fait mouvoir, sont comme affolées ; elles avancent, reculent, avancent

de nouveau, pour reculer encore, sans jamais s'arrêter à l'heure vraie..., jusqu'à ce que je lève la prohibition que j'avais d'abord portée.

Enfin, je prends trois pièces de monnaie ; je les place dans la main de Mme O..., en lui disant : « Vous tenterez vainement de faire le compte de ces pièces ; vous ne savez plus compter jusqu'à trois ; vous les agiterez et les déplacerez continuellement, sans y arriver ; vous compterez bien : une... deux..., mais vous ne parviendrez pas jusqu'à trois ! » Les choses se passent comme je l'ai annoncé. Mme O... a beau s'escrimer, s'impatienter, compter une,.. deux,.. une,.. deux,.. elle ne trouve que deux pièces, là où tout le monde en voit trois. Un des assistants lui dit : « Mais vous êtes donc idiote ! » Et elle se montre très offusquée de l'épithète.

Mêmes résultats avec Mlle E..., avec la jeune Louise D..., avec beaucoup d'autres personnes, qui ne peuvent ni mettre leurs gants, ni trouver leur poche, ni mettre la main sur le bouton d'une porte, ni trouver les manches de leur vêtement, etc., quand je leur ai suggéré l'idée qu'elles ne peuvent le faire.

Ce qui est surtout très singulier, dans les expériences dont je viens de parler, et qui pourraient, on le conçoit, être multipliées à l'infini, ce qu'il serait très intéressant d'étudier à fond et de bien caractériser, c'est l'état du sujet mis en expérience. Il ne présente pas la moindre apparence de sommeil ; il a les yeux ouverts, les mouvements aisés, il parle, marche, agit comme tout le monde ; il prend part à la conversation, répond aux objections, les discute, a souvent des réparties heureuses : en un mot, il semble être dans un état absolument normal, excepté sur le seul point où porte la prohibition de l'expérimentateur.

Je ne sache pas qu'on ait donné encore aucun nom à

cet état vraiment bizarre. Le mot de somnambulisme ne lui convient pas, ce me semble, car ici, il n'y a pas de sommeil ; ne pourrait-on l'appeler *condition seconde provoquée,* par analogie avec *la condition seconde spontanée* de Félida X..., que M. le docteur Azam, de Bordeaux, a fait connaître il y a quelques années déjà [1] ? On aurait ainsi trois états différents : condition *seconde spontanée,* condition *seconde provoquée* et condition *normale.* C'est une proposition que je ne fais ici qu'avec hésitation. Si l'occasion m'en est offerte, peut-être pourrai-je ultérieurement traiter cette question avec le développement qu'elle comporte [2].

Je reviens au récit de mes expériences, et, pour ne pas donner à cette étude un développement excessif, je ferai seulement une observation collective, qui rassemblera

---

1. Dr Azam, *Amnésie périodique ou dédoublement de la personnalité. — Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques,* 1877, 2e semestre, p. 363. — Le mémoire de M. Azam a été également publié dans la *Revue scientifique,* année 1876, t. XVII, p. 481. — Il peut être intéressant de rapprocher du cas de Félida X... celui de Mlle R... L... qu'a fait connaître M. le Dr Dufay, sénateur de Loir-et-Cher : *Revue scientifique,* 1877, t. XVIII, p. 69.

2. M. Ch. Richet ne parle-t-il pas d'un état analogue à celui que je propose d'appeler *condition seconde provoquée,* quand il dit : « La « mémoire, la conscience sont conservées. Nulle modification apparente « n'est survenue. Les yeux sont ouverts. La volonté *paraît* intacte. Et « cependant on peut constater certains phénomènes extrêmement nets « d'automatisme, de suggestion, d'extase. » (*L'Homme et l'Intelligence,* p. 173, en note.)

Et plus loin : « Chez ces deux femmes, en effet, il n'y a pas, entre « l'état de sommeil magnétique et l'état normal, cette différence nette « et formelle qu'on voit dans les livres classiques. Chez elles, on peut « provoquer presque tous les phénomènes d'hallucination sans qu'il y « ait de clôture des paupières, et alors qu'est conservée exacte et com- « plète la notion de la personnalité (p. 244). »

des résultats obtenus de différents sujets, susceptibles d'arriver au sommeil somnambulique.

Observation XVI. — Sans les endormir préalablement, et par simple suggestion à l'état de veille, on peut produire chez les sujets dont je viens de parler, la catalepsie d'un bras, des deux bras, d'une jambe, des deux jambes, ou bien la paralysie des mêmes membres. Le bras entier, avec la main, étant mis en catalepsie, je fais revenir successivement à l'état normal un doigt, tous les doigts, la main, l'avant-bras, enfin le bras tout entier.

Je place le pouce droit sur la paume de la main et il reste contracturé aussi longtemps que je le veux. Ou bien je dis : « Vous ne pourrez plus vous servir de votre pouce jusqu'à ce que vous arriviez dans la rue de Strasbourg ; » au moment où le sujet arrive à l'endroit indiqué, le pouce redevient libre.

Bien plus. Je dis à Mme Ch... : « Votre pouce restera contracturé jusqu'à ce que Mlle H..., votre voisine, veuille bien vous délivrer ; je lui délègue à cet effet tous mes pouvoirs. » Mlle H..., fort surprise de cette délégation imprévue, n'en fait pas moins cesser la contracture.

Toujours à l'état de veille, je dis à tel ou tel « *bon sujet* » : « Vous n'entendez plus rien. » Et la surdité se produit. « Vous ne voyez plus personne ici que moi. » Et tous les assistants, père, mère, enfants, amis disparaissent aussi longtemps que je le veux. — « Votre bouche ne peut plus s'ouvrir. » Et vainement on cherche à ouvrir la bouche. — « Vous pouvez ouvrir la bouche, mais vous ne pouvez plus la fermer. » Et la bouche reste ouverte indéfiniment. — « Vous pouvez ouvrir ou fermer la bouche ; mais votre langue est paralysée ; vous ne pouvez plus articler aucun son. » Et tout se réalise de point en point.

Puis, ce sont les hallucinations. Je n'en dirai qu'un mot. C'est qu'ici le pouvoir de l'expérimentateur semble prodigieux. On peut faire apparaître aux yeux du sujet tout ce qu'on veut. On lui fait voir le ciel ou l'enfer, Dieu, la Vierge,

les saints, les anges, des personnes absentes ou décédées[1]; on lui fait entendre une musique céleste ou on le fait assister au sabbat; on le transporte en un point quelconque du globe ou même dans un autre monde. Les hallucinations les plus riantes ou les plus terribles peuvent être tour à tour provoquées. Je persuade à M^lle^ E... qu'elle est dans un beau jardin, entourée de fleurs; elle les voit, elle en aspire le parfum; elle se baisse, pour en cueillir quelques-unes et en faire un bouquet[2]. Puis, sans transition, et comme par un coup de baguette magique, nous sommes à Chamonix, sur la mer de glace; je lui fais admirer le Mont-Blanc et les aiguilles secondaires qui se dressent autour du dôme central; une crevasse du glacier nous arrête; je montre à M^lle^ E... la belle teinte azurée de ses parois; elle s'effraie de la profondeur de l'abîme ouvert sous ses pas; elle recule et m'attire en arrière; je la rassure et lui dis qu'elle peut sauter d'un bord à l'autre. Toute frayeur disparaît et elle franchit d'un bond, la crevasse qui l'avait d'abord épouvantée.

Je fais voir, — à la même, ou à d'autres, — un animal quelconque : un rat, un renard, un chat sauvage, un oiseau de proie, un serpent, un lion. Si je dis au sujet hypnotisé qu'il a très peur, sa frayeur est extrême; si je lui dis qu'il ne craint rien, mais qu'il doit faire cesser le danger que courent les assistants, alors il ne songe plus qu'à protéger les enfants, les femmes qui sont près de lui. Je lui mets un pistolet à la main et il tue l'animal; il le voit tomber, le sang coule, etc.

On sait qu'on peut mourir de peur. M. Ch. Richet en a

---

1. « Quand une personne est hypnotisée, dit le docteur Tucke (*Annales médico-psychologiques*, 4^e^ série, t. VI, p. 427, et t. VII, p. 261), souvent on lui fait croire par suggestion qu'elle voit un individu absent. » — Taine, *De l'Intelligence*, t. II, p. 20.

2. M. Taine a assisté à des expériences analogues chez le docteur Puel. « On annonçait, dit-il, à la somnambule qu'elle était dans un parterre de fleurs; elle faisait le geste de les cueillir et de les respirer avec délices. » (*Op. cit.*, t. II, p. 20, note 1.)

cité plusieurs exemples. Je crois qu'on pourrait, avec une hallucination, tuer aussi sûrement qu'avec un poignard. Si je disais à telle ou telle personne : « Vous avez tué; on va vous juger et vous condamner », elle le croirait. Je la conduirais, par la pensée, devant le magistrat, en prison, devant la cour d'assises; elle assisterait aux débats, s'entendrait condamner à mort. Ramenée à la maison d'arrêt, elle se verrait bientôt conduite au supplice, saisie par le bourreau ou par ses aides; elle sentirait sur son cou le tranchant de l'acier !... Je n'oserais affirmer que, chez certaines organisations très impressionnables, la mort ne serait pas le dénouement d'une telle scène. En tout cas, c'est une expérience que je ne tenterai pas. Je ne conseille à personne ni de la faire ni de s'y soumettre.

VI.

Il nous reste maintenant à tirer les conséquences des faits que nous avons essayé d'établir, à montrer quelle influence les phénomènes physiologiques que nous avons réussi à produire, peuvent exercer sur les rapports juridiques des citoyens, tant au point de vue du droit civil qu'à celui du droit criminel. Occupons-nous d'abord du premier.

Il est difficile de voir quelles conventions, quels contrats, quels actes échapperaient absolument à l'action de la suggestion hypnotique.

Puisque l'hypnotiseur impose sa volonté à l'hypnotisé, il pourra suggérer à celui-ci l'idée d'actes que, laissé à lui-même, celui-ci n'eût point eu la pensée d'accomplir. C'est ainsi qu'il pourra faire souscrire des quittances, des billets, des obligations de toute nature, qui, tout imaginaire qu'en soit la cause, n'en seraient pas moins va-

lables, et dont il serait parfois difficile de démontrer la fausseté. (*Observations IX, X, XI.*)

Le faux témoignage, dont nous avons donné des exemples en matière criminelle (*Observations II, III*), pourra également être provoqué en matière civile, dans les enquêtes qui sont prévues par le Code de procédure. N'oublions pas qu'ici, les faux témoins seront absolument sincères, ce qui augmentera la gravité et la portée de leurs attestations.

L'acte authentique est défini par la loi : celui qui a été reçu par officiers publics ayant le droit d'instrumenter dans le lieu où l'acte a été rédigé et avec les solennités requises. (Code civil, art. 1317.) Cet acte, qui ne peut être attaqué que par la voie de l'inscription de faux, n'offrira plus les caractères d'absolue certitude que la loi a cru pouvoir lui attribuer. L'expérience que j'ai rapportée plus haut (*Observation XII*), toute négative qu'elle soit, m'autorise à tirer cette conclusion. Je ferai d'ailleurs sur ce point, dès qu'un officier public voudra bien s'y prêter, une démonstration péremptoire.

Quel résultat pourra bien donner, pour les actes sous seing privé que la partie désavoue, ou que ses héritiers déclarent ne point connaître, la vérification d'écriture prescrite par l'article 1324 du Code civil? Évidemment, la vérification ordonnée par justice tournera à la confusion de l'obligé ou de ses héritiers, puisque *l'écriture de l'acte sera bien la même* que celle de tous les écrits antérieurs qu'on aura pu produire. (*Observations IX, X, XI.*)

Quelques-uns des contrats de notre droit moderne ont une certaine analogie avec ce qu'on appelait, en droit ro-

main, des *stipulations;* il y a des interrogations et des réponses. Le mariage qui se célèbre devant l'officier de l'état civil est dans ce cas. Par suggestion hypnotique, une personne, intéressée à empêcher un mariage qui nuirait à ses intérêts, pourra amener l'un des futurs époux à répondre *non* au maire, malgré lui et d'une façon inconsciente. Après un tel scandale, tout projet d'union sera, le plus souvent, abandonné.

Si une personne veut faire un acte quelconque, on pourra l'en empêcher, en la mettant, par exemple, dans l'impossibilité d'écrire, de signer, de parler, d'entendre, de voir, etc. (*Observation XVI.*)

Mais c'est surtout en matière de donations et de testaments qu'on pourra abuser de la suggestion hypnotique. On portera invinciblement le testateur à disposer de ses biens au préjudice de ses héritiers légitimes. Il y a quelques années, le tribunal de Nancy eut à juger un curieux procès en captation de succession. Un prêtre âgé et infirme avait été circonvenu par sa gouvernante; isolé, affaibli, il subissait une influence qui s'imposait à sa volonté défaillante. Pourtant les conseils, les objurgations ne suffisant pas, on avait eu recours à une prétendue apparition; un personnage jouant le rôle de saint Joseph était venu, comme messager de la divinité, dicter au vieillard les dispositions qu'il devait prendre pour régler sa succession.

Mais c'est là, il faut qu'on le sache, l'enfance de l'art. Par l'hypnotisme, rien de plus facile que de faire *voir,* je dis *voir,* à un dormeur profond, Dieu, les saints, les morts, etc. On lui fera donner tous les ordres imaginables et l'on imprimera dans son cerveau une certitude si

entière, une conviction si absolue, qu'aucune dénégation, aucun témoignage ne prévaudra contre elle !

Ces exemples suffisent, ce me semble, à montrer les conséquences possibles de la suggestion hypnotique appliquée au droit civil. Je crois, sauf erreur, être le premier à les signaler. Sans doute, plus d'un esprit les trouvera chimériques. Je ne pense pas pourtant que ceux qui se sont occupés de ces questions puissent formuler un jugement aussi absolument négatif.

Mais c'est surtout en matière criminelle que nous allons arriver à des conclusions d'une haute gravité. Le sujet devient ici tellement important, qu'on me pardonnera d'entrer dans quelques développements. Je serai aussi bref que possible.

On pourrait classer ainsi qu'il suit les faits criminels ou délictueux dont la suggestion hypnotique ou le simple sommeil profond pourrait être la cause ou le moyen :

1° Actes dont les hypnotisés peuvent être rendus victimes;

2° Actes qu'on peut leur faire commettre par une suggestion à la puissance de laquelle ils ne peuvent se soustraire ;

3° Faux témoignages portés par les mêmes, en matière criminelle, en vertu d'hallucinations à eux données et qui leur ont *fait voir* les faits qu'ils attestent à la justice.

Reprenons chacune de ces catégories.

I. *Crimes contre les somnambules.* — Il serait difficile de nier le danger que peut courir une personne suscep-

tible de somnambulisme provoqué, en se laissant endormir, sans témoin, par un homme dont l'honnêteté, la moralité et la délicatesse ne seraient pas absolues.

M. le docteur Bellanger a cité le fait d'un médecin qui abusa d'une de ses malades, pendant des accès répétés de somnambulisme, sans que celle-ci, revenue à son état normal, en conservât le moindre souvenir. La pauvre femme, restée chaste de cœur et d'âme, se vit, avec une douleur et un étonnement inexprimables, devenir enceinte, et cela, pendant une longue absence de son mari. Minée par la honte d'un crime qu'elle n'avait pas commis sciemment, elle devint folle en même temps qu'elle devint mère [1].

M. le docteur Macario raconte également qu'une jeune fille a pû être victime d'une tentative de viol, sans en avoir conservé le souvenir au réveil. Ce ne fut que dans un second sommeil qu'elle révéla à sa mère, les manœuvres criminelles dont elle avait été l'objet [2].

En 1858, d'après M. Charpignon, un rapport fut demandé à MM. les docteurs Cotte et Broquier, ce dernier directeur de l'École de médecine de Marseille, sur la question de savoir si une jeune fille avait pu être rendue mère, contrairement à sa volonté, pendant son sommeil artificiel. La conclusion de ces médecins fut affirmative, et M. Devergie, membre de l'Académie de médecine, adhéra à leur avis [3].

---

1. Dr Bellanger, *le Magnétisme, vérités et chimères*, etc., p. 207. Paris, 1854.

2. Dr Macario, *Du Sommeil, des rêves et du somnambulisme*, p. 120. Lyon, 1857.

3. Dr Liébeault, *Du Sommeil*, etc., p. 528.

Quoique l'opinion contraire soit exprimée, pour des cas analogues, dans le *Dictionnaire de médecine* de Nysten [1], nous croyons, avec MM. Liébeault et Bernheim, que l'avis de MM. Cotte, Broquier et Devergie doit être approuvé. Quand on sait à quel degré d'insensibilité physique et d'inconscience peuvent être réduits les dormeurs profonds, il est impossible d'arriver à une conclusion différente.

S'il pouvait subsister encore quelque doute à ce sujet, il semble qu'il devrait être levé par le fait judiciaire qui suit. Ce récit a été emprunté, par le docteur Prosper Despine, au compte rendu des audiences de la cour d'assises du Var, siégeant à Draguignan, les 29 et 30 juillet 1865 [2].

Nous copions textuellement; on ne pourrait abréger sans nuire à la portée de l'enseignement à tirer de ce récit.

Le 31 mars 1865, un mendiant arriva au hameau de Guiols. Il avait vingt-cinq ans environ ; il était estropié des deux jambes. Il demanda l'hospitalité au nommé H..., qui habitait ce hameau avec sa fille. Celle-ci était âgée de vingt-six ans et sa moralité était parfaite. Le mendiant, nommé Castellan, simulant la surdi-mutité, fit comprendre par des signes qu'il avait faim ; on l'invita à souper. Pendant le repas, il se livra à des actes étranges, qui frappèrent l'attention de ses hôtes : il affecta de ne faire remplir son verre qu'après avoir tracé sur cet objet et sur sa figure le signe de la croix. Pendant la veillée, il fit signe qu'il pouvait écrire. Alors il traça les

1. Nysten, *Dictionnaire de médecine*, édition Littré et Robin, v° *Viol*, p. 1641.

2. Dr Prosper Despine, *Psychologie naturelle*, t. Ier, p. 586. Paris, 1868.

phrases suivantes : « Je suis le fils de Dieu ; je suis du ciel « et mon nom est Notre-Seigneur ; car vous voyez mes petits « miracles et plus tard, vous en verrez de plus grands. Ne « craignez rien de moi, je suis envoyé de Dieu. » Puis il offrait de faire disparaître la taie qui couvrait les yeux d'une femme alors présente. Il prétendait connaître l'avenir et annonçait que la guerre civile éclaterait dans six mois.

Ces actes absurdes impressionnèrent les assistants, et Joséphine H... en fut surtout émue ; elle se coucha tout habillée, par crainte du mendiant. Ce dernier passa la nuit au grenier à foin, et le lendemain, après avoir déjeuné, il s'éloigna du hameau. Il y revint bientôt, après s'être assuré que Joséphine resterait seule pendant toute la journée. Il la trouva occupée des soins du ménage, et s'entretint pendant quelque temps avec elle à l'aide de signes. La matinée fut employée par Castellan à exercer sur cette fille toute sa fascination. Un témoin déclara que, tandis qu'elle était penchée sur le foyer de la cheminée, Castellan, penché sur elle, lui faisait, avec la main, sur le dos, des signes circulaires et des signes de croix ; pendant ce temps, elle avait les yeux hagards. A midi, ils se mirent à table ensemble. A peine le repas était-il commencé que Castellan fit un geste, comme pour jeter quelque chose dans la cuiller de Joséphine. Aussitôt la jeune fille s'évanouit. Castellan la prit, la porta sur son lit et se livra sur elle aux derniers outrages. Joséphine avait conscience de ce qui se passait ; mais, retenue par une force irrésistible, elle ne pouvait faire aucun mouvement, ni pousser un cri, quoique sa volonté protestât contre l'attentat qui était commis sur elle. Elle était évidemment en léthargie.

Revenue à elle, elle ne cessa pas d'être sous l'empire que Castellan exerçait sur elle, et à quatre heures de l'après-midi, au moment où cet homme s'éloignait du hameau, la malheureuse, entraînée par une influence mystérieuse à laquelle elle cherchait en vain à résister, abandonnait la maison paternelle et suivait, éperdue, ce mendiant, pour lequel elle n'éprouvait que de la peur et du dégoût. Ils passèrent

la nuit dans un grenier à foin, et le lendemain, ils se dirigèrent vers Collobrières. Le sieur Sauteron les rencontra dans un bois et les amena chez lui. Castellan lui raconta qu'il avait enlevé cette jeune fille, après avoir surpris ses faveurs. Joséphine aussi lui fit part de son malheur, en ajoutant que, dans son désespoir, elle avait voulu se noyer. Le 3 avril, Castellan, suivi de cette jeune fille, s'arrêta chez le sieur Condroyer, cultivateur. Joséphine ne cessait de se lamenter et de déplorer la malheureuse situation dans laquelle la retenait le pouvoir irrésistible de cet homme. « Amenez la femme la « plus forte et la plus grande, disait-elle, vous verrez si Cas- « tellan ne la fera pas tomber. » Joséphine ayant peur des outrages dont elle craignait d'être encore l'objet, demanda à coucher dans une maison voisine. Castellan s'approcha d'elle, au moment où elle allait sortir, et la saisissant sur les hanches, *elle s'évanouit*. Puis, bien que, d'après la déclaration des témoins, elle fût comme morte, on la vit, sur l'ordre de Castellan, monter les marches de l'escalier, les compter sans commettre d'erreur, puis rire convulsivement. Il fut constaté qu'elle se trouvait alors complètement insensible. (Cet état était évidemment du somnambulisme.)

Le lendemain, 4 avril, elle descendit, dans un état qui ressemblait à de la folie ; elle déraisonnait et refusait toute nourriture ; elle invoquait tour à tour Dieu et la Vierge ; Castellan, voulant donner une nouvelle preuve de son ascendant sur elle, lui ordonna de faire, à genoux, le tour de la chambre et elle obéit. Émus de la douleur de cette malheureuse jeune fille, indignés de l'audace avec laquelle son séducteur abusait de son pouvoir sur elle, les habitants de la maison chassèrent le mendiant malgré sa résistance. A peine avait-il franchi la porte, que Joséphine tomba comme morte. On rappela Castellan ; celui-ci fit sur elle divers signes, et lui rendit l'usage de ses sens. La nuit venue, elle alla reposer vers lui.

Le lendemain, ils partirent ensemble. On n'avait pas osé empêcher Joséphine de suivre cet homme. Tout à coup, on

la vit revenir en courant. Castellan avait rencontré des chasseurs, et, pendant qu'il causait avec eux, elle avait pris la fuite. Elle demandait en pleurant qu'on la cachât, qu'on l'arrachât à cette influence. On la ramena chez son père, et, depuis lors, elle ne paraît pas jouir de toute sa raison. »

Castellan fut arrêté, le 14 avril. Il avait déjà été condamné correctionnellement. La nature paraît l'avoir doué d'une puissance magnétique peu commune; c'est à cette cause qu'il faut attribuer l'influence mystérieuse qu'il avait exercée sur Joséphine, dont la constitution se prêtait merveilleusement au magnétisme, ce qui a été constaté par diverses expériences auxquelles l'ont soumise des médecins. Castellan reconnaît que c'est par des passes magnétiques que fut causé l'évanouissement de Joséphine qui précéda le viol. Il avoua même avoir eu deux fois des rapports avec elle, dans un moment où elle n'était ni endormie, ni évanouie, mais où elle ne pouvait donner un consentement libre aux actes coupables dont elle était l'objet (c'est-à-dire pendant qu'elle était en léthargie). Les rapports qu'il eut avec elle, la seconde nuit qu'ils passèrent à Capelude, eurent lieu dans d'autres conditions, car, cette fois, Joséphine ne s'est pas doutée de l'acte coupable dont elle fut victime, et c'est Castellan qui lui raconta le matin qu'il l'avait possédée pendant la nuit. Deux autres fois, il avait abusé d'elle de la même manière, sans qu'elle s'en doutât (c'est-à-dire alors qu'elle était en somnambulisme).

Pendant son procès, Castellan a fait preuve d'un sang-froid et d'une audace extraordinaires..... Il a surtout fait parade de ses talents magnétiques. Il a eu l'impudence de proposer au Président des assises d'expérimenter sur lui son savoir. Durant le réquisitoire du procureur impérial, il a fait plus : par la fixité de son regard, il a menacé ce magistrat de le magnétiser, et ce dernier a dû le contraindre à baisser les yeux.

Joséphine, depuis qu'elle est soustraite à l'influence de cet homme, a recouvré à peu près la raison. Elle dit, dans sa dé-

position devant la Cour : « Il exerçait sur moi une telle puis-« sance, à l'aide de ses gestes et de ses passes, que je suis « tombée plusieurs fois comme morte. Il a pu alors faire de « moi ce qu'il a voulu. Je comprenais ce dont j'étais victime ; « mais je ne pouvais ni parler, ni agir, et j'endurais le plus « cruel des supplices. » (Elle faisait allusion à ses accès de léthargie.)

Trois médecins, les docteurs Hériart, Paulet et Théus, ont été appelés à éclairer le jury sur les effets du magnétisme. Ils ont confirmé par leurs déclarations les conclusions du rapport médico-légal rédigé à l'occasion de cette affaire par les docteurs Auban et Roux (de Toulon). Castellan a été condamné à douze ans de travaux forcés.

Si extraordinaires que paraissent ces faits, si étrange que semble le pouvoir exercé par Castellan sur sa malheureuse victime, il ne faudrait pas croire que ce soit là une exception unique. Je me ferais fort de trouver, parmi les clients de M. le docteur Liébeault, non pas une, mais dix, mais vingt personnes qui ne pourraient pas plus, dans des conditions données, résister à des tentatives criminelles que n'a pu le faire Joséphine H... C'est là une constatation d'une réelle gravité : elle me fera, j'espère, pardonner la longueur de la citation qui lui sert de base.

II. *Crimes commis par suggestion hypnotique*. — Après les faits criminels dont les somnambules peuvent être victimes, viennent ceux qu'on leur ferait commettre à eux-mêmes par voie de suggestion hypnotique. Cette suggestion est d'une puissance telle que ceux à qui elle aurait été donnée ne pourraient le plus souvent s'y soustraire, et qu'ils s'avanceraient vers le but marqué avec une fatalité et une inconscience absolues.

C'est à elle qu'on pourrait appliquer ces paroles de

M. Delbeuf, quand il dit, en parlant des rêves : « Nous nous demandons avec inquiétude si nous ne portons pas au fond de notre être un odieux levain qui, d'un moment à l'autre, peut nous pousser au crime. Nous maudissons cette puissance inconnue qui, prenant possession de notre âme, lui soustrait ce qu'elle a de meilleur pour le remplacer par ce qu'il y a de pire[1]. »

Mais, pour se rendre un compte exact des dangers auxquels peuvent être, chaque jour, exposés les dormeurs profonds, entre des mains malhonnêtes ou criminelles, il faut bien comprendre à quel degré d'automatisme ils peuvent être réduits.

« Dans l'inertie d'attention où ils sont arrivés, ils ne peuvent se défendre d'accepter les idées que celui-ci (l'endormeur) leur impose ; ils tombent en son pouvoir, ils deviennent son jouet : illusions, hallucinations, croyances fausses, perte du sens moral, impossibilité de résister aux suggestions vers le vice, mise à exécution des projets les plus dangereux pour soi ou pour les autres, etc., l'endormeur peut tout développer dans l'esprit des somnambules et le leur faire mettre à exécution, non seulement dans leur état de sommeil, mais encore après qu'ils en sont sortis[2]. »

Et il ne faudrait pas croire que, pour produire des faits si extraordinaires, si peu connus que beaucoup de personnes les jugeront impossibles, il soit nécessaire de prendre les allures d'un magnétiseur de profession, de faire asseoir le sujet dans un fauteuil, de fixer longue-

1. Delbeuf, *le Sommeil et les Rêves ; Revue philosophique*, t. VIII, 1879, p. 329.

2. Dr Liébeault, *op. cit.*, p. 519.

ment ses yeux, de faire des passes, toutes circonstances qui appellent l'attention et peuvent provoquer une surveillance exacte et inquiète. Je n'ai pas eu besoin de recourir à tous ces moyens, pour faire accepter les suggestions les plus criminelles. A l'état de veille, dans une condition qui, à tout esprit non prévenu, eût semblé normale, il m'a suffi de quelques secondes pour faire naître l'idée d'un meurtre, d'un empoisonnement et faire passer à l'exécution. On pourrait en faire autant, sans que personne s'en aperçût, n'importe où : à table, dans un hôtel, dans un salon, au théâtre, dans un compartiment de chemin de fer, que sais-je.... ?

Bien plus, l'exécution peut n'être pas immédiate, elle peut être reportée à plusieurs heures, à plusieurs jours, à plusieurs mois ! Pendant tout ce temps, la pensée suggérée reste ignorée du patient ; elle est, dans son cerveau, à l'état latent, comme une torpille qui ne doit éclater qu'au moment précis ; mais, le moment venu, elle se réveille et s'impose, avec un caractère d'inexorable nécessité qui est vraiment effrayant. M. Liébeault a fait, il y a déjà bien des années, des expériences de ce genre ; M. Bernheim en a fait, à son tour, pendant que j'expérimentais de mon côté, mais sur des sujets différents. Nous sommes arrivés tous trois à des résultats identiques. Cette coïncidence n'est-elle pas de nature, je ne dis pas à convaincre, mais à faire réfléchir les plus incrédules ?

A quel point l'automatisme est complet, jusqu'à quel degré il porte l'inconscience et la docilité du sujet, on ne peut s'en faire une idée juste, quand on n'a été témoin d'aucun fait. Récemment, une jeune fille qui se

prêtait à quelques expériences, en présence de sa mère (un peu effrayée à la vue de phénomènes si étranges), me disait spontanément : « Je sens que si vous me disiez « de me jeter par la fenêtre, je serais obligée de vous « obéir. »

D'autre part, M. Liébeault parle d'une très jeune personne à qui il avait fait croire qu'elle était au tribunal de la pénitence et qui commença à lui faire une confession en règle. Heureusement, il n'en résulta aucun aveu compromettant. Il n'en fut pas de même dans les deux cas suivants.

M. Brière de Boismont rapporte qu'une dame, mise en somnambulisme par le professeur Blandin, et interrogée avec un peu trop de curiosité, finit par dire, après une certaine hésitation, beaucoup de rougeur et d'embarras : « Mon Dieu ! j'ai aimé M... » Le médecin, effrayé, ne lui permit pas d'achever ; il la réveilla au moment où l'un des parents de la jeune femme s'approchait, demandant si l'expérience avait réussi [1].

MM. Demarquay et Giraud-Teulon portent un témoignage analogue. Une dame hypnotisée par eux répondit à leurs questions par *des confidences tellement graves, tellement dangereuses pour elle-même,* qu'ils s'empressèrent de la réveiller [2].

Ainsi l'automatisme est absolu. Je ne crois pas qu'on en puisse trouver une preuve plus décisive, que ces exemples de femmes révélant, dans le sommeil somnambuli-

1. Brière de Boismont, *Des Hallucinations,* p. 357. Paris, 1862.
2. Demarquay et Giraud-Teulon, *Recherches sur l'hypnotisme,* p. 33. Paris, 1860.

que, les secrets les plus intimes de leur cœur, ou les actes de leur existence normale qu'elles ont le plus d'intérêt à tenir cachés.

Nous tirerons de là cette conséquence, que toute conscience a disparu chez l'hypnotisé qu'on a poussé à un acte criminel; il est, par suite, irresponsable et devrait être acquitté. Seul, celui qui a donné la suggestion est coupable; seul, il doit être poursuivi et puni: le somnambule a été pour lui un pur et simple instrument, comme le pistolet qui contient la balle ou le vase qui renferme le poison.

Une autre question se présente à cette occasion. La justice pourrait-elle, dans certains cas, faire hypnotiser un prévenu, pour obtenir de lui, pendant son sommeil, l'aveu de son crime ou la dénonciation de ses complices? Je ne le pense pas. Il y aurait là une sorte de piège tendu au malheureux qui se débat sous les charges accumulées contre lui; sa situation est déjà assez terrible, elle doit trop affaiblir les moyens de défense auxquels il pourrait recourir, pour qu'on y ajoute cette sorte de torture morale. Je ne puis reconnaître ici, à la justice, le droit d'endormir la vigilance de l'accusé, en supprimant son libre arbitre.

Il faudrait même se tenir en garde contre une preuve qui, au premier abord, semble tout à fait convaincante, je veux dire l'aveu. Les annales judiciaires présentent plus d'un exemple d'aveux faits par de prétendus criminels, qui ont été plus tard reconnus innocents. L'hallucination rétroactive que nous avons pu donner à M^lle^ E... (*Observation IV*) montre aussi qu'il ne faut pas toujours avoir dans l'aveu une confiance absolue.

III. *Faux témoignages.* — Si l'on veut bien se reporter à quelques-unes des observations que nous avons relatées plus haut [1], on reconnaîtra à quels abus pourrait se prêter l'hypnotisme, en matière de faux témoignage [2].

Les hallucinations qui peuvent être données aux hypnotisés, les hallucinations rétroactives principalement, en fourniraient le moyen. Je n'ai fait *voir,* aux sujets mis en expérience, que des personnages imaginaires; mais l'on pourrait tout aussi facilement évoquer l'image de personnes vivantes, et les faire *voir* accomplissant un crime.

Il serait curieux et intéressant de faire l'essai suivant :

Je suppose un crime effectivement commis, un homme a été assassiné, par exemple. Je me renseigne exactement sur toutes les circonstances du fait, et je donne à quelques-uns des somnambules que fournit chaque jour la clinique de M. Liébeault, une hallucination identique. Je leur fais *voir,* à tous successivement, les différents actes du drame; ils *voient* l'assassin guettant sa victime ; ils *assistent* à la lutte ; ils entendent les cris, les appels désespérés, les exclamations suprêmes ; ils sont terrifiés par le spectacle que j'évoque devant eux; mais surtout je leur *montre le criminel,* dans l'accomplissement même de son forfait, et ce criminel sera pour eux, *la personne qu'il me plaira de leur désigner !* Et tous iront déposer devant la justice, feront des récits concordants, prêteront serment de dire la vérité, et, en leur âme et con-

1. V. Obs. II, III, IV, VI.
2. Comp. Bernheim, *op. cit.*, pp. 99 et 100.

science, ils la diront, puisqu'ils ne raconteront que ce qu'ils auront *vu* et *entendu*.

Quelles graves réflexions s'imposent ici à notre esprit[1] !

Plus d'une fois déjà, on m'a dit à ce propos : « Mais « vous allez rendre impossible la poursuite des crimes ! »

Je répondrai très simplement : Impossible ? Non. Difficile? Oui. Mais qu'y puis-je ?

Il ne s'agit pas de savoir si une vérité est commode ou gênante, mais si elle est démontrée. Si elle existe, il faut, bon gré mal gré, qu'on s'en arrange et qu'on vive avec elle. Je ferai remarquer, d'ailleurs, que plus les institutions sociales se perfectionnent, plus les citoyens trouvent de sécurité dans des garanties que l'innocent peut invoquer, dans des formes qui le protègent, et plus la distribution de la justice criminelle devient délicate et difficile. Un jour, dit une légende qui est parvenue jusqu'à nous, un sultan des Ottomans se promenait dans les rues de sa capitale ; il rencontre une paysanne qui se plaint qu'un soldat lui a volé du lait, pour le boire ; le soldat niait ; le sultan lui ouvre le corps d'un coup de sabre, et l'estomac du misérable laisse échapper du lait mêlé avec son sang. Le peuple admira beaucoup la justice de son souverain. Assurément, il avait eu recours à un procédé expéditif. Mais qui de nous voudrait être jugé ainsi ? Et, si le soldat avait été accusé faussement, qui donc lui eût rendu la vie ?

Au moyen âge, le combat judiciaire ou l'épreuve par

1. Quelle situation que celle qui serait faite à un homme contre qui de pareilles charges seraient accumulées, et qui serait, pour une raison ou pour une autre, dans l'impossibilité d'invoquer un *alibi !!*

le feu étaient bien plus *commodes*, pour rendre la justice, que les lenteurs, les formalités, les enquêtes, les longs débats prescrits par notre Code d'instruction criminelle. Qui s'aviserait cependant de proposer un retour en arrière ?

La question infligée aux accusés, afin de leur faire confesser leur crime, a été supprimée il y a un siècle à peine. Pense-t-on que, lors de cette suppression, plus d'un magistrat, je dis parmi les meilleurs, ne l'ait pas déplorée profondément ; qu'il n'ait pas gémi de voir rompre avec une tradition ancienne et respectée ; qu'il n'ait pas prédit qu'on ne pourrait plus désormais assurer une répression efficace des crimes ? Va-t-on cependant nous proposer de rétablir la torture ?

Plus récemment, la chimie découvre que les cadavres en décomposition engendrent certaines matières toxiques ; une expertise insuffisante ou incomplète croirait parfois trouver, dans ces matières, la preuve que du poison a été administré dans une intention criminelle [1]. Repous-

1. Les expertises médico-légales présentent des difficultés particulières dans certaines affaires criminelles. V. notamment : *Les Ptomaïnes devant les tribunaux*, par L. Garnier, agrégé à la Faculté de médecine de Nancy.

M. Victor Meunier a bien voulu signaler à mon attention une curieuse affaire, dans laquelle s'est posée la question de non-responsabilité pénale, fondée sur un état de somnambulisme spontané. Il en a entretenu les lecteurs du *Rappel* dans le numéro du 1er février 1881. Voici de quoi il s'agit.

Le 18 octobre 1880, un sieur D.... avait été arrêté pour outrage public à la pudeur ; il protesta en vain de son innocence ; dans les trois jours, il fut jugé par le tribunal correctionnel de la Seine, condamné et envoyé à la prison de la Santé. Heureusement pour lui, M. le Dr Motet, qui avait eu antérieurement l'occasion de l'observer, à l'hôpital Saint-Antoine, et qui l'avait vu mettre en somnambulisme par le Dr Mesnet, eut connaissance de son arrestation et considéra comme un devoir de

sera-t-on cependant les enseignements de la science, sous prétexte que le ministère public aura ainsi trop de peine à faire condamner un accusé ?

Eh bien, il en sera de même de la suggestion hypnotique. Il ne s'agit pas de savoir si elle rend la poursuite des crimes plus difficile, mais si elle peut réellement être employée pour commettre ou faire commettre des crimes. Si cela est, il faut se rendre à l'évidence. La vé-

---

lui venir en aide. Appel fut interjeté du jugement rendu en première instance; une expertise fut ordonnée et on la confia précisément à M. le Dr Motet. Ce savant médecin a publié le rapport qu'il rédigea à ce sujet, dans les *Annales médico-psychologiques* (6e série, t. V, 1881, p. 468). Ce document est du plus haut intérêt; il concluait nettement à l'irresponsabilité. Mais l'avocat général, se fondant sur le témoignage des agents qui avaient arrêté D..., maintenait l'accusation; la chambre des appels de police correctionnelle hésitait; M. le Dr Motet eut alors une heureuse inspiration : il proposa à la Cour de faire, en chambre du conseil, des expériences qui démontreraient, selon lui, que, au moment de son arrestation, D... avait dû être dans cet état que M. le docteur Azam a appelé *condition seconde*. L'épreuve parut concluante et la Cour, infirmant le jugement frappé d'appel, renvoya D... des fins de la plainte. Il n'en est pas moins vrai, que, sans M. le docteur Motet, un innocent eût été condamné.

Enfin, je citerai encore un cas analogue, dont je dois la connaissance à M. le docteur Dufay, sénateur de Loir-et-Cher. M. Dufay a lui-même donné ainsi qu'il suit le récit des faits, dans l'*Indépendant de Loir-et-Cher* du 16 décembre 1883 (M. le Dr Azam l'a reproduit dans la *Revue scientifique* du 1er du même mois) :

« Notre confrère, M. le Dr Girault, d'Onzain (Loir-et-Cher), avait une jeune domestique chez laquelle il provoquait souvent le sommeil magnétique ; or, à quelque temps de là, — j'étais alors médecin de la prison de Blois — à ma visite, je reconnais parmi les prévenues cette jeune fille. Fort étonné de la voir en ce lieu, je la questionne, et elle m'apprend qu'elle n'est plus chez M. Girault, mais au service d'une dame de Blois, qui l'accuse de l'avoir volée et l'a fait arrêter.

« La pauvre fille, au milieu des larmes et des sanglots protestait de son innocence. Comme j'avais vu plusieurs fois Mlle R... L... ranger, pendant ses accès de somnambulisme, des objets que, éveillée, elle croyait avoir perdus, et qu'elle retrouvait sans avoir besoin de chercher, dès qu'elle retombait en somnambulisme, je demandai à la jeune pri-

rité, une vérité quelconque ne peut être cachée ; elle doit être mise en pleine lumière et, pour ainsi dire, étalée au grand jour.

Et si nous sommes tentés de laisser ces questions de côté ; si elles nous paraissent obscures, si nous trouvons les solutions proposées incertaines ou incomplètes, il y a un moyen de provoquer notre attention, de réveiller notre paresse, de stimuler notre intérêt. C'est de nous

---

sonnière si l'habitude d'être magnétisée ne l'avait pas rendue somnambule ? Elle n'en savait rien, mais la religieuse de service, qui assistait à l'entretien, me dit que chaque nuit, depuis qu'elle était en prison, elle se levait, s'habillait et circulait dans le dortoir.

« J'avais vu mon confrère Girault provoquer chez elle le sommeil : je l'imitai et il me suffit de lui appliquer ma main sur le front pour la mettre en état de somnambulisme. Alors je l'interrogeai, et elle nous raconta qu'elle n'avait jamais eu la pensée de voler sa maîtresse, mais qu'une nuit il lui était venu à l'idée que certains objets de valeur, appartenant à cette dame, seraient plus en sûreté dans un autre meuble que dans celui où elle les avait placés. Elle les avait alors changés de place, se réservant d'en informer sa maîtresse.

« Mais, comme le souvenir ne persistait pas après le réveil, et comme, d'autre part, enfermée chez elle pendant la nuit, la dame ne voyait jamais sa bonne en état de somnambulisme, elle crut à un vol et porta plainte contre sa domestique.

« J'allai aussitôt raconter ces faits au juge d'instruction ; celui-ci m'écouta avec bienveillance, mais non sans un sourire d'incrédulité.

« Cependant, il voulut bien, le lendemain, m'accompagner à la prison ; la prisonnière, endormie de nouveau, répéta tout ce qu'elle m'avait dit la veille. Le magistrat écoutait avec attention, prenait des notes très détaillées, se faisant décrire la maison, la chambre, le meuble, le tiroir.

« Aussi, lorsque, sorti de la prison, il se transporta chez la dame volée (à Montigny), il alla droit à la cachette et en retira les objets disparus, au grand ébahissement de leur propriétaire. L'innocence de la prévenue était clairement démontrée, et sa maîtresse alla elle-même la chercher à la prison en lui faisant des excuses. »

« Un jour, peut-être, si mon honorable confrère Girault veut bien me prêter son concours, nous ferons connaître des faits très extraordinaires dont cette jeune fille nous a rendus témoins, nous et d'autres encore. »

Dr D.

dire que, demain peut-être, notre vie, notre honneur, la vie et l'honneur des êtres qui nous tiennent le plus au cœur, peuvent être compromis ou menacés par telle accusation, que nous jugerons peut-être inepte ou ridicule, mais que d'autres, mal instruits, pourront trouver sérieuse ou même entièrement justifiée.

C'est là précisément la pensée qui a inspiré ce travail, qui n'est guère — je le sens bien — qu'une ébauche, mais qui aurait pourtant son utilité, s'il appelait l'attention publique sur la suggestion hypnotique et sur les abus qui en peuvent sortir.

Qu'on ne croie pas d'ailleurs que les craintes que je viens d'exprimer soient purement chimériques et qu'il suffise d'être innocent, pour n'avoir jamais rien à démêler avec la justice de son pays. En voici la preuve.

J'ai systématiquement laissé de côté tout ce qui touche à l'hystérie; mais l'hystérie est parfois intimement liée au somnambulisme, comme l'ont montré les beaux travaux de M. Charcot; et voici un cas dans lequel chacun de ces états a eu sa part d'influence.

On connaît bien maintenant les caractères de l'hystérie; on sait par quelles imaginations bizarres, les femmes qui en sont atteintes sont souvent portées invinciblement, soit à s'accuser elles-mêmes, soit à accuser les autres de crimes imaginaires, qu'elles savent parfois rendre très vraisemblables. Mais *on ne savait rien,* ou à peu près, de cette curieuse affection, en 1835, et l'ignorance dans laquelle on se trouvait encore, à cette époque, nous paraît avoir entraîné la condamnation d'un innocent.

J'ai relu, il y a deux ou trois ans, le compte rendu détaillé du *Procès de Laroncière,* qui eut, il y a près d'un

demi-siècle, un immense retentissement [1]. Cette relation, éclairée par ce que nous savons aujourd'hui de l'hystérie, présente un intérêt poignant. On y voit un malheureux accusé, se débattant en vain contre les charges qui pèsent sur lui, charges qui parurent sans doute accablantes aux jurés, puisqu'ils le condamnèrent, mais qui font naître, dans des esprits non prévenus, les doutes les plus graves.

J'étais déjà arrivé à une conviction presque absolue de l'innocence de La Roncière, à cause du rôle que l'hystérie et le somnambulisme avaient joué dans cette affaire. J'en avais même entretenu un de mes amis, avocat distingué du barreau de Nancy [2]. J'ai été heureux, depuis cette époque, de voir la même opinion formulée positivement, dans son livre récent sur les *Hystériques*, par M. le docteur Legrand du Saulle, avec l'autorité qui s'attache à son nom [3].

1. *Procès du sieur de Laroncière*, imprimé à Strasbourg, chez Dannbach, in-8°, 1835. V. notamment p. 23, 30, 149, 151, 152, 227, 229, 230, 231, 247 et 269.

2. M. Louis Lallement.

3. Legrand du Saulle, *les Hystériques*, p. 410. Paris, 1883.

La Roncière fut condamné, par la cour d'assises de la Seine, à dix ans de réclusion (avec dispense de l'exposition), pour tentative de viol. Les personnes qui voudraient étudier cette intéressante énigme judiciaire, pourront rapprocher des deux documents cités au texte, le passage suivant de M. Ch. Richet (*a*) : « Il faut les voir à l'œuvre (les hystériques), c'est-à-dire jetées au milieu du monde extérieur, fécond en excitations de toutes sortes, afin de comprendre à quelles extravagances, pour ne pas dire plus, elles peuvent s'abandonner dès qu'aucun frein ne les retient... Le plus souvent, elles forgent toute une série de fables pour tromper la justice. *Celle-ci se lacère avec des ciseaux et prétend qu'on lui a fait des blessures*, etc., etc. » Il y a une analogie singulière entre ces faits et plusieurs de ceux qui ont été relevés contre La Roncière.

(*a*) Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*, p. 290. *Les Démoniaques d'autrefois et les démoniaques d'aujourd'hui.*

VII.

Quand on nie systématiquement les phénomènes du somnambulisme provoqué, on argumente toujours en se fondant sur une prétendue simulation. Il nous faut répondre à cette objection, que nous ne pourrions passer sous silence, sans affaiblir singulièrement nos conclusions.

Si l'on ne considère que tel ou tel fait en particulier, il est vrai qu'il peut quelquefois être simulé. Tel individu pourra se montrer plus ou moins insensible à des piqûres, faire semblant de dormir, de tourner les bras, d'être en catalepsie, feindre une amnésie partielle ou totale. Mais, de ce que certains phénomènes peuvent fournir matière à simulation, s'ensuit-il nécessairement que tout le monde simule ? Non, évidemment [1].

D'abord, on peut toujours prendre des précautions contre ceux qui seraient tentés de simuler. Plus d'une fois, j'ai placé sous les narines des sujets mis en expérience, de l'ammoniaque liquide, dont les émanations étaient, pour tout le monde, insupportables ; ou bien je leur faisais respirer l'acide sulfureux que dégage une allumette chimique ; ou encore je tenais une allumette

1. Il y a un moyen bien simple de déjouer la simulation. On sait que l'homme le plus robuste peut difficilement tenir les bras étendus horizontalement plus de 10 à 15 minutes. On peut, au contraire, chez des hypnotisés de constitution plus ou moins délicate, vieillards, femmes, enfants, donner aux membres tant inférieurs que supérieurs, les positions les plus bizarres, les plus hétéroclites, et les y maintenir aussi longtemps qu'on le veut, sans que les sujets accusent la moindre fatigue. Quel est le partisan le plus déterminé du système de la simulation générale et constante qui consentira à en faire autant?

enflammée à un centimètre à peine de leurs yeux, sans que la pupille se contractât : dans tous ces cas, aucun signe extérieur ne manifestait en eux la moindre sensation pénible.

M. Bernheim a été plus loin : il a soumis une de ses malades à des électrisations qui n'eussent pu être supportées à l'état normal ; aucune sensation de douleur n'a été ni perçue, ni révélée par un signe quelconque [1].

Admettons pourtant, si l'on veut, que ces preuves ne soient pas infaillibles et qu'un simulateur habile puisse tromper l'expérimentateur. Cela ne suffira pas pour démontrer l'inanité des phénomènes hypnotiques. Pour que

---

1. M. Bernheim s'exprime ainsi : « Pour exclure toute idée de supercherie, je me suis servi d'un chariot de Dubois-Reymond, variant l'intensité du courant en éloignant ou rapprochant l'une de l'autre la bobine inductrice et la bobine induite. Une règle graduée en centimètres, indique le degré d'écartement des bobines. Or, j'ai constaté préalablement que le fourmillement électrique est perçu par cette malade, quand l'écartement est de 5, et que la douleur devient insupportable, que la malade retire vivement son bras, quand cet écartement est de 3 à 2 ; ces chiffres restent absolument les mêmes quand on lui ferme les yeux hermétiquement, de façon qu'elle ne puisse pas voir le degré d'écartement, et j'ai fait cette constatation plusieurs fois. J'ai établi par là que la douleur est perçue réellement et n'est pas simulée.

« Cela posé, je provoque l'anesthésie par affirmation, et je place la pince électrique sur le bras, avec le courant maximum, en recouvrant la bobine inductrice par l'induite. La perception douloureuse ainsi produite normalement est absolument insupportable ; la simulation d'une pareille analgésie, disait mon collègue, M. Victor Parisot, qui a bien voulu contrôler cette expérience, serait plus merveilleuse que la production de l'analgésie. Or, la malade ne manifeste aucune réaction, affirme ne pas sentir son bras, garde la pince électrique sur lui indéfiniment, jusqu'à ce que je dise : « Le bras est de nouveau sensible. » Au bout d'une seconde, elle le retire vivement. Je produis la même analgésie par affirmation, sur tous les points du corps. Cette expérience avec contrôle a été répétée devant plusieurs collègues ; je la reproduis chaque fois que je passe devant la malade. » (*Op. cit.*, p. 53.)

la conclusion fût logique, il faudrait que *tout le monde pût simuler*.

Mais d'abord, dans quel intérêt les sujets seraient-ils tentés de simuler? Et, le voulant, le pourraient-ils? Comment! voilà des malades qui viennent trouver M. le docteur Liébeault pour lui demander de soulager leurs souffrances; beaucoup appartiennent aux classes inférieures de la société; la plupart sont sans instruction; ils ne savent pas ce que c'est que l'hypnotisme; ils diffèrent entre eux par le sexe, l'âge, les habitudes; ils ne se sont jamais rencontrés antérieurement: et l'on veut qu'ils se soient tous entendus, pour simuler des phénomènes qu'ils ne connaissent pas! Est-ce vraisemblable? Est-ce possible?

J'ai vu mettre en catalepsie des enfants de 3 à 4 ans, et des vieillards de 75 et de 80 ans; une foule d'autres sujets s'échelonnaient entre ces extrêmes. J'ai expérimenté moi-même sur plus de vingt-cinq personnes et fait plus de cent épreuves; M. Bernheim en a fait aussi un grand nombre; M. Liébeault a endormi plus de *six mille personnes*. Et nous aurions été, les uns et les autres, trompés, dupés, bafoués par ces enfants, ces femmes, ces vieillards! Tous se seraient concertés pour simuler des effets qu'ils ne connaissent ni ne comprennent!

Mais ce n'est pas seulement à Nancy, et de nos jours, que la simulation aura été organisée sur cette échelle formidable. Pour être conséquent avec soi-même, il faut soutenir qu'elle existe depuis cent ans, car le *Mémoire* de Puységur, que j'ai sous les yeux, est de 1784. Il a donc fallu, après Puységur, tromper successivement De-

leuze, Dupotet, le général Noizet, Braid, de Manchester, le docteur Durand de Gros, le docteur Azam, puis Broca, MM. Charcot, Demarquay, Giraud-Teulon, Ch. Richet, etc. M. Heidenhain, l'éminent physiologiste de Breslau, aura aussi été joué, non seulement par Hansen, mais encore par les étudiants qui se sont soumis à ses expériences, et même par son propre frère, qui aura, lui aussi, simulé les phénomènes de catalepsie, d'illusions des sens, d'hallucination, etc., produits par l'hypnotisme [1] !

M. Ch. Richet, agrégé à la Faculté de mé decine de Paris, a, dans un livre récent, péremptoirement réfuté cette objection de la simulation, et nous ne trouvons rien à ajouter à ses paroles: « Je disais, en 1875 : « Toutes les « fois qu'on a étudié la question par soi-même, on a vu « qu'on pouvait provoquer cette névrose. Ceux qui le « contestent sont ceux qui n'ont pas observé eux-mêmes « et se contentent de réfuter les divagations des charla- « tans. » Cette sorte de prédiction s'est trouvée vérifiée. Depuis 1875, les nombreux auteurs qui se sont adonnés à cette étude ont tous, — je dis *tous*, — sans aucune exception, tiré cette conclusion que le somnambulisme est un fait indiscutable [2].

VIII.

Nous résumerons les faits et les considérations qui précèdent dans les propositions suivantes :

I. On peut, par certains procédés, développer chez

1. Ch. Richet, *l'Homme et l'Intelligence*, p. 156.
2. *Ibidem*, p. 152 et 511.

quelques personnes[1] un état de somnambulisme artificiel analogue au somnambulisme naturel.

II. Les sujets placés dans cet état manifestent un automatisme, non seulement physique, mais cérébral.

III. Ils deviennent ainsi accessibles à toutes sortes d'hallucinations et de suggestions, qui s'imposent à eux avec un caractère de réalité absolue et de fatalité inconsciente.

IV. Ils peuvent être réduits à l'impossibilité de se défendre contre les tentatives criminelles dont ils seraient l'objet; les actes les plus graves dont ils auraient été victimes ne laisseraient aucune trace dans leur mémoire, une fois qu'ils auraient été ramenés à l'état normal.

V. Le souvenir, effacé à l'état de veille, pourrait être revivifié par une hypnotisation nouvelle et, dans un second sommeil, les somnambules pourraient donner, à

---

1. M. Liébeault, qui a hypnotisé plus de six mille personnes, donne la proportion de 15 p. 100 environ. Durant le mois de février 1884, il a atteint la proportion de 24 p. 100.

M. Taine s'exprime, sur ce point, de la façon suivante : « Quand le « sommeil, au lieu d'être naturel, est artificiel, le travail hallucinatoire « devient plus visible encore. Tel est le cas de l'hypnotisme et du som- « nambulisme. Dans cet état, *qu'on provoque à volonté chez beau- « coup de personnes,* le patient croit, sans résistance ni réserve, aux « idées qu'on lui *suggère...* » (*De l'Intelligence,* 4e édition, 1883, t. II, p. 17.)

M. le Dr Brémaud, médecin de la marine, a produit chez quatre-vingt-dix-sept jeunes gens, des phénomènes physiologiques analogues à ceux que nous avons réalisés nous-même ; il déclare que tous ces sujets étaient absolument sains. « Je crois pouvoir affirmer, dit-il, que tous ces phé- « nomènes peuvent, *chez un très grand nombre de jeunes gens,* être « provoqués sans charlatanisme, sans compérage, sans supercherie, et « enfin que, s'ils paraissent extraordinaires, ils ne sont pas du moins « extra-scientifiques. » (Dr Brémaud, *Des différentes phases de l'hypnotisme et en particulier de la fascination,* p. 3 et 21. Paris, Léopold Cerf, éditeur, 1884.

leurs parents ou à la justice, toutes les indications de nature à permettre la recherche et la punition des coupables.

VI. Ils peuvent recevoir des suggestions tendant à leur faire commettre des crimes ou des délits, après plusieurs heures ou plusieurs jours d'intervalle [1] et ils les commettent fatalement.

VII. En pareil cas, l'auteur du fait matériel doit être considéré comme irresponsable et doit être acquitté ; celui qui aurait donné la suggestion devrait seul être puni.

VIII. De faux témoignages en matière civile ou criminelle [2], des faux en écriture privée ou publique, peuvent être provoqués par des suggestions hypnotiques.

IX. La justice n'a pas le droit de faire hypnotiser un prévenu, pour obtenir de lui, par ce moyen, des aveux ou des dénonciations auxquels il se refuse dans son état normal, c'est-à-dire quand il jouit de son libre arbitre.

X. Si un accusé ou la victime d'un crime le demandaient, il y aurait lieu, au contraire, de recourir à ce

---

1. Peut-être après plusieurs mois ! Mais c'est là un fait à vérifier. — Depuis la lecture de mon travail, j'ai vu se réaliser la suggestion, faite par moi, d'un acte (indifférent à la vérité), plus de cent jours après le moment où je l'avais provoquée.

2. Une hallucination se produisant spontanément pourrait même, chez certaines personnes, produire une conviction égale, de tous points, à celle qui serait le résultat d'un fait réel. Un de mes collègues, qui avait assisté à la lecture du présent mémoire, m'a fait connaître que, récemment, dans un département du Midi, une fille avait accusé son père d'avoir tenté de la violer. L'instruction, menée avec beaucoup de soin et de prudence, aurait établi que la malheureuse enfant avait porté contre son père cette terrible accusation sous l'empire d'une hallucination qui avait eu, pour elle, tous les caractères de la réalité objective.

procédé, pour en tirer des indications que les requérants prétendraient devoir leur être favorables.

XI. Même conclusion pour des actes civils : contrats de toute nature, obligations, prêts d'argent, etc., argués de suggestion hypnotique.

XII. Et pour des donations ou des testaments.

XIII. Chez certaines personnes, le plus grand nombre des suggestions dont nous venons de parler, et en particulier les suggestions d'actes, peuvent être données, non seulement en état de sommeil somnambulique, mais encore en état de veille apparente.

XIV. Nous recommandons à toute personne de ne jamais se laisser hypnotiser sans un témoin choisi et inspirant une confiance absolue. Les plus graves dangers peuvent être courus par tous ceux qui négligeraient cette règle de prudence.

Enfin, une dernière observation doit ici trouver sa place.

Selon nous, l'hypnotisation régulière et normale, en montrant quelles sont les personnes susceptibles d'être amenées au somnambulisme artificiel, révèle une situation qu'elle ne crée pas.

Et alors se posent les questions suivantes :

Telle personne qui, sans avoir encore été hypnotisée, serait, par sa constitution même, prédisposée à devenir somnambule, et qui, par curiosité, frayeur ou autrement, regarderait avec une trop grande fixité tel ou tel individu, ne pourrait-elle être, de la part de ce dernier, l'objet de l'une des nombreuses suggestions dont nous avons parlé : une suggestion malhonnête ou criminelle, faite

en pareille circonstance, s'imposerait-elle à l'esprit avec le caractère de fatalité inconsciente que nous avons constaté ? Une femme ne pourrait-elle être ainsi victime des plus odieuses tentatives[1] ? Ce sont là de graves questions que nous ne sommes point encore en état de résoudre et dont l'étude présente, on le conçoit, les plus grandes difficultés.

En attendant que la lumière se fasse, les personnes qui rêvent souvent à haute voix et qui semblent, *à priori*, plus hypnotisables que les autres, agiront prudemment en ne regardant pas trop longtemps et avec une trop grande fixité, des étrangers, des inconnus, avec lesquels elles se trouveraient seules, par exemple, dans un compartiment de chemin de fer.

Je n'ai examiné, dans l'étude qui précède, que le côté juridique des questions qui se rattachent à l'hypnotisme. Mais, sans parler du côté médical, il en est d'autres par lesquels la suggestion hypnotique me paraît devoir appeler l'attention des philosophes et des moralistes.

La suggestion présente un nouveau moyen d'investigation pour l'étude de l'esprit humain. Elle permet — chez les sujets susceptibles d'être amenés au somnambulisme artificiel — de faire naître des pensées, des volontés, des sentiments, de les modifier, de les étendre, de les faire varier à l'infini, de faire même disparaître la notion du *moi*[2]. Quelles ressources nouvelles n'y peut-on

1. V. sur la suggestion à l'état de veille : Dr Bernheim, *op. cit.*, p. 102.

2. V. Taine, *De l'Intelligence*, Note sur les éléments et la formation de l'idée du *moi* ; 4e édition, II, 465. — Ch. Richet, *l'Homme et l'In-*

pas trouver? Quelle lumière n'en ferait-on pas jaillir sur la question des rapports du moral et du physique !

Je résumerai ma pensée d'un mot, en disant que les savants ont maintenant à leur disposition, dans la suggestion hypnotique, un procédé de *vivisection morale et intellectuelle.*

---

telligence, p. 245. — Dr Azam, *les Altérations de la personnalité*, *Revue scientifique* du 17 novembre 1883, p. 610.

OUVRAGES IMPRIMÉS

OFFERTS A L'ACADÉMIE

DU 1er JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 1884.

A BABEAU. — Imprimeurs, libraires et relieurs troyens d'autrefois, 1623-1725; Troyes, 1884, in-8°. — Une dissertation inédite de Grosley; Troyes, 1884, in-8°. — Deux collectionneurs de province au XVIIe et au XIXe siècle; Troyes, 1884, in-8°. — Les galeries des anciennes maisons de Troyes; 1884, in-8°. — Rapport sur la Société des Amis des arts; Troyes, 1883, in 8°.

V. BARBIER. — Rapport sur les travaux cartographiques publiés par les ministères français en 1883; Nancy, 1884, in-8°. — De l'emploi de la projection conique dans un atlas systématique uniprojectionnel; Nancy, 1884, in-8°. — A travers le Sahara, les missions du colonel Flatters; Paris, 1884, 1 vol. in-18.

H. BARDY. — L'empoisonnement par les champignons; Saint-Dié, 1883-1884, in-8°.

BELLIN. — La grotte de Rousseau; Lyon (*Salut public*, 28 août 1884).

A. BENOIT. — Le Breitenstein (Grande-Pierre); Metz, 1883, in-8°. — Bébé, le nain du roi de Pologne Stanislas, 1741-1764; Saint-Dié, 1884, in-8°.

H. DE BIZEMONT. — L'Indo-Chine française; Paris, 1884, 1 vol. in-18.

E. BLANCHARD. — Discours lu à l'Académie des sciences, le 5 mai 1884; Paris, in-4°.

E. BLAVIER. — Étude des courants telluriques; Paris, 1884, in-4°.

BLEICHER. — Le minerai de fer de Lorraine au point de vue statigraphique et paléontologique; Nancy, 1884, in-8°. — Note sur la limite inférieure du lias en Lorraine; Nancy, 1884, in-8°.

BLEICHER et MIEG. — Terrain carbonifère de la haute Alsace; Nancy, 1884, in-8°.

ED. BONVALOT. — Le Tiers-État, d'après la charte de Beaumont et ses filiales, ouvrage couronné par l'Académie de Stanislas; Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

E. BRIARD. — Le comique en musique; Nancy, 1884, in-8°. — Bureau de bienfaisance de la ville de Nancy, onzième année; Nancy, 1884, in-8°.

CASTONNET DES FOSSES. — Madagascar; Paris, 1884, 1 vol. in-18. (Don de M. de Bizemont.)

CHAUTARD. — Faculté catholique de Lille; Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences en 1882-1883; in-8°. — Séance solennelle de rentrée, 15 novembre 1883; Lille, in-8°.

COMPTE des recettes et dépenses départementales; Nancy, 1884, in-4°.

CONGRÈS international des Américanistes. 5e session à Copenhague, 1883; Copenhague, 1884, 1 vol. in-8°.

E. COURTONNE. — Langue internationale néo-latine; Nice, 1875-1884, in-8°.

C. E. DANIELS. — Un cas de *Leontiasis ossea* (*Cranio-sclerosis*); Harlem, 1883, in-4°.

H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. — Rapport sur une mission littéraire dans les Iles Britanniques; Paris, 1883, in-8°.

ED. DENY. — Études sur la fonderie; Paris, 1883, in-8°. — Études sur le rafraîchissement des salles d'hôpital, d'habitation, d'ateliers, etc., en été, pendant les grandes chaleurs; un manuscrit petit in-folio.

J. DIDION. — Histoire des épidémies qui ont régné dans le département de la Moselle, 1821-1871; Nancy, 1884, in-8°.

E. DIETZ. — Notes sur quelques monnaies du moyen âge trouvées près de Fouday au Ban-de-la-Roche (Vosges-Alsace) 1880, in-8°. — Les pluies en Alsace-Lorraine, de 1870 à 1880; Strasbourg, 1883, in-8°. — De l'influence des forêts sur les pluies, l'alimentation des sources et le climat; Strasbourg, 1882, in-8°. — Un explorateur africain. Auguste Stahl, son voyage et sa correspondance; Paris, 1884, in-8°. — Topographie et climatologie de Rothau; in-8°. — Les assurances bovines au Ban-de-la-Roche; 1881, in-8°.

F. DINAGO. — Publication des œuvres inédites de Dom Calmet, 1re série. Divinités payennes. Origine de la cérémonie du Roi-boit. 2 br. in-8°. — Histoire de l'abbaye de Senones, 5 liv. in-8°. — Notice historique sur la donation de 100,000 livres de France faite par le roi Stanislas, duc de Lorraine, en faveur des habitants de Saint-Dié, après l'incendie de 1757; 1 br. in-4°. — Notice biographique de Fr. Simottel, avocat à Colmar; in-8°. — Usages locaux à Saint-Dié et à Rambervillers en 1855 et 1857; Saint-Dié, 1876, in-8°. — Un bas-relief du Donon *Bellicus Surbur*, in-8°. — L'entrée des Badois à Colmar, le 14 septembre 1870, in-8°.

DUTTON. — *Tertiary history of the grand canon District Monography of the United States Geological Survey*, tome 2°

avec atlas; Washington, 1882, in-4° et in-f°, reliure anglaise.

FALLIÈRE. — Discours prononcé à la séance générale du congrès des Sociétés savantes, le 19 avril 1884; in-4°.

J. FAVIER et L. DE MORIÈRE. — Un livre de liturgie au XV^e^ siècle, ayant appartenu au château de Gombervaux; Nancy, 1884, in-8°.

H. FAYE. — Sur l'origine des Mondes. Théories cosmogoniques des anciens et des modernes; Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

P. FLICHE. — Sur les Lignites quaternaires de Bois-l'Abbé, près d'Épinal; in-4°. — Étude paléontologique sur les Tufs quaternaires de Resson; 1884, in-8°. — Description d'un nouveau *Cycadeospermum* du terrain jurassique moyen; in-8°.

Abbé FRIZON. — Catalogue méthodique de la bibliothèque publique de la ville de Verdun, histoire; Verdun, 1884, 1 vol. in-8°.

F. GARRIGOU et DUHOURCAN. — Revue médicale d'hydrologie et climatologie pyrénéennes, 1884, in-8°.

L. GERMAIN. — Le Camée antique de la bibliothèque de Nancy; Tours, s. d., in-8°. — Le Pèlerinage de la ville de Nancy à Notre-Dame de Benoite-Vaux en 1642; Nancy, 1883, in-8°. — Monuments funéraires de l'église paroissiale de Montmédy; Paris, 1882, in-8°. — L'Enseigne de la compagnie d'ordonnance de Claude de Lorraine, duc de Guise; Nancy, 1884, in-8°. — Inscriptions d'autel du XV^e^ siècle à Marville (Meuse); in-8°. — Les Armoiries de Gérardmer (Vosges); Nancy, 1884, in-8°. — La date de la mort d'Édouard I, comte de Bar. — Une sculpture monumentale d'origine lorraine. — Inscription d'autel du XV^e^ siècle à Marville (Meuse). — Philippe Emmanuel, comte de Ligniville. — Monuments funéraires de l'église Saint-Étienne à Saint-Mihiel; Nancy, 1884, 5 broch.

in-8°. — Copie d'une notice manuscrite de N. Spirlet, dernier abbé de Saint-Hubert. — Documents sur les dîmes de Torgny; 2 broch. in-8°.

G. DE GOLBÉRY. — Ormont, légende historique, paysages vosgiens; Paris, 1884, in-8°.

LE Dr F. GROSS. — Manuel du brancardier, avec dessins, par E. Auguin; Nancy, 1884, 1 vol. in-18.

E. GRUCKER. — Histoire des doctrines littéraires et esthétiques en Allemagne; Paris, 1883, 1 vol. in-8°. — François Hemsterhus, sa vie et ses œuvres; Paris, 1866, 1 vol. in-8°. — Discours prononcé à Poitiers à l'ouverture du cours de littérature étrangère; 1868, in-8°.

CH. GUYOT. — Quelques contrats d'apprentissage au XVIe siècle; Nancy, 1884, in-8°.

N. HAILLANT. — Bibliographie vosgienne, 1883; Épinal, in-8°. — Essai sur un patois vosgien, Uriménil, près Épinal; in-8°. — L'Expédition américaine à la recherche de Francklin; in-8°. — Trois journées dans les montagnes d'Alsace en 1876; in-8°.

Vte D'HAUSSONVILLE. — A travers les États-Unis, notes et impressions; Paris, 1883, 1 vol. in-12. — Le salon de Mme Necker; Paris, 1884, 2 vol. in-12. — Les Établissements pénitentiaires en France et aux colonies; Paris, 1875, 1 vol. in-8°. — L'Enfance à Paris; Paris, 1879, 1 vol. in-8°. — C. A. Sainte-Beuve, sa vie et ses œuvres; Paris, 1875, 1 vol. in-12. — Études biographiques et littéraires; Paris, 1879, 1 vol. in-12. — Notice biographique sur M. le baron E. V. B. Crud; 1853, in-8°. — Le Congrès des Américanistes tenu à Madrid en septembre 1881; in-8°.

C. HUSSON (de Toul). — Hygiène et Éducation de la première enfance; 1879, in-8°. — Recherches micrographiques sur les cires et les beurres utilisés en pharmacie; in-8°. — Histoire des pharmaciens de Lorraine; Nancy, 1882,

in-8°. — Champignons comestibles et vénéneux dans l'arrondissement de Toul; Nancy, 1884, in-8°. — L'Alimentation animale; Paris, 1882, 1 vol. in-8°. — Étude sur les épices, aromes...; Paris, 1883, 1 vol. in-8°. — Le café, la bière et le tabac; Paris, 1879, 1 vol. in-12, reliure anglaise. — Du vin; Paris, 1877, 1 vol. in-12, reliure anglaise. — Le lait, la crème et le beurre; Paris, 1878, 1 vol. in-12, reliure anglaise. — Note sur les caractères de la viande saine et de la viande altérée; Nancy, 1881, in-8°. — Étude sur le camp de Châlons; Toul, 1872, in-8°. — Étude sur le café, le thé et les chicorées; Paris, 1879, in-8°. — Note sur l'absinthe; Paris, 1880, in-8°.

INSTALLATION de M. Sadoul, procureur général. Cour d'appel de Nancy, séance du 20 déc. 1883; Nancy, 1884, in-8°.

CH. JOURDAIN. — La Société de l'histoire de France, de 1833 à 1854; Paris, 1884, in-8°.

M. LALLEMEND et A. BOINETTE. — Jean Errard de Bar-le-Duc, sa vie, ses fortifications; Bar-le-Duc, 1884, in-12.

J. F. LE BRUN. — Mémoire sur l'âge des Roches des Vosges; Épinal, in-8°.

E. LEHR. — Éléments de droit civil anglais; Paris, 1885, 1 vol. in-8°.

LE MERCIER DE MORIÈRE. — Thèses pour le Doctorat en droit : 1° Droit romain, de la *Manus*; 2° Droit français, de l'Autorité maritale; Rennes, 1877, 1 vol. in-8°. — Positions des thèses soutenues à l'École des Chartes en 1883; in-8°. — Recherches sur la Famille des Armoises (de Neuville); Nancy, 1881, in-8°. — Les Testaments au profit de l'Église de Toul; Nancy, 1884, in-8°.

F. LESCUYER. — Mémoires d'ornithologie; Saint-Dizier; 1884, in-8°.

F. LIÉNARD. — Archives de la Meuse, tome II, avec atlas cartonné; Verdun, 1884, 2 vol. in-4°.

E. Lorin. — Causerie sur les Vosges; Nancy, 1884, in-8°.

Luxer. — L'Organisation judiciaire en Lorraine sous Léopold et les réformes de ce prince, 1697-1729; discours prononcé à la rentrée de la Cour d'appel de Nancy, 3 novembre 1883; Nancy, 1883, 1 broch. in-8°.

Maggiolo. — Trois chants choisis de la *Divine Comédie* de Dante; Lunéville, 1834, in-12. — Essai sur la philosophie morale de Pétrarque; Saint-Nicolas, 1843, 1 vol. in-8°. — Souvenir des conférences pédagogiques de la Sorbonne; Nancy, 1868, 1 vol. in-12. — Huit allocutions aux distributions de prix. — Six rapports sur la situation de l'instruction primaire dans le département de la Meurthe, 1861-1869. — Quatre mémoires pour servir à l'histoire de l'Université de Pont-à-Mousson, 1864-1867. — De la condition de l'instruction primaire en Lorraine avant 1789, in-8°. — Statistique rétrospective. — État récapitulatif et comparatif indiquant par département le nombre des conjoints qui ont signé l'acte de leur mariage aux XVII^e^, XVIII^e^ et XIX^e^ siècles; in-8°. — Les Écoles dans les anciens diocèses de Châlons et de Verdun avant 1789; in-8°. — Simples notes pour servir à l'histoire de la cartographie en Lorraine; 1881, in-8°. — Nicolas-Jean-François de Neufchâteau; in-8°.

A. Marcus. — Recherches expérimentales sur la dessiccation artificielle du bois; Metz, 1884, in-8°.

F. Maréchal et J. Didion. — Tableau historique, chronologique et médical des maladies endémiques, épidémiques et contagieuses qui ont régné à Metz et dans le pays messin; Metz, 1863, 1 vol. in-8°.

E. Mellier. — Souvenir de l'Exposition des beaux-arts à Nevers; Nevers, 1873 et 1874, 2 broch. in-8°. — Discours à la distribution des prix du lycée de Nevers; 1874, in-8°. — Rapport sur la situation de l'enseigne-

ment primaire dans le département de Meurthe-et-Moselle; 1882, in-8°.

F. MOREAU (père). — Album Carenda : Les Fouilles de Chany en 1883; Saint-Quentin, 1884, in-4°.

MOREY. — Un manuscrit : Plans du château des Deux-Ponts, bâti par Stanislas; atlas in-folio.

E. OLRY. — De Nancy au mont Saint-Michel, près Toul; Nancy, 1883, in-8°.

PARISET. — Monographie d'une famille de bûcheron usager de l'ancien comté de Dabo (Lorraine allemande); Paris, 1884, in-8°.

FR. PASSY. — Discours à la distribution des prix du lycée de Vanves, 5 août 1884; in-8°. — Édouard Laboulaye, Conférence à la Société du travail; Paris, 1884, in-8°. — L'Économie politique en une séance; in-8°. — Le vrai et le faux amour; Orléans, 1884, in-8°.

L. POINCARÉ. — Prophylaxie et Géographie médicale des principales maladies tributaires de l'hygiène; Paris, 1884, 1 vol. in-8°.

PUISSANCE DU CANADA, le Nord-Ouest; Ottava, 1882, 2 br. in-8°.

A. PUTON. — Organisation de l'enseignement forestier supérieur dans l'Empire d'Allemagne; in-8°.

L. QUINTARD. — Monnaies inédites d'un maître échevin de Metz; in-8°.

RAYET. — Observations pluviométriques et thermométriques faites dans le département de la Gironde, de juin 1882 à mai 1883; Bordeaux, 1883, in-8°.

H. RÉVOIL. — Conférence sur le théâtre antique d'Orange; Tours, s. d., in-8°.

F. DES ROBERT. — Ex-voto de Charles V, duc de Lorraine, dans l'église de Todtmoos (Brisgau); Nancy, 1884, in 8°. — Deux codex manuscrits de l'abbaye de Gorze; Nancy, 1884, in-8°.

E. ROBIN. — Trois numéros de la *Gazette médicale* de l'Algérie relatifs à la prophylaxie, 30 juin 1884.

J. ROMAN. — Dictionnaire topographique du département des Hautes-Alpes; Paris, 1884, 1 vol. in-4°.

SALMON. — M. le baron de Gérando, premier président honoraire de la Cour d'appel de Nancy; in-8° — Le lieutenant-colonel Emmanuel-Victor Regnard de Gironcourt; in-8°.

H. DE SAUSSURE. — Coup d'œil sur l'hydrologie du Mexique, partie orientale, 1re partie; Genève, 1862, 1 vol in-8°. — Mémoire sur la manière d'atteler les bœufs; 1869, in-8°. — Découverte des ruines d'une ancienne ville mexicaine; 1858; in-8°. — La Grotte du Sée, près Villeneuve, station suisse du Renne; 1880, in-8°. — Mélanges orthoptérologiques, Gryllides; Genève, 1877-1878, 2 vol. in-4°. — Rapport du président de la Société de physique et d'histoire naturelle en 1884; Genève, in-4°.

H. DE SAUSSURE et J. SICHEL. — *Catalogus specierum generis Scolia* (sensu latiori); Genève, 1864, 1 vol. in-8°.

A. TERRIEN DE LA COUPERIE, dit PONCEL. — *The old numerals the Counting-Rods and the Swan-Pan in China;* London, 1883. — *Paper-Money of the Ninth-Century and leather Coinage of China;* London, 1882, in-8°.

A. THÉVENOT. — Notice topographique... sur Fontette; Bar-sur-Seine, 1884, in-8°. — Faits et accidents météorologiques survenus à Troyes et aux environs avant 1790; Troyes, 1883, in-8°.

VAGNER. — Association catholique des Patrons de Nancy, rapport du 4 février 1884; in-8°. — Société charitable de Saint-François-Régis de Nancy; compte rendu des travaux de l'œuvre en 1883; in-8°. — Société des ouvriers de Saint-François-Xavier à Nancy, assemblée générale du 6 avril 1884, compte rendu et liste des membres; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, confé-

rence de Nancy; assemblée générale du 1er mai 1884; in-8°. — Société de Saint-Vincent-de-Paul, assemblée générale du 24 juillet 1884; in-8°. — Le Postillon lorrain, 1885.

A. VAUGEOIS. — Du Rôle et de la formation du droit international privé; Caen, 1883, in-8°.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER

EN RAPPORT AVEC L'ACADÉMIE DE STANISLAS

1883-1884

ABBEVILLE. — Société d'émulation.
AGEN. — Académie Jasmin.
AIX. — Académie des sciences agricoles, arts et belles-lettres.
ALGER. — Alger médical.
ALGER. — Bulletin de correspondance publié par l'École supérieure des lettres.
AMIENS. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.
AMIENS. — Société des antiquaires de Picardie.
AMIENS. — Société linnéenne de Picardie.
AMSTERDAM (Hollande). — Koninklike Akademie van Wetenschappen.
ANGERS. — Académie des sciences et belles-lettres.
ANGERS. — Société d'agriculture (ancienne Académie).
ANGERS. — Société industrielle et agricole du département de Maine-et-Loire.
ANVERS (Belgique). — Académie d'archéologie de Belgique.

AUXERRE. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

BAR-LE-DUC. — Société des lettres, sciences et arts.

BATAVIA (île de Java). — Tidschrift von indische Taal-Land en Volkenkunde.

BELFORT. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

BERLIN (Prusse). — Akademie der Wissenschaften.

BERNE. — Institut géographique international.

BESANÇON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire.

BORDEAUX. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

BORDEAUX. — Société des sciences physiques et naturelles.

BORDEAUX. — Société linnéenne.

BOSTON (États-Unis d'Amérique). — Society of Massachusets Natural history.

BOULOGNE-SUR-MER. — Société d'agriculture, commerce et arts.

BRÊME (Allemagne). — Naturwissenschaftlicher Verein.

BREST. — Société académique.

BRUNSWICK (Hanovre). — Verein für Naturwissenschaft.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts.

BRUXELLES (Belgique). — Académie royale de médecine.

BRUXELLES (Belgique). — Société malacologique du Jardin botanique.

BUENOS-AYRES (République Argentine d'Amérique). — Academia nacional di ciencias.

CAEN. — Académie nationale des sciences et belles-lettres.

CAEN. — Société des antiquaires de Normandie.

CAEN. — Société des Beaux-Arts.

CAHORS. — Société des études.

CAIRE (Le) [Égypte]. — Institut égyptien.

CAMBRAI. — Société d'émulation.

CARCASSONNE. — Société des arts et des sciences.

CHÂLONS-SUR-MARNE. — Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie.

CHARTRES. — Société archéologique.

CHERBOURG. — Société des sciences naturelles.

CHERBOURG. — Société nationale académique des sciences naturelles et mathématiques.

CHRISTIANIA (Norvège). — Université royale.

CLERMONT-FERRAND. — Académie des sciences.

CLERMONT-FERRAND. — Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

COLMAR (Alsace). — Société d'histoire naturelle.

COMPIÈGNE. — Agronome praticien.

CONSTANTINE (Algérie). — Société archéologique.

DIJON. — Académie des sciences, arts et belles-lettres.

DRONTHEIM (Norwège). — Det Kongelige Norske Videnskabers Selskabs.

DUBLIN. — The transactions and proceedings of the Royal Irish Academy.

DÜRKHEIM (Allemagne). — Jahresbericht der Pollichia.

ELBEUF. — Société industrielle.

ÉPINAL. — Société d'émulation.

ÉVREUX. — Société industrielle.

FLORENCE (Italie). — Reale Instituto di Studi superiori.

GENÈVE (Suisse). — Société biblique.

GENÈVE (Suisse). — Société de physique et d'histoire naturelle.

GIESSEN (Allemagne). — Gesellschaft für Natur- und Heilkunde.

HALLE et DRESDE. — Nova acta Academiæ Cæsareæ Leopoldinianeæ Carolinæ Germaniæ Naturæ Curiosorum.

HARLEM (Hollande). — Musée Teyler.

HARLEM (Hollande). — Nederlandsche Maatschappij van Nijverheid.

KIEL (Danemark). — Gesellschaft für Schleswig.

KÖNIGSBERG (Prusse). — Königliche physikalisch-ökonomische Gesellschaft.

LA HAYE (Hollande). — Archives néerlandaises des sciences exactes et naturelles.

LAON. — Société académique.

LAUSANNE (Suisse). — Société vaudoise des sciences.

LE HAVRE. — Société des sciences et arts agricoles et horticoles.

LE HAVRE. — Société nationale d'études diverses.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.

LE PUY. — Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.

LIÈGE (Belgique). — Institut archéologique liégeois.

LIÈGE (Belgique). — Société géologique de Belgique.

LILLE. — Société des architectes du Nord de la France.

LILLE. — Société des sciences, agriculture et arts.

LIMOGES. — Société archéologique du Limousin.

LONDRES (Angleterre). — The Geological Society.

LONS-LE-SAULNIER. — Société d'émulation.

LOUVAIN (Belgique). — Cercle archéologique d'Enghien.

LUXEMBOURG. — Institut royal-grand-ducal des sciences naturelles et mathématiques.

LUXEMBOURG. — Société de botanique.

LYON. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

LYON. — Musée Guimet.

LYON. — Société d'agriculture et d'histoire.

LYON. — Société linnéenne.

LYON. — Société littéraire.

MÂCON. — Académie.

MARSEILLE. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

MARSEILLE. — Société de statistique.

MEAUX. — Société d'agriculture, industrie, sciences, belles-lettres et arts.

MENDE. — Société d'agriculture, industrie, sciences et arts.

METZ (Lorraine). — Académie.

METZ. — Société des sciences naturelles.

MODÈNE (Italie). — Reale Accademia di scienze, littere ed arti.

MONS (Belgique). — Société des sciences, arts et belles-lettres du Hainaut.

MONTAUBAN. — Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation.

MONTPELLIER. — Académie des sciences et lettres.

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and Numismatic Journal.

MOSCOU (Russie). — Société impériale des naturalistes.

MOULINS. — Société d'émulation.

MULHOUSE (Alsace). — Société industrielle.

MUNICH (Allemagne). — Königlich bayerische Akademie der Wissenschaften, Mathematisch-physikalische Classe.

NANCY. — Conseil d'hygiène publique et de salubrité.

NANCY. — Club alpin français, section vosgienne.

NANCY. — Société d'archéologie et du Musée lorrain.

NANCY. — Société centrale d'agriculture.

NANCY. — Société de géographie de l'Est.

NANCY. — Société de médecine.

NANCY. — Société des sciences.

NANTES. — Société académique.

NEW-HAVEN (Connecticut) [États-Unis d'Amérique]. — Academy of arts and sciences.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts.

NÎMES. — Académie du Gard.

NOYON (Oise). — Comité archéologique et historique.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais.
PARIS. — Académie de médecine.
PARIS. — Association philotechnique.
PARIS. — Association scientifique de France.
PARIS. — Bibliothèque de l'École des chartes (Revue d'érudition).
PARIS. — Club alpin français.
PARIS. — Comité des travaux historiques et scientifiques.
PARIS. — École polytechnique.
PARIS. — Journal des savants.
PARIS. — Journal d'oculistique.
PARIS. — Revue des sociétés savantes.
PARIS. — Revue internationale de l'enseignement.
PARIS. — Société académique indo-chinoise.
PARIS. — Société d'anthropologie.
PARIS. — Société de biologie.
PARIS. — Société de botanique de France.
PARIS. — Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
PARIS. — Société de médecine légale.
PARIS. — Société des antiquaires de France.
PARIS. — Société des études historiques.
PARIS. — Société française de géographie.
PARIS. — Société française de numismatique et d'archéologie.
PARIS. — Société géologique de France.
PARIS. — Société philomathique.
PARIS. — Société philotechnique.
PERPIGNAN. — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées.
REIMS. — Académie.
RIO-DE-JANEIRO (Brésil). — Museun nacional.
ROMANS (Drôme). — Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence.
ROME (Italie). — Accademia pontificia dei nuovi Lincei.

ROME (Italie). — Reale Accademia dei Lincei.

ROUEN. — Académie des sciences, belles-lettres et arts.

SAINT-DIÉ. — Société philomathique.

SAINT-DIZIER. — Société des lettres, sciences, arts, agriculture et industrie.

SAINT-ÉTIENNE. — Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres.

SAINTES. — Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.

SAINT-OMER. — Société des antiquaires de la Morinie.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Académie des sciences.

SAINT-PÉTERSBOURG (Russie). — Jardin botanique.

SAINT-QUENTIN. — Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie.

SAINT-QUENTIN. — Société industrielle de l'Aisne.

STOCKHOLM (Suède). — Konglica Svenska Vetenskaps Akademien.

STRASBOURG (Alsace). — Société des sciences, agriculture et arts.

TOULOUSE. — Académie des sciences.

TOULOUSE. — Revue médicale.

TOULOUSE. — Revue médicale d'hydrologie et de climatologie pyrénéennes.

TOULOUSE. — Société de médecine, de chirurgie et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société des sciences physiques et de pharmacie.

TOULOUSE. — Société d'histoire naturelle.

TOULOUSE. — Société hispano-portugaise.

TOURNAY (Belgique). — Société historique et littéraire.

TRIESTE (Autriche). — Società academica di scienze naturali.

TROYES. — Société académique d'agriculture.

TURIN (Italie). — Reale Accademia delle scienze.

VALENCIENNES. — Société agricole industrielle.

VANNES. — Société polymathique du Morbihan.

VERDUN. — Société philomathique.

VERSAILLES. — Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geographical-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Geological-Reichsanstalt.

VIENNE (Autriche). — K. K. Zoologische Reichsanstalt.

VITRY-LE-FRANÇOIS. — Société des sciences et des arts.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — Smithsonian Institution.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — United States Geological Survey.

WIESBADEN (Allemagne). — Nassauischer Verein für Naturkunde.

TABLEAU DES MEMBRES

COMPOSANT

L'ACADÉMIE DE STANISLAS [1]

SUIVANT L'ORDRE DE RÉCEPTION

—

Juin 1885.

BUREAU.

—

Président : M. L. VIANSSON.
Vice-Président : M. CHASSIGNET.
Secrétaire perpétuel : M. Jules LEJEUNE.
Bibliothécaire-Archiviste : M. FAVIER.
Questeur : M. E. LEDERLIN.
Secrétaire annuel : M. L'abbé MATHIEU.

I.

MEMBRES HONORAIRES.

1868. 20 Nov. M. le comte DE WARREN, Homme de lettres (Associé depuis le 18 mai 1846, Membre titulaire depuis le 1er février 1849), rue Saint-Michel, 20, à Nancy.

(1) L'Académie de STANISLAS, fondée à Nancy le 28 décembre 1750 par le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, a été reconnue institution d'utilité publique par décret impérial du 21 juin 1861.

1882. 16 Juin. M. LEUPOL, Homme de lettres, rue du Tapis-Vert, 1 (Associé depuis le 30 décembre 1859, Titulaire depuis le 7 février 1862).

1884. 19 Déc. M. MOREY, Architecte de la Ville, Correspondant de l'Institut [Académie des Beaux-Arts] (Associé depuis le 2 mai 1850, Titulaire depuis le 21 novembre 1850), place de la Carrière, 18.

1885. 2 Fév. M. MAGGIOLO, Recteur honoraire de l'Académie de Nancy (Associé depuis le 7 juin 1838, Titulaire depuis le 2 février 1866), à Toul.

II.

MEMBRES TITULAIRES.

1854. 17 Nov. M. Ch. BENOIT, Doyen honoraire de la Faculté des Lettres (Associé depuis le 7 janvier 1847), rue Lepois, 9.

1863. 27 Mars. M. LOMBARD, Avocat à la Cour d'appel, Professeur de droit commercial et chargé du cours de droit des gens à la Faculté de Droit (Associé depuis le 18 janvier 1861), rue Stanislas, 82.

1864. 5 Fév. M. POINCARÉ, Professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 1er août 1862), rue de Serre, 9.

1867. 16 Fév. M. E. LALLEMENT, Professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine (Associé depuis le 22 juin 1866), place de l'Académie, 10.

1872. 2 Août. M. CAMPAUX, Professeur de littérature latine à la Faculté des Lettres, faubourg Saint-Georges, 5.

1873. 5 Déc. M. TOURNES, Professeur de médecine légale, Doyen de la Faculté de Médecine; Associé national de l'Académie de Médecine de France, faubourg Stanislas, 2.

1874. 27 Mars. M. LIÉGEOIS, Profess. de Droit administratif et chargé du cours d'histoire du droit à la Faculté de Droit (Associé depuis le 23 janv. 1863), rue de la Source, 4.

1875. 8 Janv. M. JACQUEMIN, Professeur de Chimie minérale et de Chimie organique, Directeur de l'École supérieure de Pharmacie (Associé depuis le 16 février 1866); Associé national de l'Académie de Médecine de France, place de la Carrière, 39.

1875. 9 Juillet. M. DUVERNOY, Professeur d'histoire au Lycée, rue Bailly, 8 *bis*.

1876. 17 Mars. M. FLICHE, Professeur d'histoire naturelle à l'École nationale forestière (Associé depuis le 6 mars 1874), rue Saint-Dizier, 9.

4 Août. M. BOULANGÉ, Avocat à la Cour d'appel, rue Gambetta, 38.

10 Nov. M. HECHT, Professeur de pathologie interne à la Faculté de Médecine, rue Isabey, 4.

1877. 2 Fév. M. LEDERLIN, Doyen de la Faculté de Droit, Professeur de Droit romain, chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières, rue Mazagran, 9.

20 Avril. M. DECHARME, Professeur de langue et de littérature grecques, Doyen de la Faculté des Lettres, rue de la Monnaie, 8.

M. VIANSSON, Percepteur des contributions directes (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 27.

23 Nov. M. BLEICHER, Professeur d'histoire naturelle à l'École supérieure de pharmacie, rue de Lorraine, 4.

1878. 1er Fév. M. Jules LEJEUNE, Homme de lettres (Associé depuis le 22 novembre 1872), rue de la Ravinelle, 22 *bis*.

21 Juin. M. O. CUVIER, Pasteur (Associé depuis le 22 novembre 1872), faubourg Stanislas, 29.

1879. 3 Janv. M. DEBIDOUR, Professeur d'histoire et de géographie à la Faculté des Lettres (Associé depuis le 17 novembre 1878), rue de Lorraine, 5.

1880. 23 Janv. M. E. DE GUERLE, Trésorier-Payeur général (Associé depuis le 2 mai 1879), place des Dames, 11.

M. l'abbé MATHIEU (Associé depuis le 2 mai 1879), rue de Strasbourg, 111.

30 Mai. M. J. GOUY, ancien Magistrat, place d'Alliance, 6.

16 Juill. M. MOURIN, Recteur de l'Académie, place de l'Académie.

17 Déc. M. PARISET, ancien Receveur particulier des finances (Associé depuis le 2 juillet 1880), rue de Guise, 7.

1881. 5 Août. M. DE METZ-NOBLAT (Antoine) [Associé depuis le 4 juin 1880], rue de la Ravinelle, 27.

M. DRUON, ancien Proviseur, place d'Alliance, 2.

M. PUTON, Directeur de l'École nationale forestière (Associé depuis le 4 juin 1880), rue Girardet.

1881. 5 Août. M. CHASSIGNET, ancien Sous-Intendant militaire (Associé depuis le 5 mai 1882), rue de Boudonville, 18.

1883. 2 Mars. M. BARBIER, Secrétaire général de la Société de géographie de l'Est (Associé depuis le 5 août 1881), rue de la Prairie.

1884. 18 Janv. M. Ch. GUYOT, Professeur de Législation à l'École nationale forestière, rue Girardet (Associé depuis le 19 janvier 1883).

18 janv. M. le comte DE LUDRE, Homme de lettres, au château de Ludre, commune de Richardménil (Meurthe-et-Moselle) [Associé depuis le 1er mai 1863].

2 Mai. M. FAVIER, Conservateur de la Bibliothèque publique de la ville de Nancy, rue Jeanne-d'Arc (Associé depuis le 7 décembre 1883).

7 Nov. M. FERDINAND DES ROBERT, Homme de Lettres, Villa de la Pépinière, 1 (Associé depuis le 20 avril 1883).

1885. 6 Mars. M. Léon GERMAIN, Archéologue, rue Héré, 26 (Associé du 15 décembre 1882).

23 janv. M. Émile GRUCKER, Professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres, rue Stanislas, 59.

15 Mai. M. MELLIER, Inspecteur d'Académie, 138, rue Saint-Dizier (Associé du 21 mars 1884).

III.

ANCIENS MEMBRES TITULAIRES

DEVENUS ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS.

1830. 13 Mai. M. GATIEN-ARNOULT, ancien Recteur de l'Académie de Toulouse (Titulaire jusqu'au mois de novembre 1830).

1833 3 Avril. M. PERRON, ancien Chef de section au Ministère d'État, à Paris (Titulaire jusqu'au mois de septembre 1834).

1837. 13 Avril. M. FRANCK, Membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), Professeur au Collège de France (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1838), boulevard Saint-Michel, 46, à Paris.

1839. 2 Mai. M. BÉNARD, ancien Professeur de philosophie au Lycée Saint-Louis (Titulaire depuis le 14 novembre 1839 jusqu'au mois de novembre 1840), à Paris.

1840. 19 Mars. M. LEPAGE, Archiviste du département de Meurthe-et-Moselle (Titulaire du 18 novembre 1847 au 18 novembre 1859), à Nancy.

1846. 18 Mai. M. MEAUME, ancien Professeur de législation et de jurisprudence à l'École nationale forestière (Titulaire du 6 février 1851 au 8 août 1873), 45, avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine.

1850. 2 Mai. M. DENYS, ancien Notaire à Nancy (Titulaire du 3 février 1854 au 14 décembre 1854).

1852. 1er Avr. M. PLANCHON, Directeur de l'École supérieure de pharmacie de Montpellier, Correspondant de l'Institut [Académie des Sciences] (Titulaire jusqu'au 23 avril 1853).

1854. 24 Fév. M. le baron DE SAINT-VINCENT, Président de chambre honoraire à la Cour d'appel (Titulaire jusqu'au 9 janvier 1874).

3 Nov. M. FAYE, Membre de l'Institut, ancien Recteur de l'Académie de Nancy, Inspecteur général de l'instruction publique (Titulaire jusqu'au 25 mai 1857).

1855. 2 Fév. M. BURNOUF, ancien Doyen de la Faculté des Lettres de Bordeaux (Titulaire jusqu'au 12 avril 1872).

25 Mai. M. Édouard COURNAULT, Homme de lettres (Titulaire du 3 février 1860 au 23 avril 1875).

16 Fév. M. SAUDBREUIL, ancien premier Président de la Cour d'appel d'Amiens (Titulaire jusqu'au 31 octobre 1855).

M. MÉZIÈRES, Membre de l'Académie française, Professeur de littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Paris (Titulaire jusqu'au 6 décembre 1861), boulevard Saint-Michel, 57, à Paris.

1858. 14 Mai. M. DUCHESNE, Professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Rennes [Ille-et-Vilaine] (Titulaire du 24 décembre 1858 au 8 novembre 1872).

M. LAFON, Professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Lyon (Titulaire du 7 janvier 1859 au 5 janvier 1866).

1862. 7 Mai. M. ALEXANDRE, ancien Président de chambre à la Cour d'appel de Paris (Titulaire jusqu'au 6 février 1863), rue de l'Arcade, 25, à Paris.

1863. 23 Janv. M. Émile CHASLES, Inspecteur d'Académie (Titulaire du 27 mars 1863 jusqu'en 1870), passage Sainte-Marie, 3 *ter*, à Paris.

1865. 17 Mars. M. Albert DESJARDINS, Professeur à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 30 juin 1865 au 24 novembre 1865), rue de Condé, 30, à Paris.

16 Juin. M. ARNAULT DE LA MÉNARDIÈRE, Professeur à la Faculté de Droit de Poitiers [Vienne] (Titulaire du 16 mars 1866 au 7 janvier 1870).

16 Juin. M. VAUGEOIS, Professeur à la Faculté de Droit de Caen (Titulaire du 22 juin 1866 au 3 décembre 1875).

1867. 3 Mai. M. BLAVIER, Inspecteur général, Directeur de l'École supérieure de Télégraphie (Titulaire jusqu'au 8 novembre 1872).

3 Juill. M. LEFEBVRE, Professeur de physique au Lycée de Versailles (Titulaire du 6 août 1869 au 6 novembre 1874).

1868. 20 Nov. M. Eugène BENOIST, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des Lettres de Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres) [Titulaire du 5 février 1869 au 10 novembre 1871], rue Bréa, 17, à Paris.

1873. 10 Janv. M. HUGUENY, Professeur à la Faculté des Sciences de Marseille (Titulaire jusqu'au 7 novembre 1873).

1876. 1er Déc. M. CHAUTARD, Doyen de la Faculté des Sciences à l'Institut catholique de Lille (Titulaire depuis le 27 avril 1855).

1877. 2 Fév. M. A. DE MARGERIE, Doyen de la Faculté des Lettres à l'Institut catholique de Lille (Associé depuis le 10 juillet 1857 ; Titulaire depuis le 22 janvier 1858).

23 Nov. M. GIGOT, ancien Préfet de Meurthe-et-Moselle (Titulaire depuis le 16 mars 1877), à Paris, 27, rue d'Astorg.

1878. 4 Janv. M. ROUSSELOT, Inspecteur d'Académie à Amiens [Somme] (Titulaire depuis le 5 mars 1875).

1879. 7 Nov. M. MICHEL, Peintre (Associé depuis le 2 novembre 1872 ; Titulaire depuis le 5 décembre 1873), à Paris, avenue de l'Observatoire, 9.

18 Nov. M. JACQUINET, Inspecteur général honoraire, ancien Recteur (Titulaire depuis le 1er mai 1874), à Paris, boulevard Montparnasse, 84.

1880. Janv. M. JALABERT, Doyen honoraire de la Faculté de Droit de Nancy, Professeur de droit constitutionnel à la Faculté de Droit de Paris (Titulaire du 17 mars 1865 au 9 janvier 1880), avenue de l'Observatoire, 9, à Paris.

1881. 20 Mai. M. PIERROT, Avocat, ancien Magistrat, place Saint-Georges, 93 (Titulaire depuis le 10 janvier 1873).

1882. 21 Avril. M. GÉRARD, Recteur de l'Académie de Grenoble (Titulaire depuis le 3 mai 1878).

16 déc. M. BALLOT-BEAUPRÉ, Conseiller à la Cour de cassation, 104, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris (Titulaire depuis le 5 août 1882).

1883. 9 Nov. M. ADAM, Président de chambre à la Cour d'appel de Rennes (Titulaire depuis le 12 avril 1872).

1884. 7 Nov. M. LORIN, Directeur des Contributions directes à Saint-Lô [Manche] (Titulaire depuis le 5 août 1882).

IV.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS NATIONAUX (1).

1°

A

SECTION DE METZ.

1872. 22 Nov. M. BLANC, Publiciste, rue des Dominicains, 10.

M. MARCHAL, Docteur en médecine, rue Stanislas, 57.

M. DIDION, Docteur en médecine, rue Saint-Nicolas, 28.

M. MARCUS, ancien Officier du génie, à Toul, Grande-Rue, 10.

M. PÊTRE, Directeur de l'École régionale de dessin de Bourges.

M. DE SAULCY (Ernest), ancien Officier de marine, Nancy, 27, rue de la Ravinelle.

M. VIRLET, Colonel d'artillerie, à Fontainebleau.

B

1839. 14 Nov. M. CLESSE, Homme de lettres, à Commercy.

(1) La liste des Associés-correspondants nationaux est partagée en deux catégories, conformément à l'article 1er du Règlement.

La première catégorie comprend les membres qui appartiennent à la circonscription de l'ancienne Lorraine ; la seconde, ceux qui n'appartiennent pas à cette circonscription.

1840. 5 Mars. M. VAGNER, Homme de lettres, à Nancy, rue du Manège, 3.

19 Juill. M. MOUGEOT, Docteur en médecine, à Bruyères.

1845. 7 Mars. M. Charles ROBERT, Numismate, Intendant général, à Paris, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

1846. 18 Mai. M. MATHIEU, ancien Sous-Directeur de l'École forestière, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 21.

M. SALMON, Conseiller honoraire à la Cour de cassation, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), Paris, 168, boulevard Saint-Germain.

1847. 17 Juin. M. LE BRUN, Naturaliste, à Azerailles.

1849. 21 Juin. M. HUSSON, Géologue, à Toul.

1850. 5 Déc. M. l'abbé RÉGNIER, à Nancy, rue Montesquieu, 15.

1855. 21 Déc. M. CHABERT, Membre de l'Académie de Metz.

1856. 10 Déc. M. l'abbé BÉNARD, Aumônier de la chapelle ducale, à Nancy, rue du Point-du-Jour, 9.

1858. 14 Mai. M. Charles COURNAULT, Peintre, à Malzéville, près Nancy.

10 Déc. M. Alfred CLAUDEL, à Épinal.

M. BLOCH, Manufacturier, à Tomblaine, près Nancy.

1859. 13 Mai. M. CLARINVAL, Colonel d'artillerie, à Alger.

16 Déc. M. Louis LALLEMENT, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, rue de la Pépinière, 27.

1860. 23 Nov. M. TERQUEM, ancien Administrateur du Musée géologique de Metz, 78, rue de la Tour, à Passy-Paris.

1861. 18 Janv. M. CHAPELLIER, ancien Instituteur, à Nancy, quai de Choiseul, 12 *bis*.

21 Juin. M. le comte de PUYMAIGRE, Homme de lettres, à Paris, 17, rue de l'Université.

1862. 7 Mars. M. BERLET, Avocat à la Cour d'appel de Nancy, Sénateur de Meurthe-et-Moselle, Paris, rue de Lille, 45.

1863. 1er Nov. M. CLÈRE, Sculpteur, rue de Laval, 33, à Paris.

1864. 24 Juill. M. Th. LAMBERT, Professeur au Collège de Vesoul.

1865. 30 Mars. M. BONVALOT, ancien Conseiller à la Cour de Dijon, 3, rue Cassette, à Paris.

5 Mai. M. GÉRARDIN, Professeur à la Faculté de Droit de Paris, rue Madame, 49.

1867. 15 Fév. M. GÉRARDIN (Charles-Auguste), Docteur ès sciences, Agrégé de l'Université, rue d'Assas, 78, à Paris.

29 Mars. M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Alexandre), Inspecteur des Forêts, à Neufchâteau (Vosges).

21 Juin. M. l'abbé DOYOTTE, de la Compagnie de Jésus, à Amiens.

1869. 14 Mai. M. LAPRÉVOTE, Archéologue, à Nancy, Faubourg-Saint-Jean, 23.

1871. 19 Mai. M. LIÉTARD, Docteur en médecine, à Plombières (Vosges).

1872. 15 Mars. M. A. CUNY, Architecte, à Nancy, Grande-Rue, 13.

1874. 6 Mars M. l'abbé HYVER, Professeur à l'Institut catholique de Lille.

18 Déc. M. DEPAUTAINE, Docteur en médecine, Médecin de l'hôpital de Gondrecourt (Meuse).

1875. 9 Juill. M. ROUYER, Archéologue, à Thiaucourt (Meurthe-et-Moselle).

1877. 16 Fév. M. JOUVE (Louis), Bibliothécaire à l'Arsenal, à Paris.

7 Déc. M. GRANDOEURY, Ingénieur civil des mines, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences. Section de botanique), à Saint-Étienne (Loire).

M. CREUTZER, Inspecteur primaire, à Paris.

1878. 1er Mars. M. DE CARCY, ancien Officier supérieur d'état-major, à Nancy, cours Léopold, 37.

1879. 2 Mai. M. BRACONNIER, Ingénieur des mines, à Carcassonne.

M. CASPARD, Organiste, à Lunéville.

M. PEIFFER, ancien Officier supérieur d'artillerie, à Nancy.

M. GLEY, Professeur au Collège d'Épinal.

M. SERGENT, Avocat, ancien Magistrat, à Épinal.

1880. 4 juin. M. BRIQUEL, Naturaliste, à Lunéville.

1881. 20 janv. M. le vicomte DE BIZEMONT, Capitaine de frégate, à Paris, rue des Saints-Pères, 76 *bis*.

M. Léopold QUINTARD, Homme de lettres, rue Saint-Michel, 30, à Nancy.

6 Mai. M. BROILLIARD, Conservateur des forêts.

5 Août. M. GILLIOT, Juge de Paix, Grande-Rue, 41, à Nancy.

1882. 5 Mai. M. le Dr FOURNIER, à Rambervillers.

1883. 16 Mars. M. BARDY, Pharmacien à Saint-Dié (Vosges).

1883. 15 Juin M. le vicomte Lucien DE WARREN, rue Saint-Michel, à Nancy.

7 Déc. M. X. THIRIAT, Homme de lettres, à Gérardmer (Vosges).

1884. 18 Janv. M. Albert JACQUOT, Luthier, rue Gambetta, à Nancy.

18 Juill. M. DINAGO, Avocat, à Saint-Dié (Vosges).

13 Déc. M. HAILLANT, Avoué, à Épinal.

1885. 20 Mars M. CLESSE, Notaire honoraire, maire de Conflans (Meurthe-et-Moselle).

2e

1828. 7 Fév. M. Charles MALO, Homme de lettres, à Auteuil-Paris.

3 Avril. M. César MOREAU, Directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1832. 2 Févr. M. GIRARDIN, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Doyen de la Faculté des Sciences, à Lille.

1836. 18 Mai. M. MARTIN-SAINT-ANGE, Docteur en médecine, à Paris, quai Voltaire, 32.

24 Nov. M. PERSON, ancien Doyen de la Faculté des Sciences de Besançon, à Paris.

1839. 10 Janv. M. BOILEAU, ancien Colonel d'artillerie à Versailles, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences).

18 Nov. M. MILLER, ancien Bibliothécaire de la Chambre des Députés, Membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), à Paris.

3 Déc. M. Jacques BRESSON, Publiciste, à Paris, place de la Bourse, 31.

M. PERREY, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences, à Lorient (Morbihan), rue du Port, 78.

1843. 16 Mars. M. LIOUVILLE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, 6, rue de Savoie.

1845. 4 Juill. M. GUILLAUME, Docteur en médecine, à Dôle (Jura).

13 Déc. M. HERMITE, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), à Paris, rue de la Sorbonne, 2.

1849. 21 Juin. M. Jules GUÉRIN, Membre de l'Académie de Médecine, à Paris, rue Chanoinesse, 12.

1850. 5 Déc. M. BARTHÉLEMY DE BEAUREGARD, Chanoine honoraire de Reims, à Paris.

1852. 8 Janv. M. Ath. RENARD, Médecin-Inspecteur des eaux, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

M. Lucien COUTANT, Président de la Société de sphragistique, à Paris.

16 Déc. M. Henri D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, Membre de l'Institut, Professeur de celtique au Collège de France.

1853. 5 Août. M. COLSON, Docteur en médecine, à Noyon.

M. GRELLOIS, Médecin principal, à Pont-à-Mousson.

1855. 25 Mai. M. SÉGUIN, ancien Recteur, boulevard Saint-Michel, 70, à Paris.

M. E. DE BARTHELÉMY, Correspondant des Comités historiques (Marne).

21 Déc. M. BERGMANN, Professeur à l'Université de Strasbourg.

1856. 19 Déc. M. Édouard ROBIN, ancien Professeur de chimie, à la Grande-Bellaillerie, près Saint-Calais (Sarthe).

1857. 18 Juill. M. BERNOT, Professeur au Lycée de Langres (Haute-Marne).

1858. 14 Mai. M. BRAUN, ancien Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, ancien Conseiller à la Cour d'appel de Colmar, à Mulhouse, 32, rue d'Altkirch.

1859. 21 Janv. M. H. GOMONT, Homme de lettres, à Paris, rue de Babylone.

1860. 9 Nov. M. GUILLEMIN, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, rue Madame, 17.

22 Déc. M. l'abbé LOYSON, Professeur en Sorbonne, à Paris, rue Gay-Lussac, 9.

1861. 24 Mai. M. SIMONNET, rue Neuve-Saint-Augustin, 46, à Paris.

M. CARNANDET, ancien Bibliothécaire de la ville de Chaumont (Haute-Marne).

1862. 21 Fév. M. BRETAGNE, ancien Directeur des contributions directes, à Nancy, rue de la Ravinelle, 41.

2 Mai. M. JOLY, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), Professeur à la Faculté des Sciences de Toulouse.

20 Juin. M. GOGUEL, ancien Directeur du Gymnase protestant, à Strasbourg.

1862. 5 Juill. M. Frédéric PASSY, Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), à Paris, rue des Saints-Pères, 61.

1863. 4 Déc. M. FOUCAUX, Professeur de sanscrit au Collège de France, à Paris, 38, rue Cassette.

1864. 15 Juill. M. Achille MILLIEN, Littérateur, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

2 Déc. M. MÉNANT, Vice-Président du Tribunal de Rouen (Seine-Inférieure).

1865. 6 Janv. M. DE RIBBE, Avocat à la Cour d'appel d'Aix (Bouches-du-Rhône).

M. Jules SIMON, Membre de l'Académie française, Sénateur, à Paris, place de la Madeleine, 8.

1866. 20 Avr. M. Léon DE ROSNY, Professeur à l'École des langues orientales, avenue Duquesne, 47, à Paris.

6 Juill. M. le duc Albert DE BROGLIE, Membre de l'Académie française, Sénateur, rue de Solférino, 10, à Paris.

23 Nov. M. GALLEAU, Homme de lettres, 53, avenue de Wagram, à Paris.

1867. 15 Mars. Mgr LAVIGERIE, Archevêque d'Alger, Cardinal.

21 Déc. M. Charles DUBOIS, Homme de lettres, à Nancy, Grande-Rue, 76.

1868. 17 Janv. M. BOUCHARD, Professeur à la Faculté de Médecine de Bordeaux (Gironde).

M. KOPP, Professeur de technologie chimique et de métallurgie, à Turin.

1869. 19 Fév. M. TERRIEN-PONCEL, Membre de la Société asiatique, au Havre (Seine-Inférieure).

1870. 17 Juin. M. Ernest LEHR, Docteur en droit, ancien Professeur de législation comparée, à l'Académie de Lausanne.

15 Juill. M. MALINOWSKI, Professeur au Lycée de Cahors (Lot).

1871. 17 Mars. M. Abel HOVELACQUE, Rédacteur en chef de la *Revue de linguistique*, rue Fléchier, 2, à Paris.

7 Juill. M. OPPERT, Professeur d'assyriologie au Collège de France, rue Mazarine, 19, à Paris.

1872. 22 Nov. M. PETSCHE, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris, rue d'Aumale, 23.

1872. 20 Déc. M. REVOIL, Architecte du Gouvernement, à Nîmes (Gard), Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts).

1873. 21 Nov. M. JOUFFROY, Membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Versailles.

19 Déc. M. GRAD, Géologue, au Logelbach, près Colmar (Alsace).

Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).

M. FANO, Professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, 25, rue de Trévise.

1874. 19 Juin. M. Alfred RAMBAUD, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, 110.

4 Déc. M. GARRIGOU, Docteur en médecine, à Toulouse (Haute-Garonne).

1875. 23 Avril. M. BLANCHARD, Professeur au Muséum, Membre de l'Institut (Académie des Sciences), 34, rue de l'Université, à Paris.

9 Juill. M. GRAVIER, Homme de lettres, à Rouen (Seine-Inférieure).

7 Août. M. Xavier MARMIER, de l'Académie française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, Paris.

R. P. PETITOT, Oblat, Missionnaire au Canada.

M. Julien VINSON, Professeur d'hindoustani à l'École des langues orientales, à Paris.

M. Oscar COMETTANT, Homme de lettres, rue Neuve-des-Petits-Champs, 64, à Paris.

M. GAFFAREL, Doyen et Professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, à Dijon.

M. MADIER DE MONTJAU, Président de la Société américaine de France, 20, rue Madame, à Paris.

M. DE SÉMALLÉ, Membre des Sociétés de géographie et d'anthropologie, à Versailles (Seine-et-Oise).

1876. 16 Juin. M. LESCUYER, Naturaliste, à Saint-Dizier (Haute-Marne).

1877. 21 Déc. M. Octave SACHOT, Homme de lettres, Secrétaire de la rédaction de la *Revue britannique*, 19, rue du Dragon, à Paris.

1879. 20 Juin. M. Ambroise THOMAS, Directeur du Conservatoire national de musique, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), à Paris.

1880. 2 Mars. M. A. GÉRARD, Docteur en médecine, Secrétaire général de la Société Linnéenne, à Lyon (Rhône).

1880. 16 Avril. M. BLIER, Professeur au Lycée de Coutances (Manche).

M. GAUVAIN, Lieutenant de vaisseau.

M. BELLIN, poète, à Lyon.

M. DE JOSEFOWICZ, Ingénieur civil, à Paris.

3 Juin. M. GLASSON, Professeur à la Faculté de Droit de Paris,

Membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), rue du Cherche-Midi, 40, à Paris.

1882. 5 Mai. M. l'abbé HANAUER, Archiviste de la ville de Haguenau (Alsace).

1er Déc. M. Albert BABEAU, Homme de lettres, à Troyes.

1883. 16 Mars. M. DENY, Ingénieur, à Mertzwiller (Alsace).

6 juill. M. le comte DE MARGON, chef d'escadrons de cavalerie.

7 déc. M. ANTOINE, Professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.

1884. 18 Janv. M. X. MOSSMANN, Archiviste de la ville de Colmar (Alsace).

21 Mars. M. HUSSON fils, Pharmacien, à Toul.

1885. 28 Fév. M. DIETZ, pasteur à Rothau (Alsace).

15 Mai. M. BOUVIER, Chef de division au ministère des finances, 16, rue de Chabrol, à Paris.

V.

ASSOCIÉS-CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

1828. 3 Avril. M. LA ROCHE, Docteur en médecine, à Philadelphie.

1829. 8 Janv. M. HEYFELDER, Docteur en médecine, à Saint-Pétersbourg.

1834. 18 Déc. M. VAN HONSEBROUCK, Docteur en médecine, à Anvers.

1835. 26 Mars. M. CARMOLY, ancien Grand-Rabbin de Belgique, à Mayence.

1838. 15 Mars. M. Alphonse DE CANDOLLE, ancien Directeur du Jardin botanique de Genève, Membre de l'Institut.

1842. 4 Août. M. THIÉRY, Docteur en médecine, à la Nouvelle-Orléans.

1844. 18 Janv. M. WARTMANN, Recteur de l'Académie de Genève.

22 Août. M. Pierre SAVI, Directeur du Jardin botanique de Pise.

1851. 15 Mai. M. KARSTEN, Docteur en philosophie, Professeur à l'Université de Kiel.

1853. 23 Juin. M. Le comte VAN DER STRATEN PONTHOZ, à Bruxelles.

1856. 5 Déc. M. BROSSET, Membre de l'Académie impériale, à Saint-Pétersbourg.

M. DE BERG, Conservateur de la Bibliothèque du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

1857. 9 Janv. M. PAQUES, ancien Professeur à l'Athénée royal de Liège.

1858. 10 Déc. M. le baron DE KUSTER, Directeur du Jardin impérial de botanique de Saint-Pétersbourg.

M. FORCHHAMMER, Professeur à l'Université de Kiel.

1859. 30 Déc. M. NÈVE, Professeur de langues orientales à l'Université de Louvain.

1864. 12 Août. M. COLNET D'HUART, Directeur de l'Athénée royal de Luxembourg.

1869. 6 Août. M. PAPLONSKI, Conseiller d'État, Inspecteur général des études, Directeur de l'Institut des sourds-muets et des aveugles, à Varsovie.

17 Déc. M. E. MULLER, Naturaliste, à Copenhague.

1871. 17 Mars. M. BERNARDAKIS, à Athènes.

1875. 6 Août. M. Don José-Maria TORRÈS-CAÏCEDO, Ministre plénipotentiaire de la République du Salvador, 27, boulevard Haussmann, à Paris.

M. HAYNES, Professeur à Boston (États-Unis).

M. Waldemar SCHMIDT, Professeur à l'Université royale de Copenhague (Danemark).

M. le baron DE HELLWALD, Officier supérieur autrichien, Rédacteur en chef de la Revue *Das Ausland,* à Cannstatt (Würtemberg).

M. BLAISE, Professeur à Luxembourg.

M. CHIL Y NARANJO, Docteur en médecine, à Las Palmas [Iles Canaries (Espagne)].

1876. 7 Juill. M. le baron DE HOBEN, Consul général, à Alger.

1880. 6 Août. M. RIVIER, Secrétaire général de l'Institut de droit international, Professeur à l'Université de Bruxelles.

1884. 21 Nov. M. Henri DE SAUSSURE, à Genève (Suisse).

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Séance publique du 21 mai 1885.

Troisième concours de la fondation Herpin. — Rapport, par M. Ch. Guyot I

Rapport sur les prix de vertu pour le dévouement des mères de famille et la piété filiale, par M. Mourin. IX

Le Général Fabvier, 1782-1855, par M. A. Debidour . . . XXIX

Réponse du Président, M. Ed. Lallement, aux récipiendaires. LXXII

Compte rendu de l'année 1884-1885, par M. Bleicher, secrétaire annuel LXXXIV

Discours prononcé aux obsèques de M. Piroux, par M. Ed. Lallement, Président, le 30 juillet 1884. CIV

Inauguration du buste du baron Guerrier de Dumast. CIX

Mémoires dont la Société a voté l'impression.

La Vie et les œuvres de l'abbé Grégoire, 1794-1831, par M. Maggiolo. 1

Appréciation de l'œuvre de Le Play, fondateur de l'école de la paix sociale, par M. Jules Gouy. 146

La Muse moderne, par M. A. Lombard. 154

Maison de campagne de Schifflique, dans la principauté des Deux-Ponts, construite pour le roi de Pologne Stanislas Leczinski, d'après des dessins manuscrits, par M. P. Morey 164

Siège de Thionville, juin 1639, par M. F. des Robert . . . 172

Le Chardon lorrain sous les ducs René II et Antoine, par M. Léon Germain 207

Étymologie des noms des rois de Rome, par M. F. Antoine. 237

De la Suggestion hypnotique dans ses rapports avec le droit civil et le droit criminel, par M. Jules Liégeois. 249

Pages.

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie du 1er janvier au 31 décembre 1884 319

Liste alphabétique des Sociétés savantes de la France et de l'étranger en rapport avec l'Académie de Stanislas, 1883-1884 329

Tableau des membres composant l'Académie de Stanislas, suivant l'ordre de réception 337

Nancy, imprimerie Berger-Levrault et Cie.

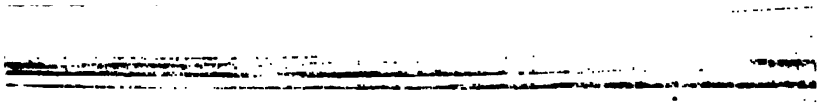

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06353 8600